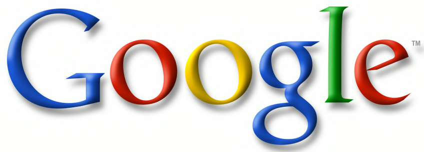
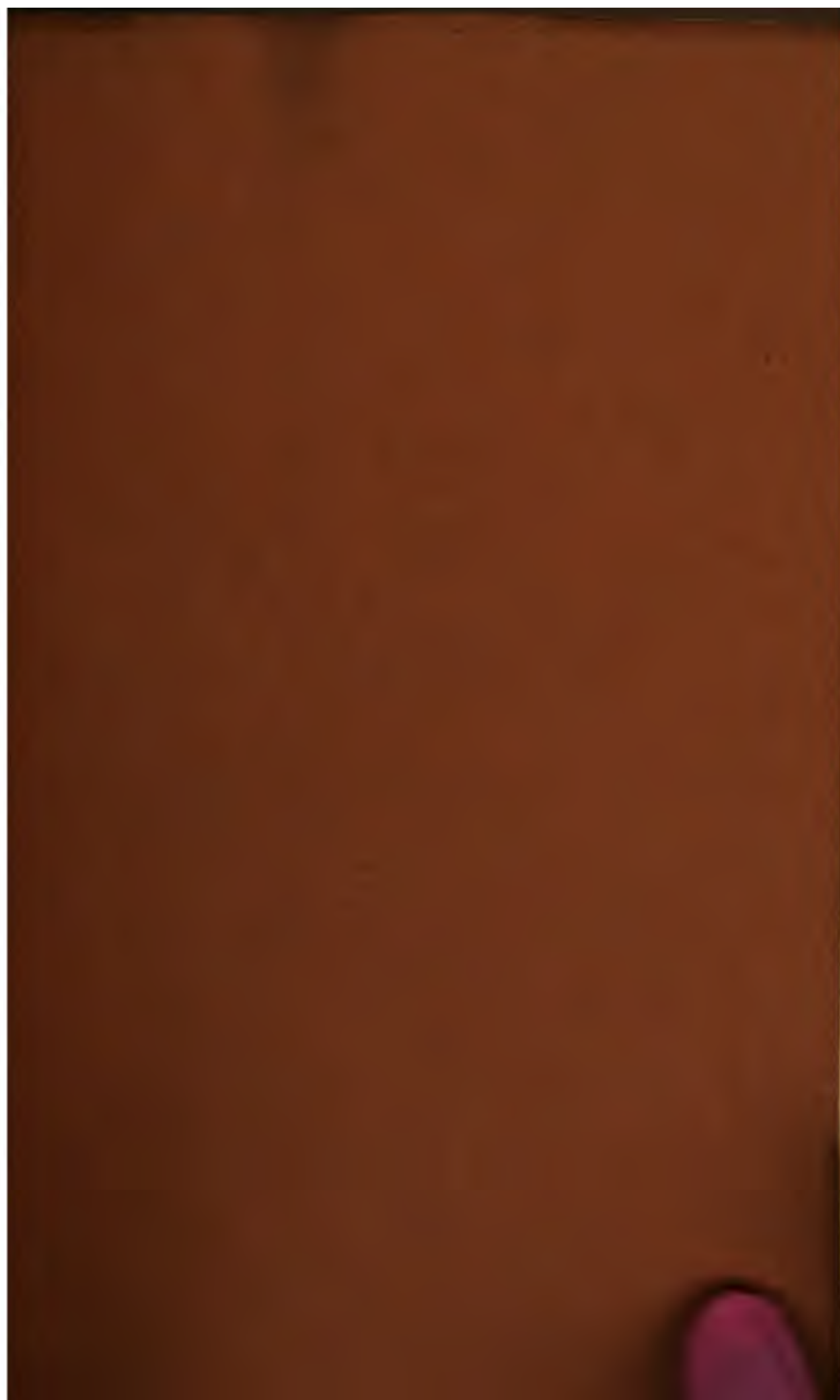




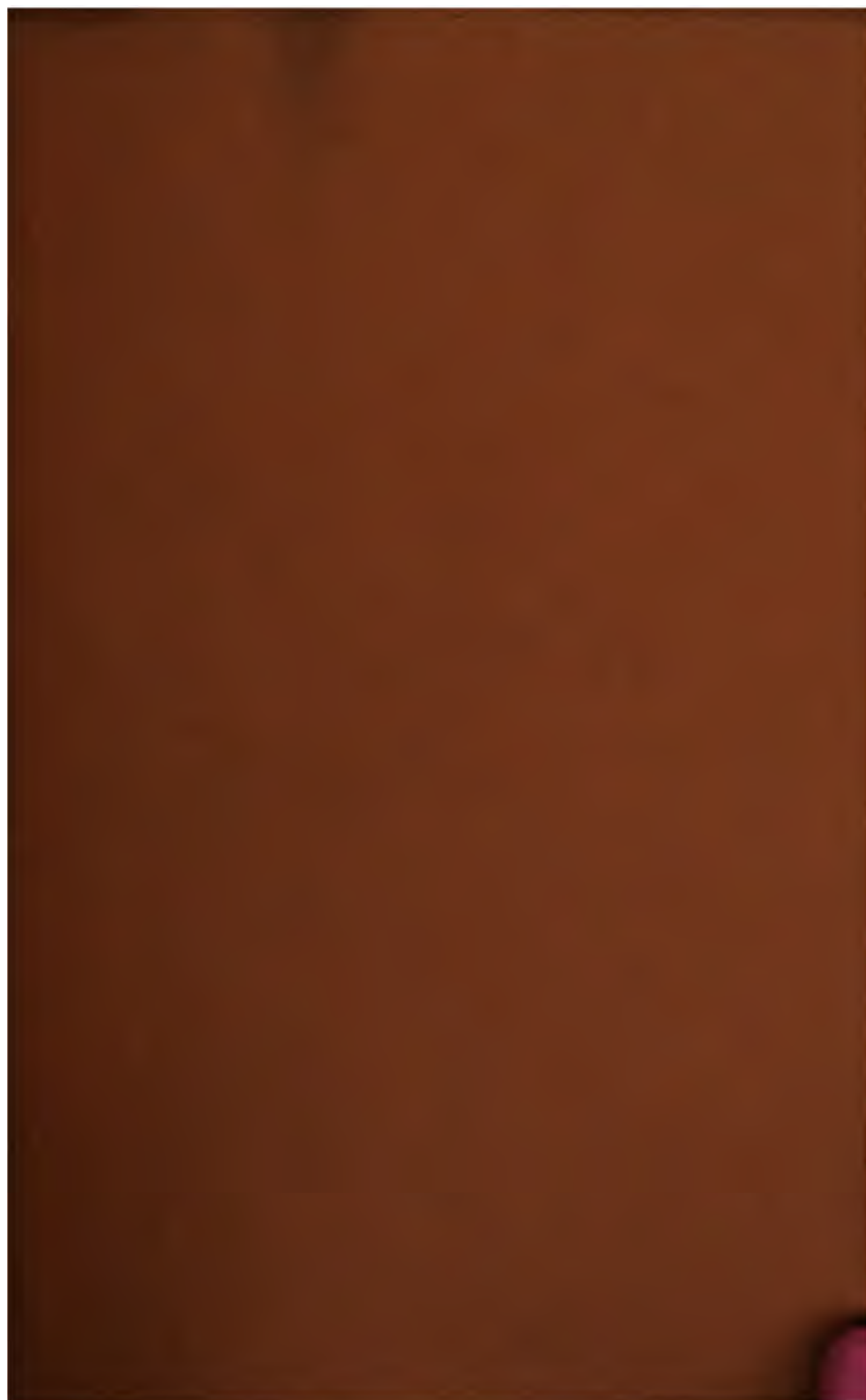

DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LE

CABINET HISTORIQUE


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LE CABINET HISTORIQUE

PASSE AVANT LI MEILLOR

REVUE MENSUELLE.

I. — HISTOIRE DE L'ACADIE FRANÇOISE.

— Treizième article. —

CHAPITRE XX.

Travaux et mœurs des Acadiens. — Beaubassin et ses Mines.

Au milieu des épreuves et des douleurs de la guerre qui dura de 1688 à 1697, pendant huit ans par conséquent, la population de l'Acadie ne cessa pas d'augmenter. Ses accroissements, il est vrai, furent très-faibles; car le recensement de 1693 ne compte que 1,068 âmes, c'est-à-dire 93 âmes seulement de plus qu'en 1686. C'est bien peu si on ne considère que le chiffre; c'est beaucoup si on veut prendre garde aux circonstances dans lesquelles l'augmentation s'est produite : le Port-Royal avoit été envahi par Phipps et brûlé par les corsaires; des coups de main avoient été tentés, des combats livrés du côté de Saint-Jean et de Pentagoët. Il n'y avoit point en ce temps-là d'expédition sans meurtres et sans in-

cendies. On doit s'étonner que la petite société coloniale ne se soit point affaissée sous des coups si rudes et si répétés, qu'elle y ait résisté au contraire et qu'elle ait grandi.

Un recensement partiel de 1698 porte à 753 âmes la population de Port-Royal et de Beaubassin seule. C'est presque le chiffre du recensement total de 1686. Celui de 1701, qui n'ajoute que les Mines à Beaubassin et au Port-Royal, le dépasse et de beaucoup; car il relève les noms de 1,134 habitants. Enfin, en 1703, le nombre des colons monta à 1,300 pour l'Acadie entière. La progression étoit constante, on le voit. Elle s'élevoit lentement; elle ne s'arrêtoit pas. L'immigration cependant ne la favorisoit guère. Elle n'entre dans les accroissements de la colonie que pour la plus foible part. Quant à l'aide des recensements nominaux, on suit dans les familles l'ordre des filiations, on arrive presque toujours aux compagnons de d'Aunay et de Poutrincourt.

Le mouvement de la population prit des proportions remarquables surtout dans les établissements nouveaux de la baie Françoise. Le Port-Royal continua d'être le chef-lieu de l'Acadie, le point le plus directement en rapport avec la métropole; il eut toujours la plus forte garnison; son port reçut le plus de vaisseaux; ses campagnes virent le plus d'immigrants; mais ces faveurs qu'il devoit moins peut-être à sa situation qu'à son origine, ne le mirent pas à l'abri des revers, et le nombre de ses habitants suivit les fluctuations de sa fortune. Il augmenta ou diminua, suivant les événements. Diéreville raconte qu'arrivant au Port-Royal en 1699, le vaisseau qu'il montoit fut pris pour un corsaire : « Aussitôt chacun d'eux de se retirer dans les bois et d'y emporter ses effets les plus précieux. » On étoit si accoutumé à ces alertes, qu'on s'étoit ménagé hors de la portée des envahisseurs des cachettes où on attendoit que le danger fût passé. « Quand nous fûmes descendus à terre, ajoute Diéreville, et qu'ils su-

rent que nous étions de leurs amis, nous vîmes revenir des charrettes toutes chargées. »

Cet état d'inquiétude et d'instabilité fatigua de bonne heure les habitants les plus paisibles, les laboureurs principalement. Les terres du Port-Royal d'ailleurs étoient assez médiocres. Sur les hauteurs, elles produisoient si peu que souvent on étoit contraint de les abandonner après les avoir défrichées. On remonta donc la baie Françoise pour en chercher de meilleures dans des lieux plus tranquilles et plus sûrs; peut-être aussi étoit-on attiré de ce côté par l'espoir de découvrir ces mines d'or dont la promesse avoit exercé tant d'influence sur les premiers colons. Toujours est-il qu'un courant d'émigration s'établit vers 1680. En 1686, Beaubassin et les Mines étoient fondés; ils ont leur place dans le recensement de cette année.

Beaubassin est situé sur la rive méridionale d'une des petites baies qui découpent le territoire acadien à l'extrémité est de la baie Françoise. Les Mines, plus au midi dans la même région, s'étendent sur les bords d'une autre baie non moins étroite peut-être à son entrée, mais plus large et plus profonde. Le premier se rapproche davantage du golfe de Saint-Laurent, en face de l'île de Saint-Jean ou du prince Édouard; les secondes sont assises à l'endroit où la presqu'île est le plus resserrée entre la baie Françoise et l'océan. Tous deux étoient en dehors de la ligne des champs de bataille où se disputoient les destinées de l'Acadie; et leurs habitants pouvoient croire qu'ils resteroient étrangers à ces luttes sanglantes. La neutralité les couvrit en effet pendant quelque temps du consentement de l'Angleterre et de la France; mais ils furent entraînés dans le mouvement d'hostilités qui avoit fini par les envelopper; et nulle part les perfidies et les violences de la guerre n'ont fait des victimes plus désolées.

Dès le commencement, Beaubassin et les Mines se développèrent rapidement à l'ombre d'une paix à peine troublée par quelques actes de piraterie. La contrée se peupla peu à peu ; de nouvelles habitations s'établirent autour des baies dont les bords fertiles avoient retenu les premiers émigrants. On vit s'élever successivement Cobequit, qui figure au recensement de 1703, Chignitou, Pegiguit, La Grand'Prée, la Rivière-au-Canard. Le recensement de 1707 assigne aux districts de Beaubassin et des Mines, réunis au Port-Royal, 1,484 habitants ou 350 de plus qu'en 1703. Celui de 1731 y relève les noms de 696 familles que M. Rameau évalue à 4,872 âmess. En vingt-huit ans, la population avoit plus que quadruplé ; et, répétons-le, l'immigration européenne n'étoit entrée pour rien ou presque rien dans le résultat.

La colonisation prit dans ces deux districts un caractère particulier : la culture de la terre ne fut pas nouvelle sans doute; mais elle fut exclusive. Elle ne descendit pas dans le fond des vallées; elle ne s'attacha pas aux flancs des côteaux ; elle s'attaqua à la mer même qu'elle força de reculer. C'est ici la phase la plus intéressante et la plus curieuse de l'histoire de l'Acadie. Malheureusement les informations qui nous restent, sont peu nombreuses; mais ce que nous en possédons suffit pour montrer quelle population admirable d'intelligence, d'énergie, de simplicité et de sagesse ouvroit à la religion et à la civilisation cette partie de la Nouvelle-France.

Tout autour des petites baies près desquelles s'établirent les premiers émigrants, se montroient de grandes étendues de terres basses, souvent noyées par les rivières qui descendent des montagnes et par le reflux de la mer, et formées d'un limon qui promettoit une fertilité incomparable. Pour les exploiter, il falloit les conquérir; car la mer y régnoit en souveraine. Le travail devoit être difficile, pénible et long.

Les Acadiens ne s'en effrayèrent pas. Peut-être quelques-uns avoient gardé le souvenir de l'œuvre accomplie par les Hollandois sur les côtes du Poitou.

Ils cernèrent dans les parties les plus rapprochées du rivage, des espaces considérables par des plantations de troncs d'arbres entre lesquelles d'autres arbres étoient couchés et comme cimentés ensemble au moyen de blocs d'une terre glaise bien battue. Ces plantations, disposées sur quatre ou cinq rangs, formoient des chaussées qu'on appeloit *Aboteaux* ou *Abbaiteaux*, et qui servoient de chemins d'exploitation. De distance en distance, on eut soin de ménager des intervalles vides, défendus seulement par une sorte de barrage qui laissoit échapper l'eau des rivières, mais empêchoit les flots de la mer de remonter. Diéreville donne à ce barrage le nom d'*esseau*. On jeta d'un bord à l'autre de l'esseau un pont léger pour la liberté de la circulation. Lafargue veut que les chaussées n'aient été faites que de gazon et de terre de marais, « la seconde étoit pour le premier, dit-il, une espèce de mortier; » mais apparemment le gazon auroit été pour la chaussée un fondement peu solide; et il ne faut voir dans le mélange indiqué par l'auteur anglois que le couronnement de l'édifice.

De petits canaux furent ouverts pour l'assèchement des terres dans l'enceinte ainsi protégée; les uns parallèles ou à peu près, les autres perpendiculaires aux rives de la baie; de sorte que le terrain conquis présentoit en quelque façon l'aspect d'un échiquier. Les bords relevés de chaque canal furent plantés d'arbres et surtout de saules qui rappellent les marais de la Vendée. Du rivage à la chaussée, le sol ne se montroit aux yeux ravis que comme un vert et frais bocage. Les canaux étoient d'ailleurs, en même temps qu'une voie d'écoulement pour les eaux, une voie de communication pour les habitants. Des barques légères les sillonnoient en

tous sens, portant les laborieux Acadiens partout où les appeloient les besoins de leur culture.

Quand cette première conquête fut bien affermie, on en entreprit une autre. On procéda de la même manière et on obtint le même succès. La mer, refoulée encore une fois, laissa aux mains de ses vainqueurs des champs fertiles et d'abondants pâturages. La Grand'Prée, qui contenoit 2,100 âcres, plus de 1,000 hectares, n'a pas été retirée autrement du fond des eaux. Elle a été gagnée pied à pied, pour ainsi dire, et au prix de travaux qui semblent dépasser les forces d'une population aussi peu nombreuse que pauvre.

Les Acadiens ne pouvoient guère s'aider que de leurs bras. Ils avoient peu d'instruments et point d'argent; mais ils y suppléèrent par l'association. Les premiers travaux furent exécutés en commun par des colons qui devinrent propriétaires, également en commun, des terres acquises à la culture. Chacun y apporta sa part d'intelligence, d'expérience et de force. La direction appartint probablement au plus âgé qui d'ordinaire d'ailleurs étoit le père de famille ; car souvent la petite société ne se composoit que d'enfants du même père. Plus tard, il arriva qu'un immigrant plus ambitieux ou plus hardi entreprit un desséchement pour son propre compte. Il employoit ses voisins sans doute; mais il les payoit en journées, c'est-à-dire qu'il leur rendoit en d'autres circonstances autant de journées qu'il en avoit reçu. Ce fut pendant longtemps le seul mode de payement que l'on connût en Acadie.

Ainsi disposées, ouvertes d'un côté à l'eau des rivières qui les fécondoit, fermées de l'autre à l'eau de la mer qui les auroit noyées, les terres desséchées produisoient de magnifiques récoltes de blé, de chanvre et de foin. C'étoient des champs excellents et de plantureuses prairies; mais elles n'offroient point de place pour les habitations. L'air et le sol

y auroient été trop humides. On bâtit en conséquence les maisons sur le flanc des montagnes, mais à la proximité du rivage, en vue des exploitations, au milieu de terrains que l'on convertit en jardins et en vergers. Le foyer de chaque famille étoit protégé par des arbres fruitiers qui l'entouroient, et comme caché sous la verdure. Il ressembloit à un nid où l'Acadien, simple et laborieux, s'endormoit dans la paix et se réveilloit dans la joie.

Nous disons le foyer de chaque famille parce qu'à en juger par les noms des localités qui ont été conservés, les colons se groupoient volontiers par familles dans les lieux de leur établissement. Il y a, par exemple, le village des Héberts et celui des Richards, le pont aux Buols, la prée des Boures. Quand un Acadien avoit fixé sa résidence sur un point de la colonie, il commençoit ses défrichements selon ses forces; il les augmentoit ensuite à mesure que ses enfants grandissoient; et ceux-ci même mariés ne s'éloignoient pas de lui. Il les gardoit sous son toit et sous son autorité; tant qu'il vivoit, il ne disposoit guère moins de leurs personnes que de leur travail. C'étoit une sorte de patriarche à qui, grands et petits, tous obéissoient. Les hommes d'un certain âge peuvent se souvenir d'avoir vu cette coutume établie encore dans les campagnes du Poitou : les fils des fermiers amenoient leurs femmes dans la maison paternelle; ils demeuroient avec leurs pères, et ils les servoient.

Ce respect du père qu'inspiroit et régloit une ferme foi, formoit un trait essentiel du caractère acadien. Il a été pour la colonie comme la source de tous les bons sentiments : l'amour de la famille, la déférence pour la vieillesse, la bienveillance envers les voisins, la sincérité et la simplicité dans les relations, la soumission à toute supériorité légitime. Il s'étendoit par une pente naturelle aux anciens qui étoient considérés et traités comme les pères et les maîtres

de la jeunesse. Une chevelure blanche étoit chez les Acadiens une couronne de vertu devant laquelle les fronts s'inclinoient et fléchissoient les volontés. Aussi n'y connaissoit-on point de divisions, point de procès. Les mœurs y avoient la pureté que sait si bien garder la discipline chrétienne. Ni un scandale ni une honte n'y ont troublé la sérénité des souvenirs et la douceur des promesses ou des espérances. L'harmonie régnoit entre tous les habitants comme entre les membres d'une même famille.

On ne sait pas exactement comment s'administroient les associations que les travaux de dessèchement rendoient nécessaires. Qui présidoit à la distribution des eaux, à l'entretien et à la conservation des chaussées, des ponts et des barrages ? Qui déterminoit la part de chaque associé dans les dépenses de réparation ? Qui veilloit au curage des canaux ? Qui fixoit la mesure des droits d'irrigation pour les prairies, de passage pour les laboureurs, de servitude pour les héritages ? A peine quelques règles générales durent être convenues au commencement; puis à mesure que des questions s'élevèrent entre des intérêts parallèles ou opposés, elles furent résolues en équité, de bonne foi, par le simple bon sens; enfin, quand s'engagèrent des contestations plus graves, ce furent des arbitres qui en décidèrent. De cet ensemble de conventions, d'arrangements et d'arbitrages, il résulta une organisation que la théorie n'auroit peut-être pas approuvée en son entier, mais qui se trouva excellente dans la pratique, puisqu'elle assura, avec le développement des travaux, la prospérité de la colonie.

Le premier arbitre étoit le missionnaire ou le curé quand le groupe des associés étoit assez heureux pour en avoir un à sa portée. On le consultoit sur tout, sur des entreprises générales et sur des intérêts particuliers, sur la conduite de la famille et sur la direction de la société. On écoutoit sa voix ;

on suivoit ses conseils; on se soumettoit à ses jugements. Son titre de père spirituel n'étoit pas pour les Acadiens un vain mot. Il exprimoit au contraire une idée parfaitement définie pour tous et par tout acceptée. C'étoit le caractère sacré du curé qui faisoit son autorité et l'obéissance de ses paroissiens. On l'aimoit et on le vénéroit comme un père, parce qu'il étoit réellement, véritablement aux yeux de tous, le représentant et le ministre de notre Père qui est aux cieux.

Par quel zèle, par quel dévouement, par quels labeurs, par quels sacrifices il justifioit cette confiance, cet abandon du troupeau dont il avoit la garde! La vie du missionnaire étoit une vie vraiment apostolique. Aucune fatigue ne le rebutoit; aucun danger ne l'arrêtoit. Il ne se refusoit à aucun travail, à aucun service. Il savoit être au besoin notaire et juge dans son cabinet; il rédigeoit des contrats; il concilioit des différents; il rendoit des sentences. Quelquefois il prenoit la hache du bûcheron ou la pelle du terrassier; et il se mêloit aux rudes ouvriers qui imposoient un frein aux flots de la mer. Puis, revenant aux travaux de son saint ministère après une journée laborieuse, il alloit à travers les bois, au-delà des rivières et des montages, bien loin dans les prairies, visiter de pauvres sauvages, assister un malade ou consoler un agonisant. Sa carrière n'avoit pas encore été longue qu'il pouvoit déjà dire comme le grand apôtre : « J'ai fait un grand nombre de voyages, et j'ai couru divers périls : périls sur les rivières, périls de la part des païens, périls dans les déserts, périls sur la mer. J'ai souffert toutes sortes de peines et de fatigues : les veilles fréquentes, la faim, la soif, le froid, la nudité. »

Au commencement de ce siècle encore, le missionuaire acadien exerçoit ses fonctions sacrées dans les mêmes conditions exactement, c'est-à-dire qu'il n'avoit pas moins l'administration temporelle que la direction spirituelle de sa pa-

roisse. Moorsom raconte que, depuis l'arrivée de l'abbé Sigogne (1) sur les bords de la baie de Sainte-Marie, vers 1799, aucun procès entre colons d'origine françoise n'y fut instruit par la justice.

Deux sentiments profondément enracinés dans leurs cœurs ont défendu les Acadiens contre l'absorption dont la conquête avoit plusieurs fois semblé les menacer, et les ont tenus toujours éloignés et séparés de la nation dominante : l'amour de la religion et l'amour de la patrie. Nous ne croyons pas qu'il y ait ailleurs, excepté au Canada, un autre exemple d'une résistance aussi invincible à l'action du gouvernement, des institutions et du temps sur une population foible et disséminée. Catholiques, les Acadiens n'ont jamais voulu se mêler à un peuple hérétique et schismatique qui outrageoit leur foi ; François, ils ont conservé dans toutes les fortunes, à la glorieuse terre d'où leurs pères étoient venus, leurs affections entières : ni la crainte n'a pu les dompter ; ni la faveur n'a pu les séduire. « Les Anglois s'étant enfin rendus maîtres de leur pays, disoit déjà Diéreville en 1708, établissoient des gouvernements qui leur procuroient tout ce qui leur étoit nécessaire tant pour la vie que pour le vêtement ; mais ne pouvant avec tout cela gagner leurs cœurs, et ne se trouvant pas trop en sûreté avec eux, ils se retiroient et abandonnoient la partie. »

Ces deux amours qui s'accordent si bien qu'ils semblent n'en faire qu'un, dont le premier imprime au second quelque chose de divin, ont soutenu les Acadiens dans toutes leurs épreuves, les ont fortifiés dans tous leurs malheurs depuis l'origine de la colonie. *Religion et Patrie*, telle a été, de la fondation du Port-Royal à la cruelle transportation de

(1) L'abbé Sigogne étoit un ancien curé de Mauthelon (Indre-et-Loire) qui, pour avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé, avoit été contraint de sortir de France.

1755, la devise constante de nos François d'outre-mer. Ils étoient venus sur les rivages américains pour convertir les sauvages; et ils sont restés fidèles jusqu'au sang à la sainte parole qu'ils leur avoient apportée; pour étendre la puissance françoise par de là l'Océan, et ils ont prodigué tout, leur vie et leur fortune, au service de la France.

Oh! pourquoi n'ont-ils pas rencontré du côté de la mère-patrie une protection et une assistance égales à leur dévouement? Il est impossible de ne pas se sentir saisi d'un regret amer en pensant aux douleurs qu'elle leur auroit épargnées, à l'influence, à la grandeur, aux richesses qu'elle se seroit assurées à elle-même par une défense plus énergique et mieux entendue de leurs établissements. Si nous n'avions pas perdu l'Acadie en 1713, nous n'aurions pas eu à abandonner le Canada en 1763; et de cette nouvelle France qui s'étendoit de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, il demeureroit aujourd'hui autre chose qu'un nom glorifié sans doute par de grands travaux et de grandes victoires, mais humilié par de lamentables désastres.

L'Acadien étoit doué d'un esprit vif et pénétrant qui s'appliquoit sans efforts à tous les travaux de la guerre et de la paix. Nous l'avons vu sous d'Aunay et sous le chevalier de Villebon repousser les attaques du Massachussets à force d'intelligence et de courage. Nous le verrons encore développer les mêmes qualités particulièrement sous M. de Subercase. Soldat ou marin tour à tour, suivant les circonstances, il avoit la patience qui prépare une embuscade, l'ardeur qui se précipite dans les périls d'un abordage, la vigueur qui résiste aux violences de la tempête et aux privations, aux fatigues, aux souffrances des expéditions lointaines. Les Anglo-Américains eux-mêmes ont loué la belle ordonnance et la beauté de ses cultures. C'est là surtout qu'il a montré sa supériorité incontestable sur tous les émigrants

européens qui ont fécondé la terre américaine. Ouvrier industrieux non moins qu'habile cultivateur, il tissoit le lin de ses champs et la laine de ses moutons. Le premier lui fournissoit son linge et la seconde ses habits. Il faisoit ses souliers avec la peau du loup de mer et de l'orignal. Diéreville raconte qu'il eut, en 1700, l'idée d'établir sur la côte du Port-Royal une pêcherie. « Les Acadiens qu'il y employa construisirent eux-mêmes leurs bateaux quoique, dit-il, ils n'eussent jamais vu faire ni chaloupe ni barque. » — « Je vis, pendant le printemps et l'été, ajoute-t-il, saler et mettre en pile plus de trente milliers de poissons. On en pêchoit presque autant qu'à Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve, avec cette différence qu'on ne faisoit pas sécher la morue et qu'on la mettoit en verd. » On n'a pas oublié que Denys avoit fait précédemment un essai semblable à Chedabouctou avec le même succès.

Moorsom reproche aux Acadiens de son temps une sorte d'indifférence et d'indolence qui contraste singulièrement avec les grands travaux que leurs pères ont accomplis, surtout dans les districts de Beaubassin et des Mines : « Ayant peu d'idées en dehors de celles qui sont nécessaires à leurs premiers besoins personnels, ils ne connoissent pas cet esprit d'entreprise, actif, je devrois dire inquiet, qui nous pousse toujours en avant pour acquérir davantage. Ils sont satisfaits de leur condition telle qu'elle est. Ils se procurent facilement ce qu'il faut à leur simple manière de vivre, et après cela ils n'essaient pas de produire autre chose. » Il est vrai : les Acadiens n'étoient pas tourmentés de la passion du gain ; mais c'étoit modération et non paresse. Ils jouissoient des bénédictions que la Providence accordoit à leur travail, avec une simplicité chrétienne, sans empressement, sans inquiétude, ne songeant guère à amasser, se contentant de la médiocrité dans laquelle les avoit retenus la fortune adverse

de leur pays, ne refusant jamais l'assistance de leurs bras ou la protection de leur toit aux malheureux et aux abandonnés. « Leur communauté, c'est encore Moorsom qui parle, leur communauté ressemble à une grande famille. Que parmi eux une veuve reste seule, sans soutien, ses voisins s'unissent pour cultiver son champ, récolter sa moisson, couper son bois. Les secondes noces s'y voient très-rarement. Les orphelins sont toujours reçus dans les familles de leurs parents ou de leurs amis, qui ne font aucune différence entre eux et leurs propres enfants. » Cette charité catholique est toute l'explication de leur vie tranquille, tempérée et sobre. Leur foi étoit trop sincère pour leur permettre de regarder ce coin de terre qu'ils aimoient pourtant de tout leur cœur, autrement que comme un lieu d'exil ; et ils songeoient avant tout à s'y préparer par l'obéissance aux commandements divins, par la pratique des devoirs et des vertus de leur état au retour dans la patrie.

Un célèbre poëte américain, Longfellow, a tracé dans *Evangeline* un délicieux tableau de la vie acadienne. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici ce morceau, parce que les grâces de la fiction y ornent la vérité sans la déguiser : « C'est là, au milieu de ces fermes que reposoit le village (le Grand'Prée). Ses maisons étoient joliment construites en charpente de chêne ou de noyer comme celles que les paysans de la Normandie bâtissaient sous le règne de Henri. Des lucarnes s'ouvroient dans leurs toits de chaume ; et le pignon, formant auvent, ombrageoit et protégeoit la porte. Sous ce porche, dans les calmes soirées de l'été, aux heures où le soleil couchant éclairoit les rues du village et doroit le faîte des cheminées, les matrones et les jeunes filles, coiffées de leurs bonnets blancs comme la neige, ornées de leurs jupons rouges, bleus et verts, se tenoient assises, ayant à leur côté la quenouille chargée du lin qu'elles filoient pour les

métiers; et de l'intérieur, des navettes venoient mêler leur bruit au bourdonnement des roues et aux chansons des jeunes filles. Quand le curé de la paroisse descendoit solennellement la rue, les enfants suspendoient leurs jeux pour baiser la main qu'il étendoit pour les bénir. Il marchoi gravement au milieu d'eux. Les mères et les jeunes filles se levoient à son approche, le saluoient d'un affectueux accueil. C'est alors que les laboureurs revenoient des champs. Le soleil qui se couchoit à l'horizon, faisoit place au crépuscule. Bientôt l'Angelus sonnoit à l'église. On voyoit s'élever au-dessus des toits du village des colonnes d'une fumée bleuâtres semblables à des nuages d'encens qui sortoient d'une centaine de foyers, séjours de joie et de bonheur; c'est ainsi que vivoient les simples Acadiens réunis dans l'amour de Dieu et des hommes. Ils étoient également étrangers à la peur qui règne sous les tyrans, et à l'envie, vice des républiques. Point de serrures à leurs portes; point de barreaux à leurs fenêtres. Leurs demeures étoient ouvertes comme le jour et comme le cœur de leurs maîtres. »

Nous nous sommes arrêtés à peindre le caractère et les mœurs des Acadiens, parce que nous en avons trouvé les types les plus puissants et les plus complets dans les districts de Beauharnais et des mines dont nous venons de raconter la fondation. C'étoit une occasion naturelle que nous avons saisie d'autant plus volontiers que les premières années qui suivirent la paix de Kiswick ne nous offroient rien de bien remarquable. Maintenant nous allons reprendre le cours des événements.

CHAPITRE XXI.

Le chevalier de Villebon. — M. de Thury. — Le baron de Saint-Castin. —Guerre de la succession d'Espagne. — Les Abénaquis. — Church ravage les côtes acadiennes. — Premier, second, troisième siége du Port-Royal. — Subercase. — Paix d'Utrecht. 1700-1713.

La paix que le traité de Thiswick avoit rendue à l'Acadie, dura près de huit ans. Pendant ce temps, la colonie perdit le chevalier de Villebon qui mourut au Port-Royal, dans le mois de juillet 1700, justement le soir du jour où les chefs des sauvages s'étoient rendus auprès de lui pour aider aux préliminaires des négociations que M. de Callières, gouverneur du Canada, préparoit avec les cinq cantons iroquois et qui devoient s'ouvrir en septembre à Montréal. « C'étoit, dit Diézeville, un homme grand, très-bien fait et plein d'esprit. » C'étoit aussi, on l'a vu, un homme de cœur, à qui la résolution et les ressources dans le danger ne manquoient pas plus que le courage.

M. de Thury, l'intrépide missionnaire de Pentagoïs, étoit mort peu auparavant; mais nous ne savons pas précisément en quelle année. Il y a apparence que ce fut vers 1699. Les Indiens qui le tenoient en grande vénération et qui l'appeloient leur patriarche, l'avoient enterré à Chibouctora. Ils lui avoient élevé un tombeau dont Diézeville a donné la description : c'étoit une enceinte ovale, formée de longs pieux et couverte d'écorces d'arbres; le corps reposait au milieu sous une couche de cailloux proprement et symétriquement rangée.

Des trois personnages qui avoient eu la part la plus considérable dans les événements de la guerre précédente, un seul restoit ; le baron de Saint-Castin. L'histoire de cet homme vraiment extraordinaire mériteroit d'être écrite avec quelque détail. A peine pouvons-nous l'esquisser très-rapidement. Saint-Castin étoit un gentilhomme du Béarn, il avoit servi avec distinction dans le régiment de Carignan qui, après avoir fait de la manière la plus brillante la campagne de Hongrie en 1664, et avoir puissamment contribué à la victoire de Saint-Gothard, fut envoyé au Canada en 1666 pour y être licencié. Comment fut-il conduit chez les Abénoquis? C'est ce qui seroit fort difficile de dire. Toujours est-il qu'il y arriva vers 1670, qu'il se mêla aux indigènes, qu'il fit avec eux plusieurs expéditions contre les Anglois, qu'il épousa une femme de leur nation et qu'enfin il conquit si bien leur respect, leur affection, leur admiration, qu'ils le proclamèrent chef de la tribu qui l'avoit adopté. Pendant vingt-cinq ans, il la gouverna avec une autorité absolue, sans rencontrer jamais ni résistance ni hésitation. Il commandoit les Albénaquis, on s'en souvient, devant Pemaquis, en 1696 ; il les commandera encore au secours de Port-Royal en 1707. C'est qu'il étoit de toutes les expéditions. L'Acadie n'a pas eu de défenseur plus intrépide et le Massachussète de voisin plus redoutable. Intelligent autant qu'actif et vigoureux, infatigable et rusé, vaillant dans le combat, expert dans l'art des embûches et des surprises, il unissoit aux talents acquis du François les qualités instinctives de l'Indien. Personne n'a plus que lui contribué à retarder le développement des colonies anglo-américaines dans la grande baie. Personne aussi n'est chargé de plus d'imprécations dans les chroniques puritaines de la nouvelle Angleterre.

Il rentra en France à la fin de 1708 ou au commencement de 1709, pour recueillir un héritage qui lui étoit échu dans

le Béarn ; et il ne reparut plus en Acadie ; mais il laissa dans l'aîné des sept enfants qu'il avoit eus de sa femme indienne, un successeur digne de lui. En 1722, le jeune Saint-Castin, toujours entouré de ses Abénaquis, toujours cantonné dans les environs de Pentagoïs, luttait encore contre les Anglo-Américains, quoique la presqu'île acadienne ait été cédée à l'Angleterre neuf ans auparavant par le traité d'Utrecht. Fait prisonnier, puis rendu à la liberté sur la demande de M. de Vaudreuil, il passa en France, se mit en possession de la succession de la succession de son père, et gêné sans doute par les exigeances d'une civilisation qu'il ne connaissoit pas, il revint au lieu de sa naissance, où on le retrouve en 1731 à la tête de sa tribu.

Quand à l'occasion de la succession d'Espagne la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, le colonel Schuyler, gouverneur de New-York, proposa à la nation des Abénoquis un traité de neutralité. Il ne s'étoit pas flatté de rompre l'alliance des François et des Indiens ; il savoit trop bien que, fondée par une longue expérience des services acceptés et rendus, fortifiée par la religion, elle ne pouvoit pas céder à ses promesses ou à ses menaces. Il auroit cru avoir assez fait s'il avoit réussi à en relâcher les liens de telle sorte que les Anglo-Américains eussent pu enrichir l'Acadie sans avoir à craindre les représailles des indigènes ; mais dès qu'il eut exposé le but de sa démarche, le chef qui avoit consenti à la conférence lui répondit : « Grand capitaine, tu nous dis de ne pas nous joindre au François ; supposé que tu lui déclares la guerre, sache que le François est mon frère. Nous avons une même prière, lui et moi ; et nous sommes sous une cabane à deux feux. Si je te vois entrer dans la cabane du côté du feu où est assis mon frère le François, je t'observe de dessus ma natte où je suis assis à l'autre feu. Si en t'observant, je m'aperçois que tu portes une hache, j'aurai la pensée:

Que veut faire l'Anglois de cette hache? Je me lève pour lors sur ma natte pour considérer ce qu'il fait. S'il lève la hache pour frapper mon frère le François, je prends la mienne, et je cours à l'Anglais pour le frapper. Est-ce que je pourrois voir frapper mon frère dans ma cabane et demeurer tranquille? Non, non. J'aime trop mon frère pour ne pas le défendre. Ainsi je te dis : Grand capitaine, ne fais rien à mon frère; et je ne te ferai rien. Demeure tranquille sur ta natte; et je demeurerai en repos sur la mienne. »

Et ce n'étoient pas là de vaines paroles. Aussitôt que commença la lutte, les Abinaquis portèrent les premiers coups.

Au calme et ferme langage du Sagamos, Schuyler comprit qu'il ne parviendroit pas à tromper la simplicité de ces pauvres sauvages. Il se tourna vers les Iroquois chrétiens du Saut de Saint-Louis et de La Montagne. Il entra en pourparlers avec eux; et déjà il sembloit toucher au succès de ses négociations; mais les Abénaquis avoient suivi ses agents. Ils dissuadèrent les Iroquois d'accepter le traité qui leur étoit offert; et ainsi ils retardèrent de plus d'un an les hostilités sur les rives américaines. Toutefois ils ne purent empêcher qu'une partie de leur nation, plus rapprochée de Boston, par conséquent placée plus immédiatement sous la main des Anglois, ne consentît à traiter de la paix avec les magistrats de cette ville. Ce fut le signal des combats. Pour rompre un accord qui menaçoit les établissements françois, M. de Vaudreuil, alors gouverneur du Canada, lança sur le territoire anglo-américain M. de Beauvoisin avec quelques soldats et des sauvages. La petite troupe ravagea tout le pays depuis Casco jusqu'à Welle; mais elle ne fit, pour ainsi dire, qu'y passer. Les Anglois, à leur tour, envahirent la contrée des Abénaquis.

Ces événements s'accomplirent en 1703. L'année étoit finie. L'hyver avoit couvert la terre de cinq ou six pieds de

neige. Toute entreprise lointaine sembloit impossible. M. de Vaudreuil, informé du malheur de nos alliés, ne leur en envoya pas moins un secours de 350 hommes par les ordres de M. Hertel de Rouville. Ce détachement partit malgré l'inclémence du temps, franchit les bois et les prairies avec des raquettes, traversa les monts Alleghanys et tomba dans la nuit du dernier février 1704 sur Durficho, grosse bourgade entourée de palissades, qu'il enleva et brûla. Ceux des habitants qui ne périrent pas dans l'action ou qu'épargna l'incendie, furent emmenés au Canada. On tuait sans pitié, à cette époque, les soldats et les colons tant que duroit l'enivrement du combat; on ravageoit les terres; on dévastoit les habitations; mais de notre côté au moins, on respectoit les prisonniers; on les traitoit avec douceur; on avoit surtout pour les enfants des soins affectueux; et souvent il est arrivé qu'ainsi élevés dans la colonie françoise, ils ont fini par embrasser le catholicisme et prendre des lettres de naturalisation.

La guerre étoit engagée dans les parages acadiens. Elle y continua avec d'autant plus de fureur que les frontières du Canada étoient couvertes par les Iroquois dont le traité de Montréal, conclu en 1701, lui avoit assuré l'alliance. Les Anglo-Américains ne pouvoient rien contre la nouvelle France de ce côté.

Dans la même année 1704, une centaine de Canadiens, accompagnés d'autant de sauvages et commandés encore par M. Hertel de Thouville, descendirent de Montréal et passèrent de nouveau les Alléghanys avec l'intention d'attaquer Portsmouth dans le Massachussets; mais n'ayant pas trouvé les Abénaquis au rendez-vous qu'ils leur avoient donné, ils se rejetèrent sur Faverhill qu'arrose le Merrimac. L'ennemi avoit envoyé des renforts dans cette bourgade palissadée. On ne pouvoit plus songer à la surprendre. Il falloit essayer

d'une attaque ouverte. Thouville, qui étoit arrivé le soir devant la place, se décida à passer la nuit dans les bois ; et le lendemain, de grand matin, il rangea sa petite armée en bataille. Prenant alors la parole, il exhorta ceux qui avoient eu ensemble quelque différend, à se réconcilier. On se mit à genoux ; on pria; puis se relevant, Canadiens et sauvages s'élancèrent contre le fort. Faverhill fut emporté, saccagé et détruit.

Si prompte qu'ait été la victoire, elle laissa pourtant aux Anglo-Américains le temps de rassembler quelques forces. Les Canadiens, attaqués à leur tour par une troupe de fantassins et de cavaliers, durent soutenir un combat à l'arme blanche ; car leurs munitions étoient épuisées. L'action fut longue et sanglante ; et ils eurent besoin de toute leur énergie pour ne pas succomber; mais vainqueurs encore une fois, ils opérèrent librement leur retraite.

Il y eut, à cette nouvelle, un long frémissement de colère dans toutes les colonies angloises. Schuyler en fit des remontrances à M. de Vaudreuil au nom de l'humanité ; mais ce soin alloit mal aux puritains qui, dans la guerre précédente, avoient établi un tarif du meurtre : 10 louis à un soldat pour une chevelure ; 20 à un volontaire ; 50 louis à ceux qui, volontaires ou soldats, chassoient au sauvage comme au buffalo ! Les François, il est vrai, avoient leur tarif également : 10 écus pour un Iroquois mort ; mais 20 pour un prisonnier. Et c'étoit la nouvelle Angleterre qui avoit introduit cette barbare coutume de payer aux meurtriers le prix du sang. La France ne l'avoit adoptée que pour sa défense. D'ailleurs, qui donc ne se souvenoit plus au Canada ou en Acadie des ravages commis sur les côtes par les forbans anglois ? qui avoit oublié les noms de Church, de Phippe ou d'Argall ? qui ne savoit pas que Schuyler lui-même, suivant la tradition de ses prédécesseurs, intriguoit auprès des Iroquois pour les

pousser contre nos établissements ? enfin, qui ignoroit avec quelle froide cruauté les prisonniers, François ou sauvages, étoient traités dans les geôles de Boston ?

On peut bien croire que Schuyler lui-même ne prenoit pas autrement au sérieux sa philanthropie écrite. Ce n'étoit qu'un pur artifice de diplomatie.

Les saints du Massachussets, en tout cas, se mirent bientôt en mesure de montrer que leur conduite ne se régloit pas sur les maximes du gouverneur de New-York. Ils organisèrent à Boston une flottille destinée à porter la désolation dans la baie de Fundy. Trois vaisseaux dont un de 48 canons, quatorze transports et trente-six barques, avec 550 soldats, furent placés sous les ordres du vieux Church. Ce vétéran des guerres acadiennes commença par ravager les bords des rivières de Pemobscas et de Panamaquoddy. Il n'y rencontra que des François trop foibles pour songer seulement à se défendre. Delà il passa au Port-Royal ; mais une poignée d'hommes énergiques ne lui permit pas même de prendre pied sur la presqu'île. Aux mines également il échoua contre un fort de terre armé de quelques canons. Découragé par l'insuccès de ces attaques, il ne s'occupa plus que de chercher des points de la côte qu'il pût dévaster impunément. Il n'y eut que Beaubassin qui lui opposa de la résistance. Il y fit pourtant un peu de mal, mais pas autant qu'il se l'étoit promis. Après avoir employé tout l'été de 1704 à ces exploits stériles, il retourna à Boston, emmenant une cinquantaine de prisonniers et emportant un butin à peine suffisant, dit Lafargue, pour payer les frais de son expédition.

M. de Brouillar étoit, en ce temps-là, gouverneur de l'Acadie. C'est à peu près tout ce que nous savons de ce qui eût lieu sous son administration, si ce n'est que, pressé fortement par le gouvernement françois d'occuper la trêve pour protéger l'entrée du fleuve de Saint-Laurent, il y appela les flibus-

tiers. Le principal résultat de cette mesure fut de procurer à la colonie un peu d'argent avec quoi on subvint aux nécessités des alliances indiennes. M. de Brouillart mourut en 1706 sans avoir revu les Anglois qui ne se montrèrent que sous son successeur.

L'expédition du colonel Church n'avoit pas répondu à l'attente de la nouvelle Angleterre; mais elle n'avoit pas été si malheureuse que les Anglo-Américains dussent en être découragés. Ils avoient pu, et pour ainsi parler, touché du doigt la foiblesse de la colonie françoise. La revanche put leur paroître aisée. S'ils la méditèrent trois ans, c'est apparemment qu'ils avoient eux-mêmes besoin de réparer leurs forces après les événements de 1703 et de 1704. L'entreprise, après tout, avoit ses difficultés; et on savoit par expérience qu'il ne falloit pas aborder sans précaution les rivages acadiens.

Pour une cause ou pour une autre, ce fut seulement le 6 juin 1707, que le colonel Marck parut à son tour devant le Port-Royal. Il avoit sous ses ordres une flottille de 23 transports, convoyée par deux vaisseaux de guerre, avec deux régiments levés dans le Massachussets, le *Rhode-Island* et le *New-Hampshire*. Le fort françois étoit défendu par une garnison de 80 hommes à laquelle avoit pu se joindre un petit nombre de flibustiers; et la population de la ville ou de la bourgade plutôt ne s'élevoit pas à plus de 500 âmes. On n'auroit pas trouvé dans l'Acadie entière, en Européens de tout âge et de tout sexe, l'équivalent numérique des 2,000 soldats de Marck; mais le gouverneur, M. de Subercase, étoit un homme de cœur et de tête ; il savoit qu'il pouvoit compter sur les sauvages; et de fortune il avoit vu arriver, quelques heures avant les Anglois, une soixantaine de Canadiens et le baron de Saint-Castin avec ses Abénaquis.

Il avoit à peine eu le temps de s'installer dans son gou-

vernement quand il dut se préparer à repousser les attaques des Anglo-Américains. Les fortifications du Port-Royal étoient en mauvais état. Il ordonna de les relever; et parce que l'ennemi étoit déjà en vue, il résolut de tenir la campagne afin de couvrir et de protéger le travail des ouvriers. Marck divisa sa petite armée en deux corps dont, l'un de 1,500 hommes, débarqua à la droite du fort et l'autre de 500 prit terre au-dessous de la petite rivière. Subercase lui fit face des deux côtés et lui disputa le terrain pied à pied, si bien qu'il le retint pendant plusieurs jours hors de la portée de la place. Il eut même la joie d'apprendre que Saint-Castin, envoyé contre 400 Anglois qui ravageoient la campagne, les avoient atteints et battus complétement. Cependant il fallut céder au nombre et se retirer dans le fort qui étoit enfin défendable. Malgré leurs progrès, les Anglois commençoient à perdre courage. C'est qu'ils n'avoient pas compté sur une résistance aussi opiniâtre. Le siége continua sans avancer beaucoup jusqu'au jour où ils se décidèrent à tenter un effort suprême. Dans la soirée du 15 au 16 juin, vers dix heures, les sentinelles françoises entendirent un bruit sourd de pas qui leur annonçoit l'approche de l'ennemi. Elles donnèrent aussitôt l'alarme; et les troupes de la garnison prirent leurs postes en silence. Quand les Anglo-Américains furent à une bonne distance du fossé, elles les saluèrent d'un feu d'artillerie et de mousqueterie si bien dirigé, si bien nourri, qu'ils se débandèrent, cherchant en désordre un abri dans les anfractuosités du terrain. La journée du lendemain s'écoula sans qu'un seul coup de fusil eût été échangé de part et d'autre. Marck préparoit sa retraite qui eut lieu le 17 ou le 18.

On étoit à Boston si confiant dans le succès de l'entreprise, qu'on l'avoit d'avance célébré par des réjouissances publiques. La nouvelle de la défaite fut donc très-mal reçue; mais

elle causa plus d'irritation encore que de désappointement. Tous d'une voix, on résolut de tirer vengeance de ce dédain de la fortune pour les armes angloises. Marck qui, craignant de montrer son front humilié à ses concitoyens, s'étoit arrêté à Kaskébé, reçut ordre d'y attendre les instructions et les renforts qu'on alloit lui envoyer. En effet, on joignit à la flottille plusieurs vaisseaux et à ses troupes 4 ou 500 hommes ; mais la réunion de ces forces nouvelles avoit demandé du temps, de sorte qu'il ne put arriver devant le Port-Royal que le 20 août. L'expédition se composoit d'un vaisseau de 54 canons, d'un autre de 45, de cinq frégates de 18 à 30, de huit brigantins, de sept flûtes et de 2,400 soldats au moins.

Heureusement un armateur de Saint-Domingue avoit, dix jours auparavant, amené au Port-Royal deux prises angloises dont une étoit chargée de 340 barriques de farine, de lard, de jambons et de beurre. Sans ce fortuné secours, la petite garnison auroit manqué de vivres. Dans le même temps, des sauvages, montés sur des canots, s'emparèrent de quatre bâtiments ennemis qui étoient venus choisir leurs places pour la pêche dans le voisinage de la baie de Sainte-Marie. Ces petits événements étoient de bon augure.

Cependant les habitants ne virent pas sans effroi se déployer dans le bassin la flotte anglo-américaine. Il fallut toute l'énergie de Subercose pour ranimer leur courage. Le 21, l'ennemi débarqua 1,200 hommes au-dessous du fort ; la rivière du Moulin entre deux. Il occupa quelques habitations abandonnées et s'y retrancha. Le 22, il essaya d'élever une batterie contre la place ; mais la mousqueterie des Acadiens le força de renoncer à cette entreprise. Il avoit pourtant gagné un peu de terrain qu'il perdit le 23. Les sauvages firent, le 24, deux prisonniers ; et Subercase, informé par eux du projet que Marck avoit formé de remonter la rivière

du Moulin pour bloquer le fort, disposa ses forces de telle sorte qu'il ne fut rien tenté de ce côté. Le 25, l'ennemi ne pouvant soutenir le feu que les François dirigeoient sur son camp, se retira dans les bois. Il ne paroît pas qu'aucun engagement ait eu lieu le 26 et le 27; mais le 28, les Anglo-Américains réussirent, au moyen de leurs vaisseaux, à passer d'un bord à l'autre de la rivière, près de son embouchure, et repoussèrent Saint-Castin qui défendoit ce point avec soixante habitants et sauvages. Celui-ci se replia sur Subercase qui se trouva alors à la tête de 450 hommes environ. Le gouverneur fit retrancher sa petite troupe, dans la pensée qu'il alloit être attaqué; mais voyant que Marck n'avançoit pas, il se décida à prendre l'offensive. Il marcha donc contre les Anglois qu'il enfonça malgré leur nombre, malgré l'avantage de la position qu'ils occupoient; et quoiqu'il fussent protégés par les canons de leurs vaisseaux. Cette victoire de l'impétuosité françoise ne lui coûta qu'un sauvage tué et onze blessés, parmi lesquels un officier, M. de Saillant. La perte de l'ennemi s'éleva à 120 hommes pour les deux combats de la journée. Les deux partis demeurèrent encore en présence pendant trois jours, le 29, le 30 et le 31 août, mais sans que Marck essayât seulement de réparer sa défaite. Le 1er septembre, il se rembarqua avec ses troupes et il mit à la voile, le 4. La frégate amirale reparut avec deux brigantins, le 10, près de l'île aux Chèvres; mais après un léger combat, elle s'éloigna, cette fois pour ne plus revenir.

Le Port-Royal étoit délivré. La Nouvelle-Angleterre vaincue, humiliée, chargée de dettes, car elle avoit, seule, fait les frais des deux dernières expéditions, renonça pour un temps à la conquête de l'Acadie. Trois ans s'écoulèrent pour la presqu'île dans une paix profonde. On ne se battoit plus qu'à Terreneuve où Saint-Ovide, avec 170 hommes, et en deux jours, enlevoit aux Anglois les forts de Saint-Jean qui

auroient pu arrêter une armée entière, tant ils étoient armés formidablement.

Mais les Anglos-Américains sentoient trop vivement les douleurs de leur humiliation pour s'y résigner. En 1709, l'assemblée de la Nouvelle-York présenta à la reine Anne une adresse dans laquelle elle suppliait Sa Majesté de faire un effort vigoureux contre le Canada, déclarant qu'il n'y aurait pas de sûreté pour les colonies angloises tant que la Nouvelle-France ne seroit pas conquise. On se croyoit sûr du succès; car on avoit, dès 1705, à la faveur d'une ambassade et sous le prétexte d'un traité de neutralité, exploré le fleuve de Saint-Laurent, étudié les côtés faibles des possessions françoises et médité un plan d'attaque qui consistoit à envahir le territoire canadien, à la fois par mer en remontant le fleuve, et par terre aux environs de Montréal. Schuyler, d'ailleurs, étoit enfin parvenu à détacher quelques cantons de la Confédération iroquoise. Le cabinet de Londres convint, sans hésiter, de l'utilité de l'entreprise; il promit de l'argent, des hommes, des vaisseaux; et il renvoya le général Micholson qui étoit venu négocier avec lui au nom de la Nouvelle-Angleterre, avec l'assurance qu'il trouveroit exactement les soldats et les marins de la Métropole au rendez-vous indiqué; mais sur ces entrefaites, le duc de Vendôme gagna la bataille de Villaviciosa. L'Angleterre eut besoin de toutes ses forces pour maintenir dans son alliance le Portugal et disputer l'Espagne à la France. Elle manqua de parole à ses sujets américains.

Nicholson pourtant avoit amené avec lui à Boston cinq ou six vaisseaux qui portoient un régiment de marine. La Nouvelle-Angleterre, de son côté, avoit ordonné une levée de miliciens, organisé une flottille pour le transport des troupes, acheté des munitions et des vivres. Elle étoit prête à entrer en campagne; et elle n'attendoit plus que les renforts

anglois. Quand on fut bien convaincu qu'ils n'arriveroient pas, on ne voulut pas perdre ces préparatifs immenses qui avoient épuisé le Connecticut, la Nouvelle-York et le Nouveau-Jersey jusqu'à les contraindre de suppléer à l'insuffisance du nécessaire par du papier monnaie. On résolut de se jeter sur l'Acadie.

Une cinquantaine de navires, montés par une armée de 3,400 hommes, entrèrent dans le bassin du Port-Royal le 24 septembre 1710. Subercase gouvernoit encore la colonie; mais ce n'étoit plus le vainqueur du colonel Marck. Il ne montra ni prévoyance, ni ardeur, ni résolution. Bien qu'averti de ce qui se passoit dans le Massachussetts, il avoit renvoyé des recrues qui lui étoient venues de France, et des renforts qui lui avoient été envoyés de Québec, disant qu'il ne pouvoit pas s'entendre avec leurs officiers; il avoit rompu avec les flibustiers que, suivant la tradition de M. Brouillan, il avoit appelé de La Hève au Port-Royal et qui lui avoient rendu tant de services dans les siéges précédents: de sorte que, quand il eut à faire face aux Anglois, il ne pouvoit disposer que d'une garnison de 200 hommes à peine. Il laissa débarquer Nicholson pour chercher à l'inquiéter par quelques escarmouches. Then fermé dans son fort, il lui abandonna entièremet la campagne. Sa conduite, en un mot, n'offre rien qui permette de le reconnoître, si ce n'est la froide ténacité avec laquelle il supporta un bombardement de plus de quinze jours. Etoit-il mécontent? Ses ressentiments lui avoient-ils persuadé de se condamner à une inaction qui pouvoit avoir quelque chose de la trahison? Ou bien s'étoit-il senti tellement impuissant à résister avec succès que son courage en avoit foibli et que l'énergie de sa nature en avoit été paralysée? Nous inclinons, pour nous, vers la dernière opinion; tant il nous répugne de nous associer à des accusations contre l'honneur d'un soldat qui fut si vaillant!

D'ailleurs, sa troisième défense du Port-Royal ne nous paroît pas avoir mérité la honte qu'on a essayé d'y attacher. Hicholson avoit une flotte et une armée sous ses ordres; Subercase commandoit une poignée d'hommes dans un fort à quatre bastions; el le siége a duré vingt-deux jours! On a peine à concevoir qu'il ait fallu au général anglois plus de vingt-quatre heures pour enlever une place d'aussi peu d'importance et une aussi foible garnison. Il ne paroît pas que la province de Nicholson ait souffert qu'il tentât un seul assaut. Subercase ne capitula que le 16 octobre. Il rendit le Port-Royal seulement avec le territoire qui étoit sous la portée de son canon; il se réserva toute son artillerie; et il obtint pour ses soldats les honneurs de la guerre. Il n'en avoit plus que 156. Encore un peu de temps et la faim qui avoit commencé à les décimer les auroit livrés tous à l'ennemi.

On raconte que Nicholson ne put dissimuler son dépit en voyant défiler devant lui cette troupe exténuée et chancelante. Il prit possession du Port-Royal dont les habitants furent transportés à La Rochelle au nombre de 450, en y comprenant les soldats. Il racheta les canons que Subercase ne pouvoit pas emporter et qu'il fut heureux de vendre pour payer les dettes de son administration. Il établit enfin dans le fort le colonel Vetch pour gouverneur.

Avant de retourner à Boston, il éleva la prétention de comprendre dans la capitulation la presqu'île entière; mais ce fut envain. Ni Subercase ni M. de Vaudreuil ne consentirent à cette interprétation que le texte de la convention repoussoit invinciblement. Nous ajoutons que les colons y auroient encore moins consenti s'ils avoient été consultés. Ils étoient parfaitement disposés à continuer la guerre; ils la continuèrent même, mais dans des conditions trop défavorables pour qu'elles purent prolonger longtemps leur résistance. Le colonel Vetch avoit adopté un système de compres-

sion qui ne pouvoit que les entretenir dans leurs sentiments de haine contre les Anglois : il faisoit brûler les habitations de ceux qui refusoient de reconnoître son autorité ; des détachements de soldats parcouroient à cet effet le pays, une torche à la main. Sur la côte du Etchuniure, à Pentagoës, Saint-Castin, qui avoit été nommé lieutenant de M. de Vaudreuil, surveilloit l'ennemi. Il fit écraser un de ces détachements par 40 sauvages ; et aussitôt rallié par quelques colons de l'Acadie et du Canada, il conçut l'audacieux projet de reprendre le Port-Royal dont la garnison étoit très-affaiblie par les maladies et la désertion. Il l'avoit investi ; et 200 hommes alloient partir de Québec sous le marquis d'Alognies pour se joindre à lui, quand la flotte de l'amiral Walker pénétra dans le fleuve de Saint-Laurent. M. de Vandreuil dut retenir alors le renfort qu'il destinoit aux assiégeants ; et l'entreprise fut manquée.

Plus tard une nouvelle victoire des sauvages sur un parti anglois fit prendre les armes à 300 Acadiens qui envoyèrent demander au gouverneur de Plaisance, dans l'île de Terre-neuve, des officiers pour les commander. Malheureusement la place elle-même étoit menacée. Le gouverneur se crut obligé de répondre par un refus. Les colosses se résignèrent alors à la soumission ; mais ils firent dire secrètement à M. de Vaudreuil qu'ils n'en restoient pas moins les fidèles sujets du roi.

Enfin vint la paix d'Utrecht, qui régla leur sort d'une manière définitive. Par le traité signé le 11 avril 1713, le France céda à l'Angleterre l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse en entier, conformément à ses anciennes limites. Ce fut le premier anneau qui se détacha de la chaîne de nos colonies américaines. L'abandon de l'Acadie découvrit le Canada qui fut ainsi condamné fatalement à succomber à son tour et dont la chute devint une simple question de temps. La perte du Canada

devoit entraîner celle de la Louisiane et de la vallée du Mississipi, jusqu'à ce qu'il ne restât plus rien de la domination françoise sur ce grand continent où elle a marqué si profondément ses traces.

(La fin au prochain numéro.)

II. — INVASION DES PRUSSIENS

CAMPAGNE DE L'ARGONNE (1792).

Nous avions commencé dans notre volume X, année 1864, la publication d'une série de pièces sur l'invasion des Prussiens et la campagne de l'Argone, en 1792 ; mais ces documents, tout intéressants qu'ils nous parussent, passèrent à peu près inaperçus. C'est qu'à cette époque l'esprit public, tout entier à la haute politique impériale, sembloit n'avoir que deux préoccupations : l'écrasement des influences cléricales et du papisme; le triomphe de l'idée des *Grandes nationalités.* On a vu depuis que le cléricalisme n'étoit pas positivement la plaie qui menaçât notre état social ; et quant à la sublime politique des *grandes nationalités*, on ne devoit pas tarder à comprendre ce que, dans la pratique et l'application, cet étrange principe avoit de périlleux pour le pays. A la veille de déclarer la guerre au vaincu de l'Argone et de Valmy, peut-être eut-il été à propos de relire l'histoire de cette campagne de 1792, et d'en étudier les documents. Il eut été prudent de revoir le théâtre des efforts et des succès de Dumouriez ; d'apprécier sa stratégie, puis, tout en tenant compte des temps, sans se fier exclusivement à cette supériorité militaire dont se targuoit si volontiers la vanité françoise, peut-être eut-il fallu moins dédaigner son ennemi, lui supposer assez de bon sens pour ne plus suivre les errements anciens ; il eut fallu admettre, qu'instruit par les leçons du passé, il avoit, cette fois, pris le temps d'étudier le terrain, naguère si fatal à ses armes, qu'il en devoit connoître aujourd'hui la nature, les surprises, et les moindres accidents — dont une tactique toute nouvelle pouvoit le rendre maître. — Voilà, croyons-nous, ce qu'il eut été sage d'apprécier et d'appréhender. Hélas nous n'avons pas

été longtemps à reconnoître tout ce que dans sa sagesse notre adversaire avoit appris, mais aussi tout ce que, dans notre outrecuidance, nous avons ignoré !

Voici les nouveaux documents sur la campagne de 1792 que nous fournissent les archives de Reims.

—

1. ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE QUI ENVOIE 1000 L. DE POUDRE A REIMS.

Extrait du procès-verbal des séances du conseil général du département de la Marne.

Du 28 aoust 1792, l'an 4 de la liberté.

Lecture faite d'une lettre du district de Reims apportée cette nuit par un courrier extraordinaire,

Le Conseil général a arrêté qu'il seroit envoyé à Reims, pour le service des canons de cette ville, la quantité de mille livres de poudre de guerre, indépendamment des cinq cents livres accordées hier pour la fabrication des cartouches.

Signé pour ampliation : CHOISET, secrétaire général.

Pour copie : PETIZON.

---

2. ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS CONCERNANT LES BOULANGERS.

Sur la représentation faite par M. le maire de la ville de Reims, que pour faciliter les approvisionnements de pain, il étoit intéressant que les boulangers fussent assurés du payement de leurs fournitures, — le procureur sindic entendu :

Le Conseil général, de concert avec MM. les commissaires du département, a arrêté que sur les états présentés et certifiés par les officiers municipaux, les boulangers seront

payés par nous, en conséquence de l'autorisation du département, qui nous permet de prendre sur les fonds publics tout ce qui est nécessaire pour la deffense de la patrie.

Arrêté en Conseil général à Reims, le 1er septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

Signé : Mopinot, H. Petizon frère.
Pour ampliation : Petizon.

---

3. LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT D'ÉPERNAY A MM. LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE REIMS.

Épernay, le 2 septembre 1792, l'an 4 de la liberté, 1er de l'égalité.

Nous avons, Messieurs, l'honneur de vous prévenir que le bataillon de garde nationale de Paris qui devoit se rendre demain à Reims, vient de recevoir l'ordre de partir pour Châlons.

Vos frères et amis,

Les administrateurs du district de la commune d'Epernay réunis.
Martin, L. Philipponnat, Bertin, président, Balezeaux, Gobert.

---

4. ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS AU SUJET DU LOGEMENT DES TROUPES.

Du 2 septembre 1792, l'an 4 de la liberté et le 1er de l'égalité.

Au Conseil général de la commune de la ville de Reims en permanence, présidé par M. Hurtault, maire, et où étoient MM. Joltrois l'aîné, Gervais, Levieux, Raussin, Lefrançois Herbaville, Destable, Boisseau, officiers municipaux, et MM. Legrand, Paquot, Cliquot, Tronson, Corrigeux l'aîné,

Labasse père, Lefranc, Molinet, Huet, Renard, Serrel, *notables*;

M. Brigot, substitut de la commune, présent;

Il a été fait lecture d'une lettre de M. Dorly, commissaire général pour la formation du camp de Soissons, du premier de ce mois, portant l'avis que les six bataillons des fédérés de ce camp, destinés pour la frontière, avoient reçu l'ordre de s'arrêter à Reims, et sur le rapport fait par MM. les commissaires aux logements qu'il n'y a point 3,000 logements dans la ville, et qu'il est impossible de fournir aux demandes faites à ce sujet; sur ce oui le substitut du procureur de la cour, il a été arrêté que M. Lefrançois, officier municipal, et M. Legrand Paquot, notables, se transporteront sur-le-champ au district vers Messieurs les administrateurs, à l'effet de leur demander tous les emplacements nationaux qui pouroient être propres à y établir des logemens et la paille nécessaire pour les former, et que ces messieurs sont priés de rendre compte de l'effet de leur mission au premier conseil qui sera assemblé.

---

5. DUMOURIEZ, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DU NORD A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Mouvement des troupes sur l'Argonne.

Au quartier-général de Grandpré, le 3 septembre 1792,
l'an 4 de la liberté.

Messieurs,

Je suis fort aise d'avoir de vos nouvelles et de recevoir de vous les témoignages d'une confiance qui m'est bien nécessaire dans ce moment critique. Ce n'est ni devant Reims, ni devant Soissons, que nous pouvons défendre votre départe-

ment et Paris, que nous pouvons empêcher la marche des Prussiens. J'ai pris le seul parti qu'il y avoit à prendre ; je me suis porté rapidement vers les débouchés de la forêt d'Argonne ; c'est là qu'il faut arrêter les ennemis ; mais je vous avertis qu'après avoir réuni les troupes du camp de Pont-sur-Sambre au débris de celle de Lafayette, je n'ai qu'à peu près vingt mille hommes pour défendre vingt lieues de pays et couvrir quatre ou cinq débouchés.

Si vous voulez agir efficacement, envoyez-moi un renfort de cinq ou six mille hommes, organisés en bataillons, avec des canons, des fusils et des uniformes. Choisissez de préférence les garçons, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 ans. Dirigez-en un tiers sur Sainte-Menéhould, et les deux tiers sur le camp que j'occupe à Grandpré.

Tâchez de les pourvoir le plus que vous pourrez de tentes et d'effets de campement ; engagez Messieurs les administrateurs du département de l'Aisne à faire la même chose ; et alors avec les secours que j'attends de Paris, je crois pouvoir répondre que je ne serai pas forcé dans mes défilés, et que par conséquent on ne pénétrera point chez vous. Il seroit essentiel aussi que, vu le rassemblement considérable qui va se faire dans ce pays, qui offre peu de ressources en comestibles, vos braves patriotes apportassent des vivres pour quinze jours.

Vous pouvez, Messieurs, compter sur la bravoure et le patriotisme de l'armée que je commande, elle brûle de combattre. Si, comme je n'en doute pas, votre intention est la même, dépêchez de venir au devant des Prussiens dans des pays susceptibles de chicane, et ne les attendez pas dans vos grandes plaines, où ils auroient beaucoup d'avantages sur nous.

Le général en chef de l'armée du Nord, DUMOURIEZ.

---

6. LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL PERMANENT DE VOUZIERS, A MESSIEURS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE REIMS.

Vouziers, le 8 septembre 1792,
l'an 4 de la liberté.

Messieurs,

Les ennemis se sont emparé de Buzanci (1) et un de leur détachement s'est même avancé au delà, ils ont un corps d'armée à Bayonville, ce qui fait craindre une incursion dans ce pays : cependant M. Dumouriez vient de faire camper environ 2,000 hommes dans le petit espace de terrein qui sépare la Croix, des bois qui l'avoisinent; ils ont 4 pièces de canon et travaillent à des retranchements et abbatis pour entraver les desseins pernicieux des ennemis sur notre pays. Plusieurs soldats de ce petit camp des Ardenais suscité par des particuliers de la Croix (2) se sont portés dans l'ancienne maison seigneuriale de ce lieu, sous prétexte que le sieur Favant, propriétaire d'icelle, est émigré : ont rompu les scellés qui y ont été apposés et l'ont dévastée; deux de ces brigands qui ont été reconnus, ont à l'instant subi par ordre de leurs corps les traitements les plus ignominieux. Il est à désirer que cet acte de rigueur serve d'exemple à ceux qui seroient tentés de vouloir se porter à de pareils excès.

Les administrateurs du Conseil permanent du district de Vouziers, le 9 septembre 1792.

Pour copie, signé : MONNOT le jeune.

---

7. COPIE D'UNE LETTRE ADRESSÉE PAR L'ADMINISTRATION DU DISTRICT DE GRANDPRÉ A CEUX DE VOUZIERS.

Grandpré, le 6 septembre 1792.
l'an 4 de la liberté.

L'armée est toujours stationnée ici, et prend une nouvelle énergie par l'assurance de combattre incessamment à l'aide

(1) Canton de Buzancy, arrondissement de Vouziers.
(2) La Croix-aux-Bois, canton de Vouziers.

de secours qu'elle attend et qui sont sur le point de lui arriver.

On annonce que son avant-garde placée aux Islettes (1), entre Sainte-Manehould et Clairmont, a remporté un avantage sur les ennemis. Si cet avantage se confirme, nous aurons l'honneur de vous en donner les détails.

Les administrateurs du district de Grandpré,

Signé : BRETAGNE, FATIO, MARGELET et MIQUET.

---

8. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A MESSIEURS LES OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE REIMS.

Paris, 22 septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

J'ai reçu, Messieurs, avec votre lettre du 20 de ce mois, une copie de l'arrêté que paroit avoir pris le Directoire du département de la Marne, relativement aux secours que les villes de Reims, Epernay et de Châlons sollicitent pour subvenir aux besoins qu'elles éprouvent. Vous verrez, Messieurs, par la copie ci-jointe de la lettre que j'écris aujourd'huy au Directoire de votre département, les motifs qui m'empêchent de statuer, quant à présent, sur votre demande.

Le ministre de l'intérieur, signé : ROLAND.

Pour ampliation : CHEUTIN, secrétaire commis.

---

9. PHILIPPE DEVAUX, AIDE DE CAMP DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ, AUX OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE REIMS (2).

Au sujet de M. Puters. — Nouvelles de l'armée.

Au quartier-général de Sainte-Menehould,
le 23 septembre 1792, l'an 4 de la liberté,
1er de l'égalité.

Messieurs,

Le général Dumouriez me charge d'avoir l'honneur de répondre à la lettre que vous venez de lui écrire au sujet de

(1) Les Islettes, canton de Clermont arrondissement de Verdun (Meuse).

(2) L'auteur de cette remarquable lettre, Philippe Devaux, l'aide de

M. Puters, détenu dans votre ville, attendu que j'ai connoissance de cette affaire. Voici ce que j'en sais, et je désire être mal instruit.

M. Puters est accusé d'être parti de Lille sans la connoissance de ses superieurs et d'avoir emporté avec lui la caisse du comité Belgique. En conséquence M. Vanhuoute, capitaine dans la légion belgique, est parti hier d'ici avec des pouvoirs et une escorte pour conduire votre prisonnier à Lille, où il sera jugé. S'il est innocent, je ne puis que le féliciter d'une mesure qui rétablira son honneur attaqué.

Quant à M. Brabender, commissaire des guerres que M. Puters annonce être venu ici pour communiquer la cause de son arrestation, je crois pouvoir vous assurer qu'il n'a pas paru. Cette négligence augmente même en apparence les torts de M. Puters et met le général Dumouriez dans l'impossibilité de prendre aucune connoissance de son affaire. Je crois donc que ce qui peut arriver de plus heureux à M. Puters, c'est qu'il arrive promptement à Lille pour s'y faire juger.

Après avoir satisfait, Messieurs, à ce qui concerne M. Puters, je m'empresse de vous donner des nouvelles de nos armées.

Les ennemis, après avoir fait une trouée derrière Vouziers, ont pénétré jusqu'à une lieue d'ici, parce que l'armée de M. Dumouriez étoit trop foible pour garnir tous les endroits.

Aujourd'hui, qu'il est réuni à Kellerman, et que nous avons près de 70 mille hommes campés sur une excellente posi-

camp de confiance de Dumouriez, né à Bruxelles en 1761, étoit fils naturel du prince Charles de Lorraine : il avoit pris du service en France où il s'étoit réfugié, compromis dans l'insurrection des Pays-Bas en 1788. Dumouriez, qui avoit reconnu son mérite, se l'étoit personnellement attaché. Colonel, puis adjudant-général, Dumouriez le chargea, en 1793, de s'emparer de Lille; mais le projet ayant avorté, Devaux fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris; il y fut condamné à mort et immédiatement exécuté. — On a de lui quelques poésies légères.

tion, nous attendrons les mouvements de l'ennemi pour agir.

S'il nous attaque, nous sommes certains de le battre ; s'il marche sur Paris, nous lui tomberons sur ses derrières, et si les forces de Châlons, de Soissons et de Paris font bien leur devoir, nous le tiendrons entre deux feux et je doute qu'il échappe un seul homme. S'il prétend nous cerner et nous couper les communications de Châlons, de Rheims et de Vitry-le-François, il faudra qu'il divise prodigieusement ses forces et qu'il s'affoiblisse, alors nous pourrons, comme les Horaces, le battre en détail.

Nous éviterons soigneusement de lui livrer bataille là où il est, parce qu'il ne demande pas mieux, et que si nous nous dérangions de notre position de Sainte-Menehould, nous occasionnerions la jonction des troupes hessoises et autrichiennes qui sont à Clermont, tandis que nous les tenons en échec. D'ailleurs *nous ne pouvons pas nous dissimuler que les Prussiens nous égalent au moins dans l'art de la guerre* et que notre armée étant aujourd'hui l'espoir de l'empire, nous compromettrions son salut en risquant une affaire décisive.

Nous avons eu, le 20, une canonade très-vive qui a duré dix heures, qui a dû faire faire de sérieuses réflexions à l'ennemi. Depuis ce moment il ne nous attaque plus. Il a perdu au moins 350 hommes et beaucoup de chevaux. Nous aurions perdu fort peu de chose, sans un caisson qui a sauté et avec lui 50 hommes des nôtres. On annonce dans ce moment que l'ennemi fait un mouvement rétrograde. Il fera mieux en effet d'aller dans ses Etats empêcher, par des lois sages et modérées le bouleversement qui ne tardera pas à le menacer.

Je suis tres flatté, Messieurs, que mon général m'ait fourni cette occasion de vous assurer du parfait attachement avec

lequel j'ai l'honneur d'être respectueusement, Messieurs, votre tres humble et tres obéissant serviteur,

PHILIPPE DE VAUX, aide de camp.

---

10. PÉTION DE VILLENEUVE, AU GENERAL DUMOURIEZ.

Cette lettre, qu'on croiroit écrite pendant notre triste campagne de 1870, nous vient du *Cabinet Laverdet*. — La jonction de l'armée de Kellermann à celle de Dumouriez avoit eu lieu le 19 septembre, et le 20 avoit eu lieu la bataille de Valmy. Dès lors commençoit la retraite des Prussiens.

J'ai appris, mon ami, la jonction des armées avec grand plaisir. Mais j'ai vu avec peine l'esprit qui régnoit dans plusieurs bataillons. Il ne s'agit pas ici de faire des motions, mais de se bien battre. Quand ces Messieurs reçoivent des coups de fusil, ils crient sur le champ qu'on les trahit, qu'on les mène à la boucherie. Apparamment qu'ils ont cru qu'à leur aspect les Prussiens mettroient bas les armes et qu'il s'agissoit d'une expédition de fauxbourg. Il me semble que vous êtes encore bien peu nombreux. Il me semble que vous êtes mal approvisionnés. Il me semble aussi que l'ennemi gagne insensiblement du terrein. Ce n'est peut-être pas un grand mal et la dessus votre expérience vaut mieux que mes conjectures. J'ai vu un vieux militaire qui m'a paru convainçu que l'ennemi, sous 48 heures, iroit boire son vin de Champagne et raser son joli château. Dieu vous ait en sa sainte garde, nous avons besoin de votre bras et de votre tête

PÉTION.

Ce 24 septembre, l'an 1er de la République françoise.

M. Dumouriez, général de l'armée du centre, au quartier général de Sainte-Menehoult.

---

11. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ROLAND, AUX OFFICIERS MUNICIPAUX DE REIMS.

Paris, le 24 septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

Je m'empresse, Messieurs, de vous faire passer copie de la réponse que je viens de recevoir de M. le ministre de la guerre, à la lettre que je lui ai écritte le 14 de ce mois pour lui demander de quel magazin on pourroit vous fournir 500 livres de poudre à compte des 3,000 livres qui vous ont été accordées précédemment. Vous verrez qu'elles ne peuvent être prises que sur l'approvisionnement qui a été fait à Grand-Pré pour le service de l'armée de M. Dumouriez et qu'il faut que vous vous adressiés à ce général pour l'obtenir.

Le ministre de l'interieur, ROLAND.

Copie de la lettre de M. Servan, ministre de la guerre, à M. Roland, ministre de l'intérieur, du 16 septembre 1792.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des poudres qui devoient être tirées de la fabrique de Saint-Pons, près Mezières, et qui étoient destinées pour la municipalité de Rheims. Je ne puis que regreter de ne pouvoir lui remplacer les trois milliers qui lui avoient été annoncés, mais les motifs qui ont déterminé l'arrêté de la municipalité de Mezières, paroissant tenir à la sûreté de cette place, je ne pense pas qu'il soit possible de rien changer à cette disposition. Cependant comme il paroît intéressant de procurer à la ville de Rheims un à compte sur les 3 milliers qui lui avoient été accordés, je ne vois d'autre moyen d'y satisfaire que de le tirer de l'approvisionnement qui a été fait à Grandpré pour le service de l'armée de M. Dumouriez, mais dans ce cas c'est à ce général qu'elle devra s'adresser. Je vous prie de l'en prevenir.

12. LE GÉNÉRAL DUMOURIEZ AU LIEUTENANT GÉNÉRAL AUGUSTE HARVILLE.

Sainte-Menehould, le 25 septembre.

Vous devés, mon cher général, avoir reçu mon ordre d'hier. Aussitot ma lettre reçue, portez-vous à Autrive sur Suippe en une marche avec toutes vos forces et rassurez Reims, il n'a rien à craindre pendant que vous le couvrirez; ne perdez pas de temps, faites-vous suivre par de gros convois de vivres et faites cuire partout, pour qu'on vous apporte par jour 60 à 80,000 rations de pain. Vous en ferez passer au général Sparre, et lui à nous; ramassez aussi tous les fourages possibles et faites les suivre à Auterive, où j'espére que vous serez le 28 ou 29 au plus tard.

Vous m'enverrez l'état de votre armée. Voici un ordre que vous enverrez à Rethel pour en tirer toutes le troupes et les subsistances que vous pourrez de ce pays.

Je vous embrasse et j'attends avec impatience de vos nouvelles.

Signé : DUMOURIEZ.

Pour copie conforme à l'original, le lieutenant général, commandant en chef la force armée de Rheims.

Le lieutenant général, AUGUSTE HARVILLE.

En vertu des ordres qui nous sont donnés par le général Dumouriez, nous Auguste Harville, lieutenant général des armées françoises, requérons Messieurs les maires et officiers municipaux de la ville de Reims, de faire toutes les diligences nécessaires et d'aviser à tous les moyens que leur autorité leur donne pour correspondre et obtempérer avec célérité aux vues du général.

Le lieutenant général : AUGUSTE HARVILLE.

13. EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Du 25 septembre 1792, l'an 4e de la liberté et 1er de l'égalité, le Conseil général du département de la Marne, informé par le ministre de l'intérieur que les Conseils généraux des districts de Reims et d'Epernay ont vivement sollicité des secours pécuniaires pour subvenir aux besoins des subsistances qu'éprouvent les communes de ces districts, mais que le montant de ces secours n'a pas été déterminé, vû la délibération prise par la commune de Châlons, cejourd'hui 25 du présent mois;

Vu pareillement l'arrêté du Conseil général du 19 de ce mois, sur la délibération de la commune de Reims, l'assemblée considérant que la grande quantité de troupes qui ont passé et qui existent dans le département et nottament dans les districts de Reims, Epernay et Châlons dont les deux premiers sont pour la plus grande partie plantés en vignes, la nécessité de pourvoir à la subsistance des armées qui sont arrivées avant que la régie des vivres eut pu faire les approvisionnements nécessaires, a épuisé toute leur ressource; que ces trois districts sont menacés des horreurs de la famine si le gouvernement ne vient à leurs secours par des moyens extraordinaires, après avoir entendu le suppléant du procureur général-sindic,

Il a été arrêté qu'il feroit demande, pour le présent, au ministre de l'intérieur, à titre de secours pécuniaires, pour le district de Reims, d'une somme de cent cinquante mille livres:

Pour celui d'Epernay d'une somme de trente mille livres, ou partie de ces secours en nature de grains, pour ces deux districts qui sont environnés de pays peu fertiles, et où il

seroit presque impossible de se procurer des denrées à prix d'argent.

Le montant desquels grains sera versé au fur et à mesure de la vente entre les mains des receveurs desdits districts pour le faire parvenir à la trésorerie nationale, et remplir l'avance qui pourra être faite par le gouvernement : se réservant le Conseil général de solliciter de nouveaux secours suivant les circonstances.

Pour ampliation, signé : Choiset, secrétaire général.
Pour copie : Clement, premier secrétaire.

---

14. RAUXIN, ARTILLEUR A LA CITADELLE DE MEZIÈRES, AUX FRÈRES ET AMIS DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE REIMS.

Ce fut le 21 septembre que se tint la première séance de la Convention nationale et que fut décrétée l'abolition de la royauté. L'Assemblée déclaroit en même temps qu'il ne pouvoit y avoir de constitution que celle qui seroit acceptée par le peuple, et qu'elle mettoit sous la sauve-garde de la nation les personnes et les propriétés. Toutefois, et malgré cette restriction, on commença, à compter du 21 septembre 1792, à dater de l'an 1er de la République, et dès le 25 la République françoise étoit déclarée une et indivisible. — On va voir par la pièce suivante à quelle exaltation démocratique étaient poussés déjà quelques esprits.

Mézières, 27 septembre, l'an 1er de la constitution républicaine.

Frères et amis,

Vous aurez sans doute appris les désagréments qu'a éprouvés le bataillon de Reims, à son arrivée à Mézières ; mais on ne vous aura point dit peut-être que le système de Lafayette contre les sociétés populaires, et notamment contre la vôtre, commençoit à s'y developper d'une manière outrageuse, je ne parle point des persécutions qui m'ont été personnelles; mais pour éviter les suites facheuses aux deux partis, je suis resté sur cette partie de la frontière, convaincu

qu'en quelque endroit qu'on puisse utilement servir la patrie, c'est bien mériter d'elle.

Quoique cette ville ne soit pas garnie de bouches à feu comme elle devroit l'être, cependant si les Autrichiens ont la témérité de l'attaquer, nous la défendrons de notre mieux. Nous sommes ici une centaine de jeunes gens qui calculons combien de soldats ennemis nous pouvons tuer par minute : le peu de canons que nous avons sont en bon état, et nous allons tout faire pour qu'au printems prochain cette principale clef de la France soit sur un pied respectable.

Nous avons besoin de bois pour nous chauffer l'hyver : quoique nous ne soyons qu'à une lieue et demie de l'ennemi, nous nous proposons de faire une petite incursion dans leurs forêts.

Une nouvelle société populaire se forme ; je n'ai pas eu le moment encore de m'y présenter, mais comme elle est déjà composée de toutes les autorités civiles et militaires qui fourmillent ici, je crains bien qu'elle n'aille pas au but ; cependant, nous allons nous y jeter, une douzaine de bons républicains, et nous veillerons.

Je ne sais quand les ennemis de la patrie cesseront de vexer ceux qui ont constamment manifesté les principes du plus pur républicanisme, aussi lâches que perfides, ils profitent de mon absence pour travailler sourdement contre mon patriotisme, comme s'ils vouloient me punir d'avoir quitté mon poste, par un dévouement assez généreux pour être récompensé : je crois avoir acquis le droit, frères et amis, de vous dire que, tandis que je suis en face de vos ennemis, je vous ai laissés au milieu des miens, plus dangereux encore que ceux que je suis à la veille de combattre, et que je vous charge du soin de me défendre.

Croyez-moi, avec la plus intime cordialité, votre compatriote,

RAUXIN.

au corps d'artillerie, à la citadelle de Mézières.

P. S. On va pour la première fois, dans ces murs, guillotiner un émigré, dans une demi-heure il sera raccourci : que n'est-ce le dernier de ces scélerats !

---

15. LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE A CELUI DU DISTRICT DE REIMS.

Les Prussiens devoient évacuer Longwy le 22 octobre.

Châlons, le 20 octobre 1792, l'an 1er
de la République françoise.

Nous vous donnons avis, citoyens, que le général Sparre instruit que le 23 de ce mois, à dix heures précises, le général Kelermann commencera la fête qu'il doit donner à son armée, au moment où les despotes et les satellites des tirans cesseront de souiller le sol de la liberté, en évacuant le 23 à la même heure le terroir françois, suivant la capitulation de Longwy semblable à celle de Verdun ; dans l'assemblée générale des corps administratifs de cette ville, il a été arrêté que la statue de la liberté, avec tous les emblêmes analogues seroit conduite au camp, ensuite portée dans toutes les rues de Châlons sur un char de triomphe ; de là posée sur un pied d'estal près de l'autel de la patrie, qu'ensuite il seroit allumé un feu de joie. Toutes les troupes à pied et à cheval, tous les généraux et les corps administratifs feront le cortége le plus nombreux ; on distribuera du pain aux pauvres habitants, et le soir, tous seront tenus d'illuminer. Tel est le précis de la fête projetée, on lui donnera tout l'éclat et la majesté possible. Nous célébrerons le triomphe de la liberté, les succès de nos armes en Savoye, et la fondation de la république françoise.

Nous désirerions, suivant le vœu général, que votre district et tout le département puissent célébrer cette fête le même jour et à la même heure, afin que tous les échos de tous les pays d'alentour retentissent en même temps des

cris de joie, d'allégresse qui vont se faire entendre par tout citoyen; que nos chants s'unissent, et chantons l'hymne des *Marseillois*, elle est consacrée pour toutes les fêtes, et dans toutes les places nous la répéterons avec enthousiasme; les salves d'artillerie prépareront et termineront cette fête, que nous vous invitons de célébrer à la même heure et avec toute la pompe la plus éclatante.

Le Conseil général du département de la Marne,
Signé : HACHETTE, président, LAVERNE, RIBERON, MAITRE ET PIERD'HOINT.

---

16. LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT AUX CITOYENS, MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE REIMS.

Les citoyens, maire, officiers municipaux et notables composant le conseil général de la commune de Reims, sont invités de la part des citoyens composant le Conseil général du district, de se rendre demain 28 octobre, au lieu des séances du district, huit heures et demie précises du matin, pour accompagner le char de triomphe de la liberté, partager avec tous les citoyens la fête consacrée à l'heureux événement qui vient de faire sortir les ennemis de la patrie du territoire de la république françoise, et assister à la dédicace qui se fera sur la place de la Liberté.

Fait au Conseil général du district de Reims, le 22 octobre 1792, l'an 1er de la République.

Signé : JOUVANT, BARON, CLÉMENT, CHÉRUY.

---

17. COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE PAR LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE AUX ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE REIMS.

Châlons, le 11 décembre 1792, l'an 1er de la République françoise.

Vous verrés, citoiens, par la copie ci-jointe de la lettre du ministre de l'intérieur, en date du 18 décembre dernier, que

la commune de Reims n'a aucun droit à être comprise dans la distribution des 500,000 livres accordées exclusivement pour indemnité des citoyens dont les propriétés ont été ravagées par l'ennemi : les motifs que vous faites valoir pour la ville de Reims, sont les mêmes pour Châlons, qui a été encore plus chargée du cantonnement, qui est journellement écrasée de passages et qui n'a pas pour cela de droit à la somme dont il s'agit.

Quant aux communes de votre district qui ont souffert du séjour des armées ennemies, nous nous occuperons de leur accorder des indemnités, aussitôt que les états de leurs pertes nous auront été adressés par vous ; l'humanité et la justice demandent que vous vous occupiés sans relâche à la réunion de ces états.

Nous vous prions de faire part de cette lettre et de celle du ministre à la commune de Reims : elles répondent à la délibération du Conseil général du premier de ce mois.

Le district du département de la Marne,

Signé : HACHETTE, président, TAVERNIER, PIÈRD'HOIN, LAVERNE.

---

18. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Paris, le 18 octobre 1792, l'an 1er de la République.

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez adressée en date du 7 de ce mois, et qui me peint la détresse dans laquelle se trouve un grand nombre de communes et de particuliers de votre département, par l'effet des ravages que l'armée ennemie a faits dans les districts où elle a pénétré. La convention nationale m'a chargé de la distribution d'une somme de 5,000,000 en secours provisoires entre toutes les communes et les particuliers dont les propriétés ont été pil-

lées ou dévastées. Je vais donner des ordres à la trésorerie nationale pour vous envoyer sur le champ une somme de 500,000 livres. J'en confie la répartition à votre zèle et à votre équité. Réglez-la de manière à secourir dans votre département le plus grand nombre de malheureux possible. Ce n'est pas à l'homme riche, ou seulement aisé, auquel il faut dans ce moment accorder les indemnités qu'il est dans le cas de réclamer, les facultés qui lui restent lui permettent d'attendre, c'est à lui à faire usage de toutes ses ressources personnelles pour se réédifier, se remeubler, s'approvisionner; mais le pauvre journalier, le petit propriétaire, dont la chaumière ou le champ ont été abîmés se trouvent sans moyens, la misère l'opprime : il faut y pourvoir, autrement il périt, voilà le premier degré de secours.

Le second doit se porter vers le cultivateur qui a perdu ses bestiaux, ses instruments aratoires et ses semences. Il faut lui restituer tout cela au plus vite : l'espoir de la moisson prochaine en dépend.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les règles qui doivent diriger votre travail de répartition. L'objet est assez intéressant pour mériter tous vos soins et les fonctions d'agent de la justice nationale sont trop belles, pour que vous n'apportiez pas à les remplir, tout le zèle qu'on peut attendre d'administrateurs sensibles et impartiaux.

Je vous prie de m'instruire dès qu'il sera possible de la manière dont vous aurez partagé la somme susdite de cinq cent mille livres, entre les diverses communes dont vous aurez balancé les besoins respectifs, et de me faire parvenir vos états de distribution.

Le ministre de l'intérieur, signé : Roland.

Pour ampliation, Signé : Choiset, secrétaire général.

Pour ampliation : Petizon.

(Les originaux de toutes ces pièces sont aux archives de Reims).

III. — DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION.

DEUXIÈME DÉCLARATION D'AMNISTIE PLEINE ET ENTIÈRE DE LOUIS XVIII EN Y COMPRENANT LES RÉGICIDES, SOUS LA DATE DU 9 AVRIL 1797.

Cette pièce importante se trouvoit dans les papiers de l'ex-constituant Dandré, agent secret de Louis XVIII, qui devoit en donner communication au comité royaliste, composé de MM. l'abbé de Montesquiou, Royer-Colard, etc. Le comte de Peyronnet, alors garde des sceaux, fut chargé en 1825, à la mort de Dandré, de faire mettre les scellés sur ses papiers et d'en retirer tout ce qui avoit rapport aux négociations secrètes dont il avoit été l'agent. La visite fut faite en présence de M. Royer-Colard, comme fondé de pouvoir de la famille du baron Dandré. Cette déclaration, que l'on croyoit perdue, fut retrouvée parmi une nombreuse correspondance, et remise immédiatement au Roi, qui en manifesta une grande joie. Louis XVIII avoit rempli de sa main les lacunes que l'encre sympathique avoit laissé subsister, le roi Charles X voulant reconnoître le zèle et le dévouement de M. le garde des sceaux dans cette circonstance, lui laissa cette déclaration comme un témoignage de son estime et de sa confiance. Elle est passée depuis entre les mains de M. de Tr..., de qui nous la tenons.

Nous la croyons écrite de Blankembourg en Brunswick où résidoit alors le prétendant. (*Cabinet Laverdet.*)

J'ai quarante-un ans passés, j'en ai vécu trente trois assez près de la couronne pour juger de son poids, sans me laisser éblouir par son éclat, et assez loin pour goûter les charmes de la vie privée. Rien ne me rendra ce temps où, sous l'empire du meilleur des rois, entouré, chéri d'une famille nombreuse et tendrement aimée, j'étois libre du poids des affaires, mais à portée de dire mon avis lorsque la nécessité

m'y engageoit : une vaine grandeur ne me le feroit pas oublier. Quels attraits peut avoir pour moi un trône teint du sang de ce que j'avois de plus cher au monde ? Quel supplice d'habiter ces lieux jadis si beaux pour moi, mais auxquels je redemanderois en vain ce roi si bon, ce frère tant aimé, cette reine si méconnue, cette sœur, ange céleste dont Dieu n'a sans doute permis la mort, que parce qu'elle étoit mûre pour le ciel ? Malheur à qui la couronne à ce prix seroit autre chose qu'un fardeau ! Mais la Providence l'ordonne, je le porterai.

Ce ne peut donc pas être pour en devenir possesseur, que j'accorde sûreté à ceux que j'avois formellement exceptés dans ma déclaration du mois de juillet 1795. Mais je vois l'affreux terrorisme prêt à renaître; je vois le sang des François prêt à couler de nouveau sous la hache aiguisée par Robespierre ; j'entends le dernier vœu de mon malheureux frère ; c'est à ce vœu, c'est à son amour, c'est au mien pour les François, que j'immole, non-seulement le plus juste des ressentiments, mais aussi le devoir des rois, la justice.

Mais en faisant ce grand sacrifice, je veux que mon peuple en recueille les fruits : je veux être sûr qu'un parti, différent de celui qui m'offre en ce moment de me remettre les rênes du gouvernement, ne rétablira pas ce régime exécrable, dont l'effroi l'emporte en moi sur toute autre considération. C'est pour cela que je veux que ce grand changement s'exécute par les moyens que j'indique et qui seuls m'offrent une réussite assez certaine pour me déterminer à ce que je fais.

C'est en vain que ceux à qui j'accorde ce qu'ils n'espèrent peut-être pas eux-mêmes prétendroient qu'ils me donnent plus qu'ils ne reçoivent de moi. Je me plais à croire qu'ils ont horreur des moyens auxquels ils déclarent qu'ils seroient forcés de recourir si je rejetois leurs offres ; mais ces mo-

yens, ils en sentent trop bien eux-mêmes la foiblesse; ils sçavent qu'ils ne les exerceroient peut-être que pendant quelques jours, effrayés par les remords de leur conscience et par l'exemple de Robespierre, et qu'après avoir traîné une vie plus cruelle encore pour eux que pour ceux qu'ils mêleroient à leurs soupçons, ils périroient d'une mort affreuse. Ce motif ne leur permet pas de balancer à me satisfaire, et s'ils osoient douter de la foi de mes promesses, je leur en donne un garant plus certain que tous les sermens: la victime même qu'ils ont immolée.

LOUIS.

Ce 9 avril 1797.

LETTRE DE LOUIS XVIII AU DUC D'HARCOURT.

Nous tenons cette pièce de madame la duchesse d'Harcourt, qui tout en nous la communiquant en 1865, nous prioit de n'en point faire usage pour le moment. Il ne lui sembloit point prudent, pour des raisons d'intérêt de famille, de la livrer à la publicité sous le régime impérial, bien que ce document, principalement dirigé contre les hommes du Directoire, ne touchât en rien au vainqueur d'Arcole et d'Aboukir dont la rôle politique étoit encore dans les secrets de l'avenir.

Aïeul de M. le duc d'Harcourt-Beuvron, aujourd'hui ambassadeur de la troisième République en Angleterre, Marie François, duc d'Harcourt, retiré à Londres après le 10 août, y étoit lui-même le représentant, le chargé d'affaires des prince françois près du roi Georges III et de la reine d'Angleterre qui le tenoient en la plus bienveillante estime. Il devoit la haute position qu'il y occupoit à ses brillantes qualités. Louis XVIII entre autres avoit pour lui une confiance égale à l'affection qu'il lui portoit. Un moment, même, après le 18 fructidor, pendant son séjour à Mittau, Louis XVIII, confiant aux rapports de ses agents françois, se crut sur le point de ressaisir le trône qu'un pouvoir tombé dans le mépris public sembloit lui-même disposé à lui laisser reprendre. La lettre qu'on va lire, écrite de Mittau quelques jours après le mariage de Madame, fille de Louis XVI, avec le duc d'Angoulême, et plus de trois mois avant le retour d'Egypte, fut publiée par l'émigration, mais rigoureusement arrêtée à la frontière. Nous la donnons ici comme

inédite, ou à peu près. Louis XVIII, revenant ici sur sa déclaration du mois de juillet 1795, qui tout en proclamant une amnistie générale, en avoit excepté les régicides et les égorgeurs notoirement connus, l'accorde ici pleine, entière et sans réserve, telle qu'il la proclama à sa rentrée en 1814; amnistie dont ne furent exceptés en 1815, que les régicides relaps, c'est-à-dire ceux qui s'étoient remis au service de l'empereur pendant les Cent jours (1).

17 août 1799.

Je m'empresse de vous faire part, Monsieur le duc, de la satisfaction que j'éprouve d'avoir pu exercer ma clémence en faveur du duc d'Orléans, mon cousin. Sa respectable mère, cette princesse vertueuse a été trop grande dans ses malheurs, pour recevoir de ma part une nouvelle atteinte qui auroit porté le désespoir dans son âme. Elle a été l'intermédiaire entre son Roi et son fils. J'ai accueilli avec sensibilité les larmes d'une mère, les aveux, la soumission et les remords d'un jeune prince que son peu d'expérience avoit livré aux suggessions coupables d'un père criminel. Cette détermination a été prise de l'aveu de mon conseil; et j'ai la douce satisfaction de vous assurer que tous ses membres ont prononcé d'une voix unanime le mot de *clémence* et de *pardon*.

Outre l'obligation où je suis de prévenir mes ministres de cet heureux événement, je vous dois quelques observations particulières, qui peuvent nécessairement en résulter.

Vous êtes, Monsieur le duc, au milieu d'une nation hospitalière, auprès d'un roi magnanime, près d'un gouvernement loyal et généreux, qui a accueilli avec humanité tous les François malheureux que le crime avoit bannis de leur patrie. Le nombre en est grand; mais parmi ces intéressants fugitifs il peut s'en trouver qui ne soient pas sans reproche par leur conduite peu réfléchie, et peut-être par leurs projets de ven-

(1) M. le duc d'Harcourt, créé pair de France le 4 juin 1814, au titre ducal qui existoit dans sa maison depuis 1700, est mort le 21 novembre 1839. Son fils, M. François-Eugène-Gabriel, duc d'Harcourt, né le 22 août 1786, épousa le 14 avril 1807 mademoiselle Aglaé Terray, plus tard duchesse douairière d'Harcourt, de qui nous tenons ce document.

geance. La persécution et les malheurs ont pu aigrir leurs esprits, mais l'espérance doit les calmer, et celui qui avoit abandonné la patrie pour le rétablissement du pacte social, ou pour éviter la mort, doit souffrir, se taire et pardonner, en prenant pour modèle son roi, et pour exemple tous les princes de son sang, qui ont éprouvé les mêmes irritations. Vous ferés connoître mes intentions aux François de toutes les classes, qui habitent le même royaume et la même ville que vous. Je saurai récompenser ceux d'entre eux qui auront mérité ma bienveillance et ma confiance par une conduite ultérieure, dégagée de toute espèce de vengeance et de réaction. — Mais je saurai également distinguer les ambitieux et les turbulents, apprécier leur espoir, et les contraindre par la loi, dans les bornes du devoir et de la nécessité. Je veux pardonner à tous. Ceux du dehors et du dedans auront une égale part à mon affection paternelle; et certes, il en est dans cette dernière classe, dont j'aimerois à faire un des soutiens de mon trône. Leur valeur guerrière...... Ah! elle m'a fait verser bien des larmes de douleur et d'admiration! Toutes mes pensées se fixoient alors sur l'égarement de mon peuple, sur l'audace et les crimes de leurs corrupteurs; et je finissois par espérer que les effets et l'empire du crime auroient leur terme, puisque les grands criminels éprouvoient chaque jour la juste punition de leurs forfaits. — Un objet interressant anime mes sollicitudes et afflige ma sensibilité; c'est celui des meurtres particuliers qui se commettent dans mes provinces du midi et de l'ouest. Non-seulement je désapprouve tous ceux qui osent agir en mon nom; mais je ne puis voir dans ces attentats trop souvent multipliés, qu'une manœuvre odieuse de quelques scélérats, pour fournir aux usurpateurs de mes droits, un prétexte toujours renaissant de calomnier mes intentions et mes projets de clémence.

Grand Dieu! Que puis-je espérer de mes vues paternelles

et bienfaisantes, si quelques hordes de brigands continuent de commettre le crime et de le faire commettre au nom de leur Roi légitime? Vous savez, Monsieur le duc, quels sont mes projets pour les provinces, où j'ai de fidèles sujets; vous savés que j'ai cherché à y former une armée redoutable, qui recevra bientôt de plus puissants secours. C'est moins pour les conquérir, que pour éviter l'effusion du sang, et mettre de toutes parts les factions de la France hors d'état de nuire à la masse de mes sujets, soit dans leurs personnes, soit dans leurs propriétés. Ainsi donc, je vous ordonne de faire prévenir les chefs qui peuvent être à leur poste, que chacun dans sa division demeure responsable du crime d'assassinat qui pourroit être commis par la suite.

Obligé de recréer la vaste machine du gouvernement françois, auquel une cruelle destinée m'appelle, dans quelles circonstances je mets la main à cet ouvrage! Un peuple épuisé, fatigué, abymé de tous les forfaits de vils usurpateurs qui se sont succédés avec la rapidité du vautour, il aura besoin de recevoir à l'instant des soulagements, et c'est sur ce point que toutes mes affections se fixent.

Je suis le premier et presque le seul auteur de la proclamation qui va être adressée aux François, au moment de mon entrée dans le royaume. C'est mon cœur qui l'a dictée: mon conseil étroitement uni à moi, n'a fait qu'éclairer ma marche. *Une amnistie générale et sans restriction* en sera le premier article; et tous les autres seront rapprochés des désirs du peuple et du soulagement de ses maux, de l'exercice de ses droits civils et politiques. En un mot, leur roi ne négligera rien pour le bonheur des François. Que s'il désire d'arracher le trône de ses pères des mains de ses cruels tyrans, il veut plus encore reconquérir leurs affections et régner sur leurs cœurs.

Sur ce je prie Dieu, Monsieur le duc, etc.

Signé : Louis.

3. LE GÉNÉRAL PARTOUNEAUX AU MINISTRE DE LA GUERRE (SOULT).

La lettre qui suit retrace le souvenir d'une de ces violentes commotions politiques dont notre malheureux pays a depuis un siècle le privilége et l'habitude. Il s'agit du retour de l'Ile d'Elbe et de la rentrée de l'empereur à Lyon. On a beaucoup parlé de l'enthousiasme qui servit d'escorte à Napoléon des bords de la Méditerranée jusqu'à la capitale, et de l'abandon singulier dans lequel tomba tout à coup la maison de Bourbon. Il est certain que ce retour, (si imprévu des royalistes) combla les vœux de ceux dont Napoléon avoit fait la fortune, de l'armée encore sous le prestige de ses victoires, d'une classe de paysans dont on avoit troublé le sens à l'aide des droits féodaux et des abus de l'ancien régime que l'on assuroit devoir être prochainement rétablis : — puis enfin de cette poignée d'intrigants, de ces farouches démocrates, convertis au bonapartisme, et fort irrités de ne plus jouer aucun rôle sur la scène politique.

Mais, d'un autre côté, il faut bien reconnoître que la plus saine partie de la nation, avide de repos et d'une sage liberté, fut glacée de terreur à la nouvelle de l'évasion de l'Ile d'Elbe, en prévision des calamités, des désastres que cet événement faisoit naturellement présager pour la France, et que le 20 mars, le plus morne silence auroit régné dans la capitale, si les meneurs n'eussent pris le soin d'attirer sur le passage du héros, et sous les croisées du château, cette populace des faubourgs et de la banlieue, toujours avide de bruit, de tapage et de révolution, et toujours sous la main et aux ordres de ceux qui l'excitent et la soudoient.

Le général Partouneaux fut du nombre de ceux qui résistèrent à l'entraînement du jour, et qui, fidèle au serment prêté, surent y rester fidèles. Napoléon, durant les *Cent jours* fit solliciter Partouneaux de reprendre son service sous les drapeaux de l'empire. On a cité ces derniers mots de la réponse du général : « Je n'irai point « abandonner un prince malheureux qui n'a pu opposer au tor- « rent qu'entraîna votre fortune que ses droits et ses vertus. »

Voici en quels termes mélancoliques et découragés, Partouneaux fait au ministre de la guerre le récit des faits dont il venoit d'être témoin :

Retour de l'île d'Elbe. — Défection des troupes. — Monsieur et le duc d'Orléans à Lyon. — Arrivée du maréchal Macdonald. — Froideur de l'armée et de la population. — Marche de Napoléon. —

Grenoble soumise. — Arrivée de Napoléon. — Départ des princes. — Fuite du maréchal.

Lyon, 15 mars 1815.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que j'ai exécuté ses ordres de partir de suite de Paris, et de me rendre en poste à Lyon pour y être à la disposition de MONSIEUR, frère du Roi.

Je suis arrivé dans cette ville le 9 au soir, et je me suis empressé de me rendre chez MONSIEUR, auprès duquel se trouvoit Monsieur le duc d'Orléans. Ces princes me parurent très-affectés de la nouvelle que les troupes qui étoient à Grenoble avoient été au devant de Napoléon, et que cette ville même s'étoit soumise à lui. On avoit appris en même temps la défection du 4e régiment de hussards. On n'étoit pas trop rassuré sur les dispositions des troupes qui étoient à Lyon, et la population de cette ville montroit peu d'enthousiasme.

Enfin le même soir arriva M. le maréchal Macdonald que les princes attendoient avec impatience, et qu'ils virent arriver avec le plus grand plaisir; ils voyoient en lui un général qui avoit des droits à l'estime, à la confiance, à l'attachement des troupes.

Monsieur le maréchal ne parut pas satisfait de l'état des choses : ensuite on manquoit d'artillerie et de munitions de guerre. Pour le lendemain matin Monsieur le maréchal ordonna une revue : à cette revue il harangua les troupes, leur tint le langage de l'honneur, les engagea à faire leur devoir, leur fit envisager les horreurs d'une guerre civile, une invasion de troupes étrangères, etc., etc... Il fut écouté avec respect, avec attention; mais rien ne put déterminer les troupes à crier : *Vive le roi!*

MONSIEUR passa ensuite cette troupe en revue, lui parla avec bonté, avec douceur : on le voyoit avec intérêt, sa situa-

tion étant aussi pénible que désagréable; mais le même silence régna quand il fut question de crier : *Vive le roi !*

La revue terminée, une partie de la troupe fut envoyée sur le quai, et sur les ponts du Rhône qui étoient seulement barricadés par quelques arbres taillés, et l'autre partie fut mise en réserve sur la place de Belcour.

On pouvoit juger de l'influence qu'avoit le nom de l'*Empereur* sur l'esprit de la troupe, influence qui tient du charme, car le Roi est aimé : mais les étrangers ont voulu trop humilier la France, et en l'humiliant il ont fait la perte du Roi. La nation et l'armée ne veulent pas supporter cette humiliation.

MONSIEUR, frère du roi n'espérant plus rien, et ne pouvant plus rien espérer, se détermina à partir : il avoit été précédé par Monsieur le duc d'Orléans.

Monsieur le maréchal Macdonal resta jusqu'au moment où, dans l'après midi, l'avant garde de Napoléon, composée de quelques hussards, se présenta au Pont de pierre sur le Rhône ; je l'accompagnois, mais il étoit à cheval, et j'étois à pied, n'ayant pas de chevaux.

A l'arrivée de ce détachement, les troupes qui étoient à Lyon se déclarèrent de suite pour Napoléon.

Il ne resta alors à Monsieur le maréchal Macdonal d'autre parti à adopter que de prendre le galop et de se retirer bien vite; il fut poursuivi par les hussards. Quant à moi je rentrai dans mon auberge, je quittai mon uniforme et fus chercher un gîte ailleurs pour éviter le désagrément, soit d'être considéré comme prisonnier, ou d'être stimulé à oublier le serment que j'avois preté. Le même soir du 10, Napoléon est entré à Lyon au milieu de ses troupes, et d'une multitude immense de peuple : rien ne peut décrire l'enthousiasme qu'il excitoit !

Le 11, étant malade, je me suis mis au lit et je l'ai gardé

pendant trois jours, j'ignore ce qui s'est passé pendant ce temps, si ce n'est que Napoléon est en marche sur Paris, et que d'autres troupes se soumettent à lui.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien avoir la bonté de me donner ses ordres : si elle ne peut m'employer pour le moment, je la prie de me permettre d'aller attendre au sein de ma famille, en Provence, car toutes les catastrophes que j'ai éprouvées et mes déplacemens m'ont totalement ruiné ; je suis père de famille.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect de Votre Excellence,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le lieutenant général, COMTE PARTOUNEAUX.

---

4. DELANDINE-ROMANET A M. TÉZENAS FILS, AVOCAT A MONTBRISON (LOIRE).

Voici une autre lettre qui, à quelques mois de distance, peint mieux peut-être que la précédente, le désordre moral que les tristes événements de l'époque amenoient dans les esprits. Ici la chute définitive de l'homme du 20 mars, loin d'exciter le regret, provoque un enthousiasme que la présence de l'étranger ne fait que redoubler. On pardonnera les excès de zèle, l'exaltation du royaliste quand on se rappellera ce qu'a été l'auteur. — Né à Lyon, le 6 mars 1756, Antoine François Delandine, avocat au Parlement de Dijon, en 1775, se distingua de bonne heure par son goût et ses travaux littéraires. Il étoit, dès 1781, membre titulaire de l'Académie de Lyon et correspondant de l'Académie des inscriptions. Son *Histoire des Assemblées nationales de France* le fit bientôt élire aux Etats-Généraux où il vota constamment avec le parti monarchique. Bibliothécaire de l'Académie de Lyon, il publia une protestation contre la journée du 20 juin 1792. Sa courageuse résistance lui valut l'a-

nimosité des terroristes de Lyon. Réfugié en 1793 à Néronde, son pays (en Forez), il fut arrêté par ordre du conventionnel Javogue, et transféré dans la prison des Récluses de Lyon, où chaque jour menacé de l'échafaud, il atteignit cependant le 9 thermidor. C'est là qu'il composa son *Tableau des prisons de Lyon*, livre qui eut un immense succès et que l'on recherche encore aujourd'hui. Sous le directoire, professeur de législation à l'Ecole centrale du Rhône, il eut le courage de réclamer le rappel de Laharpe, proscrit du 18 fructidor. — Louis XVIII, en 1815, récompensa son zèle monarchique par des lettres de noblesse. — Ses ouvrages sont trop nombreux pour être rappelés ici; nous citerons, après ceux que nous avons déjà mentionnés : sa *Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon.* — Son *Nouveau dictionnaire historique et supplément de Chaudon*, 13 vol. in-8°. *Les Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, 2 vol. in-8°. *Le catalogue des livres qu'elle renferme*, 2 vol. — *Mémoires bibliographiques et littéraires... Testament moral ou Lettre à mon fils*, écrite des prisons de Lyon en 1793, la veille du jour où il devoit comparoître devant le tribunal révolutionnaire..., et une foule d'autres ouvrages, articles et opuscules. — Delandine est mort le 5 mai 1825. — Nous tenons cette lettre de feu Audin, ami intime de Tézenas, dont il eut tous les papiers.

Arrivée à Lyon du prince Jules de Polignac accueilli sur la place des Terreaux par les cris de : « Vive le roi », répétés par une multitude immense. Trente mille Autrichiens campent dans les rues etc., etc.

Lyon, ce lundi 17 juillet,
à 10 h. du soir, du milieu du bivouac autrichien.

Venez, mon cher ami, venez partager notre joie. Nous sommes enfin délivrés de nos *défenseurs*. Sous la protection de nos ennemis nous pourrons crier : *Vive le roi*, et nous sommes redevenus François du moment que les étrangers sont devenus nos maîtres.

Le drapeau blanc flotte sur l'hôtel de ville, la cocarde blanche sur le chapeau des honnêtes gens, la joie brille sur tous les visages.

Ce soir, à 4 heures, M. Jules de Polignac venant du quartier général autrichien qui n'étoit plus qu'à la Boucle, et accompagné de plusieurs officiers françois, restés fidèles, a

paru sur la place des Terreaux : il a été accueilli par les cris de : *Vive le roi* répétés par une multitude immense qui se livroit à toutes les démonstrations de la joie la plus folle. On sautoit, on s'embrassoit sans se connoître ; j'en ai profité pour cogner quelques jolis minois; enfin chacun se disoit : « Quelle différence avec l'entrée du Corse ! » Et cependant ce n'étoit là qu'un officier du Roi.

A cinq heures, environ trente mille Autrichiens sont entrés dans la ville. Un arrêté du maire enjoignoit aux citoyens qui ne faisoient pas partie de la garde nationale de rentrer chez eux lors de l'entrée. Mais tous les Lyonnois, au contraire, se sont portés en foule au devant des alliés pour les recevoir aux cris de : *Vive le roi ! Vivent les alliés !* C'étoit comme un jour de fête. Jamais on n'a vu une pareille entrée d'ennemis. Ils se sont mis en bataille le long de tous nos quais et de nos places pour y bivouaquer pendant cette nuit. A un signal donné ils ont mis leurs fusils en faisceaux, puis se sont assis sur les parapets et sur les dalles ou pierres plates qui règnent le long des maisons, en gardant leurs rangs et laissant le milieu de la rue libre pour les passans. A 7 heures, un groupe de royalistes a traversé leurs rangs en chantant la *Causette;* ils y ont répondu par des applaudissements unanimes. Quand le jour est venu à baisser, officiers et soldats se sont couchés sur la place qu'ils occupoient. A l'heure où je vous parle ils sont sous ma fenêtre et sur les marches de notre escalier, tous habillés de blanc et semblables à des rangées de moutons. Voilà ces étrangers si féroces et qui devoient tout dévaster ! Pas un n'ose quitter son rang pour entrer dans les rues adjacentes au quai. J'ai vu des femmes seules traverser leurs rangs à neuf heures et demie sans obstacle, sans qu'aucun d'eux se soit approché d'elles; et tandis qu'à trois pas d'eux, les vaincus dorment dans de bons lits, les vainqueurs sont étendus sur le pavé

sans distinction de grades, avec des traversins pour chevets et des redingotes pour matelas. L'intérieur de notre escalier en est encombré, la cour voisine est en même temps pleine de chevaux et d'hommes couchés pêle mêle et je vous écris véritablement du milieu du bivouac ennemi, sans bivouaquer.

On dit qu'on prendra des mesures pour que l'habitant ne loge pas : je doute qu'on puisse réussir completement. Il faut croire que tout au moins les officiers y seront placés. On craint aussi qu'il n'y ait une contribution de guerre; mais nous avons le Roi !

Après avoir parlé de nos impitoyables ennemis, disons un mot de nos *braves* militaires françois. Après avoir pillé la maison de M. Boulard de Gatelier, depuis le rez-de-chaussée jusques et compris le 4e étage, après avoir hurlé pendant trois jours comme des forcenés, insulté les citoyens paisibles, vociféré contre les royalistes, ils ont évacué notre ville et dévasté quelques villages sur leur chemin : mais vous les connoissez déjà ces amis, puisqu'ils se retirent sur Montbrison. Dieu vous préserve de leurs amitiés et vous fasse trouver une route libre pour venir respirer sous le drapeau blanc! Vous avez un moment goûté ce bonheur, mais l'arrivée des troupes françoises a dû vous être un terrible rabatjoie ! — M. de Fargues qui a repris ses fonctions depuis ce matin, ainsi que M. de Chabrol, a déjà demandé où étoit le rédacteur du journal royaliste de Lyon. Arrivez donc pour répondre à son vœu et au nôtre. Tâchez d'entraîner dans votre mouvement de rotation vos deux aimables satellites : dites leur que je sèche d'ennui depuis que je ne puis plus leur adresser, ainsi qu'à vous, ces agréables épithètes que je faisois résonner tous les jours à leurs oreilles. N'oubliez pas le *dythyrambe* et autres productions que votre indignation a enfantés, et croyez aux sentiments d'estime et d'amitié que vous a voués à tous trois le révérend frère Romaneste.

Si vous avez occasion de voir mon oncle, ma tante, mon cousin ou ma jolie cousine, dites leur que je ne les oublie point et que j'ai bien pensé à tous les ennuis qu'ils alloient éprouver par l'occupation des troupes françoises. J'ai vu revenir avec grand plaisir leur fils cadet. Il paroissoit abandonner sans regret la gloire des armes et quelques nuits de bivouac l'avoient surtout dégouté du métier de héros.—Pardon de mon griffonnage, mais le sommeil a déjà fermé un de mes yeux.

DELANDINE ROMANESTE, de Lyon.

A Monsieur, Monsieur Tézenas fils, avocat à Montbrison, département de la Loire.

IV. — BIBLIOGRAPHIE.

La Topographie historique et archéologique d'Abbeville, par ERNEST PRAROND, t. Ier, *Dumoulin*, 1871, 1 vol. in-8.

De sérieux travaux justement estimés ont placé depuis longtemps M. Ernest Prarond au premier rang parmi les auteurs dont se peut glorifier la Picardie. Lui, que des études littéraires et un véritable talent d'écrivain pouvoient pousser sur un théâtre plus élevé, s'est modestement résigné au rôle d'historiographe du pays qui l'a vu naître. Il est vrai que le sentiment qu'inspire à beaucoup d'honnêtes gens le spectacle du Paris moderne est bien fait pour donner le goût de la province et la passion de la retraite, et que l'on est tout excusé de préférer à la *glorieuse* capitale la plus humble et la plus modeste des bourgades.

Nos lecteurs connoissent déjà les *Monographies* de M. Eugène Prarond. On sait qu'il s'est consitué notamment l'historiographe de la pentapole d'Abbeville. — Après avoir, en cinq gros vol. in-12, écrit la statistique et l'histoire des cinq villes et des trois cents villages, hameaux ou fermes qui constituent la portion la plus im-

portante de l'ancien duché de Ponthieu, l'auteur arrive ici à l'objet de ses prédilections, à l'histoire et description de la ville objet de ses préférences, de ses affections, en un mot à la ville de son berceau; c'est dire, à l'avance, avec quelle honnête passion il se livre à ce travail. L'espace ne nous permet pas d'entrer dans le développement du plan de l'auteur et de chercher à analyser ce volume qui, aussi bien, n'est que le premier de la *Monographie d'Abbeville.* Pour le moment, nous nous bornerons à annoncer ce volume, qui affecte sur ses devanciers une plus grande majesté de format : ce qu'à la vérité, pour notre part, nous regretterions volontiers. L'in-12, si général aux XVIe et XVIIe siècles, étoit un format qui, à notre sens, avoit plus de grâce que cet in-8 auquel de nos jours on donne volontiers la préférence et des dimensions embarrassantes, excessives. Il seroit bon de laisser ce prétentieux format, tel du moins que le produisent aujourd'hui nos éditeurs, aux livres qu'on respecte ou qu'on lit peu, et pour les livres d'un usage quotidien, les livres qu'on aime, qu'on empoche pour les relire, revenir à l'in-12 de nos pères, si commode, si portatif et qui se prête si volontiers à tout le luxe, à toutes les coquetteries typographiques. Les éditeurs de M. Prarond en ont jugé autrement. Du gracieux in-12 qu'avoit adopté l'auteur pour son *Histoire de cinq villes,* ils nous ont ramené au grave et incommode in-8°. Nous ne les en féliciterons pas; mais cette faute, si c'en est une, ne nous empêchera pas de rendre justice au livre, qui mérite effectivement toutes les sympathies du public.

Voici le début de l'auteur, qui a mis son introduction dans son premier chapitre : ce début nous semble alerte, de nature à saisir le lecteur par son allure franche et pleine d'honnête confiance en son lecteur.

« Le temps passe, l'âge vient, les travaux s'amassent et nous désespèrent. Le livre que je m'efforce aujourd'hui de rendre moins incomplet devant être, pour valoir quelque chose, un grand recueil de faits, un répertoire exact de renseignements, non une œuvre littéraire, je veux perdre en l'écrivant tout souci de rédaction, toute préoccupation de forme. L'effacement de l'écrivain, l'abandon de la plume, ne sauroient nuire à cette simple coordination de souvenirs, et le livre aura toujours pour les lecteurs du pays un titre assuré à la faveur : en réveillant toutes les patriotiques et domestiques remembrances, il recueillera naturellement

une part de l'intérêt qui s'attache aux lieux connus et aimés, aux foyers héréditaires, aux places fréquentées dès l'enfance. Tous les hommes ont pour leur ville cette tendresse respectueuse qu'exprime si bien le second Pline : « *Reverere gloriam veterem et hanc* « *ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monu-* « *mentis sacra est.* » Je me repose donc sur cette poésie de sentiment, indépendante de l'expression dont d'autres mieux que moi la vétiroient.... »

L'auteur n'est pas de ceux, quoi qu'il en dise, qui aient perdu le souci de la forme. Il n'en est plus sur ce point à faire ses preuves, et nous l'attendons à son second volume pour dire de son livre tout le bien que nous en pensons déjà, et qu'il ne manquera pas de justifier.

Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié par M. Borel d'Hauterive, 1871-1872. *Paris*, in-12, *fig.*

Nous sommes sans doute fort en retard avec M. Borel comme avec tant d'autres des livres qui attendent leur annonce. Hâtons-nous avec celui-ci, dont les collectionneurs pourroient encore ignorer la bienvenue. Comme tous ses devanciers, celui-ci renferme de précieuses informations, des notices historiques sur les maisons de Toucheboeuf-Daragon (*Bancalis Fruyneo*), — du Cheyron, — Bressand de Zuigné, — l'article relatif aux changements et additions de noms, — les chapitres nobles, — les chevaliers du Saint-Esprit, de Saint-Louis, encore vivants, — la grandesse d'Espagne, — la Toison d'Or, — la noblesse aux armées, — un article sur la Prusse et l'almanach de Gotha, — la pairie et le sénat, — une notice sur les rois d'Yvetot, — une revue nobiliaire de l'assemblée nationale et des conseils généraux, etc., etc.

LE CABINET 

HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

V. — HISTOIRE DE L'ACADIE FRANÇOISE.

— Quatorzième article. —

CHAPITRE XXII.

Situation des Acadiens. — Fondation de Louisbourg. — Les Abénaquis. — Enlèvement de Saint-Castin. — Mort du P. Rasles. — Les Abénaquis font la guerre aux Anglois. — Guerre de la succession d'Autriche. — Prise de Louisbourg. — Malheureuse expédition du duc d'Antin. — M. de Villiers bat les Anglois à la Grand-Prée. — 1713. 1748.

L'article 10 du traité d'Utrecht portoit que des commissaires seroient nommés pour le règlement des limites entre les colonies angloises et françoises ; mais on négligea d'abord cette question importante, qui fut plus tard l'objet de négociations si longues et si infructueuses. L'Angleterre s'établit tant bien que mal dans la presqu'île acadienne ; la France demeura en possession de Pentagoët, de la rivière de Saint-

Jean et de la côte des Etchemins jusqu'au fleuve de Saint-Laurent. Les districts de Beaubassin et des Mines se trouvèrent ainsi entre les deux en quelque sorte, appartenant peut-être de droit à la première, rattachés de fait à la seconde par leur origine, par leur religion et par les relations fréquentes qu'ils entretenoient avec le Canada. Ils conservèrent cette position indécise, embarrassée, mais pourtant supportable, jusqu'en 1746. Soit qu'on se souvînt de la neutralité qui leur avoit été concédée par Jacques II d'accord avec Louis XIV, soit qu'on leur tînt compte de l'état d'incertitude dans lequel avoit été laissée la question des frontières, on les considéroit comme des cantons neutres. Aucun gouverneur anglois ne leur demanda de prêter le serment d'allégeance. Ce fut pour eux une époque de paix et de prospérité. Les colons du Port-Royal qui échappèrent à la transportation en France et qui ne voulurent pas accepter le joug étranger, s'y réfugièrent. La culture des champs y prit des développements considérables. Par ces deux causes la population augmenta. Nous avons dit qu'elle étoit de 4,000 âmes en 1731. Son recensement de 1737 s'élève à 6,452. Si on compare ce dernier chiffre à celui de 1707, on trouve qu'en trente ans l'accroissement a été dans la proportion de 1 à 6 ou peu s'en faut.

C'est là peut-être que le gouvernement françois aurait dû porter ses nouveaux efforts de colonisation quand il songea à réparer la perte de l'Acadie. Beaubassin et les Mines, en effet, fermoient à peu près l'isthme de la presqu'île, touchant d'un côté à la baie Françoise et de l'autre ayant entrée dans le golfe de Saint-Laurent par la baie Verte. Par la côte des Etchemins et par la rivière de Saint-Jean, ils étoient en communication avec le Canada. Les tribus indiennes les mieux façonnées à notre empire, les Souriquois ou Micmacs et les Abénaquis les entouroient, pour ainsi parler. Ils pou-

voient de la sorte offrir une base excellente pour ce qui nous restoit de la Nouvelle-France. On y auroit trouvé une société tout organisée, capable de recevoir les affluents que l'immigration lui auroit apportés, un peuple vigoureux et laborieux, aussi rompu aux fatigues de la guerre qu'aux travaux de la paix.

Mais il ne paroît pas qu'on y ait seulement pensé. Pourtant on avoit promptement compris au Canada et en France de quel dommage devoit être pour la puissance françoise en Amérique l'abandon du territoire acadien. M. de Vaudreuil, en choisissant le baron de Saint-Castin pour son lieutenant, lui avoit tout particulièrement assigné la mission de maintenir dans l'obéissance à la métropole les colons dispersés dans la rivière de Saint-Jean et d'affermir, avec l'aide des missionnaires, son influence sur les sauvages. De son côté, le ministre de la marine, Phélippeaux de Pontchartrain, avoit écrit à M. de Beauharnais, intendant à La Rochelle: « Je vous ai fait connoître combien il est important de reprendre le Port-Royal avant que les ennemis n'y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêcheries le demandent également. Ce sont deux objets qui me touchent vivement; et je ne puis trop exciter le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France à les envisager avec les mêmes yeux. » Malheureusement il vouloit, — et que pouvoit-il vouloir autre chose dans l'état d'épuisement de la France? — il vouloit que le Canada fît cette conquête, seul et avec ses propres forces. Cela n'étoit pas possible.

On sentoit qu'il y avoit quelque chose à faire; mais quoi? Le gouvernement françois s'étoit réservé, par le traité d'Utrecht, l'île du cap Breton et les autres îles du golfe de Saint-Laurent. La première, située au midi de Terre-Neuve et au nord-est de l'Acadie, semble avoir été placée là pour

commander la principale bouche du fleuve. Elle est de forme très-irrégulière, creusée profondément par la mer dans son milieu, de sorte que les deux extrémités n'en sont rattachées l'une à l'autre que par un isthme fort étroit. Son climat est à peu près celui de Québec. Elle est généralement peu fertile; mais elle a des ports excellents. On crut qu'elle pourroit servir à atteindre le double but marqué par la lettre de M. de Pontchartrain : la défense du Canada et la sûreté des pêcheries. On se flatta d'ailleurs qu'il seroit facile d'y attirer les Acadiens de la presqu'île qui n'en étoient séparés que par le détroit de Canseau.

Par toutes ces considérations, on résolut d'y fonder un grand établissement. On changea son nom d'île du cap Breton en celui d'île Royale; et on décida qu'il seroit construit à l'extrémité orientale, du côté de l'Océan, une place forte qui fut appelée Louisbourg. MM. Rondot, père et fils, intendants du Canada, avoient, dans un mémoire très-étudié et très-savant, exposé, dès 1706, les vues qu'il leur paroissoit à propos d'adopter pour en faire l'entrepôt général du commerce américain. Leur projet étoit ingénieux autant que solide; mais il falloit, pour le réaliser, plus de temps qu'il n'en a été accordé à la nouvelle colonie. Peut-être y auroit-il fallu aussi d'autres hommes. L'esprit s'effraye des sommes immenses qui ont été dépensées à Louisbourg sans profit. Les historiens parlent de trente millions.

Le premier contre-temps qu'on éprouva fut le refus que firent les Acadiens en général de quitter leurs terres. Ils entrèrent bien volontiers en relations avec leurs frères de l'île Royale; mais ils ne consentirent pas à abandonner le pays qui les avoit vus naître, qui gardoit les cendres de leurs pères et où, sous le couvert de la neutralité, ils jouissoient d'une liberté à peu près complète. Les Anglois, qui ne voyoient pas sans jalousie et sans inquiétude s'élever les mu-

railles de Louisbourg, traitoient avec beaucoup de ménagements des colons qui pouvoient si aisément leur échapper. Ils ne tentèrent qu'une fois leur fidélité. Un de leurs gouverneurs, nommé Richard, eut, en 1720, la fantaisie d'interdire les rapports de la presqu'île avec l'île du cap Breton. Il signifia en même temps aux colons françois qu'il ne leur donnoit que quatre mois pour prêter le serment d'allégeance. Cet ordre causa plus d'irritation que d'étonnement au sein de la population, mal habituée pourtant à des prétentions si hautes. Surtout il n'abattit le courage de personne. Les principaux habitants représentèrent à M. Richard que le traité d'Utrecht leur assuroit la liberté de se retirer au Canada où dans les îles voisines, en vendant leurs patrimoines ; que, s'ils n'avoient pas jusque-là revendiqué le bénéfice de cette clause, c'étoit sous la condition qu'ils ne souffriroient point de violence dans leurs usages, dans leurs traditions, dans leurs sentiments ; qu'au reste, ils rendoient à l'Angleterre assez de services, puisque seuls ils contenoient les Indiens, toujours prêts pour des expéditions sanglantes. Ils donnèrent à entendre qu'il ne seroit pas de l'intérêt du peuple anglois de provoquer une résistance qui trouveroit les sauvages à côté des Acadiens. Le gouverneur comprit à demi-mot. Le serment ne fut pas prêté ; mais le cabinet de Londres se souvint plus tard de l'impuissance où il avoit été réduit. On verra de quel prix terrible il fit payer aux Acadiens de 1755 la contenance virile des Acadiens de 1720.

Vers le même temps à peu près, c'est-à-dire vers 1721, les Anglo-Américains essayèrent de prendre pied sur le territoire des Abénaquis. Ils employèrent tour à tour la séduction, la perfidie, la violence ; ils commencèrent par une offre de service, et ils finirent par un guet-apens. Rien ne leur réussit. Ils ne parvinrent qu'à se rendre plus odieux aux Indiens et à souiller leurs annales d'une nouvelle tache de sang.

Il y avoit sur la rive droite de la rivière de Kenebec une bourgade de sauvages nommée Nanrantsouack, aujourd'hui Norridgewook, où faisoit sa résidence ordinaire le révérend père jésuite chargé de la mission, le père Sébastien Rasle. L'église en avoit été détruite pendant la dernière guerre; et la tribu trop pauvre n'avoit pas pu la rebâtir encore. Le gouverneur de Boston crut avoir trouvé là une occasion favorable d'acquérir à la cause de l'Angleterre les Abénaquis. Il leur proposa de donner l'argent et de fournir les ouvriers pour la reconstruction de l'église, mais à la condition qu'elle seroit desservie par un ministre protestant. Son offre fut rejetée tout d'une voix :

« Ta parole m'étonne, lui répondit le chef indien; et je t'admire dans la proposition que tu me fais. Quand tu es venu ici, tu m'as vu longtemps avant le gouverneur françois. Ni ceux qui t'ont précédé, ni tes ministres ne m'ont jamais parlé ni de la prière ni du grand génie. Ils ont vu mes pelleteries, mes peaux de castor et d'orignal; et c'est à quoi uniquement ils ont pensé. C'est ce qu'ils ont recherché avec empressement. Je ne pouvois pas leur en fournir assez; et quand je leur en apportois beaucoup, j'étois leur grand ami; et voilà tout. Au contraire, mon canot s'étant un jour égaré, je perdis ma route; et j'errai longtemps à l'aventure, jusqu'à ce qu'enfin j'abordai près de Québec dans un grand village d'Algonquins que les robes noires enseignoient. A peine fus-je arrivé qu'une robe noire vint me voir. J'étois chargé de pelleteries; la robe noire françoise ne daigna pas même les regarder. Il me parla d'abord du grand génie, du paradis, de l'enfer et de la prière, qui est la seule voie pour aller au ciel. Je l'écoutai avec plaisir; et je goûtai si fort ses entretiens que je restai longtemps dans le village pour l'entendre. Enfin, la prière me plut; et je l'engageai à m'instruire. Je demandai le baptême; et je le reçus. Ensuite je

retourne au pays, et je raconte ce qui m'est arrivé. On porte envie à mon bonheur; on veut y participer. On part pour aller trouver la robe noire et lui demander le baptême. C'est ainsi que le François en a usé envers moi. Si, dès que tu m'as vu, tu m'avois parlé de la prière, j'aurois eu le malheur de prier comme toi; car je n'étois pas capable de démêler si ta prière étoit bonne. Ainsi, je te dis que je tiens la prière du François; je l'agrée; et je la conserverai jusqu'à ce que la terre brûle et finisse. Garde donc tes ouvriers, ton argent et ton ministre : je ne t'en parle plus. Je dirai au gouverneur françois, mon père, de m'en envoyer. »

Cette pieuse et ferme réponse caractérise très-justement les deux colonisations qui se disputoient le sol américain : d'un côté le trafic et de l'autre la religion; ici le mépris de l'indigène et la convoitise de ses biens, là le dédain des richesses et l'amour des âmes.

Le François vouloit assurément amasser des trésors et ajouter à la grandeur de son pays; mais il vouloit en même temps convertir les Indiens à la foi de l'Évangile; il vouloit les arracher aux ténèbres de leur vie sauvage et répandre sur eux les lumières de la civilisation chrétienne. L'Anglois, lui, n'avoit d'autre pensée, d'autre désir, d'autre soin que de s'enrichir, d'étendre son influence et sa puissance, sans se soucier des créatures intelligentes qu'il chassoit devant lui comme un troupeau de bêtes dangereuses et nuisibles. Si la France n'a pas vu le succès couronner ses efforts, si, après de longues et sanglantes luttes, elle a été contrainte de se retirer d'une terre qu'avoient fécondée le sang de ses missionnaires et le sang de ses soldats, elle a du moins eu l'honneur de rester constamment fidèle à ses devoirs de nation catholique; elle a eu la satisfaction d'inspirer aux populations indigènes qui ont écouté sa parole, un dévouement sans bornes; et cela suffit à sa gloire.

Repoussé dans sa première tentative, le gouverneur de Boston recourut à un autre moyen ; ce fut d'envoyer à l'embouchure de la rivière de Kenebec un missionnaire protestant qui devoit s'efforcer de gagner au moins quelques Indiens à son culte et de faire ainsi naître la division au sein des tribus. Le révérend ministre avoit, paroît-il, plus de zèle que de prudence. Il s'engagea dans une controverse avec le père Rasle ; il taxa les Abénaquis d'idolâtrie ; et vaincu par le premier, rejeté par les seconds, il fut bientôt obligé de rentrer dans le Massachussetts. Lafargue nous donne une idée des ressentiments que conçurent de la défaite de leur champion les Anglo-Américains : il accuse le père Rasle d'avoir « répandu en secret des semences de sédition parmi les sauvages ; » il le traite de « violateur du droit des gens et d'ennemi du genre humain. » De fait le pauvre père n'étoit coupable que de la fidélité des Abénaquis à la foi catholique et à la France.

Sa mort étoit résolue, on le voit par ces accusations aussi absurdes que violentes ; mais il falloit en attendre l'occasion; et il n'étoit possible de la rencontrer qu'en pénétrant par force ou par ruse sur le territoire indien. Cette invasion pacifique ou guerrière étoit d'ailleurs le but essentiel de la politique angloise. Les puritains de la Grande-Baie, qui avoient essayé sans succès du prétexte de la religion, espérèrent que la raison de l'intérêt leur réussiroit mieux. Ils demandèrent et obtinrent la permission d'élever sur la rivière des comptoirs ou magasins pour le commerce des pelleteries ; mais leurs constructions devinrent en peu de temps si étendues et si formidables que les indigènes s'en inquiétèrent. Les tribus, toutefois, ne voulurent point prendre de parti avant d'avoir consulté M. de Vaudreuil. Elles lui envoyèrent une députation à Québec ; et sur la réponse qui leur fut rapportée, que le traité d'Utrecht ne faisoit pas men-

tion de leurs terres, elles annoncèrent hautement la résolution de chasser ces marchands envahisseurs.

La colonie angloise prit l'alarme à son tour. Elle n'eut pourtant pas l'idée d'abandonner les magasins pour conjurer le danger qui la menaçoit. Il y auroit eu perte pour elle à retirer le pied qu'elle avoit posé sur la rive gauche de la rivière; perte de la position acquise et perte de l'argent dépensé dans les bâtiments ou engagé dans les opérations commerciales. L'amour du gain a des témérités que ne connoît pas même l'amour de la gloire. Elle se proposa d'agir sur un autre plan : elle invita les sauvages à une conférence où leurs différends devoient être réglés à l'amiable. Comme le gouverneur promettoit de s'y rendre en personne, il demanda des otages pour sa sûreté. Quand il les eut reçus, il rompit les négociations; il ne parut pas même au rendez-vous. C'étoit une trahison ! Sans doute; et l'invitation n'avoit pas eu d'autre objet. On avoit calculé que la vie des otages pourroit répondre de la paix du Massachussetts.

Si l'événement parut d'abord justifier cette conduite détestable, c'est que le père Rasle, secondé par le père de Lachasse, supérieur de la mission du Canada, s'employa activement pour empêcher les hostilités d'éclater. Les sauvages vouloient lever la hache sans perdre de temps. Dans l'ardeur imprévoyante de leur ressentiment, ils ne concevoient pas que leur vengeance pût être retardée; mais les révérends pères comprenoient qu'une attaque contre les établissements anglois seroit la guerre; et ni la France n'y étoit préparée, ni les Abénaquis ne leur sembloient capables de la soutenir. A force d'instances, ils persuadèrent enfin aux tribus de se borner à écrire à Boston pour réclamer leurs otages.

Mais les magistrats anglo-américains ne répondirent pas à la lettre qui leur fut adressée. Les Indiens en revinrent à leur résolution de se jeter sur les comptoirs de la rivière de

Kenebec; et cette fois il fallut toute l'autorité de M. de Vaudreuil lui-même pour les retenir. La population indigène étoit ainsi agitée par deux courants d'opinion qui se heurtoient dans les conseils de ses guerriers, quand de nouvelles provocations l'emportèrent décidément du côté où elle penchoit. Le gouverneur du Massachussetts mit à prix la tête du père Rasle; et pour le saisir mort ou vif, il lança contre Nanrantsouack un détachement de 200 hommes. Cette entreprise violente échoua, probablement parce que le révérend père, averti à temps, put se réfugier dans les bois. Sur ces entrefaites un vaisseau anglois entra dans la rivière de Pentagoët. La paix n'étoit pas rompue. Le jeune Saint-Castin se rendit à bord, suivant la coutume des sauvages, pour faire visite au capitaine et peut-être pour entamer quelque affaire de trafic avec lui. Arrivé sans défiance, il fut arrêté brutalement, retenu prisonnier et emmené à Boston où on le traita comme un criminel.

A la nouvelle de l'enlèvement de leur chef, les Abénaquis ne se continrent plus. Ils coururent aux magasins de la rivière de Kenebec qu'ils incendièrent; mais avec un sentiment d'humanité que leur avoit inspiré le catholicisme, ils respectèrent les personnes, qui purent se retirer sans avoir reçu aucun mal.

Furieux de l'affront qu'ils avoient subi, les Anglois ne songérent qu'à s'en venger sur le père Rasle. Le pieux et vaillant jésuite étoit à leurs yeux le maître absolu de la nation indienne; il la dirigeoit et la gouvernoit, et disposoit d'elle à son gré. C'étoit là l'ennemi qu'ils devoient détruire à tout prix. Avouons-le : cette idée qu'ils avoient de son pouvoir, étoit à peine exagérée. Les Abénaquis écoutoient d'ordinaire avec une déférence profonde les conseils de leur père spirituel et suivoient volontiers ses inspirations; mais on a vu que le père Rasle n'avoit exercé son influence que pour le

maintien de la paix. Les sauvages, au reste, n'étoient pas les agresseurs. Il y avoit autant d'ingratitude que d'injustice à se prendre de ces rudes représailles à celui qui deux fois les avoit prévenues.

Le 23 août 1724, onze cents hommes, Anglois et Indiens, parurent tout à coup devant Nanrantsouack. Ils s'étoient glissés jusqu'aux approches de la bourgade, à la faveur des broussailles qui l'entouroient. Tout étoit tranquille dans les cabanes; personne ne les avoit aperçus. Une décharge générale des mousquets donna le signal de l'attaque.

A ce bruit les Abénaquis se hâtèrent de sortir et de se mettre en défense. Ils n'étoient que cinquante guerriers. Ils ne songeoient pas à vaincre, mais à arrêter l'ennemi assez longtemps pour que les femmes et les enfants pussent gagner la campagne. La bourgade en un instant fut remplie de tumulte et de cris. On se battoit; on se cherchoit; on s'appeloit; on fuyoit. C'étoit une horrible confusion. Le père Rasle, comprenant à son tour le danger que couroit son cher troupeau, se jeta au milieu de la bataille. Il ne doutoit pas qu'il ne fût le principal objet de cette agression furtive; et il se flattoit de détourner sur lui l'attention des assaillants. A sa vue, en effet, les Anglois poussèrent des clameurs sauvages. Une grêle de balles l'étendit mort aussitôt. Sept Abénaquis qui s'efforçoient de le couvrir de leurs corps, tombèrent autour de lui.

Ce fut la fin du combat. Les vaincus se dispersèrent; les vainqueurs ne tentèrent pas même de les poursuivre. Ils s'acharnèrent sur le cadavre du généreux missionnaire; puis ils pillèrent Nanrantsouack, brûlèrent la petite chapelle, après avoir profané les vases sacrés et le corps adorable de notre sauveur Jésus, mirent le feu aux cabanes; et enfin ils se retirèrent, n'emportant guère de leur expédition que la satisfaction d'avoir tué un pauvre jésuite.

Dès que l'ennemi eût cessé d'être en vue, les Abénaquis retournèrent au lieu qui avoit été le foyer de leur tribu. Leur premier soin fut de pleurer sur le corps du père Rasle. Ils le trouvèrent au pied de la croix que le saint homme avoit plantée dans le centre de la bourgade pour attester qu'on y faisoit profession d'adorer le Dieu crucifié. Les cheveux et les yeux étoient remplis de terre, montrant ainsi que le cadavre avoit été traîné par les pieds. Les os des jambes étoient brisés ! La cruauté angloise s'étoit assouvie sur « ce je ne sais quoi que la mort nous laisse, » avec une barbarie qui n'a pas d'exemple chez les sauvages de ces contrées. Après s'être lamentés, après avoir prié, les Abénaquis déposèrent la dépouille mortelle du père Rasle dans la terre, sur l'emplacement de la chapelle ; et la tradition de ses actes de piété fut si bien conservée que, cent huit ans plus tard, en février 1833, monseigneur Fenwich, évêque de Boston, a pu acheter le terrain qui recéloit ces restes précieux pour y élever un monument à la mémoire de « l'illustre missionnaire. » La première pierre de ce monument a été posée le 23 août de la même année, en présence des principaux chefs des tribus indiennes convoqués pour la cérémonie par le vénérable prélat. Le père Rasle comptoit trente-sept ans d'apostolat dans la Nouvelle-France.

La guerre continua entre les Abénaquis et les Anglois avec une ardeur qu'irritoit chaque jour davantage la soif de la vengeance. En 1725, les derniers, plus lassés qu'épuisés par leurs revers, demandèrent la paix ; mais les indigènes ne voulurent en traiter que du consentement et sous les yeux de M. de Vaudreuil. Quatre députés du Massachussetts et de la Nouvelle-York se rendirent donc à Québec. On entra en conférences. Avec ce ton de victorieux qu'autorisoient leurs heureuses expéditions, les Abénaquis exigèrent que l'indépendance de leur territoire fût reconnue depuis Saco

jusqu'au Port-Royal et que la Nouvelle-Angleterre leur offrit des présents pour couvrir la mort du père Rasle et pour les indemniser des dommages qu'ils avoient soufferts. C'étoit trop pour l'orgueil anglo-américain. Les députés s'excusèrent sur la nécessité d'en référer à Boston. Les négociations languirent; puis elles furent abandonnées ou plutôt ajournées; car, reprises en 1727 à Kaskèbé, elles se terminèrent par un traité dont un article secret ou verbal portoit que les Indiens garderoient la libre possession de leurs terres et qu'ils demeureroient maîtres de s'attacher, suivant qu'ils le jugeroient convenable, au parti de la France ou à celui de l'Angleterre, dans le cas d'une rupture entre les deux nations.

Pendant ce temps, en effet, les cabinets de Londres et de Paris étoient restés fidèles aux stipulations de la paix d'Utrecht. S'ils avoient excité ou aidé sous main leurs colonies ou leurs alliés, ils n'avoient du moins pas commis d'hostilités déclarées; mais la succession d'Autriche, ouverte en 1741, les jeta de nouveau dans une lutte où furent engagées à leur tour leurs possessions américaines.

C'est de l'île Royale que partit le signal des combats. Louisbourg ne s'étoit pas accrue dans la proportion des dépenses qu'y avoit faites le gouvernement françois. Sa population avoit été portée pourtant à 2,000 âmes environ. Dès qu'on y eut connu la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la France en 1744, on arma des corsaires qui se répandirent dans les parages de Terre-Neuve, insultèrent les côtes de l'île et désolèrent le commerce de Boston. Le gouverneur, M. Duquesnel, qui savoit que l'Acadie étoit abandonnée à ses propres forces, résolut de profiter de la circonstance pour reconquérir le Port-Royal. Il chargea de cette mission M. Duvivier et lui donna de 8 à 900 soldats et miliciens, en même temps qu'il faisoit prévenir les sauvages du cap de Sable et

de la rivière de Saint-Jean ; mais cet officier, après avoir enlevé un poste anglois près du cap de Canceau, se dirigea lentement sur les Mines où il s'arrêta, on ne sait pourquoi ; de sorte que des renforts purent être envoyés au Port-Royal et que 300 Indiens qui étoient déjà sous les murs de la place, furent obligés de se retirer sans avoir rien fait.

Un aussi malheureux début présageoit des suites plus malheureuses encore. Les colonies angloises furent d'abord jetées dans une terreur profonde par l'invasion de l'Acadie ; elles ne songèrent qu'à s'entourer de fortifications; mais elles ne tardèrent pas à se rassurer, surtout quand elles apprirent ce qui se passoit à Louisbourg. Ce n'étoit plus M. Duquesnel qui y commandoit ; c'étoit M. Duchambon. Il s'étoit trouvé investi de l'autorité par la mort du gouverneur, M. Forant.

La garnison, qui depuis longtemps étoit mal payée, quoiqu'elle fût employée aux travaux exigés pour l'augmentation des forts, se révolta. Elle destitua ses officiers, en choisit d'autres, établit des corps-de-garde et posa des sentinelles tant aux portes des magasins que devant la maison de l'intendant qu'elle somma de lui livrer la caisse militaire. Bigot, c'étoit le nom de ce fonctionnaire infidèle qui préludoit à sa détestable administration du Canada, Bigot donna quelque argent ; et les soldats rentrèrent dans l'ordre, mais pour recommencer peu après, parce que le service de leur solde n'étoit pas fait avec plus d'exactitude, ou mieux avec plus de fidélité.

Tel étoit l'état des choses à Louisbourg depuis le mois d'octobre 1744. La garnison, tantôt révoltée, tantôt soumise, était en défiance du gouverneur et des officiers qui se défioient d'elle. Le premier magistrat du Massachussetts, Shirley, jugeant l'occasion favorable, écrivit au cabinet de Londres pour le presser d'attaquer la place d'où étoient tombés tant

de maux sur le commerce de Boston, dont la seule existence étoit une menace pour les colonies angloises et qui étoit si mal gardée; mais il ne se donna pas le temps de recevoir la réponse qu'il attendoit. Dès le mois de janvier 1745, il proposa à la législature locale de se charger lui-même de l'entreprise. Rebuté par l'assemblée que la grandeur du projet effrayoit, il revint à la charge et réussit à faire passer sa proposition à la majorité d'une voix. Aussitôt il sollicita des provinces confédérées des secours en hommes et en argent. 4,000 miliciens, levés et équipés en quelques semaines, s'embarquèrent sous le commandement d'un négociant nommé Pepperell, vers le milieu d'avril. Les glaces enveloppoient encore l'île Royale quand ils en approchèrent. Ce leur fut un contre-temps heureux; car pendant que la rigueur de la saison les retenoit en mer, ils furent ralliés à Canceau par le commodore Warren qui avoit ordre de bloquer Louisbourg avec quatre vaisseaux. Quoique l'action de l'Angleterre et de ses colonies n'eût pas été concertée, les deux expéditions se rencontrèrent si à propos que les calculs les plus prévoyants et les plus habiles n'auroient pas pu avoir un meilleur succès.

A la vue de l'ennemi, Duchambon assembla la garnison et lui adressa une harangue qui ranima le sentiment du devoir dans le cœur des soldats. L'accord sembloit rétabli; et désormais il étoit permis de déployer les ressources d'une défense énergique.

La place étoit forte; on la surnommoit le Dunkerque de l'Amérique. Elle étoit bien armée; elle ne manquoit ni de vivres ni de munitions. Malheureusement les officiers ne comptoient pas sur l'obéissance de leurs subordonnés; et Duchambon lui-même n'avoit pas retrouvé la confiance qu'il avoit voulu donner à ses troupes. Quelques circonstances prospères qui s'offrissent à lui, il persista à rester enfermé

dans les forts, persuadé que les sorties qu'il ordonneroit n'auroient d'autre résultat que de favoriser les désertions. Les Anglois débarquèrent donc dans l'île sans opposition. Dans la nuit du 13 mai, ils incendièrent les magasins situés de l'autre côté de la baie ; et ainsi, sans qu'ils s'en doutassent, ils déterminèrent l'officier qui commandoit la batterie royale et qui se crut trahi, à se retirer dans la ville. Toutefois, leur première attaque contre le corps de la place, mal combinée et mal conduite, il est vrai, fut repoussée vigoureusement à coups de canon.

Mais cette défense peureuse et inerte en quelque façon devoit fatalement aboutir à une capitulation sans gloire. Les Anglois pourtant avançoient peu dans les travaux du siége. Peut-être eût-il suffi de gagner du temps pour les contraindre à la retraite si un événement fâcheux n'avoit pas achevé d'abattre le courage du gouverneur : le commodore Warren captura presqu'à l'entrée du port un vaisseau françois qui apportoit un renfort de 560 hommes à la garnison. Tout favorisoit l'ennemi : le hasard de la navigation, la fortune de la guerre et la mauvaise conduite de nos officiers. Duchambon se rendit le 16 juin, après avoir perdu 200 hommes environ, mais sans qu'aucun acte de vigueur eût signalé le courage des assiégeants. Il obtint de sortir de la place avec les honneurs militaires. L'île Royale succomba en même temps que Louisbourg, son seul rempart. Pour s'en assurer la possession, les Anglo-Américains déportèrent la population entière et la conduisirent à Brest avec ce qui restoit de la garnison. Ils savoient, par une expérience de plus d'un siècle, qu'ils ne feroient à aucun prix accepter leur domination par les Acadiens. La vieille rivalité de l'Angleterre et de la France avoit engendré peut-être moins de jalousie et de haine en Europe qu'en Amérique.

Plus marchands que soldats, les chefs de l'expédition usè-

rent de ruse pour grossir les bénéfices de la conquête : ils n'abattirent point le drapeau blanc, qui continua de flotter pendant plusieurs jours sur les murs de la ville. Trompés par ce signe, des navires richement chargés vinrent se faire prendre au piége qui leur avoit été tendu. Nous ne connoissons pas d'entreprise sur l'Acadie qui ait aussi peu coûté et autant rapporté aux puritains du Massachussetts. La renommée d'Argall et de Nicholson s'effaça devant la popularité de Pepperell.

La chute de Louisbourg causa en France un étonnement mêlé de honte et de colère. On étoit au lendemain de la victoire du maréchal de Saxe à Fontenoy; à la veille de celle du maréchal de Maillebois à Bassignano. Les cœurs étoient hauts alors. On décida de ne point rester sous le coup d'un échec qui paraissoit aisément réparable. Une formidable expédition fut préparée en 1746. Elle se composoit de 7 vaisseaux, 3 frégates, 2 brûlots et de navires de transport en assez grand nombre pour porter 3,000 hommes que commandoit un maréchal de camp, M. de Pommerel. Le duc d'Antin en étoit le chef; il avoit pour second M. d'Estournelle. Le plan étoit de reprendre Louisbourg et de le démanteler, de s'emparer ensuite du Port-Royal pour y mettre garnison et s'établir ainsi de nouveau dans la presqu'île acadienne, enfin d'attaquer Boston, de le détruire si on le pouvoit, et de ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Tout avoit été combiné, préparé, concerté avec autant de prévoyance que de sagesse. Il sembloit que rien n'avoit été laissé à la fortune; mais d'effroyables malheurs, des malheurs contre lesquels ne pouvoient rien la prudence ni le courage, attendoient la flotte dans les parages américains; la tempête et la peste alloient se conjurer contre elle. Tout le bonheur étoit pour les Anglois. Nous devions être vaincus par les éléments qui les avoient si bien servis. Le lieu de

rendez-vous pour les vaisseaux étoit la rade de Chibouctou, aujourd'hui Halifax. Après une pénible traversée de quatre-vingt-six jours, on en approchoit en bon ordre ; et déjà on se félicitoit d'un succès dont personne ne vouloit douter, quand, le 13 septembre, le vent se leva tout à coup, souffla avec fureur ; la mer s'agita, les vagues bondirent et la flotte fut dispersée. Une partie fut poussée jusqu'en France ; une autre trouva un refuge dans les Antilles ; des transports se brisèrent sur l'île de Sable, si fatale aux premiers compagnons de Demonts ! Ballotté pendant dix jours par les flots en courroux, le reste réussit, au retour du calme, à entrer enfin dans le port ; mais une épidémie avoit éclaté à bord parmi les matelots et les soldats. On s'empressa de débarquer les malades. On espéroit leur procurer ainsi un soulagement qui rendroit leur guérison plus facile. Le fléau, au contraire, sévit à terre avec plus de violence. Il se communiqua même aux sauvages, qui, informés de l'arrivée des François, étoient venus se ranger à leurs côtés. Les hommes succomboient par centaines. Pour comble de malheur, les provisions s'épuisoient. Il falloit en aller chercher au loin ; et des lettres interceptées avoient fait connoître qu'une escadre angloise avoit paru dans ces parages. Dans cet état, le duc d'Antin convoqua un conseil de guerre dont la première délibération fut plus tumultueuse qu'utile ; puis il mourut presque subitement.

M. D'Estournelle, à qui revenoit le commandement, réunit le conseil de nouveau et proposa d'abandonner l'entreprise. Son avis ne s'expliquoit que trop, hélas ! par les pertes que la flotte avoit faites : 2,400 hommes avoient péri depuis le départ de France ! 1,100 en quarante-deux jours, dans la baie de Chibouctou ! Pourtant la proposition fut repoussée. M. de La Jonquière surtout soutint qu'on pouvoit encore, sinon reprendre Louisbourg, au moins enlever le Port-Royal. On

avoit quatre vaisseaux, et on savoit que 400 Canadiens sous les ordres de M. de Ramsay tenoient déjà la capitale de l'Acadie bloquée du côté de la terre. M. d'Estournelle, effrayé de sa responsabilité, presque fou de douleur et d'inquiétude, sentit bientôt les atteintes du mal qui exerçoit de si cruels ravages; et, dans un accès de fièvre, il se perça de son épée.

Ce fut M. de La Jonquière à son tour qui devint le commandant de l'expédition. Tant et de si lamentables catastrophes n'eurent pas le pouvoir de le faire fléchir. A peine eut-il été reconnu par la flotte dans ses nouvelles fonctions qu'il fit mettre à la voile pour le Port-Royal. Il étoit résolu à terminer par un coup d'éclat une campagne commencée sous de si funèbres auspices; mais à la hauteur du cap de Sable la tempête le reprit encore une fois. Il tenta en vain de lutter contre les fureurs de la mer; force lui fut de céder enfin et de rentrer en France.

Ainsi finit l'effort le plus considérable, et nous ajoutons volontiers, le mieux concerté qui eût été fait jusque-là pour la conservation de nos établissements américains. L'ennemi n'eut pas la moindre part aux revers épouvantables dont la flotte fut accablée. Soit qu'il craignît le mauvais temps, soit qu'il eût peur de la peste, soit encore qu'il doutât du sort d'une bataille, l'amiral anglois Townshend n'osa pas même approcher des François. Il se tint constamment immobile au cap Breton avec son escadre.

Un combat glorieux en Acadie, une victoire brillante, une seule, vint consoler la France de ses malheurs. Nous avons dit que M. de Ramsay, avec 400 Canadiens, tenoit bloqué le Port-Royal pendant que la flotte étoit en proie aux horreurs de l'épidémie dans la rade de Chibouctou. Cet officier, qui avoit été envoyé par M. de Beauharnois, gouverneur du Canada, et dont l'action devoit se combiner avec celle du duc d'Antin, étoit arrivé à Beaubassin longtemps avant que l'on

n'eût dans le pays des nouvelles de l'expédition françoise. Il avoit poussé jusqu'aux Mines ; et de là, après avoir vainement attendu, il s'étoit mis en route pour regagner Québec, quand un messager du duc d'Antin l'atteignit et le ramena sur ses pas. Il avoit au départ 600 Canadiens ; il n'en retint que 400. Avec eux il se porta contre le Port-Royal qu'il investit ; mais, après la seconde dispersion de la flotte au cap de Sable, il dut songer à la retraite. La saison étoit déjà fort avancée ; la neige commençoit à tomber. M. de Ramsay, ne pouvant retourner au Canada, prit ses quartiers d'hiver à Beaubassin.

Le gouverneur du Port-Royal, M. Mascarène, crut qu'il y auroit danger pour lui à le laisser tranquille dans cette position. Il avoit reçu de Boston peu auparavant un renfort de 500 soldats sous le commandement du colonel Noble. Il le fit avancer jusqu'au Grand-Pré, dans le district des Mines, avec mission de surveiller le détachement françois. Les deux petites troupes avoient devant elles l'extrémité très-découpée de la baie de Fundy ; elles ne pouvoient se joindre qu'en faisant un circuit de près de soixante lieues à travers les bois. Les officiers de M. de Ramsay ne lui proposèrent pas moins d'aller attaquer les Anglois dans leur camp et de les enlever par un coup de main. L'entreprise étoit audacieuse ; mais les Canadiens en avoient mené à bien de plus difficiles. M. de Villiers partit de Beaubassin avec 300 miliciens et sauvages, raquettes aux pieds, franchit, presque sans s'arrêter, la distance qui le séparoit des Mines, et arriva le 11 février 1647 au matin en présence du colonel Noble. Il s'élança aussitôt contre l'ennemi, qui lui opposa une résistance désespérée. Le combat ne dura pas moins de trois heures. Le colonel fut tué ; plus du tiers de ses gens couché à terre. 300 hommes restoient : ils se réfugièrent dans une maison fortifiée qu'ils essayèrent de défendre ; mais enfin ils furen

obligés de se rendre par capitulation. La victoire étoit complète. M. de Villiers retourna à Beaubassin avec ses prisonniers. Il n'y avoit plus un seul Anglois au Grand-Pré. Cette action éclatante fit trembler Boston ; et en Angleterre même elle troubla les joies de la conquête de Louisbourg.

De ce moment, il ne se passa plus rien en Acadie jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut conclue le 18 octobre 1748. Louisbourg nous fut rendu en échange de Madras, que M. de La Bourdonnaye avoit enlevé aux Anglois deux ans auparavant; mais, comme en 1713, on commit la faute de renvoyer à des commissaires le règlement définitif des frontières entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France. Ce fut la cause la plus prochaine de l'exécrable violence que le gouvernement britannique exerça en 1755 contre les malheureux Acadiens et que nous avons maintenant à raconter.

CHAPITRE XXIII.

Question des frontières. — Émigration des Acadiens. — Expédition du colonel Winslow contre les établissements françois au nord de Fundy. — M. de Boishébert à Saint-Jean et à Shédiak. — Déportation des Acadiens. — 1748-1755.

La question des frontières, vainement débattue en 1718 et 1719, ne le fut pas moins vainement après la paix d'Aix-la-Chapelle. Il y avoit entre les prétentions des deux parties des différences trop considérables pour qu'il fût possible d'en décider autrement que par la guerre. L'Angleterre réclamoit tous les pays compris dans un triangle qui auroit eu pour côtés une ligne droite de la rivière de Penobscot au fleuve de Saint-Laurent, le cours du fleuve et le golfe jusqu'au sud-ouest du cap Breton, l'Océan enfin de ce cap jus-

qu'à l'embouchure de la rivière; c'est-à-dire qu'elle entendoit s'emparer des portes du Canada et les fermer. La France, au contraire, soutenoit que les possessions angloises en Acadie devoient être bornées par l'isthme de la presqu'île. On disputa pendant cinq ans ; on entassa mémoires sur mémoires, pièces sur pièces, et on ne s'entendit pas.

Il avoit été stipulé par l'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle que « toutes choses seroient remises sur le même pied qu'elles étoient avant la guerre. » Or, les François n'avoient pas cessé d'occuper la contrée qui s'étend entre la baie de Fundy et le fleuve de Saint-Laurent, la côte des Etchemins, la rivière de Saint-Jean et le territoire de Pentagoët. Cependant le colonel Mascarène, gouverneur du Port-Royal, somma les habitants de Saint-Jean de prêter le serment d'allégeance. De leur côté, les Anglo-Américains continuoient leurs courses sur le territoire des Abénaquis, quoique ceux-ci eussent, comme ils disoient en leur langage, enterré la hache aussitôt après la conclusion de la paix. On voyoit aisément par là dans tous les établissements françois que l'Angleterre ne se fioit pas aux négociations et que peut-être elle n'y apportoit pas de bonne foi; elle prenoit d'avance ses positions pour le cas qu'elle prévoyoit, de la rupture des conférences.

M. de La Galissonnière qui tenoit en ce temps le gouvernement de la Nouvelle-France, pendant la captivité du marquis de La Jonquière, nommé gouverneur en 1746, mais fait prisonnier en 1747 à la bataille du cap Finistère, comprit qu'il avoit à pourvoir aux éventualités menaçantes d'un avenir qui pouvoit être prochain. Il songea en conséquence à se fortifier sur la rive septentrionale de la baie de Fundy, de manière à commander l'entrée et la sortie de la presqu'île acadienne. Pour cela, il y envoya d'abord le chevalier de La Corne avec quelques soldats; puis il fit inviter les colons

françois du Port-Royal, de Beaubassin, des Mines à venir y établir leurs demeures dans le voisinage des détachements qu'il se proposoit d'y entretenir. Il vouloit avoir là une population civile capable d'une résistance vigoureuse. C'étoit trop tard peut-être. En tout cas, il ne réussit pas au gré de ses espérances.

Dès 1749, le marquis de La Jonquière releva M. de La Galissonnière de son commandement; et aussitôt il abandonna un plan dont il trouva l'exécution trop dangereuse. Il auroit même négligé tout à fait les affaires de l'Acadie pour ne pas donner d'ombrage à l'Angleterre, si le gouvernement ne lui avoit pas prescrit de faire respecter les droits de la France dans toute l'étendue des territoires dont elle revendiquoit la propriété. Obéissant aux ordres de la cour, il chargea le chevalier de La Corne de choisir un emplacement convenable pour la construction de quelque ouvrage de fortification; mais il cessa de provoquer l'émigration, de la favoriser même. Elle ne fut plus que l'œuvre des missionnaires ou une résolution spontanée des Acadiens.

Un événement célèbre, la fondation d'Halifax sur les rives de la baie de Chibouctou, lui imprima dans la même année une impulsion particulière. L'arrivée de près de 400 colons anglois fut pour les François comme un signal de départ. Quelques-uns refluèrent jusques dans le Canada. Cependant de 12,000 habitants que la presqu'île comptoit en 1748, à peine 3,000 avoient, en 1752, été chercher d'autres établissements sous la protection du drapeau de la France. Plusieurs étoient passés dans l'île de Saint-Jean récemment colonisée. Les plus nombreux, partis du Port-Royal et de Beaubassin, s'étoient arrêtés à la pointe de Beauséjour, au nord de la baie de Fundy, et à Shediak sur le golfe de Saint-Laurent. On a calculé qu'ils pouvoient former une population de 16 à 18 cents âmes. Ils avoient cédé aux exhortations

de leurs missionnaires, le père Garnier et l'abbé Le Loutre. Ce dernier ne se montra pas seulement le fidèle pasteur du troupeau confié à sa garde; il fut aussi le guide et le chef de la petite colonie, l'architecte des Abboiteaux, qui assurèrent contre les flots de la mer les conquêtes de la culture, donnant à tous l'exemple du courage dans les entreprises, de l'activité dans le travail, de la patience dans les épreuves. Il ne quittoit en quelque façon la hache et la pioche que pour prendre son bréviaire, ou pour porter les consolations de son saint ministère aux affligés et aux malades.

Le chevalier de la Corne, se conformant aux instructions de M. de La Jonquière, prit position d'abord à Shédiak; puis, se trouvant trop éloigné de la presqu'île, il s'avança jusqu'à Chipodi, entre la baie de Chignitou et la baie Verte. Ce mouvement inquiéta le gouverneur anglois du Port-Royal, M. Cornwallis, qui, au printemps de 1750, détacha le major Lawrence avec 400 hommes pour repousser les François et saisir les vaisseaux qui apportoient des vivres aux Acadiens réfugiés. A l'approche du major, les habitants de Beaubassin mirent le feu à leur village et se retirèrent derrière la rivière qui se jette dans la baie de Chignitou. Rare et glorieux exemple de patriotisme, qui n'eut malheureusement d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli! C'étoit l'abbé Le Loutre qui les conduisoit. Le chevalier de La Corne vint au-devant d'eux jusqu'au bord de la rivière; il y planta son drapeau et déclara à Lawrence qu'il ne le laisseroit pas aller plus loin. L'officier anglois s'inclina devant cette fière déclaration; il retourna à Beaubassin et y fit bâtir un fort auquel il donna son nom. Il en fit élever un autre aux Mines. A son tour le chevalier construisit le fort de Beauséjour sur une des pointes de la baie de Fundy et le fort de Gaspareaux dans la baie Verte, en même temps qu'il faisoit ajouter aux travaux de défense de la rivière de Saint-Jean.

Tout cela se passoit pendant que la question des frontières se débattoit dans les conférences de Paris. Il y eut des plaintes et des réclamations de l'Angleterre ; des réponses et des récriminations de la France. On étoit mécontent des deux côtés; et on ne le cachoit pas. La paix pourtant se conservoit ; mais la guerre étoit proche. Elle éclata, dit très-bien M. Garneau, quand l'Angleterre fut prête.

Elle éclata par trois violations effrontées du droit des gens: par l'assassinat d'un parlementaire françois, M. de Jumonville, dans la vallée de l'Ohio; sur les bancs de Terre-Neuve, par la surprise de deux vaisseaux françois, *le Lis* et *l'Alcide*, de l'escadre que M. de La Motte conduisoit à Québec ; par l'enlèvement de 300 navires de commerce dans toutes les mers. On voit que l'Angleterre s'y étoit préparée de longue main.

Au contraire, la France s'étoit à peu près bornée à envoyer au Canada 3,000 hommes de renfort. Elle songeoit si peu à prendre l'offensive qu'elle n'avoit pas ajouté un seul soldat à ses foibles garnisons de l'Acadie. Il faut dire en toute vérité qu'elle n'étoit guère plus prête que si elle n'avoit eu aucune raison de prévoir ce qui l'attendoit. Encore commit-elle la faute énorme de s'engager en 1756 dans la querelle de l'Autriche, qui vouloit reprendre la Silésie à la Prusse. Il y a peu d'exemples de tant d'imprévoyance et de tant d'impéritie. L'expérience ne devoit-elle pas avoir appris aux hommes d'État que la défense de nos possessions américaines s'accommodoit mal des exigeances d'une grande guerre continentale? La flotte aussi bien avoit été réduite par les économies du cardinal de Fleury à un état de dépérissement tel que ce n'auroit pas été trop de toutes les ressources du trésor pour la relever. Quel moment pour compliquer des aventures de l'alliance autrichienne les périls d'une rupture avec l'Angleterre? Mais l'opinion étoit indifférente aux destinées de la

Nouvelle-France ; et les philosophes qui la dirigeoient, ne voyoient dans le Canada, à l'imitation de Voltaire, que trois cents arpents de neige.

Peu d'événements militaires s'accomplirent sur les côtes de l'Acadie. Le 20 mai 1755, le colonel Winslow partit de Boston avec 41 navires qui portoient 2,000 hommes du Massachussetts et arriva à Chignitou le 1er juin. Il marcha aussitôt contre le fort de Beauséjour, qui n'étoit pas capable d'une longue défense et qui se défendit mal. Il força à capituler le fort de Gaspareaux, qui n'étoit entouré que de pieux. Ce double mouvement fut à peine ralenti par la résistance d'une petite troupe d'Acadiens sur les bords de la rivière de Messaguash. La chute des deux forts ne pouvoit être, au reste, qu'une affaire de temps ; car les garnisons ne comptoient pas ensemble 300 soldats. Elles obtinrent pourtant les honneurs de la guerre ; et il fut stipulé expressément que les colons qui s'étoient joints à elles, ne seroient pas inquiétés.

Winslow détacha ensuite trois vaisseaux pour réduire le fort de Saint-Jean dans la rivière de ce nom. M. de Boishébert, qui y commandoit, n'avoit pas assez de monde pour attendre l'attaque de l'ennemi. Il se retira donc après avoir mis le feu à la place ; mais, au lieu de remonter vers Québec, il se dirigea sur le pays au nord de le baie de Fundy ; là il rallia les Acadiens dispersés, leur donna des armes et battit avec eux les Anglois dans plusieurs rencontres. S'il ne put les empêcher à la fin de brûler les derniers postes françois, il ne leur permit pas du moins de s'établir hors de la presqu'île.

Ce fut à peu près tout ce qui se passa sur les terres acadiennes entre les parties belligérantes dans cette année 1755 ; mais un grand crime se méditoit déjà dans les conseils des Anglo-Américains. On y étoit profondément irrité du refus que faisoient les colons françois de se soumettre à la domi-

nation de l'Angleterre; surtout on voyoit avec envie le développement et la beauté de leurs cultures, le bon ordre de leurs habitations, la paix et la prospérité de leurs familles; on regrettoit la neutralité qui ne souffroit pas qu'on usât de violence envers eux ou qu'on les dépossédât sans indemnité. On avoit essayé, à plusieurs reprises, de les forcer par de brutales menaces à courber la tête sous la loi du peuple conquérant. Un gouverneur nommé Hopson leur avoit, par exemple, déclaré que s'ils ne prêtoient pas le serment d'allégeance, il feroit pointer ses canons contre leurs villages. Rien n'y avoit fait. Leur patriotisme avoit toujours bravé plus que n'avoit osé la haine de leurs oppresseurs. Les succès du colonel Winslow parurent offrir une occasion excellente de se débarrasser des entraves d'une convention dont les stipulations ne blessoient pas moins la cupidité que l'orgueil des puritains du Massachussets.

« Les Acadiens, dit Haliburton, n'étoient pas des sujets britanniques, puisqu'ils n'avoient pas prêté le serment de fidélité; et par conséquent ils ne pouvoient pas être qualifiés de rebelles. Ils ne pouvoient pas non plus être considérés comme des prisonniers de guerre et envoyés en France, puisque depuis près d'un demi-siècle on leur laissoit leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres. » Le gouverneur Lawrence, qui avoit succédé à M. Cornwallis, ne les traita en effet ni en prisonniers de guerre ni en rebelles, mais en bêtes sauvages. Il décida dans une réunion des membres du gouvernement qu'ils seroient enlevés en masse et déportés sur les côtes de l'Amérique! Les amiraux anglois Boscaven et Mostyn, dont les flottes croisoient dans ces parages, assistoient à la délibération, de sorte que la responsabilité de ce forfait abominable pèse à la fois sur l'Agleterre et sur ses colonies.

On ne sait ce qui doit le plus soulever l'indignation, ou

la cruauté froide avec laquelle fut ordonnée la déportation d'un peuple innocent, ou la manière barbare dont elle fut exécutée. Il semble que les Anglois se soient étudiés à ne rien omettre de ce qui pouvoit la rendre plus détestable. On va les voir user en même temps et tour à tour de ruse, de perfidie, de violence; on va les voir mettre dans les calçuls de leur vengeance des raffinements incroyables et déployer un luxe inoui de rigueurs pour la satisfaction de leurs convoitises.

Une proclamation lancée par Lawrence invita les colons françois de la presqu'île à se réunir le 3 septembre 1755, dans les églises de leurs paroisses, pour entendre une communication importante. Elle ne s'expliquoit ni sur la cause ni sur l'objet de la communication. Les habitants du Port-Royal s'inquiétèrent de ce silence. Ils avoient tant de raisons de se défier de leur gouverneur ! Nous savons qu'ils étoient de longue date accoutumés à se retirer dans les bois à la moindre alerte. Les plus prudents et les plus résolus prirent encore une fois ce parti, se flattant de pouvoir attendre en sûreté l'événement; mais il ne s'agissoit pas d'une de ces bourrasques qui effleurent à peine la terre et que le vent du ciel dissipe. Les soldats de Lawrence se mirent à leur poursuite. La chasse aux François se fit comme dans les savanes du continent se faisoit la chasse au buffalo. Quelques-uns furent pris et ramenés au Port-Royal. D'autres, plus heureux, s'enfoncèrent dans les forêts, traversèrent les déserts et parvinrent enfin, après bien des peines et bien des fatigues, à gagner les contrées du sud-ouest où des Acadiens, qui y vivoient presque ignorés des Anglois, les accueillirent.

A Beaubassin, déjà dépeuplé par l'émigration des compagnons de l'abbé Le Loutre, à Beauséjour que sembloit protéger la capitulation accordée par le colonel Winslow, l'alarme ne fut pas moins grande. Pourtant un certain nombre

d'hommes se laissèrent surprendre; mais les femmes et les enfants prirent la fuite. Ils coururent vers les villages de Mimirancouges, de Pécondiak, de Chipoudy, dont les habitants effrayés à leur tour cherchèrent avec eux dans les bois un refuge. M. de Boishébert, qui étoit à Shediak avec 150 ou 200 soldats, les rejoignit bientôt. Il forma une petite troupe de ceux qui étoient capables de porter les armes; et tombant sur les Anglois au milieu des habitations en cendres, des campagnes désolées, il les força de remonter sur leurs vaisseaux après en avoir tué quarante-cinq.

C'est le seul point de l'Acadie où le sort déplorable des François ne demeura pas absolument sans consolation.

Les Mines, au contraire, virent s'étaler en toute liberté le cynisme de la cruauté et de l'avidité angloises. Soit que la population y fût plus timide, soit qu'elle se confiât davantage dans son privilége de neutralité, soit enfin qu'elle ne pût point se résoudre à abandonner ses foyers paisibles et ses riches cultures, elle se trouva toute au rendez-vous que Lawrence lui avoit assigné. 418 chefs de famille étoient assemblés dans l'église quand le colonel Winslow y entra, entouré d'officiers et de gardes. Il étoit trois heures de l'après-midi. Le colonel donna lecture d'abord de la commission qu'il tenoit du gouverneur : il étoit chargé de faire entendre aux habitants la volonté du roi. En conséquence il leur annonça que « leurs terres et leurs bestiaux étoient confisqués au profit de la couronne, avec tous leurs meubles, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils alloient eux-mêmes être déportés hors de la province. » Pourquoi cette décision inexorable? Il ne le dit pas. Où devoient-ils être conduits? Il ne le dit pas davantage. Seulement il déclara que l'œuvre de la déportation commenceroit le 10 septembre.

On peut imaginer la consternation que produisit dans la foule cette communication fatale. Il est impossible de la dé-

crire. Des larmes coulèrent de tous les yeux ; des sanglots éclatèrent. Il y eut comme un bruit confus de plaintes et d'imprécations, de gémissements et de menaces. Un désespoir profond poussoit les uns à toutes les extrémités de la colère, tandis qu'il jetoit les autres dans un excès d'abattement et de prostration. Toutefois même les plus violents, même les plus téméraires, même ceux dont le langage étoit le plus emporté, personne ne s'arrêtoit à une pensée de résistance; car on étoit sans armes; et des soldats, dont la présence avoit été dissimulée avant la réunion, s'étoient montrés après la harangue du colonel et avoient enveloppé l'église.

Toute cette douleur si amère, toute cette désolation si poignante n'émut point les Anglois. Ni Lawrence, ni Winslow ne relâchèrent rien de leurs rigueurs impitoyables. Ils n'eurent pas plus d'indulgence pour ceux qui étoient restés dans leurs maisons que pour ceux qui avoient combattu à Beauséjour ou à Gaspareaux. Un seul adoucissement fut accordé au malheur des pauvres prisonniers : ce fut la permission de visiter, dix par dix, leurs familles et de revoir une dernière fois, avant de les quitter pour jamais, les champs fertiles où leur vie avoit été, pendant tant d'années, consacrée à un travail fortuné dans la tranquillité et dans la paix.

Enfin, le 10 septembre arriva. Dès le matin, les soldats formèrent leurs rangs au son du tambour; et à huit heures, la cloche du village annonça aux malheureux Acadiens que déjà se faisoient les préparatifs de leur exil. Cependant tous étoient mornes et silencieux dans les maisons; une immobilité semblable à celle de la mort y régnoit. Alors les Anglois y pénétrèrent pour en faire sortir les habitants, qu'ils chassèrent devant eux. Jusque-là on s'étoit cru résigné; on avoit espéré de la bonté de Dieu qu'on accepteroit son sort avec soumission. Peut-être un généreux orgueil soutenoit-il aussi

les courages : on ne vouloit pas se montrer foible devant l'insensibilité des oppresseurs. Mais quand tous furent réunis, quand commença le partage des victimes, les colons désolés, éperdus se jetèrent dans les bras les uns des autres ; et ils pleurèrent amèrement.

Nous avons dit le partage des victimes : par un raffinement de barbarie en effet, ou par un calcul d'intérêt, la population avoit été divisée en trois groupes : les jeunes gens d'abord, les chefs de famille ensuite, enfin les enfants et les femmes. Les premiers eurent ordre de partir ; mais ils refusèrent, ils protestèrent qu'ils ne se sépareroient pas de leurs parents ; ils réclamèrent la liberté d'aider leurs familles à porter le poids du malheur commun. Inutiles protestations ! Réclamations vaines ! Les bayonnettes des soldats eurent promptement raison de cette pieuse résistance. Quelques-uns furent blessés, tous obéirent.

Le lieu de l'embarquement étoit l'embouchure de la rivière des Gaspareaux. Tout le long de la route, qui est d'environ un mille de longueur, des enfants, des femmes, ici isolés, là réunis en groupes, saluèrent avec larmes leurs fils, leurs frères, leurs fiancés qu'une soldatesque brutale poussoit en avant, les bénirent avec effusion, leur firent, en priant et en pleurant, les plus touchants adieux. Plus tard les pères de famille passèrent à leur tour au milieu de ce cortège de douleur et de deuil. Les cris et les lamentations redoublèrent. C'étoit un spectacle déchirant ! Cinq vaisseaux à l'ancre reçurent les deux premiers convois. Puis, à mesure que d'autres arrivèrent, on embarqua le reste de la population. Ainsi l'œuvre d'iniquité fut consommée, sans avoir été troublée que par les cris du désespoir.

Il n'y avoit plus dans ces villages, naguères si pleins de mouvement et de vie, où des refrains joyeux égayoient l'activité du travail, sur ces terres dont la fécondité répendoit

aux soins d'un peuple laborieux et innocent, que les animaux domestiques qui revenoient chaque soir autour des habitations, comme pour déplorer l'absence de leurs maîtres par leurs hurlements plaintifs et leurs tristes mugissements.

Malgré l'avidité qui avoit, sinon inspiré, au moins secondé cet horrible guet-apens, la dévastation s'étendit sur une partie de la contrée. On y brûla 100 maisons et 500 étables. Néanmoins le butin fut magnifique encore; car les historiens racontent qu'on y ramassa, outre les meubles et les instruments de culture, 2,000 bœufs, 3,000 vaches, 5,000 veaux, 600 chevaux, 12,000 moutons et 800 cochons. Quelle proie pour les exécuteurs de cette spoliation infâme! Mais quelle honte pour leur pays!

Quatre mille Acadiens furent enlevés dans le seul district des Mines. En y ajoutant ceux qui furent pris au Port-Royal, à Beaubassin, à Beauséjour et en d'autres lieux encore, on atteint un chiffre de 6,000 âmes au moins. Les vaisseaux qui les portoient, les déposèrent sans secours, sans ménagements, sans précautions, au hazard sur les côtes américaines depuis la Virginie jusqu'à la Caroline. Il paroît que les colonies angloises, qui avoient eu tant de part à la déportation de ces malheureux, n'avoient pas été prévenues qu'elles auroient à les loger et à les nourrir pour quelque temps; elles n'y avoient pas pourvu en tout cas. Plusieurs refusèrent de les recevoir. A Richmond par exemple, ce refus fut si persévérant, si absolu qu'il fallut ramener à bord 1,500 déportés qui durent être conduits en Angleterre et retenus prisonniers jusqu'à la paix dans les villes de Liverpool, Southampton, Penryn et Bristol. A Philadelphie, les disciples de Penn élevèrent la prétention d'en vendre, comme esclaves, 450 qui avoient fait naufrage près de cette ville! C'étoit en dédommagement des maigres aumônes par lesquelles ils avoient soulagé la détresse de ces infortunés! Mais les protestations

des Acadiens furent plus fortes que la cupidité des Pensylvaniens; et l'ignoble marché ne fut pas conclu. En revanche la plus affreuse misère pesa sur les tristes victimes de la cruauté angloise. On apprend par une pétition qu'elles adressèrent peu après au roi de la Grande-Bretagne, que plus de la moitié avoit déjà succombé aux fatigues, aux chagrins et à la faim.

C'est à Philadelphie que mourut ce vieux notaire des Mines, Le Blanc, dont l'histoire a gravé le nom en témoignage perpétuel des douleurs que les exilés eurent à souffrir : séparé de ses douze enfants, il les avoit cherchés dans la vaste étendue du continent américain, et il ne les avoit pas trouvés. Le désespoir l'abattit et le tua. Toutes les familles avoient eu, ainsi que nous l'avons vu, leurs membres jetés aux quatre vents de l'horizon. Ce ne fut pas la moins dure et la moins navrante de leurs épreuves.

Avant qu'elles ne pussent se réunir, un long temps s'écoula dans la tristesse et dans les larmes. Peu à peu cependant les groupes se reformèrent ; avec quelle sagacité ! avec quelle patience ! au prix de quelles souffrances ! Les uns s'établirent sur les lieux où le sort les avoit placés ; les autres passèrent en des contrées où ils se flattoient de paroître moins étrangers aux habitants. C'est ainsi qu'une petite colonie alla dans la Louisiane défricher des terres auxquelles elle donna le doux nom d'Acadie. Souvenir pieux et touchant de la patrie absente ! Partout les Acadiens commandèrent le respect par la dignité de leur vie, par la simplicité de leurs mœurs, par leur fidélité aux pratiques de la religion, par leur assiduité au travail. Si dénués qu'ils fussent, ils ne souffrirent pas que l'autorité municipale de Boston s'emparât de leurs enfants pour les faire élever dans les écoles des pauvres. Ils réclamèrent la liberté de choisir, seuls, les maîtres à qui il pouvoit leur convenir de déléguer une part de leur

autorité; et ils ne voulurent pas être exemptés de l'obligation de les payer. A Baltimore ils habitoient une vieille maison appelée *Fetteral's house*, que les Américains désignoient familièrement sous le nom de Ville françoise. C'est là, dans une chambre du rez-de-chaussée, que fut érigée la première chapelle catholique. Le saint sacrifice de la messe y étoit offert, une fois chaque mois, par les pères jésuites. La petite congrégation comptoit une quarantaine de personnes; et elle ne se composoit guères que de nos Acadiens. Admirable conseil de la Providence qui a daigné se servir de ce foible troupeau d'exilés pour contribuer à répandre la divine semence dans la capitale du Maryland et qui lui a donné l'accroissement jusqu'à en faire le peuple fidèle de la métropole des États-Unis.

Louis XV, ayant été informé de la situation douloureuse des déportés, ne fut pas moins ému de leur misère que touché de leur fidélité. Il fit savoir au cabinet de Saint-James, par ses ministres, qu'il étoit disposé à charger quelques vaisseaux de les recueillir et de les ramener en France. « Notre acte de navigation s'y oppose, répondit froidement M. Grenville, la France ne peut pas envoyer de vaisseaux dans nos colonies. » C'est le dernier trait de caractère dont l'hypocrisie angloise marqua cette sombre page de l'histoire de l'Acadie.

Malgré le soin avec lequel la chasse aux Acadiens avoit été faite dans toute l'étendue de leurs anciennes possessions, quelques fugitifs avoient réussi à se cacher dans les bois; et ils y vivoient misérablement. Il y en avoit aux environs du cap de Sable, au nord de l'isthme, à Beauséjour et à Shédiak; il y en avoit aussi dans la rivière de Saint-Jean. Ces derniers furent rejoints par 900 déportés environ, qui probablement avoient été enlevés au Port-Royal. Voici en quelles circonstances : Pendant que les vaisseaux anglois erroient le long des côtes de l'Amérique, cherchant un lieu où ils pussent dé-

barquer leur cargaison humaine, des prisonniers s'emparèrent de celui qui les portoit; et ils le conduisirent dans la rivière où ils étoient à peu près sûrs de ne point rencontrer leurs oppresseurs. Là ils le transformèrent en corsaire; ils coururent sus aux navires du commerce qui fréquentoient ces parages; et en peu de temps ils réussirent à exercer de terribles mais justes représailles sur les marchands de la baie du Massachussets.

On comprendra combien étoit pénible la vie des pauvres François demeurés sur les rives de la baie de Fundy ou sur celles du golfe de Saint-Laurent quand on saura que le gouverneur anglois avoit fait ravager le pays autour d'eux pour leur enlever tout moyen d'existence. Néanmoins ils résistèrent à toutes les épreuves. Ils se livroient à la pêche, mais clandestinement en quelque sorte. Ils cultivoient de petits coins de terre à l'abri des forêts. Ils se mêloient aux Indiens toujours fidèles qui partageoient volontiers avec eux les produits de leur chasse. Quand, après la paix de 1763, les déportés eurent la permission de retourner en Acadie, plusieurs vinrent s'établir autour de la baie de Sainte-Marie et sur la pointe de la presqu'île depuis Clare jusqu'à Argyll. C'est là que leurs descendants eurent la consolation de voir arriver au milieu d'eux, vers 1799, un prêtre françois, chasse de sa patrie par la révolution, le vénérable abbé Sigogne. La Nouvelle Ecosse lui doit, en grande partie, de jouir des bienfaits du catholicisme.

Assurément la France a laissé des traces nombreuses de ses pas sur le sol américain; mais les plus profondes et les plus durables sans contredit sont celles où elle a répandu la semence de la divine parole. Ainsi le but principal qu'elle avoit assigné à ses efforts de colonisation a été atteint malgré ses cruels revers. On peut dire avec vérité que l'Eglise d'Amérique est fille de l'Eglise de France.

Toujours catholiques, toujours François dans le fond de leur cœur, les Acadiens ne se sont point fondus dans la nation conquérante. Ils gardent encore fidèlement le culte et la langue de leurs pères. C'est un témoignage que leur rendent même les historiens anglois. Le 10 septembre 1855, ils ont célébré au pied des autels le centième anniversaire de la grande iniquité dont leurs ancêtres ont été victimes; et l'archevêque d'Halifax leur a accordé, dans le mandement qu'il a publié à cette occasion, cette juste louange : « Pendant que les terres étendues et fertiles de leurs aïeux étoient aux mains des étrangers, établis dans la forêt vierge, ils s'enrichirent de nouveau en secret. Enfants de confesseurs et de martyrs, ils étoient sûrs de mériter la protection du Ciel. Le petit troupeau ne tarda pas à devenir plus nombreux. Il compta bientôt des centaines, puis des milliers de personnes, et leurs enfants et petits-enfants se trouvent aujourd'hui dans différentes parties de la Nouvelle Ecosse et des provinces voisines, parlant la langue de la nation dont ils sont fiers de descendre, et se faisant une gloire de la profession de cette foi catholique que leurs ancêtres préféroient à la vie elle-même. »

Nous ne pouvons pas suivre les Acadiens dans les fortunes diverses de leurs émigrations depuis l'attentat de 1755. Ce travail, d'ailleurs, a été fait avec une grande abondance d'érudition dans un livre remarquable, celui de M. Rameau. Qu'il nous suffise de rappeler ici que des colonies angloises où ils avoient été déportés, plusieurs passèrent à la Guyane, d'autres à Saint-Domingue; que ceux qui avoient été envoyés prisonniers en Angleterre revinrent en France après la paix de 1763, et qu'en 1772, le grand-père d'un des hommes les plus éminents et les meilleurs de notre temps, de M. le duc Descars, en installa un certain nombre dans sa terre de Montoiron sur les landes d'Archigny, au pays de

Châtelleraud. Ces derniers furent constitués en communauté par une ordonnance de Louis XVI qui porte la date du 20 août 1783. « Il existe encore, dit le respectable et savant auteur de l'*Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudois*, M. l'abbé Lalanne, il existe encore plusieurs maisons acadiennes, appelées aujourd'hui *la Ligne*, bâties sur les deux côtés de la route de Châtelleraud à Saint-Savin dans le parcours qu'elle suit sur les communes d'Archigny et de La Puye; mais il ne reste plus dans le pays qu'un très-petit nombre de familles acadiennes. »

Maintenant nous n'avons plus besoin que de très-peu de mots pour raconter les derniers malheurs de l'Acadie françoise. En 1757, M. de Montcalm ordonna l'évacuation des postes au nord de l'isthme; et la plupart des colons suivirent les soldats qui rentroient dans le Canada. Louisbourg succomba définitivement en 1758, après un siége glorieusement soutenu pendant deux mois contre une flotte de 24 vaisseaux, 18 frégates et une armée de 15,000 hommes. L'île Royale et l'île de Saint-Jean tombèrent aussi entre les mains des Anglois. Les habitants de la dernière furent traités comme l'avoient été leurs frères de la presqu'île en 1755; mais plus prudent et plus rusé cette fois, l'ennemi ne laissa subsister aucun monument de son infamie. Les pièces relatives à ce nouveau crime de lèze-humanité ont toutes été détruites; et on ne sait qu'une chose aujourd'hui, c'est que les malheureux Acadiens ont été déportés en masse et leurs biens confisqués.

Après avoir donné en détail la statistique de la population d'origine françoise dans les contrées dont l'ensemble formoit l'ancienne Acadie, M. Rameau arrive par l'addition des nombres partiels à un total de 95 mille âmes. Tant de traverses, tant de désastres, tant de catastrophes n'avoient donc pas affoibli l'énergique vitalité de ce peuple simple et laborieux,

car ces 95,000 Acadiens sont en très-grande majorité les descendants des compagnons de Poutrincourt et de d'Aunay, es petits-fils des 400 colons de 1671. C'est une justification éclatante des promesses de la colonisation à son début. C'est aussi une défense excellente des premiers colonisateurs, de l'attention avec laquelle ils avoient choisi leurs compagnons, du soin qu'ils avoient mis à les entretenir dans la pratique de la religion et de la morale en même temps que dans les saines habitudes de travail. C'est enfin une triomphante apologie des missionnaires, récollets, capucins, jésuites, qui ont été tour à tour les instituteurs de cette population vigoureuse. On ne peut se défendre d'un douloureux regret en pensant à tout ce qu'offroient de ressources pour le développement de la richesse et de la grandeur nationale de tels hommes et un tel pays.

FIN.

VI. — REVENDICATION DE LA SAINTONGE

PAR JACQUES II, ROI D'ÉCOSSE, BEAU-FRÈRE DE LOUIS XI.

Avant la réunion de l'Écosse à l'Angleterre, il y eut entre le premier de ces deux pays et la France, de fréquents traités de confédération et d'alliance. L'Anglois ne cessoit d'être l'ennemi commun. Les guerres du xv[e] siècle resserrèrent ces liens. L'Écosse devoit peu se soucier de voir, par l'abaissement de la France, se doubler une puissance qui ne cessoit d'être une menace pour elle-même; mais, tout en consentant à aider la France dans sa lutte avec l'Angleterre, l'Écosse entendoit bien se faire payer ses services. Dès l'année 1523, à la seconde année de son règne, Charles VII renouveloit ses alliances et obtenoit un secours de cinq mille hommes, commandés par le comte de Douglas. En reconnoissance de ce secours Charles donnoit à Douglas le duché de

Touraine, et le comté de Dreux au connétable Stuart. Il instituoit la garde écossoise, et en cas de recouvrement de son royaume, promettoit la Saintonge au roi Jacques Ier. Ces libéralités, qu'on trouvera excessives, peignent la situation à peu près désespérée de *Charles VII*. Le gouvernement d'Écosse promettoit d'ailleurs de nouveaux envois de troupes. Il falloit cimenter ces bonnes dispositions : le mariage du Dauphin, qui fut plus tard Louis XI, avec la fille de Jacques Ier, fut arrêté, conclu, dès l'an 1428, bien que Marguerite n'eût alors que trois ans et le Dauphin, cinq. Nous n'avons pas vu l'acte par lequel Charles VII avoit cédé la Saintonge au roi d'Écosse; a-t-il précédé de beaucoup le mariage en question, nous ne savons ? mais nous avons retrouvé (F. lat. 9812, fol. 63), une obligation de ce prince stipulant « qu'advenant qu'à l'ayde du roy d'Écosse, il recouvre son royaulme, il luy baillera le duché de Berry ou le comté d'Évreux, au lieu du comté de Xaintonge, dont il lui avoit fait don. » Donc la promesse avoit été faite, mais, comme on le voit, à la condition expresse d'être puissamment aidé dans le recouvrement de ses états. Or cet aide, après l'envoi de Douglas, semble être resté à l'état de promesse.

Quoi qu'il en soit des actes et promesses que nous venons d'énoncer, le roi Jacques II, beau-frère du roi Louis XI, crut devoir faire à ce prince la revendication de la Saintonge; mais le roi Jacques avoit affaire à forte partie, et le moment de démembrer la France n'étoit pas venu ! — Voici les deux pièces que nous fournit à ce sujet le manuscrit de la Bibliothèque nationale 9987[3], fol. 55.

Mémoire des ambassadeurs d'Écosse réclamant le comté de Saintonge, avec la réponse qu'on pourra leur faire.

Sire, plaise Vostre Haultesse savoir que nos simplesses sont chargées de par notre souverain sire, le Roy d'Écosse, vostre beau-frère et alié, par vertu de nos instructions, de dire ce qui s'ensuit de mot à mot.

« Et premièrement : vous exposerez au Roy comme la *conté de Xantonge*, pour bonnes et raisonnables causes, fut donnée par feu le roy Charles de bonne mémoire au grand-père du Roy d'Escosse qui est à présent, pour lui et ses hoirs, comme il est contenu aux lettres sur ce faictes. Et si n'eust esté la soubzdaine mort dudit Roy d'Escosse, il eust joy pai-

siblement de lad. conté (1) ; et si eust pareillement le feu Roy d'Escosse de bonne mémoire, se neust esté la soubzdaine mort de luy.

Item pour le présent, il est semblé expédient aux seigneurs d'Escosse assemblez depuis naguerres en ung parlement, que le Roy d'Escosse deust envoyer devers son beau-frère, le Roy de France, pour avoir joissance de lad. conté, en luy offrant de faire pour lad. conté ce qui est de raison, selon la teneur des lettres sur ce faictes.

Item, vous exposerez que le Roy demande lad. conté plus pour le droit qu'il entent d'avoir en lad. conté, que pour le prouffit qu'il pourroit avoir d'icelle, ou pour desir de seigneurie dehors de son pays. Et semble aud. Roy d'Escosse que le Roy de France ne luy donneroit aide ne support en sa nécessité, s'il ne luy baille ce que il a droit.

Item, en cas que le Roy de France ne feroit aggréable responce sur le joissement de lad. conté, il semble au Roy d'Escosse que les ennemis desd. Royaulmes prendroient courage de invader l'un ou l'autre, cuidant que pour lad. cause ils ne se entraidroient point, comme ils deussent faire par la vertu de leur alience. Et se lad. conté n'est donnée au dit Roy d'Escosse, il luy semble et à tous ses nobles, que l'on lui fait tort, et que on ne le traite point par bonne amour, mes par grant rigueur, sans justice.

Item, vous direz que vous doubtez que si on ne fait droit aud. Roy d'Escosse à ceste foiz et délivrance de lad. conté, que pourroit estre occasion de plus grant mal au temps advenir, et plus briefvement que on ne cuide : car s'il ne peut avoir le sien par justice, on ne luy pourra imputer faulte si quiert moyen de le recouvrer.

(1) On sait que Jacques Ier fut assassiné le 20 février 1437, par Robert Graham et Walter Dathol, et que Jacques II, son fils et successeur, périt à l'âge de trente ans, le 3 août 1640, au siége de Roxburg.

Item, au cas que Vostre Haultesse, pour l'amour de vostre beau-frère et alié le Roy d'Escosse, ne se deporteroit de faire guerre et perturbation à tort et sans cause à la Duchesse de Bretaigne ou au Duc (1), à cause d'elle, de leur oster leurs droits et prééminances de lad. duché, nous sommes chargiez de dire à Vostre Haultesse ce qui s'ensuit :

Premièrement : veu et considéré la proximité du sang en laquelle lad. Duchesse actainct au Roy d'Escosse, laquelle il répute son propre sang, il luy semble que telle molestation ne peut estre faicte à elle sans violations dès anciennes aliences et confédérations faictes entre les Royaulmes de France et d'Escosse.

Item, considèré que la plus grant substance des nobles du Royaulme d'Fscosse sont près parents de lad. Duchesse, led. Roy d'Escosse doubte qu'il ne peut bonnement empescher lesd. seigneurs de supporter et deffendre lad. Duchesse en ses droits et privilèges de lad. Duché ; car quant en eulx est, ne souffriroient à tort et sans cause perturber ne déshériter lad. Duchesse de ses droits. »

Réponse à faire aux prétentions du roi d'Escosse.

Sire, jay veu le double des informacions que les ambassadeurs d'Escosse ont laissées à Mons. vostre Chancellier et à ceulx de vostre conseil, lesquelles sont fort aspres et estranges.

Et touchant le premier article qui parle de la *conté de Xaintonge*, jay bien souvenance que le Roy d'Escosse der-

(1) Le duc de Bretagne, François, avoit épousé, en 1440, Isabelle Stuart, fille de Jacques Ier d'Écosse, dont il avoit eu Marguerite et Marie, qui, en raison de la loi salique, n'avoient pu succéder au duché, mais dont l'aînée épousa François, comte d'Étampes, depuis duc de Bretagne ; morte en 1469.

nièrement mort envoya l'Evesque de Galles, le sieur de Liveray et ung secrétaire, nostre maistre Jehan Arroux en ambaxade devers le Roy vostre père, estant lors à Bourges, pour lad. conté; et la responce qu'il en eust en ceste matière fut qu'il avoit entencion de envoier brief de ses ambassadeurs devers led. Roy d'Escosse son beau-frère pour répondre ad ce — et parler de plusieurs aultres matières qui touchoient le bien des Royaulmes de France et d'Escosse.

Et bientost après, le Roy vostre d. père envoya devers led. Roy d'Escosse sesd. ambassadeurs (1) et moy en leur compaignie : et ès instructions avoit ung article pour répondre à la demande que led. Roy d'Escosse faisoit de lad. conté, qu'il se esmerveilloit fort comment sond. beau-frère le Roy d'Escosse estoit ainsi conseillé de demander droit en lad. conté, veu que les lettres et proumesses qui estoient faictes sur ce estoient condicionnelles. — C'est à savoir, que le Roy d'Escosse devoit envoier au Roy six mil hommes pour le servir en ses guerres encontre ses ennemis; et plus fort, avoit promis de y venir luy-mesme en personne pour luy aider, se mestier estoit, et qu'il en feust requis.—Et de toutes ces choses promises ne sortit oncques aucun effect, car le Roy vostre d. père recouvra son Royaulme par aultre moien, à l'ayde Dieu, et de ses loyaulx subgects; et si, ne veint point lad. armée d'Escosse.—Et pour ceste raison et plusieurs aultres lui fut dit qu'il n'avoit point de droit en lad. conté, combien que les Escoxoys ne se pouvoient contenter de raisons qu'on leur dist,—et disoient que ce n'avoit point esté leur faulte que lad. armée n'est venue, et qu'ilz estoient tousjours prestz à toute heure qu'il eust pleu au Roy de les envoier quérir, de acomplir ce qu'ilz avoient promis: et ny eust aultre conclusion faicte, car les Escoxoys soutenoient tousjours leur oppinion.

(1) C'est assavoir David Lindsay et Nor. le héraut.

Or est vray que dedans huit ou dix jours après, le Roy d'Escosse, qui avoit ung très-grand amour au Roy vostre père, ce advisa de luy-mesmes qu'il luy envoieroit, et de fait luy envoya par moy, les lettres originales de lad. conté de Xaintonge — et unes petites lettres escriptes de sa main, lui priant, comme à cellui du monde à qui il se confioit plus, qu'il lui pleust de regarder par lui et par son secret conseil s'il avoit aucun droit en ladicte conté, et qu'il en ordonnast sur ce, ainsi qu'il lui plairoit; et que s'il n'y avoit point de droit, qu'il lui escripvist les raisons pourquoy il ne le devoit avoir, affin qu'il le peust remonstrer à ceulx de son Royaulme et de son conseil, ad ce qu'ilz ne le pressassent plus de y demander aucune chose.

Et en oultre, Sire, lui envoia à ceste foiz certaines obligations esquelles l'arcevesque de Rains, qui pour lors estoit chancellier de France, et le sieur de Doriole et M. Alain Charretier, qui estoient ambassadeurs pour le mariage de feue Madame la Daulphine, à qui Dieu pardonne, et avoient puissance de obliger le Roy par lettre dud. sieur, à eulx, sur ce données, avoient obligé le Roy vostre dit père en certaine somme d'argent qu'ilz avoient empruntée de son feu père le Roy d'Escosse; lesquelles il donna franchement au Roy vostred. père en disant que s'il y avoit cent mil escuz qu'il n'en vouloit rien. Et après que le Roy vostred. père eut receu lesd. obligations, il les bailla en garde à maistre Estienne Chevalier.

Et quand le Roy vostred. père vit la grant confiance que led. Roy d'Escosse avoit en lui et la franchise qu'il lui fist de lui rendre sesd. obligations, dist qu'il ne vouloit point juger s'il avoit droit ou non en lad. conté, mes qu'il se adviseroit quelque jour de lui faire courtoisie dont il seroit contant de lui; mes par quelle manière, je ne sçay.

Et dedans trois ou quatre mois après, led. Roy d'Escosse

morut (1460), et ne fut parlé, que je sache, de lad. matière, jusques à ceste derrenière foiz que les ambaxadeurs dud. Roy d'Escosse qui à présent est (1), sont venuz devers vous : mais je sçay bien que se le Roy d'Escosse eust vescu il eust esté bien aisé à contanter.

Et touchant l'autre article qui parle de la Duché de Bretaigne, je croy, et si ne cuide point faire de doubte, que quant il vous plaira envoyer ung homme d'auctorité de vostre Royaulme devers le Roy d'Escosse et les trois Estats de son Royaulme que ceux qui ont parlé de ceste matière de Bretaigne ne seront point advouez dud. Roy d'Escosse, ne desd. trois Estats de son Royaulme.

Et se vostre plaisir est d'avoir mon pouvre advis et conseil comment vous pourrez estre seur d'avoir Escosse à vostre commandement, me semble que devriez envoier aucuns notables de vostre Royaulme par de là, en désirant et pourparlant le mariage du Roy d'Escosse qui à présent est, pour une de mes Dames vos filles, ou pour la petite sœur de la Reine ou pour la fille de M. de Savoye, en lui offrant raisonnable mariage de estre payé dedens trois ou quatre ans; et aussi de tenir la main que *Madame Marie d'Escosse sa sœur* peust avoir quelque mariage honnorable en vostre Royaulme, et en ce faisant, vous gangneriés tous les cueurs du Royaulme d'Escosse perpetuellement vostres.

Et oultre se vostre plaisir estoit de prendre *le Duc d'Albanie second frère du Roy d'Escosse* (2) en vostre service pour estre nourry en vostre maison à tel estat comme il vous plaira lui bailler, de plus en plus les obligeriés à vous amer

(1) Jacques III, fils de Jacques II, né en 1453, mort le 11 juin 1488.

(2) Alexandre, duc d'Abbany, frère de Jacques III, qui depuis, mécontent de la part d'autorité qui lui étoit faite entra dans la ligne des barons, conspira et fut enfermé dans le château d'Édimbourg d'où il s'évada et passa en France, où il prit le titre de roi d'Écosse et traita avec Édouard IV, roi d'Angleterre.

et servir, et n'auroit jamais nul de la nation qui osast riens faire contre vous, que l'autre ne le fist pendre ou lui fist couper la teste incontinent. Et par ainsi romperiés toutes les traffiques et petites aliances qu'ils ont en Angleterre, Bretaigne et ailleurs.

Et est pour ceste heure, Sire, le meilleur conseil que je vous sauroye sur ce donner à mon entendement pour avoir le Royaulme d'Escosse à tousjours et à jamés à vostre commandement.

Et au dos : Memoire sur les responses qu'on pourra faire aux ambassadeurs d'Escosse.

Bibl. imp., *anc. f.* 9987 [3], *fol.* 55.

VII.—L'IMPOT DU SANG

OU LA NOBLESSE DE FRANCE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

(Voir *Cabinet historique*, t. VII, VIII, IX, X et XI.)

La publication faite par le *Cabinet historique* de plusieurs ouvrages importants et de longue haleine, tels que la *Justice révolutionnaire*, de M. Berriat Saint-Prix, les *Esquisses historiques*, du marquis de Rochambeau, l'*Histoire de l'Acadie*, de M. Moreau, terminée avec cette livraison, nous permet de reprendre l'impression de l'*Impôt du sang* que nous avions cru devoir interrompre. Depuis ce temps, de douloureux événements ont frappé notre pays; l'incendie de la Bibliothèque du Louvre, entre autres désastres, nous a fait apprécier d'autant plus la copie, prise à temps, de l'ouvrage du dernier des d'Hozier. Nous avons dit que ce travail, si précieux pour l'histoire de la noblesse de France, est à peu près la seule épave de ce splendide dépôt. Dans son *Rapport à M. le mi-*

nistre de l'instruction publique sur les pertes éprouvées par les bibliothèques de Paris, M. Baudrillart s'exprime en ces termes :

« Nous avons indiqué en parlant des catalogues un manuscrit en 2 volumes, extrêmement regrettable, dont M. L. P., grâce à une copie faite complétement, annonce la prochaine publication. Nous voulons parler du livre de L. d'Hozier, auquel nombre de familles nobles attachent un prix qu'y mettront aussi tous ceux que touche dans le passé la gloire de notre patrie, tant ce livre rappelle de traditions de courage militaire et d'héroïque fidélité au devoir. »

Nous réitérons ici l'avis que nous avons donné ailleurs. Les familles qui ont payé le glorieux tribut et dont les notices n'auroient point été recueillies, ou l'auroient été incomplétement par d'Hozier, et qui voudroient figurer dans le supplément qui sera postérieurement donné, sont priées de nous adresser leurs notes rectificatives, accompagnées de l'indication des sources et preuves qui les justifient.

1786. Blaignis (le sieur), lieutenant dans les volontaires de Clermont, fut dangereusement blessé à l'affaire de Tziremberg en Allemagne, le 21 juin 1762.

1787. Blaignac (le sieur de), capitaine au régiment de Piémont, blessé d'une mousquetade et de deux coups de pique au siége de Nérac, où il se signala, en 1621.

1788. Blaignac (le sieur de), capitaine au régiment de Champagne, tué au siége de La Rochelle en 1573.

1789. Blaincourt (le sieur de), capitaine au régiment de la marine, blessé à l'épaule à la bataille d'Hartembeck en 1757.

1790. Blainville (le seigneur de), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1791. Blaisel (Barthélemy, baron du), maréchal de bataille et maître d'hôtel ordinaire du roy, mourut à Saint-Germain-en-Laye, au mois de may 1652, des blessures qu'il reçut au combat

d'Étampes. (Deux frères et deux neveux de son nom furent tués aussy dans les guerres de Louis XIV.)

1792. Blaisel (Antoine, baron du), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Picardie et gouverneur d'Ardelot, tué à la bataille de Guastalla en 1734.

1793. Blaisel (le chevalier du), capitaine au même régiment, blessé aux batailles de Parme et de Guastalla en 1734, mourut à Boulogne-sur-Mer en 1737.

1794. Blaisel de Marcheville (le sieur du), son frère, capitaine au même régiment, fut blessé aussy à la bataille de Parme.

1795. Blaisel (Antoine-Joseph-Auguste-Louis, marquis du), chevalier de Saint-Louis, lieutenant chef de brigade des gardes du corps et maréchal de camp en 1788, fut décoré de la croix de Saint-Louis dès l'âge de 19 ans pour une belle action qu'il fit en refusant de céder à l'ennemi; il eut dans cette affaire deux doigts de la main droite coupés.

Cette famille, qui tient une grande place dans nos fastes militaire, est encore aujourd'hui représentée.

1796. Blamont (le comte de), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1797. Blanc de Prunier (Jean-Philippe de), seigneur de Connespanet et de La Morandière au Maine, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel du régiment de Toustain cavalerie; reçut à la bataille de Guastalla, en 1734, trois coups de sabre sur la tête dont un luy emporta l'oreille gauche; il y reçut aussy deux coups de feu dont un aussy l'estropia du bras gauche; il mourut en 1763, ayant servi 40 ans.

1798. Blanc (Dominique-Louis du), capitaine au régiment Royal comtois, tué près d'Uzès, dans une action contre les habitants des Cévennes en 1703.

1799. Blanc (le sieur du), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, puis dans celuy du Perche, blessé à la bataille de Berghen, en 1759, et au siége de Dillombourg en 1760.

1800. Blanc (Jacques-Etienne le), sire de Cloys, seigneur de Maisons, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp des carabiniers et brigadier des armées du roy, reçut deux blessures dangereuses à la guerre, et mourut le 11 octobre 1703, âgé de 92 ans. Son fils, chevalier de Saint-Louis et major de cavalerie, fut tué à la bataille de Creweldt, en 1758.

1801. Blanc (le sieur le), capitaine au régiment de Brissac depuis Vivarais, blessé à la bataille de Kosback en 1757.

1802. Blanc (le chevalier le), mousquetaire du roy de la 2e compagnie, blessé à la bataille d'Eltingen en 1743.

1803. Blanc (le sieur le), lieutenant au régiment de Condé, blessé à la tête à la bataille de Minden en 1759.

1804. Blanc (Charles le), capitaine au régiment royal des Vaisseaux, blessé au siége de Tournay et à la bataille de Fontenoy en 1745.

1805. Blanc (Anne le), seigneur de Rolet, baron d'Acquigny, capitaine aux gardes françoises, maître d'hôtel ordinaire du roy, chevalier de son ordre, conseiller d'Etat d'Epée, maréchal de camp, gouverneur de Louviers, bailly et gouverneur de Caen, fut tué au siége de Valenciennes en 1656.

1806. Blanc (Louis le), capitaine au régiment de Normandie, blessé au combat de Chiari en 1701.

1807. Blanc (Esprit le), seigneur de Boisvert, capitaine de dragons, fut tué à la tête de sa compagnie à la bataille de la Boine, en Irlande, en 1690.

1808. Blanc (Jacques le), son frère, seigneur de Castillon,

lieutenant de vaisseau, fut tué au siége de Barcelonne où il commandoit les batteries, au mois de septembre 1714.

1809. BLANCHARD (le sieur), lieutenant de frégates auxiliaire, commandant la gabare du roy la *Dorade*, fut tué dans un combat qu'il soutint le 4 may 1779 contre un corsaire anglois.

1810. BLANCHARD (le sieur), capitaine au régiment de Languedoc, blessé en 1758, à l'affaire de Carillon en Canada.

1811. BLANCHARD DE TALLANGOUET (Jean), capitaine au régiment de Sault, blessé en différentes actions, mourut à Prade, en Roussillon, au mois de mars 1698, d'un éclat de grenade au menton qu'il avoit reçu l'année précédente au siége de Barcelonne.

1812. BLANCHARD DE TALLANGOUET DE CHANGY (Philippes-Louis de), chevalier de Saint-Louis et capitaine appointé dans la compagnie des gendarmes de la garde, mourut en 1744 des blessures qu'il avoit reçues l'année précédente à la bataille d'Eltingen.

1813. BLANCHEFORT (le sire de), gentilhomme du Berry, fut tué devant Honfleur en 1450.

1814. BLANCHEFORT (Jean de), seigneur de Fondelin, commandant deux compagnies de gens de pied, tué à l'entreprise d'Anvers en 1583.

1815. BLANCHEFORT (Roger de), sire et baron d'Asnois, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, blessé en plusieurs rencontres, notamment à l'affaire de Gigeri, en 1664, où il perdit un œil, mourut le 12 avril 16.4.

1816. BLANCHEFORT (N.... de), mousquetaire de la garde du roy, blessé au siége de Mastrick en 1673.

1817. BLANCHEFORT (François-Joseph de), marquis de Créquy, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roy,

eut un cheval tué sous luy, un autre blessé, et reçut plus de 30 coups sur ses habits dans une affaire contre les impériaux en 1691, et fut tué à la bataille de Luzara en 1702.

Voir, sous le nom de Créquy, un article qui concerne cette maison.

1818. Blancher de Pierrebuffière (Claude de), marquis de Lostanges, enseigne des gendarmes écossois, brigadier des armées du roy et lieutenant de roy de la province de la Marche, fut tué au siége de Mons, en 1691, en portant la fascine à la tête de sa brigade.

1819. Blanchet du Puis (Charles), chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Mailly depuis Guyenne, blessé à la bataille de Rosback, en 1757, quitta le service en 1777.

1820. Blancourt (le sieur de), lieutenant au régiment de Champagne, blessé à la bataille de Guastalla en 1734.

Voir d'Ablancourt, au cas que ce soit le même nom mal orthographié.

1821. Blandat (le sieur), lieutenant de grenadiers au régiment d'Agénois, tué au siége de Savannah en 1779.

1822. Blandi (le seigneur de), officier au service du roy, fut tué au siége de Metz en 1552, (de Thou).

1823. Blanquefort (le sieur de), lieutenant au régiment de Picardie et depuis capitaine, blessé au siége de Dolle, en 1636, le fut encore à celuy de Dunkerque, en 1646.

1824. Blanville (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Bretagne, tué dans l'armée de Soubise en 1761.

1825. Blaru (le sieur le), capitaine au régiment de Feuquières, blessé au siége de Philisbourg en 1688.

1826. Blausel (Jean de), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1827. Blé-d'Huxelles (N.... du), fut tué dans une rencontre près d'Arnay-le-Duc, sous le règne de Charles IX.

1828. Blé (Jacques du), marquis d'Huxelles, chevalier des ordres du roy, conseiller d'Etat d'Epée, maréchal de camp, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., mestre de camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur de Châlons sur Saône, lieutenant-général au bailliage de Chalonois et au gouvernement de Bourgogne, mourut d'une mousquetade qu'il reçut à l'épaule au siége de Privas, en 1629, et 4 ou 5 jours après sa blessure.

1829. Blé (Louis-Châlon du), marquis d'Huxelles, comte de Bussy et de Tenarre, maréchal de France, chevalier des ordres du roy, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne et gouverneur de Châlons-sur-Saône, mourut le quatrième jour d'une blessure qu'il reçut au siége de Gravelines où il commandoit une attaque la nuit du 8 au 9 août 1658.

1830. Blé (Nicolas du), marquis d'Huxelles, maréchal de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur d'Alsace, de Strasbourg et de Châlons-sur-Saône, lieutenant-général au duché de Bourgogne, ministre du conseil de régence et président des affaires étrangères, blessé au siége de Philisbourg en 1688, mourut le 10 avril 1730.

1831. Bled (le sieur du), gendarme de la garde du roy, blessé au combat de Leuze, en 1692.

1832. Blegier (le sieur de), mousquetaire du roy de la 2e compagnie, fut blessé au siége d'Ipres en 1678.

1833. Blegiers (Charles de), seigneur de Lairac, capitaine au régiment de Noailles cavalerie, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Fleurus, en 1690.

1834. Blenac, père, (le comte de), capitaine de vaisseau, mort le 10 juin 1696.

1835. Blénicourt (le sieur de), capitaine au régiment de Piémont, tué au combat d'Oudenarde, en 1708.

1836. Blese (Guillaume de), chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

1837. Blessinga (le sieur de), lieutenant de vaisseaux, blessé au bras et à la cuisse gauche sur le *Conquérant*, dans le combat du comte de Gonsse, au mois d'avril 1782, contre l'amiral Rodney.

1838. Blesy (Simon de), chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

1839. Blignières (le sieur de), tué au siége de Gravelines en 1644. (*Mercure* de 1644.)

1840. Block (le sieur), sous-lieutenant au régiment de la Princesse Royale au corps des Saxons, blessé à la bataille de Minden en 1759.

1841. Bloi (Joseph le), capitaine au régiment de Royale Infanterie, tué à la bataille de Steinkerque en 1692.

1842. Blois (Thibaud, comte de), de la maison de Champagne, tué au siége d'Acre, en 1191.

1843. Blois (Louis, comte de Chartres et de), tué par les Bulgares à la bataille d'Andrinople, en 1205.

1844. Blois (Charles de Chatillon ou de), dit le *saint*, duc de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Limoges, tué à la bataille d'Auray en 1364.

1845. Blois (Bertrand de), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1846. Blois (le sieur de), *l'aîné*, lieutenant de vaisseau, blessé dans le combat de M. l'Etenduere contre les Anglois, le

27 octobre 1747, mourut à son retour en France des suites de ses blessures.

1847. Blois de la Calandre, lieutenant de vaisseau du port de Brest, mort aux îles sur *le Mars*, commandé par M. de Roquefeuille, le 8 octobre 1719.

1848. Blois de la Calandre, lieutenant de vaisseau du port de Brest, mort sur la *Favorite*, le 26 novembre 1751.

1849. Blois (le sieur de), aussy lieutenant de vaisseau, blessé dans le combat du comte de Guichen, près de la Martinique, contre l'amiral Rodney en 1780.

1850. Blonac (le sieur de), officier de vaisseaux, tué sur le *Zodiaque*, dans un des combats du comte d'Aché, aux Indes, en 1758.

1851. Blond (Charles de), tué au siége de Pignerol, sous Louis XIII.

1852. Blond (Louis de), capitaine au régiment Dauphin, tué à la bataille de Parme en 1734.

1853. Blond (Pierre), sieur du Vallot, premier porte-étendard des Chevaux Légers de la garde, se trouva aux batailles de Kokesberg et de Steinkerque en 1692, de Nerwinde en 1693, et aux siéges de Condé, de Bouchain, d'Aire, de Fribourg, de Mons, de Namur, de Charleroy, d'Ath et autres occasions de guerre où il reçut des blessures considérables d'après des lettres patentes du roy, du mois de février 1703, dans lesquelles il est dit aussy que...

1854. Blond (Guillaume le), son neveu, avoit été tué sur la brèche de la citadelle de Liége où il faisoit les fonctions d'ayde-major au régiment de Charot.

1855. Blond (François-Léonor le), garde du corps du roy,

mort d'une blessure qu'il reçut à la guerre d'après des lettres patentes du roy, du mois de novembre 1761.

1856. Blond (Charles-Nicolas le), son frère, aussy garde du corps, fut tué d'un coup de canon à la bataille de Fontenoy en 1745.

1857. Blondel (Jean), baron de Longvilliers, sieur de Douriers, de Mery et de Marquise, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1858. Blondel (Charles), son fils, baron de Longvilliers, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1859. Blondel (Henry *dit* de Joigny), seigneur de Bellebrune, capitaine aux Gardes Françoises, maréchal de camp, conseiller d'Etat d'Epée et gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, tué à la bataille de Lens en 1648.

1860. Blondelot (Jean de), chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et lieutenant au régiment de la Rablière cavalerie, fut blessé au combat de Saint-Godart en 1634.

1861. Bloqueville (le sieur de), lieutenant au Régiment Royal des vaisseaux, blessé à la bataille de Fontenoy en 1745.

1862. Blot (le sire de), chevalier, tué au siége de Carthage en 1390.

1863. Blottières (des), capitaine de vaisseau du port de Toulon, mort à Toulon d'un bras coupé au combat de 1704, le 26 décembre 1704.

1864. Blou (François), seigneur de Laval d'Ardeche, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant-colonel du régiment des Gardes Françoises et mestre de camp des Bandes de Languedoc, reçut plusieurs blessures au service du roy, ce qui fut le motif d'une gratification de

18,000 l. qu'Henry III lui accorda au mois de novembre 1575, et il fut encore blessé en 1577 dans une affaire au Pont de Chissargues.

1865. Bloyal Saujeon (le chevalier de), enseigne de vaisseau du port de Toulon, tué sur *le Prudent*, commandé par M. de Beaulieu, le... 1687.

VIII.— COMMISSION HISTORIQUE DE L'ANGLETERRE

(SECOND ARTICLE)

LES MANUSCRITS DE LA COLLECTION FORTESCUE

Dans le second rapport de la commission historique dont j'ai déjà entretenu les lecteurs de cette Revue, se trouvent le dépouillement et la description sommaire d'une série de manuscrits fort importants. J'en dirai deux mots ici, parce que l'histoire de notre pays y est presque à chaque page représentée. D'après les détails que nous donne le rédacteur du rapport, il paroîtroit que les documents en question appartenoient en presque totalité aux seigneurs du domaine de Hackness, dans le Yorkshire. Vers le commencement du XVIIe siècle, toutes ces pièces passèrent entre les mains de John Packer, secrétaire du célèbre duc de Buckingham, Georges Villiers, qui joignit au trésor qu'il avoit ainsi reçu des richesses encore plus considérables, tant pour la qualité que pour la quantité. L'espace me manqueroit ici pour transcrire la liste entière des cinq cent huit dépêches analysées dans le *blue-book* anglais; je me bornerai à dire que la première lettre, datée du 27 juin 1568, est d'un nommé Jean Cerulier, et se rapporte à la malheureuse reine d'Écosse, Marie Stuart; tandis que la dernière, écrite à Fontainebleau, le 18 juillet 1708, est de madame de Maintenon à madame de Caylus. On remarque dans cette précieuse collec-

tion des lettres du duc de Chevreuse, du duc de Rohan, de Bassompierre, du comte Leveneur de Tillières, de Baradas, Beauvoir la Nocle, etc., etc.

Les membres de la commission historique émettoient, dans leur rapport, l'espoir que les possesseurs de manuscrits précieux consentiroient à en autoriser la publication, soit intégralement, soit en partie. L'honorable M. Fortescue, héritier de la collection de John Packer, peut être cité comme un des premiers qui aient répondu à ce vœu, et grâce à lui, M. Rawson Gardiner vient de publier pour la *Camden Society* un excellent volume in-4° dont je ferai quelques extraits, d'autant plus que le livre est tiré à un petit nombre d'exemplaires, et ne tombera à coup sûr jamais sous les yeux de la majorité des lecteurs du *Cabinet historique.*

La première pièce que je transcrirai est une lettre adressée à Henri IV par le roi Jacques Ier. Le monarque anglois avoit composé un traité intitulé : *Apologia pro juramento fidelitatis*, en réponse au bref du pape qui déliait ses sujets du serment de fidélité. Il en fit remettre un exemplaire à toutes les têtes couronnées de l'Europe, et joignit la justification suivante à l'envoi destiné pour le roi très-chrétien.

« Très-hault, etc., comme l'injuste procédure du Pape (1) envers moy ne vous est pas incogneu, en deschargeant par ses brevets et défendant à aulcuns de mes subjects qui estoient catholiques romains de faire le serment de fidélité envers moy, qui fust ordonné en mes estats sur l'occasion de la trahison de pouldre (2), environ de trois ans et demy passez, aussy ne me puis-je souvenir de cest affaire que je n'aye occasion de vous tesmoigner combien je me sens redevable à vostre affection en ce point-là. Car, premièrement, incon-

(1) Paul V.
(2) Voyez l'*Histoire d'Angleterre*, de Lingard, édit. 1849, vol. VII, p. 93.

tinent aprez que ces dits brevets du Pape furent publiez, vostre ambassadeur alors résidant à Rome (1) remonstra au Pape l'inconvénient qui ne pouvoit faillir d'ensuivre par la publication d'icelles. Dont, comme il vous pleust m'en advertir par aprez par vostre ambassadeur icy résident, le Pape en sa responce fist semblant d'estre marry de ceste si précipitée procédure, en remettant la coulpe sur l'importunité de ceulx de l'inquisition qui l'y avoient pressé quasi contre son gré. Mais, depuis ce temps, mon apologie ayant été publiée pour la juste défence du dit serment, estant assez bien recogneu pour mien (encores que mon nom n'y estoit pas mis) deux libelles diffamatoires, l'un en latyn, l'autre en englois, ont depuis sorty de la boutique romaine, lesquels estoyent nonseulementremplys de mille injures contre mon dit livre, mais aussi n'espargnoyent point ma propre personne. Sur laquelle occasion vostre ambassadeur aprez résidant à Rome en parla derechef au Pape, qui à ceste fois aussi fist semblant en estre marry, dont il vous pleust m'advertir par vostre résident icy, qui par vostre commandement m'asseura que le Pape estoit content de promestre que doresnavant il ne se mesleroit plus de mon gouvernement en mes estats, et n'y publieroit plus aulcuns tels briefs au préjudice de mon estat, et de l'obédience que mes subjects sont tenus me porter. Mais le coup estoit premièrement faict, et la playe donnée, devant qu'on ouyst parler de cet emplastre. Vostre dict ambassadeur m'a aussi déclaré vostre advis et bon conseil qu'il ne m'estoit nullement honorable de faire responce à ces calomniateurs, et comme j'ay grand occasion de vous remercier très-affectueusement, comme à présent je fais, de vostre aímable procédure envers moy en toutte cest affaire, aussy vous puis-je asseurer qu'il n'entra jamais en mon entendement de me

(1) La Boderie.

peyner de faire responce à ces gents-là; seulement ay-je prins à ceste heure occasion de publier de nouveau ma dicte apologie, en y mettant mon nom pour monstrer que je n'ay point de honte de l'advouer au monde, y adjoustant aussy un aultre traité en forme de préface, par lequel je dédie mon dict livre à touts les roys ét princes chrétiens entre lesquels (puisque vous estes non-seulement le roy très-chrestien, mais aussy avez tousjours maintenu comme touts vos prédécesseurs d'heureuse mémoire la liberté de l'église gallicane à l'honneur immortel de vostre couronne, et consydérant aussi l'estroite amitié et alliance qui est entre nos deulx personnes et couronnes) je ne puis si dignement faire présent à aulcun de mon dit livre qu'à vous, comme je le vous envoye quant et la présente, vous priant diligemment et meurement de consydérer en un si grand point qui concerne l'estat et la liberté de touts les princes chrestiens; et comme vos prédécesseurs ont toujours maintenu la Pragmatique sanction qui fust premièrement institué et estably par un d'iceulx si catholique qu'il en eust le titre de *Ludovicus Pius;* aussy ne puis-je doubter que Dieu vous fera la grâce de maintenir (avecq pareille constance et courage que vous avez acquis la possession, et encore jouissez de vostre royaume), le commun intérest de la liberté et sécurité de touts roys et princes chrestiens contre les ambitieuses usurpations de l'Église romaine qui n'a jamais faillye dez longtemps passé d'attempter et s'empiéter sur la liberté des roys et royaulmes chrestiens, quand oncques ils pouvoient trouver la convenience de l'occasion. M'asseurant doncques que ce mien livre vous sera agréable, et que vous prendrez la peyne de le lire à vostre bon loisir pour l'amour de moy.

« Je, etc. »

La réponse de Henri IV à cette lettre se trouve dans la col-

lection des *Lettres missives*, publiée par le gouvernement françois, vol. VII, p. 731. Elle n'étoit pas de nature à encourager le pauvre Jacques Ier.

La lettre suivante, du marquis d'Effiat au duc de Buckingham se rapporte à un envoi de troupes françoises que le duc Christian de Brunswick devoit conduire à travers les Pays-Bas pour rejoindre l'armée de Mansfeld dans le Palatinat.

« Monsieur, le courrier que Mons. de Brunswick envoye à Vostre Excellence m'a dit que la tempeste avoyt esté sy furieuse qu'elle avoyt non seullement retardé notre cavallerie, mais fracassé tous nos vaisseaux de guerre qui la doibvent escorter, et l'on m'escrit par une qu'il m'a apportée que j'envoye à Vostre Excellence, affin qu'elle voye comme ilz craignent ceux de Dunkerque, quy se préparent à empescher leur passage. C'est pourquoy ilz ont recours à demander assistance de six ou sept de voz gardes costes et navires de guerre à ce passage et faire, s'il vous plaist, que le commandement soit donné sur le champ, afin qu'il n'y aye plus de temps perdu, car cette cavalerye a tellement mangé la Picardie depuis deux mois qu'elle y est, qu'ilz n'y trouvent plus rien, et ont peur qu'ilz se débandent. C'est pourquoy je supplie Vostre Excellence d'ordonner le plus promptement qu'il se pourra que l'escorte soyt donnée, affin que suivant son désir ilz puissent estre bientost joinctz avec Mons. Mansfelt qui le passionne, en cette consideracion estant,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« D'Effiat.

« A Londres, ce xxvij feb. 1625. »

Le roi d'Angleterre avoit de curieuses idées en fait de liberté de conscience. Voici comment, sous son règne, les

catholiques romains étoient traités à Londres. La lettres est écrite au duc de Buckingham par Gabaleone, ambassadeur de la cour de Savoie.

« Monsieur, je croye que le chatiment qui fust ordonné contre ceux qui mal traitèrent les serviteurs de Mons. l'Ambassadeur de France aura servy d'exemple à ce peuple d'estre un peu moins rigoreux aux estrangiers et plus doux envers les ambassadeurs, mais à mon regret je voye au contraire.

« Hier au soir sur le tard mon aumosnier s'en revenant au lougis, proche à l'ordinaire des Italiens, il fust rencontré par quattre Anglois, les quels luy occupants le chemin il contraignirent de passer au milieu d'eux, l'un desquels ayant traversé une de ses jambes entre les siennes et l'autre heurté, il gettoient presqu'à terre. Le pauvre homme se voyant mal traitté, il se mit en devoir de se deffendre, mais en un instant tous quattres ils luy sautèrent dessus et le battirent cruelement.

« Au mesme temps le constable arriva, lequel cria la paix en langue angloise. Le pauvre homme n'entendit point et fust grandement estonné de se voyre au mesme instant, au lieu d'aydé, plus cruelement que par les autres battu par le dict constable, lequel cria au peuple de le prendre et de le conduire prisonnier.

« A ce bruit courut très grand nombre de peuple, et entre les autres le ministre de l'ordinaire italien avec sa femme et un courier flamand, lesquels ne manquere point de faire tous bons offices et de tesmoigner comment le pauvre patient estoit mon domestique et mon aumosnier, ce que ne servit de rien; au contraire le dict constable, et l'un nommé Jean Sutten, l'ayant reconnu prêtre, il mal traittèrent davantage

avec bastements, le trainant par les rues tout ensi comme s'il fust esté le plus grand traistre du monde.

« De cest assassinement je fu incontinent adverty. Je envoye pour le soccourrir. En chemin les miens rencontrèrent un des Cirifz (1), lequel par pitié il osta es mains du peuple et conduict au logis du milord Mer (2), lequel ayant entendu qu'il estoit un de mes serviteurs, promit de s'en faire justice, et se contenta qu'il fust conduict à la maison, où il est au présent plus proche de la mort que de la vie.

« Le desplaisir que je sent d'un si mal traittement est si grand que je ne le puis pas expliquer. Je voye le désordre tellement advancer que d'horesenavant les ambassadeurs ils ne seront nullement asseurez en ceste ville. C'est pourquoye je vous supplie, monsieur, par l'amour que vous avez toujours tesmoigné à l'androit de Son Altesse mon Seigneur, de faire sçavoir à Sa Majesté tout ce qu'est icy passé, à celle fin que luy plaise de commander que les malfaiteurs soient chatiez, et de m'excuser si trop je abuse de vostre courtoisie, et de croire que je suis, monsieur, etc.

« GABALEONE, ambassadeur de Savoye,

« Londres, ce 20 déc. 1619. »

Pendant que ces énormités se toléroient à Londres, Jacques Ier crioit « à la persécution » parce qu'en Piémont deux criminels, appartenant par hasard à la religion protestante, étoient mis à mort pour leurs crimes.

« Monsieur, la lettre où il vous pleust de m'escrire ces jours passés, non seulement je l'envoya à Son Altesse, afin qu'il voiast la faveur que Sa Majesté leur fit de publier en plaine assemblée de sa court que les deux de la religion ré-

(1) Sheriffs.
(2) Le lord-maire.

formée executez dernièrement en Piedmont estoyent deux meschants garnements, qui avoyent esté condamnés pour leurs crimes, mais encore je n'en donna plusieurs copies à de mes amis pour le publier en ceste ville, afin que le peuple, entendu la vérité du fait, s'en ostat la croyance qu'il n'avoyt au contraire. Neantemoins quelque mauvais esprit par ignorance o par malice a fait imprimer en anglois la lettre qu'un ministre du marquisat de Salusses escrivit à Genève et un mandé icy, la quels estant plaine de menteries et faucelé, il n'y a nul doubte qu'elle confirmera le dit peuple en la mauvaise croyance qu'il n'avoit déjà conceue. C'est pourquoy, monsieur, je vous supplie, s'il se peut, de faire en sorte que par ordonance de Sa Majesté les dittes lettres imprimées soyent retirées et bruslées en public comme fauces et plaines de sédition, qu'outre vous obligerez Son Altesse, vous donnerez sujet à moy d'adjuster ceste faveur à une infinité d'autres que vous m'avez reparty, et de me dire à jamais comme je suis, monsieur, etc.

« Gabaleone, ambassadeur de Savoye.

« Londres, ce 13 février 1620. »

(Lettre adressée au duc de Buckingham.)

Les pièces dont je viens de tirer copie donneront une idée du volume édité par M. Rawson Gardiner. Il y a lieu de regretter que les extraits de la collection Fortescue ne soient pas plus nombreux; et je souhaiterais vivement que le comité de la *Camden Society* autorisât la publication intégrale des cinq cent huit dépêches analysées dans le rapport de la Commission historique.

Gustave Masson.

IX. — BIBLIOGRAPHIE.

Le Dix-huit Mars : récit des faits et recherches des causes de l'insurrection, par M. Martial Delpit (1).

La librairie Techener vient de faire une édition nouvelle du *Rapport* de M. Martial Delpit, *à l'Assemblée nationale, au nom de la commission d'enquête sur le* 18 *mars*. On sait que ce travail qui accompagne les dépositions des témoins a paru d'abord sous la forme d'un in-4° destiné presque exclusivement aux membres de l'assemblée, et les journaux qui se sont occupés de cette publication restreinte n'ont guère reproduit que celles des dépositions qui leur paroissoient les plus importantes. L'ouvrage si remarquable de l'honorable rapporteur est resté à peu près sans écho. On ne peut trop savoir gré à l'éditeur d'avoir enfin mis en relief le récit émouvant de M. Delpit, c'est à coup sûr le livre le plus curieux qui ait été écrit sur cette phase funeste de notre histoire. Nous en recommandons bien vivement la lecture. Il n'y a pas de roman, si entraînant qu'il soit, qu'on puisse lire avec plus d'émotion et de rapidité. Pour citer tout ce que ce livre contient d'intéressant il faudroit reproduire la plupart des chapitres ; nous nous contenterons d'un large emprunt au *chapitre X*. — *Causes morales de l'insurrection du* 18 *mars*. On y jugera l'esprit et le talent de l'auteur, et l'on nous pardonnera la longueur de la citation en raison de son intérêt.

« Nous avons indiqué dans les chapitres précédents les causes accidentelles, directes, immédiates de l'insurrection. Il est temps d'arriver aux causes lointaines et générales qui l'avoient préparée en affaiblissant de longue date toutes les forces vitales, en déshabituant peu à peu notre nation d'aimer et de respecter l'ordre social établi. Que sont devenues chez nous les croyances religieuses et politiques? D'où vient ce dédain des traditions, ce mé-

(1) *Paris, Léon Techener*, rue de l'Arbre-Sec, 52 ; 1872, 1 vol. in-8 de 284 pages.

pris du passé qui semblent de plus en plus caractériser notre pays? Pourquoi un si grand énervement de caractère? Pourquoi le respect dû à la loi et à l'autorité légale est-il si complétement perdu? Pourquoi enfin le désir immodéré du bien-être et de la fortune s'est-il élevé à la hauteur d'un danger public? Un philosophe de l'école socialiste, Pierre Le Roux va nous répondre, dans une page qui date de 1831 et que nous demandons la permission de reproduire ici.

« Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre que des choses maté- « rielles, des biens matériels, de l'or et du fumier, donnez-moi « donc ma part de cet or et de ce fumier, a le droit de vous dire « tout homme qui respire. — Ta part est faite, lui répond le « spectre de la société que nous avons aujourd'hui. — Je la trouve « mal faite, répond l'homme à son tour. — Mais tu t'en conten- « tois bien autrefois, dit le spectre.—Autrefois, répond l'homme, « il y avoit un Dieu dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer « à craindre. Il y avoit aussi sur la terre une société! J'avois ma « part dans cette société; car si j'étois sujet, j'avois au moins le « droit du sujet, le droit d'obéir sans être avili. Mon maître ne « me commandoit pas sans droit, au nom de son égoïsme; son « pouvoir remontoit à Dieu qui permettoit l'inégalité sur la terre. « Nous avions la même morale, la même religion. Au nom de « cette morale et de cette religion, servir étoit mon lot, comman- « der étoit le sien. Mais servir, c'étoit obéir à Dieu et payer de « mon dévouement mon protecteur sur la terre. Puis si j'étois « inférieur dans la société laïque, j'étois l'égal de tous dans la « société spirituelle qu'on appeloit l'Eglise.... Et cette Église en- « core n'étoit que le vestibule et l'image de la véritable Eglise, « de l'Eglise céleste vers laquelle se portoient mes regards et « mes espérances... Je supportois pour mériter, je souffrois pour « jouir de l'éternel bonheur... J'avois la prière, j'avois les sacre- « ments, j'avois le Saint Sacrifice. J'avois le repentir et le pardon « de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Je n'ai plus de paradis à es- « pérer; il n'y a plus d'Église. Vous m'avez appris que le Christ « étoit un imposteur; je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais « que ceux qui font la loi n'y croient guère, ils font la loi comme « s'ils n'y croyoient pas. Donc je veux ma part de la terre. Vous « avez tout réduit à de l'or et à du fumier, je veux ma part de « cet or et de ce fumier. Pourquoi parler d'obéissance? Pourquoi

« parler de maîtres et de supérieurs; ces mots-là n'ont plus de « sens. Vous avez proclamé l'égalité de tous les hommes; donc « je n'ai plus de maîtres parmi les hommes. Mais vous n'avez pas « réalisé l'égalité proclamée; donc je n'ai pas même ce souve- « rain abstrait que vous appelez tantôt par un mensonge la nation « ou le peuple, et tantôt par une autre fiction, la loi. Donc puis- « qu'il n'y a plus ni roi, ni nobles, ni prêtres, et que pourtant « l'égalité ne règne pas, je suis à moi-même mon roi et mon « prêtre, seul et isolé que je suis de tous les hommes mes sem- « blables, égal à chacun de ces hommes, et égal à la société tout « entière, laquelle n'est pas une société, mais un amas d'égoïs- « mes comme je suis moi-même un égoïsme... »

« Puis comme s'il assistoit par avance aux scènes de la commune, le philosophe ajoute : « On entend un horrible bruit « de combattants qui se heurtent et se déchirent. Un spectre « pâle, tremblant, se présente et dit : « Rentrez dans l'ordre ! » « Je suis la société. » — Une multitude de voix s'écrient aussitôt: « — Vous dites que vous êtes la société; faites-nous donc justice; « nous souffrons et en voici qui jouissent; donnez-nous autant, « ou dites-nous pourquoi nous souffrons. » Le spectre se tait, im- « mobile et la tête penchée vers la terre. Alors, ces hommes « voyant que ce n'est qu'un fantôme impuissant, s'écrient en re- « prenant les armes. A bas tout ce qui nous opprime ! Pourquoi « les inférieurs ne renverseroient-ils pas leurs supérieurs ? Pour- « quoi les pauvres ne se mettroient-ils pas à la place des riches ? « Pourquoi des inférieurs ? Pourquoi des pauvres ? »

Le droit égal de tous aux biens et aux jouissances du monde, la destruction de toute autorité, la négation de tout frein moral, voilà donc, Messieurs, si l'on descend au fond des choses, la raison d'être de l'insurrection du 18 mars et la charte de la redoutable association qui lui a fourni une armée. Nous ne ferons pas à cette grande assemblée l'injure de réfuter de pareilles doctrines, mais il est utile de montrer comment elles ont bien véritablement préparé le milieu dans lequel l'insurrection a été possible. Signalons d'abord la différence radicale qui existe entre l'égalité proclamée en 1789 et celle que veulent la plupart des socialistes. La grande conquête de la révolution, le trait caractéristique de la société françoise, c'est l'égalité devant la loi, qui entraîne l'accessibilité de tous à tous les emplois.

« Nous acceptons cette égalité avec toutes ses conséquences, à condition que, toutefois, consacrée dans l'ordre légal, elle ne sera pas tentée dans l'ordre matériel, où elle est une impossibilité et un non-sens. Dans les distinctions fondées sur la propriété, comme dans celles qui sont fondées sur le travail, dans les professions libérales comme dans les professions industrielles, l'inégalité est de l'essence même des choses.

« Si, en 1789, nos pères ont eu raison d'établir l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ils se sont trompés en méconnaissant que toute autorité vient de Dieu. Il n'y a pas de société possible sans le frein d'une autorité morale; et l'autorité morale, nous ne pouvons la concevoir et la maintenir qu'avec la sanction de l'autorité divine. Si vous ne laissez subsister que la force, elle tombe bientôt en des mains inconscientes, et vous retournez à l'état sauvage. L'insurrection de Paris vient d'en donner au monde une nouvelle preuve.

« L'un des novateurs les plus tristement logiques de 1848, Proudhon, avait devancé les hommes du 18 mars en attaquant l'autorité dans son principe essentiel. L'anarchie étoit, vous vous en souvenez, Messieurs, la base de son système. Il établissoit les libertés absolues sur la ruine de toute autorité, et vouloit que l'humanité, seule maîtresse de ses actes, n'eût à subir aucun contrôle, aucune responsabilité; il ne craignoit pas d'élever sa négation jusqu'à Dieu, et c'est sur le néant qu'il bâtissoit. Pour lui, les socialistes, communistes et autres n'étoient que des enfants, et la pensée intime et profonde de la révolution, c'étoit la révolte contre Dieu.

« A l'encontre de tous les apologistes de la Révolution françoise, qui, dans ce temps-là, s'arrêtoient en chemin, Proudhon remontoit aux Hébert, aux Chaumette, au vrai jacobinisme, à celui pour lequel la Déclaration et la fête de Robespierre en l'honneur de l'Être suprême ne furent qu'une réaction fatale. En même temps qu'il proclamoit l'anarchie, c'est-à-dire la négation de toute autorité comme dernier progrès social, l'auteur des *Contradictions économiques*, mêlant le vrai au faux, combattoit avec une énergie qui n'a pas été dépassée, les sectaires de son temps, et les montrant à l'œuvre, il décrivoit comme par un don de seconde vue, tout ce qu'ils ont essayé de réaliser lorsque l'insurrection du 18 mars est venue leur livrer ce qu'ils avoient vainement

cherché à prendre dans les journées de juin : Paris et le pouvoir.

« On riait, en 1848, quand Proudhon développait à la tribune ses étranges théories financières et économiques. On laissoit passer comme de vaines déclamations les livres et les articles de journaux dans lesquels il peignoit l'avenir du socialisme. Les législateurs de cette époque auroient été bien étonnés si on leur avoit dit que les tableaux déroulés devant leurs yeux n'étoient pas purement fantastiques et qu'au bout de vingt ans, dans cette capitale du monde civilisé qu'ils habitoient avec orgueil, toutes les horreurs prédites seroient dépassées.

La révolution sociale ne pouvoit, d'après Proudhon, qu'aboutir à un immense cataclysme dont l'effet immédiat seroit d'enfermer la société dans une camisole de force et d'anéantir toutes les sources de production. « Quand le gouvernement sera sans « ressources, disoit-il ; — quand le pays sera sans production et « et sans commerce ; — quand Paris affamé, bloqué par les dé« partements ne payant plus, n'expédiant pas, restera sans arri« vages ; quand les ouvriers démoralisés par la politique des « clubs et le chômage des ateliers, chercheront à vivre n'importe « comment ; — quand les perquisitions domiciliaires seront l'u« nique mode de recouvrement des contributions ; — quand le « premier sang aura été répandu.., oh ! alors, vous saurez ce « qu'est une révolution sociale ! Une multitude déchaînée, ar« mée, ivre de vengeance et de fureur ; la cité morne et silen« cieuse ; la police au foyer de famille, les opinions suspectées, « les paroles écoutées, les larmes observées, les soupirs comptés, « le silence épié.... la guerre civile et l'étranger sur les fron« tières ; les proconsulats impitoyables ; le comité de salut public, « un comité au cœur d'airain (1). » Proudhon ne voyoit l'étranger qu'à la frontière ; sur ce point seul, sa seconde vue est en défaut. Qui auroit pu prévoir alors que la France seroit envahie, Paris assiégé et pris par les Prussiens ? Il falloit, pour que cela devînt possible, que nous eussions traversé l'empire.

« Si les penseurs de l'école socialiste ont si bien décrit à l'a-

(1) Nous empruntons cette citation à notre savant collègue, M. Pradier. — Voyez *Notes à mes collègues sur les propositions soumises à l'Assemblée*, p. 12 et 13.—Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion de rendre hommage au talent de l'auteur et d'applaudir aux nobles efforts qu'il fait en faveur de la cause sociale. (Note du Rapporteur.)

vance, et comme *de visu*, les crimes et les abominations de la commune de 1871, n'est-ce pas parce qu'ils savoient de quoi seroient capables les sectaires arrivés au pouvoir? On se demande avec effroi, comment il est possible que des esprits qui voyoient si nettement le danger n'aient pas compris qu'ils étoient les premiers coupables en renversant toutes les barrières sociales, sans rien mettre à la place. Enlever au peuple ses croyances, le laisser seul avec ses passions en présence d'un pouvoir qui n'a plus pour lui que la force, n'est-ce pas arriver, le jour où cette force fera défaut, au terrible cataclysme qu'ils peignoient de couleurs si sombres? Leibnitz a écrit : « Ceux qui se croient déchargés de « l'importune crainte d'une providence surveillante et d'un ave- « nir menaçant, lâchent la bride à leurs passions et tournent « leur esprit à séduire et à corrompre les autres... S'ils sont am- « bitieux et d'un caractère un peu dur, ils seront capables de « mettre le feu aux quatre coins de la terre et j'en ai connu de « cette trempe. »

« La haine du christianisme a été le signe et le malheur de la Révolution françoise, qui a rompu ainsi avec le véritable progrès. Il est temps de le reconnoître, c'est là la cause principale de la stérilité de ses efforts et de son impuissance radicale à fonder chez nous la vraie liberté. Rien de pareil dans les révolutions de l'Angleterre ou des autres peuples de race saxonne, ce qui explique comment ils ont pu retrouver le calme et la stabilité après la tempête, tandis que notre révolution ne nous a jusqu'ici accordé que des trêves.

« Après des vicissitudes diverses d'apaisement et de recrudescence, l'hostilité contre le christianisme et la propagande matérialiste ont fait, sous le second Empire et dans ces dernières années surtout, des progrès qui sont pour beaucoup dans le mouvement socialiste et qui expliquent en partie les ravages inouïs de l'Internationale.

« Au commencement de ce siècle, les classes élevées, après un retour un peu factice, dont le livre de M. de Chateaubriand est à la fois le témoin et la cause, se réfugièrent dans l'indifférence. Le premier volume de l'*Essai* de M. de Lamennais n'eut un si prodigieux succès que parce qu'il répondoit à l'état des âmes. Depuis, beaucoup d'hommes ont secoué l'indifférence, mais pour arriver à l'hostilité pure. Le mal est plus grand et plus grave

qu'à la fin du siècle dernier. La négation a gagné toutes les couches de la société, les doctrines de néant ont pénétré dans les classes ouvrières, et là elles ont fait des ravages d'autant plus affreux, qu'elles ne trouvoient aucun contre-poids dans la culture de l'esprit, dans la rectitude des mœurs et des habitudes, *dans le* point d'honneur, etc.

III

« La principale cause du mal doit être cherchée dans les vices de l'enseignement national, et nous n'entendons pas parler seulement de l'enseignement de l'école, mais aussi de celui de la presse périodique, des livres, des théâtres, des réunions publiques, de l'Internationale, de la franc-maçonnerie et de toutes les sociétés secrètes. Il y a eu comme un concours malheureux d'efforts pour affoiblir chez nous les croyances religieuses, et cet affoiblissement est l'une des grandes causes de nos défaillances morales, de notre foiblesse devant l'ennemi, comme de notre apathie devant l'insurrection. On le reconnoît aujourd'hui, l'esprit de la nation a été vicié à sa source et l'abaissement du niveau intellectuel et moral frappe tous les yeux.

« Les publicistes constatent que les nations démocratiques sont naturellement poussées vers la recherche du bien-être. L'un des plus illustres et des plus sagaces, Tocqueville, dit : « Le matérialisme est chez toutes les nations une maladie dangereuse de « l'esprit humain ; mais il faut particulièrement le redouter chez « un peuple démocratique, parce qu'il se combine merveilleusement avec le vice de cœur le plus familier à ces peuples. » Au lieu de réagir contre cette tendance fatale de notre état social, nous avons tout fait pour la développer. Vingt ans de despotisme ont produit un affaissement général des esprits et des cœurs. La France, comme une machine fortement lancée, continuoit à marcher, mais elle alloit à la dérive, et il n'a fallu rien moins que l'invasion étrangère pour nous en faire apercevoir. Partout, dans toutes les carrières, comme dans toutes les connoissances humaines, les hommes font défaut. Qu'avons-nous, par exemple, à mettre en regard de la pléiade des hommes formés sous la Restaura-

tion? Ne nous appuyons-nous pas sur quelques survivants d'un autre âge, dont la supériorité incontestée fait encore mieux ressortir le vide que nous signalons?

« La science elle-même a fait fausse route, ou du moins a contribué à l'abaissement général. Tandis que les vrais savants, se retranchant dans l'esprit scientifique, se bornent à observer et à recueillir des faits pour en déduire plus tard des théories qu'ils se déclarent prêts à abandonner si des faits nouveaux ou mieux observés viennent démentir ces théories, les faux savants, plus bruyant que nombreux, ont affirmé le matérialisme avec une audace qui en a imposé au vulgaire. Jamais cette triste doctrine n'a été plus ouvertement professée, dans les livres, dans la presse, dans les réunions publiques, parfois même dans les chaires destinées à l'enseignement de la jeunesse. Les faits invoqués sont plus que contestables, mais on affirme, et cela donne un air de raison et de solidité aux doctrine de néant. Les jeunes gens, les hommes du monde croient avoir la science pour eux et invoquent hardiment la nature. On les trompe; la vraie science n'est pas si affirmative. Les faits qu'elle connoît sont si peu de chose à côté de ceux qu'elle ignore, l'hypothèse qu'elle admet aujourd'hui peut si bien être modifiée ou abandonnée demain, que le vrai savant se garde de résoudre, au nom de la science, les grands problèmes de l'humanité.

« Sans condamner au silence ceux qui ont mal vu ou mal interprété la nature et qui se hâtent trop de prononcer sur ce qu'ils ignorent, il nous est permis de leur dire: vous faites un mal immense à votre pays, vous détruisez toute vie morale, toute valeur intellectuelle au profit de théories pour lesquelles vous n'avez aucune certitude.

« L'influence funeste que nous signalons, les doctrines déplorables que tout père de famille repousse pour ses enfants, n'ont pas seulement régné dans l'enseignement supérieur, elles se sont fait jour dans l'enseignement secondaire et jusque dans l'enseignement primaire, Il faut le dire parce que cela est : dans un siècle chrétien, on a oublié la maxime antique : *Maxima debetur puero reverentia*. Les hommes que l'Empire préposoit à la direction de l'instruction publique ont trop manqué à cette recommandation de Tocqueville : que s'il rencontre parmi les opinions d'un peuple démocratique quelques-unes de ces théories malfai-

santes, qui tendent à faire croire que tout périt avec le corps, considérez les hommes qui les professent comme les ennemis naturels de ce peuple. »

Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre, du 8 février 1581 au 23 septembre 1601; publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par E. HALPHEN. — *Paris, A. Aubry*, 1872, in-8, pap. vergé, 335 p. Prix, 8 fr.

M. Eugène Halphen, qui semble s'être spécialement voué à l'étude du règne de Henri IV, s'applique à en faire connaître les documents inédits. Nous rappellerons le *Journal de Henri IV*, fragment de Pierre de Lestoile, des années 1598-1602, que l'on croyoit perdu et dont il a donné une charmante édition en 1862 (1). C'étoit là, on s'en souvient, une découverte précieuse pour l'histoire anecdotique de l'époque : aussi cette édition princeps a-t-elle été rapidement épuisée. Depuis, après le grand recueil des *Lettres missives de Henri IV*, de M. Berger de Xivrey, dans les *Documents inédits de l'histoire de France*, après les publications de MM. Rommel et Galitzin, quand il étoit permis de supposer que sur cette matière il restoit peu de chose à glaner dans le champ de l'inédit, M. Halphen découvroit dans les nombreux recueils des ambassades de la Bibliothèque nationale, une série de lettres inédites de ce prince à M. de Sillery, son ambassadeur à Rome, du 1er avril au 27 juin 1600 (2). On étoit surpris que de cette époque, où les relations du roi de France avec le Saint Père avoient été si délicates et si multipliées, le grand recueil de M. Berger de Xivrey ne contint à l'adresse de Sillery qu'un seul petit billet. Évidemment il y avoit là une lacune à combler. M. Halphen, en effet, puisoit dans le fonds Harlay, si riche en documents diplomatiques, dix-sept belles lettres de Henri IV, tout à fait inédites, et qui devoient jeter un jour nouveau sur cette époque de nos relations avec la papauté. — Voici maintenant un recueil bien autrement important

(1) *Paris, Aubry*, 1862, in-8, papier vergé, de 292 pages. — Prix, 8 fr.
(2) *Paris, Aubry*, 1866, in-8, papier vergé, de 116 pages. — Prix, 5 fr.

de nouvelles lettres inédites, cette fois-ci à l'adresse du chancelier Bellièvre. On sait le rôle important que joua ce personnage dans la diplomatie française sous les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV. Le laps de temps que cette correspondance embrasse indique assez qu'elle n'est pas spéciale à une simple mission, comme celle de Sillery à Rome. Bellièvre, que M. Halphen désigne comme l'ami des mauvais jours du roi de Navarre, que Henri IV jugea digne des plus hautes fonctions et consulta toute sa vie, Bellièvre, disons-nous, a pris dans l'histoire de notre diplomatie une place éminente, que les critiques n'ont point connue, et que M. de Flassan, dans son *Histoire de la diplomatie française* n'a qu'imparfaitement appréciée. Tour à tour ambassadeur en Suisse sous Charles IX (1572), en Pologne et en Angleterre sous Henri III (1573 et 1584), en Angleterre encore sous Henri IV, en 1589, chez les Grisons en 1596, en Espagne (1598), il eut dans l'intérim de ses missions, la confiance absolue de son maître en qualité de conseiller d'État d'abord, puis de chancelier et de garde des sceaux. — Le recueil de ses négociations, que la Bibliothèque nationale nous semble posséder au complet, est encore entièrement inédit et reste là comme un témoignage de l'insouciance, sinon de l'ingratitude de la postérité. Le fonds Harlay seul comprend, sous la cote 364 $^{1 \text{ à } 28}$, 26 volumes in-fol. de Lettres, Mémoires et autres pièces, la plupart originales, de la main de Bellièvre, et du président de Bellièvre son fils, ou à eux écrites, de 1566 à 1640. On juge de quelles ressources peut être pour les historiens de cette période une semblable réunion de documents. C'est de ce recueil, et notamment des vol. Harl. 364 $^{7,\ 17,\ 18,\ 19,\ 21 \text{ et } 22}$ que M. Halphen a tiré les 189 lettres inédites de Henri IV, et qu'il offre aujourd'hui aux nombreux amis de notre histoire au XVIe siècle. Ces lettres, collationnées et scrupuleusement revues sur les originaux, sont publiées avec la distinction que M. Halphen met à toutes les publications auxquelles il donne ses soins, et l'on peut ajouter que le livre, sorti des presses Pillet pour entrer dans l'officine Aubry, est en tout digne du public éclairé auquel il est particulièrement destiné.

(1) Aujourd'hui classés sous la cote Fr. 15890-15915.

LE CABINET



HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

X. — LES FRANÇOIS A ATHÈNES

LETTRE DE J.-ALEX. BUCHON A M...

On sait que feu Buchon qui attacha son nom à de nombreuses publications historiques fut chargé de 1835 à 1841 d'une mission littéraire en Grèce, d'où il rapporta les matériaux de quelques-uns des ouvrages qui contribuèrent à sa réputation d'archéologue et d'érudit. Le premier de tous, qui devoit avoir pour objet de mettre en relief et rappeler l'histoire de la domination françoise en Grèce au moyen âge, devoit paroître sous forme de lettres. Au moment de la publication, l'auteur ayant cessé de s'entendre avec l'éditeur de la Revue à laquelle il destinoit ces lettres, changea son plan et la forme de son récit. La lettre que nous donnons ici, échappée des mains de l'auteur, ne trouva plus sa place dans le texte qui vit le jour en 1843, sous le titre de : *La Grèce continentale et la Morée.* Cette lettre contient des détails, des descriptions et des aperçus qui, nous le répétons, manquent absolument dans l'imprimé. L'amateur d'autographes qui possède l'original l'ayant obligeamment mis à notre disposition, nous avons pensé qu'on la liroit avec plaisir dans le *Cabinet historique*, recueil essentiellement destiné à mettre en relief tous les documents qui peuvent contribuer à rappeler l'honneur et la gloire de l'ancienne société françoise.

Athènes, 15 février 1841.

Mon cher ami,

Je ne pouvois, vous le savez, me décider à croire qu'un établissement aussi puissant, aussi continu, aussi rapproché

de notre temps que l'étoit l'établissement de nos François dans la partie démembrée de l'empire grec, sous le nom de *principauté d'Achaïe,* à la suite de la chevaleresque croisade de 1200, eût laissé aussi peu de traces dans les provinces conquises, que se plaisoient à le répéter tous les voyageurs étrangers, surtout les voyageurs anglois qui parcourent la Grèce, et jusqu'aux Grecs eux-mêmes. —Eh quoi ! dans un pays ravagé comme l'a été le midi de la France, depuis les Albigeois du XIIIe siècle, et les Anglois du XIVe et du XVe siècle, jusqu'aux réformistes du XVIe, par tant de guerres étrangères, civiles et religieuses, on peut encore retrouver debout jusqu'aux églises fortifiées des Templiers et aux châteaux des routiers, et relire dans les archives du village de Béel presque toutes les chartes sur papier de la vallée guerrière d'Ossan, et dans les archives de Pau les fastes des familles et communes de beaucoup de nos grands fiefs méridionaux ! Et des flots bien moins orageux, et des tempêtes moins fréquentes, et des renouvellements sociaux moins divers auroient tout submergé, tout anéanti en Grèce ! Tant de châteaux-forts solidement bâtis pour la garde de tous les passages, tant d'églises et couvents soulevés de terre à la voix tonnante d'Innocent III, tant de souvenirs dans la langue, dans les familles, dans les monnoies, dans les noms mêmes des lieux, tout ce qui pendant près de trois cents ans se seroit trouvé mêlé aux habitudes les plus intimes d'un peuple, ses luttes comme ses alliances, ses haines même comme ses affections, tout, après un nouveau cours de trois cents ans auroit été complétement effacé ! Ces trois cents ans, il est vrai, sont marqués par la brutale domination des Turcs, qui n'est interrompue que pendant vingt-huit ans au plus (de 1685 à 1713) par la domination des Vénitiens; et, après trois siècles d'oppression, une noble guerre de résistance a attiré sur ces provinces le fer et le feu brandis par la main d'Ibrahim ; mais si

tant d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés, si les générations suivantes ont été frappées par le sacrifice de tant de jeunes hommes morts avant le temps, si les chaumières ont été incendiées, les arbres coupés dans leur racine, les archives des communes et des couvents anéanties, le cimeterre ottoman ne s'est-il pas usé sur ces vieux murs de nos forteresses gothiques? A-t-il tout mis en pièces, tout jusqu'aux derniers vestiges capables de transmettre encore et la mémoire de ces gloires, de ces souffrances partagées en commun, et les souvenirs tenaces des dangers passés qui jalonnent à travers les temps, la vie d'une nation en lui donnant la conscience de son individualité et de son unité? Cela ne pouvoit pas être, cela n'est pas. Non, il n'est pas vrai que tout soit muet en Grèce sur l'histoire de ces luttes tour à tour glorieuses pour les conquérants françois et pour les montagnards grecs qui ont su souvent leur résister. Il est, au contraire, impossible de faire un pas en Grèce sans que les pierres et les montagnes elles-mêmes ne parlent un langage facile à comprendre pour quiconque auroit seulement épelé les premiers mots de cette partie de notre histoire. Demandez les noms de ces villages dispersés çà et là sur les collines et dans les plaines de Morée, le berger, en gardant ses chèvres, fait retentir à votre oreille les noms de vos compatriotes françois; ce sont les villages de Tremoula (La Trémouille), Tournai, Sully, Saint-Brice, Le Connétable, Le Marquis, Vidone, Charpigny, Le Banneret, Le Chevalier, La Vigie, L'Hôpital, Louis, de Mire, de Sire-Guy, Sire-Hugue, Sire-Victor, Sire-Guillaume! — Interrogez un villageois de Thèbes sur le nom de ce vieux château, il vous répondra par le nom de Saint-Omer, et ce fut en effet le sire de Saint-Omer qui le fit construire et lui donna son nom. Voyez ce mont sourcilleux qui s'élève en pointe au pied de l'Acro-Corinthe, surmonté d'une tour à créneaux! Quel nom porte-t-il

encore? Le même nom que lui a donné Geoffroy de Villehardouin qui l'a bâti; le Mont-Orgueilleux, en langue ancienne du Midi *Monte-Esquiou,* nom d'une de nos anciennes familles, établies sur un château a la même physionomie. Si le peuple grec prononce ce mot *Pente-Scouvio,* au lieu de *Monte-Scouvio,* vous reconnoîtrez dans ce changement une tendance euphonique de la même nature que celle qui fait donner par tous les géographes modernes, le nom de *Mandeli* au lieu de *Pentelique* à un hameau indiqué au pied du mont Pentélique, si célèbre par ses marbres et si malheureusement dévasté aujourd'hui par un exploitateur au rabais, ravageant tout à plaisir avec la même rancune. Pour vous mettre en état de prononcer si j'ai vu avec la seule imagination ou si la raison m'a servi d'appui dans mes conjectures, je me contenterai de vous exposer quelques-unes de mes premières observations.

Je suis arrivé à Athènes à la mi-décembre. On étoit à la fin de la saison des pluies, et à peine avois-je passé quelques jours ici que je retrouvai un véritable printemps, qui n'a été interrompu depuis que par quelques jours de vent du nord. Aujourd'hui, il fait au nord et à l'ombre une température de 14 degrés à mon thermomètre de Réaumur, et j'ai eu trop chaud en me promenant à cheval en vêtements légers. L'hiver est une époque délicieuse pour habiter la Grèce. Le soleil y luit éternellement et la lune y a la splendeur d'un soleil; les champs s'y couvrent pour la première fois de verdure, de boutons d'or, de paquerettes, d'anémones de toutes les couleurs; l'air y est tiède et embaumé, les aurores toutes roses, tendres, les couchants tout enflammés; les montagnes du plus beau bleu du monde, la mer toute diaprée de rayons étincelants. Les excursions des curieux y sont donc attractives et faciles, et j'en ai profité. Ne parlons d'abord que de mes visites dans la ville même. Je n'avois pas

besoin, au reste, d'aller bien loin pour commercer mes observations; car, ici, de la table sur laquelle je vous écris, d'une des fenêtres de mon cabinet de travail, situé au midi, j'aperçois en face une vieille tour crénelée qui domine encore l'Acropolis et qui faisoit partie de l'ancien palais des ducs françois d'Athènes, de la maison de La Roche, du comté de Bourgogne, dont la dernière héritière, la célèbre et poétique Rose de Ray, donna lieu à quelques légendes franc-comtoises, en se laissant enlever de sa vieille tour de Ray par le sémillant ancêtre des graves parlementaires dont le duc de Choiseul-Marmier soutient honorablement le nom. Je ne puis pas, il est vrai, à la vue de ce panorama d'Athènes placé sous mes yeux, retenir mon attention tout à fait captive dans le moyen âge, et elle est de temps en temps distraite par la merveilleuse architecture du Parthenon, de l'Erechtée, des Propylées et du temple de la Victoire sans ailes, qui s'élèvent avec tant de grâce et d'élégance à côté de la vieille tour franque, et ici, sur ma droite, par ce temple si noble et si bien conservé, sous le nom commun de temple de Thésée, nom contesté, il est vrai, par le savant professeur Rap, dont le goût est si sûr, l'érudition si étendue, le jugement si sain; mais mon œil s'étend au delà du temple, en se détournant de la route du Pirée et s'enfonce entre les montagnes où s'accuse la voie sacrée d'Eleusis, et arrive par la pensée au couvent de Daphnée, dans lequel j'ai retrouvé une ancienne abbaye de bénédictins avec deux grandes portes d'entrées et fenêtres en ogives, et belles ogives! église qui contient bien réellement, comme je viens de le découvrir et de le prouver, les anciens tombeaux des ducs françois d'Athènes avec leurs écussons fleurdelisés; de cela, une autre fois, car l'abbaye de Daphnée est tout une histoire. — Je continue mon investigation de la ville, et je vous prie de remarquer à ma gauche, non loin de la rue qui conduit à la tour des Vents et

dans la direction d'une ligne qui conduisoit au joli monument choragique de Lysicrate, connu (on ne sait pourquoi, des badauds d'Athènes, de Paris et de Saint-Cloud, sous le nom de lanterne de Démosthènes), une petite, assez gracieuse et fort ancienne église bâtie au commencement du XIIIe siècle par Geoffroy de Villehardoin, prince de Morée, neveu du maréchal de Champagne, notre vieux chroniqueur, et par plusieurs autres de nos compatriotes qui n'ont pas manqué d'y écrire sur leurs pierres leurs écussons parfaitement conservées jusqu'aujourd'hui. Mais, pour vous familiariser tout à fait avec mon sujet, il est bon, peut-être, que j'esquisse d'abord mon avant-scène.

Les croisés, qui s'étoient armés à la voix de Foulques, curé de Neuilly, pour aller au secours de Jérusalem, s'étoient quelque peu détournés de leur chemin et venoient de s'emparer de la ville de Constantinople et de l'empire chrétien de Grèce tout entier. Les provinces se partagèrent ou se jouèrent aux dés; restoit à les prendre. Baudoin de Flandres eut, en Europe, tout le pays compris entre le Bosphore de Thrace, la chaîne de l'Hémus, le Strymon et la mer, sous le titre d'empereur et chef suprême. Boniface de Montferrat étendit son royaume depuis les limites de l'empire de Baudoin jusqu'aux Thermopyles, avec le titre de roi de Salonique. Tout ce qui s'étend au midi des Thermopyles jusqu'à la pointe la plus méridionale du Péloponèse, le cap Matapan, y compris les Cyclades et tout l'Archipel et les îles ioniennes, moins Corfou qui appartenoit, depuis Roger le Normand, aux souverains de Sicile, et Candie, cédée par la famille Ange à Boniface de Montferrat, et par celui-ci aux Vénitiens, devint la propriété de Guillaume de Champlitte d'abord, puis de Goffroy de Villehardoin, qui se constitua une principauté régulière et puissante. C'est cette principauté sur laquelle j'appelle exclusivement votre attention.

Sous Geoffroy de Villehardoin, prince de Morée ou d'Achaïe, mais avec une haute suprématie eux-mêmes, étoient placés douze grands barons, pairs ou égaux de prince, et ayant tous un évêché dans leur baronnie, le droit de guerre privée et celui de haute et basse justice. Ces deux grands barons étoient, par exemple : le seigneur ou grand sire d'Athènes, créé ensuite duc par saint Louis en 1238; le marquis de Bodonitza, en Locride; le duc des Cyclades ou de décannèse (12 îles), ou mer Égée, ou Naxos, du nom de l'une de ces îles; les trois barons de l'Eubée, le comte palatin de Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, etc., et les cinq autres possessionnés en Morée. La premiere chose à faire, après avoir conquis le pays, c'étoit de se l'assurer en occupant toutes les positions fortes; la seconde étoit d'établir à la fois les droits des seigneurs et de leurs héritiers entre eux, ceux envers le prince, ceux de l'Église, puis ceux des seigneurs sur leurs vassaux, et aussi un peu les limites des exigences des seigneurs francs sur ceux qui leur étoient soumis.

Afin qu'il y eût plus d'unité et de force dans toutes les parties du nouvel empire franc, un parlement général à cheval de tous les feudataires de l'empire fut convoqué par l'empereur Henri de Flandres, en 1208, dans les champs de Ravennique, entre Salonique et Larisse. Les deux légats du pape s'y trouvèrent. On stipula d'accord les droits et les devoirs des ecclésiastiques et des laïques les uns envers les autres. J'ai entre les mains cette convention, copiée pendant mon trop court séjour parmi les moines bénédictins du mont Cassin. Il stipula également les droits et les devoirs du clergé grec qui avoit adhéré alors à l'Église latine, et on pourvut au maintien de leurs paroisses et à celui de leurs femmes et enfants. La loi civile étoit un peu plus difficile et compliquée à faire. Les législateurs n'abondant pas dans l'armée franque, on eut recours à une législation toute faite

par une autre conquête. On pria le roi de Jérusalem d'envoyer copie des Assises et Bons usages rédigés pour son royaume et on en fit la loi de la conquête en Grèce comme elle l'étoit en Syrie et en Chypre, depuis la prise de possession par les Francs.

Avec ces deux lois, chacun des chefs francs retourna dans sa seigneurie et tâcha de s'y bien tenir. Les villes fortes s'étoient rendues moyennant certaines concessions, qui avoient aidé à la rapidité de la conquête; celles qui n'avoient pas voulu se rendre avoient été prises d'assaut. Pour bien se garder contre les unes et mieux conserver les autres, on eut soin de bâtir de bons châteaux-forts qui dominoient toutes les villes et tous les passages importants; c'est ainsi que, des Thermopyles à Mégare et à Corinthe, et de Corinthe au Magne, s'échelonnèrent une suite de forteresses franques plus ou moins bien conservées aujourd'hui, mais presque toutes parfaitement reconnoissables encore et ne pouvant être confondues avec les antiques tours de vigie hellénique, les domaines fortifiés des seigneurs byzantins, les tours de vigie vénitiennes et les calzbia crénelés des Turcs. Tous les Acropolis des anciennes villes grecques furent couronnés de tours, de palais et de crénaux francs : vous pensez bien que l'Acropolis d'Athènes est une position trop forte pour que le seigneur du pays pût la dédaigner.

J'ai visité l'Acropolis d'Athènes dans le dessein d'y retrouver les traces du palais qu'il y avoit fait construire, je vais vous aider à le reconnoître. Dès qu'on a passé les premières entrées militaires de l'Acropolis, se présentent tout à fait en face les magnifiques propylées qui servoient autrefois de vestibule à cet ensemble de chefs-d'œuvre. A gauche, avant d'entrer, étoit la belle salle de la pinacothèque construite pour placer les tableaux des grands maîtres au temps de Périclés. Le seigneur franc d'Athènes fit fermer par un

mur les entrecolonnements et les cinq portes des propylées dont l'escalier lui servoit aussi d'escalier. Au-dessus de la pinacothèque, il fit élever un étage, de manière à faire une seconde chambre avec les dimensions de la pinacothèque. De là la vue étoit magnifique, bornée tout à l'entour par la chaîne de l'Hymette, celle du Pentélique, celle du Parnès, et la mer, fermée d'une part, par les montagnes de Mégare et celles de Salamine, et ouverte de l'autre jusqu'à l'île d'Egine. A cette salle communiquoit une autre salle, aujourd'hui à ciel découvert, mais parfaitement déterminée par trois portes du même style. Sur une de ces trois portes sont sculptées les armoiries des empereurs françois de Constantinople, telles que vous pouvez les voir dans les monnoies bysantines, publiées par M. de Saulcy, la croix fleuronnée et perlée; sur l'autre porte sont les armoiries des Villehardouin de Morée, seigneurs du pays, de gueules à la croix ancrée d'or; sur la troisième porte enfin sont les armoiries des ducs d'Athènes, la croix fleuronnée avec deux fleurs de lys qui, depuis la nomination faite par saint Louis, avoient remplacé les deux coquilles de pèlerins dans les cantons supérieurs de la croix. Ces constructions se prolongeoient, en forme de galerie, sans doute, et de barbacane, au-dessus des propylées et alloient rejoindre la tour carrée encore existante et entière aujourd'hui, et déjà fort ancienne du temps de Spon en 1675, dix ans avant l'occupation vénitienne. — Cette tour est placée près de l'endroit même d'où Egée se précipita dans la mer, comme nous le disent nos professeurs, car elle est à deux lieues, mais en bas du rocher, en voyant de loin arriver de Crète le vaisseau que son fils avoit oublié de signaler par une voile d'heureux augure. C'est de l'extrémité opposée que de nos jours fut précipité le Clephthe Odyssée.

La prison, indispensable à tout manoir d'un seigneur féodal, fut probablement fort peu dispendieuse dans sa

construction, car je crois la retrouver dans les salles souterraines de ce magnifique temple d'Erechtée, si maltraité par lord Elgen. La partie inférieure du temple contient le caveau où étoit, dit-on, renfermée la source que fit jaillir Neptune d'un coup de trident lors de sa dispute avec Minerve au sujet de la protection d'Athènes. En faisant placer une petite porte à l'entrée de la salle basse qui conduit à ce caveau, on avoit une prison toute disposée. Peut-être les prisonniers d'un rang plus élevé étoient-ils placés dans les salles de l'Erechthéon et du Pandeosium qui ont continué, ainsi que les premiers caveaux, à servir de prison sous la domination turque. La croix ancrée d'Achaïe surmonte encore cette petite porte, et çà et là gisent dispersés dans l'Acropolis des armoiries franques ou des restes de tombeaux francs. Ici est un fragment de tombe de sculpture gothique sur laquelle je lis en lettres du XIIIe siècle, *hic jacent.....*, le reste manque; mais l'inscription latine indique assez le tombeau d'un Franc. Ailleurs, un fragment d'écusson avec sa devise en détestable grec, dont le sens est *j'unis mon sort au sien ;* une croix placée en tête explique cette devise tout à fait étrangère aux habitudes de seigneurs grecs, tandis qu'elle est dans les habitudes constantes de nos ancêtres francs et dans les nôtres.

Passons à un second monument franc, je veux parler de la petite église que j'ai mentionnée plus haut. Sa construction se rattache à un accident intéressant de l'histoire de notre établissement en Grèce. Je vous ai parlé d'une convention ecclésiastique signée par les deux légats à Ravennique. Il avoit été alors stipulé que des membres du clergé qui recevoient des fiefs. devroient le service personnel à l'armée et dans les cours de justice pour ces fiefs. Seulement, par respect pour leur état, ils furent exemptés du service de garnison qui duroit trois mois et des fonctions de juges toutes les fois qu'il s'agissoit d'une peine de mort. Ils

devoient cependant toujours servir dans l'armée et en cas d'incursion active de l'ennemi ou contre l'ennemi. Ils résistèrent à ce dernier devoir. Quelques-uns même, pour éviter toute réclamation, vendirent leurs fiefs à des étrangers, même à des Grecs, et retournèrent en France après avoir réalisé de gros bénéfices. Geoffroy de Villehardoin et le duc d'Athènes sentirent qu'une telle conduite les exposoit à perdre leur nouvelle conquête, puisque le nombre de défenseurs diminuoit. Pour y remédier, ils défendirent de léguer aucun fief à des ecclésiastiques, et Geoffroy saisit même les revenus de l'Église pour bâtir le fort de Chlementzi, existant encore ajourd'hui près de Clarentza, en Morée. Par là, il se fortifioit contre les invasions du dehors et les attaques intérieurs et réparoit l'échec que lui avoit fait éprouver le refus du clergé. De longues querelles, prolongées pendant plusieurs années, s'élevèrent entre les seigneurs francs laïques et ecclésiastiques; les archevêques et le pape même lancèrent leur excommunication. A la fin, un compromis eut lieu. J'ai sous les yeux une copie de ce traité faite pendant mon séjour au mont Cassin. Le pape leva son excommunication et et les seignéurs s'obligèrent réciproquement à adhérer à la convention de Ravennique. Afin de mieux prouver leurs bonnes dispositions en faveur de l'Eglise, les seigneurs francs, excommuniés puis ramenés au giron de l'Eglise, firent bâtir à leurs frais, vers 1220, la petite église que j'ai indiquée, et tous leurs écussons sont écartelés sur toutes les faces de l'édifice. J'en ai compté plus de huit, parmi lesquels figurent au premier rang les armoiries de l'empereur, comme seigneur direct de la Morée; celle du prince de Morée, comme prince supérieur du duché, et celles du duc d'Athènes, comme seigneur réel.

Je pourrois vous écrire un long article sur cette petite église, toute bâtie de marbres et sculptures anciennes, parmi

lesquels on remarque un fort joli zodiaque que nos seigneurs francs ont gâté un peu en y faisant sculpter leurs armoiries à tort et à travers ; mais il suffit du peu que je vous ai dit pour vous amener à ajouter un peu de foi à mes convictions. Ici, beaucoup de gens commencent à les partager. Les yeux commencent à se tourner sur les choses du moyen âge. La nation grecque s'éloigne peu à peu des mœurs orientales et cherche une force et une civilisation nouvelles dans les mœurs de l'occident. N'est-ce pas surtout à ces François dont les noms sont inscrits sur tous leurs monuments du moyen âge, qu'elle doit la sécurité de son existence actuelle? Aussi vois-je avec un véritable plaisir que ma présence ici a donné plus d'activité et une direction plus décidée vers ces études. Le roi Othon a donné l'exemple de son intérêt pour ces recherches historiques. De vieilles armures de chevaliers catalans, françois et turcopales avoient été ramassées, en 1309, sur le champ de bataille entre Thèbes et Chalcis et transportées dans le château de Chalcis ; un pan de muraille en s'écroulant vient de les faire découvrir. Le roi a bien voulu envoyer une goëlette pour les apporter ici et m'a permis de chercher à les classer dans une des salles de son palais nouveau. J'espère même profiter de cela pour déterminer la création d'un musée du moyen âge. Il y a parmi ces armes plus de cent casques de différentes espèces, puis des plattes avec la toile qui les soutenoit, puis épaulières, brassards, cuissards, genouillières et jambards, le wamboison compris, puis dards catalans et étoiles pour jeter sous les pieds des chevaux. Tout cela est fort rongé par la rouille, sans doute, mais fort intéressant. Il y a trop de choses à vous expliquer pour commencer mon récit à la fin d'une lettre que vos lecteurs trouveront peut-être déjà trop longue. Une autre fois, quand j'aurai classé un peu tout cela et que j'aurai quelques faits plus précis, je vous en dirai quelques mots.

Du reste, l'étude est fort agréable ici. Pendant le jour, une saison de printemps; à la fin de la journée, un corps diplomatique qui reçoit avec cordialité ses nationaux et les étrangers avec bon goût; le soir, un théâtre italien tel quel, puis des bals fréquents à la cour et même à la ville, et de jolies femmes mises avec goût, la jeune reine en tête. Vous voyez qu'on peut assez agréablement passer un hiver et même un carnaval à Athènes. Ajoutez-y l'intérêt dramatique qu'il y a à contempler un pays qui surgit du néant et qui veut être, et être à sa manière, plus ou moins activement poussé en arrière ou en avant par la politique russe et la politique angloise qui la veulent elles à leur manière, tandis que la France se contente d'envisager tout bon effort du pays sur lui-même et d'attendre : — et vous me louerez d'avoir si bien choisi mon moment pour voyager en Grèce et vous attendre avec une impatience, louable à mes yeux, ce que je vous dirai et de la politique d'Athènes, et de la civilisation d'Athènes et du carnaval d'Athènes, ajoutés à mes élucubrations sur l'abbaye de Daphné, sur les armures de Chalcis et sur mille autres objets non moins intéressants.

BUCHON.

XI. — NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE PROCÈS, LA CONDAMNATION ET LA MORT

DE MARIE STUART.

Le travail que nous donnons ici a paru par fragments dans un recueil de province, *La Champagne catholique*, qui essayoit de vivre de 1845 à 1846 : c'est dire qu'il est antérieur aux importantes publications suscitées de nos jours par le souvenir de l'infortunée reine d'Ecosse. Malgré l'auto-

rité dont jouissent le livre de M. Mignet, les recueils Labanof et Teulet, les consciencieuses recherches de M. Wisener, etc., nous nous décidons à donner place dans notre Revue à cette étude, qui outre la curiosité de plusieurs pièces inédites données à la suite de notre texte, nous semble mettre en lumière plusieurs points importants du martyrologe de l'infortunée Stuart : points qui, imparfaitement connus ou à peine effleurés par nos devanciers, ne sont pourtant pas sans intérêt pour l'appréciation exacte des faits et des caractères qui se produisirent dans l'effroyable persécution sous laquelle devoit inévitablement succomber la reine douairière de France.

Il n'y a personne dans l'histoire qui ait été l'objet de plus de calomnies ou de contes absurdes que l'infortunée Marie Stuart. Amis et ennemis se sont comme entendus pour faire de cette noble victime d'Elizabeth une véritable héroïne de mélodrame. Suivant les uns, des qualités extraordinaires, des talents hors ligne, des vertus évangéliques assurent à sa mémoire le respect, et pour ainsi dire le culte qui n'est dû qu'aux martyrs de la foi chrétienne; suivant d'autres, des vices honteux, des crimes effroyables font de la reine d'Écosse un être justement voué à l'exécration de la postérité. Entre ces deux mensonges, diffamation et panégyrique, l'écrivain scrupuleux a bien de la peine à faire jour à la vérité. Il lui faut pour cela remonter aux véritables sources, interroger, mais avec précaution, les témoignages contemporains, et recueillir les documents épars dans les écrits les plus contradictoires. Il lui faut enfin rapprocher tous ces échos et faire jaillir cette lumière que refuse souvent l'histoire telle qu'on nous l'a faite. Au surplus, qu'on ne s'étonne pas des opinions si contraires également accréditées par l'esprit de parti sur la reine Marie. La même incohérence de jugements, la même partialité, les mêmes allégations mensongères se retrouvent à la charge de tous les hauts personnages qui, placés au milieu des factions de leur siècle, ont cherché soit à les diriger, soit à les fléchir.

Pour ce qui regarde Marie Stuart, comment s'étonner des

incertitudes qui entourent les actes principaux de sa vie, quand l'esprit de parti, pour mieux tout obscurcir, tout embrouiller, s'est plu à altérer jusqu'aux faits les plus évidents des circonstances secondaires. Nous aurons, dans le récit que nous entreprenons, des impostures à démasquer, des vérités à remettre au jour. Pour cela il nous suffira de reprendre les historiens, de rapprocher leurs récits, de discuter une à une leurs allégations passionnées; puis nous nous laisserons aller aux naturelles déductions que l'esprit de parti a pu refuser de tirer, mais que la liberté d'examen permet enfin de signaler à l'impartiale histoire.

Par exemple, de Thou et la plupart des historiens qui ont écrit avant et depuis lui, sont unanimes sur ce point, que le gouvernement de Henri III fit tout ce qui lui fut humainement possible pour sauver la malheureuse Stuart. Cependant Bayle, le sceptique Bayle est parvenu à jeter plus que le doute sur ce point de notre histoire. En sa qualité de protestant, Baylè n'aime pas plus Catherine de Médicis que la maison de Lorraine, et cela se conçoit parfaitement; mais si légitime que puisse être la haine du critique, elle ne devroit pas aller jusqu'à une altération aussi odieuse des faits les plus constants de l'histoire. Voici le curieux passage contre la fausseté duquel nous avons des témoignages à produire. Il s'agit donc de l'intervention du gouvernement françois près d'Elisabeth, au moment de la condamnation de la veuve de François II.

« La sentence de mort rendue contre Marie Stuart fut longtemps sursise et n'auroit jamais été exécutée, si la France n'y eût poussé Elisabeth. Le président de Bellièvre fut envoyé extraordinairement en Angleterre, en apparence pour solliciter en faveur de la reine Marie, mais en effet pour hâter sa mort. Il avoit une très-ample instruction pour inter-

poser les offices du roi son maître auprès de la reine Elisabeth, en faveur de l'autre reine, et il fit une harangue (dont M. de Thou a inséré le précis dans son histoire), qui étoit la plus touchante et la plus pressante du monde, pour détourner la reine d'Angleterre de l'exécution de l'arrêt. Mais, comme il l'avoua au père de M. du Maurier, il avoit une autre instruction secrète de la main du roi Henri III, pour exhorter la reine d'Angleterre à faire décapiter cette ennemie commune de leurs personnes et de leurs royaumes. La raison d'une si étrange conduite étoit que la reine Marie étoit parente de MM. de Guise et entièrement à eux; si bien que la succession d'Elisabeth, plus âgée qu'elle, la regardant, il pouvoit arriver qu'elle devînt maîtresse des trois royaumes, auquel cas MM. de Guise, soutenus de tant de forces, eussent fait en France tout ce que bon leur eût semblé, c'est-à-dire qu'ils eussent confiné dans un monastère le roi Henri III, tondu et revêtu d'un froc. »

Et Bayle, non content de cette infâme calomnie, ajoute avec une emphase déclamatoire :

« Quelles comédies, bon dieu, est-ce que les rois et les princes nous jouent? Envoyer un ambassadeur extraordinaire à Londres, le charger d'une instruction publique, qui lui enjoint de solliciter vivement pour la vie d'une reine, lui faire déclamer un long discours étudié et rempli de sentences chrétiennes et politiques, pour montrer que les têtes couronnées doivent être inviolables, et en même temps de solliciter le supplice de la même reine, n'est-ce pas se moquer de Dieu et des hommes? Y eut il jamais hypocrisie pareille à celle-là? Se peut-il rien voir de plus comédien? »

Oui, sans doute, cela seroit odieux, infâme; mais cela est-il? C'est ce qu'il falloit prouver, et Bayle n'a pour garant

que le dire de M. Maurier, qui auroit entendu dire à M. Maurier, son père, que celui-ci tenoit le fait de l'ambassadeur Bellièvre lui-même. Or, le prince Labanoff publie une lettre de Bellièvre à la pauvre reine, qui est un éclatant démenti aux mensongères allégations de Bayle. Bien qu'imprimée ailleurs, nous la reproduisons en tête de nos pièces justificatives comme un témoignage irrécusable des efforts de la cour de France pour sauver la malheureuse Stuart.

On connoît toutes les misères de la vie de la reine d'Ecosse, après la mort si tragique de son époux Darnley : son troisième mariage avec l'odieux Bothwuel, et les machinations infernales qui la rendirent l'objet de la haine des Ecossois (1). On sait qu'abandonnée des siens il lui avoit fallu se rendre aux conjurés, céder la couronne à son fils et choisir pour régent du royaume le comte de Murray, l'un des plus acharnés à sa perte. L'excès des rigueurs du régent avoit suscité des vengeurs à Marie. Trahie de nouveau par la fortune, la malheureuse veuve de François II hésita dans le choix d'un refuge entre la France où dominoit sa belle-mère Catherine de Médicis qui, croyoit-elle, ne l'aimoit pas, et l'Angleterre où trônoit sa cousine Elisabeth dont elle étoit profondément haïe. Celle-ci, informée des incertitudes de Marie, n'avoit garde de la laisser retourner en France, où malgré l'état des affaires elle pouvoit se créer un parti. Elisabeth feignit la compassion la plus vive pour les infortunes de sa bonne sœur et cousine, et lui offrit une royale et affectueuse hospitalité. Marie oublieuse et confiante fit voile pour l'Angleterre.

(1) Lire sur cette époque de la vie de la reine d'Ecosse non-seulement le livre de M. Mignet qui, adoptant les données des écrivains protestants, conclut à la culpabilité avec le bénéfice des circonstances atténuantes, mais surtout le travail si sérieux et si intéressant de M. L. Wiesener. (*Questions historiques*. Oct. 1867, juil. et oct. 1868.

Débarquée à Workington, dans le duché de Cumberland, le 1er mai 1568, Marie fut par ordre d'Elisabeth conduite avec honneur à Carlisle, où ses illusions furent de courte durée. A la première demande d'audience Elisabeth répondit qu'elle admettroit volontiers sa bonne sœur en sa présence, mais qu'avant tout, accusée du meurtre de son époux, la reine d'Ecosse devoit commencer par se justifier. Marie étoit captive d'Elisabeth.

Or, Marie avoit de grands torts aux yeux de la fille de Henri VIII. Petite-fille de Henri VII, et par cela même, à défaut d'enfants de la stérile Elisabeth, héritière du trône d'Angleterre, Marie étoit catholique et, crime irrémissible auprès de la reine sa cousine, on la disoit la beauté la plus accomplie de son siècle.

Tout le procès de Marie Stuart est dans ces trois griefs.

Elle ne tarda point à être transférée au château de Bolston. Marie étoit alors dans sa vingt-sixième année.

Nous passerons sous silence les mille et une tortures qu'elle eut à subir dans les cachots de l'implacable Elisabeth, pour arriver au récit de la prétendue conspiration qui servit de prétexte à l'échaffaud de Fotheringhaie. — Poussés au désespoir par les décrets atroces de la reine et du parlement, les catholiques, à diverses époques, avoient tenté d'arracher la veuve de François II à ses bourreaux. Tous ces efforts, regardés comme autant d'attentats contre les droits et la couronne d'Elisabeth, avoient successivement échoué. Il y avoit dix-huit années que Marie souffroit dans la plus odieuse captivité, et l'intérêt qu'elle inspiroit en Europe ne s'étoit pas refroidi. Les protestants anglois comprenoient de quelle conséquence pouvoit être contre leur domination le règne de Marie Stuart, aussi vouloient-ils le rendre impossible. La stérilité bien connue d'Elisabeth ne leur laissoit d'autre espoir que dans la mort de la petite-fille de Henri VII; aussi

nourrissoient-ils,à l'envi,les passions haineuses de leur reine. Depuis longtemps le sort de Marie étoit écrit dans ces paroles que les courtisans d'Elisabeth ne cessoient de répéter : « Marie meurt, Elisabeth vit! — Marie vit, Elisabeth meurt! » *Mors Mariæ, vita Elisabethæ: vita Mariæ, mors Elisabethæ!* Sa perte étoit donc résolue, il ne s'agissoit que de trouver un prétexte spécieux aux dénonciations. A la suite de la prétendue conspiration de Guillaume Parry, le parlement, prenant en main les intérêts d'Elisabeth, entendit pourvoir à la sûreté de la reine et du royaume. Il commença par confirmer une certaine association formée de gens de toute condition, qui, en vue des crimes possibles du parti catholique, s'étoient engagés par serment à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui attenteroient quelque chose contre Elisabeth. Le même statut ordonnoit « que vingt-quatre commissaires, « choisis et nommés par la reine, seroient autorisés pour « faire des enquêtes touchant ceux qui entreprendroient « d'exciter quelque rébellion dans le royaume, et attente« roient à la vie de la reine, ou qui s'attribueroient quelque « droit à la couronne d'Angleterre ; que la personne par la« quelle ou pour laquelle il se feroit quelque attentat, se« roit par cela même incapable de succéder à la couronne ; « qu'elle seroit pour jamais privée de son droit et poursuivie « jusqu'à la mort, si les vingt-quatre commissaires la décla« roient atteinte et convaincue de ce crime. »

Il faut maintenant remarquer l'étrange ingénuité des historiens anglois les plus prévenus en faveur d'Elisabeth ; on verra qu'ils ne dissimulent pas le moins du monde les fils conducteurs de l'abominable trame ourdie contre la royale victime.

« Il n'étoit pas possible, dit Rapin Thoiras, de méconnoî« tre dans ce statut que l'on avoit surtout en vue la reine « d'Ecosse, en faveur de laquelle se faisoient des complots.

« *Aussi est-il très-apparent que dès lors on commençoit à se « déterminer à la faire mourir; les deux reines ne pouvoient « plus subsister ensemble.* C'étoit du moins le sentiment du « conseil d'Angleterre... Peut-être Marie auroit-elle prévenu « les funestes effets de cette loi, si elle eût pu prendre la « résolution de renoncer à toutes les intelligences qu'elle « avoit dans le royaume et dans les pays étrangers. Mais « elle n'eut pas assez de prudence pour prendre ce sage « parti, *ou peut-être pour éviter les piéges qu'on lui ten- « doit...* »

Premier et remarquable aveu! On vouloit se défaire de Marie, on fabrique une loi dans la prévision *qu'elle n'évitera pas les piéges qu'on lui tend!*

L'organe le plus passionné de la haine d'Elisabeth et des protestants anglois, étoit Walsingham, le secrétaire d'état, confident intime de la reine; c'est lui le grand artisan du drame qui va se jouer. Ce que l'on ne sait pas généralement, c'est qu'une fois les toiles tendues comme nous venons de le rapporter, les premières scènes se jouèrent à Reims. Pourquoi faut-il ajouter que là se trouvoit, avec des cœurs dévoués, un traître infâme qui accepta le rôle d'agent provocateur!

On se rappelle que Reims étoit la ville françoise de prédilection de Marie Stuart. C'est au monastère de Saint-Pierre-les-Dames que reposoient les restes de la veuve de Jacques V, la mère de Marie. A la mort de François II, et avant de retourner prendre possession de ses Etats d'Ecosse, Marie étoit venue passer six mois dans la ville, dont le grand cardinal, son oncle, étoit archevêque et où Renée de Lorraine sa tante étoit abbesse. De nombreux établissements d'utilité publique, dus à la munificence des princes lorrains, avoient intimement uni les Remois aux intérêts de la maison de Guise. Reims étoit exclusivement catholique, rien n'altéroit donc

les justes sympathies des citoyens pour les infortunes si peu méritées de l'aimable et gracieuse princesse dont le souvenir étoit dans tous les cœurs. De plus, il existoit à Reims, depuis quelques années, un grand nombre d'Anglois que les persécutions du parlement avoient contraints à l'exil. D'abord accueillis à Tournay, puis obligés d'en sortir par suite des menées de l'ambassadeur anglois, ils s'étoient réfugiés à Reims, où le cardinal avoit ouvert à leurs prêtres un séminaire ou collége (dans la rue des Longuaux d'abord, puis ensuite au Mont-Dieu), collége qu'ils rendirent illustre par leurs travaux littéraires. La haine des catholiques anglois de Reims contre la reine Elisabeth, comme leur sympathie pour sa royale victime, étoit suffisamment motivée. C'est parmi ces derniers surtout que Walsingham s'appliqua à chercher des traîtres. Ecoutons un instant Hume dans ses allégations passionnées.

« Les ecclésiastiques avoient puisé dans le séminaire anglois établi à Reims tout ce que la rage et la haine pouvoient inspirer de plus atroce contre Elisabeth. *Les persécutions nouvelles dont ils n'ignoroient pas qu'ils seroient tourmentés dans le cours de leur mission en Angleterre*, la liberté qu'ils avoient de déclamer contre cette princesse, l'exemple contagieux du fanatisme au milieu duquel ils vivoient en France, toutes ces causes réunies avoient offusqué totalement en eux les lumières du simple bon sens et renversé tous les principes de morale et d'humanité... Le meurtre des souverains hérétiques et particulièrement celui de la princesse étoient représentés comme l'action la plus méritoire... Egaré par ces maximes détestables, John Savage, homme d'un courage intrépide et qui avoit servi pendant quelques années dans les Pays-Bas, sous le duc de Parme, projeta d'attenter aux jours d'Elisabeth. Cet assassin fut envoyé en Angleterre et recommandé aux plus zélés catholiques. »

Voici maintenant la suite de ce récit par Rapin Thoiras: Nous avons prévenu que nous signalarions les singuliers aveux des historiens anglois; nous appelons l'attention du lecteur, notamment sur la phrase que nous mettons en italique. Rapin Thoiras, d'accord en ceci avec Hume, Campden, Buchanan et autres, n'hésite pas à dire que ce Savage fut amené au coupable projet d'assassiner Elisabeth par les instigations d'un Gilbert Gifford, docteur en théologie du séminaire de Reims, et d'un autre Giffort, qui fut plus tard archevêque de cette ville. (Le nom de ce dernier fut prononcé par Savage lui-même, dans sa confession à la Tour, mais le docteur Lingard révoque en doute cette inculpation.)

« Dans ce même temps, ajoute Rapin Thoiras, John Ballard, autre prêtre anglois du séminaire de Reims, au retour d'une mission secrète en Angleterre et en Ecosse, s'en retourna en France, où il eut diverses conférences avec Mendoze et lord Paget, sur les moyens d'envahir l'Angleterre. Comme le principal motif de la conspiration étoit de rétablir la religion catholique en Angleterre, il ne s'agissoit pas seulement d'ôter la vie à Elisabeth, mais il falloit avoir des forces toutes prêtes pour délivrer Marie, et pour la placer sur le trône d'Angleterre. Ces deux projets ne pouvoient pas être séparés. Ballard étoit accompagné d'un nommé Mawde, qu'il croyoit de ses amis, *et qui étoit pourtant un espion du secrétaire Walsingham.* »

Ainsi, dès le commencement du complot, voici deux agents provocateurs, soudoyés par l'or de Walsingham, introduits dans les conférences du séminaire de Reims : Mawde, qui s'attache aux pas de Ballard, Gilbert Gifford, qui dirige et ne quitte plus Savage. Voyons plus particulièrement quel étoit ce Giffort. Adam Blackwod, écrivain contemporain et auteur du *Martyre de Marie Stuart*, nous en a laissé un portrait curieux :

« Il y a un nommé Gilbert Gifford, Anglois de nation, qui depuis son enfance avoit toujours été nourry et eslevé aux colléges et séminaires de Rome et de Reims, en l'ancienne piété des catholiques. Depuis deux ans en ça, il a esté pratiqué je ne scay par quel moyen, et s'est laissé gaigner par le traistre Walsingham, serétaire d'Elisabeth et ennemi preque mortel de la royne d'Escosse. Ce bon compagnon s'estant fort débauché et distrait des séminaires, faict divers voyages non-seulement à Paris et à Rome, mais aussi en Angleterre, sans y estre aucunement inquiété, combien qu'il se monstrât extérieurement estre catholique, n'estant rien moins en son âme. Cette liberté d'aller et de venir si souvent en Angleterre, sans recherche, sans trouble, sans empeschement, donnoit argument aux Anglois catholiques qu'il avoit des intelligences avec les hérétiques, leurs malveillans et persécuteurs au conseil d'Elisabeth; aussi qu'ils le voyoient vivre en abondance de toutes choses, encore qu'il ne receut plus rien des séminaires, dont auparavant, en ce temps-là sa vie et la plupart de ses moyens dépendoient. Pour leur oster ceste opinion de la teste et tollir toute cause de soupçon ou deffiance, il se faict passer bachelier en théologie à Pont à Mousson, et incontinent après il prend les saints ordres et se faict prestre à Reims. Depuis lequel temps on n'a laissé de se douter de lui comme auparavant, et d'espier ses actions, de telle sorte qu'on a descouvert enfin son hypocrisie, le voyant vivre plus licentieusement que les autres de son pays qui font mesme profession. Mais le malheur a voulu que ses trahisons ont tous jours esté cachées... comme il contrefaisoit le catholique afin de tirer les vers du nez des autres et descouvrir tout ce qu'ils avoient dans le cœur, pour le rapporter à Thomas Philippes, principal agent de Walsingham et l'un des plus pernicieux instruments qu'ayt la royne d'Angleterre. »

Voilà l'homme qui va se charger de tirer du statut du parlement anglois tout le bénéfice qu'en espéroit Elisabeth. Pour effectuer son dessein, Gilbert Gifford se loge à Paris, avec un gentilhomme catholique fort affectionné à la reine d'Ecosse, Thomas Morgan, prés duquel il fait parade d'un grand zèle pour Marie. Il nomme les nombreux catholiques qu'il sait en Angleterre à la dévotion de la reine, l'envie et les moyens qu'il a de délivrer la prisonnière, ceux qui maniant ses affaires en France peuvent l'aider et lui fournir des fonds. Bref, Gifford fait tant qu'il tire de Morgan des lettres pour un de ses amis intimes, nommé Antoine Babington, et pour quelques autres gentilshommes anglois que Morgan croit de caractère à entreprendre quelque chose. Muni de ces pièces et d'autres, Gifford passe en Angleterre; mais, avant de remettre ces lettres à leur adresse, le traître les livre à Walsingham, qui en tire des copies: cela fait, Gifford va trouver Babington, et à l'aide du sacré caractère dont il est revêtu, et des témoignages de dévouement et de loyauté qu'il administre, Babington se livre, et avec lui tous les secrets dont il dispose.

De son côté, Ballard, provoqué, poussé par Mawde, joue la contre-partie de ce drame. Parti de Reims et muni des instructions de ses frères, Mawde facilite à Ballard la connoissance de Babington, victime que Walsingham, qui se connaissoit en hommes, s'étoit dévolue, comme très-propre à donner tête baissée dans tous les piéges. Ecoutons ici le docteur Lingard dans le récit de cette seconde trame. « Il y eut cependant un quatrième et plus important émissaire, un gentilhomme qui, revêtu de l'uniforme d'officier et prenant le nom de Fortescue, avoit été remarqué durant l'été et l'automne pour avoir fréquenté les familles de plusieurs réfractaires. Par le moyen de Mawde, qui s'insinua dans la confiance de cet étranger, on découvrit qu'il se nommoit

John Ballard, prêtre catholique... Mawde étoit passé maître dans l'art de la dissimulation... Mawde, son compagnon, informoit Walsingham des plus petites circonstances. »

Toutefois, Marie que l'on avoit mise en garde contre le caractère suspect de cet homme, ne voulut avoir aucun rapport avec Ballard; mais l'esprit exalté de Babington négligea toutes précautions. Babington étoit un jeune homme riche et de bonne famille, qui avoit transmis des lettres à la reine d'Ecosse quand elle résidoit à Scheffield, et qui avoit toujours professé l'attachement le plus chevaleresque pour sa cause. Son opinion personnelle étoit que toute tentative en faveur de Marie durant la vie d'Elisabeth seroit inutile. « Quand Ballard lui eut appris que Savage s'étoit engagé à assassiner la reine, et que le prince de Parme débarqueroit en même temps avec une armée formidable, il abandonna ses objections et fit observer que la mort d'Elisabeth étoit d'une trop grande importance pour s'en rapporter au bonheur, à l'intrépidité d'un seul homme; qu'il falloit choisir six gentilshommes pour tenter l'entreprise, tandis que d'autres délivreroient la reine d'Ecosse, et qu'il avoit plusieurs de ses amis chers et fidèles, qui risqueroient leur fortune et leur vie pour servir la princesse captive et délivrer leurs frères de la persécution. — Dans le courant de juin Babington conféra alternativement avec Ballard et Savage, d'une part et de l'autre avec les compagnons de ses espérances et de ses plaisirs... *Le résultat de toutes ces conférences étoit régulièrement communiqué à Walsingham. Cet adroit ministre, se riant de l'infatuation de ces jeunes gens, qui se prenoient d'eux-mêmes dans ses toiles, employoit toute son habileté à former une nouvelle intrigue et à préparer la ruine d'une plus illustre victime.* Par ses ordres, Gifford se rendit chez un de ses oncles, aux environs de Chertsey; il s'assura par des présents le service d'un homme chargé de porter de la bière au châ-

teau, et il ouvrit, sous la surveillance de Powlet, une correspondance avec les deux secrétaires de Marie, Nau et Curle. »

Maintenant, on le voit, le sort de l'infortunée Stuart n'est plus seulement entre les mains d'amis imprudents, il est à la disposition des traîtres. Entre Gifford, Nau et Curle, s'opère un commerce secret de fabrication de lettres, qui, écrites avec le chiffre de Marie, que possèdent les deux secrétaires, vont servir les vues de Walsingham et devenir les pièces de conviction pour le procès de si longue main préparé.

Peu de jours après les entrevues secrètes de l'infâme Gifford avec les secrétaires Nau et Carle, un messager inconnu remet un billet à Babington; il venoit de Gifford, mais il étoit écrit avec le chiffre de Marie. Comment avoir des doutes? La reine d'Ecosse s'excusoit d'être restée si longtemps sans lui écrire, et, après l'avoir prié de ne pas tarder à lui répondre, elle le prioit instamment de lui renvoyer à Chertsey, un paquet qu'il avoit dû recevoir de l'ambassade françoise. Babington, sans défiance, livre avec le paquet une lettre de sa main, et Gifford porte le tout à Walsingham. On déchiffre, on transcrit ces pièces au bureau du ministre, et suivant le besoin de la cause, on y ajoute, on y retranche, on y intercale des mots, des phrases entières, puis on envoie les originaux à Gifford, qui les fait parvenir à Marie. Hume, qui partage tous les préjugés et les haines des Anglois contre les catholiques et Marie Stuart, ne craint pas en cet endroit de faire cette étrange révélation. « Walsingham ima-
« gina un nouvel artifice pour se procurer une connoissance
« complète de l'intrigue : *il joignit une apostille à la lettre*
« *de Marie, en se servant du même chiffre de cette princesse,*
« *par laquelle il demandoit à Babington de lui nommer les*
« *six conjurés*. L'indiscrétion de Babington fournit au mi-

« nistre d'autres moyens de découvrir le complot... » Durant quelques jours se continua cette correspondance entre Babington et les secrétaires de Marie, Walsingham étant intermédiaire.

Les choses étant à leur point, « on donne le mot de guet « à Gifford, qu'il s'évade, qu'il se retire en France pour y « continuer son service accoustumé, sans s'estonner de la « sentence de proscription et bannissement contre lui don- « née, ny d'autres choses qui pourroient intervenir; que « ceste sentence ne luy sauroit nuire, ny luy porter aucun « préjudice, ains luy serviroit pour couvrir ses desseins et « pour mieux jouer son personnage à l'advenir sans def- « fiance. (1) »

Alors arrivoit pour tous le moment de la péripétie. Ballard et Babington y alloient de franc jeu ; le moment d'agir approchoit. Soudain le bruit se répand que Ballard est arrêté; Babington, surpris un instant, puis ne voyant rien s'en suivre, s'informe et apprend de Walsingham lui-même, que Ballard n'est prisonnier que comme prêtre catholique entré dans le royaume sans passeport. Babington, rassuré, représente à Walsingham que Ballard peut être un homme précieux pour l'Etat, qu'on peut s'en servir en France pour découvrir les intrigues de la reine d'Ecosse ; en conséquence, il demande son élargissement et un passeport pour la France. Walsingham continue son rôle d'embaucheur; il remercie Babington de cette ouverture, lui fait de belles promesses pour Ballard, et voulant, dit-il, le mettre à même de négocier avec celui-ci, il offre à Babington un logement dans son hôtel, pour être plus à portée de conférer secrètement sur toutes choses. Babington, dupe un instant, accepte, mais il ne tarde pas à voir qu'il est épié lui-même et gardé à vue.

(1) Blackwood ajoute : « Il ne faut pas trouver estrange ceste façon de faire de Walsingham, ce sont ses pratiques ordinaires. » P. 361.

Il s'évade et répand la frayeur parmi les conjurés. Ceux-ci prennent la fuite sous divers déguisements, et se cachent dans les masures et dans les bois... « On les y découvrit, dit « Hume, et on les conduisit en prison. Ils se contredirent « les uns les autres dans leur interrogatoire. Mais les chefs « de la conjuration furent obligés d'avouer la vérité. On en « condamna et on en exécuta quatorze, dont sept confessè- « rent leur crime; les autres furent convaincus par l'évi- « dence des preuves. »

Voilà l'histoire de l'horrible complot tramé par la reine d'Ecosse contre sa cousine, la reine d'Angleterre. Suivant pas à pas le récit que nous venons de faire, récit exact et précis, et dont les historiens les moins suspects nous ont fourni les éléments, le lecteur n'a pas encore vu dans tout ceci le crime de Marie et la part qu'elle prit, ou dut prendre à cette terrible conspiration. Hélas! il est notoire aujourd'hui que Marie ignoroit tout ce qu'avoit tramé l'affreux Walsingham.

Mais l'éclat étoit fait, il falloit qu'il eût son dernier retentissement. « *J'ai déjà dit*, écrit ici Rapin Thoiras, *qu'il y a « beaucoup d'apparence que la résolution était prise dans le « conseil d'Elisabeth de faire mourir la reine d'Ecosse au « premier prétexte qu'elle en fourniroit...* » On ne laissa pas échapper cette occasion. On eut d'abord grand soin d'empêcher qu'elle ne fût informée de la prise des conjurés, et on lui envoya pour l'en instruire un officier nommé Georges, qui prit son temps pour la lui annoncer, lorsqu'elle montoit à cheval pour aller à la chasse. Elle voulut aussitôt rentrer dans son appartement, mais on ne le lui permit pas, jusqu'à ce qu'on eût enlevé tous les papiers qui furent envoyés à la cour. On arrêta en même temps Nau et Curle, et, sans qu'elle pût leur parler, on les fit conduire à Londres. Nau et Curle, sous la main de Walsingham, examinés, pres-

sès, avouèrent qu'ils avoient écrit les lettres en chiffres qui avoient été trouvées dans le cabinet de la reine leur maîtresse, ou qui avoient été interceptées par le moyen de Gifford. « *Campdem*, dit Rapin Thoiras, *insinue en cet endroit que Nau avoit été corrompu par Walsingham, qui lui avoit promis une récompense dont il se dédit dans la suite.* » Quoi qu'il en soit, Wotton fut envoyé à la cour de France avec des copies authentiques attestées par divers seigneurs des lettres de la reine d'Ecosse, afin qu'il les communiquât au roi. « *Selon les apparences*, ajoute Rapin Thoiras, ces lettres faisoient voir la part que Marie avoit eue dans la conjuration et les intelligences qu'elle entretenoit avec le roi d'Espagne et avec le duc de Guise. »

L'une de ces lettres si funestes, qui servirent de base à l'accusation, LETTRES DONT ON NE PRODUISIT POINT LES ORIGINAUX AU PROCÈS, contre la fausseté desquelles Marie Stuart ne cessa de s'élever, dont nul historien anglois n'a jamais eu communication, ou dont tous, à dessein ou autrement, ont dissimulé la teneur; M. le prince Labanoff en a publié une copie précise, retrouvée dans les papiers de Châteauneuf, alors ambassadeur de France en Angleterre : nous la reproduisons nous-même telle que nous l'avons prise, avec les attestations dont parle Rapin Thoiras. (*Voy. aux pièces n° 2 et suiv.*)

Outre les lettres que pour la première fois nous reproduisons à la suite de cet article et qui servirent d'unique base au procès de Marie Stuart, il y en avoit une autre à Bernardin Mendoze ambassadeur d'Espagne en France, par laquelle sans doute la reine d'Ecosse concertoit les moyens d'une descente en Angleterre de quelques troupes espagnoles qui devoient seconder le mouvement dirigé par Babyngton ; nous

ne l'avons pas retrouvée dans les papiers de Châteauneuf, mais on peut juger de son contenu par l'ensemble des faits de l'accusation, qui se résuma en deux chefs : Marie avoit conspiré avec l'étranger, 1° pour l'invasion du royaume, 2° pour la mort de la reine.

Contrairement à tous les usages reçus en pareille matière, au lieu de garder précieusement les prétendus complices de la reine d'Ecosse, pour les lui confronter au procès, on se hâta de procéder à leur jugement. Ils furent livrés à la torture pour en obtenir tous les aveux que désiroit Walsingham. *On prit soin*, dit ingénument Rapin Thoiras, *de faire des actes authentiques de toutes leurs confessions*, après quoi tous furent condamnés à mort. « Le 13 septembre, on fit le procès à sept, qui furent condamnés à la peine des criminels de haute trahison; le lendemain on en condamna sept autres à la même peine. Les sept premiers furent détachés vivants de la potence, eurent les entrailles arrachées; mais le lendemain, les sept autres, par ordre de la reine, demeurèrent pendus jusqu'à ce qu'ils fussent morts, après quoi ils furent détachés et éventrés (1). » Comme on le pressent, tout ceci avoit pour objet de préparer les esprits à la sanglante et dernière exécution que depuis si longtemps préméditoit l'implacable Elisabeth.

Ici encore, laissons parler Rapin Thoiras; ses aveux sont précieux pour la justification de la malheureuse Stuart. « La résolution étant prise de faire juger et condamner cette reine, comme première cause des dangers auxquels Elisabeth étoit continuellement exposée, on délibéra sur quel statut on lui feroit son procès. Mais il n'y en avoit qu'un seul qui pût servir à cela. C'étoit celui qui avoit été fait l'année précédente et qui la regardoit en particulier. C'étoit un cas si

(1) Campden, *ut suprà*.

extraordinaire que de faire le procès à une reine étrangère qui n'étoit pas venue en armes dans le royaume, mais pour y chercher un asyle en qualité de suppliante, qu'on auroit vainement cherché dans tous les anciens statuts quelque chose qui pût servir de fondement à une telle procédure. C'est ce qui donne lieu de présumer *que dès l'année précédente, lorsque ce statut fut fait, la mort de la reine d'Ecosse étoit déjà résolue*, et que ce statut devoit servir de fondement à sa condamnation. »

Ce fut donc en vertu de cet engin dressé en prévision de la conspiration machinée par Walsingham, qu'Elisabeth institua une commission de quarante-deux commissaires, qui, avec cinq juges du royaume, eut l'ordre de faire le procès.

Parmi ces commissaires, n'eurent pas honte de figurer l'abominable Walsingham, lord Burghley, grand trésorier confident d'Elisabeth, et tous les ennemis les plus acharnés de Marie.

Nous ne suivrons pas les détails de cet odieux procès; toutes les lois de la justice, toutes les règles de la plus stricte légalité y furent honteusement violées. Les historiens anglois sont d'accord sur ce point, que rien n'égala l'iniquité de la procédure et la barbarie des juges. « Marie, dit le docteur Lingard, étoit placée dans des circonstances telles que, quoi qu'elle pût alléguer pour son innocence, il lui étoit presque impossible de la prouver. Seule et sans ami, sans connoissance des lois, sans habitude des formes judiciaires, sans notes, sans témoins, sans conseil, et ne sachant des dernières affaires que ce qu'elle en avoit pu recueillir sous les murs de la prison, ne connoissant des preuves que ses adversaires pouvoient produire que ce que ses conjectures lui suggéroient, que pouvoit-elle opposer avec avantage à cette foule de gens de loi ligués contre elle? Et

si parmi les juges elle découvroit deux ou trois amis secrets, c'étoient des hommes dont la fidélité étoit soupçonnée, et dont la vie et la fortune dépendoient probablement de leur vote dans cette affaire. Les autres étoient les plus distingués de ceux qui, depuis tant d'années, avoient sollicité sa mort dans le conseil, ou l'avoient demandée à grands cris au parlement.... On doit remarquer, « ajoute plus loin le même historien, » que les documents exhibés devant la cour furent déclarés n'être que des copies. On ne fit aucun effort pour dire ce qu'étoient devenus les originaux, ni quand, où, et par qui les copies avoient été faites. Les avocats de la couronne observèrent sur ce point un silence mystérieux et bien suspect... »

Contrairement aux odieuses allégations de Bayle, qui nous ont donné l'idée de ces recherches, Châteauneuf, l'ambassadeur ordinaire, n'avoit cessé de solliciter audience d'Elisabeth, afin de plaider la cause de Marie au nom de la France. Découragé de l'inutilité de ses démarches, il écrivoit au roi Henri III quelque temps avant l'instruction du procès : « Sans cesse la reine recule ses audiences, afin d'avoir plus de loisir de ruiner la reine d'Ecosse. Ils l'exécuteront un matin dans sa prison, et diront qu'elle est morte d'un catarrhe. » — Enfin, après longues instances, Châteauneuf et Bellièvre, qui avoit été adjoint à cette ambassade expressément pour cet objet, obtinrent d'être admis en présence d'Elisabeth. De Thou a publié l'une des dépêches dans lesquelles Bellièvre rend compte de sa harangue, de ses interpellations au nom du roi son maître, et des réponses d'Elisabeth. Le texte que publie de Thou n'est point littéral. De Thou comme on sait, traduisoit en latin pour son histoire les documents dont il avoit communication, et cette version devoit subir une nouvelle altération dans la traduction françoise qui se trouve aujourd'hui entre toutes les mains. Pour en lire le

texte pur, il faut recourir aux publications de lord Egerton. Le *The Life of Thomas Egerton* contient, entre autres documents précieux sur l'histoire de Marie Stuart, les dernières dépêches de Bellièvre et Châteauneuf.

Il est curieux de lire dans ces pièces diplomatiques les artifices employés par Elisabeth pour ajourner indéfiniment une entrevue avec les ambassadeurs de Henri III. En raison de certains bruits qui courent d'une maladie régnante, elle affecte de craindre qu'ils ne soient atteints de la peste et les soumet à une sorte de quarantaine. Un autre jour elle annonce qu'elle est informée que parmi les gens de l'ambassade se trouvent des hommes payés pour l'assassiner. Jamais peut-être la fille de Henri VIII n'a été peinte plus fidèlement que dans le récit naïf de cette audience. Prenant tantôt l'air le plus doux, tantôt l'aspect le plus terrible; parlant quelquefois si bas qu'on l'entend à peine, puis tout à coup criant d'une voix menaçante; s'exprimant tour à tour en françois, en anglois, en latin; interrogeant les ambassadeurs et leur coupant soudain la parole, sa dissimulation ordinaire finit par l'abandonner pour laisser éclater la fureur qui agite ses sens. Ces scènes étranges narrées, Bellièvre et Châteauneuf ajoutent ces mots significatifs : « Après plusieurs propos de part et d'aultre sur ce subject, la royne s'est levée. Nous avons toujours continué nos mêmes prières, sur quoy elle nous a dit que dans peu de jours elle nous feroit response...., et le jour suivant nous fûmes avertis que l'on faisoit proclamer par la ville le jugement de mort donné contre la royne d'Ecosse.

En effet, malgré les protestations et toute l'énergie de ses dénégations, la commission, après divers ajournements, avoit prononcé le 24 octobre la condamnation de Marie, et, nouvelle monstruosité de ce procès ! on n'en publia point le texte, mais seulement un extrait, exprimant simplement

que la reine d'Ecosse avoit violé le statut fait l'année précédente. C'est là, dit Rapin Thoiras, tout ce qui en fut divulgué. « On ne sait pas même, ajoute cet historien, si les juges condamnèrent expressément à mort la reine d'Ecosse, ou si, aprés avoir jugé du fait, ils voulurent laisser aux lois et à la reine le jugement de la peine que le crime méritoit. » On prit un si grand soin de cacher la procédure et même la sentence, qu'il ne fut jamais possible d'en recouvrer une copie, quelque diligence qu'on ait faite pour cela. *Sans doute elle contenoit des mystères qui ne devoient pas être divulgués* (1). Ce fut lord Buckurst qui se chargea de notifier à Marie l'issue de son procès, ce qu'il fit en présence de Beale, secrétaire du conseil, et du géolier Paulet. Marie apprit son sort avec calme et dignité. C'est alors qu'elle écrivit à la reine d'Angleterre une lettre qu'on a publiée et où respirent au plus haut degré les nobles sentiments d'une reine et la résignation d'une chrétienne. Elle s'y félicite de souffrir la mort pour la foi catholique, et supplie Elisabeth do permettre que son corps soit ramené en France pour y être enterré à côté de celui de sa mère. Elle déclare qu'elle entend ne pas vouloir se servir du secours des ecclésiastiques réformés qu'on prétend lui imposer, mais elle demande au nom du Christ qu'on ne la prive pas de l'assistance de Préau, son aumônier, qu'elle sait être dans la maison, bien qu'on l'ait depuis longtemps exclu de sa présence. Ce dernier point de sa requête lui fut accordé, mais seulement pour un temps très-court (23 et 24 novembre), qu'elle employa à écrire plusieurs lettres importantes, l'une au pape, une autre à l'archevêque de Glascow, et la suivante au duc de Guise, que nos lecteurs ne liront pas sans émotion et que pour cette raison nous reproduisons ici bien que publiée ailleurs.

(1) Blackwood, *ut suprà.*

« *Marie Stuart au duc de Guise.*

24 novembre, V. S. (4 décembre N. S.) 1586.

« Mon bon cousin, celuy que j'ay le plus cher au monde, je vous dis adieu, estant preste par injuste jugement d'estre mise à mort, telle que personne de nostre race, grâce à Dieu, n'a jamais receue, et moins une de ma qualité ; mais mon bon cousin, louez-en Dieu, car j'étois inutile au monde en la cause de Dieu et son Eglise, estant en l'estat ou j'estois, et espère que ma mort tesmoignera ma constance en la foy, et promptitude de mourir pour le maintien et restauration de l'Eglise catholique en cette infortunée isle; et bien que jamais bourreau n'ait mis la main en nostre sang, n'en ayez honte, mon amy, car le jugement des hérétiques et ennemis de l'Eglise, et qui n'ont nulle jurisdiction sur moy, royne libre, est profitable devant Dieu aux enfants de son Eglise; si je leur adhérois, je n'aurois ce coup. Tous ceux de nostre maison ont tous été persécutés par cette secte, témoin vostre bon père, avec lequel j'espère estre receue à mercy du juste juge. Je vous recommande donc mes pauvres serviteurs, la descharge de mes dettes, et de faire fonder quelque obit annuel pour mon âme, non à vos dépens, mais faire la sollicitation et ordonnance comme sera requis, et qu'entendrez mon intention par ces miens pauvres désolez serviteurs, témoins osculaires de cette mienne dernière tragédie. Dieu vous veuille prospérer, vostre femme, enfans et frères, et cousins, et surtout nostre chef, mon bon frère et cousin, et tous les siens ; la bénédiction de Dieu et celle que je donnerois à mes enfans, puisse estre sur les vostres; que je ne recommande moins à Dieu que le mien, mal fortuné et abusé. Vous recepvrez des tokens (bagues) de moy, pour vous ramentevoir de faire prier pour l'âme de vostre pauvre cou-

sine, désolée de toute asyle et conseil, que de celuy de Dieu, qui me donne force et courage de résister seule à tant de loups hurlants après moy. A Dieu en soit la gloire. Croyez en particulier ce qui vous sera dit par une personne qui vous donnera une bague de rubis de ma part, car je prends sur ma conscience qu'il vous sera dit la vérité de ce que j'ai chargé, spécialement de ce qui touche mes pauvres serviteurs, et la part d'aucun.

« Je vous recommande cette personne pour sa simple sincérité et honnesteté, à ce qu'elle puisse estre placée en quelque bon lieu. Je l'ai choisie pour la moins partiale, et qui, plus simplement, rapportera mes commandements. Je vous prie qu'elle ne soit cognue vous avoir rien dit en particulier, car l'envie lui pourroit nuire. J'ay beaucoup souffert depuis deux ans et plus, et ne vous l'ay pu faire savoir pour cause importante. Dieu soit loué de tout, et vous donne la grâce de persévérer au service de son Eglise tant que vous vivrez, et jamais ne puisse ceste honneur sortir de nostre race, que tant hommes que femmes, soyons prompts de respandre nostre sang pour maintenir la querelle de la foy, tous autres respects mondains mis à part; et quant à moy, je m'estime née du costé paternel et maternel, pour offrir mon sang en icelle, et je n'ay intention de dégénérer. Jésus crucifié pour nous, et tous les saints martyrs nous rendent, par leur intercession, dignes de la volontaire offerte de nos corps à sa gloire ! — De Forthringhaye, ce jeudy 24 novembre.

« L'on m'avoit, pensant me dégrader, fait abattre mon days, et depuis mon gardyen m'est venu offrir d'écrire à leur royne, disant n'avoir fait cet acte par son commandement, mais par l'advis de quelques-uns du conseil. Je leur ay monstré au lieu de mes armes audit days, la croix de mon Sauveur. Vous entendrez tout le discours; ils ont été plus doux depuis.

« Votre affectionnée cousine et parfaitte amye.

« Marie, R. d'Ecosse, D. de France. »

Mais cette condamnation, mais les feux de joie, le tintamarre de cloches et les réjouissances odieuses que les puritains, les protestants et le peuple qu'on abusoit, firent à cette occasion dans Londres, ne pouvoient étouffer les protestations, les remontrances importunes de l'Ecosse, de l'Espagne et de l'ambassade françoise. Le 24, Bellièvre, au nom du roi, sollicite une audience; on la lui accorde après longs délais et pourparlers. Il renouvelle ses plaintes, qu'il termine par ces paroles : « Sa Majesté très-chrétienne espère que Vostre Majesté aura égard aux grandes considérations que nous venons en son nom de faire valoir, et elle nous a donné charge de vous dire, Madame, que si vous persistez à vouloir procéder à un si rigoureux et extraordinaire jugement, elle ne pourra ne pas s'en ressentir, comme de chose contre l'intérêt commun de tous les roys, et qui particulièrement l'aura fort offensée. »

Et Bellièvre, voyant l'inutilité de ses efforts, demande ses passeports et se hâte de quitter Londres. Elisabeth feint d'hésiter encore et le charge de lettres dans lesquelles elle s'excuse de ne pouvoir arrêter le cours d'une trop légitime justice; toutefois veut-elle bien par égard pour Sa Majesté le roy de France, accorder jusqu'à douze jours de terme auparavant que faire procéder à l'exécution du jugement, *sans s'obliger néanmoins à ce délay, si pendant ce temps il se remuoit quelque chose contre elle qui la dût mouvoir à changer d'advis.*

Réserve pleine de menaces, si l'on réfléchit à qui la fait, au sentiment qui, l'année précédente, a dicté le fameux statut préventif ! A peine, en effet, Bellièvre est-il parti, que Walsingham renouvelle une misérable trame. On apprend au peuple de Londres que des conspirateurs ont projeté de faire sauter par la mine le palais de la reine d'Angleterre; qu'Elisabeth morte, Marie Stuart doit être soustraite à la

justice du pays et proclamée reine d'Angleterre; que le chef de la conspiration est l'ambassadeur de France, Châteauneuf et ses agents, Destrappes, son secrétaire, et quelques autres coquins abîmés de dettes et de crimes!.... Ne le perdons pas de vue, la magnanime Elisabeth avoit besoin qu'il *se remuât quelque chose contre elle pour la mouvoir à changer d'advis* et à hâter le supplice de l'infortunée Marie. Châteauneuf, dans sa lettre à Henri III, du 22 janvier, lettre publiée par lord Egerton, fait le récit de cette nouvelle et atroce mystification que des historiens françois ont poussé la naïve ignorance jusqu'à prendre au sérieux. Pour donner plus de vraisemblance à cette conspiration, Destrappes est conduit à la Tour de Londres; on ferme tous les ports d'Angleterre; on arrête tous les courriers de l'ambassade, et la reine d'Angleterre écrit au roy de France la lettre (*voy. n°* 9), inédite jusqu'à ce jour, et que nous avons trouvée dans les dépêches diplomatiques de Châteauneuf. C'est, comme on le verra en la lisant, un nouvel et éclatant démenti aux imputations de Bayle.

La vie de la reine d'Ecosse étoit désormais à la merci d'Elisabeth, car il ne s'agissoit plus que du warant de celle-ci pour rendre exécutoire l'arrêt de la commission. Toujours fidèle à son plan de se parer des dehors de la clémence, Elisabeth eût bien voulu que quelque zélé serviteur lui évitât l'opprobre de répandre elle-même le sang d'une reine, d'une proche parente. Elle chargea le secrétaire d'état Davison de sonder Amias Paulet, le geôlier, pour savoir si Marie, étant condamnée comme elle l'étoit, il ne consentiroit pas à la faire périr en secret. Paulet, nous l'avons dit, haïssoit Marie en sa qualité de puritain, mais il avoit quelque probité. Il répondit que sa vie, sa fortune étoient entre les mains de sa souveraine, mais qu'il ne consentiroit jamois à charger sa conscience d'un pareil crime. « Voilà un homme bien in-

commode avec ses scrupules et sa conscience, se dit Elisabeth. » Alors, selon le propre témoignage de Davison, Elisabeth, oubliant qu'elle est fille d'une reine qui a péri sur l'échafaud, lui demande le warant, le signe à la hâte et lui ordonne d'y faire apposer le grand sceau d'Angleterre : « Allez, lui dit-elle avec un sourire ironique, allez apprendre cette nouvelle à Walsingham; mais comme il est malade, prenez garde qu'il n'en meure de chagrin ! » — Plaisanterie de cannibale, remarque ingénument M. de Sevelingues.

Les commissaires nommés pour assister à l'exécution se rendirent à Fotheringay, le 7 février. Le comte Shrewsbury, à leur tête, fit connoître l'objet de sa visite. Marie alloit se mettre au lit, elle étoit à demi deshabillée. Elle reprit son manteau et fit ouvrir.

Beale, secrétaire, après un court préambule, lut à haute voix le warant, et lui signifia qu'elle eût à se tenir prête pour le lendemain matin. Marie l'écouta sans manifester la moindre émotion, faisant alors le signe de la croix, elle leur souhaita prospérité, et leur dit que le jour qu'elle désiroit depuis si longtemps étoit enfin arrivé; qu'elle languissoit en prison depuis près de vingt ans, inutile aux autres et à charge à elle-même; qu'elle ne pouvoit terminer une telle vie d'une manière plus heureuse et plus honorable qu'en versant son sang pour la religion. Ensuite, elle rappela les maux qu'elle avoit soufferts, les offres qu'elle avoit faites, les artifices et les fourberies employées par ses ennemis. Enfin, posant la main sur une Bible placée sur sa table : « Quant à la mort de la reine votre souveraine, dit-elle, je prends Dieu à témoin que jamais je n'en ai formé le dessein, que je ne l'ai jamais demandée et que je n'y ai jamais consenti (1). »

Marie divisa en trois parties cette nuit importante, la der-

(1) Le docteur Lingard.

nière qui lui restoit. Elle en employa la première à régler ses affaires domestiques, à écrire son testament et ses lettre d'adieu à son confesseur, au roi de France et au duc de Guise. Elle passa la seconde en exercices de dévotion, et vers quatre heures, elle se retira pour reposer. « Mais, dit Lingard, on observa qu'elle ne dormit point; ses lèvres étoient dans un continuel mouvement et son esprit sembloit absorbé par la prière. »

Il faut lire dans les historiens les derniers moments de l'infortunée Marie. Les dépêches de Châteauneuf et de Courcelles, qu'a publiées lord Egerton, contiennent aussi des détails du plus haut intérêt.

Nous compléterons ce travail par le narré que nous avons trouvé dans le portefeuille de Châteauneuf; il n'a pas le pathétique du récit de Lingard et de Sevelinges, mais il est inédit et d'un homme qui a recueilli les témoignages contemporains. (*V. aux pièces, n°* 10).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. *P. Bellièvre, ambassadeur du roy Henry III près de la reine Elisabeth d'Angleterre,*

à la royne d'Écosse, douairière de France.

Madame, ayant pleu au roy, vostre bon frère, de m'envoyer en ce lieu pour remonstrer à la royne de ce royaulme, sa bonne sœur, la grande et intime obligation qu'il luy aura, si, en ce malheureux accident, survenu à Vostre Majesté, son bon plaisir sera d'user envers vous de la douceur, bonté et humanité que luy, son royaulme et les autres princes et estats de la chrestienté, attendent d'une si sage et vertueuse

princesse comme elle est, j'ay postposé touts aultres respects à l'obéyssance que je doibs aux commandements de mon mestre, et au service que je désire pouvoir faire à Vostre Majesté, que j'ay longtemps révérée comme la femme de mon roy et comme ma royne. Je désireroys sur toutes les choses de ce munde, qu'il eust pleu à Dieu me faire si heureux que ceste grande princesse, à laquelle j'ay parlé pour vostre conservation, m'eust desja honoré d'une si bonne responce pour rapporter au roy, que je vous en peusse fayre part *avesque la présente, que je n'escry que pour vous offrir mon très humble et très affectionné service, suyvant le commandement que j'en ay du roy et vous assurer, Madame, de la très bonne et cordiale volunté dudict seigneur envers vous, de la royne sa mère et la vostre, et de la royne régnante, qui toutes souffrent une peine extresme de la vostre, dont ils ont escript à ladicte dame royne d'Angleterre, avec la mesme affection que s'il s'agissoit de conserver leur propre vie.* Je veulx espérer, Madame, que cette grande princesse, estant comme elle est si sage, si magnanime et si bien conseillée, ne permettra pas que les prières de personnes si grandes, si intéressées à vostre conservation, luy ayent esté faictes en vain; dont je supplye le Créateur me fere la grâce de vous en pouvoir escrire en brief la nouvelle que plus nous désirons, et que cependant il luy plaise vous inspirer de donner repos à vostre noble esperit. Rien ne se faict en ce munde que par la permission de Dieu, l'ire duquel nous ne sçaurions mieux appaiser que par le sacrifice d'une saincte et chrestienne patience. Dieu permet que nous soyons du tout abandonnés des hommes, quand pour nostre plus grand bien, il veut que nous ayons tout nostre recours en luy. Quand nous ne sçavons ce que nous devons fere, dict sainct Bernard, à quoy plustost nous résouldrons nous, si ce n'est de recourir à toy, ô nostre Dieu! Il est nostre père, quy ne nous veult pas per-

dre, et est puyssant de nous donner à l'avenir plus de consolation en une heure que nous n'avons receu d'affliction tout le temps que nous avons vescu auparavant. Les cœurs des roys sont en la main de Dieu. Si vous estimés que depuis quelque temps la royne d'Angleterre ne vous a pas aimée, quy sçayt comme cy-après il plaira à Dieu de disposer son cœur envers vous. Si elle ne vous a pas aymée, et vous aussi ne l'avez pas aymée. Et l'une et l'autre, bien que soyés roynes souveraines, si est-ce que Dieu vous ayant faict naistre mortelles, il faut que les inimytiés soient mortelles et prennent fin suyvant le commandement que son fils nostre seigneur Jésus-Christ nous en a faict. Il ne se seoit pas maintenant de reprendre le passé qui ne se peult fayre, affin de mieulx pourvoir à nos affaires à l'avenir. Pour ne vous estre assez aymées, ladicte dame a vescu en beaucoup de sulçons, et vous, Madame, pour mesme occasion, recevez de très-grandes afflictions. Si la reigle des médecins est bonne, que le contraire se guérit par le contraire, il vous plaira, Madame, amander par la douleur d'une vraye amytié ce que l'aigreur et l'inimytié a peu gaster. On voit beaucoup de gens en peine de se résouldre, confessant que une chose est selon Dieu, mais la chair y résiste; en vostre affere, Madame, je diray qu'il n'y a rien qui soit plus selon la chair que de se saulver. Si vous espérez que la royne d'Angleterre vous puysse être amye, vous la devés aymer; si vous le désespérés, le précepte de l'Evangile veult que nous aymions nos ennemys : celuy qui le nous a dict ne peult faillir.

Je désire infinyment, Madame, pour le repos de vostre esprit et principalement à ce que soyés plus en la grâce de Dieu, et plus estimée des hommes, que vous commandiés à vos passions d'aymer doresnavant et respecter la royne d'Angleterre comme vostre seur aisnée. Je désire aussi qu'il vous plaise luy escrire dès à présent une bonne lettre, dans la-

quelle elle lise la syncérité de vostre cœur royal, l'amytié et le respect que vous luy promectez sainctement de continuer en son endroict tout le demourant de vostre vie. Ce ne sont pas les seules prières des roys et aultres princes vos parents et amys qui la flaischiront. Elle ne peult estre surmontée d'aultre que d'elle-mesme. Ce sera moyennant la grâce de Dieu, sa débonaireté qui la fleschira ; ce sera sa générosité qui la surmontera et forcera de vous aymer, d'embrasser vostre protection et se réunir avecque vous par un lyen indissoluble d'une bonne et heureuse amytié.

Pour fin de ma lettre, je vous suppliray très-humblement, Madame, de prendre en bonne part ce que je vous escry comme vostre très-obéissant et affectionné serviteur, et vous assurer qu'en la charge qui m'a esté commise par le roy, je vous servirai avecques toute fidélité et affection.

Madame, je baise très-humblement les mains de Vostre Majesté, et supplye le Créateur de vous donner très-longue et très-contente vie. C'est de Londres, le XXIIII[e] jour de décembre 1586.

Vostre très-humble et très obéissant serviteur,

BELLIÈVRE.

S'ensuivent les lettres produites contre la royne d'Écosse et que l'on estime arrangées par les faussaires (1).

N° 2. *La reine d'Ecosse à Anth. Babington.*

Juillet 1586.

Mon grand amy, encore qu'il y a longtemps que vous n'ayez eu de mes nouvelles, ny moy des vostres, contre mon gré, pourtant je seray bien marry cependant que pensassiez

(1) Les mots laissés en blanc sont restés illisibles pour nous. Les mots en italique et entre parenthèse sont des à peu près.

que je n'eusse souvenance de l'affection... que par cy-devant vous avez montrée en tout ce qui m'appartient.

J'ay entendu que depuys la surséance de l'intelligence entre nous l'on vous a adressé des pacquets pour me les faire tenir, tant de France que d'Ecosse. Je vous prie si aulcuns sont tombez entre vos mains et s'ils sont encore en estre, de les délivrer à ce porteur, lequel me les fera tenir asseurément et je prierai Dieu pour vostre préservation. A Charley, le 25 de juin. Vostre bien bonne amye, MARIE.

Plus est escript : C'est la vraye copie de la lettre que j'ai receue de la royne d'Ecosse. Signé : Anthoine Babyngton. *Au-dessoubs de quoy sont ces mots :* La susdicte je confesse avoir mis en chiffre. Signé : Curle. *Et en un aultre endroict, à costé :* Ceste lettre-cy fut premièrement escrite en Francès à Barbyngton par la royne, ma maîtresse, et baillée à moy pour estre translatée, le 2 décembre 1586. Signé : Gilbert Curle.

Ce Gilbert Curle n'étoit autre que Gilbert Gifford, — nous l'avons dis. — Comme on le voit, cette lettre est celle que Babington reçut de la main d'un messager inconnu, et que Walsingham ne manqua pas de présenter comme contenant la preuve des intelligences criminelles de Marie et de Babington.

N° 3. *La réponse d'Antoine Babyngton.*

Juillet 1586.

Très haulte, très puissante, ma très redoutée souveraine dame et royne, à laquelle seulle je doits toute fidélité et obéissance ; qu'il soit agréable à Votre Majesté gratieuse d'accepter l'excuse de ma longue silence et l'asseurance des offices du debvoir occasionnés sur le deslogement de vostre per-

sonne royalle du lieu de vostre antienne demeure, à la garde d'un meschant puritain et vrai Lecestrien, ennemy mortel (*tant de sa créance que de sa faction*) à Vostre Majesté et à l'estat catholique (1). Je réputois le bien de l'estat commun de nostre patrie dépendant sur le Seigneur Dieu, de la vie et du bon portement de Vostre Majesté désespéré ; et là dessus prins la résolution de me retirer hors le royaume, aux intentions de passer le reste de mes jours en telle solitude qui estoit convenable à l'estat misérable et déploré de ma patrie; attendant journellement, selon le juste jugement de Dieu, la confusion d'icelle, que Nostre Seigneur de sa grande miséricorde veuille destourner. Estant ainsi pour mestre en effect ceste mienne délibération et sur mon partement, l'on m'adresse de la part de la mer ung nommé Ballart, homme vertueux et de letre, et de très singulier zèle à la cause catholique et service de Vostre Majesté! Cet homme-cy me donna à entendre de grandes préparations par les princes chrestiens, alliés de Vostre Majesté, pour la délivrance de nostre patrie, de l'estat insupportable et misérable où si longtemps elle a esté plongée. Ce qu'entendant, j'ai quant et quant très grande envye de me souvenir par quel moyen, avec l'hazard de ma vie et mes amys en général, il me seroit possible de faire à Vostre Majesté quelque bonne journée de service. Par ainsi, très chère souveraine, selon le grand soing que ces princes ont de la préservation et seure délivrance de vostre personne royalle, je m'advisay des moyens, et pourpensay les circonstances, selon l'importance de l'affaire; et après longues délibérations et conférence avec aultant des plus sages et plus fiables auxquels avec confiance je me pouvois fier, je trouve, avec l'assistance de Nostre Seigneur Jésus-Christ, asscurance des bons effects et le fruict

(1) Il s'agit d'Amyas Paulet.

désiré de nos labeurs. Or, en premier lieu, il fault considérer en ceste haulte et honorable action les choses en l'issue desquelles despend non seullement la vie de vostre personne très illustre, laquelle Nostre Seigneur conserve longtemps à nostre soulagement inestimable, le salut des âmes angloises et pour la vie de tous ceulx qui sont acteurs en ceste entreprise; mais aussi l'honneur et bien de nostre patrie, beaucoup plus cher que nos vies propres, et la dernière espérance de jamais recouvrer la foy de nos prédécesseurs et délivrer nos âmes de la servitude et abyme où l'hérésie les a profondées avec la perte des milliers des âmes. Premièrement asseurance d'invocation, force suffisante en..... port de mer pour arriver avec partie forte en chacun endroit, pour les joindre aux forces de dehors et garentir leur descente; la délivrance de Vostre Majesté, *se deffaire ou despescher du compétiteur usurpateur*.

Pour effectuer ce que dessus, il plaira à Vostre Excellence de vous appuyer sur mon service; je vous proteste devant la face de Dieu tout puissant (lequel miraculeusement a si longtemps conservé vostre personne sacrée, sans doubte pour quelque bien universel) que ce que j'ay proposé sera effectué, ou toutes nos vies seront heureusement perdues en l'exécution. Laquelle protestation tous les principaux acteurs ont promis solemnellement et sont pretz, sur asseurance donnée par vos lettres à moy, de prendre le bénict sacrement là dessus, ou de prévaloir à l'endroict de l'Eglise et de Vostre Majesté, ou de mourir heureusement pour cause si honorable. Maintenant, pour ce que tout délay porte très grand danger, il plaira à Vostre Majesté, sacrée par vostre prudence, de nous donner directement et par vostre auctorité royalle de auctoriser tels qui pourront advancer l'affaire. Prévoyant que ou il n'y a poinct de la noblesse en liberté desquels Vostre Majesté se puisse asseurer en ce service dé-

sespéré (*et ils nous sont incogneus*) et pour ce qu'il est très requis, qu'il n'y en ait aulcuns pour estre chefs et conducteurs de la multitude, toujours disposée par nature en ce royaume à suivre la noblesse; ayant égard aussi que non seullement tant les gentils hommes que le commun peuple les suivent sans contradiction ou aulcun refus (ce que je ne trouve tousjours en égalité), mais aussi donner courage aux chefs et conducteurs. Et pour ce regard tant important, je recommande à Vostre Majesté quelques ungs de mon lieu, personnes fort propres pour estre vos lieutenants en partie de west et du north en la partie des Galles, vers le sud et en la partie vers le north ès contés de Lancastre, d'Herby et Stafford; toutes lesquelles contrées, par parties desjà faictes et asseurances prinses au nom de Vostre Majesté, je tiens pour asseurées et indubitablement fidelles. Moy mesme en personne, avec six gentilshommes et cent aultres de nostre compaignie et suitte, entreprendrons la délivrance de vostre personne royalle des mains de vos ennemis.

Quant à ce qui tend à nous deffaire de l'usurpateur, de la subjection de laquelle, par l'excommunication faicte à l'encontre d'elle, nous sommes affranchis, il y a six gentils hommes de qualité, tous mes amys familiers, qui, pour le zèle portent à la cause catholique et au service de Vostre Majesté, entreprendront l'exécution tragique (1).

Reste maintenant que, selon leurs mérites infinis et la bonté de Vostre Majesté, leur entreprinse héroïque soit honorablement rémunérée en eulx mesmes, s'ils eschappent la vie saulve, ou en leur postérité, et que je leur puisse aultant asseurer par l'auctorité de Vostre Majesté. Au surplus, s'en fault seulement que par la prévoyance de Vostre Majesté le

(1) Walsingham apprit de Polley, son espion, qui s'étoit mis au service de Babington, que ces six gentilshommes étoient Savage, Babington, Cheornog, Abington, Maxwell et Barnewel. (R. Th.)

tout soit réduict en méthode, que vostre heureuse délivrance soit premièrement moyennée, car sur cela despend tout nostre bien. En après que les aultres circonstances concourrent de sorte que le commencement abortif de quelque vue ne renverse le tout. Toutes lesquelles choses l'expérience et sagesse admirable de Vostre Majesté ordonnent en telle manière, que je ne fais poinct de doubte qu'avec l'ayde de Dieu, le tout sortira son effect désiré, pour lequel obtenir nous serons très ayses y répandre nos vies.

Sur le XII du présent je me ferai faulte de me trouver à Leihfalt, attendant la response de Vostre Majesté et vos lettres, estant tout prest de mectre en exécution ce que y sera commandé.

Le serviteur très fidèle et juré de Vostre Majesté,

ANTHOINE BABYNGTON.

Au dessoubs est escript : C'est la vraye copie de la lettre que j'escrivis à la reine d'Ecosse. *Signé :* Anthoine Babington. *Plus :* Bien faut-il que je confesse d'avoir déchiffré le semblable de tout ce que dessus venant en mes mains, escrit en une feulle de papier, comme de Babyngton, et la response faicte à icelle estant escrite premièrement en françois par M. Nau, d'avoir traduicte en anglois et mis en chiffre. *Ainsi signé* : Gilbert Curle, 5 septembre 1586.

N° 4. *Charles Pagot* (1) *à la royne d'Ecosse.*

Du 29 mai 1586.

Depuis mes dernières lettres escriptes à Vostre Majesté, il s'est adressé à moy ung prebtre nommé Balart, fort homme

(1) Charles Paget ou Pagot, zélé catholique et fort dévoué aux intérêts de la reine d'Écosse, remplissoit en France pour elle, l'office d'agent général : c'est lui qui avoit la charge et l'administration de ses domaines. Cette

de bien et discret, et qui cognoist entièrement tous les meilleurs catholiques d'Angleterre, comme aussi aulcuns de ceulx qui sont en Ecosse. Cestuy-cy m'a conté comme il avoit esté envoyé par decà pour (*hâter*) les dessaings et promptes résolutions qu'avoient la pluspart des catholiques et scismatiques d'Angleterre à prendre les armes, pour ce qu'ils fussent asseurés de secours et forces estrangères. Je le mesnay à l'embassadeur d'Espaigne, le faisant luy faire (*le narré*) de tout ce qu'il sçavoit, de sorte qu'il luy exposa en général combien des principaux de la noblesse et aultres, au pays du nort ou de ouest, et aux provinces du royaume, furent pretz et délibérez de se mectre aux armes; quel nombre on prendroit de gens armés et sans armes, et que beaucoup d'eulx en avoient donné promesse avec serment, et là dessus receu le saint sacrement, pour en estre plus estroictement obligez à l'accomplissement; et que maintenant le conte de Leycestre ayant avec luy tous les meilleurs, les plus valeureux capitaines protestants et soldats, et le peuple estant aggravé et se trouvant fort mal contant et irrité de l'oppression qu'il enduroit, à cause des guerres des Pays-Bas, c'estoit à ce coup que le temps s'offroit plus à souhait et plus propre que jamais d'effectuer quelque chose de bon avec peu de gens, pour le soulagement et délivrance d'iceulx, ensemble de Vostre Majesté. Ledict embassadeur l'escouta fort actentivement, le réquérant de mectre par escrit le nombre qu'il y en avoit en chaque province de ceulx qui s'accordoient à prendre les armes, et quel nombre on pourroit fournir d'hommes que armés et sans armes. Combien qu'il disoit qu'il ne luy estoit possible de les nommer pour avoir engagé sa foy de les céler, mesme sur l'ordre de prebtre, luy bailla sem-

lettre, en l'admettant comme authentique, n'établit que deux choses hors d contestation : que les partisans de Marie songeoient à la tirer de prison par le secours armé des Espagnols et du prince de Parme; — et que Ballar détoit leur agent actif.

blablement notice des ports et de plusieurs aultres choses desquelles il pensoit que la cognoissance estoit requise. Toutefois, pour ce qu'il vint avec une résolucion si générale, ledict embassadeur luy a baillé d'aultres instructions pour l'enseigner de procéder plus particulièrement et par des voyes secrettes, luy asseurant que le roy d'Espagne, après avoir esté plus amplement satisfait sur les poincts..... de par quelques ungs des principaulx et plus sages de la confédération, sera induict à leur donner prompt secours et soudaine délivrance. Or la principale chose qu'il a eu charge et de moyenner qu'on persévère soigneusement d'asseurer et garentir vostre personne, et, si faire se peut, qu'on tasche par tous moyens possibles d'enlever Vostre Majesté et vous oster des mains de vostre gardien. En après qu'on advise quel port pourroit estre le plus avantageux pour la descente de ses gens, lequel j'estime, sera à la ville de Neufcastel, Hartipole ou Scarboroug, ou quelque autre port au pays du nort, et le secours qu'on donnera sera par le prince de Parme, avec si grande célérité et tant oultre l'attente de la royne d'Angleterre, qu'elle en sera merveilleusement troublée, d'autant qu'elle n'aura jamais tant seulement songé de rester...., mais pensera que tout ce qui est désigné viendra du costé de l'Espaigne. Ce Balart, Dieu aydant, sera de rechef icy incontinent après mon retour des baings, et alors de tout ce qu'en adviendra à propos de Vostre Majesté sera advertie en diligence. J'ay donné 60 escuz audit Balart pour sa despense.

N° 5. *La royne d'Ecosse à Charles Pagot.*

Du 27 juillet 1586.

Sur le retour de Balart en ce pays, ung des principaux des catholiques qui l'avoit despesché delà la mer, ma desparty

leurs intentions conformes à celles que vous escrivites auparavant, mais plus particulièrement me demandant direction pour l'exécution du tout. Je leur ay faict fort ample despesche, contenant de poinct en poinct mon advis touchant toutes choses requises, tant pour ce costé de decà, comme aussi pour les parties de dehors le royaume, et leur ay mandé qu'ils ne perdent point le temps, et que ayant entr'eulx prins résolucion sur la dicte despesche, ils se diligentent (*d'en faire part*) à Mandosse, ambassadeur d'Espagne, envoyant quant et quant par delà ou ledict Balart, ou quelqu'autre le plus fidèle et secret qui se peuvent treuver et qui seroit par eulx suffisament instruict; leur ayant promis que j'escryrois audict sieur de Mandosse, comme je fais présentement, pour donner crédit à leur dict messager ou commis. Si que j'espère que si jamais le pape ou le roy d'Espagne ont eu intention de pourvoir à cest estat, l'occasion s'est ores offerte à eulx fort advantageuse, trouvant à cela les catholiques universellement si prompts et appareillés, qu'il y aura plus affaire à les retenir qu'à les pousser en avant. Et quant à toutes les aultres objections et difficultés que ledict embassadeur pourra alléguer, comme ma sortie hors d'ici, ou aultrement, il en sera suffisament esclaircy et satisfaict. Reste donc seulement de poursuivre aultant chaudement que faire se peult, tant à Rome qu'en Espaigne, l'octroy du suport requis, tant de chevaulx et de gens de pied, que d'armes, de munitions et d'argent. (Il faut) que le pape et le roy d'Espagne, s'ils consentent aultrement à l'entreprise, qu'ils désclarent ouvertement leur résolution sans tenir les choses en longueur comme par le passé. Ayant moy-mesme escript aux catholiques que rien ne soit remué par decà, sans promesse et caution suffisante de par lesdicts pape et roy d'Espagne, car cela ne servyroit que pour les ruyner. Je vois bien que devant la reprinse de Cuba et Saint-Domingo, et

l'arrivement de la flotte des Indes, il sera difficile de obtenir des forces du roy d'Espaigne pour ce royaume. Mais estant choses qui se doibvent exécuter devant la fin de ceste esté au plus tard, l'entreprinse pour ce pays pourra cependant estre conclue et sur la résolucion en sera prinse, toutes les choses préparées qui seront nécessaires tant dedans que dehors le royaume. Je trouve bon que le secours vienne du Pays-Bas, comme vous m'escrivez, mais je me doubte que le prince ne se pourra passer de tant de gens, qui seroit nécessaire pour ladicte entreprinse par decà, estant chargé de si près comme il est. Je vous eusse envoié une copie de ladicte despesche au sieur dict catholique, n'estoit que par leur messagier, je m'asseure que vous en pourrez plus sçavoir que je ne puis mander, luy estant pour aporter en ces quartiers-là, la résolution du tout. Et pour mesme expert, j'ai remis milord Pagot, pour en estre instruit par vous, le pryant seulement par ma lettre cy-incluse de s'employer en Espaigne, en tout ce qu'il peut pour l'avancement de cette affaire, etc. Je vous remercie bien fort des 60 escuz que vous donnates audict Balart, desquels j'ay commandé à mon ambassadeur de vous rembourser sans délay.

Signé : Burghley, Dresby, Haward, Hunsdon, Cobham... (1) et Franç. Walsingham.

En titre : Extrait des lettres de Charles Pagot à la royne d'Ecosse, et la response de ladicte royne des 29 mai et 27 juillet 1586, touchant l'entreprinse des catholiques contre la royne d'Angleterre.

(1) Ce sont les noms des seigneurs qui attestent l'authenticité de la copie des copies que Walsingham avoit entre les mains.

N° 6. *Anth. Babyngton à la royne d'Ecosse.*

3 aoust 1586.

J'ai receu vos lettres jusqu'au 29e de juillet. L'occasion a esté mon absence de Leitchfield, contraire à ma promesse; combien dangereuse la cause en a esté vous entendrez par mes prochaines. Cependant j'avyserai Vostre Majesté qu'ung appelé Maud (1), qui vient de France en compaignie de Balart, lequel a esté adressé par decà de la part de Mendozze pour cest estat. Balart luy a (*coigné*) l'occasion de sa venue, et l'employa dernièrement en Escosse avec des lettres, par la tromperie duquel, à mon grand péril, moy-mesme et tout le desseing a esté en danger. Le moyen par lequel nous avons en partie prévenu cest inconvénient et espérons, avec l'ayde de Dieu donner remède à tout. Vostre Majesté par mes prochaines sera ynformée. Jusques à tant, ma souveraine, par l'amour de celuy qui vous a tenu en sa sauvegarde pour nostre commun bien, ne vous descouragez point et n'en faictes poinct de doubte de l'heureux succès. C'est la cause de Dieu, de l'Eglise et de Vostre Majesté. C'est une entreprinse honorable devant Dieu et les hommes, fondée sur le zèle et dévotion libre de toute ambition et regard temporel. Et partant sans poinct de faulte sortira heureux effect. Nous l'avons voué et le mectrons en effect, ou il nous coustera la vie. Ce qui a esté arresté depuis qu'avez receu vos propositions avec une dernière résolution, mes prochaines lettres vous esclairciront. Cependant demourant infiniment redevable à Vostre Altesse pour la grande confiance qu'il vous a pleu avoir de moy et que je proteste devant la face de Nostre Seigneur Jésus, je m'efforceray par très-fidèles

(1) Mawde. Ballard le croyoit de ses amis; c'étoit un espion de Walsingham, ainsi qu'on l'a vu par notre notice.

services de mériter, lequel je supplie d'octroyer à Vostre Majesté long et heureux règne, et à nous heureux succès de nos vertueuses entreprinses. De Londres, ce 11e aoust.

Et au bas : C'est la copie de la dernière lettre que j'escrivis à la royne d'Ecosse. *Signé :* Anth. Babington. *Plus signé :* Burghley, d'Hresby, Haward, Hunsdon, Cobham, Walsingham.

N° 7. *Babington à M. Nau, secrétaire de Sa Majesté.*

M. Nau, je serois bien ayse d'entendre quelle opinion vous avez d'ung nommé Robert Pooley, lequel je trouve d'avoir intelligence des affaires de Sa Majesté. Je suis fort privé avecq luy par quel moyen j'en scay quelque chose et en soupçonne davantage. Je vous prie, faictes moi savoir vostre opinion de luy.

Signé : ANTH. BABINGTON.

Dessoubs est escript : Je pense que cecy a esté escript par M. Babington, et que Curle lui a respondu en mon nom. *Signé :* Nau. *Plus :* C'est la vraye copie de la lettre que j'escrivis à M. Nau. *Signé :* Anth. Babington.

N° 8. *La confession de Nau, secrétaire de la royne d'Ecosse, devant messeigneurs les chanceliers, trésorier et admiral d'Angleterre et de Sa Majesté, touchant la manière d'escrire les lettres de ladicte royne; escripte de sa main propre,* 5 *septembre* 1586.

Pour la lettre escripte par la royne ma maîtresse à Babington, je l'ai escripte sur une minute de la main de Sa

Majesté, comme j'ai jà déposé. Pour les aultres comme tousjours Sa Majesté a acoustumé elle-même, séant à table, Curll et moy devant elle, Sa Majesté me commanda particulièrement et de poinct en poinct tout ce qui luy plaist estre escript, et sur cela j'en tiray les poincts aussi particulièrement et amplement que je peu faire, puis les luy monstray après. Et selon cela, ne restant plus que la disposition de la matière, j'ay escript ladicte lettre, que à elle monstray et délivray, pour en faire comme il luy plaist ordonner. Car Sa Majesté ne veult permettre qu'on escrive lettres d'importance quand reste hors de son cabinet, et ne se faire mesme aucune despesche qu'elle n'y soit présente, et relit tousjours toutes les lettres avant qu'elles soient mises en chiffre et translatées, ce qui se fait par Curll, mesmement de la lettre escrite à Babyngton, les VI de septembre 1586. *Signé :* Nau.

N° 9. *Elisabeth, royne d'Angleterre, au roy Henri III.*

« Monsieur mon frère, je ne puis par pleume exprimer l'ennuy que je sens pour n'avoir plus plaisant subject à fournir mes lettres, sinon déclaration des menaces de mort, trahisons et perpétuels dangers, voire depuis le département de monsieur de Bellièvre. Dieu a voulu, avecq sa main très-libéralle en mon endroict, m'impartir nouvellement la congnoissance d'une horrible trahison pour attenter à ma vie, ouverte à votre ambassadeur résidant près de moy. Si tel il se monstre digne, qui mect la vye d'une royne absolue amye très-asseurée de son bon frère, en si peu de compte, qu'il n'a voulu nullement m'advertir, ains comme l'homme mesme le confesse, a mandé son secrétaire pour en ouyr plus de

nouvelles de cestuy mesme qui en seroit l'acteur ; vous voyez, mon bon frère, les fruicts que les amys des ligueurs produisent. Dieu, par sa grâce vous en garde ! J'ay détermyné par la mesme vous mander par ce gentilhomme toutes les circonstances comme eulx mesmes l'ont confessé, sans torture ou poison, et vous prie que vous mesme teniez considération de ses actions de prince, elles ne sont poinct de peu de mouvement, vous souvenant quel rang vous tenez, car tels exemples sont périllieux et contaigieux de peur de n'infecter lieux tout proches. S'il vous plaist prendre la peyne de despendre ung peu de temps pour ouyr les choses vous mesme, sans que vos secrétaires ou conseillers en soient les juges, vous en cueillerez les fruicts, et congnoistrez mieulx les déportements de vos bons voisins ; car quelques foys, selon leur humeur, ils ne font que trop avant vous paraphrase du texte, qui est du soy mesme très-solide. Comme je m'asseure que n'aurez jamais juste occasion à juger de mes actions, car elles sont et seront tousjours telles qu'elles ne craignent la lumyère, ains si claires qu'elles ne cherchent ténèbres ; Pleust à Dieu que puisse recevoir semblable mesure, et alors je ne vous eusse oncques présenté que plaisanteryes et joye de veoir nos amytiez bien conservées ; ce qui ja m'asseure ne sera certain pendant que je garde ung ambassadeur de ceste hérésye, qui ne pense, comme luy mesme dict, qu'il me debvoit admonester de ma ruyne, ains ne promestre en son deffault de perdre ma vye, que je me figure, vous tenez trop plus chère qu'à faulte de son ministre patir à péril : et pour ce m'asseurant qu'il est Guysart pour sa vye, et qu'il a faict si peu de cas de me permectre mourir à son défault, je ne doubte nullement que ne veuillez faire présentement choix d'ung meilleur ministre, qui sera prest à perpétuer nos fraternels désirs et avis plus révérend. Respect à la vye et l'honneur de la princesse qui vous honnorera à jamais

comme Dieu sçait, à qui je prie bien humblement vous accorder bonne vye et longue.

« Je vous supplye donner ferme croiance à ce porteur comme feriez à moy-mesme, car il congnoist beaucoup.

« Je vous prie, soyez contant à me livrer les meschans traihistres, car aultrement, oultres la reupture de nos ligues, vous vous feriez trop de tort à injurier,

« Votre très-asseurée bonne seur et cousine.

« ELISABETH (1). »

N° 10. *L'exécution fut faicte autour les 11 heures, sus le mercredy, le huitiesme de febvrier, anno dem.* 1586.

Samedy le quatriesme de febvrier, Ro. Beale vint vers le comte de Kent, à son manoir, et lui monstra les lettres de message et commission, sur quoy ledict comte envoya mandement de faire cesser et retyrer les gardes et aboys qui avoient troublé toute la contrée.

Dimanche au soir, Ro. Beale vint à Fotheringay, et communicca sa commission entre luy et le sire Drieu Drieury, et pour ce que le sire Amias Paullet n'estoit pas capable de monter à cheval, le sire Drieu Drieury et M. Beale furent le lundy chez le conte de Sherusburg, qui n'est qu'à six milles distant, luy déclarant ladicte commission : sur quoy ledict conte se résollust de s'acheminer à Fotheringay le proche jour suivant qui estoyt le mardy.

Sur le lundy, le conte de Kent vint à Lilfort, chez un gentilhomme nommé M. Elmes ; et sur le mardy les comtes de

(1) Cette lettre est bien entortillée, bien enchevêtrée : on y reconnoit l'embarras d'Élisabeth à présenter sous un jour vraisemblable la prétendue conspiration de Châteauneuf, qu'elle accuse d'être ligueur et Guisard. — Ce n'est pas la netteté habituelle du style de la reine d'Angleterre.

Sherusbury et de Kent arryvèrent audict Fotheringay, et furent vers la royne d'Ecosse et en la présence de ses propres servants, ladicte commission lui fust lue ; et puys après fust advertye de se préparer pour le jour suivant à mourir. Ses faultes lui furent semblablement rescitées avec la manière de la procédure en la cause ; luy fust aussi déclaré en quelle forme de loy et comment avec honneur le tout s'estoyt passé ; sembablement la nécessité qui forçoyt Sa Majesté de ne dénier la justice à son peuple pour la paix publique de son royaulme, en raison des nouvelles conspirations qui avoyent esté descouvertes depuys que le seigneur de Buckurst avoict esté avec elle. Pour l'émouvoir à se préparer à la mort et pour le confort de son âme, il luy fust offert l'évesque ou doyen de Peterboroug pour l'instruire à mourir; mais elle se signant de la croix sur la poictrine, dit : Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, et qu'elle estoit preste de mourir en la foy catholique en quoy ses ayeulx ses prédécesseurs avoient professé et de laquelle elle ne vouloit estre ébranlée.

Elle dénia d'estre coulpable de la destruction de Sa Majesté, et là elle pardonna à ceulx qui estoient procureurs de sa mort, mais encore ne doubtoit pas que Dieu n'en prenne vengeance. Et lors lui estant fait souvenir des preuves manifestes du contraire, et aussi de ses deulx serviteurs, les dépositions desquels, à sçavoir Nau et Curll, estant ses secrétaires, qui la condamnoient directement, elle dict qu'elle n'accuseroit personne, mais que lorsqu'elle seroit morte, il apparoictroit comme indifféremment on avoyt faict en son endroict, requérant de sçavoir qu'estoyent debvenus ses deulx susdicts serviteurs. Puis lesdicts contes se départirent d'elle, la commettant en la garde, tant elle que ses servantes, au sire Amias Paullet et au sire Drieu Drieury, comme ils l'avoient par devant.

Mercredy, le huitiesme de febvrier, les contes retournèrent audict chasteau, accompagnés du prévost de la province; puis luy avec aultres gentilshommes furent envoyés vers elle pour l'amener hors de la chambre en bas en la salle, là où les deux contes estoyent, accompagnés aussy avec eulx, M. Henry Talbot, le sire Amias Paullet, le sire Drieu Drieury et M. Ro. Beale et les gentilshommes du païs joygnant audict chasteau, où estoyent le sire Edward Montagu avec son fils aisné, le sire Richart Kinghtly, M. Thomas Brudnell, M. Robert Thirell, M. Robert Wingfield, M. Robert Forest, M. Rayner, M. Bryant Pigot, le doyen de Peterboroug et divers autres.

Quand elle vint en la salle, vint avec elle M. Melevill, son maistre d'hostel, son médecin, sirurgien et apothicaire ; et au pied du degré allant en ladicte salle, elle s'arresta et dict à M. Melevill ces parolles : « Comme tu as esté un honneste serviteur en mon endroict, ainsy je te prye de continuer envers mon fils et me recommander à luy. Je n'ay point impugné sa religion, ny la religion des aultres, mais luy ay souhaisté tout bien, et comme je pardonne à tous ceux qui m'ont offensée en Escosse, aussi vouldroys-je qu'ils le fissent. Et suplie à Dieu luy envoyer son Sainct-Esprist et l'illuminer. » — Melevill dict qu'il le feroyt et prieroyt Dieu qu'à cest instant la voullust assister de son Sainct-Esprist. Puys elle requera d'avoir aucunes de ses femmes, nommément mesdames Curl et... aussy, qui vinrent toutes deux vers elle. Et quant elle vint sur l'eschafauld qui là estoyt préparé en la main droicte de la salle, et la commission estant leue en sa propre ouye, le doyen de Peterboroug luy commença à offrir quelques paroles d'admonition pour mourir en la crainte de Dieu et en charité. Elle le prya de se départir d'insister davantage, disant qu'elle estoyt catholique et que c'estoyt follye à luy de l'emouvoyr. Voyant qu'elle estoyt

résollue en sa foy et que les prières de la compagnie ne luy vaudroient guères, ce néantmoins par l'ordre des contes, le doyen de Peterboroug avoit procuré une prière divine, laquelle estant leue fust répétée par toute l'audience; la sustance de laquelle estoyt qu'il plust à Dieu luy envoyer son Sainct-Esprist et sa grâce, et luy pardonner toutes ses offences, et de sa mercy la recebvoir en son céleste royaulme permanent, et finallement de bénir la majesté de la royne, avec plusieurs aultres telles trés charitables requestes au Dieu tout puissant pour reconforter ladicte royne d'Ecosse à l'heure de sa mort.

Durant tout ce temps de publiques prières, elle estoit à genoulx, disant ses prières particulières, à cest effect suppliant Dieu lui voulloir envoyer son Sainct-Esprist et qu'elle aspiroit recebvoir son salut au précieux sang de Jésus-Christ, et par sa grâce estre receue en son royaulme; requérant à Dieu de pardonner à ses ennemis comme elle leur pardonnoyt, et de détourner son irre de la terre, et de donner sa bénédiction sur la majesté de la royne, qu'elle le peust faire; et semblablement elle requéroit Dieu d'estre miséricordieulx envers son fils et d'avoir compassion de son Eglise; qu'elle sçavoit qu'elle n'estoit pas digne d'estre ouye, mais encore avoit-elle confidence en sa mercy; pryant tous les saincts de pryer le Saulveur de la recebvoir; puis, se retournant vers ses servants, les requéra aussi de pryer pour elle que son Saulveur le voullust recebvoir. Et à ses exécuteurs elle dist qu'elle pardonnoit, disant qu'elle estoyt très-joyeuse que la fin de tous ses maulx estoyt si proche.

Et oyant ses damoyselles plorer et lamenter, elle leur suplia qu'elles se tussent; puis elle les baisa, leur disant qu'elles s'en allassent de l'eschafauld, et ainsy s'agenouilla bas, ayant un mouchoire autour de ses yeux, et receut le coup de la mort, lui tranchant la teste.

XII. — L'IMPOT DU SANG

OU LA NOBLESSE DE FRANCE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

(Voir *Cabinet historique*, t. VII, VIII, IX, X, XI et VXIII, p. 109.)

1866. Bocard (le sieur), blessé d'un coup de pique à travers la cuisse dans un combat en 1543.

1867. Boccage (du), lieutenant de frégate, flûte du port de Dunkerque. Noyé sur la barque la *Sauvage*, en janvier 1696.

1868. Boccage (le sieur du), lieutenant au régiment de Trassy cavalerie, blessé en 1644 au siége de Fribourg. (Mercure de 1644.)

1869. Bochart (Charles), seigneur de la Borde, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment du cardinal de Richelieu et gouverneur de Riblemont, tué au siége de Saint-Omer en 1638.

1870. Bochart de Meuillet (N....), lieutenant-colonel du régiment de Picardie, tué en Allemagne au service du roy.

1871. Bochart de Saron (Honoré), chevalier de Malte, tué à l'expédition de Gigery en 1664.

1872. Bochart de Champigny (Guy), aussy chevalier de Malte, tué au siége de Nimégue en 1672.

1873. Bochart de Champigny, chevalier de Saint-Louis et capitaine de vaisseau, fut blessé à la cuisse puis au bras au combat de Tabago en 1677, le fut encore au pied à la prise

d'un corsaire algérien, et à une autre entreprise d'un vaisseau hollandois, il eut une blessure à la poitrine, à la tête et à la jambe sans qu'on pût le déterminer à se faire panser: Non, non, disoit-il avec un courage héroïque, les chirurgiens sont occupés à d'autres plus blessés que moy.

1874. Bock (le baron de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Alsace et lieutenant des maréchaux de France à Boulay, fut blessé à la bataille de Clostercamps en 1760.

1875. Bodet de la Valade (Charles), chevalier de Saint-Louis et chef de bataillon au régiment de Champagne, blessé en 1743 à l'attaque de la redoute de Rhinvillers.

1876. Bodet de la Fenestre (Marie-Joseph), capitaine au même régiment, tué à la bataille de Fillinghausen en 1761.

1877. Bodin (Nicolas), chevalier de l'ordre du Roy, écuyer tranchant et gentilhomme de la chambre du duc de Bavière, mort en 1621 des blessures qu'il avoit reçues l'année précédente à la journée de Prague.

1878. Bodin de Boisrenard (François), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Mailly depuis Talara et brigadier des armées du Roy, fut blessé à la bataille de Rosback en 1757.

1879. Bodin (Jacques de), seigneur de la Corbillière, mort des blessures qu'il reçut au siége de Mayence.

1880. Bodin (Ange de), son neveu, capitaine d'infanterie, tué au siége de Landau, en 1713.

1881. Bodin (Joseph de), tué à l'affaire de l'Assiette en 1747.

1882. Boeschel (Frédéric), maréchal-des-logis dans la légion de Flandres, puis sous-lieutenant dans le régiment de Con-

flans, fut blessé à la retraite de Hirschfeldd en 1760 et à la découverte de Baderboran en 1761.

1883. Boetillier (le sieur de), capitaine au régiment de Navarre, blessé au combat de Salsay et au siége de Prague en 1742.

1884. Bogillot (le sieur), chevalier de Saint-Louis, lieutenant de grenadiers au régiment de Champagne, blessé en 1761 à la bataille de Fillinghausen.

1885. Boham (Jean-Antoine-François de), seigneur de Soise, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment du Maine, depuis lieutenant-général des armées du Roy et gouverneur de Longwy, blessé au combat d'Eckeren en 1703, mourut en 1722.

1886. Bohlem (le sieur de), mestre de camp du régiment royal Allemand et brigadier des armées du Roy, tué à la bataille de Nervinde en 1693.

1887. Boileau (Claude), capitaine au régiment de Montpezat, tué au siége de Cerisolles.

1888. Boileau (Daniel), son frère, tué à la bataille de Prague en 1620.

1889. Boileau (Henry-Camille), chevalier de Castelnau, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, avec rang de lieutenant-colonel, blessé à la bataille de Clostercamps en 1760, obtint en 1763 une pension de retraite de 1500 francs.

1890. Boileau (le sieur), chevau-léger de la garde du Roy, eut le bras cassé et fut blessé à mort au siége de Mons en 1691.

1891. Boileve (François), capitaine au régiment de Vérac-Dragons, tué dans les guerres d'Italie en 1704.

1892. BOIN (Charles de), chevalier, tué à la bataille de Verneuil en 1424.

1893. BOINET (le sieur), lieutenant au régiment royal des vaisseaux, blessé au siége de Mons en 1691.

1894. BOIRIE (le sieur de), lieutenant au régiment de Champagne, blessé au combat de Steinkerque en 1692.

1895. BOIS DE BRESY (le sieur), lieutenant au régiment d'Enghien, blessé de coups de feu à la tête et au bas ventre à la bataille d'Hastembeck en 1747.

1896. BOIS (le sieur le), capitaine au régiment de Touraine, tué au siége de Trin en 1643. (Mercure de 1643.)

1897. BOIS (le sieur des), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Picardie, blessé à la bataille de Parme en 1734 et au siége de Fribourg en 1744.

1898. BOIS (Gabriel du), tué au combat de Vinon en Provence contre le duc de Savoye, le 15 décembre 1591.

1899. BOIS (Aimon du), capitaine de 200 hommes de pied au service du roy, mort en 1573 d'une arquebusade qu'il reçut au siége de la Rochelle.

1900. BOIS (Guillaume du), tué au siége de Verceil en 1617.

1901. BOIS (le sieur du), capitaine au régiment de Normandie, blessé au siége de Coni en 1641.

1902. BOIS (le sieur du), capitaine au régiment de Conty, tué au siége de Fribourg en 1644. (Mercure de 1644.)

1903. BOIS (le sieur du), sous-lieutenant au régiment de Picardie, blessé au combat de Senef en 1674.

1904. BOIS (du), l'aisné, enseigne de vaisseau, du port de Toulon, noyé sur le *Conquérant*, en octobre 1679.

1905. Bois (le sieur du), brigadier des gardes du corps, blessé au combat de Leuze en 1691.

1906. Bois (le sieur du), garde de la marine, tué dans un combat naval en 1758, d'un coup de canon.

1907. Bois (François du), premier capitaine au régiment de Béarn et chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Parme en 1734.

1908. Bois (Gabriel du), son frère, seigneur de Saint-Vincent, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers, puis major du même régiment et major de Landrecies, mort à Apt en 1753 de la suite des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Raucoux en 1746.

1909. Bois (André-Antoine-Joseph du), seigneur de Bergueneuse, chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de la Reine-Infanterie, tué à la bataille de Plaisance en 1746.

1910. Bois (Louis-Thomas du), marquis de Leuville, de Vandenesse et de Givry, baron d'Anisy et de Neuvy, comte de Fontaines-Morant, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roy, gouverneur de Charlemont et grand bailly de Touraine, mourut le 3 avril 1742 devant Egra en Bohême où il commandoit.

1911. Bois (Thomas-Alexandre du), son frère, seigneur de Fiennes, dit *le bailly de Givry*, chevalier, commandeur et bailly de l'ordre de Malte, lieutenant-général des armées du roy, eut une rotule emportée au siége de Château-Dauphin à l'attaque des retranchements en 1744 et mourut peu de jours après à Embrun des suites de cette blessure ; il en avoit encore reçu une considérable à l'attaque de Pierrelongue en la même année.

1912. Bois de la Clairaye (le sieur du), capitaine au régiment de Picardie, tué au siége de Saint-Sébastien en 1719.

1913. Bois du Frêne (Pierre du), chevalier de Libersac, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon au régiment de Normandie, blessé à la bataille de Clostercamps en 1760.

1914. Bois-Guehenneuc (le sieur du), lieutenant de vaisseau, fut grièvement blessé au combat d'Ouëssant en 1778.

1915. Boisbertrand (le seigneur du), tué à la bataille de Dreux en 1562.

1916. Boisbilly (Julien-François du), chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux du roy appelé le chevalier de Beaumanoir, fut blessé au combat d'Ouëssant en 1778.

1917. Boisborel (Thibaud de), tué en 1347 au combat de la Roche-de-Rien contre les Anglois.

1918. Boisbossel (Pierre *sire* de), tué à la bataille d'Auray en 1364.

1919. Boischandon (le sieur de), mousquetaire de la garde du roi, blessé au siége de Maestrick en 1673.

1920. Boischarende (le sieur de), lieutenant au régiment de Poly cavalerie, blessé à la bataille de Minden en 1759.

1921. Boisconteau (le sieur de), gendarme de la garde du roy, tué au combat de Leuze en 1691.

1922. Boisdauphin (le sieur de), officier au régiment de Champagne, blessé en 1637 à l'attaque de Soorle. (Ne seroit-il pas le même que M. de Sablé? cet article en ce cas pourroit se rapporter à Gilles, marquis de Laval et de Sablé, mort maréchal de camp en 1646.)

1923. Boisfermé (le sieur de), Franc-Comtois, colonel d'un régiment, tué à la défense de Landau en 1704.

1924. Bois de la Motte (comte du), vice-amiral le 13 octobre 1762. Son frère, âgé de 19 ans, ayant été blessé de 2 coups

de fusil à travers du corps et passant auprès de luy, fut coupé en deux d'un coup de canon.

1925. BOIS DE VILLIERS, lieutenant de galliote d'artillerie du port de Brest, mort à Leogane sur *l'Argonaute*, M. Boutteville, capitaine, le 1er juillet 1720.

1926. BOISFEUILLET (le seigneur de), fut blessé dangereusement à la cuisse en 1591 et mourut quelques jours après fort regretté de l'armée, dit M. de Thou.

1927. BOISGAMARD (le sieur de), mousquetaire de la garde du roi, blessé au siége de Maestrick en 1673.

1928. BOISGELIN (le sieur de), capitaine des volontaires de Flandres, eut un doigt emporté à la bataille d'Hastembeck en 1757.

1929. BOISGELIN (N... de), dit *le marquis de Cucé*, enseigne de la première compagnie des mousquetaires, mort de la blessure qu'il reçut en 1758 à l'affaire de Saint-Crot.

1930. BOISGELIN DE KERGOMAR (Jean-Baptiste dit le vicomte de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux, gentilhomme de la manche du roy, brigadier de ses armées et premier chambellan de Monsica, eut un bras emporté sur le *Raisonnable* dans un combat naval en 1758.

1930 *bis*. BOISGUERET DE LA VALLIÈRE (Claude de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Viennois, obtint en 1788 une pension de 900 francs, motivée sur ses services et plusieurs de ses blessures, notamment sur un coup de feu qu'il reçut dans la guerre d'Amérique.

1931. BOISGUERIN (le sieur de), commissaire d'artillerie, tué au siége de Thionville en 1643. (Mercure de 1643.)

1932. BOISGUYON (Louis de), seigneur de la Rozaye, premier

capitaine au régiment de Granery, tué au siége d'Arras en 1640.

Cinq frères de cette famille furent tués dans les guerres de Louis XIV.

1933. Boisherpin (le seigneur de), tué au siége de Metz en 1552.

1934. Boisjaric (le sieur de), lieutenant au régiment de Champagne, fut blessé au combat de Valcour en 1689.

1935. Boislevêque (le sieur de), capitaine au régiment de Roüergue, blessé à la bataille de Minden en 1759.

1936. Boislorée (ou Boislozé?) (Marin de), chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et l'un de ses maîtres d'hôtel, écuyer du corps du roy Jacques d'Angleterre, servit dignement le roy Henri IV, qui, dans des lettres du 7 juin 1604 dit expressément qu'il *luy avoit veu recevoir plusieurs playes et blessures en son corps dont il ressentoit encore les incommoditez et en avoir peu de santé pour sa personne;* il mourut après l'an 1657, dans un âge fort avancé.

1937. Boismayard (le sieur de), capitaine au régiment de Navarre, blessé à la bataille d'Ettingen en 1743 et dans l'armée du Rhin en 1745.

Voir de Beaumaillard que l'on présume être le même que celui-ci.

1938. Boismorel (le sieur de), lieutenant de carabiniers, tué à la bataille de Minden en 1759.

1939. Boisnemort (le sieur de), enseigne au régiment d'Aumont, blessé à la bataille de Minden en 1759.

1940. Boisneuf (le sieur de), sous-lieutenant au régiment du Port-au-Prince, tué au siége de Savannah en 1779.

1941. Boisneuf de la Poterie (le chevalier de), lieutenant de vaisseau, blessé sur la *Sybille,* dans le combat du comte de Kergariou, du 2 janvier 1783.

1942. Boisoré (le sieur de), chevau-léger de la garde du roy, tué à la bataille de Nervinde en 1693.

1943. Boisouge-Maguerel, lieutenant du port de Toulon, périt sur le *Magnanime*, le 22 janvier 1712.

1944. Boisouge-Maguerel, lieutenant du port de Brest, noyé sur le *Magnanime*, le 22 janvier 1720.

1945. Boisremont (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Navarre, blessé au siége de Prague en 1742.

1946. Boisroger (le sieur de), mousquetaire de la garde du roy, blessé au siége de Mastrick en 1673.

1947. Boisroger (le capitaine de), Normand, tué au siége de Bois-le-duc en 1629 (*Mercure de France* de 1629.)

1948. Boisrondet (le sieur de), gendarme de la garde du roy, blessé au combat de Leuze en 1691.

1949. Boissac (le chevalier de), officier aux gardes françoises, tué à l'attaque de Karickfergus, en Irlande, le 21 février 1760.

1950. Boissay (le seigneur de), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1951. Boisse (le sieur de), capitaine au régiment de Bourbonnois, tué à la bataille de Steinkerque en 1692.

1952. Boisseau (le sieur), chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes françoises, tué à la bataille d'Ettingen en 1743.

1953. Boisseleau (le chevalier de), capitaine au régiment de la Reine-Dragons, tué à l'affaire de Gramshussen, en Allemagne, en 1675.

1954. Boisselet (le sieur de), capitaine au régiment de

Talaru, tué, en 1759, sur le *Thésée* dans le combat du maréchal de Conflans contre les Anglois, à la hauteur de Bellisle.

1955. Boisselier-Cornotte (Pierre-Nicolas), chevalier de Saint-Louis, d'abord sergent, puis quartier-maître trésorier au régiment de Touraine, ensuite de Savoye-Carignan et d'Angoulême, avec rang de capitaine, fut blessé et estropié à la main à la bataille de Minden en 1759.

1956. Boisset de Gautier (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Picardie et lieutenant de Roy de Schlestatt, eut le bras cassé d'un éclat de bombe au siége de Fribourg, en 1744, et mourut des suites de cette blessure.

1957. Boisseuil (le chevalier de), sous-ayde-major des carabiniers, tué à la bataille de Minden en 1759.

1958. Boissière (le sieur de), capitaine au régiment royal des vaisseaux, blessé à la bataille de Cassel en 1677.

1959. Boissière (le sieur de la), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, tué au siége de Berg-op-Zoom en 1747.

1960. Boissière (le sieur de la), capitaine aux gardes françoises, tué à la bataille de Cassel en 1677.

1961. Boissière de Chambors (N... de la), chevalier de Malte et capitaine au régiment de Navarre, fut tué au siége d'Amiens en 1597. (Il avoit eu deux frères officiers dans les gendarmes de la garde, tués à la bataille d'Ivry en 1590.

1962. Boissière de Chambors (Jean de la), enseigne aux gardes françoises, tué à l'attaque des barricades de Suze en 1629.

1963. Boissière (Guillaume de la), dit le *comte de Cham-*

bors, maître d'hôtel ordinaire du roy, mestre de camp commandant le régiment de cavalerie du cardinal Mazarin, maréchal de camp et commandant à Ipres, l'un des meilleurs hommes de guerre de son temps, fut blessé à l'épaule gauche au combat de Saint-Laurent de la Roche, en 1637, où il prit plusieurs étendards et un drapeau que le roy luy permit de déposer dans le chœur de l'église de Chambors, et le fut encore à l'épaule droite, à la tête du régiment de Mazarin qu'il commandoit à la bataille de Nortlingue en 1645. Il fut tué d'un coup de mousquet à celle de Lens en 1648.

1964. Boissière de Chambors (Louis de la), son fils, capitaine au régiment de Picardie, tué à Arleux, en 1651, à l'âge de 16 ans.

Voir ci-devant M. le Bel de la Boissière, aussi capitaine aux gardes, qui fut tué à la bataille de Saint-Denis. Seroit-il de la même famille ?

1965. Boissière (Guillaume de la), son autre fils, dit le *comte de Chambors*, enseigne aux gardes françoises, puis capitaine de cavalerie et lieutenant des cent Suisses de la garde du roy, fut blessé à la bataille de Rethel, en 1650, et au combat de la porte Saint-Antoine, en 1652.

1966. Boissière (le sieur de la), capitaine de grenadiers au régiment de Guyenne, blessé aux siéges de Luxembourg et de Philisbourg, en 1684 et 1688, fut tué à la bataille de la Marsaille en 1693.

1967. Boissieu (Henry-Louis-Augustin de), chevalier de Saint-Louis, capitaine ayde-major au régiment de Champagne, puis lieutenant-colonel de celuy d'Austrasie et maréchal de camp, fut tué à la bataille de Fillinghausen en 1761.

1968. Boissinot (le sieur), officier auxiliaire, tué dans le combat du bailly de Suffren, aux Indes, près de Provedierne, contre l'amiral Hugues, le 12 avril 1782.

1969. BOISSONDAIN (le sieur de), capitaine au régiment de Piémont, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

1970. BOISSONNADE (Antoine de), seigneur d'Orthies, capitaine aux gardes françoises et précédemment au régiment de Picardie, gouverneur de Bapaume et maréchal de camp, blessé au siége de Sainte-Menehould en 1658 et à celuy de Condé en 1655, mourut à Bapaume en 1692.

1971. BOISSONNADE (N... de), chevalier de Saint-Louis, major du régiment royal des vaisseaux, fut blessé en plusieurs actions, entr'autres à l'attaque des ennemis à Quircon, en 1746, et à la bataille de Lanfeldt, le 2 juillet 1747. Il mourut le 16 du même mois.

1972. BOISSONNIÈRE (le sieur de la), capitaine au régiment de Champagne, tué en 1627 à la descente des Anglois dans l'isle de Rhé.

1973. BOISSY (Henry de), seigneur de Caule ou de Chaule, chevalier, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1974. BOISSY (le sieur de), excellent homme de guerre (dit M. de Thou), soutint huit jours de suite le siége de Florac; ayant été blessé dans une attaque, il eut assez de force et de courage pour cacher sa blessure pour pouvoir combattre avec plus de liberté; mais sa bravoure luy couta la vie et il mourut peu de jours après pour ne s'être pas fait panser à temps.

1975. BOISTEL (le sieur de), lieutenant au régiment de Navarre, blessé à l'attaque des retranchements des ennemis devant Woërden en 1678.

1976. BOISTINAUT (de), enseigne de vaisseau du port de Rochefort, noyé sur la *Diligente,* commandée par le comte d'Aulnay, 1691.

1977. BOISTIROU (le sieur de), capitaine au régiment de

Navarre, blessé à la bataille de Cassel en 1677, fut tué au siége d'Ipres en 1673.

1978. Boisvigneau (le sieur de), gendarme de la garde du roy, blessé au combat de Leuze en 1691.

1979. Bolandre (le sieur de), officier au service du roy, tué en 1589 dans un combat que soutint le comte de Joyeuse-Grandpré contre le capitaine Saint-Paul (de Thou).

1980. Bollehoute (le sieur de), enseigne au régiment de Champagne, tué au siége de la Rochelle en 1573.

1981. Bollioud (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon au régiment de Normandie, blessé au siége de Tournay en 1745, à celui de Berg-op-Zoom en 1747, et à la bataille de Clostercamps en 1760.

1982. Bolmer (le sieur), capitaine au régiment de Navarre, tué à la bataille de Nervinde en 1693.

1983. Bombel (le sieur de) *fils*, tué à la bataille d'Eltingen en 1743.

1984. Bompar (François de), seigneur de Saint-Pierre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal des vaisseaux, avec rang de lieutenant-colonel, blessé, en 1776, à l'attaque des ennemis à Quircon.

1985. Bompart (le sieur de), officier auxiliaire, tué le 20 avril 1782 dans le combat du *Pegaze* contre le vaisseau anglois le *Foudroyant*.

1986. Bompré (le sieur de), capitaine au régiment de Courten Suisse, blessé, en 1746, au siége de la citadelle d'Anvers.

1987. Bon (le sieur), capitaine au régiment de Normandie, blessé au siége de Turin en 1706 et probablement le même que le sieur *le Bon*, capitaine au même régiment qui l'avoit été aussy au combat de Chiari en 1701.

1988. Bon de Sains (le), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1789. Bon (le sieur du), chevau-léger de la garde du roy, blessé à la bataille d'Ettingen en 1743.

1790. Bonafos (Pierre de), seigneur de Bellinais, dabord page de la grande écurie, puis lieutenant de cavalerie au régiment Cardinal, fut blessé en différentes actions, particulièrement au siége d'Ipres, où il reçut dans une sortie quatre coups de mousquet dans le corps, d'après une attestation de M. de Turenne de l'an 1665.

1991. Bonafos (Jaques-Germain de), son fils, seigneur de Bellinais, cornette de cavalerie, ayant été blessé dans les guerres de Louis XIV, fut obligé de quitter le service.

1992. Bonafos de la Tour (Paul chevalier de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vexin, fut blessé à la jambe à la bataille de Minden en 1759, étant dès lors lieutenant dans le régiment de Vatau.

1993. Bonanos (Joseph de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal Roussillon infanterie, obtint une pension du roy, en 1783, en considération de ce qu'il avait perdu une jambe dans un combat naval.

1994. Bonafous (le sieur de), capitaine au régiment de Navarre, tué à la bataille de Raucoux en 1746.

1995. Bonaisent (le sieur de), capitaine au régiment d'Aquitaine, blessé à la jambe droite à la bataille de Minden en 1759.

1996. Bonamour de Vigouroux (Henry de), chevalier de Saint-Louis, maréchal-des-logis de la gendarmerie, reçut une blessure à la bataille de Minden en 1759.

1997. Bonamy de la Princerie (Jacques-Joseph), seigneur de Coignac, chevalier de Saint-Louis, commandant une compa-

gnie à l'hôtel royal des Invalides, et cy-devant capitaine d'infanterie, se trouva aux batailles de Ramillies et de Malplaquet, en 1706 et 1709, où il fut blessé, servant alors dans la 2e compagnie des mousquetaires; il mourut en 1776, âgé de 87 ans.

Son père et deux de ses frères y avoient été aussi dangereusement blessés.

1998. Bonaud de Montaret (Julien), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Savoie-Carignan, blessé à la bataille de Minden, en 1759, étant alors lieutenant au régiment de Touraine.

1999. Bonce (le sieur de), mousquetaire de la garde du roy, blessé à mort à la bataille d'Ettingen en 1743.

2000. Bonce (le chevalier de), chevalier de Saint-Louis, capitaine, puis lieutenant-colonel du régiment de Navarre et lieutenant de roy de la citadelle d'Arras, fut blessé d'un coup de feu à la poitrine à la bataille d'Hastembeck en 1757.

2001. Bonchamps (le sieur de), officier, blessé sur le *Comte d'Artois*, dans le combat que ce vaisseau soutint le 13 août 1780 contre deux vaisseaux de guerre ennemis à la vue de la côte d'Irlande.

(La suite au prochain numéro.)

XIII. — BIBLIOGRAPHIE.

Relation inédite de la défense de Dunkerque par le maréchal d'Estrades (1651-1652), suivie de quelques-unes de ses lettres également inédites, publiées avec une introduction et des notes par Philippe Tamizey de Larroque. *Paris. Bordeaux*, 1872).

On publie à Bordeaux, sous le titre de *Collection méridionale*, un recueil de pièces historiques ou littéraires dont trois volumes

ont déjà paru. Ces pièces rares ou tout à fait inédites se recommandent à l'attention des esprits sérieux. Le premier volume contient les *Mémoires de Bertrand de Vignolles sur les choses passées en Guyenne en* 1621 *et* 1622; mémoires déjà publiés, mais d'une façon incomplète, dans les précieux mélanges du marquis d'Aubais. Le second volume renferme la première partie des *Sonnets exotériques de Gérard Marie Imbert*; on dit qu'ils sont curieux et qu'ils méritoient les honneurs de l'impression. Je crois, sans en être bien sûr, que M. Philippe Tamizey de Larroque est la cheville ouvrière principale de ce nouveau monument élevé à l'honneur de nos provinces méridionales; son nom est une garantie de la saine érudition, de la critique sérieuse qui doit présider au choix des documents et à leur publication, soit qu'ils aient un intérêt historique, soit qu'ils restent dans le domaine de la poésie : car nul mieux que M. T. de Larroque ne sait toutes les curiosités de l'histoire et de la littérature. Nous avons remarqué dans le troisième volume la *Relation* jusque-là inédite *de la défense de Dunkerque par le comte d'Estrades*, qui commandoit dans la place et qui a recueilli plus d'honneur d'une capitulation signée à la dernière extrémité, que bien d'autres capitaines, en conservant les cités dont la défense leur étoit confiée. Aussi M. T. de Larroque a-t-il ici fort à propos rappelé le mot de Michel de Montaigne : « Il y a des pertes triomphales à l'envi des victoires. »

Bien que la défense de Dunkerque ne tienne pas, dans les fastes du règne de Louis XIV, la grande place à laquelle elle auroit droit, il existoit déjà plusieurs relations de ce bel épisode militaire. Prosper Marchant dans son *Dictionnaire historique*, Falconnet, l'estimable auteur d'une *Histoire de Dunkerque*, et de notre temps M. V. Cousin dans la *Jeunesse de Madame de Longueville*, rendent un juste hommage à l'habileté, au courage indomptable du comte d'Estrades. Mais tout ce que d'autres avoient rappelé de cette admirable défense ne peut se comparer à l'intérêt qui ressort de notre relation, écrite de la main de celui qui avoit tout conduit, et sous l'impression immédiate des incidents multipliés d'un siége prolongé durant plus d'une année. M. Tamizey de Larroque a donc bien mérité de tous ceux qui se plaisent aux glorieux souvenirs de notre histoire de France en publiant cette curieuse relation qui, sans lui, pouvoit encore

longtemps rester inaperçue dans la grande bibliothèque où elle reposoit depuis deux siècles.

Godefroi d'Estrades, après avoir trouvé moyen d'informer le cardinal Mazarin de l'extrême besoin que la ville avoit d'être secourue, prévit que les mouvements de la Fronde dans le midi de la France ne permettroient pas à l'habile ministre de disséminer l'armée royaliste : il ne compta plus que sur lui-même. Au moment où la ville fut investie, la garnison se composoit d'environ cinq mille hommes : elle étoit réduite à moins de sept cents hommes, la plupart malades, quand la disette absolue de vivres contraignit à capituler. Au plus fort des attaques de l'armée espagnole, habilement commandée par l'archiduc Léopold, Cromwell qui, jusque-là, agissoit de concert avec les assaillants, fit proposer à M. d'Estrades de le débarrasser des Espagnols et de rompre avec eux s'il consentoit à remettre la ville aux Anglois. Il offroit de plus au gouverneur cent mille livres comptant et trente mille livres de rente annuelle en Angleterre, avec l'engagement de le comprendre dans tous les traités qu'il pouvoit signer avec la France. Estrades, avant tout homme de devoir, ne pouvoit être ébranlé par d'aussi belles propositions : il répondit à l'envoyé de Cromwell, « que jusqu'à présent il avoit vécu en sorte de préférer « son honneur à tous les biens du monde, et qu'il continueroit à « tenir la même maxime. » Cette réponse, reproduite dans la Relation, n'infirme pas à mes yeux, autant qu'à ceux de l'exact et judicieux Bazin et de M. de Larroque, la lettre que Faulconnier attribue à Estrades ; on en va juger : « Je répondis à Fitz-James « que si les troubles de la guerre civile ne m'obligeoient pas d'en« voyer vers la Reine et votre Éminence, je l'aurois fait jeter dans « la mer, pour m'avoir cru capable de trahir mon roy ; mais que « la conjoncture présente m'obligeoit à le retenir chez moi, en « attendant la réponse de la Cour. »

Estrades, au fond, ne trouvoit pas la proposition indigne d'attention : il se hâta d'en faire part au Conseil du roi, par l'intermédiaire de l'émissaire anglois. Si le cardinal ne pouvoit envoyer un prompt secours pour obliger les Espagnols à lever le siége, la rupture des Anglois avec l'Espagne devoit avoir pour la France les effets les plus avantageux. Mais le profit qu'on pouvoit tirer d'une telle négociation ne couvroit pas la honte d'agir en com-

mun, deux ans à peine écoulés depuis l'assassinat juridique de Charles Ier, avec le régicide usurpateur. L'affaire fut cependant débattue longuement dans le conseil. « Mon avis, » écrit le cardinal à Estrades, « étoit qu'on acceptât la proposition de Cromwell; « mais M. de Chasteauneuf s'y est opposé et l'a emporté près de « la reine, qui n'a pas voulu y consentir. Tâchez, s'il est possible, « de conserver Dunkerque jusqu'à la fin de mai, et je vous pro« mets que les armées du roi vous secourront. »

Le mois de mai vint, les secours promis n'arrivèrent pas, et cependant Estrades tint jusqu'au 18 septembre. Le 8 de ce dernier mois il fut gravement blessé; mais la fièvre ardente, suite de sa blessure, ne l'avoit pas empêché de se faire traîner en chaise sur la brèche. Ici, nous lui laissons la parole :

« Le lendemain l'on osta la balle au sieur d'Estrades, et la fièvre « le prist. Sur le soir, il fut averti qu'il y avoit des soldats qui « avoient résolu de livrer la place par l'endroit où ils étoient de « garde. Le sieur d'Estrades se fist porter dans une chaise à la « tranchée, fist prendre par soupçon un sergent de son régiment « et l'envoya en prison. Un autre sergent se voulut sauver, le « sieur d'Estrades le fist prendre. Ils furent interrogés sur l'heure; « ils avouèrent qu'ils avoient le consentement de cent soldats « pour livrer la place ceste mesme nuyt. Le sieur d'Estrades fist « changer la garde et la redoubla ; on jugea à mort les deux ser« gents qui furent exécutés le matin et pendus sur le rempart.

« Dès la pointe du jour, les ennemis firent leur attaque ; mais « ils furent repoussés avec vigueur et cogneurent bien que leur « intelligence étoit découverte. La fièvre redoubla au sieur « d'Estrades par la fatigue de la nuit, et la gangrène se mist à sa « playe. Il fut fort mal. Tous les officiers du régiment des gardes « s'assemblèrent et lui représentèrent qu'il n'avoient pas deux « cens hommes en estat de défense, la plus part estant tués, mala« des ou si exténués de la fatigue et du peu de nourriture qu'ils « n'avoient pas la force de se soustenir. C'étoit le 10 septembre. »

Tout en conservant les dehors d'une garnison en état de tenir longtemps, bien que les soldats, depuis plus d'une semaine, ne reçussent que six onces de pain d'orge par jour, il envoya le lendemain un tambour à l'archiduc pour offrir de traiter. On fournit

de part et d'autre des otages. Estrades demanda douze jours de trêve pour avoir le temps de rendre compte au roi de l'état de la place et solliciter une dernière fois quelques secours. L'archiduc n'accorda que huit jours, après lesquels « la garnison auroit la « liberté de sortir avec armes et bagages, tambour battant, « la mèche allumée par les deux bouts, avec quatre pièces « de canon de 24 livres, six chariots chargés de muni- « tions, etc. »

Le tout fut accepté et rigoureusement exécuté. A peine Estrades étoit-il sorti de Dunkerque, que l'archiduc Léopold accourut à cheval pour s'informer de l'état de sa santé, lui exprimer la peine que lui causoit sa blessure, et le féliciter d'avoir si bien compris les devoirs du commandant de place. Démarche honorable et pour le prince qui la faisoit et pour celui qui en étoit l'objet. Hélas ! ce ne fut pas ainsi que le maréchal Bazaine fut reçu du général prussien à sa sortie de Metz : il est vrai, que personne ne songea à mettre le sieur d'Estrades en jugement : bien au contraire, il fut dès lors en passe, ainsi que le dit des Réaux, de devenir maréchal de France.

D'après ce qu'on vient de lire et par les courtes citations que j'ai données, on peut juger de l'intérêt de cette publication. M. T. de Larroque ne s'est pas contenté de nous en gratifier, il a fait une biographie concise du maréchal d'Estrades, sans pourtant rien oublier de ce qui pouvoit faire connoître les talents, la probité vraiment antique, et le vrai caractère de ce personnage, digne assurément de compter parmi les grands hommes d'un siècle si fécond en grands hommes. Ce que le judicieux biographe n'a pas développé, il donne le moyen d'y suppléer, en renvoyant avec un soin extrême à tous les ouvrages qui fournissent les preuves de ce qu'il se contente d'indiquer avec une juste sobriété. Estrades n'étoit pas assez connu : on a bien imprimé à plusieurs reprises les belles négociations du signataire de la paix de Nimègue; mais on les estime sans trop les lire, car dix volumes d'extraits de correspondances diplomatiques sont effrayants à étudier. C'étoit un de ces hommes d'une trempe forte et sans alliage, qui voient toujours nettement, dans les conjonctures les plus troublées, où le devoir est et ce qu'il exige. Heureux les temps ou de tels caractères se trouvent en position d'agir et de commander aux autres ! Comme homme d'État, rien n'étoit capable de lui

donner le change sur la ligne qu'il avoit à suivre. Il rendit de grands services à la guerre où, n'ayant été que rarement investi du commandement suprême, il se contentoit d'indiquer ce qu'il falloit faire, sans trop se prévaloir des conseils qu'on regrettoit de n'avoir pas suivis. Il faut louer les deux grands ministres, Richelieu et Mazarin, de l'estime particulière qu'ils eurent toujours pour d'Estrades, et des missions qu'ils ne cessèrent de lui confier, tout en mettant assez peu d'empressement à reconnoître tant de bons services; persuadés, apparemment, qu'il n'avoit aucun besoin d'être stimulé pour les continuer. Il avoit près de soixante-dix ans quand on lui donna le bâton de maréchal de France; ce fut en mémoire de ses anciens services, et non dans l'espoir d'en obtenir de nouveaux: aussi fut-il un de ceux qu'on appela « la monnoie de M. de Turenne. » Mais c'est dans ses négociations en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, qu'il mérita, comme le dit M. de Larroque, « de servir à jamais de modèle à tous les ambassadeurs. » C'étoit également l'opinion du duc de Saint-Simon, de Voltaire et du célèbre auteur des *Mémoires sur les Ambassadeurs*. Dans son livre de l'*Ambassadeur et ses fonctions,* La Haie, 1681, Vicquefort a dit: « Il y a fort peu de ministres qui s'acquittent aussi dignement « que M. le comte d'Estrades de ce qu'ils doivent à leur prince. Il « n'y a que lui qui, pendant les six années de son ambassade « extraordinaire en Hollande, ait tenu une table splendide, magni« fiquement et également bien servie, sans que le prétexte de ses « dépêches l'ait jamais empêché d'y recevoir toutes les personnes « de qualité qui vouloient prendre part à sa bonne chère. » Amelot de la Houssaye, qui faisoit également le plus grand cas du comte d'Estrades, ajoute assez plaisamment à propos de ce passage: « Nota que Vicquefort, toute sa vie grand écornifleur, étoit « l'hôte perpétuel de cette table, où il buvoit comme un tem« plier. »

La constante préoccupation du devoir, si rare dans les hommes d'État, n'empêchoit pas Estrades d'être accessible aux plus tendres sentiments : il connut les douceurs de l'amitié, les joies et les déchirements de l'amour. Ainsi, l'affection qui l'attachoit au marquis de Flamarens ne souffrit aucune atteinte de la vive et tendre sympathie qui unissoit également Flamarens et madame d'Estrades. Il comptoit, et tout porte à croire qu'il avoit raison, sur la vertu de sa femme, et il fondoit sa confiance sur sa propre habi

tude du devoir; lui, l'excellent mari dans l'âge mûr, comme il avoit été amant passionné dans sa jeunesse. Écoutons ici Des Réaux, ce chroniqueur toujours sincère et toujours bien informé, seul il a reproduit la physionomie de l'illustre négociateur : « C'est un grand homme froid, mais bien fait de sa personne. « Il n'y a guère d'homme qui ait une valeur plus froide. Il a fait « plusieurs beaux combats. On dit qu'un jour il se battit contre « un certain brave qui se mit sur le bord d'un petit fossé et dit « à Estrades : *Je ne passerai pas ce fossé!* etc. *Et moi*, répondit « Estrades, en faisant une raie derrière lui avec son épée, *je ne « passerai pas cette raie*. Ils se battent, Estrades le tue.

« Tout froid qu'il étoit, il ne laissa pas de devenir amoureux de « madame d'Harambure. Cette fille étoit plus aimable que belle : « elle jouoit du luth, chantoit agréablement et avoit l'esprit si « accort que tout le monde l'aimoit; on l'appeloit Angélique. Ma- « dame de Montausier disoit quelle n'avoit jamais vu une personne « qui gagnât plus le cœur des gens. Durant cette passion, Estrades « fut obligé de passer en Hollande. Il rencontre un gentilhomme « avec deux valets à cheval. Ce gentilhomme l'accoste et lui dit : « *J'ai eu avis qu'il y a des voleurs sur le chemin, si vous voulez, nous « irons ensemble une lieue durant*. Estrades couroit la poste avec un « valet de chambre; il va avec le gentilhomme à une demi-lieue de « là, ils trouvent les voleurs au nombre de huit : ils demandent « la bourse à Estrades; il répond qu'il ne la donne pas comme « cela. Eux lèvent leurs casaques et montrent qu'ils étoient « armés : *Bien!* leur dit-il, *vous êtes de bonnes gens de m'en avoir « averti, je ferai tirer à la tête*. En parlant ainsi, il lui vient dans « l'esprit que ces braves gens pourroient bien avoir volé le mes- « sager qui portoit ses hardes et puis le portrait d'Angélique qu'il « avoit dans une malle; il le leur demande. Ils lui disent qu'ils « ont ce portrait. Il leur donna quelque chose pour le ravoir, et « eux se retirèrent sans attaquer.

« Si cette fille ne fust pas morte si tost, je ne sais ce qui en fust « arrivé. On dit qu'il n'a pas ri depuis la mort de cette pauvre « Angélique : il s'en souvient encore avec plaisir et on dit qu'il « n'a épousé sa femme qu'à cause qu'elle en avoit quelque « air. »

Parlons maintenant un peu de l'éditeur de cette curieuse *relation du siége de Dunkerque*. C'est peut-être, de notre temps,

l'écrivain qui rappelle de plus près le savoir varié, le goût critique et le style du célèbre Bayle. A son tour, il pourroit entreprendre un grand dictionnaire, supplément de tous les dictionnaires, et le conduire à bonne fin. Je le louerai toutefois de n'avoir pas, comme le célèbre proto-philosophe, une prétention au scepticisme, une grande indifférence du bien et du mal, enfin, un esprit friand de scandale et de curiosités saugrenues. Mais je regrette un peu qu'à l'exemple de Bayle, il semble prendre plaisir à mettre l'attention de ses lecteurs à la plus rude épreuve, par le renvoi si fréquent de la phrase courante à des notes assurément intéressantes, mais qui n'en font que mieux perdre le fil et la suite de la phrase qui les a provoquées. Pourquoi ne pas en fondre une partie dans le corps du récit, et renvoyer le reste à la fin de l'œuvre? L'auteur ne perdroit rien du résultat de ses recherches, et nous éviteroit une véritable fatigue. Je sais bien que cette façon de marcher sur les traces de Bayle et des professeurs allemands n'appartient qu'aux écrivains les plus scrupuleux; mais, en France, nous n'exigeons pas tant de scrupule. Chez nous ces continuelles citations justificatives, ces *mais*, ces *pourtant*, ces *néanmoins* que j'ai tant reprochés à mon ami regretté, l'illustre et savant Ed. Du Méril, font oublier ce qui les a amenés, et provoquent le genre d'impatience qu'excite le conteur de société quand il parsème ses phrases d'incidences et de parenthèses. M. de Larroque est assurément plus éloigné de cette disposition que ne l'étoit Ed. du Méril, mais il me pardonnera pourtant, je l'espère, de l'avoir mis en si bonne compagnie; d'autant mieux que le même reproche je l'ai fait plus d'une fois à mon fils, comme lui, trop élève de Bayle, des Allemands et de du Méril.

Au reste, l'écrivain qui se préoccupe le plus d'une exactitude rigoureuse n'est pas toujours lui-même à l'abri des défauts qu'il reconnoît chez les autres. Je vais curieusement rechercher ce qu'on peut relever dans l'œuvre que j'examine; peut-être y trouverai-je la justification de mon dire.

D'abord, j'aperçois plus d'une faute typographique; et l'auteur en partage toujours un peu la responsabilité avec l'imprimeur. M. T. de Larroque mentionne à plusieurs reprises, avec une bienveillance marquée et souvent excessive, la dernière édition des *Historiettes de Tallemant des Réaux*; elle est citée de cette manière à la page 4 : « Édition Monmerqué et Paulin. Paris, tome VII. »

La plupart des *catalogues de livres* de Paris désignent ainsi le second éditeur des *Historiettes*, mais je ne pense pas que M. T. de Larroque se règle ordinairement sur eux. Voici, je suppose, une faute plus grave à la page 82; et peut-être M. de Larroque n'en est-il pas aussi innocent que de la première : je la soumets à son jugement. C'est dans une dépêche d'Estrades au cardinal Mazarin, où il se défend de favoriser les Bordelais à l'occasion d'une taxe sur les boissons. « J'ay esté, » dit d'Estrades, « toujours d'avis que les « deux escus pour tonneau se levassent, et leur en ay parlé dans « la maison de ville de la sortie, mais pour l'escu qu'ils taxent « eux-mesmes. J'ay creu que V. E. leur pouvoit faire accorder « pour payer les debtes de la maison de ville. » Deux écus par tonneau ! les Bordelais seroient bien heureux qu'on se contentât aujourd'hui de leur en demander quatre. Mais enfin, voici comme je voudrois écrire et ponctuer la phrase : « J'ay esté toujours « d'avis que les deux escus pour tonneau se levassent, et leur en ay « parlé dans la maison de ville de la *sorte*. Mais pour l'escu qu'ils « taxent eux-mesmes, j'ay creu que V. E. » etc. Ici la distinction de la taxe royale et de ce que nous appellerions aujourd'hui *centimes additionnels* me paroît évidente.

A la page 37, j'aurois voulu qu'on imprimât le nom de l'envoyé de Cromwell, *Fitz-James* et non pas *Fitiémes*, et je n'aurois pas chargé d'un accent grave ce nom et beaucoup d'autres mots, dans les pièces justificatives. M. de Larroque y conserve avec raison l'orthographe ancienne, et l'accent grave, il le sait mieux que moi, ne s'employoit encore au XVII[e] siècle, que pour distinguer des mots entre eux synonymes : *dès* préposition, à préposition, *où* adverbe de lieu, de l'*a* auxiliaire, de l'*ou* conjonction, du *des* article, etc.

P. 44. Le prince de Ligne se nommoit-il bien Claude *de* Lamoral ? Je penche à croire que Lamoral est un prénom commun dans la maison des princes de Ligne, et emprunté à un des héros de la Table ronde : comme *Agésilan* chez les Flamarens, *Agénor* chez les Gramont, *Balthazar, Melchior* chez les Vogué, etc.

A la page 21, on cite les *lettres* et *négociations* de *Colbert, marquis de Goissy.* » N'est-ce pas encore une faute d'impression pour *Croissy* ?

Page 30. Quand Estrades a déclaré n'avoir, pendant quatre ans, touché aucun argent du roi, M. de Larroque paroît surpris d'en-

tendre dire à madame d'Estrades « que jamais personne n'avoit « perdu plus gaiement cent mille livres de rente. » Mais ici madame d'Estrades ne contredisoit pas l'assertion de son mari. Elle savoit bien qu'un jour ou l'autre on lui compteroit l'arriéré de ses appointements et le recouvrement de ses avances.

P. 34, lig. 3ᵉ. Estrades dit : « le mestre de camp fist *sa défense*. » N'est-ce pas un *lapsus* du texte original, au lieu de *son attaque ?*

P. 57. (Ce n'est plus une faute.) Il est parlé du chevalier de Raré, tué devant Condé, au mois d'août 1655. Ici je crois reconnoître ce chevalier de Rarai, le second amant de Ninon. Scarron et des Réaux écrivent également *Raré :*

« Le chevalier de Raré » lit-on dans les *Historiettes*, « fut amou-« reux de Ninon après Saint-Estienne. On dit qu'une fois, l'ayant « veu passer dans la rue, elle descend viste à la porte et luy parle. « Un gueux les incommodoit fort; elle n'avoit rien pour lui don-« ner. *Tiens*, dit-elle, en luy tendant son mouchoir où il y avoit « de la dentelle, *et laisse-nous* en paix. » Le passage cité par M. de Larroque nous apprend la date de la mort glorieuse de *cet aimable garçon*.

Hélas! je n'ai pu trouver d'autres prétextes de chicane et de discussion; et il ne me reste qu'à remercier l'aimable éditeur de la façon courtoise avec laquelle il a relevé dans la dernière édition des *Historiettes*, les *lapsus* ou les méprises qui se rapportoient à l'objet de sa publication. Ainsi le mariage d'Estrades avec Marie de Lallier s'y trouve à la date du 2 avril 1637, au lieu du 26, parce que dans l'impression le second chiffre avoit sauté. Ainsi le fameux duel de Maurice et non Gaspard de Coligny contre le duc de Guise, avoit eu lieu en 1643, non en 1644. Pour ceux qui se mettent dans les recherches historiques et littéraires à la piste de la vérité, ils sont heureux quand on leur fait reconnoître les erreurs qu'ils n'ont pas évitées, et c'est pour eux une bonne fortune de les voir relevées avec une si parfaite urbanité. Je conclus en souhaitant que M. Tamizey de Larroque ait encore longtemps cette curiosité si parfaitement littéraire, qui lui fait dépister au milieu des ouvrages inédits ou devenus rares, ce qui mérite le mieux d'être mis ou remis en lumière. Quoique j'aie pu dire contre les *Notes*, celles qu'il ajoute à chacune de ses publications seront toujours lues avec grand profit, et si je me suis escrimé contre elles, c'est parce qu'elles

ont plus d'une fois contrarié le plaisir que je prenois au bon style courant de l'auteur. Au reste, on ne voit pas que les anciens aient jamais eu recours à cette façon de disposer le texte, qui me rappelle un peu les deux mains tombant à la fois sur le piano, pour obtenir un effet complet. C'est fort bien en musique, mais en fait de livres, je me contenterois volontiers d'une seule main.

P. P.

Les jésuites de la rue Saint-Antoine, l'église Saint-Paul Saint-Louis et le lycée Charlemagne, notice historique par E. de Ménorval, 1 vol. in-8°, avec plan. *Paris, Aubry*, 1872.

Ce volume contient, comme son titre l'indique, deux parties : l'une racontant les annales du lycée placé sous le patronage de Charlemagne, s'occupe de faits trop récents pour en parler ici autrement que pour féliciter l'auteur de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche. Mais l'autre est véritablement historique et renferme des détails extrêmement intéressants, d'autant plus qu'ils sont moins connus. Le lycée a succédé à un collége fondé en 1580 par les Jésuites qui en ont conservé la direction jusqu'en 1762, époque où les Genovéfains leur succédèrent, et ne furent dépossédés que par la Révolution.

La partie de ce travail, relative au temps où les Jésuites enseignèrent au collége de la rue Saint-Antoine, est extrêmement intéressante, et M. de Ménorval rend pleine justice à l'éminente compagnie qui comptoit un si grand nombre de professeurs éminents, les Sanadon, les Lejay, les Porée, les Rapin, et des apôtres admirables comme les Pères de Brebeuf et Lallemant brûlés, par les sauvages du Canada; Martinet, assommé par ceux de Floride; Carvalho, noyé dans un étang glacé. En présence de ces services divers, mais toujours grands, M. de Ménorval se demande quelles causes ont pu exciter contre la compagnie ces haines séculaires toujours si vivaces; et il y répond avec un véritable sens : « Les Jésuites ont eu entre eux un péché originel. Espagnols, ils semblent être venus en France, moins pour y servir la religion que les intérêts de Philippe II. « Ils espagnolisoient la jeunesse; » ils

échauffèrent les fureurs de la Ligue, excitèrent le fanatisme du bas peuple. » Sous Louis XIII encore ils entretinrent le goût espagnol en politique comme dans les habitudes sociales ; mais il est étrange que le levain de ces vieilles rancunes ait pu s'étendre jusqu'à nous et qu'on n'ait pas reconnu depuis le zèle, le dévouement des membres de la compagnie, les services qu'ils ont rendus à la civilisation et à l'instruction publique pour ne pas parler ici de la part purement religieuse de leur rôle.

M. de Ménorval a écrit un chapitre très-nouveau de l'histoire intime du XVII[e] siècle, en nous faisant pénétrer dans cette société où les Jésuites tenoient si dignement une place importante. Nous signalerons seulement les curieux détails dont la maison de la rue Saint-Antoine fut le théâtre à la fin de la ligue, et la page très-intéressante dans laquelle l'auteur trace ensuite un tableau du Marais, au XVII[e] siècle, alors que ses habitants se nommoient Fieubet d'Angennes, la Vieuville, Maillé, Monaco, Lyonne, d'Aumont, Sully, Lesdiguières, Montmorency, Joyeuse, Lorraine et d'Angoulème ; il nous fait connoître ces beaux hôtels, nous présente les artistes qui les décoroient, la société qui s'y réunissoit. Puis M. de Ménorval nous introduit dans l'église Saint-Louis, et après nous en avoir décrit les richesses, il nous parle des orateurs qui s'y faisoient entendre, des beaux esprits qui venoient à ces fêtes de l'éloquence.

Nous ne croyons pas nécessaire de prolonger cet examen et nous pouvons nous arrêter ici, avec la persuasion d'avoir donné aux lecteurs une sérieuse envie de lire ces pages intéressantes. C'est au moins notre plus sincère désir.

E. DE B.

Les huguenots, leurs colonies, leurs industries, leurs églises en Angleterre et en Irlande, par SAMUEL SMILES, traduction de M. ATH. COQUEREL fils, 1 vol. in-8°, *Paris, Joël Cherbuliez.*

Il y a deux parties dans cet ouvrage dont je me plais à signaler l'intérêt et l'importance. Dans l'une, l'auteur, protestant zélé, raconte rapidement les guerres de religion et le règne de Louis XIV

avec une plume évidemment très-partiale. J'ai garde assurément d'approuver ce qui s'est passé à ces deux époques au point de vue des religionnaires, et je suis convaincu que ce qui a été fait pour réprimer l'hérésie a été déplorable, que les dragonnades entr'autres constituent une tache ineffaçable pour la gloire du grand roi : mais je n'ai pas plus envie d'accepter le récit tel que l'écrit M. Smiles. La relation du prétendu massacre de Wassy prouve que l'auteur s'en est tenu aux sources imprimées, car il est absolument contraire à la rigoureuse exactitude historique : de même il parle de massacres « semblables » accomplis après Wassy, dans diverses villes de l'Est, entre autres à Châlons-sur-Marne, ce qui est absolument erroné, car on ne sauroit décorer de ce nom dramatique une vulgaire émeute dans laquelle quelques bourgeois et artisans se bâtonnèrent mutuellement. Je crains que M. Smiles n'accepte facilement les assertions de ses devanciers ; il parle d'une église à Marennes, capable de contenir 14,000 personnes ; il donne comme certaine la descendance du maréchal de Schomberg des anciens ducs de Clèves, fait très-incertain.

Mais je ne veux pas prolonger ma critique. Du moment où M. Smiles est sur le terrain anglois, son travail devient curieux et excellent, quoique toujours empreint, bien entendu, d'un ardent esprit de parti. Il a eu l'idée de faire pour l'Angleterre ce que M. Weiss a fait avec tant de succès, il y a quelques années, à un point de vue général : l'histoire des réfugiés protestants françois, et se contentant de s'occuper de ceux qui ont traversé le détroit, et qui ont imprimé à l'industrie un si grand élan et un développement si heureux pour nos voisins. Il y avoit là un sujet excessivement intéressant à traiter et M. Smiles s'est acquitté de cette tâche avec un soin parfait. Il nous fait assister aux périls, aux angoisses des protestants pour pouvoir quitter leur patrie, et en analysant les mémoires de M. de Bostaguet il nous en donne un saisissant tableau. Il prend nos malheureux compatriotes à leur débarquement, recevant le plus hospitalier accueil de la part du gouvernement britannique, après avoir trouvé au début moins de faveur auprès des habitants alarmés par l'arrivée d'un aussi grand nombre d'étrangers. Partout on assigna des églises à nos réfugiés, car on sait que le rite protestant étoit absolument dissemblable du rite anglican : Sandiwich, Rye, Norwich, Southampton, Cantorbéry furent les principaux centres habités par les fugitifs du

XVI[e] siècle, et le culte protestant françois est encore célébré actuellement dans la cathédrale de Cantorbéry.

La révocation de l'édit de Nantes fit partir par milliers nos compatriotes huguenots, et la révolution de 1688 fournit à ceux qui avoient servi dans nos armées, l'occasion de déployer leur valeur sous le drapeau de Guillaume d'Orange, qui dut certainement à nos officiers et à nos soldats, commandés par Schomberg, en grande partie au moins, la rapidité de son succès.

M. Smile sait, de ce moment, le sort de nos compatriotes fugitifs : il s'occupe successivement des militaires, dont les plus célèbres furent Ruvigny, devenu comte de Galway, Cavalier, Lizonier, Rapin-Thoiras, Gambier; des savants : Cans, Papin, Moivre, Abbadie, Saurin, Chambrun, Dumoulin, Capel, Dubourdieu; des industriels et de leurs fabriques de papier installées par la famille Portal, de dentelles, de soieries, de verreries; il énumère les églises fondées par nos protestants; suit les colonies qui passèrent en Irlande et s'attache aussi à faire connoître la descendance de ces familles dans le Royaume-Uni. La liste en est longue et plus d'une grande maison angloise actuelle est directement issue de souche françoise. Pour ne parler que des plus illustres, nous citerons lord Northwick, descendant de Jean Rushout, réfugié à Londres sous Charles I[er]; lord Blaquiere, de Jean de Blacquire, gentilhomme françois; lord Rendlesham, de Pierre Thelusson; le comte de Clancarty, de Frederic de la Tranche, émigré du Poitou en 1574; lord Taunton (Labourhir); lord Everslez (Letebos); le baron Romilly, sont pareillement issus par ligne masculine de familles françoises. La noblesse angloise compte un grand nombre de maisons de même origine, et à ce point de vue le travail de M. Smiles est excessivement curieux, d'autant qu'il est très-sérieusement fait. Des documents inédits relatifs surtout aux familles, tirés des registres des églises protestantes françoises en Angleterre, un index des familles réfugiées avec leur descendance et une table analytique et alphabétique complètent ce volume et en font un document des plus intéressants et des plus faciles à consulter.

E. DE B.

LE CABINET HISTORIQUE

PASSE AVANT LI MEILLOR

REVUE MENSUELLE.

XIV. — BAPTÊME DES ENFANTS DE FRANCE

SOUS HENRI IV.

On pourroit composer des volumes, si l'on vouloit décrire le cérémonial qui s'observoit à la cour dans les occasions solennelles de la vie des princes, telles que mariages, baptêmes, sacres, funérailles, etc. Mais on comprend combien, au milieu des commotions politiques dont notre pauvre France fut le théâtre, l'étiquette et le cérémonial ont dû subir de modifications, et combien les changements de régime ont pu rendre difficiles les fonctions de messieurs les maîtres des cérémonies.

Ainsi, pour ne parler que d'une dernière et notable circonstance, lors de la naissance du prince impérial, on ne se contenta pas, pour réglementer le cérémonial, de relire l'ordre observé au baptême du roi de Rome; le besoin de *faire grand* inspira la curiosité de remonter plus haut. Le chef de l'Etat, mémoratif des faits et gestes de Napoléon le Grand, *celui qu'un pape a couronné*, se berçoit de l'illusion que le souverain pontife en personne viendroit à Paris tenir sur les fonts l'enfant de l'avenir. Ce fut à cette occasion que MM. les maîtres des cérémonies et chambellans, en quête des traditions de l'ancienne monarchie, mirent le *Cabinet historique* en demeure de fournir à la grande aumônerie impériale copie des procès-verbaux autrefois conservés à la grande chancellerie et qu'on supposoit, par suite des révolutions, dispersés dans les dé-

pôts publics. Prenant la chose au sérieux, nous fûmes assez heureux pour retrouver entre autres pièces du même genre le récit qu'on va lire, et qui, nous le supposions bien déjà, seroit d'un médiocre secours à messieurs de la grande aumônerie. La pièce n'en est pas moins curieuse et, quoique déjà publiée avec quelques différences dans l'ancien *Cérémonial françois* de Godefroy, mérite, il nous semble, l'honneur d'être reproduite.

Le roy Henry quatriesme, roy de France et de Navarre, resolut de faire baptiser ses enfans à Paris, et en devoit estre le préparatif faict à Nostre Dame, pour ce qui estoit de l'église,—et au palais pour les çhambres de parade, reception des comperes et commeres, et pour le festin; mais la contagion survenue à Paris rompit le dessaing du roy —et retrancha la dépense de toute la noblesse de son royaume, et les grands preparatifs de tournois et combats à la barrière et autres magnificences acoustumées en France; et fust resolu de les faire baptiser à Fontainebleau, avec le moings d'assemblée que l'on pourroit. Pour cest esfect fut dressé un grand eschaffaut dans la cour du donjon, sur lequel fut dressé un autel et les fonts pour y faire le baptesme, parce que la chapelle en fust trouvée petite : lequel eschaffault estoit accompagné d'un pont qui alloit jusques à l'antichambre du roy qui estoit percée pour aller rencontrer le plain pied de la terrasse de la cour de la fontaine, et c'étoit par ou devoi passer la cérémonie au partyr des chambres de parade, qui estoient au grand corps du logis d'entre la court du cheval et la cour de la fontaine.

La chambre de monseigneur le daulphin estoit tapissée de la tapisserye de Coriolanus; y avoit lict de parade sur platte forme avec couverture d'hermines trainante, avec un grand dais par dessus fort magnificque, et le manteau royal d'estoile d'argent fourré d'ermines, estendu sur le pied du lit

pour servir à monseigneur le daulphin, porté au fonts. Dans la mesme chambre y avoit deux tables avec des dais fort parez au dessus et tapis de mesme, l'une pour mettre les honneurs de l'enfant, et l'autre pour mettre ceux des compères.

Le manteau royal est appelé drap royal quarré, dont quatre grands doivent porter les quatre cornieres. (Au baptesme de François, Dauphin, fils du roy François premier du nom, voyez mes recueils, et au baptesme du duc d'Orléans, fils de Henry deuxième, il s'appelle *Drap d'or.*

Et si, fault entendre que les honneurs des compères s'appellent le bassin, l'esguière et la serviette, ceux de l'enfant sont le cierge, le cresmeau et la sallière : ou sy l'enfant est plus grand que le compère, ses honneurs sont les premiers sur la table la plus parée, et sont portés par plus grands princes : et aussy au contraire, sy les comperes sont plus grands. Dans ceste chambre y eust cinq princesses du sang, destinées au service de monseigneur le daulphin : du costé droict du lit, madame la princesse de Condé et la princesse de Conty; du costé gauche, madame la comtesse de Soissons et madame de Montpensier. Mesdames de Condé et Soissons se mirent a descouvrir le lict, la princesse de Conty a lever l'enfant pour le bailler au compere pour porter aux fonts, et mamadame de Montpensier pour le desmaillotter aux fonts; Mademoiselle de Bourbon estoit auprès des tables pour donner les honneurs aux princes qui les debvoient porter.

Quand donc tous les princes qui devoient servir aux honneurs, et les princesses aussy, furent assemblées dans cette chambre, et que le M^{e} des ceremonies leur eust dit a chacun leur charge, l'on envoya prier les compères et commères qui attendoient ceste ambassade chacun à leur chambre : a cela furent commis des plus grands de la cérémonie : l'un fust quérir Monsieur le cardinal de Joieuse, qui estoit compère

pour le pape, l'autre, madame la duchesse de Mantoue, qui estoit commere en personne. Et arrivés à ladite chambre de parade, furent salués par les princes et princesses qui les y attendoient, et aussy tost la ceremonie commança à marcher.

Premierement pour empescher la longue file et le désordre, l'on avoit faict border la terrasse et l'eschaffault des Suisses et archers de la garde, avec chacun des flambeaux.

Marchoient donc premièrement les gentilshommes servans, — puis les tambours et trompettes, — puis marchoient les ordinaires, avec chacun un flambeau de cire blanche en sa main.

Icy les compagnies des cent gentils hommes devoient marcher et furent mandés; mais la peste empescha plus grande assemblée et furent contremandez.

Puis marchoient les hautbois et les hérauts et roys d'armes.

Après marchoient les chevaliers de l'ordre, avec un flambeau chacun en sa main, et leur collier de l'ordre en forme.

Puis marchoit M. de Vaudemont, portant le cierge.

Monsieur de Nemours disputa ceste place avecq Monsieur de Vaudemont, fils de M. le duc de Lorraine, parrain de la petite Madame, et le dit sieur de Nemours ne s'y trouva pas, et est-il qu'il cheut de cheval le jour de devant, et en tint le lict.

Monsieur le chevalier de Vendosme portant le cresmeau.

(Outre ces honneurs qui sont six, le duc de Savoie au baptesme du duc qui vit, duquel le marquis de Villars fust parrain pour le roy Charles IX[e], avec le pape et les Vénitiens, et le grand M[e] de Malthe, et la royne d'Espagne, tous les six honneurs furent attribués à l'entant, et outre furent portées quatre esguieres et bassins, et serviettes par cinq seigneurs principaux pour donner l'eau au compère et commere, et pour le pape furent portez deux bassins l'un sur l'autre, pour donner l'eau à la mode de Rome. Après ses hon-

neurs marchoit l'envoyé du pape seul, puis l'enfant à sa main droicte, le mandé du roy, et à gauche l'envoyé de la royne d'Espagne. Après suivoient les envoiez de Malthe et de Venise. Tout le reste à la mode de France. Puis furent à souper les comperes qui furent receuz de madame de Savoye, et les cinq compères servis par officiers choisis pour les servir de viandes et façons à la mode de leur pays, et cela rare.)

Monsieur de Vandosme portoit la sallière.

Monsieur de Montpensier portoit le bassin.

Monsieur le comte de Soissons portoit l'esguière.

Monsieur le prince de Conty portant la serviette sur un coussin de drap d'or.

Monsieur de Guise portoit la queue du manteau royal de l'enfant.

M. de Nevers le disputa avec le duc de Guise, et s'en alla plustost que luy cedder la place : — le prince de Joinville et duc d'Esguillon luy ont cedé au festin du mariage de Monsr de Vandosme (l'an 1608).

Monsr le prince de Condé avoit éte destiné pour porter M^r le daulphin, mais parce qu'il avoit esté malade assistoit, et Monsieur de Souvray le portoit pour luy, et Madame de Montglas suivoit derrière.

(Au baptesme du Daulphin, fils du roy François, le compère de la part du pape, duc d'Urbin, porta lui mesme l'enfant, et avoit à son costé droict le nunce du pape, et à costé gauche l'ambassadeur de l'empereur, l'an 1517, baptizé à Amboise.)

Et a l'environ de Monsieur le Daulphin, estoient sans ordre vingt jeunes seigneurs avec la cappe et le bonnet tout couvert de broderye d'or et de pierrerye, avec chacun un flambeau à la main.

Puis marchoit Monsieur le cardinal de Joieuse, légat, pour

servir de parrain pour le pape Paul, marchant tout seul; puis pour marraine la duchesse de Mantoue en personne, qui avoit pour escuyer dom Ferdinand son fils, et la queue estoit portée par la dame d'honneur.

Monsieur le cardinal de Joieuse, comme legat, disputa qu'il ne debvoit bouger de l'église soubs un dais a part, mais il fut trouvé que le duc d'Urbain, nepveu du pape au baptesme du Daufin François, fils du roy François premier, l'estoit allé quérir en sa chambre de parade, et porté aux fontz lui mesme : et ainsy fut faict, fors que de porter, estant destiné pour cela monsieur le Prince : et sy faut noter que le legat, aux nopces de Mons[r] le Daulphin, suivit en rang de cérémonie.

Apres Madame de Mantoue marchoit la princesse de Condé, avec robbe noire et vertugalle couverte de broderye de gets, a grande queue traînante.

Après, la comtesse de Conty a grand vertugalle et queue traînante de broderye d'or et d'argent et pierreryes.

Puis madame la comtesse de Soissons parée de mesme.

Puis madame de Montpensier parée de mesme.

Et puis mademoiselle de Bourbon, toutes parées le plus richement qu'on ayt jamais veu.

Puis marchoient les cappitaines des gardes retenant tous l'eschaffault en ordre pour leur retour.

Arrivés a l'eschaffault sur la platte forme ou estoient les fonts parés de toille d'argent avec un grand dais de mesme.

Les fonts ou cuve baptismale avoit esté apportée du chasteau du bois de Vincennes de la Sainte Chapelle, qui est là bastie, dans laquelle l'on garde les fonts qui servent aux baptesmes des enfans de France; c'est une cuve faicte comme un grand bassin, à l'antique, car elle a esté fabricquée dès l'an huict cents quatre vingts dix sept; elle est de cuivre rouge, toute couverte de placques d'argent par personnages

entaillez sy artistement que le cuivre ne se void que comme filets.

L'on trouva Monsieur le cardinal de Gondy qui debvoit baptiser Monseigneur, en habit décent, accompagné de beaucoup d'evesques et prelats;

Monsieur le garde des seaulx, messieurs du conseil et secretaires d'Estat sur des bancs attendant le dict baptesme.

Et à mesure que la ceremonie arrivoit, le maitre des cérémonies faisoit prendre à droicte et à gauche les honneurs de mesdames et les compères en deux chambres, préparées à costé de l'eschaffault, pour les reposer ce pendant que l'on baptisoit monsieur le Daulphin, pour revenir aux fonts à leur tour.

Et les princes portant les honneurs de Monsieur le Daulphin entrèrent dans le parquet des fonts, où y avoit une table pour mettre et descharger les honneurs, jusques au retour et l'issue du baptesme.

Aussy fist madame de Montpensier pour descoiffer et servir l'enfant aux fonts.

Le baptesme achevé et les honneurs servis à monseigneur le Daulphin et le nom de Louys imposé, ceux qui avoient porté les honneurs des compères donnèrent l'eau au compère pour le pape et à la commere pour laver leurs mains.

Et alors trompettes et clairons en signe de resjouissance, firent mille fanfares et les héraults crièrent : Vive monsieur le Dauphin et fut crié : Largesse!

Le retour faict, les compères et commères, et toutte l'assemblée s'alla reposer jusques à ce que le roy et la royne fussent prests de soupper au festin royal; et pour cest effect envoya prier monsieur le cardinal compère et la duchesse de venir au soupper, par le sieur de Gondy, qui a la charge de recepvoir les ambassadeurs; et vinrent trouver le roy en sa

chambre, qui les mena en la salle de la belle cheminée, où le souper royal les attendoit. Cette salle estoit parée de tapisserie de Scipion qui faisoit fort bon voir, car il y a plus de trente pièces en la tenture des plus belles du monde.

Les tables estoient dressées sur platte forme, en potence, au dessus du roy estoit un grand dais, lequel assis mist à sa main droicte ses compères et commères, à sa gauche la royne et au dessoubs toutes les princesses qui avoient servy à la cérémonie.

Monsieur le comte de Soissons faisoit sa charge de Grand maître et accompagnoit la viande; marchoient devant luy trompettes qui arrivant devant la table du roy mirent le genoux en terre; puis marchoient vingt maistres d'hotel du roy, de la royne, de Mr de Lorraine et autres princes souverains, s'il y en avoit, tous, le baston bas, sans rang, trois à trois; puis les deux premiers du roy et de la royne, aussy bastons bas.

Puis Monsieur le grand Grand maistre le baston levé, qui arrivoit jusques aupres du roy pour presenter la viande, et alloit et retournoit accompagné de mesme à tous les services, et la viande estoit portée par princes et seigneurs.

Le Grand maistre, à l'entrée du souper, donna la serviette au roy, comme grand maistre, sans la laisser donner à aucun plus grand prince, dont se plaignit le prince de Conty, son frère aisné.

Et le maistre d'hostel en jour présenta la serviette au dict grand maistre, mais le dict sieur comte se fist tort de preferer l'estat de grand maistre à la principauté de son frere, par la maxime des princes ayans les grandes charges de la couronne, sans quelles abbaissent le rang de leurs principautés; et toutes fois les princes quelquefois preignent rang de leurs offices ou duchés pour preccedder d'avec princes. — Par l'ordre du feu roy Henry trois*, il veult que le grand

maistre estant à son disner, soit preferé à tous princes pour la serviette.

Servoient le roy, deservant pour panetier, le prince de Condé, pour eschanson le prince de Conty, et pour escuyer trenchant Mons. de Montpensier.

Servoient la royne de pannetier Monsieur de Vandosme, pour eschanson M. de Vaudemont, et pour tranchant M. de Guise.

Monsieur le legat fust servy du sieur de Candalle, et marquis de Rosny, fils du sieur de Sully.

La duchesse de Mantoue du sieur de Bassompière, et du comte de Sault.

Les tables levées et souper achevé, le roy mena tout à la salle du bal, là où le grand bal fut dansé avec de la joye, et ainsi s'acheva la journée.

Le lendemain, le grand maistre de l'artillerye fist jouer un artifice en façon de chasteau, où l'on vit des feux de fusée et scopeterye deux heures durant, fort plaisans à voir : et cela servit de feu de joye et furent tirées trente pièces de canon à la fin.

Ordre de la chambre de Madame.

Or le baptesme de Mesdames, filles du roy, fut faict e mesme jour et heure de celluy de Mons[r] le daulphin. Et eust Madame, pour parrain destiné, le roy d'Angleterre, qui ny envoya pas pour cause d'entre luy et le Pape ; fut commere l'infante d'Espagne, archiduchesse des Pays-Bas, et servoit pour elle madame d'Angoulesme.

(Pour ce qu'il ne vouloit cedder au Pape l'honneur de Mons[r] le daulphin, car il est huguenot : mais les rois catholiques luy cedent en tout, par humilité a la religion.)

La cérémonie s'en alla : quant à celle de M[r] le daulphin,

il n'en reste à dire que l'ordre du service, et la chambre, en laquelle estoit tendue la tapisserye du roy, nommée Diane. Y avoit lict de parade, ainsy que celuy de monsieur le daulphin, couvert d'hermines comme dessus : y avoit aussy deux tables pour les honneurs comme devant : et furent ordonnés pour le service, du costé de la droicte, Mademoiselle de Vandosme, fille bastarde du roy, qui leva l'enfant; Madame de Guise du costé à droicte : de la gauche, madame du Mayne, Madame de Rohan et madame de Sully pour donner les honneurs, et toutes avec l'ordre de Mons[r] le daulphin comme devant.

(Icy madame de Nevers fist la dispute de Mons[r] son mary contre la douairière de Guise, et ne sy trouva pas.)

Monsieur de Laverdin, mareschal de France, porta le bassin.

(Y eust dispute, sçavoir sy les anciens mareschaux de France passeroient devant les nouveaux ducs ; mais les ducs passèrent à la faveur du duc de Sully, qui ne l'estoit que depuis deux mois. Et néantmoings sans prejudice, ce dit on, que les mareschaulx sont mal fondés, attendu que la qualité de duc est la première de France après les princes ; et les mareschaux sont officiers de guerre seulement.)

Mons[r] le mareschal de la Chastre, l'esguiere.

M[r] de Rosny, duc de Sully, la serviette.

M[r] le duc de Monbazon, le cierge.

M[r] le duc d'Espernon, le cresmeau.

M[r] le duc d'Esguillon, fils aisné de M[r] du Mayne, la sallière.

Monsieur de Joinville, puisné de Guyse, portoit Madame et Monsieur de Candalle portoit la queue du manteau royal.

Et autour de ma dicte dame estoient douze seigneurs avec la cappe et le bonnet bas attaché, tout de broderye d'or et de perles, avec un flambeau à la main.

Puis suyvoit madame d'Angoulesme, commere pour l'infante de Flandre, avec grande queue, laquelle estoit portée par mademoiselle de Montmorançy, fille de Mr le connestable.

M..... de Montmorancy n'eust point de rang, en la cérémonie, pour ce que les mareschaux de France ne luy voulurent ceder.

Et puis marchoient les honneurs de Monsr le daulphin.

Ordre de la chambre de la petite Madame, fille du Roy.

La seconde fille du roy eut pour parrain Monsr le duc de Lorraine en personne.

Et pour marraine la grande duchesse de Florence, et pour elle le seigneur dom Jouan, oncle bastard de la royne, qui la nommerent Christine. Sa chambre fut parée d'une tapisserye de Navarre, appellée les *devises de Pau*, en broderye d'or et d'argent : le lict de parade, le manteau à la royalle et table pour les honneurs, ainsy qu'aux autres : Pour servir Madame furent ordonnées madame de Laverdin et madame la comtesse de Sault, pour main droicte du lict.

Pour main gauche, madame la comtesse de Guiche et la comtesse de Randan.

Madame de Chemezault pour distribuer les honneurs, et porterent les honneurs :

Le baron de la Chastre portoit le bassin.

Monsieur de Montigny, gouverneur de Paris, portoit l'esguière.

Monsieur de la Rochepot le coussin et la serviette dessus.

Monsr de Chemezault, grand mareschal des logis, le cierge.

Monsieur de Liancourt, premier escuyer, le cresmeau.

Monsr le mareschal de Fervaques, la sallière.

Monsr le mareschal de Boisdaulphin portoit Madame et portoit la queue du manteau royal Monsr de N.

Et autour de madame estoient douze seigneurs parez comme aux autres avec chacun un flambeau à la main.

Puis suivoit M. de Lorraine, parrain, et le seigneur dom Jouan pour la duchesse de Florence, marreyne.

Puis suivoient les honneurs de Madame, sa sœur aisnée.

Et puis tous les cinq compères et commères assisterent au festin, à la main droicte du roy, chacun selon leur rang : et furent servis de mesme, et puis menés au bal, comme il est specifflé cy devant.

XV.—L'IMPOT DU SANG

OU LA NOBLESSE DE FRANCE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

(Voir *Cabinet historique*, t. VII, VIII, IX, X, XI et VXIII, p. 109.)

2002. Boncour (le sieur), capitaine au régiment de Piémont, blessé au siége de Dunkerque en 1646.

2003. Bonet de la Grousellière (le sieur de), commandant de bataillon au régiment de la Couronne, tué en Espagne à la tête de ce régiment, qu'il commandoit en chef, dans une action vive qui se passa devant le siége de Cardonne en 1711.

2004. Bonet (N... de), lieutenant au régiment du Maine, tué dans les guerres de Louis XIV.

2005. Bonet (Louis de), seigneur d'Honières, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Nice, blessé d'un coup de feu à la retraite d'Etain en Bohême, eut la jambe froissée par le jeu d'une mine sous laquelle il fut enterré avec

toute la tête de sa compagnie, au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2006. Bonfontan (le sieur de), capitaine au régiment de Navarre, blessé à la bataille de Raucoux (Belgique), en 1746.

2007. Bongards (le sieur de), gendarme de la garde du Roy, blessé au combat de Leuze (Belgique), en 1691.

2008. Bonier (le sieur), aussy gendarme de la garde du Roy, blessé pareillement au même combat de Leuze, en 1691.

2009. Boniface (Joseph de), seigneur de la Molle, officier distingué par ses services, tué à la bataille de Cerisolles, en 1544.

2010. Boniface (Hélie de), gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, puis de la reine Catherine de Médicis, tué d'un coup de mousquet au combat de Voréas, en 1562.

2011. Boniface (Joseph de), seigneur de la Molle, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557.

2012. Boniface (Jacques de), tué au siége de Saint-Jean d'Angély, en 1569.

2013. Boniface de la Molle (Joseph de), gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, maître de la garde-robe et confident intime du duc d'Alençon, blessé au siége de la Rochelle en 1573, eut la tête tranchée le 30 avril 1574.

2014. Boniface (Jean de), fut massacré par les ligueurs le 9 avril 1584, comme zélé et fidèle serviteur du roy.

2015. Boniface (François-Gabriel-Sibille de), mousquetaire du roy de la 1re compagnie, tué à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2016. Bonin (Jacques de), seigneur du Cluseau, tué au service du roy sous Louis XIII.

2017. BONIN (Louis de), seigneur du Cluseau, capitaine, puis major du régiment de Langeron-Infanterie, blessé à la bataille de Rocroy en 1643, fut tué au service, lui et son fils, avant l'an 1655.

2018. BONLOUVARD (le sieur de), officier auxiliaire, blessé le 6 juillet 1779, dans le combat du comte d'Estaing contre l'amiral Byron, près de la Grenade.

2019. BONNAFOUS (le sieur de), lieutenant au régiment de Normandie, tué d'un boulet de canon au camp devant Saint-Sébastien, au mois de juillet 1719.

2020. BONNE (Marin de), mort dans les guerres de Lombardie au service de Louis XII.

2021. BONNE DE CROS (Jean de), commandant trois mille Italiens à la bataille de Cérisolles, y fut tué en 1544.

2022. BONNE (le baron de), capitaine au régiment de..., fut grièvement blessé d'un coup de pierrier à une épaule au siége de Fribourg, en 1744.

2023. BONNE (le sieur de), capitaine au régiment de Saint-Chamond, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2024. BONNE DE LESDIGUIÈRES (Honoré, chevalier de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Navarre, blessé à la bataille d'Hastembeck, en 1757, quitta le service en 1783.

2025. BONNEAU (Henry de), seigneur de Tracy, capitaine aux gardes françoises, maréchal de camp et gouverneur de Bergues Saint-Vinox, près de Tournay, eut une jambe cassée au siége de Condé en 1655, et fut encore blessé au bras d'un coup de fauconneau, au château de Lichtemberg.

2026. BONNEAU (le chevalier de), capitaine au régiment de Bourbonnois, tué à la retraite de Deckendorf, en 1743.

2027. Bonnebault (Jean de), chevalier, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2028. Bonnechose (Charles de), chevalier de Saint-Louis, maréchal-des-logis des chevau-légers de Bretagne et lieutenant-colonel de cavalerie, blessé aux batailles de la Marsaille et de Malplaquet, en 1693 et 1709, mourut le 17 novembre 1739.

2029. Bonnechose (Nicolas-Louis-Gaston de), lieutenant au régiment de Poitou, blessé à la bataille de Rosback en 1757, mourut le 23 avril 1758.

2030. Bonnefond (de), enseigne de vaisseau, du port de Toulon, tué sur le *Magnifique* au combat d'Agouste, le 21 avril 1676.

2031. Bonnefons (le sieur de), lieutenant aux grenadiers de France, blessé au bras à la bataille de Minden, en 1759.

2032. Bonnefoy (Jean et Antoine de), frères, furent tués à la bataille de Pavie, en 1525.

Dictionnaire de la noblesse, Paris, 1772, t. IV, art. de cette famille.

2033. Bonnefoy de Brethauville (René de), enseigne de vaisseau, tué au combat de Morbian, le 22 novembre 1759, sous les ordres du maréchal de Conflans.

2034. Bonnegarde (le sieur de), mousquetaire de la garde du roi, blessé au siége de Mastrick, en 1673.

2035. Bonnemie (le chevalier de), lieutenant de vaisseau du port de Rochefort, tué à La Hogue, sur le *Maure*, M. des Augiers, capitaine, le 29 mai 1692.

2036. Bonnessan (le sieur de), capitaine des grenadiers royaux de l'Espinasse, blessé à la journée de Grebenstein, le 24 août 1762.

2037. Bonnest (le sieur), lieutenant au régiment de Diesbach-Suisse, blessé à la bataille de Rosback en 1757, le même

probablement que le *sieur Bonnet*, lieutenant au même régiment, qui le fut depuis à la bataille de Rosback, en 1757.

2038. Bonnet (Pierre de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Besançon et commandant à Joinville, blessé en 1704 à la bataille d'Hochtet, étant alors cornette au régiment d'Halauzy-Dragons, mourut à Besançon le 20 décembre 1754, couvert de cicatrices et gardant depuis trente ans trois balles dans les chairs, que tout l'art de la chirurgie n'avoit pu retirer.

2039. Bonneval (Germain, baron de), conseiller, chambellan ordinaire du roy, sénéchal et gouverneur de Limosin, tué à la bataille de Pavie, en 1525.

2040. Bonneval (Horace de), seigneur de Montnigat et de Salagnac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, chambellan du duc d'Alençon et lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du maréchal d'Aumont, fut tué en 1587 aux barricades de Tours, servant contre les religionnaires.

2041. Bonneval (le baron de), neveu du marquis de Courtomes, fut tué au siége de Bois-le-Duc, en 1629. (*Mercure* de 1629.)

2042. Bonneval (le sieur de), enseigne du capitaine Bautelo, fut blessé au même siége. (*Mercure* de 1629.)

2043. Bonneval (César-Phœbus, marquis de), chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, eut son cheval emporté sous lui d'un coup de canon au siége de Chivas, en 1705, et eut encore trois chevaux tués sous lui à l'attaque des lignes de Turin, en 1706, où il fut lui-même percé de plusieurs coups.

2044. Bonneval (André, comte de), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Poitou, puis maréchal de camp,

reçut plusieurs blessures à la bataille de Rosback, en 1757. (*Voir* Deshières.)

2045. Bonnevau (le sieur de), lieutenant de la compagnie de cavalerie du maréchal d'Aumont, fut tué en 1589, à l'attaque du faubourg de Tours. (De Thou.)

2046. Bonniec (le sieur de), officier auxiliaire, tué au combat de la *Surveillante* contre le vaisseau anglois l'*Ulysse*, le 5 juin 1781.

2047. Bonnière (le sieur de), capitaine au régiment de Rambures, tué au combat de Senef en 1674.

2048. Bonniet (le sieur), capitaine au régiment d'Armagnac, blessé au siége de Savannah, en 1779.

2049. Bonnin (Hugues), chevalier, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2050. Bonninière (Jean-Claude de la), marquis de Beaumont-la-Ronce, officier au régiment du roy, blessé d'un coup de fusil à la cuisse à la bataille de Parme, en 1734.

2051. Bonnivet (le marquis de), capitaine de frégate du port du Havre, mort commandant l'*Heureux retour*, armé pour la Guinée, enterré à Salsmouth le 14 septembre 1717.

2052. Bonnot (le sieur), lieutenant au régiment de Champagne, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Parme, en 1734.

2053. Bonnot (le sieur), lieutenant au régiment de Hainault, blessé d'un coup de fusil à la jambe au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2054. Bonot (Claude de), gentilhomme volontaire au régiment des Gardes-Françoises, tué à la bataille de Fleurus, en 1690.

2055. Bonot (Jean-Antoine de), lieutenant au régiment Royal des vaisseaux, tué au siége de Mons.

2056. Bonot (Pierre de), lieutenant au régiment de Maulevrier-Infanterie, tué au siége de Barcelone.

2057. Bonot (Guillaume de), chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps et capitaine de cavalerie, blessé à la cuisse gauche à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2058. Bonot de Jourdeau (Gabriel de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Béarn, mort de la suite de ses blessures sous Louis XV.

2059. Bonouvrier (le sieur de), lieutenant servant dans le parti catholique, fut blessé au siége d'Issoire, en 1577. (On le présume le même que le sieur *Crépin de Bonouvrier*, qui fut depuis commandant et gouverneur de la citadelle de Metz, et mourut le 1er octobre 1617.)

2060. Bonrepaux (le sieur de), lieutenant au régiment de Soissonois, blessé en 1756, au siége du fort Saint-Philippes.

2061. Bons (le sieur de), lieutenant au régiment de Diesbach-Suisse, blessé à la bataille de Laufeldt, en 1747.

2062. Bonsens (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des chevau-légers de la garde, blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2063. Bonssol (le sieur de), capitaine au régiment de Navarre, blessé au siége de Fribourg, en 1744.

2064. Bonstetten (Beat-Guillaume de), capitaine suisse au service de France, tué au combat de la Bicoque, en 1522.

2065. Bonvisy (le sieur de), capitaine aux Gardes-Françoises, puis colonel du régiment du Roy-Dragons, en 1668, fut tué six semaines après dans une action.

2066. Bony (le sieur), capitaine au régiment de Piémont, tué au combat d'Oudenarde, en 1708.

2067. Bony de La Vergne (le sieur), capitaine au régiment de Piémont, puis commissaire des guerres, blessé au combat d'Oudenarde, en 1708.

L'on présume ces deux militaires les mêmes que le sieur Bony, sous-lieutenant blessé à la prise d'Yvrée, en 1704, et le sieur Bony, lieutenant au même régiment, blessé au siége de Turin, en 1706.

2068. Bony de La Vergne (René), dit le *chevalier de Bony*, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au même régiment, fut froissé et presque enterré par le jeu d'une mine au siége de Mastrick, en 1748, sa cuirasse luy ayant causé de fortes contusions. Il fut tué à la bataille de Berghen, en 1759.

2069. Bony de la Vergne (Pierre-Louis-Benjamin), lieutenant au régiment de Poitou, tué dans une sortie au siége de Minden.

2070. Boppel (le sieur), lieutenant au régiment d'Alsace, blessé à la bataille de Clostercamps, en 1760.

2071. Boran (Geoffroy de), capitaine de Cherbourg, tué à la bataille d'Auray, entre Jean de Montfort et Charles de Blois, en 1364.

2072. Bord (le sieur de), capitaine au régiment d'Aumont, blessé à la bataille de Minden, en Westphalie, en 1759.

2073. Borde (le sieur de la), enseigne aux gardes françoises, tué au siége de Fribourg en 1713.

2074. Borde (le sieur de la), capitaine au régiment de Moutier-Cavalerie, tué à la bataille de Minden en 1759.

2075. Borde (le sieur de la), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel des volontaires d'Austrasie, blessé en 1761 dans l'armée de Broglie.

2076. Borde (le sieur de la), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, tué à la bataille de Fontenoy en 1745.

2077. Borde (Armand de la), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-des-Vaisseaux, blessé aux batailles de Fontenoy et de Laufeldt en 1745 et 1747.

2078. Borde (le sieur de la), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Condé, eut plusieurs contusions au ventre à la bataille de Minden en 1759.

2079. Borde (le sieur de la), lieutenant au régiment de Bourbonnois, fut blessé en 1743 à la retraite de Dekendorff, et y reçut 7 coups de feu dans ses habits. (Il est possible qu'il soit le même que le *sieur de la Borde Moignos,* lieutenant au même régiment, tué au combat de Warbourg en 1760.)

2080. Borde Albuse (le sieur de la), lieutenant au régiment d'Auvergne, blessé d'un coup de canon au jarret à la bataille de Minden en 1759

2081. Bordenau (le sieur de), lieutenant au régiment d'Auvergne, blessé à la bataille de Clostercamps en 1760.

2082. Bordenave (Antoine de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel dn régiment de Bourbonnois, puis maréchal de camp, blessé au siége d'Ypres en 1744 et au combat de Warbourg en 1760.

2083. Bordenave (le sieur de), garde de la marine, fut dangereusement blessé sur le *Raisonnable*, dans un combat naval en 1758.

2084. Bordes (Philippes de), mort au siége de Montpellier en 1622.

2085. Bordes (Guillaume des), seigneur des Bordes, chevalier, porte-oriflamme de France, conseiller chambellan ordi-

naire du roy, lieutenant général en basse Normandie, gouverneur de Montereau-Faut-Yonne, de Montebourg et du Clos-Cotentin, chef de 120 hommes d'armes sous le gouvernement du duc de Bourgogne et capitaine général des gendarmes pour le passage de la Mer en 1369, l'un des plus intimes favoris du roy Charles VI : tué à la bataille de Nicopolis en 1396.

2086. Bordes (le sieur des), capitaine au régiment de Navarre, blessé à l'attaque des retranchements des ennemis devant Woërden en 1672, le fut encore au combat de Senef en 1674.

2087. Bordes (le sieur des), capitaine au régiment de Piémont, blessé au combat de Luzara en 1702, et au siége de Turin en 1706 : tué au combat d'Oudenarde en 1708.

2088. Bordes (le sieur des), capitaine au régiment de Rochefort, tué au siége du fort Saint-Philippes en 1756.

2089. Bordes (le sieur des), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Penthièvre, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

Bordes-d'Espocy (des). V. d'Espocy des Bordes.

2090. Bordet (le sieur le), capitaine au régiment de Navarre, tué au siége de Montpellier en 1622.

2091. Bordezière (le capitaine la), tué au siége de Thionville en 1558. (Ne seroit-il pas de la maison de Babou de la Bourdaisière ?)

2092. Borenoult (le sieur de), chevau-léger de la garde du roy, blessé à la bataille d'Ettingen en 1743.

2093. Borie (Joseph de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnois, blessé à l'affaire d'Exiles en 1747, et au combat de Warbourg en 1760.

2094. Borie (le sieur de la), capitaine au régiment d'Eu,

blessé d'un coup de feu à la tête à la bataille d'Hastembeck en 1757.

2095. Bories (le chevalier des), lieutenant du capitaine Odet, fut tué à la bataille de Ravenne en 1512.

2096. Bories (le seigneur des), homme de courage (dit M. de Thou), fut tué en 1548 à la reprise de l'isle de Keith sur les Anglois, de la main même du capitaine du fort.

2097. Borne (Annet de), seigneur de Logères, de Lauzère ou de Leuzière (écrit ainsy de ces trois manières), de Balezu et de Ribes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, tué en 1587 à la reprise de Montélimart.

2098. Borne de Saint-Étienne (François de), dit le *chevalier de Saint-Sernin*, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie, blessé d'un coup de feu à la bataille de Clostercamps en 1760.

2099. Borne de Saint-Étienne de Saint-Sernin (Pierre-Louis de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Gâtinois, puis lieutenant-colonel dans celuy d'Aquitaine, et brigadier des armées du roy, blessé à la jambe d'un boulet de canon dans une affaire, eut encore trois fortes contusions dans les guerres de l'Inde.

2100. Bornicourt (le sieur de), chevau-léger de la garde du roy, blessé à la bataille d'Ettingen en 1743.

2101. Borrer (le sieur), lieutenant au régiment de Diesbach-Suisse, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

2102. Borsée (le sieur de), cornette de carabiniers, blessé à la bataille de Minden en 1759.

2103. Borstel (Gabriel, comte de), chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, fut grièvement blessé au siége de Landau en 1703 et à celui de Lérida en 1707. Il mourut à Plaisance

le 24 juin 1746 de la blessure qu'il reçut à la bataille du 16, où il commandoit dans l'armée d'Italie comme premier lieutenant-général de l'artillerie.

2104. Bos D'ANEQUIN (le seigneur du), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2105. Bosc (Charles du), seigneur de Rebetz, enseigne-colonel du régiment de Picardie, tué à la bataille de Saint-Denis en 1567.

2106. Bosc (Jean du), son frère, seigneur de Saint-Martin, capitaine d'infanterie, tué à la bataille de Montcontour en 1569.

2107. Bosc (Nicolas du), seigneur d'Esmandreville, Gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, fut déchargé du service à l'arrière-ban le 24 décembre 1635, à raison des blessures qu'il avoit reçûes.

2108. Bosc (Jean du), tué dans un combat naval.

2109. Bosc (Alexandre du), seigneur de Vitermont, commandant le régiment des gardes françoises et maréchal de camp, tué au siége de Valenciennes en 1656.

2110. Bosc (Geffein ou Guieffin du), seigneur de Vitermont, aussy capitaine aux gardes françoises, tué au siége de Valenciennes en 1656.

2111. Bosc (François du), dit le *chevalier de Fleury*, lieutenant au même régiment, tué au siége d'Aire en 1676.

2112. Bosc (Adrien du), seigneur de Vitermont, baron de Garencières, lieutenant au même régiment, fut obligé de quitter le service en 1676, à raison de ses blessures, et mourut en 1728.

2113. Bosc (Paul-Étienne du), chevalier de Vitermont, che-

valier de Saint-Louis, capitaine de carabiniers, puis major du régiment royal des cuirassiers, fut blessé à la bataille de Creweldt en 1758.

2114. Bosc (le sieur du), lieutenant au régiment de Bretagne, blessé au siége du fort Saint-Philippes en 1756.

2115. Bosc (le chevalier du), chevalier de Saint-Louis, capitaine, puis major du régiment du Bourbonnois, ensuite de celuy de Forez, blessé à l'affaire d'Exiles, en 1747, le fut encore au combat de Warbourg en 1760.

2116. Bosc (le sieur du), capitaine au même régiment de Bourbonnois, fut aussy blessé au même combat de Warbourg.

2117. Bosc-d'Aigrebers (Nicolas du), chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roy et enseigne de la 1re compagnie des mousquetaires, eut les deux jambes emportées d'un boulet de canon à la bataille de Malplaquet en 1709, après avoir soutenu pendant bien du tems le feu de 30 pièces de canon avec une valeur incroyable.

2118. Boschet (le sieur du), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Rohan, tué dans une sortie à Lintz le 16 janvier 1742.

2119. Boschitky (le sieur de), officier au régiment du prince de Gotha, au corps des Saxons, blessé à la bataille de Minden en 1759.

2120. Bosel (le sieur du), gendarme de la garde du roy, blessé au combat de Leuze en 1691.

2121. Bosle (le sieur de la), capitaine au régiment de Champagne, blessé à la bataille de Fleurus en 1690.

2122. Bosniack (François de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Esterhasy-Hussards, obtint du roy

Louis XV une pension de 1800 livres, en considération de deux blessures qu'il reçut au service.

2123. BOSREDON (Jean-François de), chevalier de la Garenie, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Toulouse, puis major de la ville et citadelle de Saint-Hippolite en Languedoc, fut blessé à la bataille d'Hochstett en 1704.

2124. BOSREDON (Jean-Louis de), chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon au régiment de Normandie, se retira du service criblé de blessures qu'il avoit reçûes dans les guerres de Louis XIV. (Il eut aussi un frère tué au service étant lieutenant au même régiment.)

2125. BOSSE (Louis-Antoine de), capitaine au régiment de Rambures, tué au siége de Saint-Jean-d'Angely en 1621.

2126. BOSSE (le sieur du), capitaine au régiment de Mailly, blessé au côté à la bataille d'Hastembeck en 1757.

2127. BOSSOST (Guy de), dit *de Campels*, ayant été blessé à la bataille de Coutras en 1587, il s'enveloppa (dit Dupleix) dans son drapeau qui luy servit d'un honorable suaire.

2128. BOSSOST (Arnaud de), dit *de Campels*, tué au siége d'Amiens en 1597.

2129. BOSSOST (Jean de), dit *de Campels*, capitaine au régiment de Navarre, eut le 26 may 1638 l'os du bras rompu d'une mousquetade à l'attaque d'un fort en Artois, étant alors ayde de camp dans l'armée du maréchal de Châtillon, et fut tué à la défense de Turin en 1640.

2130. BOSSOST (Guillaume de), son frère, seigneur de Campels, lieutenant de roy de Leucate, fut blessé devant la Mothe, mais on ne sauroit dire si ce fut au siége de 1634 ou à celuy de 1645.

2130. Bossu (le sieur), capitaine d'une compagnie franche des troupes détachées de la marine à la Louisiane : grièvement blessé à l'affaire de Pierre-Longue, dans les Alpes, sous Louis XV.

2131. Bossu (Albert-Maximilien comte de), capitaine d'une compagnie de gendarmes, tué au siége d'Arras en 1640.

2132. Bossu (le comte de), colonel de cavallerie, tué en 1652, au combat de la Porte-Saint-Antoine.

2133. Bossut (Charles-Emmanuel de), baron d'Escry et de Saint-Seyne, mestre de camp d'un régiment, tué au siége de Saint-Jean-d'Angely en 1621.

2134. Bossy (le sieur), capitaine au régiment de Planta-Suisse, eut la jambe effleurée à la bataille de Minden en 1759.

2135. Bot (Jérôme du), seigneur de Coüessou, capitaine d'infanterie, tué au siége de Barcelonne en 1714.

2136. Bot (le sieur du), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Picardie, puis major de Bezançon, blessé en 1734 aux batailles de Parme et de Guastalla.

2137. Bothéon de Vertrieux (le sieur de), garde de la marine faisant les fonctions de lieutenant avec les 360 hommes du corps royal d'infanterie de la marine : tué au siége de Savannah en 1779.

2138. Bothier (le sieur du), cornette de carabiniers, tué à la bataille de Minden en 1759.

2139. Botquignen (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, enseigne de vaisseaux : blessé d'abord en trois endroits au combat de Bevesdères, sous Louis XIV, y eut aussi la jambe emportée d'un coup de canon.

2140. Botta (Octavien Cajetan-Marie, marquis de), cheva-

lier de Saint-Louis, mestre de camp, commandant le régiment Royal-Italien, puis maréchal de camp, blessé au siége du fort Saint-Philippes en 1756.

2141. Botterraux (le sieur de), capitaine au régiment de Champagne, tué à la bataille de Malplaquet en 1709.

2142. Botteron (Jean-Pierre), chevalier de l'ordre du Mérite-Militaire et lieutenant au régiment de Vigier-Suisse, blessé aux batailles de Rosback et de Berghen en 1757 et 1759.

2143. Bouard (René), mort au combat de Craon en 1591.

2144. Boubas (le sieur de), officier au service du roy, tué au siége de la Rochelle en 1573.

2145. Bouchard (Adrian), seigneur du Vergord, fut blessé d'un coup de mousquet en Flandres au mois d'août 1658 servant dans le régiment du marquis de Montauzier, et mourut six jours après.

2146. Bouchard (le sieur), capitaine au régiment de Navarre, tué au siége de Philisbourg en 1676.

2147. Bouchard (Joseph), lieutenant au régiment d'Orléans, puis embarqué comme volontaire sur la frégate *l'Oiseau*, y fut blessé dans le combat que le chevalier de Modène, qui la commandoit, soutint sous Louis XV.

2148. Bouchard d'Esparbès (David), vicomte d'Aubeterre, baron de Poléon, chevalier des ordres du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et sénéchal de Périgord, mourut le 10 août 1593 d'un coup de mousquet qu'il reçut en faisant le siége de l'Isle en Périgord; il fut, disent les historiens du tems, beaucoup regretté et méritoit de l'être par son grand courage, son esprit et ses talens pour la guerre.

2149. Bouchard (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, garde du corps du roy, puis ayde-major du fort Carré, blessé d'un coup de feu à la poitrine à la bataille de Fontenoy en 1745.

2150. Bouchardière (le sieur de la), capitaine au régiment de Champagne, blessé au siége de Saverne en 1676.

2151. Bouchel-d'Orceval (Jacques-Charles de), lieutenant au régiment de Gèvres, mort à Weissembourg en 1734 des blessures qu'il avoit reçûes l'année d'avant au siége du fort de Kell.

2152. Bouchel (le sieur du), lieutenant de Chapt, fut très-dangereusement blessé d'un coup de feu à travers le corps, dans l'avant-garde du prince de Condé, à l'affaire du 4 juillet 1762.

2153. Boucher (le sieur), officier auxiliaire, blessé en 1779 sur le navire *la Junon,* par une explosion de poudre à laquelle un grenadier mit le feu.

2154. Boucher (Edme), baron de Milly, capitaine au régiment de Conty, blessé, sous Louis XIV, au siége de Courtray, d'un coup de mousquet à la tête et de cinq autres coups au corps.

2155. Boucher (Jean-Nicolas-Antoine), chevalier de Milly, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Mailly, blessé à l'affaire de l'Assiette en 1747 et à la bataille de Rosback en 1757.

2156. Boucher (Pierre), chevalier de Flogny, capitaine au régiment de Saluces-Cavalerie, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

2157. Boucher (François-Marie le), seigneur du Bouchage, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de

la Reine-Infanterie, blessé d'un coup de sabre à l'affaire de l'Assiette en 1747, obtint sa retraite en 1760.

2158. Boucherat (Pierre), seigneur d'Athis, guidon de la compagnie des gendarmes du vicomte d'Estoges, fut tué à la bataille d'Ivry en 1590.

2159. Boucherbau de Rochemorte (Louis), brave officier (dit M. de Thou), fut tué en 1585 d'un coup qui luy perça la mâchoire.

2160. Bouchet (Lancelot du), seigneur de Sainte-Géme, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur de Poitiers et enseigne de la compagnie de 50 lances du maréchal de Gonnor, son beau-frère, fut blessé en 1552 à la défense de Metz, où il donna des marques de la plus grande valeur.

2161. Bouchet (Honorat du), baron de Sourches, chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, blessé au secours de la Capelle en 1594, mourut au mois de may 1631.

2162. Bouchet (Louis du), marquis de Sourches et du Bellay, comte de Montsoreau, conseiller d'État d'Épée, grand prévôt de France et de l'hôtel du roy, et lieutenant-général de ses armées, blessé à la bataille de la Marsaille en 1693, mourut à Versailles le 5 may 1746.

2163. Bouchet de Sourches (Louis-Vincent du), son frère, chevalier commandeur de l'ordre de Malte et brigadier des armées du roy, blessé au combat d'Eckeren en 1703, mourut à Paris le 12 février 1751.

2164. Bouchet (Charles-Louis du), seigneur de la grande salle, capitaine de grenadiers, tué à la bataille de Cassano en 1705.

2165. Bouchet (Jean du), son frère, capitaine de grenadiers

au régiment de Quercy, grièvement blessé au siége de Turin en 1706, mourut en 1739.

2166. Bouchet (Louis-Hilaire du), dit le *comte de Sourches*, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, fut blessé à la bataille de Coni en 1744 et à celle de Plaisance en 1746.

2167. Boucheville (le sieur de), officier au régiment de Normandie, fut blessé au siége de Turin en 1706.

2168. Boudeville (le sieur de), blessé au siége de Bois-le-Duc en 1629. (*Mercure* de 1629.)

2169. Boudier (Pierre), seigneur de la Godefrairie, mort de plusieurs blessures qu'il reçut à la bataille de Montcontour en 1569, où il commandoit un corps de volontaires à ta tête duquel il se signala.

2170. Boudier (René), seigneur de la Jousselinière, capitaine au régiment de Grancey, tué au siége d'Arras.

2171. Boudon (le sieur), capitaine au régiment de Mailly, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

2172. Bouex (Charles du), seigneur de Villemort, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et enseigne de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, fut tué au siége de Dôle par le prince de Condé en 1636, étant alors cad'une compagnie pitaine de chevau-légers.

2173. Bouex (François du), seigneur de Villemort, capitaine au régiment de Mazarin, fut tué au siége de Fribourg, étant encore fort jeune, en 1644.

2174. Bouex (Robert du), son frère, dit *le Brave*, seigneur de Villemort, brigadier des armées du roy, gouverneur de Blois, lieutenant de roy de l'Orléanois, du Blaisois et du Pays

Chartrain, et précédemment capitaine commandant le régiment du Coudray Montpensier, obtint du duc de Chaunes, commandant l'armée de Champagne, le 19 août 1651, un passeport daté du camp d'Estre pour aller à Paris se faire panser de ses blessures. Il fut tué en 1668 au siége de Candie où il fit des prodiges de valeur : il y commandoit une des quatre brigades de 600 gentilshommes françois.

2175. BOUEX DE VILLEMORT (Henry-François du), son fils, fut blessé à ce même siége.

2186. BOUEX (Jean du), seigneur de Lermond et de l'Isle (grand oncle du précédent), capitaine d'une compagnie de chevau-légers, mestre de camp d'un régiment d'infanterie et gouverneur d'Ardres et du château de Guines, fut tué au siége d'Ardres, vraisemblablement à celuy de 1657.

2177. BOUEXIC DE GUICHEN (le sieur du), capitaine au régiment de Béarn, fut blessé dans une sortie à Lintz le 16 janvier 1742.

2178. BOUEXIC DE GUICHEN (le chevalier du), lieutenant de vaisseaux, blessé au combat d'Oüessant en 1778.

2179. BOUEXIC DE GUICHEN (le sieur du), aussy lieutenant de vaisseaux, fut tué dans le combat que le comte de Guichen livra à l'amiral Rodney, près de la Martinique, en 1780.

2180. BOUFFLERS (Jean et Colard de), frères, tués à la bataille de Nancy en 1477.

2181. BOUFFLERS (Louis de), guidon de la compagnie des gendarmes du comte d'Enghien, reçut, en 1552, une balle de mousquet auprès de l'œil à l'attaque du Pont-sur-Yonne, et mourut peu d'heures après. On l'appeloit *le Robuste*, à raison de sa force prodigieuse qui le fit comparer à Milon de Crotone. Il rompoit avec ses doigts un fer de cheval, portoit un cheval

sur ses bras, et, dans une course de 200 pas, il devançoit un coursier d'Espagne.

2182. BOUFFLERS (Louis-François, duc de), pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roy et de la Toison d'or, capitaine des gardes du corps, colonel du régiment des gardes françoises, colonel général des dragons, gouverneur de Flandres et de Hainaut, gouverneur et souverain-bailly des ville et citadelle de Lille, grand bailly et gouverneur héréditaire de Beauvais et du Beauvoisis, blessé dangereusement au combat de Woërden en 1672, où il se signala, le fut aussy, en 1674, à la bataille d'Ensheim, au gain de laquelle il eut la plus grande part, et encore au siége de Mons en 1691. Il mourut à Fontainebleau le 22 août 1711.

2183. BOUFFLERS (N... de), brigadier des armées du roy, fut tué eu 1675 à la retraite de l'armée françoise, après la mort du maréchal de Turenne.

2184. BOUFFLERS (Léonor de), lieutenant au régiment de Picardie, tué dans les guerres de Louis XIV.

2185. BOUFFLERS (Joseph-Marie, duc de), pair de France, chevalier des ordres du roy, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de Flandres et du Hainaut, gouverneur et souverain bailly de Lille, gouverneur et grand bailly de Beauvais et lieutenant de roy du Beauvoisis, blessé à la bataille d'Ettingen en 1743, mourut à Gennes le 2 juillet 1747.

2186. BOUFFLERS-REMIANCOURT (Vincent-Dominique-Régis, comte de), enseigne à Drapeau au régiment des gardes françoises, eut la jambe cassée d'un coup de canon à la bataille d'Ettingen en 1743, se la vit couper avec le plus grand sang-froid, et mourut peu de temps après, n'ayant encore que dix ans et demi.

2187. BOUFFLERS-ROUVEREL (Édouard, comte de), chevalier

de Saint-Louis, officier supérieur de gendarmerie, lieutenant-général au gouvernement de l'Isle-de-France, puis maréchal de camp, fut blessé à la bataille de Minden en 1759.

2188. BOUGAINVILLE (Antoine de), chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, d'abord colonel d'infanterie à la suite du régiment de Roüergue et maréchal de camp, reçut une blessure à l'affaire de Carillon, en Canada, en 1758.

2189. BOUGARD (Charles), seigneur de la Barbotière, se signala par les services qu'il rendit au roy Henri IV, à la bataille de Coutras et aux siéges de Rouen, de Paris et d'Amiens, où il reçut plusieurs blessures, d'après les lettres de noblesse que lui accorda ce monarque.

2190. BOUGUIÈRE (le sieur de la), capitaine au régiment de Picardie, blessé au siége de Dolle en 1636.

2191. BOUILLAN (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des mousquetaires, mort des blessures qu'il reçut à la bataille d'Ettingen en 1743.

2192. BOUILLÉ (René de), seigneur de Bouillé, comte de Créance, chevalier des ordres du roy, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur du Maine et de Périgueux, fut blessé mortellement au siége de Wlpian en 1555.

2193. BOUILLÉ (1) (François-Claude-Amour, marquis de), chevalier des ordres du roy, lieutenant-général de ses armées, gouverneur général des isles du Vent de l'Amérique, puis gouverneur et commandant à Metz, dans le pays Messin, en Lorraine et en Alsace, gouverneur de Douay et ci-devant chambellan de Monsieur, fut blessé d'un coup de sabre en 1761

(1) C'est par corruption qu'il est connu dans le monde sous le nom de *Bouillé*; son vray nom est *Boulier*, d'une ancienne maison de chevalerie.

dans l'armée de Soubise, étant alors capitaine au régiment de la Ferronnays.

2194. BOUILLON (le sieur), ingénieur, fut blessé au siége de Gravelines en 1644. (*Mercure* de 1644.)

2195. BOULAIN (le sieur), colonel du régiment de dragons à pied de la reine d'Angleterre, tué à la bataille de la Marsaille en 1693.

2196. BOULAINVILLIERS (N..... de), vicomte d'Aumale (1). fut tué à la bataille de Poitiers en 1356.

2197. BOULAINVILLIERS (Jean de), seigneur de Saint-Saire, colonel d'un régiment de cavallerie, mort d'une blessure qu'il reçut au siége d'Arras en 1654.

2198. BOULAINVILLIERS (N..... de), capitaine au régiment de Piémont, blessé au siége de Dunkerque en 1658.

2199. BOULAINVILLIERS (le marquis de), sous-brigadier de la 2e compagnie des mousquetaires, tué d'un coup de canon au siége de Bezançon en 1674.

2200. BOULAINVILLIERS (Henry-Étienne de), capitaine de cavallerie au régiment Royal, fut tué à la bataille de Malplaquet en 1709, étant alors mousquetaire du roy de la 1re compagnie.

2201. BOULAINVILLIERS (le marquis de), chevalier de Saint-Louis, capitaine du vaisseau *le Bourbon*, de 74 canons; se trouvant à la hauteur des isles d'Oüessant, et voyant que son vaisseau couloit à fond, retenu sur son bord par un devoir austère, ne s'occupa qu'à sauver quelques sujets à son roy, dont son fils étoit du nombre, et mourut avec la plus grande fermeté, se voyant englouti avec son vaisseau.

(*V.* d'Offignies.)

---

(1) Les Annales d'Aquitaine, imprimées à Paris en 1644, le nomment improprement *Messire Boulenville, vicomte d'Aumalle.*

2202. Boulanger du Hamel (Jean-Baptiste-Louis-François), chevalier de Saint-Louis, capitaine ayde-major dans les volontaires étrangers de Clermont-Prince, puis dans la légion de Condé, ensuite chef de bataillon au régiment Royal avec rang de major; blessé au passage du Veser le 16 juillet 1757, eut son cheval tué sous luy et reçut encore cinq à six blessures à l'affaire de Ceremberg, la nuit du 6 au 7 septembre 1760.

2203. Boulaye (Jacques de la), seigneur de la Boulaye, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roy, blessé à la bataille de Montcontour en 1569.

2204. Boulaye (le marquis de la), lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Enghien, tué d'un coup de carabine au siége de Philisbourg en 1644. (*Mercure* de 1644.)

2205. Boulaye (le sieur de la), chevalier de Saint-Louis, lieutenant aux gardes françoises, tué au siége de Philisbourg en 1734.

2206. Boulenc (Claude de), seigneur de Vignan, lieutenant des gardes du corps, brigadier des armées du roy et gouverneur de Mézières, blessé au genou au combat de Leuze en 1691, mourut en 1693.

2207. Bouler (le sieur de), cornette au régiment de Marcieu-Cavalerie, tué à la bataille de Minden en 1759.

2208. Boulières (N... de), capitaine de grenadiers au régiment de Navarre, tué au siége de Fribourg sous Louis XIV.

2209. Boulland (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, ayde-major et capitaine au régiment de Navarre, puis capitaine de grenadiers dans celuy d'Armagnac, fut blessé au siége de Savannah en 1779.

2210. Bouloc de Cabanac (Roger de), chevalier de Saint-

Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Berry, reçut une blessure considérable à la bataille de Berghen en 1759, et quitta le service en 1780.

2211. Boulon (Édouard), chevalier de Saint-Louis, major du régiment Royal-Dauphin-Infanterie, blessé dangereusement d'un éclat de grenade au siége de Mayence en 1689, le fut encore d'un coup de bayonette à la main gauche, à la bataille de Steinkerque en 1692.

2212. Boulot (le sieur de), capitaine au régiment de Rohan, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

2213. Boulot (le sieur de), lieutenant de grenadiers au régiment d'Enghien, blessé à une jambe à la bataille d'Hastembeck en 1757, le fut encore d'un coup de fusil à la cuisse à celle de Minden en 1759.

2214. Bouquetardon (le sieur de), capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, blessé au siége de Luxembourg en 1684, et à la bataille de Steinkerque en 1692.

(La suite au prochain numéro.)

XVI. — DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CHATELLERAULT

Recueillis et mis en ordre par le S^r....

Nous lisons dans l'*Annuaire de la noblesse*, de 1865 : « M. Guil.-Alexandre-Louis-Etienne, duc d'Hamilton, a été maintenu et confirmé, par décret du 20 avril 1864, dans le titre héréditaire de duc de Chatellerault, créé par le Roi de France Henri II, en 1548, en faveur de Jacques Hamilton, comte d'Arran. »

Un journal de la même époque ajoutoit à cette notice les lignes suivantes :

« Le titre de duc de Chatellerault, qui a été maintenu et confirmé à M. le duc d'Hamilton, par décret impérial du 20 avril 1864, est du petit nombre de ceux que nos rois avoient créés en faveur de quelques nobles familles étrangères, pour perpétuer le souvenir des grands services rendus à la France. — Jacques Hamilton, comte d'Arran, fils d'un pair du Royaume d'Ecosse, et de la fille aînée de Jacques II, Roi d'Ecosse, étoit par sa mère héritier présomptif de la Reine Marie Stuart. Le Parlement l'avoit déjà déclaré *Gouverneur et Protecteur de la jeune Reine, et seconde personne du Royaume*. C'est à ce double titre que le comte d'Arran négocia et fit conclure le mariage de Marie Stuart et du Dauphin de France, qui fut depuis François II. Le Roi Henri II lui donna en récompense de cette heureuse intervention le duché non-pairie de Chatellerault pour en jouir, lui et sa postérité *masculine* et féminine. La branche cadette de la maison Hamilton s'est perpétuée en ligne directe jusqu'à nos jours, et elle est encore représentée en Ecosse par le marquis d'Abercon. La branche aînée s'éteignit vers la fin du XVIIe siècle, dans la maison de Douglas, dont une branche fut substituée aux ducs d'Hamilton et de Chatellerault. La transmission du titre de duc de Chatellerault en France avoit été reconnue à la maison de Douglas par Charles X, en 1826, malgré les réclamations des marquis d'Abercon. Le jeune duc d'Hamilton, marquis de Douglas, qui vient de recueillir la maintenue et confirmation d'un titre déjà maintenu et confirmé sur la tête de son grand-père, en 1826, est le fils aîné du duc d'Hamilton, mort l'année dernière, et de la princesse Marie de Bade, cousine de l'empereur par sa mère, la grande-duchesse Stéphanie, née de Beauharnais. — Le duc d'Hamilton et de Chatellerault est né en 1845. »

Nous commençons par protester de notre grand respect pour l'illustre maison des Hamilton, et déclarer que nous n'entendons en rien attaquer ni contrôler le décret impérial qui, étayé de l'ordonnance royale de 1826, a maintenu et confirmé M. le duc d'Hamilton dans le titre héréditaire de duc de Chatellerault. — Nous voulons seulement jeter un coup d'œil rétrospectif sur les faits qui ont précédé et suivi l'octroi de 1548, et établir que le bon plaisir royal pouvoit, dans son omnipotence, raviver au profit des descendants du comte d'Arran le titre en question, mais eut dû ne point invoquer des faits que les documents qui les établissent, appréciés dans leur exacte signification, montrent en complet désaccord avec les conséquences qu'on en a tirées.

Pour aujourd'hui, nous reproduisons ici la pièce qui suit, nous réservant d'étudier plus à fond la question dans un de nos plus prochains numéros.

En l'année 1542, M. le duc d'Orléans et de Chatellerault fut envoyé par le roy son père, à la conqueste de Luxembourg qu'il exécuta heureusement, s'estant rendu maistre de Damvilliers, Yvoy, Luxembourg et autres places; mais ces conquestes ayant esté reprises par l'Empereur, M. le duc y retourna l'année suivante 1543, et reprit Luxembourg.

L'année immédiatement après 1544, la paix se fit, et d'après un article du traité, M. le duc devoit épouser la fille ou la nièce de l'empereur Charles-Quint dans six ans. La Providence en disposa autrement; M. le duc de Chatellerault mourut d'une pleurésie dans l'abbaye de Faresmoustier en Picardie, sans avoir été marié, et par sa mort la duché-pairie de Chatellerault se trouva réunie à la couronne et n'en a jamais été séparée du depuis, que par don d'usufruit, et par des titres d'engagements à faculté perpétuelle de rachapt. Les rois dans la suite en ont fait trois sortes d'engagements, dont le dernier subsiste encore aujourd'huy dans l'illustre maison de La Trémouille.

Le premier fut fait par Henri II à Jacques Hamilton, comte d'Aran, gouverneur d'Ecosse, par lettres patentes du 6 mai 1549. Elles portent que le roy lui donne la duché de Chastellerault pour 12,000 l. de rente, compris 1,200 l. à prendre sur les aides de Poitiers, en récompense de certaines places fortes et de ce qu'il avoit conduit en France la jeune reine d'Ecosse, c'étoit Marie Stuart, pour être mariée avec le dauphin, son fils, lorsqu'ils seroient en âge. Mais le comte d'Aran ne jouit pas longtemps de la duché-pairie de Chatellerault, où il abusoit de son autorité et dont il faisoit une pe-

tite république ; ayant fait venir un ministre de Poitiers, il y dressoit des assemblées de religionnaires, complice d'ailleurs de la conspiration d'Amboise, à ce qu'on prétend (ce que je n'assure pas); il se sauva trois jours avant que MM. de Lude, de Lansac et de Montpezat pussent exécuter les ordres qu'ils avoient de le prendre, mort ou vif. Ce fut en 1559, et par sa trahison qu'il perdit la duché-pairie de Chatellerault, qui retourna dans les mains du roy ; ce que l'on conjecture par les termes de l'édit de réunion des domaines engagés.

Il y a dans le trésor de Chatellerault un procès-verbal du 29 novembre 1559 en exécution d'une commission adressée aux officiers de ladite ville par le roy, signée FRANÇOIS, et au-dessous *Bourdin*, qui porte que le roy, par son édit, ayant ordonné la réunion à son domaine de tout ce qui en avoit été aliéné, et notamment de la duché de Chatellerault, où il a appris que le comte d'Aran et ses gens ont commis plusieurs dégats et malversations, il ordonne aux officiers d'en faire leur procès-verbal et de chasser par toutes sortes de voyes les gens du comte d'Aran de ce qu'ils possédoient dans la duché. — Ce qui fut exécuté.

Nous avons dit que le comte d'Aran tenoit des assemblées de religionaires à Chatellerault, ou du moins dans sa maison de la Berlandière, où il faisoit prescher des ministres qui corrompirent et infectèrent de leur hérésie plusieurs habitants de la ville de Chatellerault qui estoient allés par simple curiosité pour les entendre. Ils se multiplièrent si fort et en si peu de temps qu'en l'année 1562 ils ravagèrent, pillèrent et démolirent les églises et couvents des Cordeliers, des Minimes et plusieurs autres de la ville, dont informations furent faites à la requeste du procureur du roy, en conséquence desquelles M. le duc de Montpensier, pour lors lieu-

tenant général pour le roy ès pays de Guyenne et Poitou, rendit une ordonnance le 5 septembre de ladite année 1562, portant injonction au lieutenant général, procureur du roy et autres officiers du roy à Chatellerault de faire lever et prendre sur les plus clairs deniers provenant de la vente des fruits et revenus des biens des religionaires la somme de 300 l. pour estre par moitié employée aux réparations plus urgentes et nécessaires des églises desdits religieux, 30 septiers de bled et 15 pipes de vin pour la nourriture des pères cordeliers, 15 septiers de bled et 7 pipes de vin pour celle des pères minimes, afin qu'ils pussent continuer à faire le service divin, et ce par provision jusqu'à ce que le roy ou justice en eussent autrement ordonné. Et le 28 dudit mois, le sieur de Montpezat, gouverneur et sénéchal de Chatellerault, ordonna que ladite somme, bleds et vin, fussent payés et fournis par plusieurs dénommés en son ordonnance, ce qui fut exécuté en partie seulement, parce que les particuliers qui se trouvèrent chargés dans les informations faites à la requeste du procureur du roy, obtinrent du roy Charles IX des lettres de pardon données au camp devant Rouen, le 13 octobre de ladite année, et certaines autres lettres royaux le 9 juillet de l'année suivante, par lesquelles ils prétendirent se faire rembourser de ce qu'ils avoient été contraints de donner auxdits religieux, et pour ce formèrent action par devant les commissaires députés par le roy pour l'entretien de l'édit de pacification es pays de Poitou, Saintonge, La Rochelle et pays d'Aunis ; mais ils furent, par leur sentence du 5 aoust de l'année suivante, déboutés de leurs prétentions et les religieux réciproquement du droit de leur poursuite du par sus restant à recevoir, suivant l'ordonnance de M. le duc de Montpensier.

Ce fut en ce temps là que la ville et la duché-pairie de Chatellerault sortirent pour la seconde fois des mains du roy

par le don que Charles IX en fit à titre d'usufruit seulement à Diane, légitimée de France, sa sœur, duchesse douairière de Montmorency, par lettres patentes du 22 juin 1563, confirmées par autres du mois de juillet 1571 et vérifiées en parlement le 6 février 1572.

Cette princesse étoit une des plus accomplies par son esprit, sa vertu et ses autres qualités que la France ait vu naître jusqu'alors. Elle avoit épousé en premières noces Horace Farneze, duc de Castro, et en secondes noces François de Montmorency, maréchal de France, fils aîné d'Anne de Montmorency, connétable de France.

Elle ne jouit pas jusqu'à sa mort de cette duché-pairie, elle en fut évincée par l'engagement que le roy Henri III en fit à François de Bourbon, duc de Montpensier, en 1582. Les lettres portent qu'elle en sera dédommagée, et il est à présumer qu'elle l'a été.... Ces lettres du 26 novembre 1582, vérifiées en parlement le 13 mars 1584 pour la somme de 50,000 écus d'or sol, évaluée à 150,000 l. à la charge du rachapt perpétuel, laquelle somme fut payée en compensation de 42,502 écus sols valant 127,507 l. 10 s., a quoy montoient les aliénations faites par Louise de Savoye, régente, mère de François Ier et Henri II, de certains domaines et fiefs dépendant de la principauté de Dombes pendant le temps que lesdits roys en avoient joui a titre de confiscation sur Charles de Bourbon, connétable de France, lorsqu'il quitta le service du roy; laquelle principauté fut remise à Louis de Bourbon, père de François, par transaction faite entre le roy François Ier et ledit Louis de Bourbon le 20 novembre 1560

Suppl. fr. 2036. [81].

MONSIEUR DE BLÉRANCOURT.

Copie du testament de haut et puissant seigneur
Mre Bernard Potier,

Chevalier seigneur de Blérancourt, comte de Montfort, marquis d'Annebaut, Ponteau-de-Mer, baron de Montjeay, Saint-Samson, Fernay, La Ferté-Massé et autres lieux, portant la fondation de l'hôpital des pauvres enfants orphelins de Blérancourt, du 22 novembre 1761.

Nous reproduisons ici l'article que Tallemant des Réaux consacre à ce personnage.

« M. de Blairancourt est Potier, d'une bonne famille de la robe; ils viennent d'un général des finances qui, à la bataille de Ravennes, demanda une pique à Gaston de Foix, et se battit en homme de cœur. Blairancourt est le cadet de M. de Tresmes. Cet homme a voyagé et a mesme fait des livres de ses voyages; mais il y a tant de choses inutiles, que ce seroient trois gros volumes in-folio où il n'y auroit rien à apprendre... C'est pourquoy on ne les a pas imprimés. Il avoit espousé N... qui estoit une femme qui s'estoit mise à estudier. Ce fut cette madame de Blairancourt qui bastit la maison de Blairancourt en Picardie; on dit qu'elle la fit quasy toute défaire pour réparer un défaut, de peur qu'on ne dist que madame de Blairancourt avoit fait une faute. Elle mourut sans enfants et son mary ne s'est point remarié.

« Il n'y a guères d'homme au monde plus avare; il a, dit-on, quatre-vingt mille livres de rente; cependant il est vestu comme un gueux. Il ne va plus qu'à cheval sur une selle à piquer (de manége), monté sur un gros roussin. A la campagne, pour tout manteau de pluye, il a un manteau doublé de panne et de petites bottes de maroquin à pont-levis. Il mange sur un escabeau et fait fort méchante chère. Il disoit une fois : « Ah! cela, c'estoit du « temps que j'allois en carrosse. » Croiriez-vous après cela que cet homme ne thézaurisast pas? Non, il se laisse piller par ses gens; il doit mesme quelque chose. Un homme à qui il doit quelque rente luy alla demander trois années d'arrérages. « Eh! luy « dit-il, monsieur, ne me pressez pas. Si vous sçaviez ma néces-

« sité, vous auriez pitié de moy. » — Une fois qu'il fut payer au bureau de l'Hostel-Dieu, je ne scay quelle rente dont il est chargé, il demanda en grâce qu'on lui donnast un homme pour le faire passer gratis sur le pont, où l'on paye un double, et il fallut luy en donner un. A la vérité, il entretient sa niepce de Tresmes, et son équipage à Blairancourt, à ses dépens. »

Jamais homme ne fut plus exact, a dit le chanoine Maucroix, en parlant de son ami Tallemant. Malgré ce certificat de véracité, et tout en prenant en grande considération ses *Historiettes*, il est à propos et parfois fort prudent de ne point les accepter sans contrôle. Le penchant de l'auteur à la malignité, aux petites médisances, lui a fait mêler bien des commérages aux notes intimes et précieuses qui composent ses récits. Ce qui justifie la confiance qu'en général le lecteur accorde à Tallemant, c'est qu'on sait que c'est sans parti pris de ridiculiser les gens qu'il enregistre indistinctement le bien et le mal qu'il sait, ou qu'il entend. On sent que quoique souvent au-delà, il est de bonne foi. Mais nous le répétons, beaucoup de ses récits sont sujets à caution. On vient do lire le sans-façon avec lequel il parle de M. de Blairancourt, qui, à vrai dire, n'étoit point un homme de rien. On en jugera par cet extrait des papiers de d'Hozier (*Cabin. des Titres*).

« Bernard Potier, chevalier, seigneur de Blerencourt, comte de Pontantou, Ponteaudemer, et de Montfort-sur-Rille, marquis d'Annebaut, cornette général de la cavalerie légère de France en 1600, gouverneur de ville et château de Fougères en 1598 et 1605; de la ville de Langres en 1602; bailly de Coucy la mesme année; gouverneur de Ponteaudemer en 1605; lieutenant-colonel de la cavalerie de France, capitaine et gouverneur de château-Pere et chasses de Folembray en 1609; conseiller d'Estat en 1614; vice-amiral et capitaine des côtes de Normandie en 1614 et 1615; capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy; capitaine-gouverneur et lieutenant-général de Péronne, Montdidier et Roye en 1616; nommé chevalier des ordres du Roy au chapitre du 31 décembre 1619; maréchal des camps et armées de Sa Majesté, le 23 avril 1621; lieutenant de Roi au bailliage de Rouen et de Caux, avec entrée et voix délibérative au Parlement de Rouen en 1623; M^e^ de camp d'un régiment et gens de pied en 1625.

« Il étoit frère puiné de Réné Potier, duc de Tresmes, et avoit pour frère cadet Antoine Potier, chevalier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'Estat, fait greffier commandeur des ordres du Roy en 1605. Il avoit épousé, par contrat du 15 mai 1600, Charlotte de Vieuxpont, alors âgée de 9 ans, dame d'Annebaut et Chailloué,

dest Pierre le Verger en Caux, d'Esquelon, de Boissy du Quesnay Doublet. Elle mourut sans enfants en 1645 et étoit fille de Gabriel de Vieuxpont, seigneur de Chailloué et de Saint-Pierre en Caux, chevalier de l'ordre du Roy, premier gentilhomme de la Fauconnerie, et de Françoise de Boves Conservant. »

Voilà le personnage assez important par ses titres, ses services et ses fonctions, dont l'auteur des *Historiettes* parle comme on vient de le voir. M. Suin, notaire honoraire à Soissons, dont nous avons déjà publié plusieurs intéressantes communications, nous adresse une pièce qui semble infirmer les reproches d'avarice et de vie sordide que cette historiette fait peser sur la mémoire de M. de Blérancourt; c'est la copie de son testament retrouvé dans les minutes du notaire du pays.

Au nom du Père. du Fils et du Saint-Esprit.

La connoissance que j'ay de mes infirmités et les accidents à quoy je suis souvent sujet, les exemples domestiques et étrangers qui sont devant mes yeux me font souvenir de ma condition ; les bons exemples que j'ay eus des hautes et grandes vertus, bonté, probité, humilité, charité et autres qualités de feue madame de Blérancourt, m'invitent et m'induisent à faire ce testament pour n'être point surpris à la mort dont l'heure nous est incertaine. Je proteste devant Dieu et les hommes que comme j'ay toujours reçu la foy de mes pères et mères, qui est celle de l'Église catholique, apostolique et romaine, ma volonté est de finir mes jours en la même foy pour laquelle je suis prêt de répandre mon sang quand il plaira à Dieu de m'en rendre digne. Je demande pardon à Dieu et à tous ceux que j'ai offensés, et supplie de toute mon affection mon Dieu de recevoir mon âme en son paradis par les mérites de Jésus-Christ notre seigneur, en qui j'ay toute mon affection et confiance.

Quant à mon corps, je désire qu'il soit mis et enterré en la paroisse de Blérancourt, avec celui de feue Madame. Je ne

désire point qu'à mon enterrement il y ait des pompes funèbres, mais bien qu'on fasse dire, outre les services accoutumés, mille messes, savoir : cent en la paroisse des Feuillants d'ici, cent à nos paroisses, cent aux Chartreux de Paris, Bourfontaine, Mont-Renault, trois cents à Prestmontrez, à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, cent pour Annebault et les autres villes qui en dépendent, cent au pays du Maine aux paroisses que j'y ai, cent pour les Feuillants de Blérancourt et du Plaissis et les cent dernières aux pères de la Charité, à condition qu'on les dira promptement; pour le paiement desquelles mille messes, sera payée promptement, sur ma succession, la somme de six cents livres que je donne et lègue à cette fin; et des biens que Dieu m'a donnés, j'en dispose ainsi qu'il en suit :

Je donne à mes domestiques, sçavoir : à Fagonde, le basque, à Pierre Fagonde, maître Pierre, aux deux Carbonnier, chacun trois cents francs par an leur vie durant; je donne à Fouré, concierge de Blérancourt, à Lafontaine, concierge d'Annebault, au Clercq et sa femme, concierges à Damaït, leurs gages leur vie durant; à Thoinette ses gages sa vie durant; aux jardiniers Cavestier et Destrée, palfermier, et à tous les autres domestiques, un habit de deuil, et donne leur demeure à leur choix, icy, à Paris, Plaissier ou Damait et Annebault : — aux trois basquires, Fouré, Lafontaine, Le Clercq, et Thoinette où elle voudra; je donne aux deux filles trouvées, savoir : Marie Maroy et Marie Croharde, à la première trois cents livres sa vie durant, et à la seconde deux cents livres sa vie durant; et aux petits garçons qui se trouveront aux logis lors de mon décès chacun quarante écus pour apprendre maitier. Je donne cent livres à Chavigny qui a servi céans sa vie durant, je confirme le codicile ci-joint et signé de ma main le 30 juillet 1660, touchant la donation nouvellement bastie à Blérancourt, mentionnée au-

dit codicile ; je donne quatre mille livres de rente à prendre sur tous mes biens pour être la fondation d'un hôpital que je veux et prétends être bâti, établi dans la maison de Fourcroy, située dans Blérancourt, et que feue Madame et moy avons acheptée, à cette intention, pour y nourrir et faire instruire toute la jeunesse qui se pourra trouver de petits orphelins d'icy et de nos autres villages et Lombray, et pour la conduite direction dudit hôpital, je veux et entends qu'il dépende de Messieurs les prieurs de la Chartreuse du Mont Renault, des Feuillants et de la Charité de Paris, officiers et procureurs de justice et seigneurie de Blérancourt, et que le procureur tous les jours agisse sous les ordres commandements desdits susnommés.

Je donne et lègue la somme de trois mille livres pour être distribuée aux pauvres de nos villages incontinent après ma mort; et sera donné ordre à tous mes fermiers par ordre des officiers de justice et fermiers desdits lieux.

Je donne à ma niepce de Tresme, Anne Madeleine Pottier, qui a été nourrie avec feue madame de Blérancourt, le reste de mes biens meubles et immeubles généralement quelconques qui appartiendront incommutablement, en pure propriété, à condition que, après sa mort, elle rendra encore deux mille livres de rente audit hôpital de Blérancourt. Ma succession doit soixante mille livres à M. le marquis de Gesact, et mon frère hérite de moy la ville de Frénay, la chatellerie d'Arle le Bohême et le Grand Court. Je donne à Madeleine Massy, orpheline, sa vie durant, quarante livres de rente, et à la fille de la Bruyère, servante de la bassecour, et François, leurs gages leur vie durant. Je révoque les autres testaments et codiciles que j'ay faits ci-devant, à la réserve de celui cy-dessus en date du 30 juillet 1660, comme ce présent testament soit tenu pour ma dernière volonté et comme tel exécuté.

Fait à Blérancourt, le 8 juin 1661, y approuvé toutes les fautes d'ortographe qui sont en ce présent testament, telle est ainsi ma dernière volonté.

Je supplie très-humblement Mre le premier président de La Moignon de vouloir agréer de prendre sur ma succession des bagues pour trois mille livres ou en argent à son choix et de se servir s'il lui plait, pour son soulagement, en exécution de ce présent testament, de Mre Labbé, secrétaire du roy, mon filleul auquel je donne cent écus par an sa vie durant. *Signé :* BLÉRANCOURT POTTIER.

Pardevant nous, Abraham Sauvage et Christophe Floreau, notaires royaux au baillage de Coucy, soussignés, comparut haut et puissant seigneur messire Bernard Pottier de Tresme, chevalier, seigneur de Blérancourt, marquis d'Annebault, comte de Montfort, Ponteau-de-Mer, baron de Montigny Montjeay, Fresnay, Thorigny, La Ferté-Massé, Sauget, Samson et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, lieutenant pour le roy au gouvernement de Rouen et pays de Caux, lequel a déclaré ce testament de l'autre part estre écrit et signé de sa main, qu'il atteste, approuve et ratifie pour estre y celui exécuté après son décès selon sa forme et teneur par l'exécuteur y dénommé et dans la laittre écrite signée de sa main y jointe, datée de ce jour.

Fait et passé en la maison seigneuriale du Pont-de-Sée, en laquelle demeure Jean Dufay, fermier, par nous notaires royaux soubsignés, le 20 juin 1661, après midy, et a ledit seigneur de Blérancourt, avec nous, notaires royaux soussignés, par lui mandés à cet effet cy-dessus,

Signé : BLÉRANCOURT POTTIER, FLOREAU et SAUVAGE,

et au bas de la troisième page est écrit et à côté paraphé le 22 novembre 1661. *Signé :* DAUBRAY.

En suit la teneur de la diction trouvée avec ledit testament.

J'adjoute à mon testament cy-devant fait et que j'ai écrit et signé de ma main, datté du 12 mars et reconnu ledit jour pardevant deux notaires du baillage de Coucy, et ce par forme de codicile et que je désire avoir la même force et vertu :

Je donne et lègue les six maisons que j'ai fait bâtir depuis peu à Blérancourt, savoir : celle de la rue qui conduit au Preslay, proche celle bâtie appartenant à Paul Soulage, au Basque, mon domestique, et ce après mon décès ; les deux de Margueritte Gallette et Bertrant à maître Pierre mon cuisignier et petit Chavigny qui a été mon laquais, c'est-à-dire les rentes qui m'appartiennent sur icelles ; et les trois maisons de la rue Neuve, à Marie Moury et aux deux Carbonnier, pour en jouir par lesdits susnommés après mon décès comme dit est.

Fait à Blérancourt, le 30 juillet 1660.

Signé : Blérancourt Pottier, et au bas ces mots : paraphé le 22 novembre 1661. *Signé :* Daubray.

En suit la teneur de ladite lettre mentionnée en la reconnaissance dudit testament :

Monsieur, comme pendant ma vie j'ay éprouvé votre bonté, je l'espère après ma mort, et vous supplie très-humblement pour l'amour de Dieu, des pauvres et de ceux à qui je donne et lègue en ce testament, d'agréer d'en vouloir être l'exécuteur, et que me pardonniez la peine que je vous donne, je prie Dieu qu'il vous en récompense, m'estimant votre très-humble et très-obéissant et très-affectionné serviteur. Blérancourt.

A Blérancourt, le 11 juin 1661, et au-dessus de la lettre est : à Monsieur, M. le premier président du Parlement de Paris.

Paraphé le 22 novembre 1661. *Signé :* DAUBRAY.

Collationné à l'original dudit testament, adition et lettres mis en mains de Gallois, l'an de novembre, soussigné par M. le lieutenant civil pour garder en ses minutes et en délivrer des copies suivant le procés-verbal fait par M. le lieutenant civil de la lecture dudit testament de cejourd'hui, vingt-deux novembre 1661. *Signé :* CARON et GALLOIS.

Nous soussignés, conseillers du roy en tous ses conseils, premier président en son Parlement, nommé par défunt, Mre de Blérancourt pour exécuteur de son testament, comme nous ne prétendons accepter la qualité d'exécuteur dudit testament que par honneur seulement sans nous charger d'aucune chose, consentons en tant que nous le pouvons, que M. Labbé, secrétaire du roy, nommé par ledit feu seigneur de Blérancourt, pour nous soulager en ladite exécution, fasse ladite exécution dudit testament si M. le duc de Tresme, héritier dudit défunt et mademoiselle de Tresme, sa fille, légataire universelle, le trouve bon.

Fait à Paris, le 22 juin 1662.

Signé : DE LAMOIGNON.

Collationné par les conseillers du roy, notaires à Paris, soussignés, aux originaux en papier, ce fait rendues cejourd'hui, 18 mars 1687.

Ainsi *signé :* LOYN et COUVREUR.

NOTE SUR MADAME D'HALLOT

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT A UNE DES HISTORIETTES DE TALLEMANT DES RÉAUX.

Tallemant des Réaux a consacré un des chapitres les plus piquants, sinon les plus édifiants, de son recueil à *Madame Dalot* (3e édition, t. V, p. 348-350). M. Paulin Paris, dont le commentaire, à la fois si spirituel et si savant (je demande pardon d'en parler ici comme on en parle partout), complète le plus souvent à merveille les récits du chroniqueur, n'a eu presque rien à dire (p. 351) au sujet de l'historiette CCXCVIII. A l'aide des généreuses communications de deux personnes qui aiment fort à chercher et qui réussissent fort à trouver, je puis, plus heureux que M. P. Paris, combler quelques lacunes et rectifier quelques erreurs du biographe de madame d'Hallot. Tous les lecteurs des pages qui vont suivre s'associeront certainement aux sentiments de reconnoissance que m'inspire le gracieux procédé de madame la comtesse Marie de Raymond, dont les connoissances en fait de généalogies paraîtroient vraiment incomparables, si elles n'étoient voilées par une exquise modestie, et de M. Adolphe Magen, qui, à tous ses mérites si divers et si distingués, joint celui d'être un paléographe accompli. A lui, je dois la transcription d'un curieux document inédit tiré des archives de l'hôtel de ville d'Agen ; à madame de Raymond, je dois des renseignements aussi sûrs qu'abondants relatifs à la famille d'Hallot. Ces excellents amis ne me pardonneront peut-être pas de leur avoir rendu ce public hommage, mais, moi, je ne me serois pas pardonné de passer leur nom sous silence, et je

préfère, au bout du compte, être accusé d'un peu d'indiscrétion que de beaucoup d'ingratitude.

« Madame Dalot est fille d'un simple bourgeois d'Agen. »

Non, ce n'est pas d'un bourgeois d'Agen qu'elle était fille, mais d'un bourgeois de Clairac, ville située à trente-huit kilomètres d'Agen, dans l'arrondissement de Marmande et dans le canton de Tonneins. Ce bourgeois s'appeloit M. de Galiné; il avoit épousé Louise de Lafont. Leur fille unique reçut le prénom de Françoise.

« Viger, conseiller huguenot, songea à espouser la mère « et à faire espouser la fille à son filz. »

Ce *Viger* portait en réalité le nom de *Vigier*, nom qui subsiste encore dans l'Agenois, de même que celui de Galiné.

« Elle n'avoit pas encore douze ans qu'elle devint amou- « réuse d'un jeune homme de la ville, nommé Dalot, qui « estoit bien fait et entreprenant. »

L'orthographe adoptée par Tallemant des Réaux n'est pas celle de d'Hozier (*Armorial de France)*, de la Chenaye-des-Bois (*Dictionnaire de la noblesse*), de Saint-Allais (*Nobiliaire universel*), de Lainé (*Archives de la noblesse*), qui écrivent *d'Hallot*. Nous retrouvons, du reste, dans plusieurs docu ments la forme *Allot* et aussi la forme *Dallot.*

On est d'accord pour attribuer aux d'Hallot une origine normande, mais aucun généalogiste n'a connu la branche établie en Agenois à la fin du XVIe siècle, et qui avoit cessé d'exister au milieu du XVIIIe. La similitude parfaite de armoiries et le premier degré inscrit aux preuves de noblesse faites, en 1705, devant M. de Labourdonnaye, intendant de Guyenne, par François d'Hallot, ne peuvent laisser aucun doute sur la communauté d'origine (1).

(1) Ces preuves sont entre les mains de M. Jules de Bourrousse de Laffore, le consciencieux continuateur du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*.

Le *jeune homme* qui est le héros de l'aventure si vivement racontée par Tallemant fut l'aîné des enfants de Claude d'Hallot, trésorier et receveur du domaine d'Agenois et Condomois (1), et de Rose de Loubatery, fille elle-même de Laurent de Loubatery, trésorier général de Guyenne, et de Jehanne de Raymond. Il portoit le prénom de Laurent. Le mariage ayant été célébré en mai 1593 (2), Laurent, s'il naquit l'année suivante, comme c'est probable, auroit été âgé de trente ans quand il enleva Françoise de Galiné dans la nuit du 27 mars 1624, date que Tallemant a oublié de marquer et qui nous est révélée par l'extrait suivant du *Journal des consuls depuis* 1615 *jusqu'à* 1627 (Archives municipales d'Agen, f[os] 388-389) :

« Le mercredy 27 mars 1624, sur les trois heures de matin (3), la filhe du feu S[r] de Galiné de Cleyrac a esté enlevée par le S[r] Dallot dans la maison du S[r] de Godail (4), estant couchée dans son lict et en la chambre de monsieur de Vigier, conseiller du Roy en la cour et chambre de Guienne, qui estoit aussi couché dans son lict en la mesme chambre (5), laquelle filhe le dict S[r] Dallot auroit sortie hors de la ville avec une eschelle près la porte St-Anthoine et icelle conduitte où bon lui a semblé (6). Et le mesme jour

(1) Ses provisions sont transcrites dans le registre des archives départementales de Lot-et-Garonne B 4 *bis*. Claude d'Hallot prenoit aussi le titre de secrétaire de la reine Marguerite.

(2) Le contrat transcrit au registre B 27 des archives départementales de Lot-et-Garonne, est daté du 10 mai 1593.

(3) Tallemant a été bien informé : il indique absolument la même heure, disant : « Il fut introduit dans la maison trois heures avant jour. »

(4) C'était Gratien de Godailh ou Goudailh, fils de Jehan de Goudailh, sieur d'Arasse, receveur des tailles d'Agenois.

(5) On lit dans Tallemant que : « Madame de Viger, sa mère, la gardoit soigneusement, » et que d'Hallot, ayant gagné une servante qui l'avertit de tout, profita de l'absence de sa future belle-mère pour enlever le dépôt confié à la garde du second mari de celle-ci.

(6) « Il sortit avec la demoiselle, dit Tallemant, par un trou qu'il

ou c'est saizy de la filhe de chambre de la damoiselle de Vigier, mère de la dicte Galiné et du valet de chambre du S[r] de Lafon pour avoir presté consentement et acistance aux enlèvemens, ausquels on faict le procès en la dite cour et chambre; de quoy a esté faict procès-verbal (tant) par le juge ordinaire que par les sieurs consuls, qui sont devers Magadon, greffier criminel en la dicte cour et chambre.

« Le XXVIII[e] dudict moys, Jacob Léonard, valet du S[r] de Lafont, de la relligion préthendue refformée, ayant esté condempné par arrest de la cour de chambre du dict jour à estre roué à la plasse publique de la présente ville, a esté jugé par monsieur de Pontac, président, et autres messieurs de ladicte chambre que le ministre l'exhorteroit et fairoit les prières dans la prison au dit patient et de là le dit ministre se rendroit près du poteau sans acister le dit patient par les rues, et estant le dit patient arrivé près du poteau et avant que de monter l'eschelle, le dit ministre l'exhortera en paroles et sans crier haute voix, et ce faict, le patient estant entre les mains de l'exécuteur pour monter, le dit ministre se retirera. Lequel jugement a esté faict par le dit sieur président Pontac, y estant présents messieurs Deschamps, Ratié et Girardin, consuls, et le S[r] d'Alba, ministre (1), qui a promis n'outrepasser icelluy et luy faire prières suivant les termes de l'édict de Nantes. »

avoit fait faire à la muraille de la ville, et se retira dans un chasteau d'un homme de qualité. Là il fut assiégé dez le lendemain, et il soustint le siége tant qu'il eut des vivres. Une belle nuict qu'il faisoit fort obscur, il se sauva, avec sa maistresse, en Rouergue, après l'avoir descendue par une fenestre. »

(1) Jean Alba ou d'Alba fut, selon la *France protestante*, pasteur à Tonneins en 1620, à Agen en 1623, plus tard à Sainte-Foi. Ce fut dans cette dernière ville qu'il publia divers ouvrages de controverse : *Apologie pour les sacrements de l'Église* (1636, in-8°) ; *Apologie pour le sacrifice de la croix* (1636, in-8°). En 1625 il avoit fait paroître à Montauban, sous le titre de la *Recherche du cèdre*, un ouvrage contre le jésuite César Haraucourt (1 vol. in-8°).

M. Magen n'a pas trouvé la mention de l'exécution de ce jugement, chatiment rigoureux pour un pareil méfait, et il se demande si cette formalité n'a pas été omise par un secrétaire trop distrait.

Tallemant nous apprend que les fugitifs, « la pauvre petite » étant déguisée en homme, « passèrent en Savoye et s'allèrent jeter aux pieds de la princesse de Piémont, » devenue depuis duchesse de Savoye.

Laurent d'Hallot, dix ans plus tard, obtint un brevet de colonel et maître de camp dont voici la copie tirée du registre B 17 (p. 301) des *Insinuations*, conservé aux Archives départementales de Lot-et-Garonne.

« Victor Ame(dée), par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablais, Aoust, Genevois et Monferrat, prince de Piedmont, roi de Chypre, vu les preuves que nous avons reçues des mérites du sieur Dallot, gentilhomme françois, de la particulière affection qu'il professe envers nous et le bien de nostre service dans l'employ qu'il a eu çi-devant de ça agissant dans toutes les occazions avec tant de courage et de valleur qu'elle nous convie de luy en donner cy-devant des tesmoignages de nostre affection en le constituant et depputant par noz lettres patentes et provisions du 29 may dernier colonel et maistre de camp entretenen dans nos armées deça et dela les montz, en laquelle qualitté rendeu auprez de nous aux occasions présantes où il a continué de se comporter généreusement, nous luy avons voulleu continuer et augmenter les preuves de nostre affection, pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvantz, nous avons icelluy sieur Dallot créé, constitué et depputté ainsy que par ces présantes signées de nostre main le créons, constituons et depputons colonel et maistre de camp du régiment françois que Sa Majesté entretient dans nos Estats, etc. Donné à Biène le 20 novembre 1635. — Extrait sur son propre ori-

ginal vu et collationné par moy conseiller secrétaire de Madame Royalle de Savoye à Turin ce 18 décembre 1635. Ainsi signé : Bazin. »

A la suite de ce brevet est insinuée (p. 302) la pièce que voici, laquelle montre que le mariage, accompli dans des circonstances si romanesques, fut loin d'être toujours heureux :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à noz amis et féaux conseillers les gens tenans nostre cour de parlement de Bordeaux, chambre de l'édit de Guienne et Languedoc et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut. — Nostre cher et bien amé frère le duc de Savoye ayant nommé pour maistre de camp d'ung régiment de gens de pied françois que nous luy entretenons en ses estats le sieur d'Allot avec commandement de se rendre au plus tost en nostre camp et armée d'Italie, de manière que pour les poursuites du procès civil que luy et la dame, sa femme, ont indécis ? par devant nous, estant en demandant que deffandant, il ne se pourroit trouver en personne comme il luy seroit nécessaire pour la conservation de ses droictz, et ne voulant pas que son absence pendant qu'il sera employé en nostre service luy puisse préjudicier en ses affaires particulières, à ces causes nous voulons et vous mandons par ces présentes signées de nostre main que vous ayez à tenir en estance et surséance durant le temps de six mois tous et chacun les procès civils que les dicts sieur et dame d'Allot ont et auront par devant vous, durant lequel temps nous vous avons faict et faisons très expresse inhibition et deffense d'en prendre cognoissance, etc. — Donné à Sainct-Germain, le 4me jour d'apvril l'an de grâce 1636 et de notre règne le 26me. — Louis. — Publié à Agen en l'audience de la cour de la sénéchaussée d'Agenois par devant Mr maistre Antoine de Boissonnade, président et juge-mage

en icelle, le 17[me] may 1636. Signé : BOISSONNADE, juge-mage (1) ; GOLZ, advocat du roy. »

En 1637, le 12 avril, Laurent d'Hallot reçut du duc de Savoie une lettre missive lui traçant la route que devoit suivre une compagnie de son régiment (Preuves faites devant M. de La Bourdonnaye). C'est la dernière mention que l'on trouve de l'existence du mari de Françoise de Galiné. Tallemant des Réaux assure que « de Savoye ils s'allerent establir en Guyenne, » et que « Dalot mourut bientôt après. » Le chroniqueur a-t-il été bien informé en ce qui regarde ce retour en Guyenne? Dans tous les cas, les deux époux ne restèrent pas longtemps ensemble dans leur province natale, car moins d'un an après que Laurent d'Hallot eut reçu la lettre missive du 12 avril 1637, Florimont d'Hallot, écuyer, seigneur de Castille et de La Mothe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, enseigne d'une compagnie du régiment des gardes du roi, obtint de Madame Royale, duchesse de Savoye (par provisions du 16 mars 1638), la charge de « colonel et mestre de camp en considération des services de feu Laurent d'Hallot, son père (2). »

Françoise de Galiné survécut longtemps à son mari, divers documents nous permettent de le constater. Le 12 juillet 1638, « dame Françoise de Galliné, vefve de desfunct « messire Laurent d'Hallot, quand vivoit mareschal de camp « dans les armées de S. M. en Piémont, » donne, à Agen, une quittance à M. Gratien de Roussanne, conseiller du roi,

(1) C'est à la famille de ce magistrat, une des plus honorables de l'Agenois, qu'appartenoit un de nos plus célèbres hellénistes, un de nos plus savants critiques, Jean-François Boissonade, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(2) Le portrait de Laurent d'Hallot est conservé au château de Talive, près d'Agen, château qui appartient à son descendant, M. Armand de Sevin, Anne de Hallot, petite-fille de Laurent de Hallot, ayant épousé, par contrat du 22 février 1694, noble Armand de Sevin, écuyer, seigneur de Ganet et de Talive, baron de Segougnac.

magistrat au présidial d'Agen (1). Le 25 avril 1643, à Agen, « demoiselle Izabeau de Cambefort, dame de Beauval, veuve « à feu Mr maistre Thomas de Redon, quand vivoit conseiller « du roy et lieutenant principal à la cour présidiale et séné« chaussée de la présente ville, » vendit à perpétuité « à « dame Françoise de Gualiné, veuve de feu messire François « Dallot, quand vivoit mestre de camp d'un régiment entre« tenu par le duc de Savoie, un droit de rentes annuelles de « 19 sols et devoirs seigneuriaux qu'elle avoit sur une maison « et jardin sise et située dans la présente ville et proche la « porte d'icelle appelée Saint-Antoine, appartenant aux « hoirs feu Mr maistre Claude Allot quand vivoit trésorier, « moyennant 300 livres tournois (2). » Le 15 septembre 1643, en vertu d'une transaction insérée, à cette date, au registre des insinuations de ladite année (p. 76), certaine donation fut faite à Françoise de Galiné par son beau-frère, noble Robert d'Hallot, sieur de la Tuque (3). Le 11 juin 1645, la

(1) Archives de madame la comtesse de Raymond, liasse *Roussanne*.

(2) Le 21 février 1728, cette maison fut vendue à madame Marie-Marthe de Blazy, épouse de messire Jean-Charles de Carmentran, seigneur d'Espalais, demeurant en son chasteau de Latour, paroisse et juridiction d'Espalais, en Agenois. Le 19 janvier 1731, cette même maison fut revendue par Jean-Charles de Carmentran, au nom de sa femme, à messire Godefroy de Secondát de Roques, et prit alors le nom d'hôtel Secondat. Ce fut là que mourut la fille de l'illustre président de Montesquieu, Denise de Secondat. L'hôtel échut en partage à sa petite-fille, madame la baronne de Moncaut, née de Secondat de Montesquieu, et la petite-fille de celle-ci, madame la marquise de Saint-Exupéry, l'a vendu en 1847 (Archives du château d'Arasse, appartenant à la famille de Saint-Exupéry).

(3) Ce Robert d'Hallot épousa Marguerite de Lafont, fille unique de Pierre Lafont, sieur de Bigan et de La Loupe. Saint-Allais (*Nobiliaire universel*, t. XIII) prétend que la fille de Robert, Marie de Hallot, épousa, en 1691, noble André de Saint-Martin du Pouy. Le véritable nom du mari de mademoiselle d'Hallot étoit celui-ci : André du Pouy, seigneur de Bonnegarde. Saint-Allais a ignoré que c'était là le second mariage dAndré qui, avant le 22 avril 1681, avoit épousé Marguerite de Malvin, et en eut, entre autres enfants, Suzanne du Pouy de Bonnegarde, ma trisaïeule paternelle. Le premier mariage d'André a été signalé par d'Hozier dans la *Généalogie de la famille de Malvin* (*Armorial général*, registre V, seconde partie).

veuve de Laurent d'Hallot assiste au contrat de mariage de Pierre de Lusignan, seigneur de Galapian, et de Rose de Loubatery, fille de feu Florimond de Loubatery, seigneur de Bellecombe, conseiller du roi en la cour des aides de Guienne, et de Constance de Carbonnier (Archives départementales de Lot-et-Garonne, registre des insinuations B 62, p. 257). Quinze ans plus tard, Françoise de Galiné étoit encore en vie : elle assista, le 4 novembre 1660, aux fiançailles de son fils, Florimond, seigneur de Castille et de la Mothe, gentilhomme ordinaire du roi, et de Marguerite Foy de Faure, fille de feu Mr maistre Henry de Faure, conseiller du roi au siége présidial d'Agen, et de Bertrande de Saint-Gillis (registre des Insinuations marqué BB 79). Le 9 décembre suivant, « au lieu de Castille, proche de la ville de Clairac, » Françoise de Galiné ratifia la donation inscrite au contrat de mariage de son fils Florimond, mais en se réservant la jouissance de la maison noble de Castille, de la maison de Clairac, de la moitié de la maison d'Agen, des biens situés dans la paroisse de Massac, des pierreries, meubles, etc. (BB 74). On ne connoît pas la date précise de la mort de Françoise de Galiné, mais elle n'étoit plus de ce monde le 16 juillet 1662, jour de la signature du contrat de mariage d'Anne Christine d'Hallot, sa fille (1), et de noble Sylvestre de Raymond de Folmont, seigneur de Limbert et de Sistet, second fils de Germain de Raymond de Folmont et de Jeanne de Raymond d'Auty (2).

(1) Née en Savoie, Anne-Christine eut peut-être pour marraine la duchesse de Savoie, *Christine* de France.

(2) Anne-Christine eut trois filles : 1° Jeanne, qui épousa, au château de Sistel (juridiction de Dunes, en Condomois), le 25 novembre 1685, messire François de Bourran; 2° Françoise, dont on ignore la destinée; 3° Angélique, qui épousa Bernard de Saunhac. Le 12 mars 1680, Christine avoit fait donation à Jeanne et à Françoise de Raymond de Folmont, de tous les biens qu'elle possédoit du chef de Laurent d'Hallot et de Françoise de Galiné (Archives départem, de Lot-et-Garonne, registre B 90).

Cette Anne Christine d'Hallot est la personne dont Tallemant des Réaux parle ainsi : « Elle (madame Dalot) eut une « fille de Dalot, dont elle estoit furieusement jalouse; car « elle avoit vingt-trois ou vingt-quatre ans plus que sa fille, « qui n'estoit pas moins belle qu'elle avoit esté à cet âge-là. « La fille, de son costé, n'estoit pas moins galante, et elle « haïssoit sa mère comme la peste. Toutes deux sont petites, « mais ne manquent point d'esprit. » Tallemant met au nombre des amoureux de Anne Christine d'Hallot le prince de Conty, Sarrazin et le duc de Candalle. Une femme aimée par des personnages aussi célèbres a dû inspirer plus d'un poëte et plus d'un prosateur (1). Quelqu'un pourroit-il nous faire connaître les hommages qui ont été rendus par les écrivains du temps à la digne fille (*O matre pulchra filia pulchrior!*) de Françoise de Galiné?

(1) Je n'ai rien trouvé dans les *Œuvres de Monsieur Sarazin* (Paris, Aug. Courbé, 1668, in-12), ni dans les livres, tels que l'*Histoire amoureuse des Gaules*, où il est si souvent question des succès du duc de Candalle.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.



XIX. — LES INSURGÉS DE JUIN.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE

TABLEAU GÉNÉRAL ET STATISTIQUE

DES

3,423 ACCUSÉS DE JUIN TRANSPORTÉS AU HAVRE

DU 5 AOUT AU 29 SEPTEMBRE 1848

avec indication, par catégorie, de profession, d'âge et d'origine.

La peine de la transportation, quoi qu'on en ait dit, remonte à la plus haute antiquité. A Rome et dans les républiques de la Grèce, on la voit souvent prononcée. C'étoit ordinairement sur les bords de la mer Noire qu'on transportoit les condamnés romains, et l'on sait que ce fut là qu'Ovide écrivit ses *Tristes;* quelquefois c'étoit en Gaule, près de la colonie de Phocée. Murena, l'ancien consul, se consoloit, nous dit-on, sous notre beau climat de Provence, en mangeant des huîtres de Marseille.

Introduite en France, la peine de la déportation a conservé les caractères les plus rigoureux; elle est généralement appliquée par des tribunaux d'exception, toujours perpétuelle, afflictive, infâmante et emportant la mort civile. Jamais on n'y avoit eu recours en France avant la révolution. Plusieurs lois autorisèrent alors la déportation politique; mais ce fut moins d'abord une peine qu'une mesure de sûreté publique, dont on fit bientôt le plus cruel abus. Les lois des 26 août 1792, 23 avril 1793, qui décrétèrent la déportation des prêtres, leur firent encourir la mort civile et la confiscation de tous leurs biens, ainsi qu'à tous les émigrés. On distingua cependant, à cette époque, les prêtres déportés volontairement et avec passeports, de ceux nominativement déportés. Les premiers se composoient de ceux qui, n'ayant pas voulu prêter le serment imposé par la loi du 26 août 1792, furent obligés de sortir de France dans le délai fixé par cette loi; les seconds étoient ceux qui furent déportés à la Guyane après avoir été dénoncés comme mau-

vais citoyens par six individus. Une loi postérieure du 12 germinal an VII prononça la déportation contre plusieurs membres de l'Assemblée nationale.

Le Code pénal de 1810 conserva la déportation et la plaça la seconde dans l'ordre des peines perpétuelles. Le législateur, en affectant spécialement cette peine à la répression des délits politiques, a indiqué que le but principal qu'il se proposoit étoit d'assurer la sécurité de la société. Les cas dans lesquels elle est encourue ont été rigoureusement définis. Ainsi, elle est prononcée contre ceux qui trahissent leur pays, soit en passant à l'ennemi, soit en lui livrant des plans de bataille; qui par des actes hostiles exposent l'Etat à une déclaration de guerre; contre les auteurs d'un complot préparé pour attenter à la vie du chef de l'Etat, afin de changer le gouvernement; contre ceux qui ont fait un illégal emploi de la force publique, qui ont provoqué des réunions séditieuses ou concerté des mesures contre l'exécution des lois, ou contre les ordres du gouvernement.

Les rédacteurs du Code pénal, en édictant cette peine contre certains délits déterminés, n'avoient pas la pensée d'introduire dans nos dossiers la *transportation* anglaise, qui correspond à la réclusion et aux travaux forcés à perpétuité de notre Code. — Ce fut encore à la République que nous dûmes cette aggravation de la déportation. — A la suite des journées de juin 1848, le gouvernement du général Cavaignac, non-seulement remit en vigueur la transportation, mais il l'aggrava en l'appliquant sans jugement à cette foule d'hommes criminels, coupables ou seulement égarés, que la répression victorieuse lui livroit désarmés. — Nous avons conservé le placard signé par le représentant du peuple, préfet de police, Ducoux, qui contient, non point le signalement et les noms des transportés, mais au moins le nombre, la profession, l'âge et l'origine.

Nous avons cru utile de reproduire cette statistique que l'on pourra comparer à celle des condamnés de la Commune... quand il plaira au gouvernement de la publier.

SCIENCES. — LETTRES.

Hommes de lettres, 7; avocats, 2. — Médecin, 1; dentiste, 1; pédicure, 1; vétérinaires, 3. — Ingénieurs, 2; chef d'usine, 1. — Chimistes, 2; pharmacien, 1; herboriste, 1. — Instituteurs, 2; professeur, 1; interprète, 1. — Etudiants en médecine, 3; étudiant en droit, 1; élève de l'Ecole des Char-

tes, 1; clerc de notaire, 1; clerc d'avoué, 1. — Teneurs de livres, 8; écrivains, 3; sténographes 2; vérificateur, 1; agent d'affaires, 1; inspecteur d'assurances, 1.................. 49

ARTS.

Peintres, 36; graveurs, 30; sculpteurs, 29; ciseleurs, 20; musiciens, 14; modeleurs, 11; architectes, 8; comédiens, 2... 150

ARMÉE.

Gardes mobiles, 38; gardes républicains, 28; gardiens de Paris, 13; soldats des armées régulières, 4; pompiers, 2...

COMMERCE.

Marchands, 12; libraires, 5; négociants, 4. — Liquoristes, marchands de vin, 70; brocanteurs, 28; marchands des quatre saisons, 26; petits boutiquiers, 22; marchands ambulants, 13; charbonniers, 11; logeurs, 9; limonadiers, 6; épiciers, 8; fripiers, 3..................................

INDUSTRIE.

Ouvriers de luxe. — Orfévres, bijoutiers, 54; horlogers, 13; luthiers, 7; opticiens, 2; émailleur, 1; lapidaire, 1; glaciers, miroitiers, 5. — Peintres vitriers, 54; doreurs, 20; peintres en décors, 7; peintres sur porcelaine, 5; vernisseurs, 3; fleuristes, 2.. 174

Industriels divers. — Raffineurs, 16; brasseurs, 4; chandeliers, 3; cirier, 1; savonnier, 1. — Imprimeurs typographes, 46; imprimeurs sur papiers peints, 39; relieurs, 8; imprimeurs sur étoffes, 7. — Matelassiers, 7; blanchisseurs, 6; remouleurs, 4. — Potiers de terre, 10; potiers d'étain, 4; tailleurs de cristaux, 2; verriers, 2; tisseurs, 30; fileurs, 23; passementiers, 21; teinturiers, 10; tisserands, 9; châliers, 8; estampeurs, 7; cordiers, 7; tapissiers, 6; ornemaniste, 1.. 282

A reporter......... 957

Report.......... 957

Ouvriers pour comestibles. — Boulangers, 35; cuisiniers, rôtisseurs, 25; bouchers, 13; pâtissiers, traiteurs, 12; charcutiers, 4; confiseur, 1.................................. 90

Confectionneurs de vêtements et chaussures. — Cordonniers, 107; tailleurs, 77; chapeliers, 30; bonnetiers, 14; chaussonniers, 10.................................. 238

Fabricants de petites fournitures. — Fabricants d'allumettes chimiques, 5; fabricants de soufflets, 2; fabricants de bretelles, 1; fabricant de parapluies, 1; lampiste, 1. — Cartonniers, 6; ouvriers en portefeuilles, 3; papetiers, 2; ouvrier en mesures linéaires, 1; crayonniste, 1. — Boutonniers, 10; vanniers, 10; brossiers, 8; bimbelotiers, 3; plumassier, 1. 55

Peaussiers. — Corroyeurs, 42; mégissiers, 10; tanneurs, 9; selliers, 9; bourreliers, 6; gantiers, 6.................. 82

Ouvriers travaillant le bois. — Ebénistes, 122; menuisiers, 182; Layetiers, 14; ajusteurs, 6; billardiers, 4; charpentiers, 46. — Scieurs de long, 35; charrons, 26; tonneliers, 20; tablettiers, 20.................................. 465

Ouvriers travaillant les métaux. — Mécaniciens, 117; serruriers, 112; forgerons, maréchaux, 53; tailleurs d'acier, 13; couteliers, 4; armuriers, 3; cambreurs, 3. — Zingueurs, tôliers, ferblantiers, 24; fumistes, 21; couvreurs, 35. — Fondeurs en fer, 38; fondeurs en cuivre, 23; tourneurs en cuivre, 23; monteurs en bronze, 12; monteurs en cuivre, 9; polisseurs, 8; cloutiers, 8; métreur, 1.................. 507

Ouvriers travaillant la pierre. — Maçons, 161; tailleurs de pierre, 43; carriers, 25; paveurs, 15; carreleurs, 7. — Marbriers, 20; fontainiers, 8; plâtriers, 4; bitumiers, 3....... 286

Manœuvres.—Jardiniers, 11; cultivateurs, 7; vignerons, 2; nourrisseur, 1.—Mariniers, 18; pêcheurs, 3.—Charretiers 48;

A reporter......... 2680

Report........... 2680

cochers, 16; hommes de peine, commissionnaires, journaliers, etc., 385; terrassiers, 59; chauffeurs, 16............ 566

Domestiques et portiers.—Domestiques, 40; portiers, 11...... 51

SANS PROFESSION.

Sans profession, 119; propriétaires, rentiers, 7.......... 126

TOTAL GÉNÉRAL...... 3423

ÉTAT COMPARATIF DES PROFESSIONS
DES TRANSPORTÉS.

Manœuvres, journaliers, terrassiers, chauffeurs...	460
Menuisiers, ébénistes, etc......................	328
Mécaniciens, serruriers, forgerons, etc...........	305
Maçons, carriers, etc...........................	251
Marchands, boutiquiers..........................	217
Artistes, peintres, musiciens, etc...............	150
Tisseurs, châliers, tapissiers, etc...............	122
Fondeurs, etc.................................	122
Sans profession................................	119
Cordonniers, chaussonniers......................	117
Imprimeurs sur papiers, sur étoffes..............	110
Scieurs de long, charrons, etc...................	91
Peintres, vitriers, doreurs, etc..................	91
Boulangers, charcutiers, cuisiniers, etc...........	90
Militaires.....................................	85
Bijoutiers, orfèvres, horlogers, etc..............	83
Corroyeurs, bourreliers, etc.....................	82
Charpentiers, couvreurs........................	81
Tailleurs......................................	77
Charretiers, cochers...........................	64
Papetiers, boutonniers, bimbelotiers, etc.........	55

A reporter..... 3100

Report.......	3100
Domestiques, portiers..........................	51
Ferblantiers, fumistes..........................	45
Marbriers, plâtriers, etc..........................	35
Hommes de lettres, médecins, avocats, étudiants..	33
Chapeliers..	30
Raffineurs, brasseurs, savonniers, etc............	25
Jardiniers, cultivateurs..........................	21
Mariniers, pêcheurs..............................	21
Potiers, verriers, etc..............................	18
Blanchisseurs, matelassiers..........................	17
Teneurs de livres, agents d'affaires..............	16
Bonnetiers..	14
Propriétaires, rentiers..........................	7
TOTAL.....	3423

PAYS ORIGINAIRES DES TRANSPORTÉS.

FRANÇAIS.

Paris	622
Seine (banlieue)........	151
Seine-et-Oise...........	136
Moselle................	105
Seine-et-Marne.........	101
Nord................	80
Creuse................	63
Aisne.................	61
Somme...............	61
Meuse.................	59
Oise..................	58
Yonne................	54
Pas-de-Calais..........	51
Loiret.................	49
Manche...............	47
A reporter.....	1698

Report.....	1698
Seine-Inférieure........	47
Ardennes..............	44
Haute-Vienne..........	44
Saône.................	42
Marne................	39
Calvados..............	38
Cantal................	38
Puy-de-Dôme..........	38
Sarthe................	30
Côte-d'Or..............	36
Orne..................	34
Meurthe...............	33
Eure-et-Loir..........	33
Bas-Rhin..............	31
A reporter.....	2225

Report.....	2225
Eure..................	26
Haute-Marne...........	25
Rhône.................	24
Aube	21
Vosges................	21
Isère.................	21
Nièvre................	20
Mayenne...............	19
Saône-et-Loire........	18
Maine-et-Loire........	16
Haute-Loire...........	16
Loire.................	16
Doubs.................	16
Haut-Rhin.............	14
Jura..................	14
Ille-et-Vilaine.......	14
Haute-Garonne.........	14
Loir-et-Cher..........	13
Indre.................	12
Gironde...............	12
Indre-et-Loire........	12
Morbihan..............	11
Loire-Inférieure......	10
Allier................	9
Aveyron...............	9
Corrèze...............	8
Pyrénées..............	8
Charente-Inférieure...	8
Vienne................	7
Gard..................	6
A reporter.....	2663

Report.....	2663
Côtes-du-Nord.........	6
Gers..................	6
Ardèche...............	6
Tarn..................	5
Lot-et-Garonne........	5
Finistère.............	5
Drôme.................	5
Dordogne..............	5
Charente..............	5
Ain...................	5
Basses-Alpes..........	4
Cher..................	4
Hautes-Pyrénées.......	4
Vendée................	4
Tarn-et-Garonne.......	3
Landes................	3
Lot...................	3
Lozère................	3
Bouches-du-Rhône......	3
Aude..................	3
Ariége................	3
Hautes-Alpes..........	3
Hérault...............	2
Pyrénées-Orientales...	2
Deux-Sèvres...........	2
Vaucluse..............	1
Corse.................	»
Var...................	»
Algérie...............	»
TOTAL.........	2771

ÉTRANGERS.

Belgique	59	*Report*	134
Savoie	25	Italie	6
Suisse	15	Allemagne	4
Prusse	11	Autriche	4
Hollande	9	Pologne	2
Bavière	8	Portugal	1
Piémont	7		
A reporter	134	TOTAL	151

RÉSUMÉ.

TOTAL DES TRANSPORTÉS	FRANÇAIS	2771
Idem	ÉTRANGERS	151
Idem	D'ORIGINE INCONNUE	501
	TOTAL GÉNÉRAL	3423

AGES DES TRANSPORTÉS.

Degrés de l'âge.	Nombre.	Ages comparés.	Nombre.
De 13 ans	2	De 25 à 30 ans	625
De 14 ans	4	De 30 à 35 »	622
De 15 à 20 ans	214	De 20 à 25 »	528
De 20 à 25 »	528	De 35 à 40 »	446
De 25 à 30 »	625	De 40 à 45 »	385
De 30 à 35 »	622	De 45 à 50 »	300
De 35 à 40 »	446	De 15 à 20 »	214
De 40 à 45 »	385	De 50 à 55 »	165
De 45 à 50 »	300	De 55 à 60 »	61
De 50 à 55 »	165	De 60 à 65 »	15
De 55 à 60 »	61	De 65 à 70 »	8
De 60 à 65 »	15	De 14 ans	4
De 65 à 70 »	8	De 13 ans	2
De 76 ans	1	De 76 ans	1
TOTAL	3376	TOTAL	3376

	3376
Ages inconnus	47
TOTAL GÉNÉRAL	3423

Paris, le 12 octobre 1848.

Le Représentant du peuple, Préfet de police,

DUCOUX.

XX. — BIBLIOGRAPHIE.

Dissertation critique sur le poëme latin du LIGURINUS *attribué à Gunther*, par G. PARIS.

Nous ne voulons pas laisser passer, sans en rien dire, ce curieux travail, apparemment le dernier mot d'une question jusqu'à présent résolue dans un sens tout à fait contraire. Il s'agit d'un poëme historique composé en l'honneur des hauts faits de Frédéric Barberousse en Italie. L'auteur qui l'écrivit en 1186 le présenta à l'empereur sous le titre de *Ligurinus*, sans doute en raison de l'expédition de Ligurie ou Lombardie, qu'il y célébroit. L'élégance et la pureté du style, le choix des comparaisons auroient pu déjà faire reconnoître dans cet écrivain un émule, un contemporain d'Alain de Lisle et de Gautier de Châtillon, mais on connoissait si mal les latinistes du XIIe siècle, qu'on se trouva plutôt disposé à faire honneur du *Ligurinus* à quelque bon versificateur de l'époque dite de la Renaissance. On hésitoit cependant encore, quand un des maîtres de la critique allemande, Jacob Grimm, dont les décisions, même les plus téméraires, étoient ordinairement acceptées sans contrôle (1), déclara magistralement que le *Ligurinus* devoit être apocryphe, qu'il accusoit la fin du XVe siècle, et que son premier éditeur, Conrad Celtes, en étoit l'auteur. « Car, « ajoutoit-il, on ne connoît aucun manuscrit de ce fameux poëme, « et nul écrivain avant Celtes n'a parlé du *Solymarius* mentionné « dans le *Ligurinus*. » Le jugement de Grimm leva toutes les incertitudes. Les critiques allemands les plus autorisés, les Bernhardy, les Raumer, les Potthast, les Wattenback, se rangèrent de l'opinion du maître et s'attachèrent à qui mieux mieux à soutenir l'évidence de la supposition.

C'est contre tant de redoutables adversaires que s'élève aujour-

(1) Ainsi Sac. Grim a rendu sur les origines du *Roman de Renard* un de ces arrêts très-contestables, devant lequel on s'incline encore aujourd'hui. Un savant néerlandais, M. Jonckbloet, a même fait un gros livre pour le justifier assez mal.

d'hui M. G. Paris. Le titre de sa dissertation porte : *Ligurinus attribué à Gunther*. Mais bien que le moine Gunther soit un des premiers auxquels le poëme ait été attribué, on avoit, même avant Grimm, abandonné cette conjecture, et, depuis Grimm, on faisoit honneur à Conrad Celtes de cet ouvrage prétendu apocryphe.

La dissertation que nous avons sous les yeux a été composée pendant le douloureux et mémorable siége de Paris, c'est-à-dire quand on ne pouvoit recourir aux bibliothèques publiques alors fermées. Au moment où l'auteur la soumettoit au jugement de l'Académie des inscriptions, qui en entendoit la lecture avec le plus vif intérêt, un savant allemand, M. Pannenborg, prenoit également en main la cause du *Ligurinus* et osoit opposer à l'arrêt de Grimm plusieurs des arguments que de son côté faisoit valoir le critique françois. « Ainsi, dit M. G. Paris, ce *Ligurinus* que per- « sonne n'avoit nommé depuis trente ans, sinon pour le stigmati- « ser comme une fabrication grossière, venoit de rencontrer deux « champions, l'un en France et l'autre en Allemagne; et mon « concurrent avoit commencé en même temps que moi. » Ajoutons que les deux champions ont si bien lutté, qu'ils ont mis hors de combat tous leurs adversaires et qu'ils sont demeurés maîtres du champ de bataille.

On saura désormais, à n'en plus douter, et grâce à leurs efforts simultanés, que Ligurinus n'est pas le nom ou le surnom de l'auteur, comme le pensoient ceux qui avoient mis les premiers le poëme en lumière; que cet auteur l'écrivit en 1186 pour complaire à l'empereur dont il célébrait les hauts faits, en se réglant sur la chronique d'Othon de Frisingue. L'objection de J. Grimm, fondée sur le silence qu'auroient gardé tous les écrivains antérieurs au XVI[e] siècle, en ce qui touchoit au second poëme de *Solymarius*, est d'ailleurs réduite à néant par deux vers d'un écrivain du XIII[e] siècle, Eberhard, qui l'avoit mentionné avec toute la clarté désirable :

> Christicolas acies *Solymarius* armat in hostes
> Christi, sollus plenus amore crucis.

Maintenant, nous renvoyons à la *Dissertation critique* ceux de nos lecteurs qui voudront apprécier toute la vivacité, la vigueur et la sûreté des traits lancés contre les adversaires du Ligurinus authentique. M. G. Paris ne laisse aucune objection sans réplique; il ne perd pas un instant de vue le but auquel il veut nous

conduire, et il fait, en passant, bonne justice de tout ce qui pourroit lui barrer le chemin. C'est un véritable modèle de discussion littéraire où les formes, pour être des plus fermes, ne cessent pas un instant d'être des plus courtoises. J'insiste d'autant plus sur cet éloge qu'on a moins souvent occasion de l'adresser à tous les jeunes et savants collaborateurs d'une *Revue critique* auquel M. G. Paris prend lui-même un vif intérêt. Dans une espèce de *Post-scriptum*, joint à la dissertation principale, M. G. Paris analyse celle de M. Pannenborg, dont il avoit pris connoissance trop tard pour en profiter dans le cours de son propre travail. Il lui rend volontiers justice et lui attribue même un mérite supérieure, non pourtant sans exprimer quelques réserves. Par exemple, il n'entend pas le suivre en ce qui touche à la véritable patrie, ou, comme on aime mieux dire aujourd'hui, à la *nationalité* de l'auteur de *Ligurinus*. Étoit-il italien? M. Pannenborg le soutient, M. G. Paris le conteste. Suivant le critique allemand, le *Ligurinus* ne permettroit pas même de supposer que l'auteur eût vécu en Allemagne : suivant le critique françois, on reconnoît au contraire, dans le poëme, une foule d'allusions et de tournures qui sentent très-bien leur germanisme, et les passages cités à l'appui de cette opinion sont décisifs. N'est-il pas intéressant de voir un françois retrouver les traces de l'origine allemande d'un auteur qu'un critique allemand sembloit avoir perdues?

Ainsi, pour conclusion : *Ligurinus* est un poëme d'une grande valeur littéraire, composé au XIIe siècle, par un auteur allemand d'origine, dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous.

P. P.

Correspondance du comte de Bernstorff et du duc de Choiseul, 1 vol. in-8°. *Copenhague. Gyldendal*, 1871.

Voici un curieux et important document pour l'histoire diplomatique du XVIIIe siècle, qui nous vient de Copenhague où il a été publié aux frais de la fondation Hjelmstjerne-Rosenkrone pour les travaux historiques. Ces lettres comprennent huit années, de 1758 à 1766, et l'on devine facilement l'intérêt qu'elles empruntent aux deux illustres correspondants qui occupoient alors la première place dans leurs pays respectifs. Ces lettres concernent

spécialement un épisode saillant de l'histoire danoise. Le comte de Bernstorff cherchoit à établir une alliance du Nord qui, s'appuyant sur la France, auroit eu pour but de conserver l'équilibre de la paix dans le Nord et de garantir la Baltique contre toute domination exclusive d'une grande puissance. La tentative échoua par la méfiance irraisonnée et vraiment incurable de la Suède, et par l'absence de prévoyance politique dans notre gouvernement. Nous en suivons toutes les phases dans cette correspondance particulière des deux ministres, dans laquelle bien des choses figurent qui n'auroient pu être écrites dans des dépêches officielles. Mais à la fin, la politique françoise changea malheureusement d'objectif et se dirigea exclusivement vers le Midi. Le Nord fut complétement délaissé, et la dernière lettre du duc de Choiseul en informe le comte de Bernstorff en termes singulièrement rudes et amers pour une correspondance privée : il lui mande en effet, le 15 avril 1766, que son gouvernement compte à l'avenir « ne rien attendre ni exiger du Danemarck, ne pas se mêler des affaires particulières de ce pays dans les différentes cours et éviter en même temps tout ce qui pourroit être considéré comme une rupture. » Bernstorff répondit pour expliquer longuement la politique constamment suivie par lui envers la France et ne dissimule pas les vifs regrets que lui cause la rupture d'une alliance avec un pays que les Danois aiment « par inclination, par reconnoissance et parce que leurs intérêts sont souvent communs avec les siens. »

Bernstorff a été un des hommes politiques les plus accomplis et les plus estimables du XVIIIe siècle, et on peut dire que le Danemarck gagna beaucoup à voir ses destinées régies par un ministre dont l'influence personnelle étoit grande en Europe, à cause des qualités variées et vraiment éminentes de son caractère. Il avoit passé six années en France, de 1744 à 1750, et, malgré son âge relativement très-jeune (il avoit en arrivant à Paris 32 ans), il jouit parmi ses collègues d'une considération tout à fait exceptionnelle. Il étoit également recherché dans les salons à la mode de l'époque et il y puisa ces sentiment inébranlables de prédilection qui lui firent toujours aimer la France comme une seconde patrie. Il s'y étoit lié avec tout ce qu'il y avoit de considérable à la cour, et surtout avec le duc de Choiseul et avec le maréchal de Bellisle dont il devoit plus tard recevoir et fêter le fils en Danemarck et dans le Holstein.

Nous avons lu avec un extrême intérêt ces lettres du duc de Choiseul qu'on est toujours prêt à attaquer et dont on est forcé de reconnoître cependant les qualités dès qu'on étudie attentivement son caractère. L'éditeur de ce recueil apprécie avec une grande sagacité le célèbre ministre de Louis XV, qu'on est trop disposé à juger exclusivement par les résultats de son administration sans distinguer les fautes qui provenoient de son fait et celles à imputer uniquement aux circonstances dont il n'étoit aucunement le maître. Bernstorff le jugeoit tout autrement : il lui reconnoissoit beaucoup d'esprit et de vivacité et une certaine grandeur dans les sentiments et les vues politiques, et s'il n'échappoit pas au ministre danois que ces qualités étoient accompagnées de graves défauts moraux, il aimoit à trouver un certain contrepoids contre leurs effets pernicieux, dans la jalousie avec laquelle Choiseul veilloit à l'honneur de son pays et au sien propre. Bernstorff ne modifia jamais ce jugement si favorable au duc de Choiseul, malgré les dissentiments politiques survenus entre eux, et quand plus tard la fortune abandonna Choiseul, il persista toujours à regarder la retraite du duc comme un véritable malheur pour la France.

Nous regrettons de ne pas savoir le nom de l'auteur de la notice placée en tête de cette correspondance. Nous eussions été heureux de lui adresser, en connoissance de cause, nos félicitations pour la manière parfaite dont est conçue et exécutée son œuvre et pour le sens remarquable avec lequel est élucidée la question de politique franco-danoise.

E. DE BARTHÉLEMY.

Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par PAUL LACROIX (*Bibliophile Jacob*), conservateur de la Bibliothèque nationale de l'Arsenal. Ouvrage illustré de 14 chromolithographies, exécutées par F. Kellerhoven, Régamey et L. Allard; et de 400 figures sur bois gravées par Hugot père et fils. *Paris, Firm. Didot,* 1873, in-4° de v-571 p. — Prix, 25 fr.

Nous arrivons bien tard pour recommander comme livre d'étrennes cette troisième partie de la belle publication de M. Paul

Lacroix; mais on sait que les ouvrages du savant bibliophile ne sont pas exclusivement de circonstance et à la portée seulement de ceux qui aiment les belles images et les belles impressions. L'érudition s'y marie tout naturellement au sentiment artistique. On se rappelle que l'année dernière, à pareille époque, nous annoncions le volume des *Mœurs et usages*, qui initioit les lecteurs à tous les détails de la vie laïque. Celui-ci embrasse la vie militaire et religieuse, et comme le précédent fait suite aux *Arts du moyen âge* que tout le monde connoît. L'espace nous manque bien pour analyser, même rapidement, tout ce que le troisième volume renferme d'instructif, d'utile et de curieux. C'est dans un texte vigoureux et nourri, dans de splendides vignettes et figures intercallées, la reproduction vivante du passé, de cette société religieuse qui, s'emparant peu à peu, au moyen âge, de l'humanité, lui fit de nouvelles mœurs, une nouvelle vie sociale, un ensemble d'institutions, sans exemple dans les époques précédentes, enfin un caractère qui la fit parvenir à un degré de grandeur morale qu'elle n'avoit jamais su atteindre dans les temps antérieurs... Nous nous réservons de revenir bientôt sur ce splendide volume. Aujourd'hui nous ne pouvons qu'admirer le courage et le dévouement de M. Paul Lacroix qui, au milieu des tourmentes et des inquiétudes que la politique jette dans les esprits, peut s'adonner tout entier sans réserve au culte de l'archéologie nationale, à l'étude approfondie de notre poétique et glorieux passé.

Dictionnaire universel des contemporains, *contenant toutes les personnes notables de la France et des pays etrangers, avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes... leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, etc.* **Supplément à la quatrième édition, par Léon Garnier (1).**

Le supplément du *Dictionnaire des contemporains*, de M. Vapereau, étoit impatiemment attendu, car on prévoyoit qu'il contiendroit l'article de tous ces hommes nouveaux auxquels nos récents désastres ont donné une si funeste célébrité; et si notoires que

(1) Paris, libr. Hachette. 1 vol. gr. in 8° à 2 col. de 161 p.

fussent les crimes de la plupart d'entre eux, on étoit pressé de relire, avec le récit des faits, les appréciations du biographe, et la confirmation des haines que tant de forfaits ont si légitimement inspirés aux honnêtes gens. Il faut dire que cette attente est quelque peu trompée. Il est vrai que M. Garnier, qui continue l'œuvre de M. Vapereau (devenu préfet), nous déclare dans sa préface que, « en présence de l'émouvant spectacle de l'histoire contemporaine, il s'est efforcé d'oublier les intérêts des hommes « pour mieux apercevoir la vérité des faits. » — On sait que généralement l'œuvre des biographes est de mettre en relief les *hommes célèbres par leurs talents, leurs services, leurs vertus ou leurs crimes.* Cette phrase est généralement comme stéréotypée au titre de tous les dictionnaires biographiques. Dans le titre du Dictionnaire Vapereau il n'est question de vertus ni de crimes, mais seulement d'ACTES. Les incendies de Paris, le massacre des otages sont des ACTES que M. G. ne dissimule pas, mais qu'il se garde bien d'apprécier. Quant aux auteurs de ces ACTES, au début des articles qu'il leur consacre, M. G. manque rarement d'énoncer les fortes études, la haute intelligence et les côtés brillants par lesquels ses personnages s'étoient signalés avant de se livrer aux entraînements de la politique. Nous ne pensons pas que M. Garnier trouve dans les facultés, vraies ou supposées, de ses héros matière à circonstances atténuantes; nous y voyons, pour notre part, un très foible argument en faveur de la thèse si préconisée aujourd'hui, de la diffusion des lumières par l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque. — Nous le répétons, l'auteur, dans son impartialité et en vertu de son plan « d'oublier les intérêts des hommes pour mieux apercevoir la vérité des faits », suit ses personnages sur le terrain politique, mais évite de caractériser leurs actes : sans parti pris d'éloge ou de blâme, c'est avec une circonspection extrême, une réserve exquise, qu'il parle de Monsieur Babick, de Monsieur Ferré, de Monsieur Raoul Rigaud, de Monsieur Vermesch, et autres. Mais qu'il me permette de lui dire que sa politesse envers cette multitude de gredins me paroît exagérée et sortir des convenances et des égards auxquels tout biographe est tenu. Ceux que la justice humaine a frappés d'une peine capitale, de la déportation et de la perte de tous leurs droits civils, ne sont plus des *Messieurs*, mais des criminels, au ban de la société; et je n'ai jamais vu qu'un biographe qui respecte ses lecteurs ait donné

du *Monsieur* aux Cartouche, aux Mandrin, non plus qu'aux Louve. et aux Fieschi. Il faut désigner ces gens-là par la qualification qui leur appartient, et le titre de citoyen dont se paroient Marat, *Fouquier-Tainville* et Carrier tout au plus pourroit leur aller, s'ils ne l'avoient eux-mêmes à l'avance repoussé. Ces nobles personnages eussent, au temps de la Commune, fort maltraité quiconque leur eût donné la qualification de *Monsieur*. « Pardon », disoit l'honorable citoyen Longuet, dans l'une des séances de la Commune, « pardon, voilà une heure que les membres de la Commune, voulant probablement éviter toute perte de temps, négligent le « *Citoyen* et s'interrompent tout familièrement par leurs noms « sans les faire précéder d'aucun préliminaire, ils disent : Beslay, « Miot, Rigault, tout court; faisons comme eux ! » — Je dirai volontiers à M. Garnier, comme l'illustre Longuet : *faites comme eux !* Nommez vos hommes sans aucun préliminaire et dites Ferré, Rigault, Vermesch, sans crainte d'être taxé d'inconvenance, car la grandeur de LEURS ACTES, suffit à la notoriété de leur nom.

Puisque nous venons de citer MONSIEUR Longuet, ajoutons qu'à l'article de MONSIEUR Vaillant, qui lui aussi « fit d'excellentes études et se distinguoit par son érudition et son désintéressement, » M. G. faisant allusion à un article passablement quatre-vingt-treize sur le *tyrannicide et l'élimination*, paru dans l'*Officiel* de la Commune et qui contenoit cette phrase célèbre : « La société n'a qu'un devoir envers les princes : LA MORT; elle n'est tenue qu'à une formalité, la constatation d'identité; » M. G., disons-nous, prétend que Monsieur Longuet, directeur de ce journal, crut devoir récuser les violences de cet article : or voici le passeport que lui délivre dans son entête le directeur du *Journal officiel de Paris* : « — Nous reproduisons l'article suivant du citoyen Vaillant, article qui nous paraît répondre d'une façon satisfaisante à une des « difficultés du moment : — *Le Délégué rédacteur* en chef du *Journal* « *officiel* LONGUET. » On voit qu'ici, comme en maint autre endroit, si le Vapereau-Garnier oublie trop les intérêts des hommes, il n'en aperçoit pas toujours mieux la vérité des faits. — Nous regretterons aussi que bien des illustres Communards aient été oubliés dans ce répertoire, dont il eût été facile de doubler le volume.

Je ne finirai pourtant pas cet article sans dire que malgré ses réserves et l'incomplet de sa nomenclature, car bien des noms fameux y manquent, le *Dictionnaire universel des contemporains*

contient quelques utiles et curieux renseignements. Pour les hommes de la Commune, l'auteur s'est fréquemment aidé du livre de M. Jules Clère, et pour les hommes de la réaction des documents officiels. On y trouve, entre autres utiles séries, les souverains, les princes, les hommes d'État, les diplomates, les généraux français ou étrangers mêlés à la guerre de 1870-1871 ; les membres du Gouvernement de la défense nationale, de la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État ; les maires de Paris, etc. Puis de courtes notices individuelles de chacun des membres de l'Assemblée nationale, du Conseil municipal et du nouveau Conseil d'État : toutes nomenclatures qu'on ne sait pas toujours où prendre.

Du rôle de la garde nationale et de l'armée de Paris *dans les préparatifs de l'insurrection du 18 mars.* — Rapport spécial fait à la commission d'enquête, suivi de pièces justificatives, lettres et relation de la bataille de Buzenval, par M. le marquis DE LA ROCHETHULON. — Paris, *Léon Techener*, 1872. In-8 de 216 p.

Dans un précédent numéro, nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits de la publication faite par la librairie Techener, de l'ouvrage de M. Martial Delpit : *Le 18 mars ou récit des faits et recherches des causes de l'insurrection.* Nous voudrions pouvoir extraire aujourd'hui quelques paragraphes du livre de M. le marquis de la Rochethulon que la même librairie vient de nous donner. On sait que l'auteur, député de la Vienne, ancien capitaine de francs-tireurs de la Loire-Inférieure, fit en cette qualité le service des avant-postes jusqu'à la fin du siége de Paris et qu'il se distingua particulièrement à l'affaire de Montretout. On sait aussi qu'au moment de l'insurrection du 18 mars, le Comité central, en reconnaissance de ses services, fit apposer sur la porte de son hôtel un placard ainsi conçu : « Bon à fusiller. » Élu représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, M. de la Rochethulon fut chargé, lors de l'enquête, d'un *rapport spécial sur les causes de l'insurrection dans la garde nationale et l'armée de Paris* ; il raconte ce qu'il a vu de ses propres yeux et spécialement ce qui concerne le Mont-Valérien.

Nous nous contenterons de reproduire de ce récit, d'ailleurs si émouvant, les réflexions de l'auteur sur le caractère et le rôle de la garde nationale, considérée comme corps militant.

« Il étoit difficile de compter sur une armée si défectueuse... mais pour achever l'œuvre, on organisa la garde nationale en armant tout le monde. C'étoit créer le désordre en permanence. Quoique des esprits honnêtes et convaincus aient pu s'illusionner sur la garde nationale, elle ne sera jamais (malgré les hommes courageux et même héroïques qu'elle renferme) une force militaire sérieuse. Chez elle, en effet, tout est basé sur l'élection des chefs, c'est-à-dire sur la destruction légale de toute discipline. On se trompe beaucoup en croyant que l'unique devoir essentiel du soldat est de combattre avec courage. Le soldat se bat rarement pendant une campagne; mais il souffre souvent et doit obéir tous les jours. Or, qui pourroit obtenir cette obéissance indispensable dans des troupes où les chefs ne sont que des camarades déguisés en officiers? D'ailleurs, création essentiellement politique, la garde nationale s'est toujours donné la mission de contrôler le pouvoir plutôt que de se battre, et ses baïonnettes *soi-disant intelligentes* ont renversé plus de gouvernements qu'elles n'en ont protégé. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner si, pendant le siége de Paris, beaucoup de gardes nationaux se donnoient la mission spéciale de surveiller l'armée régulière, en critiquant toutes les opérations et en accusant tour à tour nos généraux de trahison et d'incapacité.

« On avoit voulu, dans le principe, régulariser l'organisation des bataillons; mais pour y réussir il auroit fallu commander au peuple au lieu de le flatter et déployer contre toute résistance une implacable énergie, au lieu de dépenser sa force morale en proclamations et en compliments. Bientôt la garde nationale se constitua dans les divers arrondissements en dehors de toute règle et de tout contrôle... Un individu réunissoit des hommes, se galonnoit lui-même et devenoit ainsi capitaine. L'autorité, fermant les yeux, supportoit ce que sa faiblesse ne lui permettoit pas de réprimer. — C'est avec cette foule sans cohésion et sans discipline, qu'il falloit défendre la capitale. Mais avec la légèreté françoise doublée de légèreté parisienne, on n'étoit pas éloigné de croire que les armées allemandes s'évanouiroient au souffle de la jeune République... Ainsi, pendant 24 heures, le 22 septembre, on acclamoit comme un triompe la proclamation de M. Victor Hugo, qui,

brandissant sa plume, écrivoit aux Prussiens : « Jetez Paris aux « quatre vents, vous n'arriverez qu'à faire de chaque grain de « cette cendre la semence de l'avenir. » Aux François, le poëte chantoit : « Soyez terribles, ô patriotes ! Arrêtez-vous seulement « quand vous passerez devant une chaumière pour baiser au front « un petit enfant endormi. » Enfin, s'adressant aux Anglois, M. Victor Hugo s'écrioit : « Derrière les insolents qui nous inves« tissent, la France se lève. — Quant à nous, nous avons serré « nos reins, et notre affaire est de prouver au monde que notre « cause est juste, et, cela bien entendu, de mourir pour le droit « qui ne meurt point, ou de vaincre avec lui. »

« Malgré ce noble serment et plusieurs pages du même style, les Prussiens, chose étrange, ne furent point effrayés et l'investissement de Paris devint complet. »

THÈSES DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Lundi 27 janvier a eu lieu à l'École des Chartes, sous la présidence de M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, la soutenance des thèses de la promotion 1872-73. Les travaux des élèves s'appliquoient cette année à peu près à toutes les branches de l'enseignement de l'École ; seule, la philosophie n'avoit pas trouvé d'amateur. Parmi les thèses présentées, quatre ont surtout été remarquées ; deux d'histoire pure, l'une sur les États généraux de 1302 à 1350, par M. Hervieux, l'autre de M. de Lasteyrie sur les vicomtes de Limoges ; cette dernière a donné lieu à une vive polémique entre l'élève et son examinateur, M. J. Quicherat, directeur de l'École. Les deux autres travaux avoient trait à la diplomatique ; M. Molinier étudioit les actes des sires de Montfort ; M. Dufour ceux des Rodolfiens de Bourgogne. Ces quatre élèves ont obtenu les premiers rangs. La promotion, cette année, étoit de treize élèves, et leur nombre, qui s'accroît chaque année, rend de plus en plus important pour l'École des Chartes le respect de ses privilèges et de ses immunités.

FIN DES DOCUMENTS DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIERES

DU DIX-HUITIÈME VOLUME

DOCUMENTS INÉDITS

FIN DE LA TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

LE
CABINET HISTORIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS



REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS

Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

TOME DIX-HUITIÈME

DEUXIÈME PARTIE. — CATALOGUE

PARIS

AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

—

1872

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

MANUSCRITS ET DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, tome XVI; p. 62 et 152, t. XVII.)

(*Dépouillement du carton* M. 330.)

Depuis notre dernier travail aux Archives nationales sur les *papiers de la maison de Bouillon*, on a fait subir aux cartons qui les contiennent, un nouveau classement dans la section domaniale, qui nous rend plus difficile celui que nous entendions suivre ici. Conformément, du reste, à ce que nous disions t. XVI, page 73, nous continuerons à prendre les cartons que l'on voudra bien nous communiquer, sans nous préoccuper de leur ordre numérique, que nous avons cru un instant pouvoir régulièrement observer. Voici ceux dont nous avons donné le dépouillement dans notre tome XVI : les cartons M. 285, 286, 287, 288; — 341, 342, 343. Dans notre tome XVII, les cartons M. 289 à 303 sans interruption, — Aujourd'hui nous vidons les cartons 330, 331 et 332. On verra que les matières y sont toujours, comme précédemment, fort mêlées.

2401. — 1. Testament de Robert, comte de Bologne et d'Auvergne, mari d'Eléonore de Baffié et frère de Guy, archevêque de Vienne, de Guillaume, archidiacre de Liège, et de Mathilde, femme de Robert Dauphin, comte de Clermont, par lequel il fait son hé-

ritier en ses comtés Guillaume son fils aîné, et lègue à Robert la terre de Combraille, et à ses autres deux fils Godefroy et Guy qu'il veut estre d'église. — Janvier 1270.

2. Baronie d'Oliergues. — Achapt fait par dame Marguerite de Montagut, Ve de M. Bertrand de La Tour, seig. d'Oliergues, de MM. Pierre et Jacques Esclaux, de Saint-Flour, de rentes sur le mas de Mons Parray de St-Georges, diocèse de St-Flour. — 1329.

3. Baronie d'Oliergues. — Achapt fait pas Mre Annet de la Tour, seigneur d'Oliergues, de noble Bedeau, de rentes sur les mas de la Yerte, paroisse de Mazarat. — 1350.
Original sur parchemin.

4. Contract de mariage entre Jean de Bethencourt, fils aîné de Jean d'Argies, seigneur de Bethencourt sur Somme et de dame Clémence de Ruisseville et demoiselle Marie de Braquemont, fille aisnée de M. Braquet de Braquemont, fils aîné de Regnaut de Braquemont : ledit Braquet avec Robert, son frère, constituent la dot de la demoiselle Marie, etc. — 1396, 14 avril, après Quasimodo.

5. Prise de possession de la terre seigneurie et chastel de Murat de Cayres par M. Annet de la Tour, vicomte de Turenne, par la donation qui lui en avoit été faite par son oncle M. Guillaume de la Tour, patriarche d'Antioche. — 9 août 1457.

6. Lettre de Champestron (?) à madame de Turenne. — 18 septembre 1550.

« Madame, je vous escripts dernièrement par le capitaine Chastrion qui m'assura de vous faire tenir... »

7. Lettre du roi Charles IX, contresigné Bourdin. — Gaillon, 25 septembre 1566.

« Mon cousin, ayant entendu que la plus grande partie de l'artillerie de mes places de frontière... »

8. Marie de Médicis à M. le duc de Bouillon. — Angoulême, 13 mars 1619.

« Mon cousin, je me suis bien resjouie de tout ce que le sieur Le Comte m'a dict de votre part... »

9. Louis XIII (contresignée Sublet) au duc de Bouillon. — Narbonne, 20 mars 1642.

« Mon cousin, envoyant en Piedmont le régiment suisse... »

10. Antoine, duc de Brunsvic, à M. de Turenne. — Wulfenbuilel, 13 janvier.

« Monsieur, aussitost que j'ay esté de retour en nostre païs, je me suis donné la liberté... »

11. Briancourt à M. Faure, conseiller intendant de S. A. — Bouillon, 1er octobre 1709.

« Vous ne sauriez croire, monsieur, la joye que j'ay eue en recevant votre lettre... »

12. Briancourt à M. Faure, conseiller, intendant de S. A. le duc de Bouillon. — Bouillon, 3 novembre 1709.

« J'escry et je ne reçois aucune reponce, enfin, monsieur... »

13. Briancourt à M. Faure. — Bouillon, 12 décembre 1709.

« Quoyque je ne reçoive, monsieur, aucune de vos nouvelles... »

14. Briancourt à M. le duc de Bouillon. — Bouillon, 13 décembre 1709.

« J'ay receu, monseigneur, la lettre de Vostre Altesse et l'ordonnance qui règle la distance... »

15. Briancourt, à M. .... — Bouillon, 16 novembre 1700.

« Je suis chagrin, monsieur, de ne point recevoir de vos lettres... »

16. Deux comptes que rend à S. A. monseigneur le comte d'Evreux, oncle et tuteur honoraire de S. A. mademoiselle Marie-Sophie-Charlotte de la Tour d'Auvergne, fille mineure de deffunts leurs altesses monseigneur Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Châteauthierry, et madame Louise-Henriette-Françoise de Lorraine, son épouse, décédée veuve dudit Seigneur. — Années 1742, 1743.

(*Dépouillement du carton* M. 331).

2402. — 1. Contrat de partage fait entre Bernard-Bertrand et Guillaume de la Tour freres, de la succession de Bertrand de la Tour, premier du nom. — 1299.

2. Transaction et partage d'entre M. Bertrand de la Tour d'Auvergne et Bernard de la Tour son frère, depuis seigneur d'Oliergues, touchant la substitution des biens. — 1315.

3. Transaction entre Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues et ses enfants, cousins et parents. — 1341.

4. Contract de mariage de Catherine de la Tour avec Jean de Talaru, seigneur de Chaumusel. — 16 septembre 1388.

5. Donation faitte par Agnès de la Tour à Dame Beatrix de Chalemou sa femme. — 1394.

6. Bail à nouveau fut donné par Annet de la Tour et Anne de Beaufort, comte et comtesse de Beaufort, vicomte et vicomtesse de Turenne, seigneurs d'Oliergues et de Limeuil, a Jean Boschier, du village d'Argost, parroisse de Malemort, d'une terre dans ladite parroisse au territoire de Chatonieyre sous la rente de 10 d. et une eymine de seigle. — 12 mars 1453.

7. Donation par messire Guilhaume de la Tour, evesque de Rodès, à messire Anne son nepveu et retenant l'usufruit des seigneures de Murat de Caire et Costengat, etc. — 24 juillet 1457.

8. Quatre quittances du seigneur de Lomaigne, chevallier seigneur de Fiefmarcon et vicomte de Couzeans, de plusieurs sommes reçues de monseigneur Anne de la Tour, vicomte de Turenne et ce pour raison du douaire et mariage de dame Anne de la Tour, fille de monseigneur de Turenne, mariée avec ledit de Lomoigne. — 1482 et 1488.

9. Transaction entre Messieurs Anthoine et Annet de la Tour frères, par laquelle le s. Mre Anthoine, vicomte, laisse à son frère Serviere, St-Supacy, Chananou, Sereant, pour tous droicts. — 1494.

10. Transaction entre messire Bertrand de la Tour, comte de Boulogne..., et dame Anne de Beaufort, Ve de messire Godefroy de la Tour, seigneur de Mongascon, pour elle et ses enfants, touchant le partage des biens dudit sieur de Montgascon, qui

devoient appartenir à sa veuve et à ses enfants dont elle étoit tutrice. — 5 juillet 1474.

11. Contract de donation faite par M. Antoine de la Tour à Anne de la Tour sa fille, religieuse au monastère de Fieux. — 7 décembre 1505.

12. Transaction entre M. Charles de la Marck, comte de Maulevrier et Anthoinette de la Tour, sa femme d'une part, et Galiot de la Tour, seigneur de Limeuil son frère, pour la succession de ses père et mère, et de Jacques de la Tour, frère de ladite Anthoinette. — 1583.

(*Dépouillement du carton* M. 332.)

Voici un carton remarquable entre tous, par les précieux autographes qu'il renferme : ce sont d'abord ceux de Henri de la Tour, connu longtemps sous le titre de vicomte de Turenne, qu'il échangea contre celui de duc de Bouillon que lui valut son mariage avec Charlotte de la Marck, l'unique héritière des duché de Bouillon et souveraineté de Sedan et Raucourt, 1591. Resté veuf et sans enfants en 1594, il avoit épousé en secondes noces, le 16 février 1595, Elizabeth de Nassau, fille de Guillaume, prince d'Orange, dont il eut deux fils, Frédéric Maurice et le grand Turenne. — On sait toutes les conspirations, les intrigues et les agitations auxquelles se trouva mêlé le duc de Bouillon. — Les lettres dont nous allons fournir l'indication donnent une idée de la vie troublée de leur auteur. Un grand nombre sont très-intimes, à l'adresse d'Elizabeth de Nassau sa femme; d'autres au roi, et aux ministres : toutes sont curieuses et mériteroient d'être connues. On peut dire beaucoup de mal et beaucoup de bien de ce personnage ; sa vie a été écrite par Marsollier, 1726, 1 vol. in-4° ou 3 vol. in-12. — On en trouve un fort bon résumé dans l'*Histoire de Sedan*, de M. l'abbé Prégnon. — Avec ces documents pour la biographie du duc de Bouillon, le carton M. 332 contient, comme on va le voir, pour l'histoire du grand Turenne, d'autres autographes et documents non moins précieux et qu'il seroit utile de tirer de l'oubli.

2403. — 1. Le duc de Bouillon à la duchesse. — A Heidelberg, 15 février 1602.

« Mon cœur, vous aurez sceu de mes nouvelles de Genesve... »

2. Le duc de Bouillon à la duchesse (deux gr. p. autog.) — S. Sever, 18 décembre.

« Mon cœur, Bernard arriva hier. Dieu soit loué de votre bon portement... »

3. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Castres, ce 19 décembre 1602.

« Mon cœur, vous voirés ce qu'a produit mon séjour en ce lieu... »

4. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Montpellier, 23 décembre 1602.

« Vous aurés maintenant de mes lettres moins souvant... »

5. Le duc de Bouillon à la duchesse.

« Vous aurez l'estat de la despance ordinaire que vous pouvez faire... »

6. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Hanau, ce 15 mars.

« Mon cœur, je vous fais ceste cy en atante de recepvoir des vostres... »

7. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Heidelberg, 29 avril 1603.

« Mon cœur, vous aurez eu d'autres lettres de moy vous ayant escrit... »

8. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Montreuil, 2 aoust.

« Vos dernières lettres m'ont réjouy, y aiant apris le commencement... »

9. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Heidelberg, 17 mars 1603.

« Mon cœur, je vous ay depesché Guillin, j'espère que Dieu vous aura... »

10. Le duc de Bouillon à la duchesse.

« Mon cœur, Guillin est arrivé il y a huit jours, ne parlons plus de tristesse... »

11. Le duc de Bouillon à la duchesse sa femme. — Fontennebeleau, ce 3e décembre.

« Mon cœur, vous n'aurés que ce petit mot pour vous dire que j'ay mon congé... »

12. Le duc de Bouillon à la duchesse sa femme. — Ce 8 août.

« Mon cœur, sy je puis, je vous anvoiré tout ce que vous avez... »

13. Le duc de Bouillon à madame la duchesse sa femme. — De Paris, ce 13 janvier.

« Vous m'accuserez de paresse de vous laisser sy longtemps sans de mes nouvelles... »

14. Le duc de Bouillon à la duchesse.

« Mon cœur, vous m'aves bien mis an peine de la rechute de nostre petit... »

15. Le duc de Bouillon à la duchesse.

« Mon cœur, vos dernyères quy me furent randues... »

16. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Soissons, ce 25 apvril.

« Mon cœur, je croy que ceste cy san ira aussy tost à vous... »

17. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Fontenebeleau, 3 à 6 heures du soir.

« Mon cœur, je vous escris bien marry de n'avoir eu lettres... »

18. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Paris, ce 4 décembre.

« Mon cœur, je m'assure que vous êtes marrie de n'avoir point eu de mes lettres... »

19. Le duc de Bouillon à la duchesse. — De Genesve, ce 5e janvier.

« Mon cœur, je m'assure que vous seres fort ayse d'avoir de mes lettres... »

20. Le duc de Bouillon à madame la duchesse. — Hureteste (?), 4 décembre 1602.

« Mon cœur, je passai la journée d'hier sans vous escrire... »

21. Le duc de Bouillon à la duchesse. — Heidelberg, ce 4 avril.

« Mon cœur, je vous ay mandé que Dumaurier vous iroit trouver... »

22. Copie de la lettre de M. le duc de Bouillon à M. de Rus-cellay. — Sedan, 14 décembre 1620.

« Monsieur, j'ay veu par vostre dernière la continuation de vostre amitié... »

23. Le duc de Bouillon au roy. — Sedan, 2 janvier 1621.

« Sire, je m'estois proposé de demeurer dans le silence... »

24. Henri de la Tour, duc de Bouillon, *sans indication de destination*. — Recommandations d'agir avec prudence avant de recourir aux armes. — Sedan, 15 février 1621.

« Monsieur, j'ay entendu par Justel l'estat où sont nôs affaires... »

25. Henri de la Tour à M. — Sedan, 5 février.

« Monsieur, je commenceray par le remerciement de la continuation de vostre bonne volonté... »

26. Le duc de Bouillon au roy. — 1er mars 1521 (ou 22).

« Sire, j'escris à Vostre Majesté avec crainte que mes lettres ne luy soient agréables... »

27. Le roy au duc de Bouillon. — Paris, 4 avril 1621.

« Mon cousin, voyant que l'assemblée de La Rochelle ne me rend point l'obéyssance... »

28. Le duc de Bouillon au roy. — Au sujet des affaires suscitées à la Rochelle par ceux de la religion et les mesures de douceur qu'il vaudroit mieux employer que la rigueur de la force. — 13 avril 1622.

« Sire, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire l'honneur de m'escrire du 4 du présent, par laquelle j'ai appris avec grand desplaisir... »

29. Le duc de Bouillon à M. Desdiguières. — Touchant principalement ceux de la Rochelle sur lesquels il le questionne et son opinion que la force n'est pas un bon moyen pour ramener les sujets à l'obéissance. — 13 avril 1621.

« Monsieur, vous m'avez fait beaucoup d'honneur de m'escrire et de vous souvenir de moi... »

30. Le duc de Bouillon à M. Ruscelay. — 25 avril 1621.

« Monsieur, je n'useray point d'honestetez, pour ce qu'elles n'égaleront jamais... »

31. Le duc de Bouillon à M. Levasseur. — Sedan, 25 avril 1621.

« Monsieur Levasseur, je receus hier au soir vostre lettre du 22 de ce mois... »

32. Le roy au duc de Bouillon. — Castillon, 11 juillet 1621.

« Mon cousin, j'ay receu de divers endroits les mesmes advis... »

33. Le roy à M. de Bouillon. — Montauban, 30 aoust 1621.

« Mon cousin, ayant esté adverti que vous avez envoyé en Angleterre... »

34. Le roy à M. de Bouillon. — Montauban, 12 septembre 1621.

« Mon cousin, depuis vous avoir mandé ce que l'on m'avoit dit d'un des vostres... »

35. Copie de la lettre de M. de Luines à M. le duc de Bouillon.— Il entend continuer à le défendre contre les calomniateurs qui veulent suspecter sa fidélité au roi — dont il se rendra volontiers garant — s'il veut à son tour avoir soin de les démentir par ses actes. — Montauban, 14 septembre 1621.

« Monsieur, je résisteray au coup comme j'ay fait à tous les autres de mesme nature, touchant les calomnies que l'on vous veut imposer... »

36. Le duc de Bouillon au roy. — Sedan, 22 juin 1621.

« Sire, j'ay pensé estre obligé de donner advis à Vostre Majesté... »

37. Le duc de Bouillon au roy. — 21 septembre 1621.

« Sire, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire l'honneur de m'escrire du 30 du mois passé... »

38. Le duc de Bouillon au roy. — 26 septembre 1621.

« Sire, j'ay receu par M. de Berlize la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire du 12 du présent... »

39. Le duc de Bouillon à M. de Luynes. — Il répond aux insinuations contre sa fidélité, tout en exposant les nombreux griefs qui pourroient le pousser à céder à ses mécontentements. — 26 septembre 1621.

« Monsieur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par M. de Berlize, qu'il a pleu au Roy d'envoyer vers moi. J'essaierai d'y répondre avec franchise... »

40. Le duc de Bouillon à M. de Luynes. — Réponse à la précédente — et son opinion et ses conseils sur les affaires de la Rochelle. — 2 octobre 1621

« Monsieur, la franchise avec laquelle vous m'avez escrit par le sieur de Berlize me donnant la liberté de vous dire mes pensées... »

41. Le roy à M. le duc de Bouillon. — Au sujet de la mort du connétable — et des mauvais actes du sieur de la Noue, qui doit se hâter de rentrer dans le devoir. — Damazan, 16 décembre 1621.

« Mon cousin, j'ay désiré avant que le bruit vous porte la mort de mon cousin le connestable... »

42. Le roy au duc de Bouillon. — Lybourne, 2 janvier 1622.

« Mon cousin, passant par ceste ville, j'y ay mandé le sieur de la Forest... »

43. Le duc de Bouillon au roy. — 11 janvier 1622.

« Sire, j'envoye ce gentilhomme vers Vostre Majesté... »

44. Le duc de Bouillon au roy. — En réponse à la nouvelle de la mort du connétable — et touchant M. de la Noue dont il estime que Sa Majesté aura contentement. — 11 janvier 1622.

« Sire, lorsque ce gentilhomme partoit pour aller trouver Vostre Majesté de ma part, j'ay receu la lettre par laquelle il lui a pleu me donner advis... »

45. Le roy à M. de Bouillon. — Bloys, 22 janvier 1622.

« Mon cousin, ce gentilhomme qui vous portera ceste cy... »

46. Le duc de Bouillon au roy. — 8 février 1622.

« Sire, je continueray à dire à Vostre Majesté que la paix en son estat... »

47. Lettre de M. (le duc de Bouillon) au roy. — Sedan, ce 2 mars 1622.

« Sire, j'ay donné charge au sieur Le Comte, gouverneur de ce lieu...»

48. Le duc de Bouillon au roi. — 2 mars 1622.

« Sire, je n'estime nulle action me rendre si heureux que celle que Vostre Majesté me tesmoigne... »

49. Le roy au duc de Bouillon. — Paris, 20 mars 1622.

« Mon cousin, j'ay receu la vostre du 2 de ce mois par le sieur de Villars... »

50. Le duc de Bouillon au roy. — Sedan, 20 juin 1622.

« Sire, la depesche que je fis à Vostre Majesté lorsqu'elle estoit à Niort... »

51. Le duc de Bouillon au roy. — 26 aoust 1622.

« Sire, j'ay receu les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire de Castillon... »

52. Charles, prince de la Grande Bretagne au roy de Bohême. — Il l'assure de son affection et l'engage pour son bien à suivre les commandements du roi son père. — Saint-Jacques, le 8 septembre 1622.

« Monsieur et très-cher frère, je ne veux perdre l'occasion du partement de M. Schomberg de vous asseurer... »

53. Le roi à M. le duc de Bouillon. — Il témoigne sa satisfaction du don que lui a fait le comte de Mansfeld de six pièces de

canon, et désire que ces pièces soient livrées à son cousin le duc de Nevers. — Devant Montpellier, 14 septembre 1622.

« Mon cousin, puisque le comte de Mansfeld à son départ... »

54. Le duc de Bouillon au roy. — Le comte de Mansfeld n'a laissé pour Sa Majesté ni tentes ni canons, ceux qu'il offroit appartiennent au roi de Bohême qui les a réclamés. — Sedan, le 26 septembre 1622.

« Sire, j'ay receu tout présentement une lettre de Vostre Majesté du camp devant Montpellier, du 14 septembre... »

55. Le duc de Bouillon au roy. — Sedan, 9 novembre 1622.

« Sire, ayant sceu qu'il a pleu à Vostre Majesté donner par sa bonté la paix... »

56. Le roy au duc de Bouillon. — Lion, 10 décembre 1622.

« Mon cousin, j'ay eu bien agréable de voir par vos lettres du 9 du mois passé... »

57. Le duc de Bouillon au roy. — Sedan, 3 janvier 1623.

« Sire, je n'ay jamais rien tant désiré que d'avoir le bonheur... »

---

58. Requeste et lettres pour M. Agnet de la Tour, vicomte de Turenne. — 11 janvier 1482.

59. Donation de la baronie de Limeuil à Gilles de la Tour, par Antoine de la Tour, viconte de Turenne, baron dudit Limeuil. — 18 avril 1527.

60. Scipion Sardini à M. le duc de Bouillon. — Sur l'inexécution des conventions précédentes dont la faute retombe sur d'autres que lui. — Paris, dernier mars 1591

C'est ce Scipion Sardini, banquier italien, qui étoit devenu l'époux de la fameuse Isabeau de Limeuil dont M. le duc d'Aumale a publié les amoureuses aventures.

« Monsieur, j'ay receu celles qu'il vous a pleu m'escripre le VIII[e] et XVI[e] de ce mois... »

MÊME CARTON. — PAPIERS DE TURENNE.

61. Relations de divers combats qui eurent lieu pendant les troubles et la guerre de la Fronde, — et nouvelles à la main qui se débitoient dans le même temps. — Entre autres :

62. Arrêt de la cour de Parlement donné, toutes les chambres assemblées, en faveur du maréchal de Turenne, et pour autoriser l'entrée de son armée en France. — 8 mars 1649.
Imprimé.

63. Manifeste de M. de Turenne relatif à l'arrêt du 8 mars 1649 (en allemand). — 1649.

64. Articles secrets, touchant l'intérêt des princes et autres. — 30 mars et 1er avril 1649.

65. Vicomté de Turenne ; la Marche, une partie d'Auvergne et du Poitou ont pris les armes pour le mesme sujet, mais la présence du roy remédiera à tout cela. — Paris, 19 février 1650.
« Je mandai par mes dernières que Madame de Longueville s'estoit retirée du chasteau de Dieppe... »

66. Nouvelles de Paris.

67. Copie collationnée (le 15 juillet 1650) du traité fait le 24 mai précédent, entre l'Espagne et le parti des princes (de Condé, Conti et Longueville) détenus à Vincennes : par lequel le roy d'Espagne s'engage à fournir des troupes, de l'argent, des munitions, jusqu'à l'obtention de la liberté des princes.

68. Lettre de M. le marquis de Sillery. — Nouvelles sur la guerre civile. — 31 décembre 1650.
« Je pense que Vostre Altesse ne se trouvera pas trop estonnée... »

69. Relation de l'enlèvement de M. d'Hoquincourt à Bleneau, par M. le prince. — Le 7 avril 1652.
« Après que par deux diverses attaques... »

70. Articles accordés entre LL. AA. M. le duc de Lorraine et M. de Turenne, près de Villeneuve Saint-Georges. — 16 juin 1652.

71. Relation faite par Duhan du combat d'Etempes. — Du 4 may 1652.

« Le Roy ayant eu dessein des approches de Paris... »

72. Deuxième relation du combat d'Etampes. — Du 4 may 1652.

« Après l'arrivée de Leurs Majestés à Saint-Germain... »

73. Plusieurs avis sur la marche des Espagnols sur Givet.

74. Pièce contenant des idées générales de M. de Turenne sur les affaires politiques et les intérêts des différentes puissances.

75. Brouillons ou copies de lettres de M. de Turenne (et de sa main). — Sans date. — La première à un prince d'Allemagne auquel M. Colbert fut envoyé, par laquelle il témoigne le cas que la France fait de son amitié.

76. Lettre de M. de Turenne à M. de Louvois. — Relative à une charge de major.

77. Lettre de M. de Turenne à M. Letellier. — Relative aux affaires politiques de la Hollande et de l'Angleterre, notamment aux intérêts du protecteur.

78. Extrait des dernières propositions des ambassadeurs de France en Angleterre — de la main du maréchal de Turenne.

79. Remarques sur le traité de Suède, de la main de Turenne.

80. Ecrit sur les affaires de Suède et de Hollande, de la main de Turenne.

81. Mémoire pour le commerce, que l'on croit venir de M. Van Bounenguen (de la main de Turenne).

82. Considérations sur un écrit de M. Van Henning (de la main de Turenne). — On y voit la preuve que M. de Turenne donnoit ses avis sur les affaires politiques de l'Etat, et combien ses avis étoient sages, pleins de bon sens et d'équité.

83. Ecrit sur l'envoi de M. de Pomponne en Suède. — Décembre 1665. (De la main de Turenne.)

84. Ecrit pour se déclarer en faveur des Hollandois ou ne le point faire. — 1665. — M. de Turenne y donne ses avis sur les plus importantes affaires publiques de l'Etat (de sa main).

85. Noms des quatre principaux sénateurs qui gouvernent la Suède ; leurs marches et leurs moyens — de la main de Turenne.

86. Instruction pour M. le marquis de Créqui. — 1667. (De la main de Turenne).

87. Avis sur le traité de Hollande. — 12 décembre 1663.

88. Instruction pour le sieur Desfougerais allant en Portugal, relative au mariage projetté entre D. Pèdre, prince de Portugal, et mademoiselle de Bouillon, nièce de M. de Turenne. — 1665.

89. Réponse touchant quelques écrits du commerce.

90. Copie des instructions pour un traité de M. de Schomberg avec le gouvernement de Sainte-Croix. — Du 22 janvier 1664.

91. Mémoire et remarques faites par un sieur Renault qui avoit été envoyé à la Nouvelle-France, le Canada, en 1662, et moyens qu'il propose au roi pour l'amélioration de cette colonie.

92. Mémoire sur les taxes des marchandises sortant de France pour les ports de la Hollande et de la Baltique.

93. Mémoire pour M. d'Estrades allant en Hollande en qualité d'ambassadeur de France. — Dans ce mémoire sont développées les raisons politiques qui doivent guider sa conduite et ses observations.

94. Mémoire pour le temporel des bois des provinces de Bourgogne et du Nivernois propres à la construction des Navires, au Havre de Grâce.

95. Mémoire pour le régalement des tailles en Champagne.

96. Projet d'imposition pour les quartiers d'hiver en Champagne.

97. Projet pour le rétablissement de l'infanterie.

98. Projet d'ordonnance militaire contre les pillages d'églises et monastères, brûlements et violences.

99. Etat de la ville de Bremen. — 1663.

100. Renseignements, notes, anecdotes, faits, particularités, etc., sur M. le maréchal de Turenne.

101. Discours prononcé par le premier président de la Moignon à la rentrée du Parlement après la Saint-Martin de l'année 1675, dans lequel il fait entrer l'éloge du maréchal de Turenne, tué d'un boulet de canon à la tête des armées le 27 juillet 1675. — 1675.

102. Portrait de M. de Turenne par M. de St.-Evremont en 1695.

103. Paralèle de M. le prince de Condé et de M. le maréchal de Turenne par St.-Evremont.

104. Remarques sur le caractère de M. de Turenne.
Elles sont écrites de la main de M. le comte de Bouillon, son neveu.

105. Objections particulières et réponses à icelles sur l'histoire du maréchal de Turenne.

106. Preuves de faits historiques qui ont servi à l'histoire de M. de Turenne.

107. Extraits historiques tirés des gazettes et autres relations pour servir à l'histoire de M. le maréchal de Turenne.

108. Extraits contenant noms par ordre alphabétique et notes généalogiques de différentes personnes françoises et étrangères élevées en dignités et fonctions et emplois qu'elles ont remplis pendant le XVIIe siècle.

109. Matériaux du palais de Vic-Lecomte, demandez pour l'agrandissement de l'église. — 1703.

110. Question mue avec les consuls de Beaulieu, savoir si les fossés et places vacantes de ladite ville appartiennent au seigneur vicomte ou à la communauté des habitants.

(*La suite prochainement.*)

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy.* p. 50, t. XVII.)

2404. — 1. Portraits, généalogies, lettres et pièces relatives à Louis de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel. — Fol. 4.

1° Portrait gravé (par G. Vallet) de Ludovic de Gonzague, duc de Nevers et de Rethelois, pair de France, prince de Mantoue, gouverneur de Champagne, premier chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit.. — Aux armes.

2. Notice biographique de Ludovic de Gonzague, duc de Nevers. — 1re promotion du 31 décembre 1578. — Fol. 4.

3. Armes des seize quartiers de Louis de Gonzague, duc de Nevers. — Fol. 5 et 6.

4. Louis de Gonzague, duc de Nevers, 1er chevalier laïc créé par le Roy Henri III : en habit de novice. Portrait en pied. gravé. — Fol. 6 v°.

5. Ex Wucadingo tomo 2°. annalium minorum ad annum 1260. — Fol. 222. N° 56. — Extrait. — Fol. 7.

6. Indication des sources, de divers documents historiques sur Louis de Gonzague et la maison de Mantoue. — Fol. 17, 18, 27, 31, 36, 38, 39, 52, 59, 217.

7. Portraits gravés des Princes de la maison de Gonzague :

1° Serenissimus Vincentius Gonzaga, duc Mantuee et Montisferrati.

2° Guglielmus Gonzaga III, Mantuae dux et Marchio Montisferati.

3° Charles de Gonzague et de Cleves, duc de Nevers et de Retellois Gouvern. de Champ. et de Brie. Agé de 18 ans.

4° Carolus II, par la grâce de Dieu, duc de Mantou et de Monferat.

5° Carolus Gonzaga, dux Nivernensis et Rhetellensis, Par Franciae. etc.

6° Franciscus Gonzaga V, Mantuae dux et Marchio Montisferrati.

7° Ferdinandus Gonzaga VI, Mantuae dux et Marchio Montisferrati.

8° Carolus Gonzaga dux Mantuae, etc. (Grav. par Moncornet).

9° Carolus Gonzaga, dux Mantuae Montisf. Clèv. Niver. Rhetel Mayen. Princeps supremus Archiensis, vicarius S. R. imperii. Comes Portian. Altissiod. S. Mench. Vice-comes. S. Florentini Baro Derny et...

Grand format.

8. Roolle du paiement faict par Mᵉ Jehan de Ponchier conseiller du Roy et trésorier de ses guerres, à dix hommes d'armes et vingt archers... sous la charge et conduite du Sʳ Federich de Gonzago fils du marquis de Manthoue.. Orig. sur parch. scellé. — 3 avril 1516. — Fol. 17 et 18.

9. Copie du temps sur parchemin, des lettres de François Iᵉʳ, conférant à Frederic de Gonzague fils du marquis de Mantoue, la charge, capitainerie et conduite de 50 lances des ordonnances... — Fol. 19.

10. Deux quittances de Frederic de Gonzague chevalier cappitaine de soixante lances... du 28 oct. et 12 fev. 1520. Orig. sig. scel. sur parch. — Fol. 28.

11. Ce qui s'est traitté, conclud, arresté et accordé entre le tres-illustre seigʳ Dom Fernando Gonzaga prince de Molfeste, vice-roy de Sicille lieutenant et capit. général de l'Empereur, d'une part, et le Sʳ vicᵗᵉ d'Estauges lieutenant du Roy en la ville de Luxembourg d'autre, sur la réintegration et restitution de ladicte ville. — 29 mai 1544. — Fol. 22.

12. En l'église cathédrale de Nevers, en la grande cave, cy repose le corps de François de Gonzague, fils M. Ludovico Gonzague et de mad[e] Henriette de Cleves, ducs de Nivernois et de Rethlois, lequel naquit à Paris en l'hostel de Nevers-Gonzagues, le 17 sept. 1576 et trespassa audit lieu le 15 juin 1580, agé de 3 ans XI mois. — Fol. 23 v°.

13. En l'église cathédrale de Nevers dans la grande cave, cy repose le corps de Federic de Gonzagues de Cleves comte de Rethel, fils ainé de M. Ludovico Gonzague duc de Nivernois et comte de Rethel, et de Mad. Henriette de Cleves duchesse et princesse son épouse, lequel naquit à Paris en l'hostel de Nevers-Gonzague le 11 de mars 1573 et trespassa audit lieu, le 22 avril 1574 agé de treize mois seulement, et portoit le nom de M. son ayeul paternel duc de Mantoue et marquis de Montferrat. — 1566, 26 avril. — Fol. 23 v°.

14. Quittance d'Henriette de Cleves, duchesse de Nevers à Pierre Picquet trésorier et receveur général des finances de la somme de 200 l. ts pour un terme de son état de Dame de la Reine. — (Orig[l]. signé scel. sur parch.) — 1566, 26 avril. — Fol. 24.

15. Lettre au duc de Nevers, dont la signature a été coupée: scellée (style italien) sur l'etat et la condition des pages en France. (Curieux). — Fol. 25.

« Monseigneur, de l'honneur qu'il vous a pleu me fere... »

16. Bellievre à M. le duc de Nevers. Let. autogr. mais dont a une premiere reliure on a coupé la signature. — Paris 6 mai 1586. — Fol. 28.

« Monseigneur, vous me faites beaucoup d'honneur d'estimer que je continue...»

17. Ludov. de Gonzague à M. de Nevers. Minute avec les corrections autogr., au sujet des calomnies dont il a été l'objet. — Rethel, 18 mai 1586. — Fol. 29.

« Monsieur de Bellievre, je ne feray longue responce à la lettre qu'il vous a pleu de mescripre... »

18. Minute d'une lettre de M. le duc de Nevers, au cardinal de Pellevé. — De St-Aignen, 29 septembre 1587. — Fol. 30.

« Mons., j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire en condoléance de la mort de Mons. mon frère... »

19. Copie d'une lettre au duc de Nevers et que l'on croit du duc de Guise. — Sur le mouvement des troupes de la Ligue. — Du 20 may. — Fol. 32, 9559, Fol. 43 (anc.).

« Je ne vous saurois suffisamment exprimer l'aise que nous recevons tous de l'espérance que vous nous donnez... »

20. Lettre autogr. d'Henry IV a M. le grand duc de Toscane. — 29 août 1593. Melun. — Fol. 35.

« Mon cousyn, depeschant vers notre S. P. le Pape, mon cousyn le duc de Nevers... »

21. Bref du S. Pere le Pape à Charles Gonzague, prince de Rethel. — 28 juil. 1595. — Fol. 37.

Sur parchemin.

22. Déclaration du Roy contre Mons. le duc de Nevers et tous ceux qui l'assistent. — Vérifiée en Parlement le dix-septième janvier 1617. — Paris, Fred. Morel 1617. — Imprimé pet. in-8° de 24 pag. — Fol. 44.

23. Testament de Charles de Gonzague duc de Nevers. — Avec le codicille du 32 may 1637. — Mantoue, 15 août 1634. — Fol. 53.

24. Mémoire sommaire de plusieurs affaires concernans Monseig^r. le duc de Mantoue et qui faute de poursuittes sont ruinées. — Fol. 60.

« En premier lieu, ceux qui ont la conduictte des affaires du Palais pour mondit seigneur... »

25. Note sur le Mémoire que madame la princesse Marie envoya de la succession en France, de feu Son Altesse son père, à madame la duchesse de Mantoue, le XIIIe may 1642. — Fol. 68.

26. Mémoire sur la principauté d'Arches, (en Ardenne). — Fol. 73.

Pour destruire la prétention que M. le duc de Mantoue qu'Arches soit une souveraineté indépendante du royaume...

27. *Imprimé*. Sommaire de la défense des princesses Marie et Anne, filles et héritières en France de Charles I du nom, duc de Mantoue et de Montferrat, leur père : — Contre la prétention de Charles II, duc de Mantoue et de Montferrat leur neveu, petit-fils du deffunct, sur les biens de sa succession en France.... A Sedan, de l'imprimerie de Hubert Raoult, 1643, in-fol. de 63 pp. — Fol. 76.

28. *Imprimé*. Arrest de la cour de Parlement prononcé par messire Mathieu Molé, chevalier, premier président du Parlement et garde des sceaux de France, au profit de M. le duc de Mantoue, contre la Reyne de Pologne, et madame la princesse Palatine. Ensemble les plaidoïers de M. l'advocat général Bignon et des advocats des parties : — titre gravé par Rob. Nanteuil; aux armes, de 122 p. — Fol. 110.

29. *Imprimé*. Oraison funèbre de très-haute et très-puissante princesse Anne de Gonzague de Cleves, princesse Palatine, prononcée en présence de Mons. le duc, de madame la duchesse et de Mons. le duc de Bourbon, dans l'église des Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques, le 9 aoust 1685, par messire Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux.... Paris, Seb. Mabre Cramoisy, 1685, in-4° de 590 p. (Remonté sur format.)—Fol. 173.

30. Remarques sur la vente ou cession au comte de Rethel du pagus d'Arches et dépendances. — Fol. 204.

Curieux.

31. Isabella Estensis Francisci Gonzagae March. Mantovae uxor. *E. Titiani prototypo PP. Rubens. Exc.* — Fol. 212.

Rare et très-belle épreuve d'un portr. gr. dimension.

32. Portrait d'Eléonor de Gonzague, princesse de Mantoue, etc. *Moncornet exc.* — Fol. 213.

Belle épreuve format ordinaire des pièces de Moncornet.

33. *Portr. de* B. Aloysius Gonzaga illust. Dnae : D. Bibianae de Dernestain, oratoris cæsarei, apud S^m D. Paulum V. conjugi

a. 1607. *Hieronymus Wierx DD. faciebat.* Pet. format. — Fol. 213 v°.

Et sur le même feuillet le portrait gravé de Gonzage, du recueil Thévet.

34. Autre portrait du bienheureux Louis de Gonzague, agenouillé et en prière, devant un autel surmonté du Christ. — Avec longue légende latine au bas. *Boetius à Bolswert fecit.* — Fol. 214.

35. Ferrante Gonzaga, principe di Molfetta. Portrait équestre de Ferrant, en guerre. — Avec légende italienne *au bas.* Grav. par Lucas Bertelli. — Fol. 215.

36. Portrait gravé (par Cor. Meyssens) de Don Anibale Gonzaga, Principe del Sacro Romano imperio, cavalier del Toson.... Presidente del cons° di Guerra, Governatore dell' armi della Citta di Vienna. — Fol. 216.

37. Généalogie de la maison de Gonzague seconde branche.— Fol. 218 v° à 228.

---

38. Portrait gravé (par Th. de Leu) de Emmanuel de Lorraine dvc de Mercure. — Fol. 229.

Philippes Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Pentièvre, pair de France, gouverneur de Bretagne, fait chevalier du Saint-Esprit à la première création.

39. Notice sur Phil. Em. de Lorraine, duc de Mercœur. — Fol. 230.

40. Indications et sources de divers documents pour l'histoire de Philippe Emmanuel, duc de Mercœur et de la maison de Lorraine. — Fol. 232v° à 239.

41. Les armes et les seize quartiers du duc de Mercœur. — Fol. 232 v°.

42. Inventaire des titres de Lorraine, par M. de Fourny. — Layette cottée *Neufchastel et Chastenoy,* avec copie de quelques pièces. — Fol. 240 à 247.

43. Serment presté par M. de Vaudemont ès mains du Roy Henri II, pour Nancy et autres places de Lorraine.

44. Double du Mémoire escript de la main du secrétaire de Mons. de Lorraine, du 24 juin 1576. — Fol.

45. Roolle de la Monstre et Reveue faicte à Bresse, près Tourneu, le 13e jour de juillet 1516 de quatre-vingt hommes d'armes et six vingt dix-huit archiers du nombre de quatre-vingts lances fourmée des ordonnances du Roy nrè. S. Estant sous la charge et conduite de Mons. le duc de Lorraine. — Fol. 248.

46. Notice sur la terre de Mercœur apportée dans la maison de Lorraine, par Renée de Bourbon Montpensier. — Fol. 258.

47. Extrait du Testament de madame Catherine de Lorraine, duchesse de Mercœur, contesse de Vaudemont et de Chaligny, dame de la Chatellenie de Montcornet... du 14 janvier 1605. Fol. 260.

48. Epitaphe de madame Henriette de Lorraine, qui trespassa le 16e du mois de novembre 1660. — Fol. 267.

---

49. Titres de la maison de Chastellux, commission du duc de Bourgogne, à M. Claude de Beauvoir, conseiller et chambellan sire de Chastellux. — Fol. 268.

50. Titre touchant la prébende d'Auxerre ou la maison de Chastellus. Du 16 août 1423. — Fol. 268 v°.

51. Mandement du duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Arlon, au feal chevalier et chambellan le seig. de Chastellus, gouverneur de Nivernois, du 7 avril 1429. — Fol. 269 v°.

52. Fondation de la Cordelle de Vezelay. — De conventu S. Crucis Vezelay (lat. et franç.), avec l'épitaphe de Guillaume de Beauvoir dit de Chasteleux, et le manifeste contre M. Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, par M. Claude de Chastellus et M. Bernard de Chasteauvillain de l'an 1438.

53. De pasturiis et aesanciis in finagio de Chastelux — et divers autres actes de la maison de Chastelux.— Fol. 271 v°.

---

54. Extrait de registres d'hommages concernant la maison de Lorraine. — Fol. 275.

55. Du compte de Jean de Pressy, trésorier des guerres du Roy, commençant le 1er mars 1411, finissant au dernier février 1413. — Dons, compositions et extraits de diverses lettres, titres et actes de 1400 à 1579. — Fol. 276 à 283.

56. Instruction de S. A. Henry de Lorraine à M. de Carcouet allant trouver le Roy au commandement de Mons. de Vaudemont. — De Nancy, 9e jour de septembre 1622. — Fol. 284.

57. Coppies des lettres escrittes de la main du duc de Lorraine à M. de Carcouet La Moussaye, son chambellan et commandant les trouppes sur les frontières d'Alsace, dans les années 1630, 1631 et 1632. — Fol. 289.

58. Déclaration de madame la duchesse de Lorraine, pour s'opposer à la dissolution de son mariage d'elle et du duc Charles de Lorraine, du 7 janvier 1640. — Suivie de la déclaration de M. le duc Charles de Lorraine, portant deffense de placarder aucuns libelles diffamatoires contre la duchesse de Lorraine son épouse, au pays de Lorraine, 1er février 1640. — Fol. 290.

59. *Imprimé.* Le manifeste du duc de Lorraine, présenté à Son Altesse Royale. In-4° de 14 p. — Fol. 292.

60. *Imprimé.* Relation de ce qui s'est passé à la cour, dans la négotiation du sieur de Joyeuse, envoyé de Son Altesse de Lorraine. — Et ce qui s'est passé au Parlement ce jourd'hui, 26 septembre, en présence de MM. les princes.... *A Paris, Jean Brunet*, 1652, pet. in-4° de 7 p. — Fol. 298.

61. *Imprimé.* Généalogie des ducs de Lorraine fidèlement recueillie de plusieurs histoires et titres authentiques. 1624, in-4°, de 66. p., — suivie de : *Duces Lotharingiae* et de la généalogie de

la maison de Lorraine, selon Budkens — et divers autres extraits généalogiques. — Fol. 319 à 354.

62. *Imprimé.* Réflexions sur la déclaration de S. A. Nicolas François de Lorraine, sur le restablissement de sa maison. — *Imprimé à Bruxelles, chez Hubert Ant. Velpuis,* 1654, pet. in-4° de 34 p. — Fol. 302 à 318.

63. Médailles gravées de 1° : Matheus II D. G. Loth. Mos-Dux; — 2° Rathul Lotho. Barri. Dux; 3° Johan. D. G. Lotho. Barri Dux. — Fol. 390.

64. Le véritable portrait de la bien heureuse Marguerite de Lorraine... fondatrice de plusieurs monastères de filles de l'ordre de Ste Claire : — laquelle est morte religieuse en celui d'Argenten, le deux novembre 1521, où son corps est encore entier. — *grav. par Von Schuppen.* 1660. — Fol. 390 v°.

65. Philippe de Gueldres, née en 1462. — Morte en 1547 à Sainte-Claire de Pont-à-Mousson — où elle s'étoit faite religieuse en 1520, douze ans après la mort de René, duc de Lorraine et Roy de Sicile son mari. *Port. grav. par Von Schuppen.* 1686. — Fol. 391.

66. Antoine, duc de Lorraine (tirant son glaive). Port. gravé au XVI° siècle. — Fol. 392.

67. Deux portraits de Charles, duc de Lorraine, dont l'un semble de Thomas de Leu. — Fol. 393.

68. Portrait de Hanry de Lorraine, duc de Bar et marquis du Pontx. (*sic*), et de illustrisma Florantinorum Ducis uxor Caroli Lotharingiae Ducis filia. 1598. — Fol. 394.

Tous deux en belle épreuve.

69. Christiana Lotharinghiae serenissimi Ferdinandi Medicis magni Etruriae Ducis conjugi. — *Franciscus Vannius pictor Senensis et Petrus de Jode.* DD. — Fol. 394 v°.

Portrait en médaillon placé entre plusieurs grands et pieux personnages : le pape Pie II et autres prélats.

70. Charles IIII, du nom duc de Lorraine... Portr. gravé par *N. de Larmessin,* avec légende de 9 lignes, au bas. — Fol. 395.

71. *Portrait* de Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg. — Aux armes. — Genre Montcornet. Fol. 395 v°.

72. Serenissimus Carolus a Lotharingiae. Beau grand portr. aux armes. — *Nanteuil ad vivum faciebat* 1660. — Fol. 396.

73. Charles V, duc de Lorraine. — *T. Heron fec. gravé par S. Thomassin.* 1696. Avec la médaille ayant pour légende au revers : *Et valide et subito. — Pann. vindicata.* — Fol. 397.

74. Les portraits en regard de Charles V, duc de Lorraine et de la duchesse sa femme. Pièces coupées à la dimension du volume et privées d'indication d'auteur, présumé de Nanteuil. — Fol. 397 v° et 398.

75. Léopold I[er], duc de Lorraine et de Bar, grav. par P. Dreret. — Grand portrait, marges regnées. — Fol. 399.

76. Carolus D. G. Episcopus Osnabrugensis et Olmuensis, Dux Lotharingiae et Barri... *Pet. Schenk fec. Amstelod. Carolus Aellard excudit.* Manière angloise. — Fol. 399 v°.

77. Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, avec cette curieuse légende : — Fol. 401.

Elle avoit espousé Thomas d'Oiselet, comte de Cantecroix, marquis du Saint-Empire, après la mort duquel la beauté et les autres belles qualités de cette Dame luy ayant trouvé place aux bonnes grâces de Charles III, duc de Lorraine, S. A. contracta mariage avec elle, duquel sont issus un fils et une fille. Elle en espéroit la confirmation du Saint-Siége, mais M[me] Nicolle de Lorraine, sa légitime espouse, s'y estant opposée en cour de Rome, il fut déclaré illégitime le 15 janvier 1653, par le commun suffrage des auditeurs de la Rotte.

78. Carolus Henricus a Lotharingia princeps Vaudemontius, comes in Saarwerden..., ect. — *Duchastel pinxit.* — *J. F. Leonard, sc.* Grav. portr. à la manière noire, en pied, rogné aux marges. — Fol. 401.

79. Henry de Lorraine, comte de Chaligny, âgé de 20 ans. 1589. — *Thomas de Leu, épreuve fatiguée.* — Fol. 402.

80. Serenissimus princeps Henricus de Lorraine, marchio de Moy. Grand et beau portrait aux armes. — *Rogné aux marges.* — Fol. 403.

81. François de Lorraine, IIIe fils de Henry de Lorraine, comte de Chaligny et de Claude de Moui, son espouse. — Evesque de Verdun, avec une légende de 16 lignes. — Fol. 404.

(*Fin du tome 2.*)

LES ARMOIRES DE BALUZE

(Suite.) — (*Voy.* t. VII, p. 236 et 268; t. VIII, p. 15, 31, 54, 76, 99, 136, 146, 186 et 243; t. IX, p. 5, 38, 85, 100, 157 et 188; t. X, p. 22, 37 et 109; t. XI, p. 15, 86 et 114; t. XII, p. 25, 66 et 114; t. XIV, p. 30, 82 et 190; t. XVI, p. 8 et 12; t. XVII, p. 135 et 141.

2405. — Tome cxxii. (*Nombreux feuillets blancs.*) — 1. Affaire de M. de Gondrin, en 1654.

2. Lettre de M. de Gondrin, archevêque de Sens, à M. le cardinal Mazarin; copiée sur l'original. — Il s'agit d'une bulle du pape pour la publication du jubilé de 1656 que le nonce ne lui a pas envoyée. — A Fresne, le 20 de février. — Fol. 2.
« Monseigneur, la résolution que j'ai de ne jamais rien faire... »

3. Constitution du pape Innocent X : (condamnation de Jansénius), 1653; latin.
Imprimé in-8°, 4 pages.

4. Lettre pastorale de Monseigneur l'archevesque de Sens pour la publication de la constitution de N. S. P. le pape, donnée à Rome, le trente-uniesme may dernier. Imprimée par le commandement de mondit seigneur. — A Sens, chez Lovis Prvssvrot, imprimeur de Monseigneur l'archevesque et de la ville, en la grande rue, devant le palais archiépiscopal, au nom de Jésus. M. DC. LIII.
Imprimé in-8°, 12 pages.

5. Observations sur la lettre pastorale de l'archevesque de Sens; copié sur l'original et écrit de la propre main de l'au-

teur qui est M. de Launoy, docteur en théologie de la Faculté de Paris. — Fol. 10.

6. Mémoire pour Son Eminence (le cardinal Mazarin), touchant le jansénisme. — 16 novembre 1653.

Anonyme.

7. Mémoire sur la lettre pastorale de Mons. l'archevêque de Sens. — 3 novembre 1659. — Fol. 17.

Anonyme.

8. Copie d'une lettre de Marca au cardinal Mazarin, à propos de la soumission de l'archevêque de Sens. — Ce lundi matin 2 de février 1654.

« Monseigneur, Votre Éminence ayant été informée par MM. de Rouen et de Montauban... »

9. Copie de la lettre écrite par Marca au cardinal Chigi, à propos de l'affaire de l'archevesque de Sens; latin. — Parisiis, die 24 aprilis 1654.

« Eminentissime Domine, cum sint officii mei partes... »

10. Minute d'une lettre proposée à écrire au pape par Mons. l'archevesque de Sens, le 16 janvier 1654, laquelle il a refusée. Dressée par Mons. de Masca, archevêque de Toulouse.

« Sanctissime Pater, acceptis cum ea quæ par est... »

11. Lettre écrite au pape Innocent X par Mons. l'archevêque de Sens, l'an 1654.

« Sanctissime Pater, acceptis nuper a Vestra Sanctitate litteris... »

12. Relation de ce qui s'est passé en l'affaire de Mons. l'archevêque de Sens, dressée par Messire Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, et envoyée à Son Em. (le cardinal Mazarin), le 22 janvier 1654. — Avis de Mons. l'archevêque de Toulouse sur le sujet de la relation précédente, envoyée à Son Em. ledit jour, 22 janvier 1654. — Mémoire de Mons. l'archevêque de Toulouse, envoyé à S. E. le cardinal Mazarin, le 5 mars 1654. — Autre mémoire sur le même sujet. — Fol. 40-48.

13. Suite des affaires de Mons. l'archevêque de Sens, dressée par Mons. l'archevêque de Toulouse.

14. Mémoire de Mons. l'archevêque de Toulouse, envoyé à Mons le cardinal. — Le 14 février 1654. (Même sujet).

15. Lettre de Mons. l'archevêque de Sens, à Mons. le cardinal Mazarin, du 6 mars 1654. Copiée sur l'original. (Même sujet).

« Monseigneur, j'avais toujours espéré que Votre Éminence... »

16. Billet envoyé à Mons. le cardinal Mazarin, par les archevêques de Toulouse et de Rouen, le 7 mars 1654. Copié sur l'original. (Même sujet.) — Fol. 63.

« Son Éminence est très-humblement priée... »

17. Promesse de soumission de l'archevêque de Sens remise entre les mains des archevêques de Toulouse et de Rouen et de l'évêque de Montauban ; copie sur l'original. — Mars ou avril 1654.

18. Mémoire de M. de Marca envoyé au cardinal Mazarin le 25 mars 1654. (Même sujet.)

19. Relation de l'assemblée des évêques de France tenue au Louvre. — Au sujet des cinq propositions et de la constitution. — 9 et 28 mars, 9 avril 1654.

20. Lettre de l'archevêque de Sens au sujet de cette assemblée. — 29 d'avril 1654.

« Ayant supplié Son Éminence de me faire délivrer... »

21. Déclaration au sujet de la constitution signée Gillebert, évêque de Comminges. — 8 août 1654. — Remis ès-mains de M. l'abbé de Villars, secrétaire de l'assemblée pour original. — Fol. 81.

22. Extrait du procès-verbal de l'assemblée des prélats qui se sont trouvés à Paris, tenue au Louvre le neuviesme d'avril 1654, Mons. le cardinal Mazarin, président.—*Signé :* de Gondrin, archevêque de Sens, Gillebert, évêque de Comminges.

23. Autre extrait du même procès-verbal.

24. Extrait du procès-verbal de l'assemblée des prélats qui

se sont trouvés à Paris, tenue au Louvre, le 28 mars 1654. — *Signé* : de Gondrin, archevêque de Sens. — 8 avril 1654. — Remis ès-mains de M. l'abbé de Villars, secrétaire de l'assemblée pour original. — Fol. 86.

25. Relation de Mons. l'archevêque d'Embrun, en l'assemblée du clergé. — Du Jeudy, 26 mars 1654.

26. Mémoire envoyé à Mons. le cardinal Mazarin, par Mons. l'archevêque d'Embrun. — Le 27 mars 1654.

27. Copie du billet écrit à Mons. le cardinal Mazarin par Mons. de Marca, archevêque de Toulouse en lui envoyant la copie de la lettre écrite à Mons. le cardinal Chigi. — Le 24 avril 1654, qui commence : — Fol. 106.

« Cum sint officii mei partes... »

28. Lettre de l'archevêque de Sens écrite au cardinal Mazarin, en 1654, à propos de sa soumission aux résolutions de l'assemblée. — Copie.

29. Lettre de l'évesque de Comminges du cardinal Mazarin, à propos d'une nouvelle persécution préparée à Rome contre lui et l'archevêque de Sens. — Copie. — D'Alan en Comenge, le 1er août 1654.

« Monseigneur, je manquerois à ce que je dois à Votre Éminence... »

30. Lettre de l'évêque de Comminges au cardinal Mazarin. — Pour le remercier de la protection qu'il lui a accordée dans la dernière assemblée du clergé. — Copie. — A Paris, le 13 de juin 1656.

« Monseigneur, comme je dois à Votre Éminence... »

31. Lettre écrite à Mazarin, par Mons. Bosquet, évêque de Lodève, nommé évêque de Montpellier. — A propos d'une publication nouvelle de la constitution du pape Innocent X, faite par l'archevêque de Sens. — Copie. — A Paris, le 6 aoust 1655.

« Monseigneur, l'absence de M. le Nonce ne m'a point permis... »

32. Copie des lettres adressées par Marca à Son Em. le cardinal Mazarin, au comte de Brienne et au père Annat, con-

fesseur du roi. — A propos de la prise de Stenai. — 10 août 1654. — Fol. 112.

33. Lettre de Bosquet au cardinal Mazarin. — A propos d'une nouvelle publication de la constitution qu'il s'agissoit d'obtenir de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Comminges. — Copie. — Mars 1855.

« Monseigneur, j'ay reçu des mains de M. de Tolose... »

34. Lettre du même au même. — A propos d'un différend de l'archevêque de Sens avec les jésuites, et d'une rétractation que le pape exigeoit du même archevêque et des évêques de Comminges et de Beauvais. — A Paris, le 20 juillet 1655. — Fol. 116.

« Monseigneur, je rendray compte à Votre Éminence par cette lettre... »

35. Lettre écrite au pape Alexandre VII par l'archevêque de Sens. — Pour le féliciter sur son avènement au trône pontifical. — *Senonis, quarta die mensis maii* 1655.

« Sanctissime pater, quod diu expectavit universus orbis... »

36. Copie de la lettre écrite au pape en faveur de l'archevêque de Sens, des évêques de Comminges et de Beauvais, 1656. — Latin.

« Cum ex apostoli lege... »

37. Lettre écrite au cardinal Mazarin par l'archevêque de Sens. — A propos des attaques dirigées contre lui au sujet de la constitution. — Copie. — A Paris, ce 3 aoust 1656.

« Monseigneur, le respect que je dois à Votre Éminence... »

38. Lettre du cardinal Mazarin à l'archevêque de Sens. — Il lui reproche d'être la cause des dissentions du clergé en France. — Copie à la Fère, le 5 aoust 1656.

« Monseigneur, j'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire... »

39. Lettre de l'archevêque de Sens à Le Tellier pour se disculper du reproche de semer la discorde parmi les évêques. — Copie. — 5 août 1656. — Fol. 125.

« Je ne suis point surpris... »

40. Lettre du comte de Brienne à Marca. — A propos de l'affaire de l'archevêque de Sens. — A Montdidier, ce XXIe may 1657.

« Monsieur, vous aurez sans doute sceu comme M. le Nonce... »

41. Lettre écrite par Marca au cardinal Mazarin. — A propos de l'affaire de l'archevêque de Sens et des évêques de Comminges et de Beauvais. — Copie. — A Paris, ce 10 de juin 1656.

« Monseigneur, l'avis que l'assemblée donne au Roy... »

42. Mémoire sur la forme du jugement des évêques, dressé par Marca. — 10 juin 1656. — Fol. 132.

43. Mémoire sur la commission adressée par le pape aux archevêques d'Arles et de Toulouse, aux évêques de Mâcon, du Puy, de Rhodez, d'Amiens. — Au sujet de la lettre pastorale de l'archevêque de Sens. — 7 juin 1657.

44. — Lettre du comte de Brienne à Marca. — Au sujet du mémoire précédent qu'il lui avoit adressé. — La Fère, ce 12 juin 1657.

« Monsieur, j'ay receu le mémoire... »

45. Lettre du même au même. — Il l'avertit que le roy exige que l'archevêque de Sens fasse sa soumission. — Amiens, ce 1er juin 1657.

« Monsieur, bien que par une lettre... »

46. Mémoire de Baluze pour servir d'explication aux pièces qui suivent. — Fol. 144.

47. Lettre de l'archevêque de Sens à Marca. — Il le remercie de sa bonne volonté et le prie de l'aider contre ses ennemis. — A Rolow, ce 25 may 1661.

« Monseigneur, le désir que j'ay touiours eu d'avoir part... »

48. Lettre du même au même. — A propos d'une conférence qu'ils avoient dû avoir à Montereau. — Ce 3 juin 1661.

« Monseigneur, n'ayant point receu de vos nouvelles... »

49. Lettre du même au même. — Pour lui fixer l'heure d'une entrevue. — Ce mardi matin, 7 juin 1661.

« Monseigneur, m'estant survenu une affaire... »

50. Lettre du même. — Au sujet de ses discussions avec Rome encore non résolues. — Ce jeudi matin, 9 ou 26 juin 1661.

« Monseigneur, je vous supplie très-humblement... »

51. Copie d'une lettre écrite par Marca au nonce. — Pour l'avertir qu'une entrevue de lui avec l'archevêque de Sens n'a eu aucun effet. — Fontainebleau, ce 10 juin 1661. — Fol. 156.

« Monseigneur, je suis obligé de vous dire... »

52. Réponse du nonce, Célio, archevêque de Césarée, à la lettre précédente. — Paris, 12 juin 1661.

53. Mémoire du 12 juin 1661. — Touchant la publication du jubilé faite à Fontainebleau, envoyé à l'archevêque de Sens.

54. Reproduction du même mémoire.

55. Lettre de l'archevêque de Sens à Marca. — A propos de la publication du jubilé. — Ce 13 juin 1661.

« Monseigneur, vous êtes, en vérité, incomparable... »

56. Lettre du même au même. — Pour l'avertir qu'il s'opposera à la publication du jubilé dans son diocèse. — Ce 14 juin 1661. — Fol. 166.

« Monseigneur, comment faut-il attendre la résolution... »

57. Copie d'une lettre écrite à l'archevêque de Sens par Marca. — A propos de la publication du jubilé. — A Fontainebleau, ce 15 juin 1661.

« Monseigneur, j'ai faict rapport à nos messieurs... »

58. Lettre de l'archevêque de Sens à Marca. — Même sujet. — 16 juin 1661.

« Monseigneur, vous sçavez mieux que personne... »

59. Billet de l'archevêque de Sens joint à la lettre qui suit.

60. Lettre de l'archevêque de Sens, à Marca. — Même sujet -- Ce vendredi matin 1661, au Lis.

« Monseigneur, depuis que j'ay eu l'honneur de vous voir... »

61. Copie d'une lettre écrite par Marca à l'archevêque de Sens. — Même sujet que précédemment; il s'agit de plus, de jansénisme. — A Fontainebleau, ce 18 juin 1661.

« Monseigneur, j'ay conféré avec M. le Nonce... »

62. Lettre de l'archevêque de Sens à Marca. — Même sujet — Ce samedi au soir (8 juin 1661).

« Monseigneur, après vous avoir rendu très-humbles grâces... »

63. Lettre du même au même. — Au sujet d'une prétendue rétractation de sa part dont l'évêque de Rennes faisoit courir le bruit. — Ce 1er juin (1661). — Fol. 180.

« Monseigneur, le bruit qu'on m'a mandé que M. de Rennes... »

64. Lettre du même au même. — Même sujet. — Ce 2 juillet (1661).

« Monseigneur, on vient de me dire que M. de Rennes... »

65. Lettre du même au même. — Même sujet. — Ce 4 juillet (1661).

66. Lettre du même au même. — Même sujet. — Ce 6 juillet (1661).

« Monseigneur, permettez à la franchise... »

67. Lettre du même au même. — Il lui annonce qu'il a vu le nonce et qu'il en a eu la promesse que ses affaires s'arrangeront à la cour. — A Melun, ce 16 juillet (1661). — Fol. 189.

« Monseigneur, il n'y a pas moyen d'estre dans votre voisinage... »

68. Lettre du même au même. — Il se félicite d'avoir bientôt à le recevoir. —Ce 18 juillet (1661).

« Monseigneur, vous devez, s'il vous plait, estre persuadé... »

69. Lettre du même au même. — Il le prie de maintenir ses droits d'archevêque de Sens dans le cas de la mort très-probable de l'abbesse d'un prieuré de la ville de Provins.—(Ce 30 juiljet 1661). — Fol. 122.

« Monseigneur, me voicy devenu vostre cliant... »

70. Lettre du même au même. — Remerciments. — Ce jeudi au soir (6 octobre 1661).

« Monseigneur, en vérité, je vous suis le plus obligé du monde... »

71. Lettre du même au même. — Il l'entretient du désir qu'il a qu'on le choisisse pour ondoyer le Dauphin. — De Sens, le 9 octobre 1661.

« Monseigneur, la peur d'une maladie... »

72. Lettre du même au même. — Remerciments. — Ce 4 (juillet 1661).

« Monseigneur, votre procédé avec moi est si honneste... »

73. Quatre projets d'ordonnance proposés à l'archevêque de Sens, le premier en françois, le deuxième en latin, les deux autres en italien. — Fol. 201.

74. Mandement de l'archevêque de Sens du..... — Juin 1661.

75. Examen du mémoire de l'archevêque de Sens. — Contre l'érection de l'archevêché de Paris, donné à Le Tellier, le 28 mars 1662. (OEuvre de Marca ?). — Copie. — Fol. 211.

76. Projet d'accommodement entre l'archevêque de Sens et les révérends Pères jésuites. —(30 octobre 1653).

77. Lettre de l'archevêque de Sens à Colbert. — Il le remercie de la permission qu'il lui a accordée d'établir un hôpital général à Sens. — A Sens, ce 23 février 1671.

« Monsieur, vous ne faites rien qui ne soit digne de vous... »

78. Lettre du même au même. — A propos d'une poursuite qu'il prétendoit exercer contre le ministre des Mathurins. — A Etampes, ce 8 de juillet 1672. — Fol. 219.

« Monseigneur, je ne vous importunerais pas des affaires particulières... »

79. Lettre du même au même. — Au sujet de l'abbaye du Mont Saint-Martin qu'il prétendoit avoir perdu à l'érection de l'archevêché de Paris. — A Sens, ce 17 d'octobre.

« Monsieur, si l'affaire qui m'oblige à me donner l'honneur... »

80. Lettre du même au même. — Au sujet de quelques plaintes adressées au roi contre lui par quelques religieux. — A Sens, ce 25 mars 1673. — Fol. 223.

81. Relation de la mort de l'archevêque de Sens. — 1674.

2406. — Tome CXXIII. (Arm. IV, pag. 5.) *Lettres de M. Hallier.* — 1. Lettre de Jean Besson à M. de Marca, alors évêque de Conserans, du 14 mars 1650. — Il lui offre son travail sur le Cantique des cantiques, et à la fin de sa lettre lui parle du jansénisme.

« Monseigneur, ce ne fut pas une petite disgrace pour moi... »

2. Lettre de Hallier à Marca. — Il lui parle du jansénisme.— De Paris, ce 14 février 1651.

« Monseigneur, les discussions au sujet de la doctrine de Jansenius... »

3. Lettre de Denys, à Marca. — Affaires du jansénisme. — De Paris, ce 10 de février 1651.

« Monseigneur, la nouvelle doctrine du jansénisme... »

4. Noms de Nosseigneurs les archevêques et évêques qui ont signé la lettre de Mons. de Vabres qui sera envoyée à Sa Sainteté, ou consenty verbalement par des lettres qu'on a d'eux que leur nom y fût apposé. — Fol. 7.

5. Lettre de Hallier à Marca, recemment nommé à l'archevêché de Toulouse. — Pour le féliciter de sa nomination. — De Rome, ce 2 septembre 1652.

« Monseigneur, j'ay reçu, du 19 juillet... »

6. Lettre du même au même (affaire du jansénisme). — De Rome, ce 9 décembre 1652.

« J'ay vu Mgr le Cardinal... »

7. Lettre du même. — Même sujet. — De Rome, ce 16 décembre 1652. — Fol. 13.

« Monseigneur, je croy que vostre banquier vous rendra... »

8. Lettre du même au même. — Affaires du diocèse de Toulouse. — De Rome, ce 17 février 1653.

« Monseigneur, nous sommes... de ce que le mémorial... »

9. Lettre du même au même. — Affaire concernant Marca en particulier. — De Rome, ce 3 mai 1653.

« Monseigneur, j'instruisis Mgr l'Ambassadeur... »

10. Lettre du même au même. — Affaire du jansénisme, 10 mars 1653.

« Monseigneur, à la dernière audience, qu'a eue vendredy Mgr l'Ambassadeur... »

11. Lettre du même au même. — Affaire concernant Marca en particulier. — De Rome, ce 17 may 1653.

« Monseigneur, votre mémorial ayant esté répandu... »

12. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 20 may 1653.

« Monseigneur, j'ay receu vos lettres du 14 février... »

13. Lettre du même au même. — Même sujet, début illisible. — De Rome, ce 24 may 1653. — Fol. 25.

14. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce.... may 1653.

15. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 7 avril 1653. — Fol. 29.

« Monseigneur, pour vous mander des nouvelles de vostre affaire... »

16. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 21 avril 1653.

« Monseigneur, je... que toutes les calomnies... »

17. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 12 may 1653.

« Monseigneur, le pape n'a point respondu, le mémorial... »

18. Lettre du même au même. — Affaires du jansénisme. — De Rome, ce 16 juin 1653.

« Monseigneur, je vous envoye une bulle du pape... »

19. Lettre du même au même, jointe à la précédente. — Même sujet. — Pas de date.

« Monseigneur, depuis... nous avons eu audience du pape... »

20. Lettre du même au même. — De Rome, ce 23 juin 1653.

« Monseigneur, j'ay reçu vos lettres par le dernier ordinaire... »

21. Lettre du même au même. — Affaires du jansénisme. — De Rome, ce dernier jour de juin 1653. — Fol. 39.

« Monseigneur, de toutes les lettres que vous m'avez envoyées... »

22. Lettre du même au même. — Affaire concernant Marca en particulier. — De Rome, ce 21 juillet 1653.

« Monseigneur, enfin Mgr le cardinal Barberin... »

23. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 28 aoust 1653.

« Monseigneur, j'ay reçu la lettre du 25 juillet... »

24. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 1er septembre 1653.

Début illisible.

25. Lettre du même au même. — De Rome, ce 24 février 1653.

« Monseigneur, ce que vous... par le dernier ordinaire... »

26. Lettre du même au même. — Même sujet que précédemment. — 1653. — Fol. 49.

« Monseigneur, j'ay monstré la lettre... »

27. Lettre de François Hallier, évêque de Cavaillon, à Marca. — Il le félicite de ce que le roy lui a accordé l'abbaye de Saint-Aubin pour son fils. — A Cavaillon, ce 3 septembre 1658.

« Monseigneur, le père Mullart m'a donné beaucoup de joye... »

28. Lettre du même au même. — A propos d'un livre écrit contre Marca par les jansénistes. — A Cavaillon, ce 9 d'octobre 1658.

« Monseigneur, j'ay esté extrêmement réjouy... »

29. Copie d'une lettre écrite par Marca, à l'évêque de Cavaillon. — Même sujet. — A Paris, ce 25 d'octobre 1658.

« Monseigneur, j'ay eu de la peine pour recouvrer les lettres... »

30. Lettre du même au même. — Même sujet. — A Cavaillon, ce 1er décembre 1659.

« Monseigneur, je ne m'arresteray point... »

31. Lettre de M. de Launoy à Marca. — Questions de théologie et de jansénisme. — De Paris, ce 19 février 1651. — Fol. 62.

« Monseigneur, je vous ay une obligation toute particulière... »

32. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 6 juillet 1644.

« Monseigneur, je vous envoie une lettre... »

33. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 7 octobre 1644.

« Monseigneur, je vous remercie de la faveur... »

34. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 18 mai 1644.

« Monseigneur, ayant résolu de ne vous point escrire... »

35. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 13 juillet 1651.

« Monseigneur, depuis que M. l'abbé Faget... »

36. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 29 avril 1651. — Fol. 72.

« Monseigneur, ayant reçu vostre dernière... »

37. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 20 juillet 1646.

« Monseigneur, enfin M. de Puisai m'a donné son livre... »

38. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 15 juin 1646.

« Monseigneur, je vous envoie une lettre... »

39. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 1er juin 1646.

« Monseigneur, je vous escris le mesme j'ay reçu... »

40. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 18 mai 1646.

« Monseigneur, j'ay acheté pour vous... »

41. Lettre de Marca à une personne non désignée (M. de Launoy, docteur en théologie à la Faculté de Paris[a]). — Même sujet. — A Barcelone, le 6 de novembre 1646. — Fol. 82.

« Monsieur, j'ai receu en mesme temps vostre lettre... »

42. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au couvent de Saint-Hiérome de la Murtre, près Barcelone. — Ce 26 de mars 1651.

« Monsieur, j'ay receu vostre lettre touchant le vray auteur... »

43. Lettre du même au même. — Même sujet. — Barcelone, ce 25 avril 1646.

« Monsieur, j'ay receu vostre dissertation... »

44. Lettre du même au même. — Même sujet, plaisante histoire sur une équivoque de jésuite. — Barcelone, ce 23 mai 1646. — Fol. 87.

« Monsieur, je vous envoierai un ordre... »

45. Lettre du même au même. — Même sujet; questions de théologie. — A Barcelone, 21 septembre 1644.

« Monsieur, j'ay receu les livres ou traictés... »

46. Lettre de M. de Launoy à Marca, (signature absente). — Même sujet. — De Paris, ce 21 janvier 1651. — Fol. 91.

« Monseigneur, les vôtres du 22 de novembre dernier... »

47. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 18 septembre 1650.

« Monseigneur, quelques jours après avoir escrit... »

48. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 19 mars 1650.

« Monseigneur, j'attendois toujours à voir... »

49. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 2 décembre 1648.

« Monseigneur, j'ay esté grandement resjouy... »

50. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 9 octobre 1648.

« Monseigneur, il y a longtemps que je ne vous ay pas escrit... »

51. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 12 may 1648. — Fol. 105.

« Monseigneur, vostre secrétaire vous tesmoignera... »

52. Lettre du même au même. — Même sujet; affaires religieuses d'Angleterre. — De Paris, ce 20 février 1648.

« Monseigneur, je scavois déjà les nouvelles que vous m'escrivez... »

53. Lettre du même au même. — A propos du siége de Lérida. — De Paris, ce 14 décembre 1646.

« Monseigneur, il faut que nous nous consolions avec vous... »

54. Lettre du même au même. — Même sujet, et affaires religieuses. — De Paris, ce 29 novembre 1646.

« Monseigneur, je suis en peine de vostre santé... »

55. Lettre du même au même. — Même sujet et affaires politiques. — De Paris, ce 14 novembre 1646.

« Monseigneur, je suis en peine de vostre santé... »

56. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 25 octobre 1646.

« Monseigneur, après que les commis de M. le Page... »

57. Lettre du même au même. — Questions de théologie. — De Paris, ce 12 octobre 1646. — Fol. 118.

« Monseigneur, j'ay receu le dixième du courant deux de vos lettres... »

58. Lettre du même au même. — Affaires religieuses, jansénisme. — De Paris, ce 24 aoust 1646.

« Monseigneur, je n'ai pas encore pu rencontrer... »

59. Lettre du même au même. — Affaires du jansénisme. — De Paris, ce 9 aoust 1646.

« Monseigneur, vostre dernière m'a resjouy... »

60. Lettre du même au même. — Affaires religieuses. — De Paris, ce 27 juillet 1647. — Fol. 124.

« Monseigneur, vostre dernière m'a grandement resjouy... »

61. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 4 mai 1646.

« Monseigneur, depuis mes dernières, nostre pais latin... »

62. Lettre du même au même. — Affaires religieuses, questions de théologie. — De Paris, ce 17 avril 1646.

« Monseigneur, vous m'escrivez que vous avez escrit... »

63. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 6 avril 1646.

« Monseigneur, je vous escris le même jour... »

64. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 23 mars 1646.

« Monseigneur, j'ay reçu, le 22 mars, la vostre du 26 février... »

65. Lettre du même au même. — Même sujet. De Paris, ce 4 janvier, 1646.

« Monseigneur, celle-ci servira de réponse... »

66. Lettre du même au même. — Même sujet.—De Paris, ce 28 avril 1645.

« Monseigneur, je suis honteux d'avoir esté si longtemps... »

67. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 18 mars 1644.

« Monseigneur, il y a sept ou huit jours tout au plus... »

68. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Paris, ce 2 septembre 1644. — Fol. 142.

« Monseigneur, craignant que la voie... »

69. Lettre du même au même. — Même sujet. — Il est parlé du livre de la fréquente communion d'Arnauld. — De Paris, ce 27 aoust 1644.

« Monseigneur, je vous envoie les livres que vous avez demandés... »

70. Lettre du même au même. — Même sujet; il s'agit particulièrement des jésuites. — De Paris, ce 4 juillet 1644.

« Monseigneur, vous faisant responce le même jour... »

71. Lettre de Marca à M. de Launoy. — Il lui annonce qu'il n'a pu voir M. de Lodoville. — A Barcelone, ce 14 janvier 1651. — Fol. 149.

« Monsieur, les occupations de la campagne ont empesché... »

72. Lettre du même au même. — A propos d'un livre qu'il envoie à Rome. — A Barcelone, ce 21 de mars 1646.

« Monsieur, j'ay receu le certificat de M. l'archevêque de Sens... »

73. Lettre du même au même. — Même sujet; il parle aussi de son ennui en pays étranger. — A Barcelone, ce 26 février 1646.

« Monsieur, j'ay receu vostre lettre du 4 janvier... »

74. Lettre du même au même. — A propos de calomnies portées à Rome contre lui. — A Barcelone, ce 17 aoust 1644.

« Monsieur, je vous envoie deux exemplaires d'une lettre... »

75. Lettre du même au même. — Affaires religieuses. — A Barcelone, ce 3 aoust 1644.

« Monsieur, j'ay reçu vostre lettre qui contient... »

76. Lettre du même au même. — Pour le prier de réclamer pour lui un exemplaire du corps des conciles de l'Impression du Louvre. — Barcelone, le 31 juillet 1644.

« Monsieur, vous estes fort exact à m'escrire... »

77. Lettre du comte d'Harcourt, vice-roi de Catalogne, à Marca. — Il se félicite qu'étant nommé vice-roi en ce pays, Marca y ait lui-même des fonctions de la plus haute importance. — Paris, ce 1er novembre 1644. — Fol. 158.

« Monsieur, dans l'honneur que la Reyne me faict... »

78. Lettre du même au même. — Compliments et promesses de services mutuels. — A Paris, ce 14 décembre 1644.

« Monsieur, avant que j'eusse receu l'une ou l'autre... »

79. Lettre du même au même. — Il l'avertit qu'il donne tous ses soins pour mettre aussitôt que possible une armée en campagne et qu'il compte sur lui pour lui préparer des magasins. A Paris, ce XXIIIe décembre 1644.

« Monsieur, M. Du Plessis-Besançon vous pourra dire... »

80. Lettre du même au même. — Il presse Marca de faire faire des levées en Catalogne même. — A Lyon, ce 22 février 1645.

« Monsieur, je vous dépesche ce gentilhomme... »

81. Lettre du même au même. — Même sujet, préparatifs de guerre en Catalogne. — Paris, ce 10 janvier 1645. — Fol. 166.

« Monsieur, je ne vous diray rien par cette occasion... »

82 Lettre du même au même. — Même sujet. — A Paris, ce 1er février 1645.

« Monsieur, vous avez sceu par M. l'abbé de Faget... »

83. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au camp de Termes, ce 19 octobre 1645.

« Monsieur, j'ay résolu avec le Père Arnet... »

84. Lettre du même au même. — A propos d'une affaire de bénéfice à élire. — Au camp de Termes, ce sixième octobre 1645.

« Monsieur, je vous envoie les lettres... »

85. Lettre du même au même. — Il s'agit de la capitulation des troupes que Don Simon de Mascarènas commande dans Balagues, ainsi que de divers emplois devenus vacants, et auxquels il faut nommer des titulaires. — Au camp de Termes, ce 16e octobre 1645. — Fol. 174.

« Monsieur, nous sommes en contestation... »

86. Lettre du même au même. — Il s'agit de Don Pedro d'Aragon et de la rançon qu'il attend pour recouvrer sa liberté. — Au camp de Termes, ce 8e octobre 1645.

« Monsieur, je renvoye celuy qui estoit venu... »

87. Lettre du même au même. — Affaires de Catalogne. — Au camp de Termes, ce 5e octobre 1645.

« Monsieur, Don Niño Pardo étant maintenant en santé... »

88. Lettre du même au même. — Il lui annonce que la garnison de Balaguer est à la dernière extrémité. — Au camp de Termes, ce 4e octobre 1645. — Fol. 180.

« Monsieur, je viens de recevoir vostre lettre... »

89. Lettre du même au même. — Il lui annonce la reddition prochaine de Balaguer, sans date et sans indication de lieu.

« Monsieur, c'est seulement pour vous donner la bonne nouvelle... »

90. Lettre du même au même. — Il s'agit de la rançon

de Don Pedro d'Aragon et de diverses autres affaires. — Au camp de Termes, ce 25e septembre 1645.

« Monsieur, j'arrestay hier ici celuy... »

91. Lettre du même au même. — Il lui annonce qu'il espère bientôt aller à Barcelone, que les affaires vont de mieux en mieux.—Au camp de Termes, ce 24e septembre 1645.—Fol. 186.

« Monsieur, j'envoie par delà Don Philippe Coppous... »

92. Lettre du même au même. — Il s'agit d'embarras qui lui sont créés par les Pères de la Trinité. — Au camp de Termes, le 23 septembre 1645.

« Monsieur, je vous ay renvoyé l'affaire des Pères de la Trinité... »

93. Lettre du même au même. — Il s'agit du jugement d'un chevau-léger qu'il faut terminer au plus tôt. — Au camp de Termes, ce 21e septembre 1645.

« Monsieur, c'est seulement pour vous prier... »

94. Lettre du même au même. — Il lui envoie à Barcelone le comte de Chabot, en attendant qu'il y aille lui-même. — Au camp de Termes, ce 20e de septembre 1645.

« Monsieur, j'ay jugé à propos que M. le comte de Chabot... »

95. Lettre du même au même. — La reddition de Balaguer ne peut plus tarder. — Au camp de Termes, ce 16e septembre 1645, à minuit.

« Monsieur, c'est cette fois qu'il faut espérer bientôt... »

96. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au camp de Termes et de Ménargues, ce XXIIe septembre 1645.—Fol. 196.

« Monsieur, j'envoie ce garde pour faire avancer en diligence... »

97. Lettre du même au même. — Affaire des Pères de la Trinité. — Au camp de Termes, ce 10e septembre 1645.

« Monsieur, il faut enfin terminer l'affaire... »

98. Lettre du même au même. — Affaires de prisonniers et de rançons. — Au camp de Termes, ce 9e septembre 1645.

« Monsieur, cette voye estant plus prompte... »

99. Lettre du même au même. — Il lui annonce que Flix

a été sauvé d'une attaque des ennemis, et le prie de faire rendre à Barcelone des actions de grâce publiques pour ce fait, pour la prise de Bourbourg et la victoire du duc d'Enghien à Nordlingen. — Au camp de Termes, ce 4ᵉ septembre 1645. — Fol. 202.

« Monsieur, je ne vous ay point donné avis. . »

100. Lettre du même au même. — Il s'agit encore de Balagner. — Au camp de Termes, le 28 aoust 1645.

« Monsieur, j'ay ci-devant escrit à M. le Gouverneur... »

101. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au camp de Termes, ce 24 aoust 1645.

« Monsieur, je retins hier ce gentilhomme... »

102. Lettre du même au même. — Il lui annonce qu'il envoie à Barcelone pour demander des secours aux habitants. — Au camp de Termes, ce 24 aoust 1645.

« Monsieur, j'envoie le sieur d'Aubigny... »

103. Lettre du même au même. — A propos d'une somme due au sieur d'Elbosc, lieutenant colonel du régiment de Languedoc. — Au camp de Termées, ce 19ᵉ aoust 1645. — Fol. 212.

« Monsieur, le sieur d'Elbosc, lieutenant-colonel du régiment de Languedoc... »

104. Lettre du même au même. — Affaires militaires. — Au camp de Termes, ce 19ᵉ aoust 1645.

« Monsieur, je m'assure que M. de la Primaudaye... »

105. Lettre du même au même.—Même sujet.—Au camp...., ce 18ᵉ aoust 1645.

« Monsieur, je donne ce mot à la pressante sollicitation... »

106. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au camp de Termes et Ménargues, le 14 aoust 1645, à 2 heures après minuit.

« Monsieur, vous verrez par la relation ci-jointe... »

107. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au camp de Termes, ce 4ᵉ aoust 1645.

« Monsieur, dès que j'ay receu vostre lettre... »

108. Lettre du même au même. — Lettre de créance donnée au sieur de Champagne. — Au camp de Termes et de Ménargues, ce premier aoust 1645.

« Monsieur, ce mot est seulement pour vous prier... »

109. Lettre du même au même. — Affaire d'échange de prisonniers, ni date ni indication de lieu. — Aoust 1645.

« Monsieur, je vous ay escrit ces jours passés... »

110. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au camp de Termes, le 1er aoust 1645.

« Monsieur, je vous ay escrit diverses fois... »

111. Lettre du même au même. — Demande de prières aux conseillers de Barcelone. — Au camp de Termes, ce 22 juillet 1645.

« Monsieur, le courrier estant particulièrement dépesché... »

112. Lettre du même au même. — A propos d'un soldat protestant retenu à Perpignan par l'inquisition. — Au camp de Termes et Ménargues, le 18e juillet 1645. — Fol. 228.

« Monsieur, pour réponse à vostre lettre... »

113. Copie d'une lettre adressée à M. le comte de Noailles. — Au sujet de l'affaire dont il s'agit dans la lettre précédente. Ni date ni indication de lieu.

« J'ay veu par une lettre de cachet l'intention du Roy... »

114. Lettre du même au même. — Affaire de prisonniers, nouvelle du siége de Balaguer. — Au camp de Termes, ce 20 juillet 1645.

« Monsieur, je m'imagine que suivant ce que je vous ay escrit... »

115. Lettre du même au même. — Affaire de prisonniers.— Au camp de Termes, le 20 juillet 1645.

« Monsieur, je vous envoye quelques prisonniers... »

116. Lettre du même au même. — Même sujet. — Au camp de Termes, le 19 juillet 1645.

« Monsieur, ces gentilshommes de Tremp... »

117. Lettre du même au même. — Préparation des quartiers

d'hiver. — Au camp de Termes et Ménargues, le 16e juillet 1645.

« Monsieur, j'envoye le sieur du Verger...

118. Lettre du même au même. — Affaire de prisonniers. — Au camp de Termes, le 12e juillet 1645.

« Monsieur, je vous envoye quelques officiers et soldats... »

119. Lettre du même au même. — Même sujet et affaires militaires. — Au camp de Termes et Ménargues. — Le 8 juillet 1645.

« Monsieur, vous verrez par la relation ci-jointe... »

120. Lettre du même au même. — Même sujet. — A Camaras, ce 3e juillet 1645.

« Monsieur, je donne au sieur de Foisy, commissaire des guerres... »

121. Lettre du même au même. — Au sujet d'un prisonnier qui demandoit à être libre quelque temps sur parole. — A Camaras, ce 3e juillet 1645. — Fol. 245.

« Monsieur, Dom Pédro de Valensuela... »

122. Lettre du même au même. — Pour lui recommander le sieur Desalus? — Au camp de Termes, le 2e de juillet 1645.

« Monsieur, quoy que je ne doute point... »

123. Lettre du même au même. — Affaire de prisonniers. — Au camp de Llorens, le 2e juillet 1645.

« Monsieur, ce mot est seulement pour vous prier... »

124. Lettre du même au même. — Relation du combat de Llorens. — Du camp de Llorens, le 1er juillet 1645.— Fol. 251.

« Monsieur, je vous envoye la relation particulière... »

125. Lettre du même au même. — Affaire de prisonniers. — Sans date ni indication de lieu. — 24 juin 1645?

« Monsieur, j'ai chargé les sieurs du Chassin et Desnots... »

126. Lettre du même au même. — Récit d'un combat heureux d'avant-garde. — Au camp de Llorens, le 22 juin 1645.

« Monsieur, nous avons esté si heureux ce matin... »

127. Lettre du même au même. — Il lui annonce un avan-

tage remporté sur les ennemis au passage de la Sègre. — Au camp de Camaras, le 19e juin 1645. — Fol. 259.

« Monsieur, vous verrez par la relation ci-jointe... »

128. Lettre du même au même. — Au sujet d'un différend entre les inquisiteurs et les membres du conseil royal. — Au camp de Camaras, ce 18 juin 1645.

« Monsieur, je dis dernièrement au sieur docteur Quéralt... »

129. Lettre du même au même. — Au sujet de son neveu que Marca vouloit faire entrer dans l'armée. —A Guissonne, ce 9e juin 1645.

« Monsieur, c'est avec déplaisir que S. A... »

130. Lettre du même au même. — Affaires militaires. — A Guissonne, ce 9e juin 1645.

« Monsieur, estant nécessaire de retenir en la coste de Catalogne... »

131. Lettre du même au même.— Au sujet d'un religieux du couvent de la Meurtre, à Barcelone, à qui il avoit ordonné de retourner en Castille.—A Guissonne, le 5e juin 1645.—Fol. 267.

« Monsieur, j'ay sceu que le religieux... »

132. Lettre du même au même. — Il l'avertit qu'il vient de charger trois religieux de remplir la vacance de l'évêché de Solsone. — Au quartier de Guissonne, le 5 juin 1645.

« Monsieur, considérant qu'un plus grand retardement... »

133. Projet du don de quelques confiscations à ceux dont les services sont le plus à considérer. — Envoyé à Marca, 5 juin 1645.

134. Lettre du même au même. — Au sujet d'un différend entre l'inquisition et le conseil royal. — A Guissonne, le 4e juin 1645.

« Monsieur, suivant vostre sentiment, j'escris... »

135. Lettre du même au même. — Au sujet de la capitulation de Roses. — Au quartier de Guissonne, ce 4e juin 1645. — Fol. 276.

« Monsieur, je receus hier au soir seulement... »

136. Lettre du même au même. — Même sujet, d'Harcourt revient aussi sur le projet de distribution dont il est question plus haut. (Sans date ni indication de lieu). — Juin 1645?

« Monsieur, après m'estre réjouy avec vous... »

137. Lettre du même au même. — Affaires de prisonniers. Sans date ni indication de lieu. — Juin 1645?

« Monsieur, j'ay donné charge au sieur de Poignant... »

138. Lettre du même au même. — Il souhaite que Marca, alors malade, revienne promptement à la santé. — Au quartier de....., le 21 may 1645.

« Monsieur, j'ay un sensible déplaisir... »

139. Lettre du même au même. — Au sujet de la prise du château de Camaras. — Au camp de Linyola. — Le 10 mars 1645.

« Monsieur, vous pourrez voir par la relation que je vous envoie... »

140. Lettre du même au même. — Affaires militaires. — Au camp de Linyola, le 7 mars 1645. — Fol. 286.

« Monsieur, pour respondre à vos lettres... »

141. Lettre du même au même. — Au sujet de la maladie de Marca qui continue toujours. — Au quartier de. ..., le 18 may 1645.

« Monsieur, je suis extrêmement en peine... »

142. Lettre du même au même. — Echange de prisonniers. — Au quartier de Belpuch, le 28 avril 1645.

« Monsieur, ayant promis l'eschange d'un officier... »

143. Lettre du même au même. — Demande d'escorte pour une voiture qui doit partir de Barcelone. — Au camp de Belpuch, ce 5e de may 1645.

« Monsieur, ce mot est seulement... »

144. Lettre du même au même. — Au sujet d'une réclamation de l'abbé de Montserrat. — Au quartier de Belpuch, ce 1er mai 1645. — Fol. 296.

« Monsieur, M. l'abbé de Montserrat m'ayant assuré... »

145 Réclamation de l'abbé d'Amer. — Au sujet de 165 liv. qui lui sont dues depuis 1640. — Espagnol. — Copie ?

146. Lettre d'Harcourt à Marca. — Il envoie un courrier à la cour et lui demande ses dépesches pour les expédier par la même voie. — Au quartier de Belpuch, ce 28° avril 1645.

« Monsieur, dépeschant ce courrier... »

147. Lettre du même au même. — Prière de mettre en liberté deux cavaliers dont l'innocence a été reconnue. — A Cervère, ce 26° avril 1645.

« Monsieur, deux cavaliers qui ont esté... »

148. Lettre du même au même. — Affaires militaires. — A Cervère, le XXIII° avril 1645. — Fol. 304.

« Monsieur, ce mot est seulement... »

149. Lettre du même au même. — Sur une révolte des habitants de Cardonne. Sans date ni indication de lieu. — Avril 1645.

« Monsieur, j'ai eu avis qu'il y a dans Cardonne... »

150. Lettre du même au même. — Affaires militaires. — A Cervère, le 22° avril 1645.

« Monsieur, comme il peut arriver... »

151. Lettre du même au même. — Même sujet; il s'agit particulièrement de la place d'Urgel, alors assiégée. — A Montserrat, ce 19° avril 1645.

« Monsieur, la résolution que j'avais prise... »

152. Lettre du même au même. — Sur une réponse qu'il vient de recevoir de l'évêque de Vich. — A Sparraguerra, ce 11 avril 1645. — Fol. 313.

« Monsieur, je viens de recevoir... »

153. Lettre de l'évêque de Vich adressée à d'Harcourt. Sans date.

« Estimo a V. A. la merce... »

154. Lettre du même au même alors malade. — Pour lui dire

combien il est peiné de sa mauvaise santé. — De Barcelone, ce 17e avril 1645.

« Monsieur, je suis votre serviteur... »

155. Lettre du même au même. — Pour s'excuser de ne pas être allé lui dire adieu.—A Ostalric, ce 21e avril 1645.—Fol. 317.

« Monsieur, je pris hier résolution... »

156. Lettre du même au même. —Il l'informe de l'arrestation d'un prêtre castillan voyageant sans passeport. — Linas, ce VIe avril 1645.

« Monsieur, ayant rencontré ce prestre castillan... »

157. Lettre du même au même. — Il lui annonce qu'il s'éjournera à Girone. — De Girone, ce 18e mars 1645.

« Monsieur, je croys à propos de vous donner avis... »

158. Lettre du même au même. — Pour lui dire qu'il arrivera prochainement à Barcelone. — De Figuières, ce 17e mars 1645.

« Monsieur, pour réponse à vostre lettre... »

159. Lettre du même au même. — Affaires militaires. — A Narbonne, ce 10e mars 1645.

« Monsieur, j'envoye le sieur du Verger... »

160. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Narbonne, le 9e mars 1645.

« Monsieur, dès que vostre lettre du 7e de ce moys... »

161. Lettre du même au même. — En lui adressant le sieur du Plessis, maistre d'hôtel de l'hôpital de l'armée, à Paris, ce 5e février 1645.

« Monsieur, ce mot sera seulement... »

162. Lettre du même au même. — Affaires militaires. — A Narbonne, ce 8e mars 1645. — Fol. 331 et dernier.

« Monsieur, j'espère de vous remercier bientôt... »

2407. — TOME CXXIV. — 1. Lettres écrites de Rome à M. de Marca et relatives à ses bulles. — Fol. 1.

2. Lettre écrite à Marca. — Pour le prier de continuer à prester son aide aux magistrats tenant la cour du parlement de Navarre. (Signature illisible.) — A Paris, ce 27 juin 1640.

« Monsieur, nous avons appris par les lettres... »

3. Lettre de F. Jean Dominique Rey au même. — Au sujet d'une affaire d'inquisition à Toulouse. — De Toulouse, ce 22 décembre.

« Monsieur, je vous souhaite la fête bonne... »

4. Lettre de Dheinery, surintendant des finances au même. — Compliments et promesses de service. — A Paris, le 11 février 1650.

« Monsieur, je vous ay beaucoup d'obligation... »

5. Lettre de Nicolas Fonteny, (l'un des pensionnaires de la Bastille sans avoir jamais esté interrogé), au même. — Il lui envoie des stances en l'honneur de la maison de France et du cardinal Richelieu, et lui expose un projet financier gigantesque, qu'on a traité jusque-là, paraît-il, d'impossible. — De la Bastille, ce dimanche, 6 may 1641, et de ma prison, neuf ans, cinq jours. — Fol. 8.

« Monseigneur, je vous envoye des stances panégyriques... »

6. Lettre de Lambin au même. — Affaires qui intéressoient Marca en cour de Rome. — De Rome, le 26e janvier 1654.

« Monseigneur, je resceu hier sur la nuict... »

7. Lettre de M. Le Bailly de Vallançay, ambassadeur de France à Rome. — Affaires religieuses, il s'agit de jansénisme et de bulles du pape envoyées en France.—De Rome, le 18e aoust 1653.

« Monsieur, je respondray à celle... »

8. Lettre du même au même.—Il s'agit des bulles de Marca. — De Rome, le 28e avril 1653.

« Monsieur, je respondray par celle-cy... »

9. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, le 17e mars 1653.

« Monsieur, laissant à M. Lambin... »

10. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, le ve aoust 1653.

« Monsieur, une indisposition survenue au pape... »

11. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, le 9e décembre 1652.

« Monsieur, je satisferay au commandement... »

12. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, le 23e septembre 1652.

« Monsieur, n'avant rien à adiouster... »

13. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 7e aoust 1651.

« Monsieur, je vous rends très humbles grâces... »

14. Lettre du même au même. — Il le félicite de sa promotion à l'archevêché de Toulouse. Il lui parle d'une maladie assez grave du pape et des bruits qui courent de sa mort prochaine. — De Rome, le 2e septembre 1652. — Fol. 26.

« Monsieur, je respondrerays mal aux protestations... »

15. Lettre du même au même.—Affaires des bulles de Marca. — De Rome, le 10e novembre 1653.

« Monsieur, je respondray par celle-cy... »

16. Lettre de M. Gueffier à Marca. — Même sujet; diverses affaires. — De Rome, ce 9e décembre 1652.

« Monsieur, si tost que je receu la faveur de vos lettres... »

17. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 5 may 1653.

« Monsieur, j'ay veu par vos deux lettres du 28 mars et xi avril... »

18. Lettre de Lambin au même. — Même sujet. — Le 5 may 1653. — A Rome.

« Monseigneur, je me donnay l'honneur de vous escrire... »

19. Lettre du même au même. — Même sujet. — A Rome, le 9 mars 1654.

« Monseigneur, je me donnay l'honneur de vous escrire... »

20. Lettre du même au même. — Question d'argent. — A Rome, le 5 may 1653.

« Monseigneur, je me suis donné l'honneur de vous escrire... »

21. Lettre adressée de Rome à M. du Chemin, par l'entremise de Marca. — Il s'agit d'une affaire débattue à Rome et où se trouvoient mêlés Marca et les Jacobins de Toulouse. — De Rome, du 3e mars 1653. — Fol. 41.

« Nous vous mandasmes, par vos dernières lettres... »

22. Lettre de Hautesere de Salvaizon à Marca. — Il l'entretient des ouvrages qu'il a composés sur divers sujets et qu'il veut lui soumettre. — De Poitiers, ce 15 aoust 1643.

« Monseigneur, pardonnez, s'il vous plaist, à ma hardiesse... »

23. Lettre de l'abbé.... — Lettre de compliments. Sans date ni indication de lieu.

« Monseigneur, primum in intentione fuit... »

24. Lettre de F. François.... — Questions de théologie, sans date ni indication de lieu.

« Monseigneur, ayant ouy ce que Votre Grandeur... »

25. Lettre de la princesse..... Baptiste de Bourbon de France au même. — Au sujet d'un procès entre elle et l'abbé de Feuquières. — Sans date ni indication de lieu. — Fol. 49.

« Monseigneur, la protection que une partie adverse... »

26. Complément de la lettre précédente.

27. Lettre du père des Desers au même. — Affaires religieuses. — Le 24.... de l'an 1657.

« Monseigneur, quoiqu'au jugement de plusieurs... »

28. Lettre au même signée Audogne. — Au sujet de l'impression d'un ouvrage composé par le signataire de la lettre. — A Pézéuas. ce IXe janvier 1657. — Fol. 54.

« Monseigneur, le favorable accueil qu'il vous plust... »

29. Lettre au même signée de Beynac. — Pour lui exposer qu'il offre de servir le roy, n'importe en quel pays, si on le tire de prison. — De la Bastille, ce sixième avril mil *sisent C Vante* VIII.

« Monseigneur, tout mon recours est en Dieu et en vous... »

30. Lettre du marquis d'Aguilar au même. — 4 décembre 1656. — Espagnol.

« Illustrissimo señor, al tiempo. ..»

31. Lettre du chancelier Séguier au même. — Au sujet d'un don gratuit accordé au roi par les Etats de Languedoc et dû en partie à l'influence de Marca.—A Paris, le 6e mars 1659.—Fol. 60.

« Monseigneur, j'ay veu par les deux lettres... »

32. Lettre du même au même. — Compliments. — A Paris, le 3e septembre 1659.

« Monseigneur, je receus il y a quelque temps... »

33. Lettre du marquis de Chateauneuf, garde des sceaux, au même. — Il le remercie d'avoir vu avec plaisir son retour aux affaires et à la cour. — De Paris, ce 28 avril 1650.

« Monseigneur, si mon retour aux affaires et à la Cour... »

34. Lettre du cardinal d'Est au même. —Affaires religieuses. — Italien. — De Rome, le 26 mars 1654.

« In conformita della dispositione... »

35. Lettre du même au même. — Même sujet. — Italien. — Rome, 20 avril 1654.

« Riconosco nell' humanissima... »

36. Lettre du même au même. — Même sujet. — Rome, 4 may 1654. — Italien.

« Continuanda, V. S. Illustrissima, le sue degne operazioni... »

37. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 2e février 1654.

« Monsieur, j'avais déjà quelque information... »

38. Lettre du même au même. — Même sujet. — De Rome, ce 2e mars 1654.

« Monsieur, je vous ay desjà témoigné... »

39. Lettre du même au même. — Même sujet. — Italien. — Rome, 16 mai 1654.

« Monsignore, vescovo di Lodeve... »

40. Lettre du cardinal Grimaldi au même. — Au sujet de lettres que Marca lui avoit adressées. — Aix, ce 29 janvier 1648. — Fol. 78.

« Monsieur, j'ay receu en un mesme temps... »

41. Lettre du docteur Hyacinto Massades au même. — Questions religieuses. — Espagnol. — Girone, 26 avril de 1647. — Fol. 80.

« Con el annuncio affectuoso... »

42. Lettre du cardinal Barberini au même. — Affaires religieuses concernant Marca. — Italien. — Rome, 17 décembre 1643.

« Dal I. card. Grimaldi... »

43. Lettre du même au même. — Au sujet d'une lettre adressée au pape par les évêques de France. — Rome, le XIe aoust 1653.

« Monsieur, vostre lettre du 19 du passé... »

44. Lettre du même au même. — Compliments. — Rome, ce 5 may 1653.

« Monsieur, bien que vostre grand mérite... »

45. Lettre du même au même. — Au sujet de ses bulles. — François. — A Rome, ce 2e mars 1654.

« Monsieur, je voudrois pouvoir avoir eu le bonheur... »

46. Lettre du même au même. — Au sujet de la lettre des évêques. — Rome, ce 25 aoust 1653. — Fol. 91.

« Monsieur, bien que je n'aye pas encore eu la copie... »

47. Lettre du même au même. — Affaire des bulles de Marca. François. — Rome, ce 9e de décembre 1652.

« Monsieur, les deux lettres qu'il vous a pleu m'escrire... »

48. Lettre de l'archevêque d'Athènes, neveu du pape, au même. — Italien. — De Senlis? le 17 septembre 1652.

« Il fatto di che V. Illustrissimo... »

49. Lettre de l'archevêque de Vaison au même. — Au sujet de la conversion récente de M. Sorbière, des affaires religieuses du moment, et de quelques ouvrages que lui-même va publier. — De Rome, ce 3 juillet 1654.

« Monseigneur, vostre bonté me couvre de confusion... »

50. Lettre du même au même. — Même sujet. — Sans date ni indication de lieu. — Fol. 99.

« Monseigneur, il y a longtemps que je passionois... »

51. Lettre de Marcillac, évêque de Mende, au même. — Au sujet d'une lettre dont il lui a adressé la copie. — A Paris, ce 24 juin. — Fol. 101.

« Monsieur, je vous envoie la lettre... »

52. Lettre d'un anonyme au même. — Pour lui recommander quelqu'un. — Sans date ni indication de lieu.

« Monsieur, vous scavez que sur les nouvelles... »

53. Signée Habert? Au même. — Il forme des vœux pour la prospérité de Marca. — Ce 3 mars 1645.

« Monseigneur, le tesmoignage que j'ay rendu... »

54. Lettre de l'évêque de Saint-Papoul aux mêmes. — Pour s'excuser de refuser un service que lui a demandé Marca. — A Saintes, le 20 may 1648. — Fol. 107.

« Monseigneur, je viens de recevoir tout présentement... »

55. Lettre du même au même. — Il lui rendra le service que Marca lui demande.—A Tolose, ce 11 décembre 1649.

« Monseigneur, je viens de recevoir vostre lettre... »

56. Lettre du même au même. — Compliments. — A Saint-Papoul, ce 22 aoust 1644.

« Monseigneur, je viens d'apprendre... »

57. Lettre du même au même. — Questions religieuses. — Saint-Papoul, ce 27 aoust 1644.

« Monseigneur, vous avez raison de m'avoir escrit... »

58. Lettre du même au même. — Au sujet de la fréquente communion d'Arnauld. — A Saint-Papoul, ce 9 juillet 1644.

« Monseigneur, je suis de retour de Tolose... »

59. Lettre de l'évêque de Lectoure, d'Estresses, au même. — En faveur d'un chanoine dont on conteste la promotion. — A Lectoure, ce 15 décembre 1643.

« Monseigneur, puisque le plus favorable motif... »

60. Lettre signée Dumay, au même. — Question d'érudition. — A Dijon, 27 novembre. — Fol. 120.

« Monseigneur, je tiens à beaucoup d'honneur, vostre souvenir... »

61. Lettre signée de Royen, au même. — Demande d'amortissement en faveur de l'église de Saint-Roch. — A Rueil, ce VIII° mars 1640. — Fol. 122.

« Monsieur, le devoir de paroissien... »

62. Lettre signée X de Montmorency. — Lettre de sollicitation. — Le 4 mars 1640.

« Monsieur, c'est avec beaucoup de déplaisir... »

63. Lettre du même au même. — Protestation de reconnoissance. — De Pau, le 16° janvier 1640.

« Monsieur, puisque Dieu a voulu... »

64. Lettre du duc de Gramont au même. — Il explique pourquoy, à la requeste des Estats de Navarre, il a fait des observations sur l'édit du roi, portant augmentation des officiers de la chambre des comptes de Pau. — A Saint-Palays, le 17° janvier 1640. — Fol. 129.

« Monsieur, ayant jugé que ceux qui profiteront... »

65. Lettre du même au même. — Même sujet. — Bayonne, le 30° may 1639.

« Monsieur, celle-cy ne servira que pour vous asseurer... »

66. Lettre du même au même. — Même sujet. — Il plaisante ses ennemis des Etats. — A Bidache, le 4° octobre 1639.

« Monsieur, enfin, M. le Président d'Esquille... »

67. Lettre du même au même. — Au sujet de l'achat d'une terre que vouloit faire Marca. — A Pau, ce 14° may 1650.

« Monsieur, estant arrivé à Pau... »

68. Lettre signée Pierre Leau au même. — Il entretient

Marca du succès de ses prédications à Pau.—De Pau, ce 18 may 1639.

« Monsieur, j'estimerois davantage mon employ... »

69. Lettre de De Gassion au même. — Pour lui reprocher de soutenir les ennemis de son frère le président Gassion, nommé intendant. — D'Amyens, ce 24 décembre 1641. — Fol. 140 et dernier.

« Monsieur, je ne puis vous céler... »

INVENTAIRE DES PAPIERS DE NOAILLES

De la Bibliothèque du Louvre.

(Suite. — *Voy.* p. 170, t. XVII.)

Les lettres qui composent ce volume, la plupart à l'adresse du cardinal de Noailles, sont relatives à l'ordonnance donnée par ce prélat en 1696, sur les matières de la grâce — et sa censure du livre intitulé : *De la prédestination et de la grâce.* En voici le détail, puis l'analyse telle que nous la fournit le manuscrit.

2408. — TOME IX. — 1. Lettre du cardinal d'Aguirre, *en italien.* — De Rome, 2 octobre 1696.

Il remercie M. de Noailles, archevêque de Paris, de lui avoir écrit, et lui témoigne très-affectueusement le désir qu'il a de former avec lui un commerce de lettres. Il dit que son ordonnance contient la plus saine doctrine sur les matières de la grâce et la plus conforme aux Pères et aux conciles, et qu'il ressent la joie la plus vive de voir la véritable discipline ecclésiastique si bien établie dans toute la France, qu'il désire qu'elle se répande de même dans tout le monde catholique pour y détruire les nouvelles opinions qui ont causé tant de préjudice à la foi.

2. Lettre du cardinal Henri de Noris, *en latin.* — De Rome, 2 octobre 1696.

Cette lettre paroît avoir été écrite à Mons. Bossuet, et elle

mériteroit d'être imprimée en caractères d'or. — Le style en est coulant; la latinité élégante; on y voit à découvert une belle âme dans un homme très-savant. Il commence par remercier Mons. Bossuet, à qui il dit les choses les plus flatteuses, de lui avoir envoyé l'ordonnance de Mons. l'archevêque de Paris de la part de ce prélat même; il dit qu'elle a été lue et admirée dans une assemblée très-nombreuse de cardinaux. Il parle ensuite des propositions de Jansenius, et dit que l'Eglise a décidé le fait et le droit; il appelle Mons. Arnaud un homme entêté; il le prie enfin de faire des compliments à Mons. l'archevêque de Paris de sa part, et de l'assurer qu'il désire beaucoup de mériter son amitié.

3. Lettre latine de Mons. le cardinal Casanate à Mons. Bossuet. — De Rome, 2 octobre 1696. — Page 4.

Il le remercie de lui avoir envoyé l'ordonnance de Mons. l'archevêque de Paris, et il fait le plus grand éloge de l'ouvrage et de l'auteur.

4. De Rome, 9 octobre 1696. — Pape 5.

Copie d'une lettre écrite par un françois qui étoit alors à Rome, mais on ne trouve ni son nom, ni celui de la personne à qui elle étoit adressée. On y voit combien l'ordonnance avoit été approuvée à Rome; elle avoit été traduite en italien pour le pape qui, en parlant de Mons. l'archevêque de Paris, s'étoit servi du terme de Saint. On la traduisoit en latin. Il annonce que la congrégation du *Saint* Office écrivoit à Mons. l'archevêque de Paris une lettre de congratulation, et que le pape devoit lui adresser un bref plein de louanges. Il dit enfin que, si l'on suit cette ordonnance, on ne chicanera plus sur le fait et sur le droit.

5. De Rome, 9 octobre 1696. — Page 7.

Cette lettre, dont on n'a qu'une copie, contient à peu près les mêmes choses que la précédente, et paroît avoir été écrite par la même personne. S'il est vrai que Mons. Viran, à qui on donne celle-ci, en soit l'auteur, il l'est aussi de l'autre.

6. De Rome, 10 novembre 1696. — Page. 9.

Cette lettre est en italien : c'est une réponse faite à un prince par quelqu'un qui étoit fort lié avec le cardinal Novis. L'auteur fait le détail de ce que cette éminence avoit dit sur l'ordonnance. Il dit qu'il s'étoit d'abord répandu un bruit à Rome qui avoit beaucoup alarmé les jésuites, à qui on avoit dit qu'elle portoit les plus rudes coups à leur doctrine; mais qu'après l'avoir lue, ils avoient avoué que, quoiqu'elle ne fût pas favorable à leurs opinions, elle ne contenoit cependant rien que de très-bon, et

qu'en particulier le père Antoine Baldegiani l'avoit assuré qu'il la souscriroit de tout son cœur, non-seulement parce qu'il pouvoit aisément la concilier avec leurs systèmes, mais parce qu'on pouvoit très-utilement l'employer contre le jansénisme et ses partisans.

7. Copie d'une lettre écrite à Mons. l'archevêque de Paris, sans date et sans signature, en trois feuilles. C'est en quelque façon le précis de l'ordonnance; elle contient le portrait des deux partis qui paroît avoir été fait sans partialité et dans un esprit de paix et de conciliation. — Page 11.

8. Diverses autres sur la même ordonnance qui ne contiennent que des compliments et des éloges.

9. De Mons. de Lamoignon, à Basville, 6 septembre 1696.

10. De Mons. Jossement, à Chartres, 14 septembre. — Page 17.

11. De Mons. d'Argenson, à Argenson, en Touraine, 2 octobre.— Page 19.

12. De Mons. le cardinal Lecamus à un de ses amis, à Grenoble, le 14 octobre. — Page 20.

13. De Mons. l'évêque de Mirepoix (Pierre de la Broue), 29 octobre. — Page 21.

14. De Mons. Bossuet, à Meaux, 1er novembre 1696. — Page 23.

15 et 16. Plus deux lettres sur une instruction pastorale donnée par Mons. l'archevêque de Paris, contre le quiétisme, l'une datée de Grenoble, le 10 décembre 1697, de Mons. le cardinal Le Camus; l'autre de Mons. Fléchier, évêque de Nîmes, datée de Montpellier, le 12 décembre 1697, adressée à Mons. Pirot. — Pages 25 et 26.

17 et 19. Deux lettres de Mons. Bossuet à Monsieur l'archevêque de Paris, relatives à des observations qu'il devoit envoyer à Mons. l'archevêque de Paris. — Pages 27, 28 et 29.

20. De Chartres, 18 août. — Page 38.

Lettre de compliment de Mons. l'évêque de Chartres, (Paul

Godet Desmarais), à Mons. l'archevêque de Paris, lorsqu'il fut nommé cardinal.

21. Lettre de l'empereur Léopold Ier, du 11 septembre 1700. — Page 38 *bis*.

22. Lettre de l'empereur, 9 octobre 1700 (Léopold Ier).

23. Lettre du roi de Pologne, 1700 (Frédéric Auguste II).

24. Lettre de l'impératrice, 5 janvier 1701 (Eléonore-Madeleine-Thérèse).

25. Lettre du doge de Venise, 28 août, ind. 8° (Louis Moncénigo).

26. Du roi de Portugal, janvier 1701.

27. De la reine d'Espagne, 22 janvier 1702.

28. Du roi d'Espagne, 22 janvier 1702.

29. Du roi d'Espagne, 28 décembre 1708.

30. Du roi d'Espagne, 28 décembre 1708.

31. De la reine d'Espagne, 28 décembre 1708.

Les lettres 26 à 31 manquent au Recueil.

32. Lettres du roi et de la reine d'Espagne, 6 janvier 1710.

33. Lettre signée Passionei, écrite du Conclave, le 28 septembre 1700.

34. Lettre de Mons. le duc de Bourgogne, du 5 octobre 1708. Manque.

35. Lettre de Mons. le cardinal de Bouillon, d'Orléans, 9 janvier 1710. — Page 40.

Au sujet des représentations qu'un religieux de Cluni avoit faites auprès de Mons. le cardinal de Noailles pour obtenir le maintien de l'étroite observance.

36. Lettre de Mons. Pyrot, de Paris, Cloître, 15 février 1711. — Page. 42.

Au sujet d'un livre de théologie qui avoit été dénoncé comme contenant des propositions erronées sur les matières de la grâce.

37, 38, 39. Trois lettres sans date et sans signature qui paroissent avoir été écrites en 1714, et qui font l'éloge de la conduite que Mons. le cardinal de Noailles tenoit alors, et témoignent combien elle étoit approuvée même par ses ennemis. — Page 43 à 46.

40. Lettre de madame la princesse de Conti, douairière, à madame la marquise de la Vallière. — Page 49.

Elle lui apprend les bonnes intentions de Mons. le cardinal de Polignac pour Mons. le cardinal de Noailles, pour combattre les bruits qui avoient couru, que ces deux éminences étoient brouillées, et que Mons. le cardinal de Polignac se plaignoit que Mons. le cardinal de Noailles lui eût manqué de parole. Il est très-vraisemblable que cette lettre a été écrite en 1714.

Nous avons publié cette lettre dans notre numéro de juillet-septembre dernier, page 178.

41, 42, 43. Trois lettres allégoriques et relatives aux affaires du temps, datées du mois de septembre 1713. — P. 51 à 55.

Lettres de Mons. l'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, à Mons. de Noailles.

44. De Fréjus, 30 janvier 1712. — Page 56.

Mons. de Fréjus se justifie sur le reproche qu'il paroît que Mons. le cardinal de Noailles lui avoit fait d'avoir publié qu'il avoit envoyé des remarques à Son Em. sur le P. Quesnel. Il assure, avec serment, qu'il ne l'a écrit ni directement ni indirectement à personne, encore moins à Mons. de Beauvilliers, avec qui il n'étoit point en correspondance depuis plus de dix ans; il avoue néanmoins être convenu de l'envoi des remarques en répondant à Mons. le cardinal d'Estrées et à Mons. l'ancien évêque de Troyes qui lui avoient écrit sur ce sujet, et qu'il ne l'avoit fait que parce qu'il regardoit le premier comme un ami de Son Eminence, et qu'à l'égard du second ils étoient dans un commerce suivi de lettres, qu'alors même la chose étoit déjà divulguée Il donne à entendre bien clairement que c'est Mons. de Vintimille, archevêque d'Aix, à qui il avoit adressé le paquet qui contenoit ses remarques pour le faire passer à Son Eminence, qui avoit commis cette indiscrétion. Il accuse même ce prélat de s'en être défendu avec peu de sincérité. Enfin il accompagne sa justification, dont le ton est fort humble, des plus grandes protestations de respect, de reconnoissance et d'inclina-

tion. Il ajoute qu'il ne désire rien et qu'il n'a point d'ambition: puis, dans une apostille, il se récrie contre les mauvaises voies qu'on prenoit pour chagriner Son Eminence, et l'assure qu'il n'y a point d'honnête homme qui n'en soit indigné.

45. De Fréjus, 3 novembre. — Page 60.

Lettre de compliment sur la guérison de Mons. le comte de Noailles qui auroit été blessé. Il fait part à Son Eminence des nouvelles que Mons. l'abbé de Janson lui a données en arrivant de Rome, et en particulier de la vénération du pape et de tout Rome pour Son Eminence. Il lui marque qu'il attend le passage du roi d'Espagne pour le loger chez lui; il fait l'éloge de Mons. le cardinal d'Estrées et le préfère aux autres ministres; il finit par de très-humbles et très-respectueuses protestations de reconnoissance. — Page 60.

46. De Fréjus, 4 mai 1714.

Il répond à une lettre de Son Eminence, datée du 8 avril, à laquelle il n'avoit pu répondre plus tôt à cause de son synode et de trois accès de fièvre. Il exalte la droiture de cœur de Son Eminence à qui il donne des conseils sur la conduite qu'elle doit tenir dans les disputes du temps. Un évêque, dit-il, ne doit prendre aucun parti dans les opinions qui divisent les écoles; il doit parler comme juge et non comme théologien; il conseille à Son Eminence de se contenter dans l'instruction qu'elle avoit résolu de donner, d'y exposer la doctrine catholique et décidée pour la garantir de toute censure. Il approuve l'instruction des quarante, parce qu'elle met à couvert tous les points qui auroient pu souffrir quelque atteinte par la condamnation de certaines propositions. Il lui semble que nos libertés ont été blessées par la manière de l'acceptation, mais il croit aussi qu'il ne faut pas dire durement au pape qu'on ne le regarde pas comme infaillible, et que ses décisions doivent être reçues par l'Eglise pour avoir force de lois. Jugement modéré qu'il porte sur le livre et les propositions du Père Quesnel. Il espère que Son Eminence, ne l'ayant approuvé que sur la foi de son prédécesseur, elle le condamnera pour donner la paix à l'Eglise. Il est affligé de voir le pape et le roi mécontents de Son Eminence, et dit qu'il donneroit de son sang pour la tirer de cet état.

47. Sans date. — Page 66.

Eloge très-étendu de la censure faite par Son Eminence de la traduction de M. Simon. Il se loue du Parlement de Florence, et se plaint de son métropolitain. Il promet de condamner le livre de Mons. Simon s'il paroît dans son diocèse, mais il ajoute que le Nouveau Testament et les Ecritures ne sont pas ordinairement entre les mains des ecclésiastiques. Il parle du prieuré de

Pignan dont les jésuites poursuivoient l'union et puis, par un à-propos, il dit que le Père Lachaise a écrit une lettre-circulaire à presque tous les évêques et qu'il y a répondu sans entrer dans le fond de la question. Il remercie Son Eminence d'avoir écrit à Rome au sujet des résignations des cures, et marque qu'il écrira suivant ses avis à Mons. le cardinal Lecamus. Il promet de ne point donner d'emploi au Père Arnaud, suivant les ordres de Son Eminence.

48. De Montpellier, 27 août 1714. — Page 68.

Cette lettre n'est point adressée à Mons. le cardinal de Noailles. Mons. l'évêque de Fréjus envoie à la personne à qui elle est écrite, un exemplaire de son mandement dont il parle avec modestie; il déclare qu'il n'a songé qu'à ne point prendre de parti. Il répond au reproche qu'on lui avoit fait d'avoir attaqué trop vivement les jansénistes et se sert de cet argument : ceux qui le sont ne méritent aucun égard et ceux qui ne le sont pas ne doivent pas se plaindre. Il dit que c'est par pure calomnie qu'on lui a imputé d'avoir voulu désigner Mons. le cardinal de Noailles. Il prétend au contraire avoir justifié cette Eminence, en parlant des grands saints qui avoient été dans le même cas que lui.

2409. — Tome X. — 1. Lettre de Mons. le duc d'Antin à Mons. le cardinal de Noailles. — 2 septembre 1711. — Page 1.

Mons. le duc dit à Mons. le cardinal que la manière dont le roi a reçu les témoignages d'attachement, de respect et de soumission de Son Eminence, prouve que son cœur n'étoit point changé, et que Sa Majesté ne demandoit pas mieux que de n'avoir point à se plaindre de lui; que le dépôt qu'il lui avoit confié a été remis à Sa Majesté qui en a été contente et a donné l'ordre de lui mander de sa part qu'elle n'en feroit aucun usage, si Son Eminence n'avoit de nouveau à se plaindre; finalement qu'il falloit chercher la paix nécessaire à l'Eglise, sans laquelle Dieu ne sauroit être servi.

2. Lettre de Mons. le cardinal à Mons. le duc d'Antin. — 4 septembre.

Au sujet de la continuation des pouvoirs aux jésuites avec les raisons qu'il a de ne pas les leur rendre. (Mons. le cardinal avoit été longtemps le chef du parti janséniste). — Page 3.

3. Articles d'un acte demandé aux jésuites par Son Eminence, au mois de novembre 1711, portant un désaveu formel de ce qu'ils

ont pu dire et répandre en public contre Son Eminence. — Page 5.

4. Lettre de Mons. le cardinal de Noailles à Mons. le cardinal de la Trémoille. — 25 mars 1715.

Il ne peut approuver le projet du bref qu'on lui a présenté où, sous quelques phrases de douceur, il ne voit que des sentiments très-durs et désobligeants.

5. Autre lettre de Mons. Voysin à Mons. le cardinal de Noailles. — De Versailles, le 23 avril. — Page 10.

Il lui envoie deux lettres venues de Rome pour lui dans son paquet; l'une à Mons. le cardinal de la Trémoille, et l'autre de Mons. Philipold, concernant l'accommodement.

6. Lettre de Mons. le cardinal de Noailles à Mons. le duc d'Orléans. — Du 14 juillet 1717. — Page 16.

La lettre que S. A. R. a écrite aux évêques acceptant, l'oblige de reprendre toutes ses paroles et de publier son appel incessamment.

7. Lettre de Mons. le cardinal à Mons. l'évêque de Chartres. — 20 octobre. — Page 19.

Il lui accuse réception de la sienne, et lui marque qu'il n'est plus permis d'écrire sur les matières du temps; le silence ayant été ordonné par une déclaration du roi.

8 et 9. 4 et 5 mai 1718. — Pages 20 et 21.

Deux lettres de Mons. le duc de Saint-Simon à Mons. le cardinal, sur le retour de Mons. Petitpied.

10. Lettre de Mons. le cardinal à Mons. le duc d'Orléans du 12 octobre. — Page 22.

Concernant les ordres envoyés pour faire garder le silence sur ce qui regarde la constitution. — Sa surprise à cet égard, d'autant plus que l'on attaque dans cette malheureuse affaire les libertés de l'Eglise gallicane.

11. Lettre de Mons. le cardinal à S. A. R. — Du 12 novembre 1720. — Page 24.

Il prie S. A. R. de remettre la déclaration au Parlement le jour qu'elle recevra son mandement, et d'employer l'autorité du roi pour son observation, etc.

12. Première lettre du régent au cardinal. — Page 25.

13. Deuxième lettre de S. A. R. (le régent) à Mons. le cardinal de Noailles. — Page 26.

Il le prie de lui envoyer les huit articles dont Son Eminence est convenue avec Mons. le cardinal de Rohan.

14. Troisième lettre de Mons. le duc d'Orléans à Mons. le cardinal. — Page. 27.

Au sujet d'une conférence que Son Eminence doit avoir avec MM. les évêques et pour laquelle Mons. le cardinal de Rohan est tout prêt.

15. Lettre du cardinal Gualterio à Mons. le cardinal de Noailles.— De Rome, le 2 août 1721. — Page 28.

Beaucoup de compliments. Il dit la manière dont le cardinal de Rohan pense sur son compte.—Caractère du pape et sa conduite.

16. Lettre de madame la princesse des Ursins à Mons. le cardinal. — De Rome, le 5 août. — Page 32.

Sur la mort de Mons. l'évêque de Châlons.

17. Lettre de Mons. le cardinal Gualterio à Mons. le cardinal de Noailles. — De Rome, le 23 août. — Page 34.

Excuses sur son peu d'exactitude à répondre. Zèle de Mons. le cardinal de Rohan pour Son Eminence. — Caractère du cardinal Conti, de MM. Marafordi et Riviera.

18. Autre lettre de Mons. le cardinal Gualterio. — De Rome, 27 septembre. — Page 37.

Il continue à assurer Mons. le cardinal de Noailles du zèle de Mons. le cardinal de Rohan pour ce qui regarde Son Eminence, et qu'on a lieu de compter sur les bonnes dispositions du pape.

19. Copie de la lettre de Mons. le cardinal de Noailles à Mons. le cardinal de Bissy. — Page 39.

Sur ce qu'il avoit offert de prendre la défense de son mandement d'acceptation. Grâces rendues à ce sujet.

20. Lettre de Mons. l'évêque de Blois (Jean-François-Paul de Caumartin) à Mons. le cardinal de Noailles. — Page 41.

Au sujet du mandement. Ses sentiments sur ce qui peut s'en

suivre et ce qu'on peut dire, comme aussi sa manière de penser sur le jugement d'Embrun.

21. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — De Marly, 1er février 1727. — Page 43.

Il lui dit combien il a été satisfait à la première lecture de son mandement, et l'espérance qu'il a que l'examen à fond ne diminuera pas la joie qu'il a ressentie.

22. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — De Marly, 5 février. — Page 44.

Il l'engage à se rendre chez lui avec le père de La Tour, où il les attend à dîner.

23. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — De Marly, 14 février. — Page 45.

Il peut compter sur le secret de Mons. le cardinal de Bissy à l'occasion de son mandement dont les jésuites ne sont même pas informés; aussi mal à propos cherche-t-on à alarmer Son Eminence, et à lui donner des soupçons pour le faire changer de dessein.

24 et 25. Deux autres lettres de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles.—1er et 2 mai. — Pages 46 et 47.

Témoignages d'amitié de la part de Mons. le cardinal de Fleury pour Mons. le cardinal de Noailles. Désir bien sincère qu'il auroit que Son Eminence voulût concourir à la paix de l'Eglise, après que Dieu veut bien la faire espérer au royaume.

26. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 30 juillet. — Page 49.

Il engage Son Eminence à ne pas consentir la résignation que veut faire le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, de sa cure, en faveur du sieur Beins, dont les sentiments sont équivoques.

27. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 24 août.

Il lui mande que la censure, faite par quelques évêques du livre du Père Lecourayer, ne paroîtra qu'après celle de Son Eminence.

28. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de de Noailles. — 29 octobre.

Il sait que le Père Térasson, les sieurs Boyer et Molinier, ci-

devant de l'Oratoire, et les sieurs Bazin, Beins ci-devant curés de Compiègne, se disposent à parler cet Avant, dans leurs sermons, en faveur de Mons. l'évêque de Senez, et contre le concile d'Embrun; résolution qu'on ne pourroit regarder que comme une sédition plus propre à échauffer les esprits qu'à convertir les cœurs; ce qui l'engage à prier Son Eminence de leur défendre de parler de ces sortes de matières.

29, 30, 31. 12 novembre, 12 et 22 décembre.

Trois autres lettres de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles.

32. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 22 décembre.

Il lui marque la reconnoissance avec laquelle il a reçu l'instruction que Son Eminence vient de donner au public au sujet des livres du Père Le Courayer. — Nécessité que ce religieux donne, sans différer, une rétractation de ses erreurs.

33. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 14 janvier.

L'intention du roi est de l'aider de son autorité pour punir le sieur Montigny, prédicateur, pour avoir, contre les ordres de Son Eminence, prêché deux sermons dont il joint ici un extrait.

34. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 21 janvier.

Il le prie d'interdire de la prédication les sieurs Montigny, Boyer et Bazin pour les excès auxquels ils se sont portés dans la chaire. — Détail sur ce sujet.

35. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 13 mars.

Il lui demande justice des excès commis en chaire par le Père Terrasson.

36. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 12 avril.

Il lui marque la joie que lui a causée le projet de mandement que Son Eminence lui a envoyé, dont le secret sera gardé fidèlement. Il ajoute que, si cette affaire eut été plus tôt arrangée, Son Eminence n'auroit peut-être pas signé la lettre des douze évêques. Incident que Mons. le cardinal de Fleury craint d'avoir

aggravé. Préventions du pape contre lesquelles il se propose de travailler sérieusement.

37. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 23 mai.

Mons. le cardinal de Fleury complimente Son Eminence sur ce qu'elle vient de faire; il ajoute que quand elle ne consultera que son bon cœur, tout pourra aller à souhait. Il vient d'en écrire à Rome, où la lettre des douze évêques avoit fait un fort mauvais effet.

38. Lettre du Père Graveson à Mons. le cardinal de Fleury. — De Rome, 17 juin.

Il fait savoir à Mons. le cardinal le plaisir qu'a fait à Rome sa révocation. — Nécessité pour Son Eminence d'écrire au pape pour annoncer son acceptation de la constitution; seul moyen de faire cesser toutes les divisions de l'Eglise.

39. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 3 juillet.

Suite des indispositions où étoit le pape contre Son Eminence, à l'occasion de la lettre des douze évêques au roi. Il assure que la lettre qu'elle a signée avec sept autres prélats a calmé la cour de Rome. Ses soins pour maintenir les bonnes dispositions à son égard.

40. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 7 juillet.

Il prie Mons. le cardinal de Noailles de lui indiquer un jour qui lui sera le plus commode pour qu'il puisse se rendre à l'archevêché.

41. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 7 juillet.

Il marque à Son Eminence sa joie sur sa réunion au Saint-Siège. Enfin on va tout disposer pour envoyer à Rome un courrier, dès que Son Eminence aura écrit au pape.

42. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 20 juillet.

Joie de Mons. le cardinal de Fleury de tout ce que Son Eminence vient de faire. Satisfaction du roi à cette occasion.

43. Lettre autographe de Mons. Daguesseau à Mons. le cardinal.

Même sujet que la lettre ci-dessus.

44. Lettre du cardinal de Fleury au cardinal de Noailles. — Du 29 juillet.

45. Lettre de Mons. le cardinal de Noailles à Mons. le cardinal de Fleury. — Du 29 juillet.

A l'occasion de la dernière couche de la reine, et de la naissance d'un dauphin.

46. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 17 août.

Il ne laissera pas ignorer au roi ses pieuses réflexions sur la naissance d'un dauphin.

47. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 22 août.

On lui porte toujours des plaintes sur un grand nombre de prêtres et de curés de Paris qui mériteroient punition pour leurs excès : il aime mieux cependant dissimuler, dans la crainte de faire de la peine à Son Eminence.

48 et 49. Deux autres lettres de M. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 24 août et du 5 septembre.

50. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 14 septembre.

Le roi ordonne que, pour le curé de Saint-Germain-le-Vieux qui vient de vaquer, on ne jette les yeux que sur quelque sujet pacifique et modéré.

51. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 16 septembre.

Il annonce à Son Eminence le deuil que prend le roi pour le duc d'Yorck, et mardi au plus tard pour la reine de Sardaigne, pour laquelle l'intention de Sa Majesté est qu'on fasse un service à Notre-Dame. (Manque.)

52. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 11 septembre.

Raisons d'incommodité qui empêchent la reine de se rendre à Paris.

53. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — 5 octobre.

Bannières, arrivé de Rome, a apporté toutes les dépêches que l'on n'a pu déchiffrer encore, mais par lesquelles on voit cependant que le bref est changé et conçu en termes beaucoup plus tendres. Il ajoute qu'aussitôt qu'il sera instruit de tout ce dont il s'agit, il se rendra à Paris pour communiquer le tout à Son Eminence.

54. Lettre de Mons. Daguesseau à Mons. le cardinal de Noailles. 9 octobre.

Il le complimente sur la situation où il se trouve actuellement par suite de sa réconciliation avec le Saint-Siége et de la paix dans l'Eglise qui doit en être une suite immanquable.

55. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 13 novembre.

Le roi lui sait gré de ses bonnes dispositions. Sa Majesté est dans l'impatience de voir terminer cette affaire, et désire véritablement le témoigner à Son Eminence. Assurance que lui donne Mons. le cardinal de Fleury de toute la protection de Sa Majesté et de la persuasion où elle est qu'elle se tiendra en garde contre tous ceux qui ne cherchent qu'à l'ébranler.

56. Lettre de Mons. de Chauvelin à Mons. de Noailles. — Du 15 octobre.

Même sujet que la précédente.

57. Lettre du cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 19 octobre.

Il vient de s'assembler avec Mons. le cardinal de Rohan, Mons. le chancelier et Mons. le garde des sceaux, et qu'ils ont examiné qu'eu égard aux circonstances du temps, il convenoit de publier le mandement que Son Eminence a signé le 11 de ce mois. Mons. le cardinal de Fleury fait ensuite des réflexions sur tous les mouvements qu'un pareil retardement peut occasionner.

58. Lettre du cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 21 octobre.

Il félicite Son Eminence sur l'événement de la conclusion d'une affaire qui va enfin donner la paix à l'Eglise. Il ne reste plus qu'à donner quelques mois à la fureur des ennemis de la paix que le roi aura soin de faire calmer.

59. Lettre autographe du roi Louis XV à Son Eminence. — Du 22 octobre.

Sur la publication de son mandement.

60. Lettre du cardinal de Fleury au cardinal de Noailles. — Du 22 octobre.

Sur une recommandation relative aux filles de Saint-Michel.

61. Lettre de Mons. le cardinal de Noailles. — Du 24 octobre.

Il désapprouve un écrit répandu dans Paris sous son nom, en date du 22 août.

62. Réponse de Son Eminence au roi à sa lettre d'hier. — Du 25 octobre.

Eloge sur la manière dont Sa Majesté prend part aux affaires de l'Eglise. Il lui renouvelle en même temps la protestation qu'il a déjà faite contre l'écrit. — Du 22 août.

63. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Son Eminence. — Du 25 octobre.

Plaisir que lui a fait sa protestation contre l'écrit du 22 août; il l'assure qu'il doit compter à tous égards sur la protection et l'amitié du roy.

64. Lettre de Mons. de Chauvelin à Monseig. le cardinal de Noailles. — Du 26 octobre.

Sur la consommation du grand ouvrage, auquel il vient de mettre la dernière main.

65. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Monseig. de Noailles. — Du 27 octobre.

La surprise qu'on lui a faite au mois d'août servira par la suite à rendre Son Eminence plus attentive à l'égard de ceux qui voudroient en entreprendre de pareilles à l'avenir; au reste le roi a été très-satisfait de sa lettre qu'il a lue devant tout le monde.

66. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Monseig. de Noailles. Du 28 octobre.

Nouvelles de la santé du roi qui se porte très-bien.
Les lettres suivantes, des 29, 30 et 31 octobre et 2 novembre, traitent du même sujet.

67. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Son Eminence Mons. de Noailles. — Du 2 novembre.

Le roy est informé des propos que tiennent Mesdames de Chelles et de Saint-Antoine, entièrement opposés à la paix : Sa Majesté a jugé à propos de leur envoyer Mons. de Maurepas pour les prier d'être plus circonspectes à l'avenir dans leurs discours et leurs entretiens.

68. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 4 novembre.

Concernant la santé du roy.

69. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du samedi.

Il annonce qu'il se rendra à l'archevêché.

70. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. de Noailles. — Du 7 novembre.

Il marque à Son Eminence le plaisir qu'a fait au roy et à la reine le mandement qu'il leur a remis de sa part, qui porte avec lui un caractère de vérité, d'onction et d'un esprit vraiment épiscopal.

71. Lettre du Père Graveson à Son Eminence. — De Rome, le 11 novembre.

Sur l'agréable nouvelle que le courrier de France vient de leur apporter de l'heureuse paix dans l'Eglise de France par la publication de la constitution. Satisfaction que le pape et les cardinaux ont témoignée à cet égard.

72. Lettre de Monseig. l'évêque de Rodez (de Tourouvre) à Son Eminence. — Du 15 novembre.

Pour lui accuser réception de son mandement dont on ne peut attendre que des suites favorables.

73. Lettre de Mons. l'évêque d'Angoulême (Cyprien-Gabriel-Bénard de Rézay) à Monseig. de Noailles. — Du 16 novembre.

Il lui marque qu'on ne doit guère s'attendre à vivre dans une bonne union avec la cour de Rome, tant que le défaut d'explication et de fixation de la doctrine de la bulle subsistera. — Détails à ce sujet.

74. Lettre de Monseig. l'évêque de Mâcon (Michel Castagnet de Tilladet) à Monseig. de Noailles. — Du 22 novembre.

Il lui accuse réception de son mandement. Exemple qui va réjouir le public et lui en particulier.

75. Lettre de Monseig. l'évêque d'Arles à Monseig. de Noailles. — Du 22 novembre.

Il lui accuse réception de son mandement : — son désaveu de l'acte du 22 août fournit une nouvelle preuve au public de sa manière de penser à l'égard du Saint-Siége.

76. Lettre du cardinal de Fleury au cardinal de Noailles. — Du 22 novembre.

77. Lettre de Monseig. le cardinal de Noailles aux cinq appelants. — Du 23 novembre.

Il leur envoie son mandement d'acceptation.

78. Lettre de Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles. — Du 24 novembre.

Satisfaction qu'a causée, tant au pape qu'aux cardinaux dans le Consistoire, son mandement auquel on a donné un applaudissement général. Plaisir qu'a dû faire à Son Eminence la lettre tendre et honorable de Sa Sainteté et du sacré Collége : Au reste le roy d'Espagne et toute sa cour ont éprouvé une égale satisfaction à la lecture de son mandement, et finalement toute l'Europe témoigne une joie parfaite de l'événement de son acceptation.

79. Lettre de Mons. l'évêque de Sisteron (Pierre-François Lafiteau) à Son Eminence. — Du 25 novembre.

Sur la réception de son mandement. Sa joie à cette occasion.

80. Lettre de Mons. l'évêque de Senez à Monseig. de Noailles. — Du 28 novembre.

Sur la réception de son mandement.

81. Lettre de Monseig. le cardinal de Fleury à Monseig. de Noailles. — Du 29 novembre.

Il marque à Son Eminence que la reine va lundi prochain à Notre-Dame, et ensuite à Sainte-Geneviève.

82. Lettre de Monseig. le cardinal de Noailles au Père Graveson. — Du 6 décembre.

Il lui marque combien il est persuadé de la part qu'il prend à la démarche qu'il vient de faire, et le charge d'assurer le Saint-Père de sa vénération pour le Saint-Siége, de son respect pour sa personne et de son attachement pour le sacré Collége.

83. Lettre du cardinal de Fleury au cardinal de Noailles. — Du 17 janvier.

84. Lettre du Père Graveson à Monseig de Noailles. — De Rome, le 30 décembre.

Il a fait traduire en italien, et imprimer par ordre du pape sa lettre pleine de consolation, laquelle a pénétré Sa Sainteté d'estime et de tendresse pour Son Eminence. Enfin Sa Sainteté a été bien aise de produire cette pièce, afin que tout le monde fût persuadé des sentiments de Son Eminence.

85. Lettre du Père Graveson à Monseig. de Noailles. — Du 6 janvier 1729.

Le Père Graveson mande à Son Eminence que, pour satisfaire à ses ordres, il a été voir tous les cardinaux, pour leur témoigner de sa part son estime et sa reconnoissance pour eux. Détails sur les honnêtetés qu'il a reçues de chacun en particulier par considération pour Son Eminence.

86. Lettre de Monseig. le cardinal de Noailles au Père Graveson. — Du 24 janvier.

Sur la reconnoissance de la justice que ce Révérend Père lui a mandé que le pape rendoit à ses sentiments. Au reste Son Eminence apprend avec plaisir la fin de l'impression de ses lettres théologiques que l'importance de la matière et la profonde érudition de l'auteur rendent également intéressantes.

87. Lettre du Père Graveson à Monseig. le cardinal de Noailles.— Du 3 février.

Il l'informe de ce qu'il a fait auprès de Mons. le cardinal Lambertini qui s'étoit trouvé en campagne, lorsqu'il fit les visites dont il a rendu compte à Son Eminence par sa lettre. — Du 6 de ce mois.

88. Lettre du cardinal de Fleury à Monseig. de Noailles. — Du 13 février.

Au sujet du plaisir qu'il ressent que Son Eminence soit con-

tente de lui dans toutes les grâces que le roi accorde à sa famille.

89 et 90. Deux autres lettres du cardinal de Fleury à Monseig. de Noailles. — Des 18 et 21 février.

91. Lettre du Père Graveson à Monseig. de Noailles. — Du 24 février.

Raisons qui l'ont engagé à composer sa lettre théologique pour la défense de la doctrine de saint Thomas et le désir de prouver son éloignement tant des erreurs de Jansenius que des horribles maximes de la morale relâchée, ce qui lui attire des attaques sans fin de la part des molinistes.

92. Lettre de Monseig. le cardinal de Fleury à Monseig. de Noailles. — Du 2 mars.

Il assure Son Eminence du plaisir avec lequel il apprend qu'elle est dans l'intention de rendre ses pouvoirs à quelques-uns des jésuites des trois maisons. Il ajoute que le roi a appris cette nouvelle avec la plus grande satisfaction.

93. Lettre du Père Graveson à Monseig. de Noailles. — De Rome, 17 mars.

Ses sentiments sur la grâce efficace et la prédestination gratuite. Réflexions à cet égard. Satisfaction que reçoit ce Révérend en apprenant la continuation de la manière de penser de Son Eminence sur ce point. Finalement mauvais bruit qu'on fait courir ici sur le retardement de son instruction pastorale.

94. Du 18 mars. — Plainte que fait Mons. le cardinal de Fleury à Mons. le cardinal de Noailles des excès que commettent dans Paris les appelants et réappelants, et pour lui marquer qu'on a transféré le sieur Gauthier dans une abbaye du diocèse d'Evreux.

95. Réponse de Mons. le cardinal de Noailles aux deux dernières lettres du Père Graveson. — Du 18 avril.

Il attend avec impatience l'exemplaire de son livre : 1° pour confondre la calomnie et venger la doctrine de l'école de saint-Thomas : 2° qu'il est au-dessus de tous les bruits qui se répandent au sujet de son instruction pastorale. Il lui suffit d'en connoître les auteurs pour se flatter que leurs efforts et leurs mauvaises intentions ne peuvent lui faire le moindre tort.

96. Lettre du Père Graveson à Monseig. de Noailles. — Du 5 mai.

Sur son ouvrage et sur la promesse que lui a faite Monseig.

le cardinal de Polignac de prendre possession du titre de l'église de Saint-Sixte, au nom de Mons. le cardinal de Noailles.

97. Lettre du Père Graveson à Monseig. de Noailles. — Du 12 mai.

Prise de possession du titre de l'église de Saint-Sixte au nom de Son Eminence, par monseig. le cardinal de Polignac. Détails sur la cérémonie qui a été observée à cet égard.

2410. — TOME XI. — *Table des pièces contenues dans ce volume.*

1° Démonstration de la cause des divisions qui règnent en France. (C'est un mémoire contre les jésuites.) — Pages 1 à 88.

2° Différends arrivés dans l'Eglise au sujet de Louis Molina. — Pages 89 à 117.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ORLÉANOIS (LOIRET)

ORLÉANS. — GÉNÉRALITÉS.

2411. — Recueil d'ordonnances ou Cartulaire de la ville d'Orléans écrit au XVe siècle, contenant une version françoise des titres latins. Le premier acte est de 1178. — Suppl. fr. 98.4.

2412. — Les coutumes de la ville d'Orléans. In-32 vél. XIVe siècle. fr. 14580, anc. 5196.

2413. — Coustumes d'Orléans. — 10393.2.2.

2414. — Coutumes du bailliage d'Orléans.—9900, 9822.3. 10,393, 10,372.2.2.

2415. — Mémoire sur la généralité d'Orléans. — Suppl. fr. 3712

2416. — Mémoire sur la généralité d'Orléans. — Gaign. 2776.

2417. — Sur le commerce de la généralité d'Orléans.— Suppl. fr. 3306.

2418. — Mémoire sur Orléans. — Dup. 466.

2419. — De la ville d'Orléans. — Dup. 728.

2420. — Correspondance de D. Gérou avec Moreau, touchant ses travaux pour l'histoire de l'Orléanois. — Coll. Mor. 349, fol. 35 et suiv.

2421. — Collection de douze chartes relatives à différents lieux du diocèse d'Orléans. — 1233-1680. — F. lat. 9217.

2422. — Lettre de M. D. P... à M*** sur ce que l'on appelle les Orléanois, *chiens d'Orléans*. — Lettre écrite de Marseille au sujet du mot *Guespin* attribué aux Orléanois. — Autre lettre sur la même matière. — Fontan., Rec. de pièces fug., in-4°, t. IV, p. 292, 302 et 306.

Ces diverses pièces ont été imprimées, mais sont devenues assez rares. Selon une lettre de Daniel Polluche, insérée au *Mercure* de 1735, mai, *Guespins* et chiens ont la même origine, laquelle remonte au XIII° siècle: ces épithètes semblent signifier altiers, peu endurans.

ÉVÊCHÉ.

2423. — Inventaire général des titres de l'évêché d'Orléans, fait par Louis Thouin, sieur de la Ronce, receveur général... In-fol. Pap. — 2450. Suppl. XVII° siècle.

2424. — Obituaire et cartulaire de saint Avit d'Orléans, avec des additions. — F. lat. 12886.

2425. — Exemption de juridiction épiscopale accordée par saint Germain, évêque de Paris, à l'abbaye de Saint-Vincent et de Sainte-Croix. — Paris, 566, 21 août. — Arch. nat., K. 1, n° 3.

Papyrus de 0m,53 sur 0m,45. — C'est l'acte le plus ancien que l'on connoisse qui mentionne l'église d'Orléans, et dans lequel, entre autres prélats, comparoit Félix, évêque d'Orléans.—Il est publié *in extenso* et en fac-simile, par M. Tardif, dans ses *Monuments historiques*, *Cartons des rois*.

2426. — Fragment d'une charte de l'abbé Hilduin, signée, entre autres, par Jonas, évêque d'Orléans, relative au partage des

biens de l'abbaye de Saint-Denis entre cet abbé et les religieux. *Original.* — Saint-Denis, 832, 22 janvier. — *Ib.*, K. 9, n° 5.

2427. — Agius, évêque d'Orléans, signe le décret du synode de Soissons confirmant les priviléges de l'abbaye de Saint-Denis. (Copie.) — Soissons, 862. — Arch. nat., K. 13, n° 10[a].

2428. — Agius, évêque d'Orléans, l'un des évêques signataires de la confirmation donnée au partage des biens de l'abbaye de Saint-Denis entre l'abbé et les religieux. — Soissons, 862. — Cart. des Rois, K. 13, n° 10[2].

2429. — Confirmation par le roi Robert, signée, entre autres prélats, par *Fulco Aurelianiensium episcopo*, de l'immunité accordée par ses prédécesseurs à l'abbaye de Saint-Denis. *Emunitas Roberti regis de Burcardo Barbado, domino de Morenciaco.* — Saint-Denis, 1008, 25 janvier. — *Ib.*, K. 18, n° 2.

2430. — Autorisation accordée par Louis VI, et signée, entre autres, par Jean, évêque d'Orléans, aux serfs de Notre-Dame de Paris, d'être entendus comme témoins, et d'être admis au combat judiciaire contre les hommes libres. — Paris, 1108. — K. 21, n° 1.

2431. — Charte signée, entre autres, de Jean, évêque d'Orléans, et par laquelle Louis VI abroge une coutume en vertu de laquelle les chanoines de Sainte-Geneviève étoient obligés de se présenter à la cour du roi pour répondre aux accusations portées contre eux. *Original scellé.* — Paris. 1112, 12 mars. — K. 21, n° 2[2].

2432. — Charte de Louis VI, signée de Jean, évêque d'Orléans, et qui fonde l'abbaye de Saint-Victor et donne à cette abbaye divers biens à Puiseaux, Orgenois, Bucy, Corbeilles, Fontenay, Larchant, etc. *Original scellé.* — Chalons-sur-Marne, 1113. — K. 21, n° 8.

2433. — Autre charte, signée du même évêque Jean, par laquelle Mathieu, évêque d'Albano et légat du saint siége, atteste que le roi Louis VI a renoncé à ses droits sur une terre du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, située à Pontoise. *Original.* — 1128-1131. — K. 22, n° 5[7].

2434. — 1. Lettre de Hugues, évesque d'Orléans, sur ce que les changeurs d'Orléans devoient payer au roy, à la Chapelle, l'an 1200, et du regne de Philippe-Auguste, 22. Scel.

2. Avec des lettres des doyen et chapitre d'Orléans pour le mesme effect. Scel. — Tr. des ch. J. 170.

2435. — Vidimus du doyen d'Orléans de la clause d'une lettre du roy Saint-Louis, l'an 1257, en faveur de l'église d'Orléans par laquelle il promet pour luy et ses successeurs que quand l'évesché d'Orléans viendroit entre ses mains, il ne lèvera la taille ez terres dudit évesché autrement que de coutume, et se contentera des revenus ordinaires, l'an 1258. Scel. — D'où se voit que le droit de régalle appartient au roy en l'évesché d'Orléans. — Tr. des ch. J. 1701 (n° 27.)

2436. — Collection de 12 chartes relatives à différents lieux du diocèse d'Orléans, 1233-1680. — F. lat. 9217.

2437. — Sur l'entrée de l'évêque d'Orléans (lat.) — Font. 32, fol. 153 à 172.

2438. — Sainte-Croix. — Cartulaire de l'église Sainte-Croix d'Orléans, copié par D. Géron. — Chartes et dipl.

2439. — Cartulaire de l'église cathédrale de Sainte-Croix, copie de Baluze, en 1667. — Baluze 78, fol. 1. 49.

2440. — Extraits du martyrologe de l'église d'Orléans. — Baluze, 78, fol. 51.

2441. — Leonis Papae VI Privilegium ecclesiae Aurelian. concessum, x° siècle. (*Recens.*) — Bl. mont. 18.

2442. — 1. Bulle d'Eugène III en faveur de l'église d'Orléans. — 1150. — Bal. T. 78, fol. 61.

2443. — Saint-Aignan. — Inventaire des titres du chapitre de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, 2° partie, in 4°, papier. — xvii° siècle, suppl. 2399.

2444. — Affranchissement d'un serf par le chapitre de Saint-Aignan, à Orléans. — Titre copié sur l'original autrefois conservé

au trésor du chapitre de Saint-Aignan.—1203. — Mor., vol. 105, fol. 165.

2445. — Manumission accordée par le chapitre de Saint-Aignan d'Orléans. 1203, avril. — Mor., 105, fol. 9.

2446. — Affranchissement fait par les doyen et chapitre de l'église de Saint-Aignan, à Orléans. — Tiré du trésor de l'église de Saint-Aignan. — 1212. — Mor., vol. 117, fol. 109.

2447. — Du droit que le chapitre de Saint-Aignan avoit d'établir la taille sur ses vassaux de Teillay en Beauce. — 1226. — Mor., 137, fol. 163.

2448. — Vidimus des lettres du roi Charles VII du 17 décembre 1444, par lesquelles il continue pour trois ans au chapitre de Saint-Aignan d'Orléans, l'octroi de dix deniers par minot de sel, pour la reconstruction de l'église Saint-Aignan, ruinée par les Anglois. 1444. — 649[5]. Gaign. 17[2].

2449. — Le roy donne pouvoir au chapitre de Saint-Aignan, d'Orléans, de lever pendant huit ans 10 deniers de droit sur chaque quintal de sel vendu en Languedoc. 1448. — Gaign. 649[5]. 17.

2450. — Vidimus des lettres du roi Charles VII, du 3 avril 1448, par lesquelles il accorde pendant sept ans au chapitre de Saint-Aignan d'Orléans, dix deniers sur chaque quintal de sel, pour les aider à rebâtir leur église, qui, à l'occasion du siége piéça mis par les Anglois devant ladite ville d'Orléans, a esté desmolie et abattue. 1448. — 649[5]. Gaign.

2451. — Lettre de procuration pour recevoir au nom du chapitre de Saint-Aignan d'Orléans, l'octroi de dix deniers par minot de sel, du 1er février 1450. — Gaig. 649[5].

2452. — Répertoire et inventaire des titres et papiers concernant les biens temporels du chapitre de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, par Jean Néron et Louis Marchand, chanoines de ladite église, 1742, in-fol. papier. 2697. — Fol. 8781.

2453. — Inventaire des titres du chapitre de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans. — 19751.3.

1re Partie, 1766, in-4°, papier. — 3e Partie, id. (la 2e manque).

2454. — Répertoire et inventaire des titres et papiers concernant les biens temporels du chapitre de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, par Jean et Louis Marchand, chanoines de ladite église. 1742, in-fol. pap. — 2697 — Suppl.

2455. — SAINT-MESMIN. — Præceptum Caroli Simplicis datum Geroldo abbati pro Aureliacensis monasterii immunitate.—Fol.382.

2456. — Inventaire des titres et papiers de la Manse de l'abbaye de Saint-Mesmyns de Mici (Orléans), appartenant aux religieux feuillants. — 1625, in-fol. pap. —2379, suppl.

2457. — Cartulaire de saint Mesmin, ne contenant guère que des actes modernes. — XVIIe siècle, 2 vol. — F. lat. 10090. 10091.

2458. — Polyptyque de saint Mesmin d'Orléans. — F. lat. 5420. fol. 7, 48, 79 et 92, col. D. Housseau, 131. n° 8193.

2459. — Divers extraits des cartulaires de saint Mesmin, copies faites par Duchesne, Baluze, D. Estienot, Gaignières, etc. — Duch. 56, fol. 118.— Decamps, 103, fol. 82. — Bal. 41, fol. 178. Saint-Germain-des-Prés, lat. 528, fol. lat. 5420.

2460. — Extraits du cartulaire de l'abbaye de Saint-Mesmin d'Orléans. — F. lat. 520, p. 51, 65. — Bal. 78, fol. 88, 150.—Fontette, 32, fol. 96-103.

2461. — Extraict du chartulaire de l'abbaye de Saint-Mesmin de Mici, près Orléans. — Titres principaux. — Font. 32, fol. 96 à 104.

2462. — Chartes de rois, princes, seigneurs, en faveur du monastère de Saint-Mesmin (Sancti-Maximini), près Orléans. — Arm. Bal., t. 41, pages 178-218.

2463. — NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE. — Copie des titres du prieuré de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Orléans—F. lat. 9218.

2464. — Registre de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Orléans. — 157 cart. — 8783.

2465. — Registre de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Orléans. — F. 8785. — Cart. 147.

2466. — Charte de Philippe-Auguste, pour les hommes de corps de l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Orléans. — 1183. — Gaign. F. lat. 5441, t. 2, p. 456.

2467. — Antiquitates in diæcesi Aurelianensi Benedictinæ, seu chronica cœnobiorum olim modove in diocesi Aurelianorum sub regula benedictina militantium ex variis tabulariis contexta anno reparate salutis MDCLXXXII.—Saint-Germain-des-Prés, 526, 1 lat. — 12739.

2468. — RELIGIEUX DE SAINT-FRANÇOIS. — Sentence rendue par Adam Fumée, conseiller du roi, contre les religieux de Saint-François d'Orléans, qui se plaignoient faussement d'être vexés et tourmentés par l'esprit de Louise de Moreau, femme de François de Saint-Mesmin, prevost d'Orléans, le 18 février de l'an 1534. — F. lat. 7170 A.

2469. — RELIGIEUSES DE LA MADELAINE. — Registre pour servir à la recette des cens et profits de relevoison à plaisir dus aux dames religieuses de la Madelaine d'Orléans. — 1772, in-4°, pap. — 14581. — 5011.

2470. — Journal des revenus temporels du couvent de la Magdaleine lez Orléans (original), in-fol. pap. — 2453, suppl. XVI[e] siècle.

2471. — SAINT-EUVERTE. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans, XIII[e] siècle. Copie de 1775. — Bibl. nat., cart. 5.

2472. — Copie du cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans, XVIII[e] siècle. — F. lat. 10089.

2473. — Différents extraits du cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans. — Bal. 78, fol. 65. — Gaign. 181, p. 217. — Résid. Saint-Germ. — 1027, fol. 94.

2474. — Registre de Saint-Euverte d'Orléans. - F. 8783. anc. cart. 157.

2475. — Ursulines de Saint-Charles. — Registre original des religieuses ursulines de Saint-Charles (ordre de Saint-Augustin) d'Orléans; contenant des lettres de fondation de cet établissement; ce qui s'y est passé lorsque les religieuses en ont pris possession; l'inventaire des meubles et les comptes rendus par la supérieure de ce monastère. — 1655, in-fol. pap. — 2448. Suppl. — xvii[e] siècle.

2476. — Notre-Dame-du-Mont-Carmel. — Registre du couvent des Carmes d'Orléans. — 1672-1743. — 9219.

2477. — Registre original du chapitre du couvent de Notre-Dame-du-Mont-Carmel d'Orléans, de 1633 à 1672, in-fol. papier. — 2452, suppl. xvii[e] siècle.

2478. — Diaire du couvent des anciens carmes d'Orléans, du 29 avril au 24 juillet 1745, (origin.), in-fol. pap. — 2378, suppl.

2479. — Saint-Pierre-Empont. — Rentes et revenus appartenants aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Saint-Pierre-Empont d'Orléans, en 1630, in-fol., pap. — 2397, suppl.—xviii[e] siècle.

2480. — Hospice d'Orléans. — Philippe-Auguste approuve les donations faites par son oncle Pierre de Courtenay aux religieuses de l'hospice d'Orléans, en partie pour sa fille Agnès, qui avoit fait profession dans ce monastère. — Actes de Philippe-Auguste, n° 84. — 1183-1184.

2481. — Eglise du Crucifix. — Philippe-Auguste confirme une donation faite au curé de l'église du Crucifix, par Cadoc, doyen de l'église de Saint-Aignan d'Orléans.

2482. — Célestins d'Ambert. —Obituaire des Célestins d'Ambert et règle de Saint-Benoît, fin du xv[e] siècle. — Lat. 11061.

2483. — Le roy Charles V donne aux célestins de Dambert usage de bois à brusler et à bastir pour la maison qu'ils ont à Orléans.

—Don. au chasteau du bois de Vincennes, l'an 1377.—F. Gaign. 649², fol. 44.

2484. — Registre des redevances des religieux, prieur et célestins de Nostre-Dame d'Ambert, es forestz d'Orléans, in-fol. pap. — 2396. Suppl. xvi° siècle.

2485 — Le cas en brief de toutes rentes appartenant aux célestins d'Ambert (Orléans). — F. 8782. — 2750, anc. suppl.

xvii° siècle, in-fol. vel. 2 col., lettres capitales ornées, un grand nombre d'actes de vente, concessions, etc., se trouvent transcriptes dans ce registre, et les copies sont authentiquées par la signature de l'archiviste des Célestins.

2486. — Saint-Paul. — Mémoire touchant les fondations de la paroisse de Saint-Paul (département du Loiret), dressé en 1747, (original), in-fol. papier. — 2451, suppl.

2487. — Abbaye de Fleury. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Fleury en 7 vol. in-fol. — Arch. du Loiret.

2488. — Recueil de copies et d'extraits du cartulaire de l'abbaye de Fleury — de la main de Mabillon. — Résid. Saint-Germain. 1015, fol. 258.

2489. — Extraits du cartulaire de l'abbaye de Fleury. — Baluze, 40, fol. 73, et Saint-Germain, lat. 526, p. 337.

2490. — Vie de Gauzlin, abbé de Fleury, par André, xviii° siècle. F. lat. 10092.

2491. — Université d'Orléans. — Décision du roi dans la difficulté survenue entre l'Université d'Orléans et le prévot de ladite ville. — Baluze, 1 arm., t. 15, p. 310. 413. — 1333.

2492. — Franchises et libertés accordées aux maitres et aux écoliers de l'Université d'Orléans. — Baluze, 1, arm, t. 15, p. 213, 226. — 1333.

2493. — Extrait du livre de la fondation et des statuts de l'Université d'Angers et d'Orléans. — 476 lat. S.-Germ.

2494. — Chartrier du prieuré de Saint-Samson (prioratus sancti

Samsonis, réuni au collége, gr. in-4°, pap., fin du xv° siècle, de 1152 à 1429. — Arch. du Loiret.

Recueil de chartes, bulles et actes divers.

2495. — Bibliographie orléanoise ou notice des ouvrages concernant l'histoire d'Orléans, par M. Le Coince fils, conseiller au présidial d'Orléans, in-fol. — Supl. f. — 3751.

Ce travail est très-bien fait et a été d'un très-grand secours à Fevret de Fontette dans son édition du P. Anselme.

2496. — Divers. — Bulle de Pie V, de 1559, qui confère la chantrerie de l'église Saint-Sipharde, diocèse d'Orléans. — Fontette, 32, fol. 142.

2497. — Chartes diverses des Templiers d'Orléans, copiées par D. Estiennot. — St.-Germ., lat. 573.

2498. — Cartulaire de la commanderie de Saint-Marc, à Orléans, xv° siècle, pet. in-fol. sur pap. — Arch. nat. S. 5010, n° 30.

2499. — Hérésie d'Orléans. — Dup. 673.

2500. — Hæretici Aurelianenses ex vetere cartulario sancti Petri carnotensis. — Dup. 690.

2501. — Philippe-Auguste (1180-1223). — Philippe-Auguste confirme une charte accordée par Louis VII, en 1160, aux frères de la Coudre de l'ordre de Grammont, établis dans la forêt d'Orléans. — 1160. — Arch. nat. K. 177, n° 46.

2502. — Philippe-Auguste accorde des priviléges aux hommes demeurant ou devant demeurer à Orléans, dans la baillie de Saint-Martin, dans la baillie de Saint-Jean-au-Coudrai, à Rebrechien et à Germigni. — Fontainebleau, octobre 1183. — Reg. A 54; B 61 v°.

2503. — Philippe-Auguste atteste que Manassés, évêque d'Orléans, a donné à l'église de Barbeaux un de ses hôtes, Jean Hai, et le fils de celui-ci, Martin de Pithiviers, avec leur maison. — Fontainebleau, 1184, avril, oct. — Arch. nat. K. 190, n° 56.

2504. — Philippe-Auguste fonde son anniversaire dans l'église Sainte-Croix d'Orléans. — 1187. — Mor., ch. et dipl. 90, fol. 46.

2505. — Philippe-Auguste, pour faire célébrer son anniversaire et celui de son père dans la cathédrale d'Orléans, donne au chapitre de Sainte-Croix les droits qu'il avoit sur l'église de Saint-Pierre en Sainte-Lée.— Orléans, 1187, oct. — S. G., lat. 572.

2506. — Concession du roi Philippe-Auguste aux bourgeois de la ville d'Orléans. — 1187. — Mor. Ch. et dipl. vol. 90, fol. 48.

Cette copie est tirée des Archives de la ville d'Orléans et du manuscrit de la bibliothèque communale, p. 179.

2507. — Le roi Philippe-Auguste, désirant retirer pour l'église certains héritages de Buchard de Meung, donne pouvoir, par ses lettres de l'an 1190, à Henri, évêque d'Orléans, qu'il appelle son fidèle cousin, de prendre dans le trésor de l'église six cens livres parisis, pour donner à Buchard. — 1190.—Cart. de Phil.-Aug. 302.

2508. — Philippe-Auguste déclare que les hommes de corps de Sainte-Croix d'Orléans ne doivent pas être reçus dans la commune d'Etampes. — 1194, Paris. — Chart. et dipl. 96, fol. 80.

2509. — Lettres d'Eudes de Nully, évêque de Paris, qui déclare que Robert de Milly a donné une dîme aux frères de Franchart. — Franchart, 1200. — Mor. 101, fol. 81. — Cart. de Saint-Euverte d'Orléans.

2510. — Hugues, évêque d'Orléans, fonde l'anniversaire de son père dans l'église d'Orléans. — 1201. — Mor. 103, fol. 106.

2511. — Louis, comte de Chartres et de Blois, fait un don au chapelain de la Tour de Chartres. — 1202. Chartres. — Mor. 103, fol. 186, bibl. comm. d'Orléans.

2512. — Don fait par Thibaud le Bon, comte de Chartres, d'un cierge pour brûler devant l'autel de la Vierge, et confirmation de ce don fait par Louis, comte de Blois, son fils. — Chartres. — Mor. 103, fol. 186, bibl. comm. d'Orléans.

2513. — Carta de Juribus quae reges Angliae habuerunt in Normania adversus Clerum. — 1204. — Mor. 107, fol. 92, bibl. comm. d'Orléans.

2514. — Accord entre le doyen et chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans et le roy Philippe-Auguste, touchant la haute justice à la taille du pain et du vin du Bononeuf d'Orléans, l'an 1209, en nov., scel. — Orléans. — Tr. des ch. I. 170, n° 3.

2515. — Stabilimentum de feodis regni Franciæ. — 1209. — Mor. 112, fol. 108, bibl. comm. d'Orléans.

2516. — Ordonnance du Roy Philippe-Auguste qui abolit le droit de frerage (entre frères). — 1209. — Mor. 112, fol. 110, bibl. comm. d'Orléans.

2517. — Affranchissement fait par le doyen et chapitre de l'église de Saint-Agnan à Orléans. — 1212. — Mor. 117, fol. 109, tres. de Saint-Agnan.

2518. — Règlement fait par Blanche, comtesse de Troyes, au sujet des filles nobles sur la manière d'hériter. — 1212. — Mor. 117, fol. 39, bibl. comm. d'Orléans.

2519. — Le roy Philippe-Auguste remet à l'évêque d'Orléans le droit de procuration qu'il pouvoit prendre dans les châteaux de Meung et de Pithiviers, dépendant de l'évêché. — 1212. — Mor. 117, fol. 23, cart. de Sainte-Croix d'Orléans.

2520. — Justice du territoire de Bourgneuf, dépendant en partie de l'église de Sainte-Croix d'Orléans. — 1209. — Mor. 112, 220, cart. de Sainte-Croix d'Orléans.

2521. — Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans, termine, par commission du pape, le différend élevé entre le doyen de Sainte-Croix et le chapitre de Saint-Agnan d'Orléans.—1213. Mor. 117, fol. 147, cart. de Sainte-Croix d'O léans.

2522. — Eudes, duc de Bourgogne déclare qu'il a reçu la foi et hommage de son cousin Thibaud, comte de Champagne.—1214. — Mor. 118, fol. 167.

2523. — Lettres de Philippe-Auguste à la comtesse de Troyes au sujet des duels. — 1215. — Mor. 120, fol. 18, bibl. comm. d'Orléans.

2524. — Lettre de Philippe-Auguste en faveur de Blanche, comtesse de Champagne et de Brie. — 1217. — Mor. 121, fol. 28, bibl. comm. d'Orléans.

2525. — Promesse de Henri, frère de Thibaud, comte de Champagne et roy de Navarre, de ne se point marier hors du royaume de France, (en franç.). — 1218. — Mor. 123, fol. 85, bibl. comm. d'Orléans.

2526. — Philippe-Auguste donne à Hubert de Branla une des portes des murs d'Orléans appelée *porta Aigulfi*, située près de la tour du Roi, à Orléans. — Melun, oct. 1219. — C. 97. Del. 132.

2527. — Usages établis par Philippe-Auguste, au sujet des mariages. — 1219. — Mor. 126, fol. 31, bibl. comm. d'Orléans.

2528. — Lettres de Pierre, archevesque de Sens, donnant advis au roy que les chanoines d'Orléans ont esleu un evesque qu'il a confirmé, suppliant le roy de traiter ledict evesque avec toute douceur, l'an mil deux cens vingt-un, et scellées. — Sens, 1221. — Tr. des ch. 367, page 226.

(Sera continué.)

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy.* p. 50, t. XVII; p. 16, t. XVIII.)

2529. — Tome III. — 1. Ci-devant le grand autel gist noble homme messire Philippe le Roy, chevalier banneret, seigneur de Brouchem, *grav.* — Fol. 1.

Note manuscrite au bas : « Je croy que Launay le faussaire a eu part à cette composition, et la bande qui est dans les écussons pourroit bien estre de sa façon pour joindre ces Le Roy à ceux de Champigny. »

2. Promotion du 31 décembre 1578. Portrait (à l'encre de

Chine) de Jacq. de Crussol, duc d'Uzez..., fait chevalier à la première création, mourut en 1584. — Fol. 2.

Au verso, le pennon de la maison de Crussol, col. blas. color.— Note manuscrite au bas : « Ce portrait ne peut avoir esté pris sur un original du temps ; l'habillement et le cordon ne se portoient point alors ainsi. La teste paroît véritable, mais plus jeune que ce seigneur n'estoit lorsqu'il fut fait chevalier du Saint-Esprit. »

3. Lettres du cardinal de Lorraine et duc de Guise, François de Lorraine, à M. de Noailles, ambassadeur en Angleterre.— Villiers-Costeretz, 26 octobre 1553.—Fol. 3.

« Mons. de Noailles, nous avons veu ce que avez escript de l'advertissement que avez faict aux s^rs du conseil d'Angleterre... »

4. Portrait gravé d'Artus de Cossé, comte de Gonnor, maréchal de France. — Fol. 4.

Avec une médaille ou jeton au verso. Dessin à la plume.

5. D'où estoit et ce qu'estoit Florimond Robertet avant qu'il fust à la cour, avec une médaille de 1512, le tout gravé, et au verso un grand médaillon gravé, le représentant sur son lit de mort.— Fol. 5.

« Pendant que le soleil qui court autour des cieux... »

6. Copie des dons faits au sieur d'Alluye des quarts de Charaman, par la royne Claude et par François Ier. — Amboise, 1515. — Fol. 6.

« Claude, par la grâce de Dieu, royne de France... ayant regard aux bons, grands, notables, vertueux, agréables et très-recommandés services... »

7. Noblesse blaisoise. Robertet. Stances faites en la mémoire de haut et puissant seigneur messire Florimond Robertet, avec la déploration faite par Clément Marot, poëte de François Ier, sur la mort et pompe funèbre dudit. — Fol. 14.

8. Quelque chose d'Onzin, nouvellement joint avec Bury. — Fol. 24.

Onzin, ta beauté debvroit estre...
(J'entends dire ton bastiment)
Construict et posé justement
Dedans le Paradis terrestre...

9. Pièces sur Saluces. Billet de d'Hozier à Gaignières, du 7 septembre 1705. — sceaux divers, fol. 29. — Mémoires sur les affaires du marquisat de Saluces, fol. 30. — Pouvoirs du roy Henri IV et duc de Savoye sur le fait de l'eschange du marquisat de Saluces avec la Brosse, le 11 novembre 1600, fol. 35, et ratification du duc de Savoie, du 17 janvier 1601. — Fol. 28.

10. Portrait gravé (non signé, genre Th. de Leu) de Charles de Lorraine, duc Daumale, fait chevalier à la première création. — Fol. 37.

11. Portrait (gravé) de Carolus, card. de Vendosme, creat. an°. 1583, mort 1594. — Fol. 38.

12. Portrait de François Gouffier, seigneur de Crevecœur de Thoix... Marquis de Défens.., etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578, désigné maréchal de France en 1586. — Fol. 39.

Joli dessin à l'encre de Chine.— *Au verso,* portrait gravé de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, de Crèvecœur et de Thois... tué à la bataille de Pavie, le 24 février 1524.

13. Portrait (gravé) d'Arthus Gouffier (sic) sieur de Boisy, chap. 43. (Paroît tiré du rec. d'André Thevet), au bas un petit portrait du même, de la collection, fol. 41. — Des mêmes recueils deux portraits de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, admiral de France (ch. 40). — Fol. 40.

14. Copie de lettre de Louis XIII contre Phelipeaux à M. Gueffier, agent d'affaires du roi à Rome.

« M. Gueffier, ayant nommé à N. S. P. le Pape, Me Honoré Louis Gouffier, clerc du diocèse de Beauvais... »

15. Onze lettres de M. de Roannes de 1692 à 1697.—Fol. 44 à 62.

1° De La Rochelle, 11 juin.

« Monseigneur, j'ay croisé trois jours de suite depuis la rade Saint-Martin-de-Pré... »

2° Du fort de Caprée, 13 septembre.

« Monseigneur, depuis dimanche neuf j'ay eu un temps tel .. »

3° La Rochelle, ce 18.

« Monseigneur, le temps s'estant beaucoup raccommodé. . »

4° Du Vergeron, 26 juillet.

« Monseigneur, quelque application que je puisse avoir... »

5° De Lisle Daje, 17 juillet.

« Monseigneur, à l'arrivée des ennemis dans la rade... »

6° De Bordeaux, ce 2 juin.

« Monseigneur, par la dernière lettre que j'ay receue... »

7°. . . . .

« M. Combard vient de me dire que l'armée... »

8° De Royan, le 5 janvier.

« Monseigneur, j'ay eu l'honneur de vous mander... »

9° De Pouillac, le 26 aoust.

« Monseigneur, quelques soins que j'aie peu prendre... »

10° De la Mareschalle, 8 juin, 96.

« Monseigneur, le mauvais temps s'oppose à l'honneur... »

11° De Royou, 10 octobre 97.

« Monseigneur, j'ay toute la reconnoissance que je dois... »

16. Six lettres de la marquise de Thois, comtesse de Pembrok à M. de Pontchartrain. — 1692 à 1709. — Fol. 63 à 72.

1° De Thois, 28 octobre 1692.

« Monsieur, j'ay appris par M. de Thois... »

2° Idem, 30 juin 1709.

« Je ressois dans le moment, monsieur, la lestre... »

3° De Thois par Breteuil, 21 novembre 1772.

« Mon fils m'avoit toujours promis, monsieur... »

4° De Carès, 17 février 1709.

« Je n'es garde, monsieur, de me plaindre... »

5° De Thois, 7 février 1709.

« Je n'apris que hier, monsieur... »

6° De Thois, ce 6 novembre.

« Monsieur, comme vous m'avez fait espérer... »

7° De Thois, 13 juin 1709..

« J'ai une grâce, monsieur, à vous demander... »

17. Pièces pour Ch. Gouffier, d'Epagny. — Extrait des plaintes faites contre M. le marquis de Thois. — Fol. 76.

18. M. de Rosamel à M. de Pontchartrain. Il explique au long les raisons qu'on a eu pour faire enfermer à Pierre-Encise, l'abbé Gouffier, son neveu. — Guyencourt, 2 décembre 1700. — — Fol. 82.

« Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escripre... »

19. Requeste de M. de Thois au roy. — Sire Timoléon Gouffier, marquis de Thois, remonstre très humblement à Vostre Majesté qu'encore que la terre et marquisat de Thois luy appartienne... — Fol. 86.

Imprimé raturé et corrigé à la main.

20. Thois. Sur les plaintes qui furent faites au roy, il y a quelques mois, de la rebellion que le sieur de Thois faisoit à justice... — Fol. 88.

21. Antoine Desjardins, laboureur du village d'Offoy dépendant de Thois. — Demande qu'il plaise au roy faire informer de la violence qui luy a este faitte. — Fol. 90.

22. François, comte d'Escars, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes, fait chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578. — Fol. 91.

Dessin : joli portrait à l'encre de Chine, armoiries.

23. Jean d'Escars, seigneur de la Vauguion, prince de Carency, chevalier de l'ordre du roy, conseiller d'Estat, capitaine de 50 hommes d'armes, mareschal et seneschal de Bourbonnois, fait chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578. — Mort le 17 mars 1595, — Aux armes. — Fol. 92.

Comme le précédent, joli portrait dessiné à l'encre de Chine.

24. Messire Charles, comte d'Escars et de Saint-Bonnet, baron de La Renauldie. — Fol. 93.

Beau portrait gravé par P. Landry, 1664.

25. Antoine de la Rochefoucaud, seigneur de Barbezieux. — Fol. 95.

Dessin aux trois crayons, genre Dumoustiers ou Clouet.

26. Christophe des Ursins, seigneur de la Chapelle, marquis de Troisnel, capitaine de 100 hommes d'armes, lieutenant général de l'Isle de France, fait chevalier du Saint-Esprit à la promotion du 31 décembre 1578, mort en 1588. — Fol. 96.

Portrait dessiné à l'encre de Chine.

27. Scipion de Fiesque, comte de Lavagne et de Caleston, chevalier de Saint-Michel, chevalier d'honneur de la reine et fait chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578. Il mourut l'an 1598.—Fol. 97.

Dessin à l'encre de Chine.

28. Fiesque. — L'un des costés — et le devant du tombeau du mareschal et de sa femme. — Fol. 98.

Dessin à la plume, écu à la gouache. — Fol. 100.

29. Promotion du 31 décembre 1578. ScipioFiscus comes. Ce tombeau est (étoit) dans la chapelle de Saint-François de l'église St-Eustache, à Paris, dans la nef, à main gauche. — Les portraits du comte et de la comtesse de Fiesque sont seulement peints dans les vitres au-dessus du tombeau. Très-jolie page.—Fol. 101.

30. Portraits et pièces relatives à la maison de Fiesque. 1° Portrait gravé de Ugo Fiesco senatore et generale dell armata della seren. rep. di Genova. 2° Du cardinal Laurent Fiesque, gr. par Chateau, 1707. 3° Sommaire des droicts de la maison de Fiesque en Italie. Impr. fol. 104. 4° Requeste au roy et mémoire de M. le comte de Fiesque pour ses prétentions et droits contre la république de Gennes. *Paris*, 1681. Imprimé, et autres mémoires également imprimés. — Fol. 102 à 164.

31. Long fragment des mémoires de Feuquières (?), commençant par ces mots :

« ...Mais aussy cause de l'establissement du Parlement de Metz soubz ce ressort duquel une grande partie de ses terres se doibt trouver. Il a espousé la sœur du marquis de Bade... »

Finissant ainsi :

« Le 22ᵉ dudit mois de sept., ledit sieur de Feuquières partist pour s'en revenir en France, ayant laissé le sieur de la Grange aux Ormes pour s'en venir peu de jours après avec les ambassadeurs que l'Union envoyoit vers Sa Majesté à dessein de sentir par les..... que pourroient... »

Fol. 164 à 207.

32. Promotion du 31 décembre 1578. — Antoine sire de Pons, comte de Marennes, conseiller d'Estat, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roy, fait chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578, mort en 1586. — Fol. 210.

Portrait dessiné à l'encre de Chine.

33. Abrégé de la vie de Charles sire de Humières (*voir* le manuscrit 8930), avec le portrait de Jacques, lieutenant général en Picardie..., marquis d'Ancre..., gouverneur des villes de Péronne, Montdidier et Roye, seigneur d'Humières..., (à l'encre de Chine), fol. 220, et diverses pièces et lettres (manuscrites et imprimées). — Fol. 211.

34. Provisions de conseiller et aumonier de M. le dauphin pour Charles de Humières, abbé de Saint-Quentin, du 2 février 1543; *au dos* le serment dudit sieur abbé pour sadite charge d'aumonier du 5 février 1543. — Fol. 221.

Pièce originale sur parchemin, scellée au verso du fol. 222. Dix cachets variés, appliqués, aux armes d'Humières, avec des annotations de Gaignières.

35. Lettre d'Henri II, contresignée de Laubespine, à madame d'Humières. Il la rassure au sujet de sa place de gouvernante des enfants de France. — Joynville, 3 avril 1551. — Fol. 223.

« Madame d'Humières, je ne scay d'où est venue l'occasion pour laquelle vous estes en craincte. . »

36. Quittance de Jeh. d'Humières de 75 fr. pour son estat de capitaine de 25 lances, quartier de juillet, aoust, septembre 1524. — 18 juin 1525. — Fol. 224.

37. Notice sur le sieur d'Humières.— Extrait de Lelaboureur. — Fol. 225.

38. Oraison funèbre sur la mort de monseigneur de Humières,

chevalier de l'ordre du roy et son lieutenant au gouvernement de Picardie. — *A Rouen, Raph. du Petit-Val*, 1595, imprimé petit in-8° de 40 pages. — Fol. 230.

39. Jean Blosset, baron de Torcy, conseiller aux conseils d'Etat et privé, lieutenant général au gouvernement de Paris et isle de France, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roy, fait chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578. — Fol. 250.

40. La famiglia Cibo, Tommacella. Tratta dal primo tomo de le Famiglie illustri d'Italia del Sig. D. FRANCESCO ZAZZERA. — Fol. 251.

In Roma, 1611, imprimé in-fol. — Les marges surchargées de notes critiques de Gaignières.

2530. — TOME IV. — 1. Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, chevalier de Saint-Michel, conseiller aux conseils d'Etat et privé, gouverneur de Poitou, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roy, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578. — Fol. 2.

Dessin à l'encre de Chine.

2. Albert de Gondi, comte doyen et baron de Retz, marquis de Belisle, chevalier de Saint-Michel, conseiller d'Estat, premier gentilhomme de la chambre du roi, mareschal de France, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances. Fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578.—Depuis duc de Retz, pair de France. — Fol. 3.

Portrait d'après Percy, grav. par Cl. Duflos.

3. Suite de portraits et gravures diverses de la famille de Gondi, attributs des maréchaux de France, tombeau d'Alb. de Gondi; de Marie Christine de Pierrevive, femme d'Ant. de Gondi; gr. de Duflos; Antoine de Gondi, gr. de Duflos; de Claude Catherine de Clermont, femme d'Albert de Gondi, son tombeau *aux filles de l'Ave-Maria*, de Paris; d'Antoinette d'Orléans, femme de Ch. de Gondi; de Charles de Gondi; et le vray portrait

de très-rév. mes. Antoinette d'Orléans, grav. de Lepautre; de Charles de Gondy, fils d'Ant. de Gondy; gr. de Moreau, et le tombeau de J. B. de Gondi, gr. de Mariette. — Fol. 4 v° et suiv.

4. Portrait de Jean, sire d'Aumont, comte de Chateauneuf, seigneur d'Estrabonne et de Chapes; chevalier de Saint-Michel, maréchal de France, gouverneur de Daufiné et de Bretagne, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578-79. — Fol. 4.

Dessin à l'encre de Chine.

5. Le P. Peyre, dominicain (en Ital.) à M... — Sur diverses affaires, entre autres que le feu chevalier de Savoye avoit traitté et conclu son mariage avec la princesse de Modène qui est présentement princesse de Carignan, en passant à Modène, lorsqu'il s'en retourna en Allemagne où il mourut. — Rome, 9 décembre 168. — Fol. 4.

6. La chapelle de Gondi dans l'église métrop. de Paris : grav. de Mariette : haute et puissante dame Anne de Gondi, veuve de messire Charles de Maupas, baron du Tour; grav. de M. Lasne. — Fol. 10.

7. Tombe de pierre devant le crucifix sous la porte du chœur, dans la nef des Religieuses de Saint-Louis de Poissy, de D° madame sœur Louise de Gondy, morte agée de 87 ans, le 2 aoust 1661. — 1578-79. — Fol. 11.

8. Quittances et notes diverses de la main de Gaignières, concernant Anthonie de Gondi, 1542 et 1543. — Fol. 17.

9. Dessin à l'encre de Chine du tombeau d'un des membres de la famille de Gondi, sans autre désignation que les armes qui le surmontent. — Fol. 12.

10. Boulin à M. de Clairambault. — Au sujet de messire de Retz, seigneur de Noisy. — Note intéressante sur Diane de Poitiers, dame de Noisy. — Bailly, 24 septembre 1725. — Fol. 20.

« Quoique je jouisse icy, Mons., du plus beau temps du monde... »

11. Lettre dont la signature et la date ont été coupées à la reliure. — Fol. 202.

« Monsieur, vous avés peu ouynt parler du sieur Hieronymo de Gondy, excellent homme florentin, lequel avec Adjacetto fit de grands profits aux partyes de France... »

12. Inscription latine prise dans le soubassement d'un tableau de Henri III, qui se trouvoit dans l'église des Grands-Augustins, et qui a été brisé par les ligueurs en 1579. — Fol. 23.

13. Lettre de Pernetti à M. de Clairambault. — Paris, 24 février 1734. — Fol. 24.

« Mons. de Boullongne me charge de vous envoyer six exemplaires reliés de votre ouvrage... »

14. Portraits de Averardus Salviati 1707. grav. de Duflos, fol. 26; Charles de Balsac dit le Bel Entraguet, mort en 1599; dessin à l'encre de Chine, fol. 27; dessin à l'encre de Chine d'un tombeau qui paroît être celui du frère d'Entraguet, fol. 28; de François de Balzac, seigneur d'Entraguet, dessin à l'encre de Chine, fol. 29; de Charles Robert de la Marck, comte de Maulvrier, dessin à l'encre de Chine, fol. 30; de Franciscus Legras, dominus du Luard..., genre Nanteuil, fol. 31; Philippe de Strossy, grav. de Thom. de Leu, fol. 33. — Fol. 26.

15. Pyramide de vers servant d'épithaphe de Philippe Strozzi, posé par H. T., sieur de Torsay. — Fol. 33 v°.

16. La vie, mort et tombeau de havt et pvissant seigneur Philippe de Strozzi..., où par occasion se voit la bonne et généreuse nourriture de la noblesse françoise sous les rois Henry et François second. — Fol. 34.

Paris, Guil. Lenoir, 1608. — Imprimé, in-8 de 82 pages.

17. Philippe Strossy, chap. 83.— Portrait en tête de la notice, (que je crois de Thevet). — Fol. 76 à 85.

18. Notices sur MM. de Strozzi; Philippe, 1582; Laurent, 1554. — Fol. 87.

19. Laurent Strozzi. — Copie de plusieurs lettres, la première et la deuxième du cardinal de Bellay; la troisième d'Odet

de Selve ; la quatrième du cardinal de Ferrare, datées de 1554, et relatives aux bénéfices de l'évesque de Béziers. — Fol. 90.

20. Copie des lettres des consul et marchands florentins demeurant à Lion, — à M. Robertet, du 15 juillet 1521. — Fol. 92.

« Monseigneur, tant et si humblement... Plaise vous savoir que samedi au soir dernier passé... »

21. Deux portraits à l'encre de Chine de Philippe Hurault, comte de Cheverny, garde des sceaux de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, mort le 29 juillet 1599, âgé de 73 ans, — avec 4 médailles. — Fol. 95.

22. Ordre du roi Jean de payer au peintre Jean Costey, pour ses œuvres au chastel du Val de Rueil, 1355, — et du même prince, de payer à Charles, duc de Normandie, dauphin de Viennois, pour son argenterie, ses chevaux et son hôtel la somme de 26,000 l. à prendre sur les impositions de Normandie.—1355. — Fol. 96.

Cop. de Gaign.

23. Joli dessin (sur parch.) d'une pyramide monumentale en l'honneur de Philippe Hurault, dont la figure agenouillée est au centre. — Fol. 97.

24. Trois écussons des armes de messire Claude du Rueil, évesque d'Angers, 1630. — Fol. 98.

25. *Imprimé.* Oraison funèbre faite et prononcée par M. le révérendissime patriarche, archevêque de Bourges, au service et grande messe par luy célébrée au quarentain, et obsèques de feu dame Anne de Thou, femme de messire Philippe Hurault, viconite de Chiverny, chevalier de France, audit lieu de Cheverny, le 26 octobre 1584. — Fol. 99 à 116.

Paris, Mamert-Patisson, 1584, in-4°.

26. Messire Nicolas de Neuville, chevalier, premier secrétaire d'Estat du Roy — a. 65. — Fol. 117.

Très-jolie épreuve de Thom. de Leu.

27. Lettre signée scellée, de Claude de Lorraine, pair de France

comte d'Aumalle, lieutenant général du roy et gouverneur en ses pais de Champagne et Brie, à Jean de Lenoncourt, sieur de Loches, bailly de Bar-sur-Seyne, pour la monstre et revue de Claude de L'hoste, le 17e octobre 1540. — Fol. 217.

Original parchemin.

28. Quatre portraits en regard : feu M. de Guise; madame la duchesse de Nemours; feu M. le cardinal de Lorraine ; un autre du même et d'un burin différent. — Fol. 222.

29. *Imprimé*. Remonstranse faite au roy et à la royne mère, par mess. les cardinaux de Bourbon, de Guise, assistez de Mons. de Guyse, de Restz, de Joyeuse, et autres pairs de France sur les plaintes et doléances des troubles de ce royaume. *A Paris, jouxte la coppie par Anth. Sallé*, 1586. — Fol. 231.

In-8 de 23 pages, suivi du *Symbole de Nicée*.

30. Plainte et doléance faicte au roy et à la royne sa mère, par monseigneur le duc de Guyse, en la ville de Meaux — touchant le fait de la guerre — MCDLXXXVII. — Fol 243.

31. Juste complaincte et remonstrance faicte au roy et à la royne mère, de la part de monseigneur le duc de Guise touchant les dernières affaires de la guerre et derniers troubles de ce royaume, à Paris, pour Nicolas Viveret... 1588, in-8°. — Fol. 254.

Imprimé.

32. Sous le dais, deux groupes de personnages agenouillés, priant. Dessin à la plume — au dos on lit cette notice : « au bas de la copie de ce tableau qui est au château du Luc et dont l'original peint sur le bois est dans l'église de Sainte-Claire, à Marseille, est escrit ce qui suit : René legitime de Savoye et Anne de Vntimille, comtesse de Tende, mariés en 1498, Claude de Savoie, Honoré de Savoie, Magdeleine de Savoie, femme d'Anne de Montmorency, connestable; de Marguerite de Savoie, espouse d'Antoine de Luxembourg et Isabeau de Savoie, épouse de René de Saint-Etienne. » — Fol. 264.

33. Portrait de Louise de Lorraine. — Fol. 265 v°.
Très-joli portrait, bonne épreuve, manière de Th. de Leu.

34. Récit de la mort du chevalier de Guise, aux Baux — le 1er juin 1614 — suivi de la lettre de Malherbe à la princesse de Conty sur le même sujet — au bas, même folio, le portrait de Roger de Lorraine, chevalier de Guise, gr. par Montcornet. — Fol. 266.

35. Portrait de Charles de Lorraine, duc de Guise, pair de France, lieutenant général pour le roy en Provence. Sur le même feuillet, monseigneur l'éminentissime Lovis de Lorraine, cardinal de Guise, archevesque et duc de Rheims, premier pair de France. — Fol. 267 v°.

36. Portrait aux trois crayons, genre de Moustier, s. n. et qui paroit être de Charles de Lorraine, qui précède, mais plus jeune. — Fol. 268.

37. Portrait gravé de Hanry de Savoye, duc de Nemours et de Genevois, âgé de 25 ans (1598). Au feuillet suivant : Philippus à Sabaudia, abbas — très-belle épreuve gravée par P. Lambert, d'après F. De la Mare Richart. — Deux autres portraits du même gravés par Nanteuil, l'un de 1651, l'autre de 1652, fol. 270,71. — Fol. 268 v°.

38. Grand et beau portrait de Marie Jeanne Baptiste de Savoye, princesse de Piémont, reyne de Cyppre. — 1666. Gr. par van Schuppen, d'après Beaubrun. — Fol. 272.

39. Portraits et pièces diverses pour la maison de Savoie. — Fol. 273.

40. Quittance de 8,000 l. pour partie de sa pension par Charles, duc de Savoie — sig. et scel, fig. de la main de Gaignières — du 20 février 1508. — Fol. 276.

41. Notice manuscrite sur René de Bastard de Savoye, comte de Villars de Tende, de Sommerive et de Beaufort...—Fol. 277.

42. Notice sur Jacques de Savoye, duc de Nemours et de Genevois, marquis de Saint-Sorlin, etc. — Fol. 278.

43. — Copie des lettres de Charles IX par lesquelles il octroie à son cousin le comte de Savoie, en récompense des services et secours dont il lui a été en ses dernières guerres, la somme de 6,000 fr., outre les 5,400 qu'il a déjà reçus pour cet objet le 13 octobre 1383. — Suivies de la quittance d'Anne de Savoie avec le scel figuré. — Fol. 279.

44. Nouvelles à la main touchant les fiançailles du comte de Soissons avec la demoiselle de Mancini, nièce de S. Em. — De Paris, le 24 février 1657. — Fol. 280.

45. Notice sur le duc de Nemours, (de la Fronde), suivie de Epitaphium venerabilis Dominæ Perrinæ de Savoye hujus domus *S. Jaq.* (*Abbaye lés Vitry-le-François*), abbatissa.—Fol. 281.

46. Copie de la lettre du roy Henry III à Jacques de Savoye, duc de Nemours, pour luy dire de venir recevoir l'ordre du Saint-Esprit à la Pentecoste, du 27 may 1579.—Autre du même et sur le même sujet, du 2 juin. Au v° les portraits de M. Jacq., duc de Nemours, et de madame la duchesse de Nemours, gravé (sans nom d'auteur. — Fol. 282, anc. fol. 8794, fol. 157.

47. Note sur la procédure et information par le sieur Rollet subdélégué de M. Bouchu, à Dijon — des violences que les gardes de M. le duc de Savoie font aux marchands et voituriers qui passent par le pays appelé la terre neutre. Du 20 février 1677. — Fol. 283.

48. Lettre de M. Bouchu — sur la procédure et information contre les gens de M. de Savoie. — Dijon, 20 février 1677. — Fol. 284.

« Mons., vous trouverez ci-jointe la procédure en original qui a été faite par le sieur Rollet, lieutenant-criminel et ancien officier en l'élection de Bellay... »

49. Mausolée pour la cérémonie funèbre de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reyne d'Espagne, célébrée en l'église de Notre-Dame de Paris, par ordre du roy, le 2 juin 1714, grav. de Scotin, d'après Jean Berain. — Fol. 286.

50. *Imprimé.* Description du mausolée et de la pompe funèbre

faite à Paris dans l'église Notre-Dame, samedi 2 juin 1714, pour Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne..., inventé et fait exécuter par *M. Berin.* — *Paris, impr. Collombat*, 1714. — Fol. 287.

In-4° de 8 pages.

51. De Saint-Marcel à M. de Pontchartrain. — Détails très-curieux sur la princesse de Carignan et la princesse Louise sa sœur et divers. — *Nice*, 10 *mars* 1714. — Fol. 291.

« Monseigneur, j'ai receu les deux lettres de Votre Grandeur des 14 et 21 du mois dernier... »

52. Histoire de l'établissement de la maison de Savoye, dans ses Etats, où l'on voit, par ordre généalogique, qu'elle ne s'est agrandie, ni ne peut subsister que par son attachement à la France. — Fol. 299.

53. Dessin à la plume d'un médaillon de Vict. Améd. II, duc de Savoye, avec le revers 1696, et diverses petites notices. — Fol. 309.

54. Mémoire sur l'agrandissement des Estats des comtes, puis ducs de Savoie; fait par feu Joachim, le grand prieur des *Préduins*, mort en 1734; la suite de ce mémoire doit se trouver dans ses manuscrits qui sont à la Bibliothèque du roy à Paris. (*Sic*). — Fol. 310.

55. Du Père Reyre, dominicain à Mons..... (en Italien) — feu le chevalier a conclu son mariage avec la princesse de Modène, qui a depuis espousé le prince de Carignan — et d'autres nouvelles.— De Rome, le 6e janvier 1685. — Fol. 312.

« Ricevo la benignissima di V. E. delli 23 di Xbre... »

56. Le P. Reyre, dominicain de Rome à Mons..., sur diverses affaires et entre autres que le feu chevalier de Savoie avoit traité et conclu son mariage avec la princesse de Modène qui est présentement princesse de Carignan, en passant à Modène lorsqu'il s'en retourna en Allemagne, où il mourut. — Ce dernier article est vérifié par un autre de la lettre du même père Reyre, en date de janvier 1685. — 9 décembre (1684). — Fol. 318.

57. Dessin du carousel fait à l'occasion des nopces de madame Françoise d'Orléans Valois, avec S. A. R. Charles Emanuel II, duc de Savoie, roy de Chypre. — A Chambéry, par les ff. Dufour, 1663. — Fol. 321.

In-4 de 7 pages.

58. Les nœuds de l'amour, dessin des appareils dressés à Chambéry, à l'entrée de leurs altesses royales à l'occasion de leurs nopces à Chambéry (*sic*) par les ff. Dufour. — Fol. 331 et dernier.

In-4°, imprimé. *Il n'y a que la préface.*

59. Quittance de Guillaume Pot, seigneur de Roddes, du 27 décembre 1586, sur parch.—Portrait fol. 119, Guillaume Pot... dessin à l'encre de Chine, fol. 120. — Le même d'une autre main. — Fol. 118.

60. Pierre de Gondi, évêque de Paris, cardinal, d'abord évêque, duc de Langres. Grav. de Duflos, aux armes. — Autre portrait de *Pierre de Gondy o digne de prier*, et son tombeau d'après G. Mariette. — Un autre dessin au crayon rouge, façon du Moustier, fol. 131. — Fol. 131.

61. Pierre de Gondi, cardinal, évesque de Paris, proviseur de Sorbonne, etc.— Fol. 123.

Imprimé. — *Extrait des Éloges des Prélats de Paris depuis environ un siècle.*

62. L'évesque de Paris, depuis cardinal de Gondi. Notice de la main de Gaign. ou de son copiste. — Fol. 133.

« Jamais on ne vit une si parfaite intelligence... »

63. Le mareschal de Retz. — Notice de la main du copiste de Gaign (semble être de *le Laboureur*).

« J'ay fait voir au chapitre de Pierre, cardinal de Gondi... »

Une autre courte notice sur Albert de Gondi, fol. 137. — Fol. 135.

64. Le cardinal Phil. de Lenoncourt, très-joli dessin au crayon rouge, (semble être de Porbus ou de Clouet). — Autre figure

agenouillée devant un prie-Dieu, au crayon noir, de Philippe de Lenoncourt, évêque et comte de Châlons..., fol. 139.— Fol. 138.

65. Autre dessin au crayon noir de Philippe de Lenoncourt, évesque et comte de Châlons, près d'Auxerre, et enfin archevesque, duc de Reims, premier pair de France. — Fol. 140.

66. Autre du même, agenouillé devant un prie-Dieu, *pris sur une vitre du chœur des Grands Cordeliers de Paris*, dessin à l'encre de Chine. Au bas les armoiries col. du cardinal, bien qu'à l'époque du dessin il ne fût encore qu'évêque de Châlons. — Fol. 141.

67. Charles d'Escars, évesque et duc de Langres, pair de France, reçu commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1579, mort en 1614 : dessin à l'encre de Chine, au bas, les armes rapportées. — Fol. 142.

68. Notice sur la maison d'Escars, fol. 143. — Portrait au crayon rouge, fol. 143 v°. — Testament de messire Jacques, comte d'Escars, 1612, fol. 145 à 151. — Fol. 143.

69. *Factum imprimé*. Pour dame Magdelene de Bourbon, vefve de feu messire Jacques d'Escars, marquis de Merville, intimée, défendresse au principal, demanderesse en faux et en lettres de rescision contre demoiselle Magdelene d'Elcampo, appellante, demanderesse au principal et défenderesse (question de concubinage). — Fol. 151.

70. Dessin à l'encre de Chine du portrait de François de Bourbon, duc de Montpensier, prince dauphin d'Auvergne, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1579, mort le 4 juin 1592 (avec les armes au bas, rapportées). — Fol. 168.

Au verso, notice imprimée sur les princes de la maison de Montpensier.

71. *Treize* lettres escrites par Magdelaine Delcampo, fille du seignor Francisque,— à feu M. le marquis de Merville : *suivies de* quatre lettres de mademoiselle Launay, suivante de ladite Delcampo, choisies d'entre plusieurs lettres produites au procès, escrites audit seigneur, marquis de Merville. — Fol. 163.

72. Dessin aux deux crayons du portrait de madame Descars, (manière de de Moustiers). — Fol. 167.

73. Information de l'évasion de Charlotte de Bourbon, abbesse de Jouarre, qui se retira en Allemagne où elle épousa le prince d'Orange. Du 28e jour d'april 1572. — Fol. 169.

74. Carola Burbonia D. G. Prin. Aur. co. Nass., æt. an XXXIII. Aº CDLXXXI. *Goltzius fecit.* — Fol. 170 vº.

Joli portrait presque en pied, avec un encadrement très-orné ; diverses légendes ou maximes.

75. Autre copie de la même information faite par les officiers de Jouarre, par le commandement de messire le premier président et Briçonnet, conseiller. — Du 28 avril 1572. — Fol. 172.

76. Sur un fils supposé du connestable de Bourbon, 24 octobre 1618. — Fol. 189.

Copie figurée sur l'original en papier à Paris, le 9 janvier 1714.

77. Extrait des registres du conseil du Parlement, année 1595, au sujet de César, fils de Gabriel d'Estrées et du roy — exclu des couronnes de France et de Navarre. — Du jeudy, 2 février 1595. — Fol. 191.

78. Recueil sommaire des généalogie, vie, mémoires et actes vertueux des seigneurs du Lude — jusques à l'année présente. Fait au Lude, le 27 juin 1586. — Fol. 192.

79. Extrait d'un autre registre commençant : Registre des contracts passez par Jehan Burgault, tabellion de la chastellenie d'Illiers, dont est bailli N. H. Me Estienne de Champront, licencié en loix sieur d'Olle; registre commençant et finissant ainsi qu'il en suit : « Le mardy, 4e jour d'aoust de l'an 1528, » signé à la fin Burgault, suivi d'extraits et de sceaux de la maison de Daillon. — Fol. 204.

80. Portrait de Georgius Card. de Arminiaco — creat. anº 1547, mort 1585. — E. V. W. fol. — Fol. 207.

81. Portraits des princes de la maison de Lorraine, — Henry de Lorraine, duc de Guise, — médaille et armes. — Notice et

portrait (récit) du duc de Guise le Balafré, tiré du commencement du second livre de la vie du cardinal Morozin. — Fol. 208.

82. Portrait du même aux trois crayons, — quatre autres de diverses grandeurs avec une notice latine imprimée, fol. 215.— Un autre portrait aux trois crayons sans attribution, et qui ne semble être celui de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. — Grande barbe grise avec une sorte de béret comme en portoient les docteurs protestants. — Fol. 213 et 214.

83. Ordre de François Ier de payer à nostre cher et amé cousin Claude de Lorraine, comte de Guise et d'Aumalle, le produit des greniers à sel establis à Mayne, La Juges, Coli, Ferté-Bernard... Donné à Compiegne, le 29 novembre 1521. — Fol. 216.
Parchemin signé.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, t. XVI; p. 62 et 152, t. XVII; p. 1, t. XVIII.)

(*Dépouillement du carton* M. 304.)

2531. — 1. Chatard de Villeneuve, damoiseau, fiancé de Marguerite, fille de Guillaume Sanche, chevalier, et de dame Surianne de Mareuil, reconnoit avoir reçu de la mère et du frère de sa fiancée, Jean Sanche, la dot assignée à ladite Marguerite. — Mercredi après la fête de Saint-Julien, 1309.
Parchemin, scellé, 1 pièce.

2. Guillaume Sance, fille de feu Guillaume Sance, chevalier, quitte à son fils aîné Jean, *une partie* de leur maison. — Le dimanche dans l'Assomption de la Vierge, 1312.
Parchemin, 1 pièce.

3. Surianne, veuve de Guillaume Sans, chevalier, fait diverses

donations à Jean de Murol. — Mardi après l'octave de la Vierge, 1312.

Parchemin, 1 pièce.

4. Quittance de Jehan et Guillaume de Murol à Amblard de Murol. — 1305.

Parchemin, 1 pièce.

5. Pierre de la Roche de Murol, damoiseau, et Guillaume du Moulin de Murol échangent diverses possessions provenant de successions. — Le vendredi après le dimanche *Misericordia Domini*, 1312.

Parchemin, 1 pièce.

6. Contract de mariage de Beraud Ier, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, seigneur de Mercœur, fils de Jean Dauphin et de Anne de Poithiers, et de Marie de Via, fille de Pierre de Via, seigneur de Villemur, petite-nièce du pape Jean XXII, laquelle apporta en dot 8000 florins; ledit Beraud mort en 1356 — 14 mars 1333.

7. Jean Molver, clerc du Mas de Cluchat, reconnoissant les services rendus par Amblard de *Murol*, lui fait diverses donations. — Dimanche après la fête de la Madeleine, 1353.

Parchemin, 1 pièce.

8. Jean et Guillaume Sans, clercs, fils de feu Guillaume, chevalier, déclarent le testament de dernière volonté de leur dit seigneur et père. — Du samedi après la fête de saint Barthélemy, apôtre, 1345.

Parchemin, 1 pièce.

9. Guillaume, comte de Beaufort, émancipe son fils Roger, âgé de dix-huit ans. — 26 mars 1360.

Parchemin, 1 pièce.

10. Contrat de mariage de Catherine, fille de Beraud Ier et de Marie de Villeume, et du marquis de Beaufort, frère du pape Grégoire XI et neveu du pape Clément VI. — 23 août 1369.

Papier.

11. Jean de Murol, fils de feu Guy de Murol, chevalier, avec le consentement de son curateur, Hugues de Sans, en présence de Amblard de Murol, chevalier, fondé de pouvoirs de son frère Guillaume de Murol, déclarent que les dits Amblard et Guillaume, jadis ses tuteurs, lui ont rendu bon compte de leur tutelle et les décharge de toute responsabilité devant l'official de Clermont. — Samedi dans la fête de saint André, apôtre, 1370.

Parchemin, scellé, 1 pièce.

12. Amblard de Mureuil, chevalier, et Jean de Mureuil s'accordent sur le legs fait au dit Jean, par feu Guillaume de Mureuil, chevalier, par devant l'official de Clermont. — 23 décembre 1373.

Parchemin, 1 pièce.

13. Godefroy de Boulogne, seigneur de Montgascon, constitue ses procureurs, Jean de Mareuil, frère d'Amblard de Mareuil et le fils de ce dernier Amblard. — Le mardi avant la Noë', 1375.

Parchemin, 1 pièce.

14. Par devant le viguier de Saint-André d'Avignon, Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, cède à Amblard de *Murol* ses possessions au château de *Cresto*. — 13 janvier 1380.

Parchemin, 1 pièce.

15. Testament de M. Guillaume Rogier de Beaufort, vicomte de Turenne, comte de Beaufort, s[r] du Pertuis, nepveu du pape Clément VI. — 1394.

16. Mico, seigneur de Saint-Germain-des-Fossés, chevalier, et Jeanne de Mureuil, sa femme, reconnoissent avoir reçu la dot de la dite Jeanne des mains d'Amblard de Mureuil; par devant notaire. — Jeudi après la fête de saint Georges, 1397.

Parchemin, 1 pièce.

17. Testament de messire Jehan, cardinal de Murol. — Octobre 1397.

Copie sur papier du XIV[e] siècle.

18. Beraud de Chavanhac et sa femme, Maheuse de Bonneroche, cette dernière héritière de feu Guillaume de Bonne-

roche, et Jean Géraud Luzint et Jean Bertrand Luzint, cousins germains, s'accordent sur les possessions du Mas d'Alfanghaz, commun aux deux parties. — Montferrand, samedi après la fête de saint Barthélemy, apôtre, 1403.

Parchemin, 1 pièce.

19. Procuration donnée par Agne III de la Tour, seigneur d'Oliergues, pour appeler, etc. — 23 mai 1408.

Pièce peu importante.

20. Contrat de mariage de M. Guillaume de Vosse, chevalier, seigneur de Ponceuat, fils émancipé de noble homme messire Guillaume, seigneur de Vosse, et de noble domaiselle Alienor *sive* Ahelips de Bellenave, fille de messire Jehan, seigneur de Bellenave et de dame Yzabeau de Chalus, sa femme. — 25e d'ahoust 1411.

21. Contrat de mariage d'Agne II et de Béatrix de Chalençon, et de Alips de Veudat. — De ce mariage est issue Antoinette, mariée, en 1430, à Jacques Aubert, seigneur de Monteel, petit-neveu du pape Innocent VI, et, en 1451, à Jacques de Bourbon, prince du sang royal de France; morte sans enfants. — 6 février 1412.

22. Accord passé devant Chapus et Baro, notaires à Riom, entre Guillaume et Bertrand de la Tour, frères d'Agne de la Tour, tué à la bataille d'Azincourt, et Antonia de la Tour, fille du dit feu Agne de la Tour, d'une part; et dame Ahelies Duveudat, veuve du dit feu Agne de la Tour, et mère de la dite Antonia. — 4 décembre 1416.

23. Contract de mariage de Jehan de Murol et de Gabrielle de Lastico. — 7 octobre 1429.

Grand parchemin.

24. Contrat de mariage entre Louis de Ventadour, fils aîné de Charles, *comte* de Ventadour, et damoiselle Catherine de Beaufort. — 3 septembre 1445.

25. Table généalogique des comtes bénéficiaires et héréditaires d'Auvergne, dressée sur plusieurs titres et documents

dignes de foy, en attendant l'histoire, par M. du Bouchet, chevalier de l'Ordre du Roy, conseiller en ses conseils, et son maître d'hôtel ordinaire. — *De l'imprimerie de Paulus Dumesnil*, 1740, sur la copie imprimée de Preuveray, en 1665. — 1665.
Grande pancarte imprimée.

(*Dépouillement du carton* M. 305).

2532. — 1. Enqueste sur le testament du seigneur de Bresu, — Mardoigne, Saint-Nectaire, Apchon : — scel. — 1307.
Long parchemin du temps.

2. Littera matrimonii domini Amblardi, domini de Murol et domini Randove de Paulignac, 1346. — 1340.
Parchemin (2 expéditions).

3. Vidimus, seu copia litterarum de X l. libr. terræ dat. domino Amblardo, domino de Murolio per Dominum comitem Boloniæ — 1382.

4. Lettres pour la tutelle d'Anne de la Tour, seigneur d'Oliergues, fils de Bertrand, du 3 juin 1445.

5. Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, et Godefroy de la Tour, seigneur de Montgacon (en renonçant à la substitution en faveur des mâles nés et à naître), portée en leurs contrats de mariage, consentent que les dites filles soient égallement appelées à leurs successions. — 28 juin 1498.
Parchemin.

6. Pièces de procédure et jugement contre Dugast, notaire du duché de Richelieu, fabricateur de faux titres de noblesse, condamné à être fouetté et battu de verges par l'exécuteur de haute justice aux carfours et lieux ordinaires de la ville de Tours. — 12 juillet 1670.

7. Explication du plan des bois de Mons. le marquis de Tanna et de ceux de Son Altesse monseigneur le duc de Bouillon.
Plan géom. col.

8. Procès-verbal de vérification d'écritures de deux lettres missives, anonymes, par les experts Blin et Harger.—17 février 1789.

(*Dépouillement du carton* M. 306.)

2533. — 1. Mathelini Dalmas, veuve de Robert Dalmas, en Larroseyt, paroisse *sancti Illic dii*, reconnoît en présence de Hugues Dalmas, damoiseau, procureur fondé du seigneur de Rochesaine, tenir à fief et hommage du dit seigneur la moitié du courtil dit *de La Cuyta* sur obligation de diverses redevances; par devant deux notaires, à Riom. — Le mercredi après la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1233.

Parchemin, 1 pièce.

2. Contract de mariage de monseigneur Robert III, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, fils de Robert II et de Mahaut, fille de Guillaume X, comte d'Auvergne, avec Isabeau de Chastillon-en-Bazois, dame de Jaligny, veuve en premières noces de Guy de Chasteauvillain, seigneur de Luzy.—Le vendredy avant la Pentecoste, 1289.

Parchemin, scellé, 1 pièce.

3. Hommage randu par Hugues de Culbiat à Pierre Maurice, seigneur de Saint-Bonnet, de l'an 1293.

4. Transaction entre noble comte Robert de Clermont, dauphin d'Auvergne, et seigneur de Jaligny, et noble dame Isabelle de Jaligny, son épouse. — Janvier 1296.

5. Vidimus de 1307 d'une lettre de l'official de Valence, déclarant que Roger d'Andise, préchantre de l'église de Valence, a donné à sa sœur dame Andise, dame de Rochesaine, une rente viagère, le *château de Belfreda* avec ses appartenances et ses deppendances. — Belfrède 1306, 2 des ides d'août.

Parchemin, 1 pièce.

6. Pierre Maurice, chevalier, seigneur de Rochesaine *sancti*

Bonici et du chastel, donne, en récompense de ses bons services, à Armand Cocha de Béthel, damoiseau, une rente de 10 livres de rente en redevances de diverses espèces. — A Riom, mercredi après la Saint-Grégoire, l'an 1297.

Vidimus de 1307. — Parchemin, scellé, 1 pièce.

7. Robert, comte dauphin d'Auvergne et Pierre de Montaigut, damoiseau, seigneur du dit lieu, déclarent qu'il y a eu épousailles entre le dit Pierre de Montaigut et Isabelle, fille du dit comte, et celui-ci énumère les conditions du contrat. Riom, devant notaires. — Le jeudi après la fête des apôtres Pierre et Paul, 1304.

Parchemin, scellé du sceau de la cour de Riom, 1 pièce.

8. Contrat de mariage d'Isabelle, fille de Robert, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et d'Isabeau de Chastillon, dame de Jaligny, sa deuxième femme, à Pierre de Montaigu. — Jeudi après la feste de saint Pierre et saint Paul, 1304.

Parchemin, scellé, 1 pièce.

9. Jean Jovenels de Bourg Arlens (*Arlener*) et sa femme Marquise, héritière de feu Baffio de *Novacella*, quittent Pierre de Cluzel, chevalier, fondé de pouvoirs de Pierre Maurice, chevalier, seigneur de Rochesaine, d'une somme de 50 livres tournois due par le dit Pierre Maurice au dit défunt, par devant notaires. — Le vendredi dans la fête de saint Sixte, 1305.

Parchemin, 1 pièce.

10. Guilhot Mandavele, clerc de Clermont, en présence de messire Pierre Maurice, chevalier, seigneur de Rochesaine, confesse être pleinement satisfait par le dit chevalier de certaines sommes à lui dues. Riom, par devant notaires. — Le vendredi après la fête de saint Laurent, 1306.

Parchemin, 1 pièce.

11. Maître Bertrand de Cluzel, chanoine de Brives, donne quittance à Pierre Maurice, seigneur de Rochesaine, de toutes les dettes qu'il pouvoit avoir contractées envers lui. — Riom, après la fête de saint Urbain, 1309.

Parchemin, 2 pièces.

12. Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, en récompense des donations entre vifs à lui faites par Pierre Maurice, ci-devant seigneur de Rochesaine, du dit château de Rochesaine et de ses dépendances, lui délivre une somme de 6000 livres dont Pierre Maurice lui délivre quittance. — Le lundi après l'octave de saint Michel archange, 1311.

Parchemin, 1 pièce.

13. Jean de Mosues, de la paroisse du Moutier Rochesaine, damoiseau, et ses sœurs Alice Jousserande et Catherine vendent à Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne et à ses héritiers, pour 90 livres tournois un revenu de quatre sestiers de seigle, quatre sestiers d'avoine et une quarte de froment et une rente de 40 sous tournois. — Mercredi après la fête de sainte Catherine, 1314.

Parchemin, scellé, 1 pièce.

14. Vente et alliénation faicte par Mre Bernard de Comminges, etc., de 50 l. raymondens de rente qu'il avoit à Floyrac, faicte à l'abbé de Tulle, exécuteur testamentaire du pape Clément V. — 1315.

Parchemin, 1 pièce.

15. Isabelle de la Chalin, veuve de Étienne Bolet d'Ambert, déclare tenir ses cens et revenus de Pierre Mauriche, seigneur de Rochesaine. — Le dimanche avant la Nativité de Notre-Dame, 1329.

Parchemin, scellé, 1 pièce.

16. Guillaume Perrin de las Estivas, clerc, et son frère Jean Perrin de las Estivas, paroisse de Moutiers-sous-Roquenisse (?), diocèse de Clermont, reconnoissent tenir à fief de Marguerite, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, tutrice de sa fille Jeanne, leur domicile de las Estivas avec ses appartenances et énumèrent les redevances qu'ils lui doivent. Acte passé par devant deux notaires de Riom. — Le lundi après la fête de saint Luc, évangéliste, l'an 1336.

Parchemin, 1 pièce.

17. Contrat de mariage de Mre Aymar de Poictier, fils de Louis de Poictier, comte de Valentinois et de Die, avec Helis de Beaufort, fille de Guillaume de Rouger, vicomte de Beaufort et vefve de Guillaume de la Tour (fils de Bertrand de la Tour, seigneur de la Tour). — 1344.

18. Procuration pour passer le contrat de mariage de Mre Guillaume de Be.ufort, fils de M. Guillaume Roger, comte de Beaufort, avec Éléonore de Comminges, fille de Bernard, comte de Comminges et vicomte de Turenne. — 23 novembre 1349.

19. Contract de mariage d'Éléonore de Comminges et Guillaume Roger, comte de Beaufort. — 15 décembre 1349.

20. Bertrand de Mons, damoiseau, reconnoit pour noble homme Godefroy de Boulogne, seigneur de Montgascon, tenir du dit Godefroy tous ses cens et autres biens. — A Clermont, devant l'official, 3 mai 1367.

Parchemin, 1 pièce.

21. Lettres d'émancipation données par Guillaume, comte de Beaufort et d'Ahests, vicomte de la Motte, et donation de luymesme à Mre marquis de Beaufort, son fils.— Il parle de Catherine de la Garde, sa femme, de Roger, seigneur de Beaufort, de Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, et de Raymond, cardinal, oncle dudit marquis de Canillac. — 1366.

22. C'est le testament de bonne mémoire messire Guillaume, comte de Beaufort. — 1379.

23. Inventaire des meubles trouvés au chasteau de Verfeuil, faict à la requeste de Catherine de la Garde, comtesse de Beaufort, femme de Guillaume Roger, comte de Beaufort. — 1383.

24. Lettres de Guillaume, comte de Beaufort, et vicomte de Turenne et de Marguerite sa fille, veuve d'Armand, vicomte de Polignac, par lesquelles elles quittent le dit Armand, frère du dit défunt du dot de la dite Marguerite. — 1388.

25. A Montgascon, en présence de l'auditoire des comptes du château de Rochesaine, le viguier de ce château déclare les

sommes qu'il a levées sur les recettes du dit lieu pour les années 1389-90. — 4 janvier 1389-90.

Parchemin, 1 pièce.

26. Arrest de la Cour de Parlement de Paris en faveur de dame Marguerite de Beaufort, fille de Mre Guillaume de Beaufort, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, espouse de Jean Le Voyer, seigneur de la Clarte et de Coesmes, contre Mre Raymond de Turenne, lequel est condamné à luy payer la somme de dix mil livres. — Juillet 1406.

27. Instrument apellatoire du seigneur vicomte de Turenne touchant dix mille florins qu'il avoit esté condamné à payer au seigneur de la Clarte, et dame Marguerite sa femme, sœur de messire Raymond, vicomte de Turenne. — 1407.

28. Donation par Pierre Maurice, chevalier, des chasteaux de Rochesaine, *sancti Bonici* et *Novecellé* à Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, avec toutes leurs appartenances. Acte passé par devant deux notaires de Riom en Auvergne. — Le lundi après l'octave de saint Michel archange, 1511.

Vidimus de 1420. Parchemin, 1 pièce.

29. Fragment d'arbre généalogique de la maison de Miolans : *Bande d'or et de gueules de six pièces*, sur papier du XVIIe siècle, et de la maison de Culant : *D'azur au lyon d'or....*

INVENTAIRE DES PAPIERS DE NOAILLES

De la Bibliothèque du Louvre.

(Suite. — *Voy.* p. 170, t. XVII; p. 59, t. XVIII.)

2534. — TOME XII. — *Etat des pièces contenues dans ce volume.*

1. Eclaircissement sur les disputes présentes : 1° leur origine; 2° le remède que le roy et les évêques y ont apporté.

2. Récit abrégé de la réception de la constitution en France qui doit faire sentir les ménagements qu'on doit garder envers ceux qui conservent encore des doutes.

3. Détail sur quelques discussions entre Mons. le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon et de La Rochelle, dont les sentiments différents sur les ouvrages du P. Quesnel constituent le fond. — Page 1.

4. Examen de la résolution prise de tenir un concile national au sujet de la constitution *unigenitus*. — Page 4.

5. Observations sur la tenue d'un concile national et des difficultés qui s'y opposent. — Page 22.

6. Délibérations de l'assemblée des cardinaux, archevêques et évêques sur l'acceptation de la constitution *unigenitus* de Notre Saint Père Clément XI; ensuite desquelles est une instruction pastorale approuvée par l'assemblée et proposée à Messeigneurs les prélats absents. — Imprimé. — 1713 et 1714. — Page 31.

7. Projet de lettre écrite par Mons. le cardinal de Noailles aux évêques qui lui étoient unis de sentiments, à l'occasion de ce qui s'est passé dans les conférences tenues en 1714 chez Mons. le cardinal d'Estrée. 1714. — Page 74.

8. Copie de la lettre de huit évêques au roi. — 14 janvier. — Page 75.

9. Remontrances de Monseigneur le cardinal au roi, au sujet de la constitution. — Page 82.

10. Autre idem, — page 88.

11. Mémoire de Monseigneur de cardinal à madame de Maintenon pour lui représenter la nécessité de ne point écouter des pasteurs étrangers dans une affaire à l'égard de laquelle elle a avoué elle-même qu'il ne lui étoit pas permis de porter un jugement solide. Son Eminence lui reproche le parti qu'elle a pris de se déclarer contre son archevêque, qui n'a en vue que le bien de la religion, les règles de l'Eglise et le salut des âmes confiées à

ses soins. (Mons. le cardinal étoit alors chef avoué du parti jansséniste). — Page 95.

12. Conduite de Mons. le cardinal de Noailles contre les janséuistes. — 1714. — Page 97.

13. Explication détaillée de chaque proposition de la constitution de Notre Saint Père, du 8 septembre 1713. — Page 104.

14. Raisons qui empêchent les évêques qui n'ont point encore accepté la constitution de mettre leur acceptation avant leur instruction pastorale. — 29 avril 1715. — Page 119.

15. Mémoire remis à Mons. le chevalier pour faire connoître le mauvais effet qu'a produit sur l'esprit de Mons. le cardinal de Noailles l'intervalle de vingt-quatre heures qu'on a proposé de mettre entre l'achèvement de l'instruction pastorale et sa publication. — 2 mai 1715. — Page 122.

16. Projet de mandement présenté par Mons. le cardinal de Noailles, et remis à Mons. le chance ier par Mons. le duc de Noailles. — 9 mai. — Page 126.

17. Projet d'acceptation remis à Mons. le cardinal de Rohan par Mons. le régent. — 25 septembre. — Page 130.

18. Observations sur le projet d'instruction pastorale qui doit suivre le mandement d'acceptation. — Page 134.

2535. — Tome XIII. — *Noms des personnes qui ont écrit les lettres comprises dans ce recueil.*

1. Mons. le cardinal Janson, 1710, 1711. — Page 2.
2. Mons. le cardinal Gualteria, 1711, 1721. — Page 5.
3. Mons. le cardinal del Judice, 1717. — Page 26.
4. Mons. le cardinal de Rohan, 1721, 1744. — Page 28.
5. Mons. le cardinal de Polignac, 1728, 1732. — Page 52.

2536. — Tome XIV. — *Extrait des brefs du pape et lettres des rois, reines, de Mons. l'infant et madame l'infante de Parme à Monseigneur le maréchal de Noailles.*

LETTRES ET BREFS DU PAPE BENOIT XIV.

4. Même sujet. — 15 janvier 1743. — Page 5.

5. Sa Sainteté fait l'éloge de Mons. le cardinal Tencin. — 15 mai 1743. — Page 6.

6. Sa Sainteté félicite Monseigneur d'être revenu de l'armée en bonne santé. — 15 janvier 1744. — Page 7.

7. Réponse à Monseigneur sur son compliment de bonne année. — 26 janvier 1745. — Page 8.

8. Bref du pape à Monseigneur en lui envoyant son ouvrage sur la béatification et la canonisation des saints. — 22 octobre 1745. — Page 9.

9. Sur le respect qu'il témoigne pour le Saint-Siége. — 22 janvier 1746. — Page 10.

10. Sa Sainteté fait remettre, à l'Escurial, à Monseigneur, par le nonce, le bref qui rend justice aux sentiments de respect que Monseigneur a toujours eus pour le Saint Siége, et Sa Sainteté espère qu'il établira une paix durable entre des puissances dont les intérêts sont si étroitement liés. — 26 mai 1746. — Page 11.

11. Sa Sainteté répond au compliment que Monseigneur lui a fait sur la nouvelle année. — 14 janvier 1747. — Page 13.

12. Même sujet. — 21 janvier 1748. — Page 14.

13. Même sujet. — 27 janvier 1749. — Page 15.

14. Même sujet. — 21 janvier 1750. — Page 16.

15. Sa Sainteté se souvient toujours avec plaisir de leur ancienne amitié dans le temps des guerres de 1735. Eloge de la probité du sieur Gratian auquel il prie Monseigneur de s'intéresser. — 11 mars 1750. — Page 17.

16. Au sujet du sieur Gratian. — 3 février 1751. — Page 18.

17. Bref par lequel le pape accorde à Monseigneur des indulgences aux conditions qui y sont prescrites. — 25 mai 1751. — Page 19.

18. Compliment de bonne année. — 25 janvier 1851. — Page 20.

19. Même sujet. — 8 janvier 1752. — Page 21.

20. Sa Sainteté promet de faire tout ce qui sera possible en faveur de Mons. l'évêque d'Ecrinée dont elle connoît tout le mérite et toutes les vertus. — 10 janvier 1752. — Page 22.

21. Copie du bref de Sa Sainteté au roy sur ce qui regarde Mons. l'abbé de Canillac. — 21 février 1752. — Page 23.

22. Sa Sainteté répond au compliment de bonne année de Monseigneur. — 17 janvier 1754. — Page 24.

23. Sa Sainteté recommande le chevalier de Fontana, qui a servi dans les troupes françoises. — 25 mai 1754. — Page 25.

24. Réponse aux compliments de nouvelle année. — 25 janvier 1735. — Page 26.

Ces deux dernières lettres manquent.

25. Sa Sainteté approuve la distribution que Monseig. a faite des reliques qu'elle lui a envoyées. — 26 mai 1755. — Page 27.

26. Bref contenant les remercîments de Sa Sainteté sur le compliment de Monseig. à l'occasion de la nouvelle année. — 19 janvier 1856. — Page 28.

27. Bref du pape pour remercier Monseig. de son compliment de bonne année, et lui témoigner sa satisfaction de ce que le roy le dispense d'entrer au conseil, mais Sa Sainteté en est bien fâchée pour ce qui la regarde personnellement. — 26 janvier 1757. — Page 29.

LETTRES DU ROI D'ESPAGNE (PHILIPPE V).

Philippe V de France, né le 19 décembre 1683, à Versailles, mort le 9 juillet 1746, connu d'abord sous le nom du duc d'Anjou, deuxième fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Anne de Bavière. Appelé au trône d'Espagne par le testament du roi Charles II, proclamé roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, le 24 novembre 1700, mort le 9 juillet 1746. On sait les services que rendit à ce prince le duc de Noailles (Adrien-Maurice), qui l'en récompensa par le titre de Grand d'Espagne de première classe et par l'ordre de la Toison d'Or.

28. Sa Majesté est très-persuadée de la douleur que Monseigneur ressent de la perte du roy très-chrétien. — Buen-Retiro, le 14 octobre 1715. — Page 31.

29. Sa Majesté est très-sensible à la part que prend Monseigneur au mariage du roy d'Espagne avec la princesse d'Orléans. — 3 novembre 1721. — Page 31 *bis*.

30. Remercîments sur la manière dont s'exprime Monseigneur à l'égard du sort qui a replacé S. M. Catholique au trône d'Espagne, par suite de la mort du roi son fils. — Saint-Ildefonse, 23 octobre 1724. — Page 32.

31. Félicitations du choix que le roy a fait de Monseigneur pour commander son armée en Italie. Les preuves que Monseigneur lui a données de son attachement à son service ne lui laissent rien à désirer sur ce qu'il fera pour conserver entre les troupes du Roi et celles de S. M. Catholique une parfaite intelligence. — Page 33.

32. Sa Majesté répond à Monseigneur sur son compliment de bonne année. — 12 février 1738. — Page 34.

33. Le roi remercie Monseigneur de son compliment sur le mariage de l'infant don Philippe avec la reine Louise-Élisabeth de France. — Aranjuez, 2 mai 1739. — Page 35.

34. Remerciements pour les souhaits que fait Monseigneur pour S. M. Catholique à l'occasion de la nouvelle année. — Buen-Retiro, 31 décembre 1740. — Page 36.

35. Réponse de Sa Majesté à Monseigneur à ses souhaits de nouvelle année. — 2 mars 1744. — Page 37.

36. Le roi répond aux sentiments d'attachement que Monseigneur, par sa lettre du 16 janvier dernier, lui a témoignés pour son service. — 25 mars 1744. — Page 38.

37. Sa Majesté exprime combien elle désire l'union des deux princes, la gloire et les intérêts communs de la maison de Bourbon. — Aranjuez, 17 juin 1744. — Page 39.

38. Le roi répond au compliment de condoléance que Monseigneur lui a fait sur la mort du roi d'Espagne. — Buen-Retiro, 29 juillet 1746. — Page 40.

39. Le roi répond à son compliment sur la nouvelle année. — Buen-Retiro, 9 janvier 1747. — Page 41.

40. Lettre du roi d'Espagne écrite au roi pour complimenter S. M. Très-Chrétienne sur la victoire qu'il vient de remporter. — Buen-Retiro, 17 juillet 1747. — Page 42.

41. Lettre du roi d'Espagne au roi pour lui marquer que c'est mal à propos que la Cour de Vienne se plaint qu'il n'a pas voulu entrer dans un traité qui lui a été proposé à Lisbonne, puisqu'il n'en a jamais été question. Au reste il a mandé à M. de Macanaz qu'il se conforme à ce que lui dira M. le duc d'Huescar, ne trouvant aucun danger qu'il entre ainsi que les autres dans les conférences. — Sans lieu ni date. — Page 44.

42. Sentiments de S. M. Catholique pour Monseigneur. — Buen-Retiro, 23 janvier 1748. — Page 45.

43. Même sujet. — Buen-Retiro, 5 janvier 1750. — Page 46.

44. Sur le mariage de Marie-Antoinette d'Espagne avec le duc de Savoie. — 10 avril 1750. — Page 47.

45. Sentiments de S. M. Catholique pour Monseigneur. — Buen-Retiro, 12 janvier 1751. — Page 48.

46. Même objet. — Buen-Retiro, 4 janvier 1753. — Page 49.

47. Même objet. — Buen-Retiro, 15 janvier 1754. — Page 50.

48. Même objet. — Buen-Retiro, 3 janvier 1755. — Page 51.

LETTRE DE LA REINE D'ESPAGNE, LOUISE DE SAVOIE,
A M. LE DUC DE NOAILLES.

Philippe V avait épousé, dès le 2 novembre 1702, Marie-Louise de Savoie, sœur de la duchesse de Bourgogne, comme celle-ci, princesse aussi enjouée qu'aimable, et que la mort enleva prématurément le 14 février 1714. Voir ce que nous avons dit, *Manuscrits du Louvre*, p. 130.

49. Sa Majesté remercie Monseigneur de son compliment sur la naissance d'un prince.— Madrid, 26 décembre 1707.— Page 53.

LETTRES DE LA REINE D'ESPAGNE, ÉLISABETH FARNÈSE, A M. LE DUC DE NOAILLES.

Quoique fort affligé de la mort de Louise de Savoie, qu'il aimait tendrement, Philippe V ne tarda point à se remarier, et sur les instances de la princesse des Ursins, qui devait si brusquement se repentir de ce choix, épousa, le 24 décembre de la même année, Élisabeth Farnèse, fille d'Édouard II, duc de Parme. — Morte en 1766.

50. Sur la mort du roi Louis XIV. — Buen-Retiro, 14 octobre 1715. — Page 54.

51. Elle témoigne à M. le duc la satisfaction qu'elle éprouve d'apprendre le choix que le roi a fait de lui pour commander son armée en Italie. — Au Prado, le 14 février 1735. — Page 55.

52. Réponse à Monseigneur sur son compliment de bonne année. — Du 12 février 1738. — Page 56.

53. Sur le mariage de l'infant don Philippe avec Mme Louise-Élizabeth de France. — 2 mai 1739. — Page 57.

54. Réponse sur son compliment de bonne année. — Buen-Retiro, le 31 décembre 1740. — Page 58.

55. Même objet. — 2 mars 1744. — Page 59.

56. Lettre de remerciement sur l'intérêt que Monseigneur prend à la perte qu'elle vient de faire du roi d'Espagne. — 29 juillet 1746. — Page 61.

57. Réponse à la lettre de condoléance de la perte de Mme la Dauphine. — Du 24 août 1746. — Page 62.

58. Réponse au compliment de Monseigneur sur la nouvelle année. Buen-Retiro, 8 janvier 1747. Page 63.

59. Même objet. — De Madrid, 9 janvier 1747. — Page 64.

60. Expression de ses sentiments pour Monseigneur. — Buen-Retiro, janvier 1748. — Page 65.

61. Sur le mariage du duc de Savoie avec l'infante Marie-Antoinette. — Buen-Retiro, 16 février 1750. — Page 66.

62. Nouvelle expression des sentiments de Sa Majesté pour Monseigneur. — Saint-Ildefonse, 23 février 1750. — Page 67.

63, 64, 65. Trois réponses aux compliments de bonne année du 31 janvier 1751. — De Buen-Retiro, 16 janvier 1753, et de Saint-Ildefonse, 31 janvier 1753. — Pages 68, 69, 70.

66, 67. Expression des sentiments de la reine pour Monseigneur, janvier 1754 ; — et réponse au compliment de Monseigneur sur la nouvelle année, 15 janvier 1754. — Pages 71 et 72.

68. Lettre de la reine d'Espagne à Monseigneur; ses remerciements pour ses compliments de nouvelle année. — Buen-Retiro, 17 janvier 1755. — Page 73.

69. Autre, même objet. — Saint-Ildefonse, 20 janvier 1755. — Page 74.

70. Lettre de la même et même objet. — Buen-Retiro, 20 janvier 1756. — Page 75.

71. Autre de la reine douairière. — De Saint-Ildefonse, 6 février 1756. Page 76.

---

72. Lettre de Marianne de Neubourg, reine douairière d'Espagne, à M. le maréchal de Noailles. — Sur ses sentiments pour Monseigneur et sur le plaisir qu'elle a eu de voir en Espagne le comte de Noailles. — De Saint-Michel, 6 septembre 1732. — Page 78.

Cette lettre est publiée dans les *Manuscrits du Louvre*, p. 134.

LETTRES DU ROI DE NAPLES (DON CARLOS) A M. LE DUC DE NOAILLES.

Charles III de Bourbon, né le 20 janvier 1716, fils de Philippe V et d'Élizabeth Farnèse, duc de Parme et de Plaisance en 1731, roi des Deux-Siciles en 1735, succède comme roi d'Espagne à Ferdinand VI, son frère, et meurt le 14 décembre 1788. Il avait épousé le 9 mai 1738 Marie-Amélie de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, morte en 1760.

73. Il lui marque le plaisir avec lequel il a appris que le roi l'a nommé pour commander en Italie.—Du 22 mars 1735.—Page 80.

74. Il répond à un compliment de bonne année. — De Naples, 25 janvier 1738. — Page 81.

75. Il remercie Monseigneur des sentiments qu'il témoigne au sujet du mariage de Sa Majesté avec la princesse Marie-Émélie de Pologne. — De Naples, le 4 mars 1738. — Page 82.

76 à 81. Six réponses de Sa Majesté à M. le duc de Noailles, à propos de compliments de nouvelle année. — De Naples, 17 janvier 1740; page 83. — Ib., 14 janvier 1741; page 84. — Ib., 28 janvier 1743; page 85. — Ib., 14 janvier 1744; page 86. — Ib., 2 février 1745; page 87. — Ib., 26 janvier 1746; page 88.

82. Sa Majesté est extrêmement sensible à la part que Monseigneur prend à sa juste douleur, à l'occasion de la mort du roi d'Espagne. — De Naples, 23 août 1746. — Page 89.

83, 84. Réponse aux compliments de condoléance sur la mort de Mme la Dauphine. — De Portici, le 22 septembre 1746. — Page 90. — Double de la même lettre. — Page 91.

85. Réponse à Monseigneur sur ses compliments de bonne année. — De Naples, le 1er février 1747. — Page 92.

86. Remerciements pour ses compliments à l'occasion de la naissance de son fils. — De Naples, 29 août 1747. — Page 93.

87 à 94. Huit réponses de Sa Majesté à des compliments de nouvelle année. — De Naples, 30 janvier 1748; page 94. — Ib., 11 février 1749; page 95. — Ib., 14 février 1750; page 96. — Ib., 25 février 1751; page 97. — Ib., 27 décembre 1753; page 97. — De Caserte, 21 janvier 1754; page 99. — Ib., 28 janvier 1755; page 100. — Ib., 27 janvier 1756; page 101.

LETTRES DE MONSEIGNEUR L'INFANT DON PHILIPPE
A M. LE DUC DE NOAILLES.

95. Il le remercie de ses bons sentiments à son endroit, à l'occasion de son passage à Perpignan. — De Pézénas, le 23 mars 1742. — Page 103.

96. Il répond à la lettre de Monseigneur à l'occasion de la nouvelle année. — De Milan, 24 janvier 1746. — Page 104.

97. Il le remercie de son compliment de condoléance sur la perte qu'il vient de faire du roi son père. — De Milan, 27 août 1746. — Page 105.

98. Même genre de lettre à propos de la mort de Mme la Dauphine. — De Vintimille, le 22 septembre 1746. — Page 106.

99. Réponse à son compliment de bonne année. — Aix, 19 .... 1747. — Page 107.

100. Même objet et remerciement pour ses compliments au sujet du mariage de l'infante sa sœur.

LETTRES DE MADAME INFANTE, LOUISE ÉLIZABETH, A M. LE DUC DE NOAILLES.

Louise-Élizabeth de France, fille aînée de Louis XV et de Marie Leckzinska, née le 14 août 1727, mariée le 26 août 1739 avec l'infant d'Espagne don Philippe, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla (qui précède) morte à Versailles le 6 décembre 1759. — Des cinquante lettres de cette princesse, dont l'analyse suit, nous en avons sauvé cinq, que nous avons données au t. XVI du *Cabinet historique*, et p. 137-142 des *Manuscrits du Louvre*.

101. Elle est désolée du départ de Mons. le Duc qu'elle aime beaucoup et qu'elle n'oubliera jamais. — D'Aranjuez, 9 juin 1746.— Page 110.

102. Elle exprime ses sentiments pour le maréchal à qui elle n'a point écrit pendant sa route, ne sachant où lui adresser ses lettres. — D'Aranjuez, le 19 juin 1746. — Page 111.

103. Il est à présumer que le roi de Sardaigne a le premier les nouvelles que l'infant envoie. — Au Retiro, le 28 juin 1746. — Page 112.

104. Elle est impatiente de savoir M. le Duc arrivé. — Au Retiro, 5 juillet 1746. — Page 113.

105. Elle lui fait part de son affliction au sujet de la mort de son

père, le roi Philippe V, et de l'amitié que lui témoignent le roi et la reine. — Au Retiro, 12 juillet 1746. — Page 114.

106. Le roi et la reine continuent de lui donner des marques de leur amitié et de l'assurer qu'ils ne négligeront rien pour l'établissement de l'infant.— Au Retiro, 23 juillet 1746.— Page 115.

107. Elle espère que M. de Noailles voudra bien lui procurer de plus longues lettres de son pays qu'elle aime tendrement. Le roi d'Espagne est toujours très-bien disposé à former un établissement pour l'infant. — Du 28 juillet 1746. — Page 116.

Cette lettre est reproduite dans le *Cabinet historique*, t. XVII, p. 184, et dans les *Manuscrits du Louvre*, p 137.

108. Depuis toutes les mauvaises nouvelles venues, elle n'en a point eues de l'infant, ce qui l'inquiète beaucoup.

109. Attaque de M. de Pignatelli qui a remporté la victoire. Les ennemis ont perdu 400 hommes et les Espagnols 1000 morts et 2000 blessés, drapeau pris, au moyen de quoi la communication est devenue libre. — Du 22 août. — Page 118.

110. Elle désire beaucoup la nouvelle alliance dont on se flatte en Espagne, moyennant la dispense du Pape, ce qui seroit très-important pour ses intérêts particuliers; Mme Edde instruira M. de N... du mauvais état de ses affaires domestiques; elle ne peut prendre sur elle d'en importuner le roi son frère; mais si M. de Noailles pouvait lui faire avoir les 200,000 francs de sa dot, il est certain que cela lui ferait grand plaisir. — Du 27 août 1746. — Page 119.

Publiée dans le *Cabinet historique*, t. XVII, p. 186, et dans les *Manuscrits du Louvre*, p. 139.

111. Le roi est très-affligé de ce que les bataillons françois ont eu ordre de s'arrêter à Nice. — Du 3 septembre. — Page 120.

112. Elle se flatte que la bataille avancera les négociations de Bréda, et rend grâces à M. le duc des peines qu'il se donne pour la réussite de ses affaires. — 28 octobre. — Page 121.

113. Elle ne lui écrit qu'un mot pour lui dire que sa tête va passablement bien. — 14 novembre. — Page 122.

114. Éloge de M. d'Albergotty qui s'en retourne en France avec des lettres de recommandation du roi et d'elle à M. d'Huescar. Elle prie M. le duc de ne point perdre les occasions de lui rendre service. — 14 novembre. — Page 123.

115. M. le Duc seroit le plus heureux des mortels si sa fille étoit aussi constante qu'elle. — Du 21 novembre. — Page 124.

116. Elle reçoit toujours ses lettres avec plaisir : elle sait qu'il est constant et elle proteste que la famille n'est pas ingrate. — Du 4 décembre. — Page 125.

117. Il s'est joint à ses vapeurs une fluxion; mais son estomac va bien. Elle compte que la campagne prochaine sera meilleure. Elle se couche à l'heure des poules... — Du 12 décembre. — Page 126.

Publiée dans le *Cabinet historique*, t. XVII, p. 187, et dans les *Manuscrits du Louvre*, p. 140.

118. La vivacité extrême avec laquelle le roi a pris le mariage de la sœur du roi d'Espagne, l'a fortement inquiétée. — Page 127.

119. Elle se plaint de sa paresse à lui écrire; mais elle la lui pardonne en raison de sa fidélité au milieu des charmes dont il est environné chaque jour, et qu'elle ne peut refuser à ses sœurs. — La nouvelle relative aux Génois ne s'est pas confirmée malheureusement, et l'on n'en reçoit aucune d'Italie. — Du 26 octobre. — Page 128.

Publiée dans le *Cabinet historique*, t. XVII, p. 188, et dans les *Manuscrits du Louvre*, p. 141.

120. Elle renouvelle à M. le Duc les témoignages de l'amitié qu'elle a toujours eue pour lui. Raisons qui l'ont empêchée de lui écrire. Elle témoigne sa joie du renvoi de M. le marquis d'Argenson, et dit beaucoup de bien de M. le marquis de Puysieux. — Du 10 février 1747. — Page 129.

121. Il y a des siècles qu'elle n'a écrit à M. le Duc, mais son amitié est toujours la même. — 5 juin 1747. — Page 130.

122. Elle ne lui écrit que pour lui faire voir que quand elle a le temps, elle n'oublie pas ses amis. — 26 juin 1747. — Page 131.

123. Elle attend avec impatience la nouvelle de la prise de Berg-op-Zoom. — Du 24 août 1747. — Page 132.

124. Elle ne peut dire que deux mots à M. le Duc, seulement pour le prier de faire ses excuses à son ambassadeur de ce qu'elle ne lui écrit pas aujourd'hui. — Page 133.

125. Raisons qui l'ont empêchée de lui écrire plus tôt. — Sans date. — Page 134.

126. Touchant l'indisposition de la reine. — Page 134.

127. Ses indispositions l'ont empêchée de lui donner de ses nouvelles. — Sans date. — Page 195.

128. Mêmes raisons qui légitiment son silence. — Page 136.

129. Compliments de condoléance sur la mort de madame la maréchale qui l'a vivement touchée, en raison de l'affection qu'elle lui portait et à sa famille. — Du 5 août. — Page 137.

Cette lettre n'est pas à sa date, car la maréchale de Noailles, Françoise d'Aubigné, étoit morte le 6 octobre 1739.

130. Elle est ici depuis avant hier, fort lasse. Elle ne le sera sûrement pas tant en arrivant à Versailles où elle le verra avec plaisir. — De St.-Ildefonse, 12 octobre 1748. — Page 138.

131. Elle espère souhaiter en personne à Mons. la bonne année : elle vient de recevoir un présent indigne du cardinal. — St.-Ildefonse, 11 novembre 1748. — Page 140.

132. Quoiqu'elle ait l'âme percée de s'éloigner, elle est bien aise cependant que son beau-frère pense toujours à elle. Il peut compter sur sa plus sincère amitié. — De Valence, 16 octobre 1749. — Page 139.

133. Le départ de M. le comte de Noailles lui est trop sensible pour ne pas renouveler chez elle des plaies aussi profondes que celles qu'elle avoit déjà ressenties en quittant un *beau-frère* qu'elle aime. — 31 octobre. — Page 141.

134. Comme elle écrit souvent à madame la duchesse, sa femme, elle lui parle de sa belle-sœur pour qu'il ne l'oublie pas. Les

rentes vont être connues et l'arrangement va se faire. Mais ceci a été jusqu'à présent un vrai chaos, où l'on a découvert bien des friponneries. — De Parme, le 16 janvier 1750. — Page 142.

135. Elle lui recommande le porteur de sa lettre. — 24 mars. — Page 143.

136. Elle espère que sa femme lui aura souvent parlé d'elle et de son amitié bien sincère qui durera toute sa vie. Elle demande conseil et pour cet effet elle lui ouvre son cœur en lui mandant tout ce qui s'est passé dans sa maison. — Colorno, 13 juin. — Page 144.

137. Sa grossesse l'incommode beaucoup, et l'empêche d'écrire aussi souvent qu'elle le désireroit. — Compliments de nouvelle année. — 31 décembre. — Page 147.

138. Au sujet de M. de Crussol, nouvellement arrivé et dont le caractère est tel qu'on le peut désirer. — 1751, 25 février. — Page 148.

139. Expression de ses sentiments d'amitié. — Touchant les conseils sur ce qu'elle auroit dû faire par rapport à la dépense du baptême. L'abbé Zanon qui lui remettra cette lettre lui dira mille choses de sa part. — 18 avril 1751. — Page 149.

140. Elle n'a pu apprendre qu'avec une extrême douleur la mort de madame Henriette. — Mons. de Noailles perd en elle une bonne amie. — 27 mars 1752. — Page 150.

141. Reproche qu'elle fait à Monseigneur sur ce qu'il dit que l'amitié des princes ne dure guère. — 9 novembre 1752. — Page 151.

142. Expression de ses sentiments d'estime et d'amitié. — Page 152.

143. Réponse à son compliment de bonne année. — 17 janvier 1756. — Page 154.

144. Quoiqu'il y ait longtemps qu'elle ne lui a écrit, elle est persuadée qu'il ne doute pas de son amitié. Il y a longtemps qu'elle savoit ses désirs sur le parti qu'elle a pris; mais il est bien fâcheux de perdre les conseils d'un ancien et bon sujet. — 1756. — 6 mai — Page 155.

LETTRES DU ROI DE POLOGNE STANISLAS LECZINSKI.

145. Plaisir avec lequel S. M. a reçu la lettre de Mons. le duc et les sentiments qu'elle exprime. Au reste on ne sauroit goûter un plus grand bonheur, grâces aux circonstances qui le rendent parfait. — De Strasbourg, le 13 septembre 1725. — Page 158.

146. Témoignage de satisfaction sur la beauté du régiment de M. le duc. — De Strasbourg, le 11 octobre 1725. — Page 159.

147. Le roi témoigne à M. le duc sa reconnaissance de la part qu'il a prise à la situation de sa mère, heureusement rétablie. — Chambord, le 7 février 1726. — Page 160.

148. Rien ne sauroit lui être plus agréable que l'intérêt qu'il porte à la santé de la reine. — Laismery, 21 août. — Page 161.

149. Son affliction ne l'empêche pas de sentir tout l'intérêt que M. le duc prend à ce qui lui arrive. — Saint-Dié, le 9 septembre 1727. — Page 162.

150. Témoignages de son amitié. — Motifs de la joie qu'il éprouve en ce moment. — Menars, le 13 septembre 1729. — Page 160.

151. Il lui marque combien il est sensible à tout ce qu'il a fait en faveur de M. le marquis de Créqui.— Menars, le 25 septembre. — Page 164.

152. Plaisir qu'il aura à l'embrasser. — Menars, 21 août 1731. — Page 165.

153. Ses remerciements pour l'appartement qu'il a procuré à madame de Chatellerault. —Chambord, 13 novembre. — Page 166.

154. Il reçoit toujours avec plaisir de ses nouvelles et lui en donne de la reine. — Menars, 31 mai 1732.

155. Il lui sait gré de ses sentiments à l'occasion des derniers événements qui le concernent. — Chambord, 23 février 1733. — Page 168.

156. Sur la part qu'il prend au rétablissement de sa santé. — 25 octobre 1733. — Page 169.

157. Il le prie d'épargner les terres de M. de Genfeld, ministre du roi de Prusse, qui se trouvent dans ses quartiers. — 23 novembre 1734.

158. Il le prie de procurer par sa protection au sieur Bachois, officier qui a servi dans les troupes de France un emploi dans les troupes d'Espagne. — Du 5 juin 1735. — Page 171.

159. Réponse à son compliment de bonne année. — De Lunéville, 13 janvier 1738. — Page 172.

160. Il le remercie de lui avoir envoyé des cygnes. — Lunéville, 13 octobre 1738. — Page 173.

161. Réponse et remerciement de son compliment de bonne année. — Lunéville, 5 janvier 1739. — Page 174.

162. Compliment de condoléance sur la perte que M. le duc vient de faire de madame la maréchale sa femme. — Lunéville, 25 octobre. — Page 175.

163. Réponse à son compliment de nouvelle année. — Lunéville, 29 octobre 1740. — Page 176.

164. Il lui envoie un mémoire sur lequel il prie M. le duc de faire tout ce qui dépendra de lui. — Lunéville, 5 novembre 1741. — Page 177.

165, 166. Réponse à son compliment de bonne année. — Lunéville, 1er janvier 1742. — Page 179.

167. Il le félicite de ce que le roi l'a placé dans son conseil. — Lunéville, 19 mars 1743. — Page 180.

168. Réponse à son compliment de bonne année. — Lunéville, 29 décembre 1743. — Page 181.

169. Lettre en faveur de M. de Custine. — Lunéville, 15 février 1744. — Page 182.

170. Il lui marque qu'à sa considération il a assigné 1,000 liv. de pension à un ecclésiastique attaché à madame la princesse d'Armagnac. — Lunéville, 9 juin 1744. — Page 183.

171. Il le prie de continuer à M. le chevalier de Salles les bontés qu'il avoit pour son oncle. — Eloge et qualités du chevalier. — Lunéville, 7 juillet 1744. — Page 184.

172. Touchant les inquiétudes que cause l'état de santé du roi de France et qui motivent l'arrivée de la reine et de Mons. le dauphin. — Espoir qu'ils pousseront leur voyage jusqu'à Lunéville. — Du 15 août 1744. — Page 185.

173. Expression de sa sensibilité au sujet des vœux que M. le duc veut bien faire pour son bonheur, et souhaits de la continuation de son amitié. — Lunéville, 29 décembre 1744. — Page 186.

174. La mort de l'empereur l'étourdit. Il fait part à M. le duc de ses idées par le mémoire joint à sa lettre. — Lunéville, 29 janvier 1745. — Page 187.

175. Il lui fait ses compliments sur la victoire que le roi vient de remporter sur ses ennemis, et à laquelle il ne doute pas que M. le duc n'ait eu beaucoup de part. — Lunéville, 25 mai 1745. — Page 190.

176. Compliment sur la nouvelle année. — Lunéville, 25 janvier 1746. — Page 191.

177. Il voudroit bien s'en tenir aux compliments, et n'être point accablé de douleur à propos du triste événement qui vient d'avoir lieu. — A la Malgrange, 29 juillet 1746. — Page 192.

Allusion à la mort de Philippe V, frappé d'apoplexie le 9 juillet.

178. Réponse aux sentiments que lui exprime M. le duc. — Lunéville, 25 décembre 1746. — Page 193.

179. Soulagement qu'il éprouve avoir de la part que M. le duc prend à sa douleur. — Lunéville, 30 avril 1747. — Page 194.

180. N'ayant supprimé les charges en Lorraine que par la volonté du roi, il ne peut en ériger aucune nouvelle que sur un ordre

de S. M., ce qui l'empêche de faire ce qu'il désireroit en faveur de MM. de Custine et de Sales, qu'il connoit beaucoup. — Lunéville, 19 août 1747. — Page 195.

181, 182. Réponses à ses compliments de bonne année, 17 janvier 1748 et 3 janvier 1749. — Pages 196 et 197.

183. Nouvelles assurances de son amitié. — Lunéville, 29 décembre 1749. — Page 198.

184, 185. Réponses à des compliments de nouvelle année. — Lunéville, 11 janvier 1751 ; 9 janvier 1752 ; 25 décembre 1752 ; 29 décembre 1754 et 27 décembre 1755. — Pages 199, 200, 201, 202 et 203.

LETTRES DE LA REINE DE POLOGNE (CATHERINE OPALINSKA).

Fille d'Opalinski, castillan de Posnanie, née le 5 novembre 1680, épouse de Stanislas Leczinski, et mère de Marie Leczinska ; morte à Lunéville en mars 1747.

186. Elle lui exprime son plaisir en apprenant la bonne réception faite à sa fille, la reine de France. — De Strasbourg, 12 septembre 1725. — Page 205.

187. Elle le remercie de la part qu'il prend à l'heureuse convalescence de la reine. — Du 22 août 1726. — Page 206.

188. Elle le remercie de la part qu'il prend à son affliction à l'occasion de la mort de la mère du roi de Pologne, son époux. — De Saint-Dié, le 13 septembre 1727. — Page 207.

189. Touchant le bonheur qu'elle éprouve de la naissance de M. le dauphin. — Mesnard, 13 septembre 1729. — Page 208.

190. La reine espère qu'il trouvera bon le parti qu'elle a pris de se mettre au couvent de Saint-Cyr. — Chambord, 11 septembre. — Page 209.

191. Elle lui marque sa reconnoissance des témoignages d'amitié qu'il lui donne dans toutes les circonstances. — Chambord, 25 septembre 1733. — Page 210.

192. Elle regrette de n'avoir pu le voir un moment avant son départ. — Saint-Cyr, 30 mars 1734. — Page 211.

193. Elle lui demande sa protection pour un officier qui a fait les plus belles actions du monde en Pologne, et qui n'a pu être placé en France. — Saint-Cyr, le 3 mars 1735. — Page 212.

194, 195. Réponse à des compliments de bonne année. Lunéville, 18 janvier 1738 et 1er janvier 1739. — Pages 213 et 214.

196. Compliments de condoléance sur la perte qu'il a faite.— Lunéville, 10 octobre 1739. — Page 215.

197. Elle le félicite sur la justice que le roi vient de rendre à son mérite. — Page 216.

198. Elle lui demande la première place d'exempt dans sa compagnie pour M. le vicomte de Rivery. — Lunéville, 29 septembre 1740. — Page 218.

199. Elle lui envoie l'état de services de M. le vicomte de Rivery. — Lunéville, 22 décembre 1740. — Page 219.

200 à 205. Réponses à ses compliments de bonne année. — De Lunéville, 29 décembre 1740. — Page 219; 30 décembre 1741. — Page 222 ; 6 janvier 1742. — Page 223; id. — Page 224; 30 décembre 1743. — Page 226; du 28 décembre 1744. — Page 227; du 26 décembre 1746. — Page 229.

207. Elle l'assure de ses sentiments affectueux. — De Lunéville, 27 août 1743. — Page 225.

208. Elle le remercie de ses compliments sur les couches heureuses de madame la dauphine. — De la Malgrange, 1er août 174... — Page 228.

LETTRE DE MADAME MARIE CASIMIRE DE LA GRANGE, REINE DE POLOGNE.

Fille de Henri de Lagrange, marquis d'Arquien, depuis cardinal, et de Françoise de la Châtre-Brillebaut, Marie Casimire avait épousé, le 6 juillet 1655, Jean III Sobieski, qui mourut à Varsovie le 17 juin 1696. — Après sa mort, Marie Casimire revint en France où le château de Blois lui fut affecté pour résidence. — Elle y mourut le 30 janvier 1716.

209. Elle apprend avec plaisir que ses affaires, au sujet de ses rentes de l'hôtel de ville de Paris se trouvent du département

des charges dont il a la direction, et lui recommande ses intérêts. De Blois, le 12 octobre 1715. — Page 231.

Publiée dans le *Cabinet historique*, 1871, p. 179, et dans les *Manuscrits du Louvre*, p. 132.

LETTRES DU ROI D'ANGLETERRE (JACQUES ÉDOUARD FRANÇOIS STUART), SOI-DISANT JACQUES III.

210. Il lui marque sa joie de son retour à la cour. — De Rome, le 13 novembre 1713. — Pages 233.

211. Il dit combien souvent il s'entretient de lui avec M. le cardinal Gualterio, ses sentiments d'affection pour lui et tout ce qui le regarde.— De Rome, le 1er janvier 1724. — Page 234.

212. Il promet de faire tout ce qu'il pourra pour obtenir ce qu'il désire pour le père Bonaventure; mais il seroit bien aise de savoir s'il pourroit soutenir la dignité épiscopale. — De Rome, le 15 décembre 1744. — Page 235.

213. Le sort de sa famille et de sa patrie est présentement entre les mains du roi. Il espère que M. le duc ne négligera rien pour soutenir ses intérêts. — De Rome, le 11 août 1745.— Page 239.

LETTRES DU ROI DE SARDAIGNE CHARLES EMMANUEL III.

214. Il lui fait part de la lettre du roi de France qui lui marque sa satisfaction des services de M. le duc. — De Turin, le 21 septembre 1736. — Page 241.

215. Il a appris avec plaisir son retour à Paris, et la façon dont il a été reçu à la cour; il ne doute pas qu'il ne doive à ses insinuations les bonnes dispositions qu'on lui témoigne. — De Turin, le 20 octobre 1736. — Page 242.

216. Réponse à son compliment de nouvelle année. — De Turin, le 29 décembre 1736. — Page. 243.

217. Il le remercie des bons sentiments qu'il lui témoigne à l'occasion de son mariage avec la princesse aînée de Lorraine. — De Turin, le 2 février 1737. — Page 244.

218. Il fait l'éloge de madame la princesse d'Armagnac et de la manière dont elle s'est conduite dans l'exercice de sa commission. — De Turin, le 8 mai 1737. — Page 2:5.

219 à 224. Lettres en réponse à des compliments de bonne année. De Turin, 9 janvier 1738. — Page 246. — Du 14 janvier 1639. — Page 248. — A la Vénerie, du 9 janvier 1740. — Page 249. — De Turin, le 20 janvier 1742 et du 24 janvier 1743. — Page 252.

225. Il le remercie de la part qu'il témoigne prendre aux heureuses couches de la reine son épouse. — De Turin, le 27 septembre 1738. — Page 247.

226. S. M. lui témoigne sa reconnoissance de ses sentiments à l'occasion de la grande perte qu'ils ont faite. — De Turin, 29 juillet 1741. — Page 250.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

Aux Archives nationales, sous la double lettre TT, section domaniale, se trouvent classés les papiers du Protestantisme recueillis après la révocation de l'édit de Nantes. Cette série, qui compte quatre cent quarante-cinq liasses ou registres, se compose des documents relatifs à l'administration des biens confisqués et aux affaires des réformés dans les diverses localités. On y trouve le récit des conflits et des luttes soutenues par ceux-ci avec l'autorité civile et ecclésiastique, et de curieux détails pour l'histoire de chaque groupe. L'inventaire que nous reproduisons est fort sommaire : il peut suffire pour indication de sources ; mais pour faire apprécier ce que ces énoncés recèlent de précieux documents, nous avons çà et là cité les principales pièces dont se composent quelques-unes de ces liasses. Ceux de nos correspondants qui seroient désireux d'être plus édifiés sur le contenu de certains dos-

siers, pourront nous adresser leur demande et nous nous empresserons de leur faire parvenir le dépouillement intégral de chaque liasse.

2537. — Affaires générales. — Législation, mesures concernant la Réforme, livres imprimés. — 1577-1689. — 268.

2538. — Édit de Nantes, surveillance des Réformés.—1598-1682. 268.

2539. — Contraventions des Réformés, interrogatoires, correspondances, missions catholiques. — 1649-1686. —268-448.

2540. — Temples, décès, mariages. — 1662-1720. — T. T. 268.

2541. — Correspondances relatives aux assemblées. — 443.

2542. — Doléances des Réformés, plaintes des Catholiques. — 1671-1685. — 268.

2543. — Révocation de l'édit de Nantes, poursuites contre les Religionnaires. — XVIIe, XVIIIe siècles. — 248-268, 446-464.

2544. — Correspondances sur les affaires générales en Dauphiné. — 288.

2545. — Correspondances concernant les affaires générales en Languedoc. — 1683 et années suivantes. — 322.

2546. — Correspondance de prélats, intendants et agents secrets en Languedoc avec le ministre de la maison du roi.—1741 1758. — 337, 350, 355, 434.

2547. — Correspondance du ministre de la maison du roi avec l'intendant de Poitou. — 1730-1782. — 325.

2548. — Correspondances sur les affaires générales en Provence. — XVIIe, XVIIIe siècles. — 288.

2549. — Rapports, instructions, mémoires divers sur les conversions et les mariages mixtes; surveillance des nouveaux convertis, etc. — XVIIe, XVIIIe siècles. — 248, 253, 329, 431, 444.

2550. — Pensions aux nouvelles converties. — 242, 291, 326.

2551. — Dons et brevets de dons sur les biens des Religionnaires, 1685-1712. — Demandes de secours, 1754-1755.— 422-431, 448.

2552. — Régie des biens des Religionnaires fugitifs.—Comptes rendus de la régie, par ordre de généralités. Envois en possession : pièces justificatives, 1686-1786. — Requêtes en main-levées de saisies de biens séquestrés, par ordre alphabétique de noms de personnes; rapports au conseil sur ces demandes, XVIIe, XVIIIe siècles. — Requêtes, mémoires et pièces concernant les permissions de vendre accordées à de nouveaux catholiques, XVIIe, XVIIIe siècles. -- 1, 445.

Nous interrompons un instant la série des liasses TT., des Archives nationales, pour donner ici l'indication de quelques autres documents du même genre, ou d'intérêt général, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale.

2553. — Actes du premier synode national tenu à Paris par les Églises réformées, le 15 may 1559. — 1 vol. in-fol. pap. — Anc. 1607, fr. 10616.

2554. — Recueil des synodes nationaux des Églises réformées de France dans le XVIe siècle. — 1 vol. in-fol. — Anc. 684, fr. 10617.

2555. — Extrait des synodes nationaux tenus par les Églises réformées de France de 1559 à 1626. — Sermons, 1 vol. in-4. — Anc. 374, fr. 13954.

2556. — Collection de pièces authentiques sur les Calvinistes français, de 1669 à 1788. — 5 volumes ou portef. in-fol. — 4026 1 à 4 bis, fr. 7044-48.

2557. — Recueil de pièces relatives à la révocation de l'édit de Nantes.—5 portef. in-fol. et 2 in-4.—Anc. 1, 791[5], fr. 7050-56.

2558. — Deux Mémoires sur le mariage des Protestants, par Lamoignon de Malesherbes. — 1785 et 1786. — In-4 pap. — Anc. 4441, fr. 10619.

2559. — Recueil de pièces manuscrites et imprimées sur les affaires des Protestants. — 1 vol. in-4. — Anc. 1301, fr. 7057.

2560. — Mémoire sur l'état civil des Protestants, par Chrétien-François de Lamoignon. — Anc. 4443, fr. 10620.

2561. — Mémoire sur les moyens de donner aux Protestants un état civil en France, par Pierre-Gilbert de Voisins. — Anc. 4442[1], fr. 10621.

2562. — Mémoire sur les moyens de donner aux Protestants un état civil en France, par Pierre-Gilbert de Voisins. — Anc. 4442[2], fr. 10622.

2563. — Lois concernant l'état civil et l'état politique des Protestants. — Impr. et manuscr., in-4 pap. — Anc. 4444, fr. 10623.

2564. — Mémoire sur la démarche que Messieurs de la troisième Chambre des Enquêtes se proposent de faire au sujet des mariages des Protestants. — Anc. 4445, fr. 10624.

2565. — Mémoire sur le mariage des Protestants fait en 1779. — In-4. — Anc. 4446, fr. 10625.

2566. — Projet de déclaration sur le mariage des Protestants, avec des observations sur l'article de ce projet. — In-4. — Anc. 4448, fr. 10626.

2567. — Mémoire sur les affaires de religion. — In-4 pap. — Anc. 4449, fr. 10627.

2568. — Recueil sur les Protestants, contenant un Mémoire sur l'état des Protestants en France (1579), avec une lettre de Malesherbes sur le Mémoire. — Anc. 4450, fr. 10628.

2569. — Discipline ecclésiastique des Églises prétendues réformées, de 1559 à 1644. — 1 vol. in-4. — S. G. fr. 1309, fr. 17815.

2570. — Pièces relatives à la religion prétendue réformée. — Rés. S.-Ger. 172, fr. 17821 et 22.

2571. — Recueil de pièces protestantes contenant : Déclaration du sieur François Clouet, ci-devant appelé P. Bazile de Rouen, capucien. — Le menteur confondu, par le sieur Clouet. — Cantique spirituel de Théod. de Bèze. — Anc. 4188, fr. 13959.

Nous reprenons ici la série TT. des Archives, que nous classons par ordre alphabétique de départements, nous réservant d'y joindre, à l'occasion et chemin faisant, les textes sur les mêmes matières que possèdent à notre connaissance les autres dépôts.

AIN.

2572. — Sergy. Diocèse de Genève. Synodes. — 1665-1685. — T T. 284.

2573. — Actes des synodes tenus à Sergy en 1665 par les Églises P. R. de la province de Bourgogne et à Sorjes, en Anjou, en 1683 (18 vol.). — 284, n° 14.

2574. — Procès-verbal de M. Des Brosses, lieutenant général au bailliage de Gex, concernant l'avertissement pastoral du clergé de France au Consistoire de Sergy. — 1683. — 284, n° 13.

2575. — Extraict des opinions de Messieurs les Commissaires députés par Sa Majesté pour le choix d'un lyeu à bastir un temple pour le service de la religion P. R. proche la ville de Bourg. — Gaign., 559[8], fol. 181.

2576. — Visite des prisonniers détenus ès prisons royales de la ville de Bourg. — Du 18 avril 1685. — Fontet., 51[a], fol. 172.

2577. — État de la religion dans le pays de Gex et de ce qu'il faut faire pour y détruire l'hérésie. — 1661. — Gaign., 788.

2578. — Advis au roy touchant la conversion du pays de Gex et les usurpations faites sur S. M. par les Genevois, etc., par de Chauvigny. — Anc. f. de Versailles. — 177.

2579. — Relation au vrai de tout ce qui s'est fait et passé dans la mission envoyée par ordre du roi dans le bailliage de Gex, diocèse de Genève. — Suppl., 409.

AISNE.

2580. — Laon. Diocèse. Pièces diverses. — 1663-1664. — 323.

2581. — Bugnot.— Exercice privé du culte. — 1665-1675. — 287.

2582. — Pièces concernant les contestations d'entre le sindicq du clergé du diocèse de Soissons et la dame Dufay, veuve Cordellier, en qualité de dame en partie dudit lieu de Bugnot, au sujet de l'exercice de la R. P. R. audit lieu de Bugnot.—Lettres et pièces diverses. — 1665 à 1675. — 287, n° 12; 124.

2583. — Chauny. Pièces diverses. — 1661-1685. — 244-288.

2584. — Pièces concernant ceux de la R. P. R. à Coucy.—Coucy, diocèse de Laon, 1663-1685. — 288.

2585. — Crépy en Laonnois. Temple. — 1665-1681. — 246.

2586. — Gercy, diocèse de Laon. — 1663. — 323.

2587. — Passy en Valois. — 1683. — 235.

2588. — Roucy, diocèse de Laon. — 1684-1685. — 261.

2589. — Villiers-les-Guises, diocèse de Laon.—1663-1685.—288.

2590. — Factum et Mémoires, tant imprimés que manuscrits, dont un contre les R. P. R. de Chauny, diocèse de Noyon, par le syndic de ce diocèse. — Les autres pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Laon et ceux de la R. P. R. de Villiers les-Guises, Coucy et Trolly, pour raison de l'exercice de leur Rel. — Parmi ces pièces se trouvent : la description du nouveau temple de Villiers ; deux procès-verbaux de partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice, l'un en 1665 et l'autre en 1685, sur le temple et ledit exercice à Coucy. — Villiers-les Guise, Coucy la-Ville, Trolly et Chauny, de 1663 à 1685. — 288. L. 125, n° 10.

2591. — Soissons, ville et généralité. Pièces diverses.—1665-1681. — 284.

2592. — Procès-verbal contenant partage d'avis pour la généralité de Soissons; commissaire, M. Hureau. — Liste des lieux de la généralité de Soissons, où l'exercice de la R. P. R. se fait en conséquence dès art. 7 et 8 de l'édit de Nantés; 1681. — Extrait du procès-verbal de MM. Desmarests et de Novion, commissaires députés pour l'exécution de l'édit de Nantes; 1666. — Arrêt qui ordonne à ceux de la R. P. R. de la généralité de Soissons de remettre par devant M. de Châteauneuf les pièces sur lesquelles sont intervenus les avis et partages de MM. les commissaires; 24 juillet 1681. — 284. L. 121, n° 8.

2593. — Journal de la ruine du monastère de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, par les Huguenots, en 1568. Ce journal a été écrit par Dom Nicolas L'Épaulart, prieur dudit monastère et curé de Cœuvres, qui était présent et a vu ce qu'il a écrit. — 1 vol. pet. in-4 de 175 pages. Don Gren. 35. Page 6.

Récit très-intéressant et qui mériteroit d'être publié si, comme nous pensons, il est encore inédit.

2594. — Saint-Quentin. Introduction du culte, émigrations. — 1668-1685. — 258.

2595. — Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. à Trolly. — 288, n° 10. L. 25.

2596. — Vouel, diocèse de Noyon. — 1601-1685. — 244.

ALLIER.

2597. — Moulins, généralité. Convertis.—Pièces diverses.— 1699. — 267.

BASSES-ALPES.

2598. — La Bréoulle en Provence. — 1662. — 287.

2599. — Manosque. — 1613-1662. — 247.

2600. — Difficultés sur le droit d'exercice de la R. P. R. à Ma-

nosque et sur l'emplacement du temple de cette ville, 1613 et 1662. — Procès-verbal du partage d'avis des commissaires sur les deux questions demeurées *in statu quo*. — 247. L. 83, n° 4.

2601. — Ongles, en Prouence. — 1662. — 235.

2602. — Oppedette, en Provence. — 235.

2603. — Lettre de l'évêque de Riez à la royne mère. — Récit de l'état du pays qu'il pensoit trouver tranquille et qu'il voit livré aux Réformés en armes. — Dangers de la situation. — Commission du lieutenant de Digne. — Il entend conduire tout en douceur, plutôt qu'avec contrainte. — Inconvénient des édits qui ne sont pas assez précis et que les Réformés interprêtent toujours en leur faveur. — Dans l'Avignonnois le légat du Pape a su maintenir la paix. — Missions et prédications des frères Jacobins. — Bibl. nat., Beth., 8695, fol. 148.

2604. — La Seyne, en Provence. — 1662. — 284.

2605. — Procès-verbaux de partage d'avec les commissaires concernant les contestations d'entre les syndics généraux du clergé de Provence et les habitants de la R. P. R. de la ville de Seyne, au sujet de l'exercice de leur religion. — 1662. — Dioc. de Toulon ou d'Ambrun, 14 rol. — 284, n° 5 *ter*.

2606. — Sisteron, diocèse. — 1664-1665. — 288.

HAUTES-ALPES.

2607. — Arvieux, diocèse d'Embrun. — 1684. — 259.

2608. — Guillestre, diocèse d'Embrun. — 1684. — 276.

2609. — Briançon. — Pièces diverses. — 1682. — 287.

2610. — Briançon, diocèse d'Ambrun. — Partage intervenu entre les commissaires pour l'exercice de l'édit de Nantes en la province de Dauphiné, au sujet de l'exercice de la R. P. R. audit lieu de Briançon. — 10 juillet 1682. — 287-124, n° 18.

2611. — Orpierre, en Provence. — Baptêmes et biens des consistoires. — 1580-1601. — 235.

2612. — Queyras (vallée de), diocèse d'Embrun. — 1684-1686. — 258.

2613. — Vars, diocèse d'Embrun. — 1684. — 289.

2614. — Corps, diocèse de Gap. — 1584-1685. — 246.

2615. — Dupin. — Demande en réintégration dans ses biens, par suite d'abjuration de la R. P. R. — 124, R. P.R. 1698.

2616. — Ancelle, diocèse de Gap. — Baptêmes, mariages, décès. 1597-1610. — 259.

2617. — Chaumont, diocèse de Gap. — 1682. — 313.

2618. — Lents, diocèse de Gap. — 1655-1662. — 258.

2619. — Oulx (vallée d'), diocèse de Gap. — 313.

2620. — Rozans, diocèse de Gap. — 1685. — 261.

2621. — Serres, diocèse de Viviers et de Gap. — Prêches, consistoires. — 1581-1685. — 284.

2622. — C'est le compte de l'administration du consulat de mon sire Jehan de Charens de Serres, esleu et nommé avec le sire Loys Chagnard, dudit lieu, le 1er janvier 1597, rendu le 21 avril 1598. — 284. L. 121.

2623. — Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Viviers et les habitants religionnaires de Serres, pour raison de l'exercice de la R. P. R. audit lieu. — Acte des consistoires des Églises réformées de Saint-Pierreville et de Serres, assemblées à Saint-Pierreville le 3 mars 1649, 1 rol. — Rapport des commissaires sur la fermeture du temple de Serres, 1669, 4 rol. — 284. L. 121.

2624. — Compte rendu par sire Jehan Cherans pour l'administration de son consulat de l'an 1597, rendu le 21 april 1598, 13 rol. — 284.

2625. — Livre de mémoires des affaires de moy, Guilheaume Du-

pont, seigneur de Montront, du lieu de Serres en Gappen. de l'année mil cinq cent huitante ung (1581), *avec cette épigr.* : Remetz en Dieu et toy et ton affaire. (Vol. produit pour justifier de l'exercice de la R. P. R. audit lieu de Serres.). — 284.

2626. — Voynes, diocèse de Gap. — 1685. — 288.

ARDÈCHE.

2627. — Vivarais, diocèse de Viviers. — 1562-1739. — 242, 244, 285, 288.

2628. — Gévaudan. — Troubles, révoltes. — 1616-1733. — 284.

2629. — Annonay. — Synodes et colloques; conflits de juridiction. — 1654-1663. — 259.

2630. — Aubenas, diocèse de Viviers. — Consistoire, 1565-1649. — Baptêmes et mariages, 1586-1664. — 259, 270.

2631. — Chalançon et ses annexes, diocèse de Viviers. — Consistoires, synodes. — 1649-1672. — 321.

2632. — Le Cheylan, en Vivarais. — 321.

2633. — Desaigne. — Synodes. — 1675. — 314.

2634. — Gorce (la), en Vivarais. Pièces diverses — 1573-1684. — 289.

2635. — Meysse, diocèse de Viviers. — 1678-1682. — 236.

2636. — Pizany, en Vivarais. — Actes du synode. — 1675.

2637. — Pouzin, diocèse de Viviers. — Temple, synodes, colloques, 1562-1685. — 285.

2638. — Registres de baptêmes et contrats constatant : 1° l'exercice de 1562 à 1600 de la R. P. R., — l'existence du temple et de la cloche de ces premiers temps. — 2° Partages d'avis en 1669 : au dos de cette dernière pièce est remarqué qu'en 1685 le culte et le temple furent interdits. — 3° Actes d'assemblées et du syndicat de la ville, de 1563 à 1639. — Démolitions des for-

tifications de la ville en 1630. — 4° Synodes et colloque à Saint-Fortunat au Pouzin.— Consistoire de Pouzin, de 1649.— L. 285.

2639. — La discipline ecclésiastique des Églises réformées de France, c'est-à-dire l'ordre par lequel elles sont conduites et gouvernées; revue et corrigée au synode national de Privas, l'an 1612. — S.-Magl., 35. — 1 vol. in-4.

2640. — Abolition accordée aux habitants du haut et bas Vivarais, excepté ceux de Privas qui se sont trouvés pris au siége de La Rochelle. — 1629. — *Ib.*, n° 21.

2641. — Privas. Pièces diverses. — 235.

2642. — Rochesauve, diocèse de Viviers. — 1649. — 261.

2643. — Salavas, diocèse de Viviers. — Consistoire, baptêmes, mariages. — 1573-1685. — 242.

2644. — Vallon, en Vivarais. — Synodes, consistoire, etc. — 1573-1684. — 289.

2645. — Vals, en Vivarais. — Synodes, mouvement. — 1618-1681. — 289.

2646. — Vernoux, en Vivarais. — Colloques et synodes. — 1649-1678. — 289.

2647. — Villeneuve-de-Berg, diocèse de Viviers. — 1597-1684. — 288.

2648. — Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Viviers et ceux de la R. P. R. du lieu de Villeneuve-de-Berg. — 1° Registre des délibérations du consistoire où sont inscrites les sommes accordées aux pauvres et aux malades de l'Église réformée de Villeneuve, de 1597 à 1600. — 2° 1669. Partage d'avis des commissaires sur le temple de ce lieu et sur le droit d'y faire l'exercice public de la R. P. R. — 3° Déclaration du roi, de 1683, portant que les legs et dons faits aux pauvres et aux consistoires de la R. P. R. seront appliqués

aux hôpitaux dudit lieu. — Réclamations et suppliques des R. P. R. — 288, n° 8. L. 125.

2649. — Cornas, diocèse de Vabres. — Délibérations du consistoire, baptêmes. — 1580-1668. — 246.

ARDENNES.

2650. — Sedan et frontières de Champagne. — État des biens des religionnaires. — 1686-1687. — 239.

2651. — Deux registres du conseil des modérateurs de l'Université et Académie de Sedan, in-fol, 2 vol. — Le premier commence en 1602 et finit en 1638. — Le second va de 1638 à la suppression de cette université en 1681. — On y voit l'enlèvement et la déprédation des biens ecclésiastiques dans la principauté de Sedan : l'oppression sous laquelle gémissoit alors la religion catholique et l'empire du calvinisme. (Note de M. Duchesne de Biéville.)

Ces deux volumes, renseignés par le P. Lelong sous le n° 34295, se trouvoient, le premier au greffe du Domaine, le second au greffe du Bailliage. Ils doivent se retrouver aujourd'hui aux Archives du département.

2652. Lettres relatives à la conversion des protestants de Sedan après la révocation de l'édit de Nantes. — 1685-1688. — Dép. de la guerre, vol. 756-757.

Ces lettres sont la plupart de Louvois lui-même à l'archevêque de Reims, son frère, à M. de Vrévin, intendant de la frontière de Champagne, à M. de Bissy, de la Illière et de Malezieu.

ARIÉGE.

2653. — Les Bordes, diocèse de Rieux. — Synodes, testaments, mariages, baptêmes. — 1577-1685. — 287.

2654. — Bouttes, diocèse de Mirepoix. — Nouveaux convertis. — 1730. — 287.

2655. — Liasse de procédure et correspondance de l'intendant

marquis de la Fare, contre Santel, prêtre vicaire de Luz, au diocèse de Toulouze, qui a marié pour argent plusieurs nouveaux convertis dans l'église de Bouttes, village du diocèse de Mirepoix, sans autorisation du curé propre des individus. — 1730. — A. I. T. 287, L. 124, n° 21,

2656. — Camarade, diocèse de Rieux. — 1625-1667. — 317.

2657. — Caumont, diocèse de Mirepoix. — Synodes, colloques. — 1576-1667. — 317.

2658. — Belloc. — Généralité de Pau. — Biens du consistoire. — 1683. — 330.

2659. — Saverdun, diocèse de Rieux. — Synodes, colloques. — 1577-1680. — 242.

2660. — Pamiers. — Assemblées des trois ordres au synode; actes de synode, violences. — 1614-1629. — 235.

2661. — Mirepoix. Pièces diverses. — 236.

2662. — Ducasse, sieur de Larban demande la jouissance des biens de ses frère et sœur, religionnaires fugitifs et décédés (12 pièces). — 124. R. P. R. 1712.

2663. — Cévennes. Synodes et colloques. — 1669 - 1677. — 242-284.

2664. — Cévennes. Troubles et soulèvements au XVIIe et au XVIIIe siècle, sous le duc de Montmorency, Montrevel, etc. — 1616-1733. — 284.

2665. — Interrogatoire et informations faites par Lamoignon de Basville, portant qu'il s'étoit tenu à Lespinasse et autres lieux des assemblées secrètes où se trouvoient plusieurs ministres influents et où l'on annonçoit le projet de se lever en masse pour obtenir par les armes la liberté de conscience et le rétablissement du libre exercice de la religion dans les Cévennes.

Correspondance de M. de Basville dont l'avis est de faire cesser et prévenir les troubles par une force armée imposante, 1690. — Arch. imp., TT. 284, n° 4.

AUVERGNE.

2666. — Estat des effets appartenant aux consistoires de la R. P. R. en Auvergne. — TT. 259, liasse 95, 6067. — 1 vol.

Cabinet historique, t. VII, p. 81.

AUDE.

2667. — Carcassonne, diocèse. Pièces diverses. — 1651. — 317.

2668. — Castelnaudary. — Assemblées de religionnaires. — 1671-1677. — 317.

2669. — Lauraguais. — Colloques, synodes, profanations. — 1678-1683. — 290, 323.

2670. — Siége de Limoux par les Protestants, 1562. — Guerre contre les Protestants en Guienne et en Poitou; ordonnances relatives aux Protestants, 1572. — K. 93-98.

2671. — Extrait des registres de baptêmes et actes du consistoire, de 1562 à 1677 et de 1616 à 1662. — Lettres d'abolition, en 1662, pour les habitants de Villemagne. — Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé d'Agde et ceux de la R. P. R. du lieu de Villemagne. — Arrêt du conseil d'État de 1684, qui prescrit aux habitants de la R. P. R. de Villemagne de produire de nouveau leurs titres de libre exercice demandés par le syndic du clergé. — 288. L. 125.

AVEYRON.

2672. — Provence. — Affaires générales. — 235, 288.

2673. — Saint-Affrique. — Synodes, colloques, temples, poursuites. — 1567-1734. — 246, 315.

Nous répétons ici qu'à moins d'une indication de source différente, tous les articles de cette série appartiennent à la section TT des Archives nationales.

BOUCHES-DU-RHONE.

2674. — Vérification de l'édit de Nantes au Parlement de Provence, juillet 1600. — Lettre du Parlement concernant l'exécution de l'édit de Nantes. Décembre 1600. — Mis. étr., 316, fol. 30.

2675. — Relation des mouvements de Provence en 1659. — Fr. 4598, fol. 44.

2676. — Aix. — Sentence du pape Pie V contre l'archevêque d'Aix et autres, condamnés comme hérétiques, 1566. — Dup. 660, fol. 34.

2677. — Supplique au roi, présentée par les recteurs d'Aix, pour demander la concession des biens confisqués sur les protestants émigrés hors de la Provence, 1689, — Fr. 8834, fol. 332.

2678. — Arles. — Troubles survenus à Arles, de 1588 à 1592. — Fr. Dup. 656.

2679. — Arles — Diocèse. Troubles, conflits et abjurations, 1678. — TT. 259.

2680. — Marseille. — Pièces diverses. — *Ibid.* 247.

2681. — La Roque d'Autheron, en Provence, 1662. — *Ibid.* 261.

2682. — Velaux, diocèse d'Arles, pièces diverses. — 1662, 1683. — *Ibid.* 289.

2683. — Mémoire de M. le cardinal Grimaldi, archevesque d'Aix contre les huguenots de son diocèse, pour démolir les temples qu'ils y ont faits au préjudice de l'édit de Nantes, 2 vol. — S. G. Fr. 185, (fol. 318.)

CALVADOS.

2684. — Caen. — Généralité. Synodes. Contestations. — 1595-1693. — 317.

2685. — Registre des abjurations calvinistes faites dans le couvent

des capucins de Caen, depuis 1629 jusqu'en 1785, in-8° pap. — S. Fr. 5293.

2686. — Coulombières, diocèse de Bayeux. — 1668-1679. — 246.

2687. — Bernières, diocèse de Bayeux. — 1683. — 130.

2688. — Condé-sur-Noireau, diocèse de Bayeux. — 1668-1685. — 313.

2689. — Criqueville : 1668-1681. — 238.

2690. — Crocy, diocèse de Séez : 1668-1703. — 246, 462.

2691. — Honfleur. — Faits divers. — 1670. — 238.

2692. — Les afflictions qui sont arrivées sur la ville et faulxbourgs d'Honfleur en l'année 1562, sous le règne de Charles IX, roi de France, qui est un abrégé de tout ce qui s'est passé jusqu'en 1598 que la paix fut générale par toute la France. — Sup. fr. 5259, fol. 270.

2693. — Lettre du roy à M. d'Espernon, de Honnefleur, 25 janvier 1590.

« Mon cousin, en vous donnant dernièrement advis de la prise de Fallaise... »

2694. — Lizieux, diocèse : Affaires diverses. — 1664-1694. — 239.

2695. — R. P. R. Solliers, diocèse de Bayeux. — Partage intervenu entre MM. les commissaires sur les contestations d'entre le syndic du clergé du pays de Provence et les habitants de la R. P. R. du lieu de Solliers. — 1662. — 284, (n° 5 *bis*).

2696. — Vepdes, près Caen. — 289.

2697. — Vire (diocèse de Bayeux), 1633 et 1637 à 1677. Les deux pièces les plus anciennes sont des legs ou constitutions de rente par deux individus de la R. P. R. au profit et pour l'entretien du ministre desservant l'église réformée de Vire. Celles de 1676 et 1677 sont : 1° Arrêt du Parlement de Rouen qui change la destination primitive de ces rentes et applique à une chapelle, suivant les réclamations des P. R. — Le mémoire de leur avocat,

leur appel du Parlement à la compétence des commissaires mi-partis pour l'exécution de l'édit de Nantes. Mémoire et correspondance de M. Maliane avec la cour de France, à laquelle il demande des ordres, en donnant toutefois son avis, en faveur des R. R. de Vire. — 1677.

CANTAL.

2698. — Buix, (près Aurillac), en Auvergne. — Information au sujet d'une clochette à la main par laquelle les R. R. appeloient à leur temple les fidèles de leur religion. — 1682. — A. I., 287, n° 18 *bis*.

CHAMPAGNE.

2699. — Champagne. Généralité et frontières. Etat des biens des religionnaires. — 1685-1687. — 239, 321.

2700. — Etat des biens saisis et régis sur la frontière de Champagne appartenant aux religionnaires ou nouveaux convertis de lad. frontière qui se sont absentés du royaume depuis l'année 1685, 1 portef. in-fol. — 791[4]. — Fr. 7049.

CHARENTE.

2701. — Angoulême et Angoumois, contestations entre l'évêque et les réformés. — 1665-1679. — 256.

2702. — Aigre (arrondissement de Ruffec), diocèse d'Angoulême. — 1665-1669. — 247.

2703. — Anville, diocèse de Saintes. Baptême. 1586-1671. — 431.

2704. — Anges, près Rouillac en Argonnais. — 1695. — 259.

2705. — Bourg-Charente (arrond. de Cognac). — 1664-1682. — 287.

2706. — Cognac. — 1670-1677. — Nouveaux convertis. — 1667-1685. 313, 242.

2707. — Le Lindois (arrond. de Confolans), diocèse de Saintes. — 1664-1684. — 284.

2708. — Lignières (arrond. de Cognac), diocèse d'Angoulême. — 1664. — 258.

2709. — Jarnac, diocèse d'Orléans. — 1682-248.

2710. — Villefagnan (arrond. de Ruffec), diocèse de Poitiers. — 1664-1688. — 261-288.

2711. — Verteuil, diocèse d'Angoulême (arrond. de Ruffec), baptêmes et mariages. — 1569-1604. — Consistoire, synodes, colloques. — 1567-1660. — 289.

2712. — Mansle (Ruffec). Matières diverses. — 247.

2713. — La Rochefoucauld, diocèse et arrondissement d'Angoulême. — 1664-1698. — 261.

2714. — Ruffec, diocèse d'Angoulême, naissances, mariages, poursuites. — 1575-1699. — 261, 289.

2715. — Ségonsac, diocèse de Saintes (Cognac). — 1664. — 239.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Nous avons donné dans notre tome XIV, page 167 et suivantes, du catalogue, le détail d'une grande partie des pièces qui intéressent le département, principalement ce qui concerne *Marennes*. Nous ne reproduirons point nos notices ; nous y renvoyons le lecteur, et ne donnons ici que ce qui n'a pas trouvé sa place au tome indiqué.

2716. — Aunis. — 1677-1689. — Aunis et Saintonge. — 1664-1687. — 259.

2717. — Saintes et Saintonge, affaires générales. — 1561-1696. — 242, 259, 284.

2718. — Archiac en Saintonge (Jonzac). — 259.

2719. — Brisambourg, diocèse de Saintes (Saint-Jean-d'Angély). — 1668. — 287.

2720. — Cozes en Saintonge (Saintes). — 1664-1684. — 246.

2721. — Grezac, diocèse d'Agen (Saintes), registres de baptêmes, mariages, actes du consistoire. — 1570-1580. — 258.

2722. — Jonzac, diocèse de Saintes. Synode de 1678. — Procédures, correspondances. — 1682. — 238.

2723. — Maise, principauté de Soubise, colloque. — 1676. — 247.

2724. — Mechers en Saintonge. — 1673. — 236.

2725. — Mirambeau, diocèse de Saintes. — 1664-1682. — 236.

2726. — Ozillac, diocèse de Saintes (Jonzac). — 1664-1683. — 235.

2727. — Plassac, diocèse de Saintes (Jonzac). — 1664. — 235.

2728. — Pons, diocèse de Saintes, temple, synodes, écoles, colloques, registres de baptêmes et mariages. — 1574-1731. — 285.
Voir *Cabinet historique*, t. XIV, p. 167.

2729. — Royan, diocèse de Saintes (Marennes), baptêmes, suppression. — 1561-1696. — 261.

2730. — Saujon, diocèse de Saintes (Saintes),. — 1664. — 242.

2731. — Soubise, principauté, temple, poursuites. — 1664-1684. — 284.

2732. — Vaux, près Royan, temple. — 1679. — 289.

2733. — La Rochelle, généralité. — Synodes, colloques, actes des assemblées de 1612 à 1621. — Maires, échevins. — Administration municipale. — Culte. — 1559-1693 — 261, 259, 316, 431.

2734. — La Bellecroix en Dompierre. — Généralité de La Rochelle. — 330.

2735. — Ciré, diocèse de La Rochelle. — 1663-1664. — 313.

2736. — La Jarrie, diocèse de La Rochelle. — 1639. — 1714. — 238, 261, 323.

2737. — Ile de Ré. Pièces diverses. — 1628-1677. — 258.

2738. — Saint-Jean d'Angély. Pièces diverses. — 283.

2739. — Surgères, diocèse de La Rochelle. — 1591-1663. — 284.

2740. — R. P. R. Surgères, diocèse d'Aulnis (La Rochelle), pièces et partage au sujet des contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse d'Aulnis et ceux de la R. P. R. dudit lieu de Surgères, de 1591 à 1663. — Registre des baptêmes, colloques, synode, arrêt du grand conseil pour madame de Surgères contre Malherbe, ministre et autres ses consorts, portant extinction du presche dans le bourg dudit Surgères. — 1644. — Arch. imp. TT. 284, n° 2.

2741. — Marennes, synodes, temple, poursuites. — 1664-1693. — 247.

2742. — 1° Partage d'avis des commissaires sur l'exemption des tailles en faveur des ministres de la R. P. R., 1677. — 2° 1681, liste des gentilshommes ayant droit d'exercice de la R. P. R. dans leurs châteaux et maisons au pays d'Aunis. 3° 1684, compte rendu de l'état des affaires de la R. P. R. en ce pays. — 4° 1585, correspondance de l'intendant Arnoult sur les difficultés de convertir les P. R., et projet sur l'administration de la vente du sel demandé et consenti par les propriétaires et marchands, de la R. P. R. — 5° 1685. *Liste des* 867 *religionnaires fugitifs de ce pays, pendant les années* 1681, 82, 83, 84 *et* 85. — 6° 1689. Etat des biens des fugitifs de ce pays évalués par l'intendant Begon, déductions faites des charges et oppositions à *la somme de* 1,158,575 *l.* 14 *sous.* — 7° Etat des églises paroissiales à réparer, 83,711 l. 3 d. — Arch. Imp. T. 259, l. 95.

2743. — Marans (La Rochelle). — 1650-1684. — 247.

2744. — Information secrète ou commancéa à faire au bourg de Saint-Frou dans la maison d'Elizabeth Fougère, veuve de Pierre Guymard, par nous Henry-Jos. Dufour, sieur de Chastelars, conseiller du roy... à l'encontre de plusieurs particuliers de la principauté de Soubize et d'ailleurs, qui, au préjudice des déclarations du roy, ont non-seulement déserté et abandonné le royaume et inquiété de leurs atroupemens nocturnes et autres contraventions... et contre ceux qui ont favorisé lesdites désertions et atroupemens... etc., du 20 septembre 1786... etc. — 284.

CHER.

2745. — Bourges, généralité, corporation d'arts et métiers, saisies des biens. — 1665-1691. — 287.

2746. — R. P. R. Généralité de Bourges, 1689. Procès-verbal et avis de M. de Seraucourt sur le placet de la dame d'Harambure. Son mari fugitif. — Demande, en qualité de nouvelle convertie, main-levée de la terre de Romfort. — 124, 19128.

2747. — Argenton, diocèse de Bourges. — 259.

2748. — Sancerre, diocèse de Bourges, temples. — 1684-1685. — 242.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ORLÉANOIS (LOIRET)

(*Suite.* — Voy. t. XVIII, p. 78.)

PHILIPPE III ET PHILIPPE IV (1270-1285 — 1314).

2749. — Fondation d'un anniversaire pour le roy saint Louis, par Philippe-le-Hardi son fils, dans l'église de Saint-Agnan d'Orléans. — 1276. — Mor. 200, fol. 110.

2750. — Donation faite par Philippe-le-Bel à Simon de Melun, maréchal de France, en récompense de ses services, d'une rente perpétuelle de cinq cents livres de petits tournois sur la prévosté d'Orléans. Original. — Courtray, 1297. K. 36, n° 48.

LOUIS VIII ET LOUIS IX (1223-1226 — 1270).

2751. — Charte par laquelle Henri Ier confirme une donation faite

par une dame nommée Reine, à l'église de Saint-Magloire, de trois arpents de vigne, à Ormont, et à Monceau dans l'Orléanois. Original. — 1031-1060. — K. 19, n° 7.

2752. — Fragment d'une charte par laquelle Louis VI concède à l'abbaye de Saint Denis, un marché à Toury dans le diocèse d'Orléans, et abolit les coutumes oppressives établies sur les terres de cette abbaye, dans la Beauce, par le seigneur du Puiset. Original. — 1118. — K. 21, n° 12.

2753. — Autorisation accordée par Louis VII à un sergent de Vulgrin d'Etampes, nommé Roger, de faire construire une maison près des murs de la ville d'Orléans. Original.—De Châteauneuf, 1163. — A. N. Cart. des rois. K. 24, n° 9[2].

2754. — Règlement fait au sujet des successions, par Thibaud, comte de Champagne. — 1224. — Mor. 134, fol. 141. Bibl. com. Orléans.

2755. — Recueil des différends qui estoient entre les roy Saint-Louis et l'évesque d'Orléans, pour la juridiction et divers droits tant à Orléans qu'à l'entour, l'an 1244, mars. — Appert qu'il y avoit lors des Jésuites (?) demeurant à Orléans. « *Si aliquis decesserat inconfessus vel intestatus, episcopus volebat habere omnia mobilia defuncti.* » Orléans. — Tr. des ch. S. 170, n° 15.

2756. — Compotus Ballivi Arelianensis de termino ascensionis anno Domini 1248. — Mor. 168, fol. 198. Bibl. com.

2757. — Extrait du testament d'Isabelle, comtesse de Chartres.— 1248. — Mor. 169, fol. 221. Bibl. com.

2758. — Compotus præpositorum et Ballivorum Franciæ de Termino ascensionis, anno domini. — 1248. — Mor. 169, fol. 245. Bibl. com.

2759. — Establissement nostre sires le rois de Franche, commençant (fol. 80), par : « Li prevos de Paris et d'Orliens si tiendront ceste forme en lor plez » et finissant par... « Les armes et les chevauchiées par ces establissemens. » — Fr. 1075. Anc. 7348[4]. Bal. 463.

PHILIPPE DE FRANCE, 5e FILS DU ROI PHILIPPE VI, 1er DUC D'ORLÉANS (1375. S. P).

2760. — Ordre donné par Philippe de Valois au bailly d'Orléans et aux députés chargés de lever le subside pour l'armée de Flandres, de laisser le comte de Blois, son frère, lever ledit subside sur ses hommes. — Saint-Germain en Laye, 1328, 6 novembre. K. 42, n° 4., cart. des rois.

2761. — Lettre de Philippe de Valois mandant aux baillis d'Orléans, Tours et Bourges chargés de lever le cinquième à lui accordé pour les frais de la guerre, de ne point exiger ce subside des hommes de corps du comte de Blois.—Paris, 1340, 12 avril. K. 43, n° 9. (Cart. des rois.)

2762. — Jugement du roy Philippes de Valois, donné à Orléans contre Ollivier de Clisson, chevalier, atteint et convaincu de trahison contre le roy et la couronne. Exécuté à Paris, aux halles en Champeaux, où il fut décapité le 2 aoust 1343, et sa teste envoyée à Nantes en Bretagne pour être mise sur une lance, sur la porte de Sannetons, 2 aoust 1343. — Brien. 189, fol. 29, n° 3116.

2763. — Donation par Philippe de Valois à Philippe, duc d'Orléans son fils puiné, du comté de Beaumont le Roger, de la vicomté de Breteuil, et des domaines ayant fait partie du douaire de la reine Jeanne d'Evreux, en échange du Dauphiné, cédé par Philippe d'Orléans à Jean, duc de Normandie, son frère aîné. Original. — Abbaye de Monbuisson, 1344, 11 avril. — K. 44, n° 1.

2764. — Lettres de Jean, fils aîné du roy de France, duc de Normandie, comte de Poitiers, d'Anjou et du Maine, et de Bonne, sa femme, par lesquelles ils ratifient et promettent entretenir et observer le contenu aux précédentes lettres insérées au long dans la présente ratification de même date 1344. Scel. de deux sc. — 1341.—Trés. des ch. Lay. Mél., n° 2.

2765. — Traité de mariage fait par le roy Philippe de Valois, d'en-

tre Philippe, duc d'Orléans et comte de Valois, et Blanche de France, fille du roy Charles le Bel et de la royne Jeanne, et ce du consentement du duc de Normandie; et en présence de Charles, comte d'Alençon, Eudes, duc de Bourgogne, Philippes de Bourgogne, comte de Bourgogne. Est assigné à ladite Blanche 12000 a. de terre en douaire sur Beaumont le Roger; et pour ce qu'il pourroit arriver le décès dudit Philippe avant l'âge de 14 ans, et sans avoir consommé mariage, en ce cas est accordé que la dame Blanche ne laira d'avoir 6000 l. de terre sur ladite terre de Beaumont le Roger. — 18 janvier 1344, scel. de deux sc. — 1344. — Tres. des ch. Lay. Mel., n° 3.

2766. — Lettres de Jehanne, royne de France et de Navarre, confirmant et approuvant le traité de mariage cy-dessus, et de Blanche sa fille.—Du même jour et date que dessus et scel. de deux sc. — 1344. — Trés. des ch. Lay. Mel., n° 4.

2767. — Lettres de Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, confirmant le traité de mariage de Blanche, sa fille, avec Philippe, duc d'Orléans, fils de Philippe de Valois. Original, scel. — 1345, 18 janvier. — K. 43, 35, cart. des rois.

2768. — Lettres par lesquelles Jean, fils aîné du roi, duc de Normandie, ratifie la donation faite à son frère Philippe, duc d'Orléans, par le roi, du comté de Beaumont le Roger, de la vicomté de Breteuil, etc., en échange du Dauphiné. — Le Moncel, 17 octobre 1347. — Cart. des rois. K. 44, n° 13.

2769. — Consentement du duc d'Orléans, fils de Philippe de Valois, à ce que la succession au Dauphiné soit transférée de luy à Charles, fils du roy Jean son frère. Don à l'abbaye de Maubuisson lez Ponthoise, l'an 1349. — Harl. 101[14], fol. 101 à 104.

2770. — Lettres de Philippe, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont le Roger, mandant au receveur de Beaumont le Roger de donner quatre muids de blé, mesure de Conches, à Robert-sans-avoir, échanson du dauphin de Viennois, en récompense de ses services et à titre d'indemnité pour la perte de ses mai-

sons brûlées par les ennemis. — Fontainebleau, 1351, 23 juillet. — Cart. des rois. K. 47, n° 12.

2771. — Ordre donné par Philippe, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont le Roger, au bailly de Pontorson, de rembourser à Robert de Mondesert, son procureur audit baillage, les frais faits pour lui et pour le roi de Navarre son neveu.— Paris, 19 juin 1353. — Cart. des rois. K. 47, n° 20.

2772. — Lettres du roy Jean, par lesquelles, ayant pour le bien de ses affaires, retiré de son frère le duc d'Orléans la terre de Beaumont le Roger, Breteuil, Conches et Orbec, il lui baille en échange le comté de Beaumont sur Oise, Asnières, Chauny, Codrans, Pierrefons et autres y spécifiés. — 5 mars 1353. — Trés. des ch. Lay. Mel. 5.

2773. — Confirmation par le roi Jean des lettres de Philippe, duc d'Orléans, son frère, obtenues par Alexandre Doubté, valet d'écurie du roi Philippe de Valois, portant don et remise de la moitié de cent soixante livres que ledit Doubté devoit comme prix d'une vente de bois provenant de la foret de Breteuil, faite à Michel Giraume, marchand de bois, dont il avoit épousé la veuve.. — La Noble Maison (Saint-Ouen), 9 mai 1354. — Cart. des rois, K. 47, n° 26.

2774. — Lettres dudit duc d'Orléans et de sa femme, touchant ledit échange qu'ils approuvent et ratifient de même date. Scel. de deux sc. — Mel., n° 6.

2775. — Lettres dudit duc d'Orléans, par laquelle il consent que la compensation soit faite de ce que le roy luy doit en raison de ce qu'il luy a laissé Beaumont le Roger sans qu'il en ait été récompensé, avec ce qu'il doit au roy. — Juin 1354. scel.—Mil. 7.

2776. — Lettre du duc d'Orléans, par laquelle, ne pouvant jouir de l'usufruit à luy baillé par le roy sur Meung sur Yeule, aiant esté auparavant au patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'église de Reims, Humbert, ancien dauphin, il consent que le roy l'assigne ailleurs, pourvu que ledit patriarche renonce à l'u-

sufruit qu'il a en la châtellenie de Chauny. — 18 juin 1354. Scel. Mel., n° 8.

2777. — Consentement dudit duc que ledit patriarche d'Alexandrie jouisse dix ans des châteaux et châtellenies de Chauny et Meung, sans préjudice de son droit, en recevant et prenant autant de rentes que lesdites châtellenies valent sur le trésor. — 18 septembre 1354, sc. — Mel. 9, et Decamps. t. 46, fol. 180.

2778. — Ordre donné par Charles V à Aimard Bourgeoise, son trésorier, et à Jean d'Orléans, son conseiller, de payer à Jean De La Rivière, son chambellan, trois cents livres parisis pour la solde du mois de juin, de vingt-cinq hommes d'armes en garnison au château de Vernon. Original. — Paris, 1364, 20 juin. — K. 48, n° 41.

2779. — Ordre donné par Charles V à Jean d'Orléans, receveur des aides pour la rançon du roi Jean, de payer deux mille francs d'or à son chambellan, Jean De La Rivière, pour la solde des hommes d'armes chargés de la garde de la ville et du château de Vernon. Original. — Paris 1364, 4 juillet. — K. 48, n° 42.

LOUIS DE FRANCE, DEUXIÈME FILS DE CHARLES V ET DE JEANNE DE BOURBON.

2780. — Cession par Blanche, duchesse d'Orléans à Charles V des domaines de Brie-Comte-Robert, Gournai-sur-Marne et La Ferté-Aleps. — 1376, 22 septembre. — A. Nat. K 51, n° 15.

2781. — Lettres par lesquelles Charles VI accorde à son trésorier Jean Chauvel, quatre francs d'or par jour, en sus de ses gages, pendant le voyage qu'il a fait en Normandie et dans les villes d'Orléans, Blois, Gien, Chartres et Chateaudun, pour recevoir des grainetiers et fermiers des aides les sommes dues au roi. — Paris, 1380, 27 novembre. — K. 53, n° 1[3].

2782. — Donation faite par Charles VI à Louis, duc de Touraine, son frère, du duché d'Orléans, en échange du duché de Tou-

raine. (Vidim. de 1411.) — Paris, 1392, juin. — K, 54, n° 14.

2783. — Cession et transport de toute l'artillerie es villes, chasteaux et forteresses du duché de Tourraine, au roy Charles VI par son frère Louis, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont-sur-Oyse. — Juillet 1392. — Anc. f. 9417, page 152.

2784. — Acte par lequel Louis de Cepoy, receveur d'Orléans, est chargé, en vertu d'un mandement de la chambre des comptes, de gérer les biens confisqués sur Pierre de Craon. Orig. et vidimus. — 17 septembre 1392. — K. 54, n° 21 21².

2785. — Instructions données par le roi à l'évêque de Noyon au sire de Coucy et à Jean de Sonis, secrétaire du roi, pour obtenir du pape l'inféodation en faveur du duc d'Orléans de diverses terres en Italie, et lui constituer un royaume, ainsi qu'on avoit eu le projet de le faire pour le duc d'Anjou. (Cop. du xve siècle.) — 1393, 24 janvier. — K. 54, n° 22.

2786. — Lettres de Charles VI, portant promesse au duc d'Orléans de trois cent mille francs d'or, prix de la cession des villes de Gênes et Savone. (Vid. de 1443 et 1460.) — 1396, 16 décembre. — K. 54, n° 37. K. 55, n° 11.

2787. — Prêt de dix mille livres fait par le duc d'Orléans à Venceslas, empereur d'Allemagne et roi de Bohême, par l'entremise du sénéchal de Luxembourg. Obligation de cette somme faite par Wenceslas au profit du duc d'Orléans. — Caution fournie à ce sujet par Wenceslas, patriarche d'Antioche, son chancelier, et diverses autres personnes. (Orig. et Vid.) — 1398, 15 février, 1er juin. — K. 54, n° 58 à 58²⁰.

2788. — Promesse faite par Adolphe, comte de Clèves, au duc d'Orléans de le servir envers et contre tous, hormis l'empereur d'Allemagne, le duc de Gueldre et l'archevêque de Cologne, moyennant mille livres tournois de pension viagère. Original scel. — Reims, 1398, 1er avril. — K. 56, n° 1.

2789. — Commission du procureur du roi dans le duché d'Orléans pour l'exécution des lettres de Charles VI portant concession d'un droit de barrage sur le pont de Jargeau-sur-Loire. Orig. — Paris, 1398, 15 octobre. — K. 54, n° 52.

2790. — Lettres par lesquelles Charles VI commet la garde de Benoît XIII au duc d'Orléans. Original. — Paris, 1400, 18 octobre. — K. 55, n° 10.

2791. — Lettres d'Archambaud, comte de Foix, portant promesse à Louis, duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, sauf le roi de France et le dauphin. Original scel. — Paris, 1401, 4 avril. — K. 56, n° 25.

2792. — Confirmation et ratification faite par le roy Charles VI, d'une grâce donnée à un criminel par l'évesque d'Orléans à son entrée, 1402. — Grâce accordée à un criminel par Nicolas de Metz, évêque d'Orléans à son entrée en 1632, page 296. — V. colb. 163, page 294.

2793.—Let. pat. de Charles VI, portant pouvoir à Louis de France pour administrer les finances. — Paris, 18 avril 1402. — Ord. Ant. Cot. A. fol. 164.

2794. — Lettres patentes de Charles VI, portant pouvoir à Louis de France, duc d'Orléans, de faire tenir les grands jours dans son comté-pairie de Vertus. — Paris, 6 mai 1403. — Ord. antiq. Cot. A., fol. 175.

2795. — Cession faite par Charles VI à Louis d'Orléans, de tous ses droits sur la ville et seigneurie de Pise. (Vid. de 1404 et 1443.) — Paris, 1404, 24 mai. — K. 55, n°s 11[1] et 11[3].

2796. — Lettres par lesquelles Louis, duc d'Orléans, assigne pour douaire à Isabelle de France, à l'occasion de son mariage avec Charles, comte d'Angoulême, dix mille livres de rente sur la Châtellenie de Crécy en Brie. Original. —1404, 5 juin. — K. 55, n° 23.

2797. — Traité de mariage entre Charles, comte d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans, et Isabelle de France, fille de Charles VI.

(Orig. et vid. de 1443 et 1445.) — Paris, 1404, 5 juin. — K. 55, n° 27, 27², 28.

2798. — Traités d'alliance entre les princes de la maison d'Orléans et Louis, roi de Sicile, duc d'Anjou (1403), Jacques de Bourbon, comte de la Marche (1403), Jean, duc de Bretagne, (1406-1408), Jean de Bourbon, comte de Clermont (1409), Jean, comte d'Alençon (1410) et Charles, comte d'Eu (1413). Original scel. — 1403-1413. - K. 57, n° 1 à 17.

2799. — Promesse faite par Valerand de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, au duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, sauf le roi, le dauphin et le duc de Berry, moyennant six mille livres de pension. — Original scel. — 1404, 9 juillet. — K. 56, n° 8.

2800. — Promesse d'Edmond de Bar, marquis de Pont, au duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, hormis le roi, moyennant soixante livres de pension. Original scel. — Paris, 1404, 23 août. — K. 56. n° 9.

2801. — Approbation donnée par le roi à un échange entre la reine et le duc d'Orléans, de certaine propriété.— 1405. — Bal. 1 arm. t. 16, page 532.

2802. — Ordre donné par Charles VI au garde des deniers de son épargne, de payer deux cent mille livres sur les revenus du Languedoc, au duc d'Orléans, en considération des dépenses par lui faites, pour prendre possession au nom du roi de la ville de Savone. (Vid. de 1460.)—Paris, 1405, 20 mai.—K. 55. n° 11⁴.

2803. — Lettres par lesquelles Wenmar de Hoirss, Wetghin et Inchgenden, Burgraves du chateau de Breich, et les échevins de la ville de Broich, Sutchteln, Gladbach, promettent de rendre à la duchesse de Gueldre et au duc d'Orléans le château de Broich et ses dépendances. Original scel. — 1405, 28 juillet. — K. 58, n° 11.

2804. — Promesse faite par les offitiers du duc de Gueldre, de

remettre à Louis, duc d'Orléans, le château de Coster. Original scel. — 28 juillet 1405. — K. 56, n° 11[3].

2805. — Promesse faite par les officiers du duc de Gueldre de remettre à Louis, duc d'Orléans, le château de Borne. Original scel. — 1405, 4 août. — K. 56, n° 11[2].

2806. — Lettres de Charles VI mandant au bailly de Caux de défendre à ses justiciables de prendre fait et cause dans la discorde qui existe entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne. (Vid. de 7 sept.) — Paris 1405, 21 août. — K. 55, n° 35.

2807. — Lettre de Christine de Pisan à la royne Isabelle, pour l'engager à réunir les duc d'Orléans et de Bourgogne, datée du 5 octobre 1405. — 7073[2].

2808. — Traité d'alliance entre la reine Isabelle, Jean, duc de Berry, et Louis, duc d'Orléans, pour le bien du royaume et la défense du roi et de ses enfants. Original. — Paris, 1405, 1er décembre. — K. 55, n° 36.

2809. — Quittance donnée par le trésorier des guerres de douze mille livres tournois, sur les vingt-deux mille que le duc d'Orléans doit prêter au roi pour les frais de la guerre. Original. — 1406, 12 mai. — K. 55, n° 37.

2810. — Lettres par lesquelles Charles VI mande aux gens de ses comptes et trésoriers à Paris, qu'il a reçu l'hommage des ducs d'Orléans et de Bourgogne pour la ville et seigneurie de Pise et ses dépendances. Original scel. — Paris, 1406, 27 juillet. — K. 55, n° 11[3].

2811. — Promesse faite par Philippe, comte de Nassau, à Louis, duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, à l'exception de l'empereur d'Allemagne et de quelques autres princes, moyennant mille livres de pension. — Original scel. — Soissons, 1406, 3 mars. — K. 56, n° 12.

2812. — Convention additionnelle au traité d'alliance fait en 1405 entre le duc d'Orléans, Philippe, comte de Sarrebruck, Frédéric, comte de Savernes, Jean, comte de Salm et Gérard, seigneur

de Benlai, contre le duc de Lorraine, relative à la manière de partager les prises faites sur les ennemis. Original scel. — 3 février et 6 mai 1407. — K. 56, nos 14, 14², 14³.

2813. — Traité d'alliance entre Louis, duc d'Orléans, Robert, duc de Bar et Edouard de Bar, marquis de Pont, contre le duc de Lorraine. Original scel. — Epinay, 8 mai 1407. — K. 56, n° 13.

2814. — Don fait par Charles VI au duc d'Orléans son frère, de six mille francs d'or, pour la garde des forteresses de l'Angoumois pendant l'année 1407. (Vid. de 1443.) — 1407. — K. 67, n° 26.

2815. — Lettres par lesquelles Louis, duc d'Orléans, prend sous sa sauvegarde les biens du duc de Milan et du comte de Pavie, frère de Valentine de Milan. — Château de Beauté, 1407, 6 août. — K. 56, n° 16.

2816. — Testament de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. — Duch. 9612.

2817. — Lettres patentes relatives à l'apanage de Louis, duc d'Orléans. — S. fol. 2825.

2818. — *Histoire d'Espagne*, ms. du xv° siècle. — Lettre espagnole au roi Fernand, par Perès de Ayala, sur l'assassinat du duc d'Orléans. — 7814, fol. 93.

2819. — Documents relatifs au meurtre du duc d'Orléans et à plusieurs points de l'histoire ecclésiastique, ms. du xv° siècle. — F. lat., 9789.

2820. — Explications historiques des épitaphes de Louis, duc d'Orléans, de Valentine de Milan sa femme, et des ducs Charles et Philippe leurs enfants, in-4°, pap., xviii° siècle.—Supl. fr. 3079.

2821. — Plaintes au roy sur le meurtre du duc d'Orléans.— 5087.

2822. — Procès-verbal de la proposition de Jean Petit, pour la justification du duc de Bourgogne sur le meurtre du duc d'Orléans et autres pièces sur la même affaire. — 1953-1320.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, t. XVI; p. 62 et 152, t. XVII; p. 1 et 108, t. XVIII.)

(*Dépouillement du carton* M. 307 R[1].)

2823. — 1. ALBRET. — XVII[e] et XVIII[e] siècles. — Fief de Salles, juridiction de Lavardac, diocèse de Condom. — Donation à titre de fief par Charles sieur d'Albret et Pierre de Botel, Damoiseau, sieur de la maison de Beauregard son serviteur, d'une maison sise dans la juridiction de Laverdac. — Du 13 août 1461.

2. Inféodation de l'emplacement du château de Gironde et du droit de boucherie audit lieu, et du droit de pêche sur la rivière de Drot et sur celle de Garonne. — Du 7 septembre 1673.

3. Arrêt contradictoire du parlement de Bordeaux, rendu entre les sindics et habitants de Gosse et Seignans, en la jouissance des terres vaines et vacantes qui sont dans l'étendue de ces juridictions. — Du 3 juillet 1632.

4. Aliénation des justices, des parroisses de Saint-Paul, Sainte-Eulalie, Parentis, par S. Alt. au profit du marquis de Caupos et du Vignat. — 26 mars 1674.

5. Fieffe faite par S. A. Godefroy-Maurice à M. Honoré de Luc de Salusses. — De la justice haute, moyenne et basse de Saint-Julien, sous la réserve de l'hommage et du ressort. — Du 7 septembre 1673.

6. Inféodation faitte par le fondé de procuration de S. A. à M. Honoré de Luc de Salusses, comte d'Huza, de la justice haute, moyenne et basse des paroisses du Vignac, Saint-Julien, Bias et Mezos en la sénéchaussée de Tartas. — Du 7 septembre 1673.

7. Fieffe faite par S. A. Godeffroy Maurice à Mº François de Montferrand, de la justice haute, moyenne et basse de la paroisse de Sauguinet, dépendant de la prevosté de Born, membre du duché d'Albret. — Du 1er may 1673.

8. Inféodation et annoblissement de la maison de Jean de la Goutte. — 1655-1657.

9. Arrêt du conseil d'État rendu sur la requête des habitants de Tartas, qui les décharge du paiement de la somme de 3370 livres à laquelle ils avoient été taxés en raison des maisons et héritages qu'ils possédoient sur les places qui ont ci-devant servi aux fondations de la dite ville. — Du 15 octobre 1697.

10. Inféodation de la justice de la paroisse de Biscarosse au sieur d'Escouasse, moyennant la somme de 2220 livres. — Du 8 septembre 1673.

11. Acte par lequel Jean du Vignac enchérit toutes les justices de la prevosté de Born, consistant en trois siéges, savoir : Saint-Paul, Saint-Julien et *Miniscoit* (?), à la somme de 18,000 livres. — Du 11 septembre 1673.

12. Transaction entre S. A. Mgr. le duc de Bouillon et la dame de Rolie, au sujet des paroisses de Gastes et Pontenx. — Du 5 janvier 1674.

13. Diverses pièces relatives à l'inféodation de la justice des paroisses de Gastes et de Soutenet, prévoté de Born, à dame Marie de Gachon veuve de messire Marguerite de Saint-Julien. — Du 10 janvier 1675.

14. Ratiffication faite par S. A. d'un bail fait au profit de Mº Salvat de Seurisse, demeurant à Tartas, d'un lopin de terre sis audit lieu. — Du 6 décembre 1715.

15. Inféodation faite par S. A. à Pierre Petit, de la métairie dite Grand-Bourdier, près de Durance. — Du 27 juin 1663.

16. Demande formée par S. A. aux requêtes de l'hôtel du palais, contre les religieuses du couvent de Sainte-Ursule, du

bourg du Saint-Esprit de Bayonne, tendant à ce que les dites religieuses fussent tenues et condamnées de payer à S. A. la somme de 1600 livres, pour lots et ventes de l'acquisition qu'elles ont faites. — 28 juillet 1701.

Avec diverses autres pièces relatives à la même affaire.

17. Autre demande contre les dites supérieure et religieuses du couvent Sainte-Ursulle, du bourg Saint-Esprit en la ville de Bayonne, au sujet du Moulin-Noble appelé de Norton dans la paroisse de Saint-Martin. — Du 17 décembre 1704.

18. Procès-verbaux des juges de Born et Mimisan, concernant les naufrages. — 1680 et 1685.

19. Extrait d'un ancien statut de la juridiction de Marennes, qui règle les droits du seigneur sur les choses naufragées.

20. Procès-verbal du juge de Marennes au sujet du naufrage d'une barque chargée de bled, sur les côtes de Marennes et d'entreprises du juge de cap Breton sur cette barque. — 20 mars 1661.

21. Neuf pièces, qui sont procès-verbal, informations, etc., au sujet de l'enlèvement de certains cables et ancres qui avoient été sauvés d'un naufrage sur la côte de Marennes et déposée par le juge de ce lieu, pour être conservés à S. A. fait par le juge de Bayonne, favorisé par M. d'Artagnan, lieutenant du roy de cette place. — 1665-1666.

22. Amendes, confiscations et naufrages, sentence d'adjudication pour S. A. des choses naufragées, du naufrage arrivé en octobre 1678.

23. Concornant les bris et naufrages arrivés sur la côte de la mer dans l'étendue du duché d'Albret, dont les officiers de l'amirauté de Guyenne ont pris cognoissance au préjudice de S. A. Mgr. le duc de Bouillon, et se sont saisis des choses naufragées.

24. Inféodation au sieur Raymond Cahusac et Jean de Durasse, de la métairie du Hausset, près de Durance, moyennant

rente féodale et foncière de 9 cartes seigle, et une paire de chapons. — Du 27 juillet 1663.

25. Pièces concernant la construction d'un épanchoir au moulin du château à Casteljaloux, en conséquence de l'ordonnance du grand maître des eaux et forêts de Guyenne.

26. Contrat de vente de la terre d'Espiens, avec justice haute et basse au profit du sieur de Mazelières, moyennant la somme de 6,000 livres et à la charge de chaumage à chaque mutation de seigneur et vassal et au devoir d'une paire de gants blancs.

26. Articles sous seings privés entre le fondé de pouvoir de S. A. et le sieur de Hoyler Montcassin pour le fieffe de la justice haute, moyenne et basse des paroisses de Cargues, Saint-Julien, Lourdenet et Lavance. — Du 2 septembre 1673.

27. Inféodation de la justice haute de la paroisse de Gos, moyennant 650 livres, outre les charges et devoirs y contenues au profit du sieur Jean de Saint-Geniès. — Du 9 octobre 1674.

28. Fieffe de la haute justice de la paroisse de Gos, juridiction d'Auriabat, senechaussée de Tartas au sieur Jean de Saint-Geniès, ladite fieffe faite sous la reserve de l'hommage et du ressort et moyennant 700 livres. — 5 janvier 1671.

29. Bail a fief nouveau, d'une petite maison appartenant à S. A. dans la ville de Nerac à Joseph Castaniez, Me Bouchonneur, moyennant 33 francs de rente foncière. — 15 juillet 1763.

30. Bail à fief fait par la reine Marguerite de Navarre du moulin de Passeca sis en la paroisse de Daudon, sous la redevance d'une conque froment et d'une demi-conque seigle. — (La pièce manque).

31. Consultations de Me Robert, avocat, sur les moyens de retirer les justices aliénées dans le duché d'Albret. — 1676.

32. Articles relatifs aux justices des paroisses Foutet, Romestain et Mazerolles, juridiction de Bouglon, senechaussée de Castel-Jaloux. — 6 janvier 1673.

33. Articles entre S. A. et le sieur Baccalain pour le fief des paroisses de Saint-Genez et Beyriès : juridiction de la Bastide senechaussée de Castel-Moron, moyennant 4,000 livres, à la charge de l'hommage et au devoir d'un fer de lance doré. — Du 5 septembre 1673.

34. Articles sous seings privés par lesquels le fondé de pouvoir de S. A. donne à titre de fieffe au sieur de Malevisade, les justices de Camagnau, Somadet et Uzan, moyennant 5,000 livres. — Du 1er janvier 1673.

35. Mémoire et pièces diverses concernant ce qui s'est passé à l'assemblée de Tartas, au sujet de la part pour laquelle cette ville devoit entrer dans le don gratuit de 100,000 livres, que devoit fournir tout le duché d'Albret à S. A. — Du 10 novembre 1655.

36. Dessechement des marais. — Requetes, lettres et mémoires concernant l'instance entre le sieur de Lavoye, ingénieur, et les agents de S. A. — De 1705 à 1720.

37. Deguerpissement par dame Catherine Lafaire, veuve de Mathieu de la Pouyalere, dit Lahurot, habitante d'Azun, d'une pièce de terre en prés et marais, en la paroisse de Southou au quartier du Bocage, appelée de Michel Bellegarde. — Du 8 septembre 1749.

38. Mémoire (imprimé) sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux, quant à la culture et à la population..., par M. Desbieg. — Bordeaux, 1776. In-4°.

39. Mémoire sur le droit de salin au bac Armagnac en la ville de Nogaro et autres pièces y relatives. — 19 mai 1760.

40. Arrentement par S. A. d'une partie des fossés de la ville de Saint-Bazeille, au sieur Villot, contestation au sujet de cet arrentement par la communauté de Saint-Bazeille. — 20 janvier 1710.

41. Ordonnance de M. le prince de Condé, jouissant par engagement du duché d'Albret, portant défense aux meuniers de

Vianne et Laujuzan d'aller quester des bleds au préjudice du privilége des moulins de S. A. — 17 septembre 1643.

42. Dixme de Luze. — Mémoire et lettres. — 1769-1771.

43. Permission accordée en 1740 par S. A. au sieur Maucamp de construire un moulin à eau dans la paroisse de Lesgos, sur un petit ruisseau qui prend sa source sur la lande de ladite paroisse du côté du nord. — Renseignements sur cet objet. — 1740.

44. Prétention en 1735 du sieur Charron, ingénieur, de construire un moulin sur la rivière de Bayze, joignant l'écluse de Buzet. — Opposition de S. A. à cette prétention. — Lettres et mémoires relatifs à cet objet.

45. Construction d'un foulon sur la chaussée du moulin de Barbaste, avec le plan, sous la redevance de 10 ou 8 sacs seigle mesure de Nérac. — May, 1759.

46. Transaction entre S. A. et les cordeliers de Casteljaloux, par laquelle S. A. consent que ceux-ci envoient leurs meuniers du moulin et ceux du moulin de Lanne quester les grains dans les villes, faubourg et banlieue de Casteljaloux, nonobstant le droit de bannalité que S. A. prétend appartenir à son moulin du même lieu. — 4 mars 1696.

(*Dépouillement du carton* M. 308.

2824. — 1. Une liasse de lettres, mémoires, copies informes d'arrêts du conseil, d'actes touchant les affaires du duché d'Albret.

2. Voyage d'Albret, fait en l'année 1758 par le sieur Collot, secrétaire des commandemens de S. A. Mgr. le duc de Bouillon, chargé de sa procuration passée devant Duprés le jeune et son confrère, notaires au Chatelet de Paris, le 13 mars 1758.

Curieux pour l'histoire locale.

3. Mémoires, pièces et lettres concernant les bastilles de Nérac.

4. Renseignements sur les bastilles de Nérac et la créance de M. de Bougy sur la communauté de Nérac, acquise par S. A. laquelle créance est de 16,000 livres, avec les intérêts depuis 1688. — Année 1702.

5. Liasse contenant copies, la plupart informes, relatives à un procès pendant au Châtelet de Paris, entre S. A. et le sieur Regnier de Reynac, seigneur de cap Breton, au sujet des saisies faites sur la terre et seigneurie de la Lucques. — 1702 à 1705.

6. Cinq dossiers de différentes procédures faites à Casteljaloux, le 1er par l'évêque au sujet de la Litre; la 2e pour le chapitre; la troisième entre particuliers, ainsi que le 4e et le 5e, au sujet de la donation que S. A. avoit faite des matériaux de Bouglon. — De 1711 à 1725.

7. Mémoires de frais de procédures, quittancés en 1696, par Me Marianchaux, procureur en la cour, qui avoit occupé dans différentes affaires pour S. E. Mgr. le cardinal de Bouillon, montant à 2,000 livres. — An 1696.

(*Dépouillement du carton* M. 314).

2825. — 1. Devant Bernier, notaire royal à Beaugency, articles de mariage entre Simon de Saigeot, escuyer du Dochet, fils d'autre Simon, et Françoise Rou, fille de feu Jehan Rou Bourgeois de Beaugency et de Françoise Busay sa mère. — 23 may 1593. Parchemin.

2. Donation et réunion pour les chapelains de Turenne, par S. A. Mgr. le duc de Bouillon, en faveur des prébendiers de son église de Turenne. — 1678.

3. Auvergne, Clermont, Montroignon et Chamalières. Priviléges et coutumes. No 127, 1734. Délibération des habitants de Chamalières et Montroignon, 12 septembre 1734 (plusieurs pièces), — tendante à obtenir le consentement de S. A. pour

supplier S. M. d'abroger la coutume et d'établir à la place le droit écrit dans toute l'étendue de ladite justice. — Délibération du conseil de S. A. 12 janvier 1725, portant que le tout seroit communiqué à l'intendant de S. A. en Auvergne.

4. Copie d'hommage de François de Noailles à Mgr. Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne. — 1438.

5. Permission donnée par Mgr. Antoine de la Tour à Mgr. Antoine de Noailles de machicoler sa maison de Noaillac, à la charge de pouvoir abbattre la fortification, si le cas y échoit, pour la conservation du château de Turenne. — 2 aoust 1497.

6. Notice (très-acrimonieuse) des différends de ceux de Noailles, avec la maison de Bouillon, où sont particulièrement attaqués Antoine de Noailles et François de Noailles, évesque d'Acqs, son frère.

Quatre feuillets. Paroit être une mise au net d'un écrit du cardinal de Bouillon.

« On ne trouve point que les titres qui sont donnés à Antoine de Noailles... »

7. Papiers que M. le cardinal de Bouillon à mis ès mains du roy, lors du démeslé avec M. de Noailles.

8. Liasse concernant le différend de la famille de Noailles avec la maison de Bouillon. — Dans cette liasse sont les pièces concernant la famille de Noailles et les différends de la maison de Bouillon, avec elle, tant pour la domesticité que pour des hommages. — Cette liasse, composée de différents papiers tirés de différents endroits, suivant un bref inventaire, fait le 2 mars 1723.

9. Dossier (composé de 10 pièces) pour l'office de maître particulier des eaux et forests du duché de Chasteau-Thierry et prevosté de Chastillon-sur-Marne. — Il y a six quittances de différents particuliers à maître Charles de Lafontaine, maître des eaux et forests, au lieu du duché de Chasteau-Thierry et prevosté de Chastillon-sur-Marne.

10. Liasse de 8 petites pièces sur le différend de M. de Noailles et la maison de Bouillon.

11. Henri II (copie), à M. de Montpipeau. — 1557.

« M. de Montpipeau, et vous autres, chambelans, dames, maistre d'hostel et autres, que j'ay ordonné auprès des personnes de mes enfants les ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou, et ma fille Marguerite... »

12. Articles du testament de François, vicomte de Turenne.

13. Mémoire des papiers originaux que M. le cardinal de Bouillon à mis entre les mains du roy.

De la main du cardinal : « S. M. au bout de trois ou quatre mois, lui (me) rendit ces papiers originaux avec les présentes copies, et les originaux ont été remis à M. mon frère, en 1685. »

14. Turenne. — Pour justifier que Noalhes (*sic*) a toujours payé les tailles ordinaires et extraordinaires dans le vicomté de Turenne.

10 fl. 1/2 pet. in-fol. pap.

15. Au roy. — Devant que de parler à V. M. sur ce que M. de Noailles vient de faire, je la supplie de trouver bon....

16. Copie d'une lettre de M. le cardinal de Tournon, escritte à M. de Chauvigny, son neveu, du 25 août 1561, avec le mémoire qui lui avoit été mis entre les mains par M. de Noailles.

« Mon nepveu, M. de Noailles, m'est venu trouver ici pour me faire entendre aucunes affaires concernant la maison de Turenne... »

17. Copie d'une lettre écrite de Bourdeaux, par M. de Noailles à M. de Chabrinac. — Du 10 juin 1561.

« Mons., je vous ai escrit cy devant de recouvrer des procures de MM. de Tournon et de Chavigny... »

18. Mémoire pour Mgr. le duc de Bouillon contre M. le duc de Noailles.

Imprimé, 3 pages in-fol.

« l est fort au-dessous de la maison de Bouillon, assez connue de tout le monde... »

19. Coppie d'une quittance d'Antoine de Noailles du 17 mars 1535, pour la somme de 300 livres pour reste de ses gages.

20. Copie d'une obligation d'Antoine de Noailles, du 19 juillet 1536, de la somme de 100 livres.

21. Inventaire des titres de plusieurs maisons nobles d'Auvergne.

9 feuil. pet. in-fol. papier.

22. Inventaire des titres de la maison de Murol en Auvergne, le premier de 1274, le dernier de 1445.

6 feuil. papier.

23. Inventaire des titres de la maison de Murat en Auvergne. — Le 1er du 30 mars 1258; le 27e et dernier, de 1295. — Il y en a de dates plus récentes.

24. Inventaire des titres originaux de la maison de la Marck ou de la Marse. — Le 1er du 27 août 1343; le dernier du 30 juin 1588.

25. Mémoire en forme d'inventaire pour faire voir comme l'on a cotizé aux estats du vicomté de la paroisse de Noailles, pour les deniers extraordinaires. — 1475 et 1667.

26. Pièces ou l'on voit l'origine de la maison de Noailles.

1. Notice : « L'ancienne maison de Noailles en Limousin étoit célèbre dès l'an 1083... »

La même en double.

27. Autre factum où mémoire sur la maison de Noailles. — (Copie du même, pap. in-folio).

« Il n'y a point de maison noble et vicomté dont l'on puisse parler avec moins de certitude que de celle qui porte le nom de N... »

5 feuil. pet. in-4.

28. Coppie de l'hommage rendu par les seigneurs Bernard Malafeyda, Guillaume de Noailles, Pierre Malateste et Hugon de Noailles à dame Marthe de l'Isle, vicomtesse de Turenne, tutrice. — 1341.

29. Hommage de Jean de Noailles, rendu à messire Jean Le Meingre dit Bouciquaut, maréchal de France et vicomte de Turenne. — En note : bataille d'Azincourt, sur la fin d'octobre 1415. — 28 janvier 1415.

30. Copie d'hommage rendu par M. Delort, lieutenant-général d'Aurillac, au nom de Mgr. le duc de Noailles, pour raison

des terres de Noailles, Noaillac, Lantour et autres lieux. — 1692.

31. Armoire des hommages. — Cahier en papier.... aveux de ceux de Noailles.

6 feuil. in-4.

32. Lettre de M. Blainville à Monseigneur. — Il recommande son neveu, et envoie diverses pièces sur l'origine de la maison de Noailles. — 24 février 1720.

« Mgr, la petite taille a servi de prétexte pour faire un passe-droit à à mon nepveu... »

33. Mémoire ou factum contre ceux de Noailles.

« Je ne comprends pas comment la maison de Noailles, qui n'a rien oublié jusques à présent pour se deffaire de la capitainerie des château et ville de Saint-Céré... »

10 feuil. pet. in-4.

34. Lettre de M. Levesque d'Acqs au roy. — 26 août 1571.

« Sire, puisqu'après avoir bien entendu de plusieurs... »

35. Pompe funèbre de Mgr. François, vicomte de Turenne, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cent gentilshommes de la maison dudit seigneur, lieutenant et gouverneur pour ledit seigneur en l'Isle-de-France, conseiller en son conseil, mort en Bretaigne et enterré à Brives. — 1532.

36. Contrat de mariage d'entre Laure, fille du roi de Majorque, comte, etc., et Pierre Gancerand, seigneur de Pinose. — Ladite Laure a eu 4,000 livres barèh. en dot. — Ides d'avril, 1300.

37. Maisons de Chastard-Brun ou du Peschin et du Challoux. — Contrat de mariage entre Folquet Brun ou du Peschin, fils de Chastard Brun et de Katherine de Chateauneuf, et Agne, fille de Raoul Chaloux (avec scel). — Le jeudi avant la saint Mathieu, apôtre, 1313.

38. Testament de Pierre de la Tour, seigneur de Cottenghol et de Syoral, par lequel il institue son héritier Anne de la Tour

son frère, premier du nom, seigneur d'Oliergues. — 11 septembre 1328.

Pierre de la Tour, mort sans lignée, étoit fils de Bertrand de la Tour, premier du nom, et de Marguerite Aysselin de Montaigu.

39. Titres généalogiques pour la maison des Vidacques, en 1329. — 1329.

40. Vidimus du testament de Bernard de Bouzols. — Le testament est du vendredi après la dédicace saint Michel, 1295. Le vidimus du 17 mars 1331. — 1295-1331.

41. Confirmation faite par Jacques de Peschin, seigneur de Croc, en faveur des habitants de Croc, des priviléges à eux accordés par les prédécesseurs auteurs du dit seigneur, ès villages de Croc, Croisiselle, du Montelet, du Mont, — et du Bien publiq. — 8 juillet 1408.

42. Donation (copie vidimée, du 25 mai 1425) faite par Henry VI, roi de France et d'Angleterre, de l'advis de Jehan Regent le royaume de France, duc de Bedford, à Claude, seigneur de Chatelus, de l'hôtel d'Albret, sis en la rue du Four, à Paris. — 9 décembre 1424.

43. Lettres de curatelle données à Anne de Chalorn, seigneur de Chamauzel, de la personne d'Agnet II. — 28 février 1444.

44. Acte passé entre Marguerite de Montal *alias* de Mussidan, veuve de Jean de Beaufort, seigneur de Limeuil, fille de Raymond de Montal, demanderesse d'une part ; Pierre de Beaufort, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, Limeuil, etc., et damoiselle Agnette de Beaufort, fille et héritière dudit Pierre de Beaufort, au sujet de la somme de 16,000 livres d'or qui avoit été donnée en dot à ladite Marguerite de Montal. — 26 juillet 1448.

45. Dispense donnée par Jacques, évesque de Saint-Flour, en faveur de Blanche de Ynnelle, femme (*domicelle consorti*) d'Amaury de Montaut, baron et seigneur de Malemorte et de Ro-

quebron, pour le mariage de Annet de la Tour, avec Anne de Beaufort. — 18 mai 1449.

46. Consentement donné par Agnet II à Anne de Beaufort sa femme de faire son testament. — Dernier mars 1452.

47. Procuration donnée par Gilles de la Tour, tant pour lui que pour Agnet, Antoine aîné et Antoine cadet, ses frères, et Françoise de la Tour, leur sœur, etc. — 17 avril 1493.

48. Vidimus fait à la requeste d'Agne de la Tour, comte de Beaufort, vicomte de Turenne et Anne son épouse, contre Jacob de Armanhac, comte de la Marche, et Jean d'Armanhac son frère, d'un contrat de mariage passé le 14 janvier 1412, devant Jacob Rougerio, notaire royal, entre Michel Jean de la Gueto et Marguerite, fille naturelle de feu Hugues Bastard de Podomnia. — 19 novembre 1460.

49. Copie (sur papier, du temps) du testament de Pons Guillaume, écuyer, sieur de Clairmont, au diocèse de Lodève. — 30 mai 1472.

50. Confirmation des priviléges des habitants de Gersat. Lettres de Louis de Bourbon, comte de Montpansier et seigneur de Gerzat, portant confirmation en faveur des manans et habitans dudit Gersat, des priviléges accordés aux dits habitans, par Guill. de Mercœur, seigneur dudit lieu et Berhand de la Tour, comte d'Auvergne et de Bologne, et par Godefroy de la Tour, seigneur de Montgascon son fils, aussi seigneur dudit Gerzat, par Louis de Bourbon. — 25 novembre 1479.

51. Accord passé entre Gilles de la Tour, prothonotaire du Pape, et Antoine, premier du nom, vicomte de Turenne, seigneur d'Oliergues, tous deux fils d'Agnet II, et d'Anne de Beaufort, par lequel il a été convenu que ledit Gilles pourra, toutes les fois que bon lui semblera, réclamer ce qui peut lui revenir des successions du dit Agnet II et Anne de Beaufort, et ce comme étant l'aîné des enfants mâles, et que ce qui lui reviendra il le laissera au dit Antoine. Le dit accord fait pour termi-

ner le procès qui étoit pendant entre les dites parties, au parlement de Bordeaux. — 5 juillet 1494.

Gilles de la Tour, qui fut d'église, étoit l'aîné des enfants d'Agnet II, par le décès de François Ier, mort sans lignée. — Antoine Ier du nom, vicomte de Turenne, seigneur d'Oliergues, qui devint l'aîné de sa famille épouse Antoinette de Pons. — Ils étoient tous deux fils d'Agnet II et de Anne de Beaufort.

52. Maison de Chabanois. — Testament de Jaquette Janure, femme de Troillus de Chabanois. — 18 may 1503.

53. Priviléges accordés aux habitans de Maringues, par François de la Tour, deuxième du nom, dont il est fait mention dans la préface de l'histoire de la maison d'Auvergne. — 18 septembre 1519.

Grande pièce sur parchemin, en latin.

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy.* p. 50, t. XVII; p. 16 et p. 90, t. XVIII.)

2826.—TOME V.—1. Louis de Saint-Gelais dit de Lusignem, marquis de Lansac, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, ambassadeur au concile de Trente, fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1579, mort au mois d'octobre 1589, âgé de 76 ans. — Portrait dessin manière noire et armes. — Fol. 1.

2. Dessin à l'encre de Chine. — Portrait de Jacques, seigneur de Matignon, comte de Torigny, maréchal de France, gouverneur de Guienne, fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1579, mort le 2 juillet 1597. — Fol. 2.

3. Tombeau du mareschal de Matignon et de Françoise de Daillon son épouse. — Grav. de Lochon, — avec épitaphe, par

Phil. des Portes, abbé de Tiron : gravure de 5 sceaux de la maison de Goyon et le portrait gravé de Franciscus Goyonius Moussaeus, d'après Jehan Leblond. — Fol. 3 à 7.

4. Sceaux de Damette, fille de Robert Goion, d'Adam d'Hereford et d'Etienne Goion, gravé. — Fol. 6.

5. Franciscus Goyonius Moussaeus, avec six vers lat. et six vers franç., signé : vostre très-humble serviteur, Jehan Le Blond, peintre ordinaire du roy avec privilége. — Fol. 7.

6. Estat du payement fait aux officiers de l'ordre du Saint-Esprit par mess. Nicolas de Neufville... la présente année 1579, avec la signature d'Henri III, contresigné Brulart. — Fol. 9.

7. Dessin à l'encre de Chine. Portrait de Bertrand de Salignac, seigneur de la Motte Fénélon, vicomte de Saint-Julien, baron de...., chevalier de Saint-Michel, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes, ambassadeur en Espagne, Angleterre, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1579. — Fol. 8.

8. Quittances du 2e janvier 1580 : 1° de Philippe Hurault de Chiverny, de la somme de mille écus, solde pour une année de ses gages de son estat de chancellier ; 2° de Guil. Pot, sieur de Rhodes, de la somme de 750 escus, solde pour une année de ses gages de son estat de prevost ; 3° de Cl. de Laubespin, de la somme de 500 escus, solde pour une année, de son estat de greffier de l'ordre. — Orig. scel. — Fol. 10.

9. Quittances de Mathurin Morin de la somme de 312 esc., solde pour une année de ses gages de son estat de roy d'armes de l'ordre : 1° et de Philippe Nambu, la somme de 300 esc., solde pour une année de ses gages, comme huissier de l'ordre, des 4 et 6 janvier 1580. — Fol. 13.

10. Reçu en date du dernier décembre 1579, des chevaliers commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, des mains du sieur Villeroy, grand trésorier de l'ordre du grand collier, contenant quarante pièces en chiffres et fleurs de lys avec une croix pendante audit collier et deux petites chesnettes, le tout d'or avec

les estuits..., lesquels colliers Sa Majesté grand maître et premier fondateur dudit ordre a fait don auxdits chevaliers nouvellement reçus à savoir, suivant l'ordre de leur reçu : François de Saint-Gelais, Henry de Lorraine, Lamothe Fenelon, Saint-Supplice, Matignon-François de Bourbon, François de Bourbon, d'Escars. Grande et belle pièce en parchemin avec les signatures et les sceaux. — Fol. 15.

11. Dessin à l'encre de Chine. — Portrait de François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, prince de Tingry, comte de Ligny et de Rossy, fait chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1580, mort le 30 septembre 1613. — Fol. 56.

12. Le duc de Piney Luxembourg (notice par le Laboureur). Fol. 17.

13. Discours historiques pour faire voir que la maison d'Autriche possède injustement le duché de Luxembourg et qu'il appartient de plein droit à madame Marguerite Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney. — Fol. 18.

14. Erection du comté de Luxembourg en duché par l'empereur Charles IV, en faveur de Wenceslas son frère. — 1354. 3 mars. — Fol. 33.

15. Le sieur de Lugerat à monseigneur de Luxembourg (?) — Se plaint de M. du Maits de Gounpy qui lui a dit des injures à propos de fournitures de farines. — Au Fort Royal (Martinique), 24 septembre 1686. — Fol. 34.

« Monseigneur, permettez-moi d'informer Votre Grandeur du mauvais traitement... »

Deux autres lettres du même.

16. Copie du contrat de mariage de Philibert de Luxembourg avec Alix de Corberon. — 2 juillet 1564. — Fol. 44.

17. Mandat de paiement du roy Charles VI au comte Liney et de Saint-Pol, de la somme de deux mille francs d'or en recompensation de certaines de ses terres en la comté de Guines qui piéça par les Anglois, lui furent destruites et gastées..., du 4 octobre 1400..., avec la quittance dudit Waleran du Lucem-

bourg, comte de Liney et de Saint-Pol, du 2e juillet 1441, originaux sur parchemin, la dernière scellée. — Fol. 52.

18. Pour Philippes et Guillaulme Lefevre, oncle et nepveu défendeurs, contre Quentin de Luxembourg, à Bray sur Somme. — 24 juillet 1627. — Fol. 00.

19. Cinq pièces de procédure entre Quentin de Luxembourg et Philippe et Guillaume Lefranc, procureur et huissier du gouvernement de Peronne. — Juillet 1627. — Fol. 54 à 59.

20. Epitaphe de Théobald de Luxembourg et de François de Luxembourg en l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans. — 1477 et 1509. — Fol. 61.

21. Oraison funèbre de feu très-haut et puissant prince françois, duc de Luxembourg et de Piney..., prononcé à Pougy, le 28 octobre 1613, par FRÈRE PIERRE DANTE, prédicateur ordinaire de Sa Majesté. — Troyes, P. Chevillot, 1611, 23 p. in-8°. — Fol. 62.

22. Oraison funèbre de feu très-hault et puissant prince françois de Luxembourg, et de Piney, pair de France, etc., prononcé à Pougy, le 28 octobre 1613, par frère Pierre Dante, prédicateur ordinaire de Sa Majesté. — Troyes, P. Chevillot, 1613.— *Imprimé* in-8°. — Fol. 66 à 84

23. Serenissimus princeps Emmanuel de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret. — Offerebat humillimus et observantissimus Emmanuel Theodosius Le Diepois clericus Pontæsianus. — Trouvain, sculpt., grand portrait aux armes.

24. Serenissimus princeps Henricus Oswaldus a Turre Arverniae, coadjutor Cluniacensis, præpositus argentinensis. — Joan. Franc. Cars fils, del. et sculpsit an. 1699, gr. port. aux armes. — Fol. 86.

25. Mémoire pour Mons. le duc de Bouillon, demandeur en règlement de juges, contre M. le duc d'Albret son fils, deffendeur. *Imprimé* in-fol. et aultres pièces imprimées de ce même procès. — Fol. 87 à 119.

26. L'abbé Faydit à M. le comte de Pontchartrain, secrétaire d'Etat. — A Saint-Severin, 2 mars 1700. — Fol. 120.

« Monseigneur, je receus avant-hier une lettre de cachet du Roy qui m'enjoinct de me retirer en Auvergne... »

27. L'abbé Faydit à M. de Pontchartrain, pour demander son rappel. — A Riom, en Auvergne, ce mardi 31 aoust 1700. — Fol. 123.

« Monseigneur, Vostre Grandeur sera surprise de ce que je luy envoie de si loin un si méchant livre... »

28. Motha Candeneria Carmen ad illustrissimum virum Franciscum de Rochechouart Candeneri dynastam, etc., primum praetorianarum chortium præfectum. Pièce d'environ 500 vers latins. Signée : Leonardus Frizon. s. i. — Fol. 125 à 136.

29. Louis de Bourbon II du nom, duc de Montpensier, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, nommé chevalier du Saint-Esprit lors de l'institution, en 1578, et mort avant d'avoir été reçu le 23 septembre 1582. — Joli portrait à l'encre de Chine. Au verso une médaille frappée en l'honneur de François et d'Enri de Bourbon, duc de Montpensier, 1585. — Fol. 147.

30. Flaminius Biragus anno aetatis suæ XX, 1585. Joli petit portrait gravé à la pointe sèche. — Fol. 146.

31. Charles de Biragues, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roy, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1580. Aetatis suæ 71. Portrait à l'encre de Chine (les armes au bas rapportées). — Fol. 145.

32. Dessin à l'encre de Chine du mausolée de Renée Birague avec cette inscription. — Fol. 44.

Quid libi opus statua, satis est statuisse Birague
Virtutis passim tot monumenta tuæ.

S. Moreus R. S.

33. Portrait gravé de Louis de Birague : — tiré d'André Thevet. — Fol. 143.

34. Autre quittance du même René Birague, président du conseil souverain de Piedmont du dernier décembre 1573. Original sur parchemin, signé, scellé. — Fol. 142.

35. Lettres patentes du roi Charles IX contresignées Fisses, en faveur de Birague, premier président au conseil souverain de Piedmont. Original sur parchemin signé, le sceau enlevé.— Blois, xviii d'avril 1572. — Fol. 141.

36. Quittance de Réné de Birague, d'un terme de sa pension annuelle de vi^{e} xx l. ts. qui lui a été assignée par le roi pour la cession au duc de Savoie de sa seigneurie de Sion. Original signé, scel. sur parchemin. — 27 mai 1565. — Fol. 140.

37. Françoise Athenaiste de Rochechouart, marquise de Montespan.—*Stephanus Picart, Romanus fecit et excudit cum priv. Regis*, 1668. — Fol. 139.

38. Portrait de Françoise-Athenaiste de Rochechouart, marquise de Montespan, grav. aux armes. — Fol. 138.

39. Copie de la lettre de M. le duc de Mortemart à M. l'évêque d'Evreux (abbé de Rochechouart, grand vicaire d'Orléans). — Il le raille sur sa très-petite taille. — A Jort, le 4 septembre 1733. — Fol. 136.

« Est-il bien vray, mon cher abbé, que vous soyez nommé à l'évêché d'Évreux ?... »

40. Portrait gravé forme ovale, s. n. d'auteur, genre Thom. de Leu, belle épréuve, de Henri III, roy de France et de Pologne. — Fol. 149.

41. Portrait à l'encre de Chine de Charles de Lorraine Ier, duc d'Elbeuf, pair, grand écuyer et grand veneur de France, reçu chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1581, mort l'an 1605. — Fol. 150.

42. Dessin à l'encre de Chine, aux armes de Lorraine, d'un des princes de cette maison, sans légende ni texte. — Fol. 151.

43. Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1581. Il fut tué le 26 juillet 1592. Il porta son écu en bannière, escartellé d'or et de gueule. Cimier, un oiseau reposé, d'or. — Deux portraits gravés, l'un de petite dimension en forme de médaillon, 1588; l'autre,

plus grand, revêtu de sa cotte d'armes. Au dos une médaille avec cette légende d'un côté : *Arma virumque cano* 1578. De l'autre, *Famam extendere factis. Non ex otio.* — 1578. — Fol. 152.

44. Portrait du même, dessin aux trois crayons, genre de Moustiers, sans texte ni légende. Au verso le portrait équestre du même avec cette légende : Armand de Gontaut, seigneur de Biron, grand maistre de l'artillerie, chevalier des ordres du roi, mareschal de France, fils de Jean, seigneur de Biron et d'Anne Bonneval. — Fol. 153.

45. Portrait gravé de Philippus, card. de Levi. Creat. an 1473, mort en 1489. *Baron fec.*, avec le croquis d'un chevalier de la maison de Levis, pris à l'abbaie de la Roche. — Fol. 155.

46. Les armoiries (découpées et remontées) des familles alliées à la maison d'Antoine de Levis, comte de Quelus. Au verso portrait gravé (manière de Griffonis), de Mons. de Quelus, mignon dv roy Henry trosième (sic), *curieux*. — Fol. 156.

47. Portrait à l'encre de Chine de Jean, seigneur de Thevalles d'Avirey, de Creance, chevalier de l'orde du roy, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant général au gouvernement de Metz et païs Messin, capitaine de 50 hommes d'armes, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1581. — Fol. 157.

48. Copie d'un mémoire sans signature ni adresse, mais du marquis de Castelnau, — datée du camp de Delette, près Térouanne, ce 2 septembre 1657.

« Depuis la perte de Monmédy, les ennemis craignant pour Rocroy... »

Avec la lettre d'envoi de Castelnau à M. Le Laboureur, rue Chapon, à Paris. — Fol. 158.

« Mons., je vous envoie un mémoire de ce qui s'est passé lorsque nous avons esté pour assiéger Cambray... »

49. Copie de la lettre de la reine mère à M. de Mauvissière, touchant les affaires d'Ecosse et d'Angleterre. — Fol. 163.

« M. de Mauvissière, vous nous avez fait service fort agréable... »

50. Portrait en pied, armé, du maréchal Arm. de Biron, avec

médaillons et encadrement de ses principaux hauts faits (de la galerie du palais Cardinal); au verso un autre portrait du même avec longue légende, grav. de Daret, 1652, avec la notice imprimée *de la galerie*. — Fol. 164.

51. Portrait, dessin à l'encre de Chine (avec les armes au bas rapportées) de Henry, seigneur de Lenoncourt et de Coupevray, chevalier de l'ordre du roy, conseiller en son privé conseil, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps et armées, receu commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1580, mort le 5 décembre 1584.—Fol. 16?.

52. Portrait (dessin à l'encre de Chine) de Guy de Daillon, comte du Lude et de Pontgibault, baron d'Illiers, du Chesne doré, de Rillé et de Magné, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'Estat et privé, gouverneur et lieutenant général de Poitou, sénéchal d'Anjou, capitaine de 100 hommes d'armes, fait chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1581, mort à Briançon en Dauphiné, le 11 juillet 1585. — Fol. 166.

53. François de la Baume, comte de Suze, gouverneur de Provence, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1581, tué à Montelimart en 1587. (Dess. à l'encre de Chine.—Fol. 167.

54. Ludovicus de Suze episcopus et comes Vivarensis princeps Duzeræ, etc. *Port. R. Nanteuil ad vivum faciebat* 1656. — Fol. 168.

55. Portrait à mi corps de Henri III, tête nue, cuirassé, armé, le poing sur la hanche, sans titre, notice ni signature, genre Thomas de Leu : curieux. — An 1582. — Fol. 169.

56. Cinq portraits gravés du duc de Mayenne, de forme et grandeur variées, avec une notice latine imprimée au verso du fol. 172. — Fol. 170 à 173.

57. Portrait gravé du duc de Mereur (Mercœur). Au bas trois faces ou revers de médailles du duc d'Epernon, au verso deux portraits gravés de Jehan-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon. — Fol. 173, 174.

58. Grand portrait (replié) de Jehan-Louis de la Valette, duc d'Espernon, pair et colonel de l'infanterie françoise... *A Paris, par Michel Losne et Ysaac Briot excud.*, avec la légende autour: *Adversis clarius.* Au verso un autre du même, moins grand, *Daret exc.* — Fol. 175.

59. Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, maréchal de France, etc., portrait gravé, dans un encadrement octogone, sans nom de graveur, genre Nanteuil. — Fol. 175.

60. Tanneguy Le Veneur, comte de Tilliers, seigneur de Carrouges, lieutenant général au gouvernement de Normandie, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1582. Port. dess. à l'encre de Chine. — Fol. 176.

61. Jean de Mouy, seigneur de la Mailleraye, vice amiral de France, lieutenant général au gouvernement de Normandie, capitaine et gouverneur du vieux palais de Rouen, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1582. Portrait dessin à l'encre de Chine. — Fol. 177.

62. Le même représenté armé de toutes pièces, agenouillé devant une table et un livre ouvert avec la date 1571, dessin au crayon; au verso, les 16 quartiers de Jean de Moy.—Fol. 178.

63. Apcher et Apchier, avec cette note. Voyez à Joyeuse au vol. 15 des chevaliers du Saint-Esprit. Page vide du portrait qui a été soulevé. — Fol. 179.

64. Deux factums (imprimé) pour messire Christophle, comte d'Apchier au nom et comme mari de dame Marie de la Rochefoucault..., contre messire Paul-Gabriel de Mauléon, vicomte de Conserans, et le deuxième contre messire Henri de la Rochefoucault, baron de Brussat, et contre dame Anne de Pontaut, tutrice des enfants de défunct Philbert d'Apchier, sieur de Vaseilles, son mari. — Fol. 180 et 186.

65. Extrait du registre des délibérations prises par les gens des trois Etats de la province du Languedoc assemblés par man-

dement du roy en la ville de Montpellier au mois de décembre 1715, concernant la maison d'Apchier de la Baume. — Fol. 190.

66. Extrait des mémorials des naissances des enfants issus de la maison d'Apchier depuis trois générations, escrite aux derniers feuillets du missel de l'église et chapelle de Cerais et enfants de Jacques d'Apchier premier du nom, baron d'Apchier de Vabres, vicomte de Nazeilles. — Fol. 191.

INVENTAIRE DES PAPIERS DE NOAILLES

De la Bibliothèque du Louvre.

(Suite. — *Voy.* p. 170, t. XVII; p. 59 et 117, t. XVIII.)

2827. — Tome XV. — *Table des lettres de ce volume, sans autre détail.*

1. Lettres de M. de la Vrillière. — 3 avril 1716 au 2 octobre 1724. — Pages 1-32.
2. Lettres du comte de Saint-Florentin. — 1er mars 1726 au 25 juillet 1757. — Pages 33-95.

Lettres du comte de Saint-Séverin. — 26 avril 1745 au 21 janvier 1753. — Pages 97-111.

4. Lettres du duc de Nivernais. — 26 décembre 1762. — Page 112.
5. Copie de la réponse du maréchal de Noailles. — Page 113.

2828. — Tome XVI. — *Table des lettres de ce volume.*

Lettres de M. Leblanc (membre du Conseil de la guerre) à M. le maréchal de Noailles (Adrien-Maurice), depuis le 14 septembre 1718 jusqu'au 26 mars 1728. — Pages 1 à 137.

Plein d'esprit, de capacité et d'expédient, selon Saint-Simon; ministre

consommé dit Duclos, actif, plein d'expédients, aimé des troupes, estimé du public, ferme sans hauteur, Claude Leblanc, disgrâcié après de longs services avoit été rappelé d'exil, en 1726, et réintégré au poste de secrétaire d'Etat de la guerre, à la place du marquis de Breteuil; fonctions qu'il occupoit encore au moment de sa mort arrivée le 19 mai 1728. — La perte de sa correspondance est fort regrettable pour l'histoire militaire de cette époque.

2829. — Tome XVII. — *Table.*

Ce volume, sauf quelques pétitions et quelques brevets, nominations, états, signés du roy Louis XV, ne renferme que des lettres de M. D'Angervilliers, secrétaire de la guerre, à M. le maréchal de Noailles (Adrien-Maurice), depuis le 16 mai 1722 jusqu'au 15 décembre 1739. — Pages 1 à 283.

2830. — Tome XVIII. — *Table.*

Lettres de Mons. de Bonac à M. le maréchal de Noailles, pendant les années 1734 et 1735.

Jean Louis d'Usson, marquis de Bonac né vers 1672, d'une ancienne famille du pays de Donezan, mort le 1er septembre 1738. D'abord capitaine de dragons, ses aptitudes diplomatiques le firent choisir par Louis XIV comme envoyé extraordinaire auprès de Charles XII, roi de Suède et de Stanislas, roi de Pologne. En 1710 et 1711 chargé de mission en Espagne .En 1716, ambassadeur à Constantinople, puis ambassadeur en Suéde, puis lieutenant général du roi dans le pays de Foix. Les lettres que nous renseignons ici et dont il ne reste rien étoient de cette époque.

2831. — Tome XIX.

Lettres de Mons. d'Angervilliers (secrétaire d'État au département de la guerre) à Mons. le maréchal de Noailles (Adrien-Maurice), depuis le 20 avril 1735 jusqu'au 26 novembre 1736. Pages 1 à 96.

2832. — Tome XX. — *Table des pièces comprises dans ce recueil.*

12. Mémoire sur le port de Cette. — Fait à Montpellier, le 18 janvier 1744. — Signé Mareschal. — Page 84.

13. Mémoire sur la manière de mettre l'isle et le port de Cette à l'abri des incursions des ennemis. — Versailles, 11 mars 1744. — Signé Pontmartin. — Page 88.

14. Etat estimatif de ce qu'il pourra en coûter pour relever le parapet de la Barbette de la partie antérieure du fort de Mole de Cette et y pratiquer les embrasures nécessaires pour construire un magasin à poudre près du fort Saint-Pierre, avec un petit corps de cazernes et mettre ce fort à l'abri de toute insulte. — Fait à Montpellier, le 18 janvier 1744. — Signé : Mareschal. — Page 91.

15. *Roussillon*. — Mémoire sur l'étendue et la régie du pays de Foix. — Fait à Perpignan, le 19 novembre 1716. — Signé : d'Andrezel. — 1716. — Page 94.

16. Mémoire pour demander sa réunion au gouvernement de Roussillon. — Page 102.

17. Extrait du procès-verbal de la délibération des états de Foix du 24, avec les remarques marginales de M. d'Andrezel, sur les articles de leur délibération par rapport à la communication du pays de Foix avec le Roussillon. — 1717. — Page 105.

18. Représentations faites par les états du pays de Foix assemblés, aux articles du mémoire de M. d'Andrezel, intendant du Roussillon, sur la communication du pays de Foix avec le Roussillon. — Page 107.

19. *Picardie*. — Mémoires sur la côte de Picardie, depuis Calais jusqu'à Saint-Valery. — Page 111.

20. Arrangement pour la sureté des côtes du Boulonois, proposés à M. le Bailly de Givry en octobre 1740 et vérifiés sur les lieux par M. le duc de Boufiers et M. le maréchal de Noailles en 1742. — Page 114.

21. Mémoire sur la situation de la ville d'Ardres. — Page 119.

22. Mémoire et remarque sur Ambleteuse et le Havre du 14 juin 1680. — Page 123.

23. Mémoire sur Calais. — 1742. — Page 131.

24. Mémoires sur le Calaisis. — 1731-42 et 1743. — Pages 149 à 187.

2833. — TOME XXI. — *Lettres de M. de Gramont et de M. Amelot à Louis XIV et à M. de Torcy, pendant les six premiers mois de l'an* 1705.

1. M. le duc de Gramont mande au roy que l'escadre ennemie est entrée dans la baye de Gibraltar, composée de 22 vaisseaux de guerre et que les assiégeants ne font pas de progrès. — De Madrid, le 1er janvier 1705.

2. M. le duc de Gramont mande au roy que pour soutenir les frais de la guerre on doit se servir d'un *donativo* général. — De Madrid, le 6 janvier 1705.

3. Le roy d'Espagne catholique mande à M. le maréchal de Tessé de se rendre à Madrid pour conférer sur les projets qu'il compte exécuter. — De Madrid, le 12 janvier 1705.

4. Louis XIV a résolu de renvoyer Mme des Ursins en Espagne, il charge M. de Gramont d'en annoncer la nouvelle à la reine qui le désire ardemment depuis longtemps. — De Versailles, le 13 janvier 1705.

5. Louis XIV ordonne à M. le maréchal de Tessé, d'examiner l'état des troupes pour le siége et d'agir en conséquence. — De Versailles, le 14 janvier 1705.

Le *Cabinet historique* a publié cette lettre, t. XII. *Doc.* p. 354.

6. M. de Chamillard mande à M. le duc de Gramont que les voituriers du Languedoc qui ont eu l'honneur de conduire S. M. C. demandent leur payement avec instance. — De Versailles, le 15 janvier 1705.

7. M. le duc de Gramont mande à Louis XIV, qu'on tâche d'arrêt

ter le comte de Cifuentes qui ne fait que courir la campagne. — De Madrid, le 15 janvier 1705.

8. M. le duc de Gramont mande au roi ce qu'il pense du retour de madame des Ursins en Espagne. — De Madrid, le 15 janvier 1705.

Le *Cabinet historique* a publié cette lettre, t. XII. *Doc.* p. 348.

9. Au roi. — La reine s'est réconciliée avec lui quand il lui a remis les lettres de S. M. T. C. — De Madrid, le 22 janvier 1705.

Egalement publiée dans le *Cabinet historique. Ib.* p. 354.

10. Selon son opinion, le duc de Tessé ne pouvoit rien faire de mieux que d'étudier le siége de Gibraltar. — De Madrid, le 28 janvier 1705.

11. Le roi catholique au duc de Gramont. — Il lui donne l'ordre de la Toison d'or en récompense de ses efforts pour le rappel de madame des Ursins et aussi pour son mérite et de ses services. — Janvier 1705.

Publiée par le *Cabinet historique. Ib.* p. 360.

12. Le duc de Gramont au roi. — Le retour de madame des Ursins sera mal vu de la plupart des Espagnols. — De Madrid, le 5 février 1705.

Publiée par le *Cabinet historique. Ib.* p. 362.

13. Du même au même. — Il est d'avis que S. M. écrive à M. de Villadarias qu'il ait à obéir à M. le maréchal de Tessé. — De Madrid, février 1705.

14. Du même à M. de Torcy. — Il entrevoit que les affaires vont tourner à mal. — de Madrid, 10 février 1705.

Publiée par le *Cabinet historique Ib.* p. 365.

15. Du même au même. — Le vice-roi du Mexique a envoyé un vaisseau chargé d'un million de piastres. — De Madrid, 10 février 1705.

16. Du même au roi. — Les tendances de la Catalogne sont très-suspectes. — De Madrid, 17 février 1705.

17. Billet du roi catholique M. de Gramont. — Débarquement

du million et nécessité de reprendre Gibraltar. — Février 1705.

18. Du duc de Gramont au roi. — Il est indispensable de lever le siége de Gibraltar en raison du secours qui y est entré. Il faut se hâter de munir Cadix. — Du 23 février 1705.

19. Du même. — Le roi catholique a fort à cœur la prise de Gibraltar, — à cause des suites. — De l'Escurial, le 24 février 1705.

20. Du même au roi. — L'évêque de Ceuta a été nommé inquisiteur général, et ce choix a été applaudi. — De Madrid, 28 février 1705.

21. Du même à M. de Torcy. — Il lui envoie la réponse à tout ce qu'a dit Orry sur le siége de Gibraltar. — De Madrid, 17 mars 1705.

22. Du même au roy. — Ce qu'il voit chaque jour au sujet d'Orry, l'étonne de plus en plus. — Du 22 mars 1705.

23. Du même, au roy catholique. — Il lui représente la nécessité de mettre le secrétaire de la guerre en exercice. — De Madrid, le 23 mars 1705.

24. Du même à M. de Torcy. — Il a une fluxion sur la poitrine, et les affaires d'Espagne vont très-mal. — 27 mars 1705.

25. Du même au même. — L'Écosse s'est déclarée contre les alliés. — 27 mars 1705.

26. Du même au roi. — L'escadre de M. de Pointis a été battue en partie et le reste s'est sauvé. — 28 mars 1705.

27. Du même au roi catholique. — Il lui représente qu'il est très-nécessaire de remettre le comte de Corsana dans le devoir. — 30 mars 1705.

28. Du roy d'Espagne à M. le duc de Gramont. — Il est sensible à la perte de la flotte françoise. — 30 mars 1705.

29. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — Il fait le portrait du

roy et de la reine d'Espagne, et de la plupart des grands. — 1705.

30. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — Il n'a aucune nouvelle de Lisbonne sur les démarches qu'il a faites. — 1er avril 1705.

31. M. le duc de Gramont à M. de Torcy. — La négligence de M. de Rivas est cause que les voituriers ne sont pas payez. — 1er avril 1705.

32. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — Il a représenté au roy catholique que le siége de Gibraltar est insoutenable. — Le 3 avril 1705.

33. M. de Torcy à M. le duc de Saint-Pierre. — Le temps ne lui a pas permis de parler au roy de l'affaire de Sabionette. — De Versailles, le 5 avril 1705.

34. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — L'Espagne se gouverne maintenant par passion et par haine. — De Madrid, le 9 avril 1705.

35. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — Il a dit au roy d'Espagne que S. M. seroit très-satisfaite de M. Amelot. — De Madrid, le 11 avril 1705.

36. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — Monsieur le maréchal de Tessé croit qu'on ne peut pas prendre Gibraltar. — De Madrid, le 15 avril 1705.

37. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — Les ennemis sont entre Estremos et Elvas et ils peuvent tout entreprendre. — 26 avril 1705.

38. Louis XIV au roy d'Espagne. — Il a donné ses ordres à M. Orry, pour partir promptement pour l'Espagne. — De Marly, le 3 mars 1705.

39. M. le duc de Gramont à M. de Torcy. — L'Espagne peut faire trembler le Portugal par sa cavalerie, et les Portugais commencent à avoir grand'peur. — De Madrid, le 3 may 1705.

40. M. de Chamillard à M. le duc de Gramont. — Les places de Fontarabie et de Saint-Sébastien ont besoin d'être fortifiées et il le prie d'y engager le roy d'Espagne. — Marly, le 7 mai 1705.

41. M. Amelot à M. de Torcy. — Il a été très-bien reçu à Guipuscoa, et cette province paroît être fort attachée aux intérêts du roy d'Espagne. — Vittoria, le 10 mai 1705.

42. M. le duc de Gramont à M. de Chamillard. — Il a parlé au roy catholique du départ des gallions et de l'affaire de Naples avec le pape. — Madrid, le 13 may 1705.

43. M. le duc de Gramont à Louis XIV. — Même sujet. — Madrid, le 13 may 1705.

44. M. Amelot à M. de Torcy. — Il sera à Madrid le 19 au soir. Il a rencontré les équipages de la reyne qui vont au-devant de madame la princesse des Ursins jusqu'à Bayonne. — Aranda, le 15 may 1705.

45. Extrait des lettres de Catalogne. — Du 16 may 1705.

46. Le duc de Gramont à M. Torcy. — Salvatura a été emportée par les ennemis après six jours de tranchée ouverte, et le gouverneur tué. — De Madrid, le 17 mai 1705.

47. Amelot au roy. — Il est arrivé à Madrid le 19, et il est descendu chez M. de Gramont, avec qui il a été au Retiro. — Du 25 may 1705.

48. De Quinson à M. de Chamillard. — Un vaisseau ennemi a débarqué de l'argent à Castel de Fells à cinq lieues de Barcelonne. — De Perpignan, le 24 mai 1705.

49. De Torcy à M. le duc de Gramont. — Le roy compte qu'il sera bientôt auprès de S. M. et c'est pour cela qu'on ne lui donne pas d'ordres. — De Versailles, le 24 may 1705.

50. Amelot au roy T. C. — Il a examiné le mémoire d'Orry sur ce qui paroît le plus pressé dans la conjoncture présente et il va trouver le roi catholique au Retiro pour lui en parler. — De Madrid, le 27 mai 1705.

51. Le même au roy. — Le roi catholique a fait parler de la reine qui lui dit au sortir de Despacho de se trouver chez elle à quatre heures, et il a eu une longue conférence avec elle. — De Madrid, le 27 mai 1705.

52. Le même au roi. — Albuquerque a capitulé le 20. — Il s'en remet à M. de Chamillard pour en faire le détail à S. M. — De Madrid, le 27 mai 1705.

53. De Quinson à M. de Chamillard. — Il lui envoie la lettre de M. de Velasco par laquelle il paroît que les révoltés de Vick persistent dans leurs desseins séditieux. — Perpignan, le 28 mai 1705.

54. Extrait d'une lettre de Catalogne. — Du 30 may 1705.

55. Amelot au roy. — Il informe S. M. qu'il avoit été convenu dans la longue audience que la reine lui a donnée de rétablir les affaires d'Espagne, et surtout de remettre sur un bon pied les gardes et l'infanterie. — De Madrid, le 30 mai 1705.

56. Le même au roy. — Il faut réfléchir sur la forme qu'on donnera au Despacho et sur le choix d'un secrétaire d'État pour la guerre. — De Madrid, le 4 juin 1705.

57. Le duc de Gramont à M. de Torcy. — Il n'a pas à se plaindre de la nation espagnole qui l'a beaucoup regretté. — De Vittoria, le 4 mai 1705.

58. Amelot au roy T. C. — Il s'est répandu un bruit sourd dans Madrid d'une conjuration, et que l'archiduc seroit bientôt dans cette ville. — De Madrid, le 8 juin 1705.

59. Du même au roy. — Le bruit de la conjuration dont il a parlé s'est confirmé de jour en jour par le rapport de plusieurs personnes qui l'ont sue. — De Madrid, le 10 juin 1705.

60. Le même au roy. — Quelques serviteurs affectionnés ont conseillé au roy de ne pas assister à la procession du Saint-Sacrement. — Mais S. M. n'a pas accueilli ces conseils, non plus que luy. — De Madrid, le 17 juin 1705.

61. Le même au roy. — M. le duc d'Albe écrit qu'on a traité sérieusement à Amsterdam, l'affaire de la répartition tant de fois publiée. — De Madrid, le 19 juin 1705.

2834. — Tome XXII. — *Correspondance des six derniers mois*, 1705.

1. Avertissement.

2. Relation de ce qui s'est passé à l'attaque du Montjouy et au siége de Barcelonne jusqu'au 20 septembre. — Page 2.

3. Amelot au roi. — De Madrid, le 1er juillet 1705.

Il a été résolu dans le Despacho que le duc d'Albe consulteroit S. M. sur l'affaire de l'Espagne avec le pape.

4. Le même au roi. — De Madrid, le 3 juillet 1705.

Le marquis de Leganez a été conduit à Pampelune en attendant de nouveaux ordres de S. M.

Du même au même. — De Madrid, le 8 juillet 1705.

Le roi catholique avoit nommé pour secrétaire de la guerre D. Manuel Badillo, mais ce choix a été révoqué.

6. De Chamillard à M. Amelot. — De Versailles, 12 juillet 1705.

Il répond aux articles de M. Amelot sur les trois vaisseaux maloins.

7. Le même au même. — De Madrid, 14 juillet 1705.

Il connoit la répugnance des Espagnols à donner la préférence aux François.

8. Le même au même. — De Marly, le 15 juillet 1705.

M. le duc d'Havré souhaiteroit fort que le roi catholique mit les gardes walonnes sur le même pied que les gardes françoises.

9. De Pontchartrain à M. Amelot. — De Marly, 15 juillet 1705.

Il est de nécessité qu'il donne tous ses soins à l'affaire de la compagnie de l'Assiente.

10. Le même au même. — De Marly, le 15 juillet 1705.

Il n'est pas d'avis de tolérer la navigation des vaisseaux françois sur la mer du Sud.

11. Le même au même. — Du 15 juillet 1705.

M. le comte de Toulouse va à Toulon pour utiliser les vaisseaux qui y sont armés et pour s'y embarquer.

12. Amelot au roi. — De Madrid, le 15 juillet 1705.

Il a communiqué au roi catholique l'avis de S. M. au sujet du marquis de Leganez.

13. De Chamillard à M. Amelot. — De Versailles, le 19 juillet 1705.

Il est aise que le roi catholique mette ses gardes espagnoles et walonnes à quatre bataillons, il pense que ce changement sera d'un très-heureux effet.

14. Le même au même. — Du 19 juillet 1705.

Les lettres de commerce qu'il écrit d'Espagne ne lui parviennent pas directement et il ne peut y répondre promptement parce qu'elles sont entre les mains de M. Daguesseau.

15. De Pontchartrain à M. Amelot. — De Versailles, 22 juillet 1705.

La lettre de M. Ducasse dissipe la crainte qu'il avoit pour Cadix.

16. Le même au même. — 22 juillet 1705.

La récolte étant abondante en Sardaigne on pourra en tirer des bleds.

17. Le même au même. — Du 22 juillet 1705.

Il est surpris qu'on ne lui ait pas communiqué le projet de marine qui a été fait pour l'Espagne.

18. Le même au même. — Du 22 juillet 1705.

Il faut empêcher les Espagnols de faire un commerce libre avec les Anglois et les Hollandais.

19. Amelot au roi. — De Madrid, le 22 juillet 1705.

Les deux régiments des gardes espagnoles et walonnes sont augmentés de deux bataillons.

20. De Chamillart à M. Amelot. — De Versailles, le 24 juillet 1705.

Le temps est venu où le Milanez doit payer la subsistance des troupes destinées à sa conservation, et le prince de Vaudi-

mont demande un ordre du roi catholique pour lever cette imposition.

21. Le même au même. — Du 25 juillet 1705.

Il fournira tous les secours qu'il pourra au sieur Orry.

22. Amelot au roi. — De Madrid, le 26 juillet 1705.

Le marquis de Leganez est condamné de tous les gens raisonnables.

23. De Chamillard à M. Amelot. — De Versailles, le 27 juillet 1705.

Il fait payer au roi ce qui lui fut promis l'an passé.

24. De Pontchartrain au même. — De Versailles, le 29 juillet 1705.

Il demande si les Espagnols ne pourroient pas empêcher le commerce des Anglois et des Hollandois dans le Sud.

25. Du même au même. — 29 juillet 1705.

Il fait le détail des désordres commis par les Anglois de la Caroline dans la colonie espagnole de la Floride.

26. Le même au même. — Du 29 juillet 1705.

Il attend son avis au sujet des barques génoises qui naviguent de Cadix à Lisbonne.

27. Amelot au roi. — De Madrid, le 29 juillet 1705.

Il doit partir de Lisbonne une flotte de 12 vaisseaux anglois et hollandois et de 4 frégates, et l'archiduc doit s'y embarquer.

28. De Pontchartrain à M. Amelot. — De Marly, le 1er août 1705.

Il attend impatiemment de savoir la destination de l'armée ennemie, mais il ne craint rien pour Cadix.

29. Amelot au roi. — De Madrid, le 2 août 1705.

Le roi catholique a ordonné au duc d'Uceda de rester dans le voisinage de Rome, au cas que S. S. prononce l'excommunication, pour y attendre de nouveaux ordres.

30. De Chamillard à M. Amelot. — De Versailles, le 2 août.

Il attend chaque jour le traité sur la sortie des laines d'Espagne par terre.

31. Amelot au roi. — De Madrid, le 5 août.

La commanderie de l'amirauté ne vaque pas; en cas de mort

du titulaire les revenus en sont attribués à sa famille pendant trente ans.

32. Pontchartrain à M. Amelot. — De Marly, le 5 août.

Il le prie de lui faire savoir si l'armée ennemie ira toute en Catalogne, ou si elle y envoyera seulement quelques détachements.

33. Chamillart au même. — Du 7 août 1705.

Le roi a appris avec plaisir que Cadix est hors de danger.

34. Du même. — Versailles, le 8 août 1705.

Le roi est informé de tout ce qu'on fait pour détruire M. de Colmenero, dont S. M. est très-satisfaite.

35. De Chamillard à M. Amelot. — De Marly, le 11 août 1705.

Il lui mande que le sieur Van der Meulen doit aller à Madrid pour travailler à l'établissement d'un commerce réciproque, entre la France, l'Espagne et les Pays-Bas, et que le roi le protége et recommande à M. Amelot de l'aider de ses bons offices.

36. Amelot au roi. — De Madrid, le 14 août 1705.

L'armée navale des ennemis, après avoir embarqué deux mille hommes de la garnison de Gibraltar, a mis à la voile dans la Méditerranée.

37. Le même au même. — De Madrid, le 19 août 1705.

Il a rendu compte au roi catholique de ce que S. M. l'avoit chargé de dire au sujet des affaires avec la cour de Rome.

38. Chamillard à M. Amelot. — Du 19 août 1705.

Il craint que les ennemis ne tentent une descente en Catalogne.

39. De Velasco à M. de Quinson. — De Barcelone, le 22 août 1705.

C'est une traduction de la lettre du vice roi de Catalogne M. de Velasco.

40. De Quinson à M. de Chamillard. — De Perpignan, le 24 août 1705.

Il a appris que les ennemis sont devant Barcelonne.

41. Amelot à M. de Puyseux. — De Madrid, le 26 août 1705.

La petite ville de Denia s'est rendue aux ennemis.

42. De Barcelonne, le 27 août 1705.

Traduction d'une lettre de M. de Velasco à M. Joseph Grimaldo, ministre d'Espagne.

43. Amelot au roi. — De Madrid, le 28 août 1705.

On pense enfin à régler tout ce qui regarde les quatre compagnies des gardes du corps, cela sera fini dans peu de jours, et avant l'arrivée du duc de Popoli qui a débarqué à Barcelonne.

44. Chamillard à M. Amelot. — De Versailles, le 31 août.

Les ennemis auront de la peine à se rendre maîtres de la Catalogne, si les commandants font leur devoir.

45. Amelot au roi. — De Madrid, le 30 août 1705.

Le roi catholique a appris avec joie la victoire que S. M. a remportée sur l'empereur.

46. Chamillard à M. Amelot. — De Versailles, le 1er septembre.

Le bruit d'une négociation générale se répand avec peu de fondement en Hollande.

47. Amelot à M. de Puysieux. — Madrid, le 2 septembre.

Il a appris avec joie que les François ont remporté la victoire en Italie.

48. La même au roi. — De Madrid, le 2 septembre.

Il seroit à souhaiter qu'il n'y eût pas eu d'incident au sujet du siége que le roi catholique a fait placer derrière son fauteuil par son capitaine des gardes.

49. Le même à M. de Chamillard. — Madrid, le 3 septembre.

Les ennemis campent à une lieue de Barcelonne, ils ont dessein de l'assiéger, et ils sont au nombre de dix à onze mille.

50. Le même au même. — De Madrid, le 5 septembre 1705.

Les ennemis ne sont point sortis de leur camp, ils sont au nombre de dix mille hommes. L'archiduc y a été reçu au bruit du canon et plusieurs villages ont été obligés de le reconnoître.

51. Le même au roi. — Du 5 septembre.

Même sujet que la précédente.

52. De Chamillart à M. Amelot. — De Versailles, le 6 septembre 1705.

Il espère que les rebelles rentreront dans le devoir malgré les progrès que fait l'archiduc.

53. De Pontchartrain au même. — De Versailles, le 6 septembre.

Il y a lieu d'espérer que les ennemis ne tiendront pas la campagne en raison des vents du sud-ouest.

54. Amelot au roi. — De Madrid, le 11 septembre.

Le duc de Motellano n'étant plus dans la confiance, avoit résolu de se démettre de la charge de président de Castille.

55. De Chamillard à M. Amelot. — De Marly, le 13 septembre 1705.

Il y a tout lieu de craindre pour Barcelonne, en raison de la foiblesse de la garnison.

56. De Pontchartrain à M. Amelot. — De Versailles, le 16 septembre.

Il a appris que les ennemis en veulent à Barcelonne, que M. de Velasco espère cependant bien défendre.

57. Amelot à M. de Puysieux. — De Madrid, le 16 septembre.

Les ennemis ne font aucun mouvement dans leur camp, et Barcelonne est dans les meilleures dispositions qu'on puisse désirer. L'archiduc s'est fait reconnoître dans quelques villes sans défense.

58. De Quinson à M. de Chamillard. — De Perpignan, le 16 septembre.

Nécessité qu'il y a d'envoyer des troupes pour conserver Gironne, Roses et Bergues.

59. Amelot au roi. — De Madrid, le 16 septembre 1705.

Le roi catholique s'est déterminé à envoyer le duc de Bisaccio en Sicile avec le titre de mestre de camp général.

60. De Chamillard à M. Amelot. — De Marly, le 20 septembre.

Il a appris que la cavalerie a fait une sortie sur les rebelles et en a tué 200.

61. De Pontchartrain au même. — De Paris, le 21 septembre.

Il faut presser le roi catholique d'envoyer une troupe de cavalerie pour courir les lieux voisins de Barcelonne.

62. Amelot à M. de Puysieux. — De Madrid, le 23 septembre.

Il n'y a pas d'apparence que les ennemis assiégent Tarragone et Lérida, la saison étant trop avancée.

63. Le même au roi. — De Madrid, le 24 septembre 1705.

Les troupes envoyées au secours ont été coupées par les rebelles qui ont pris Fraga.

64. Le roi catholique au roi très-chrétien. — De Madrid, le 24 septembre.

Les ennemis sont devenus redoutables : il y a urgence d'envoyer des secours.

65. Amelot au roi. — Madrid, le 25 septembre.

Il y a eu des conférences avec Ducasse sur ce qui regarde les gallions et la flotte. Le conseil des Indes est d'avis qu'il n'y a plus de temps à perdre.

66. De Chemillard à M. Amelot. — De Fontainebleau, le 25 septembre.

Les grades ou emplois que S. M. C. offre aux officiers françois sont contraires au bien du service.

67. Le même au même. — Fontainebleau, le 27 septembre.

Il appréhende que le sieur Orry ne se tire mal de la besogne qu'il a à conduire.

68. Amelot à M. de Puysieux.— De Madrid, le 30 septembre.

On n'a aucune nouvelle de Barcelonne; cependant on dit que le prince d'Armstadt a été tué à l'attaque de Montjouy.

69. Le même au roi. — De Madrid, le 4 octobre 1705.

Il sera facile de recouvrer Lérida, si on ne perd point de temps.

70. Le même au même. — Id., du 4 octobre.

Il a communiqué au roi catholique et à madame des Ursins l'avis de S. M. au sujet des grands d'Espagne.

71. Le même à M. de Puysieux. — Du 7 octobre.

Deux religieux trinitaires assurent la perte de Montjouy par une bombe qui a tombé sur le magasin à poudre et qui a écrasé le commandant et une partie de la garnison.

72. De Pontchartrain à M. Amelot. — De Fontainebleau, le 7 octobre.

La perte de Montjouy augmente les espérances de l'ennemi sur Barcelonne.

73. Amelot au roi. — De Madrid, le 9 octobre.

On apprend de M. le maréchal de Tessé que Badajoz est investi par les ennemis.

74. De Collieuvre. — Le 9 octobre 1705.

Rapport fait à M. de Quinson par un Catalan qui vient de l'armée.

75. Amelot à M. de Chamillard. — De Madrid, le 13 octobre.

Les rebelles se sont rendus maîtres de 22 bourgs, ou petites villes, en Arpagon.

76. De Quinson à M. de Chamillard. — De Perpignan, le 14 octobre.

Les tartanes chargées de la moitié du régiment de Castelapola, et des munitions, sont parties du port Vandres pour Roses.

77. Amelot au roi. — De Madrid, le 14 octobre.

Les rebelles de Catalogne étant entrés dans l'Aragon ont fait reconnoître l'archiduc dans vingt-deux bourgs, et menacent Alcaniz.

78. Pontchartrain à M. Amelot.—De Fontainebleau, le 14 octobre.

Si on peut encore changer la face des affaires il ne faut pour cela épargner ni soins ni dépenses.

79. Le même au même. — De Fontainebleau, le 20 octobre.

Il a rendu compte au roi de toutes les dépêches et nouvelles qu'il a reçues de lui.

80. De Quinson à M. de Chamillard. — De Perpignan, le 21 octobre.

Il lui adresse copie de la lettre du gouverneur de Roses qui marque comment les ennemis ont pris Barcelonne et Gironne.

81. Amelot à M. de Puysieux. — De Madrid, le 21 octobre.

Badajoz a été délivré, tout le monde s'en réjouit. Rien en effet n'étoit plus important que de sauver cette place qui est la seule qui puisse couvrir l'Estramadure et la mettre en sureté.

82. Le même au même. — De Madrid, le 23 octobre.

La présidence d'Arragon a été donnée au comte d'Aquilar dont on connoit les bons sentiments pour le service du roi.

83. Chamillart à M. Amelot. — Fontainebleau, le 24 octobre.

Il faut faire tout le possible pour empêcher que l'archiduc passe l'hiver en Catalogne.

84. Amelot au roi. — De Madrid, le 28 octobre.

Le roi catholique se mettra de bon cœur à la tête d'une armée.

85. Le maréchal de Tessé à M. Amelot. — De Cascres, le 2 novembre.

Il a appris avec beaucoup de chagrin la perte de Barcelonne.

86. De Quinson à M. de Chamillard. — De Mont-Louis, le 3 novembre.

Une troupe de Catalans révoltés ont pris quatre habitants du lieu.

87. Le maréchal de Tessé. — De Canaveras, le 4 novembre.

L'Espagne est perdue si le roi Louis XIV ne la gouverne comme il gouverne la France.

88. Amelot à M. de Puysieux. —De Madrid, le 4 novembre.

Une sédition a amené la perte de Barcelonne.

89. Extrait d'une lettre du gouverneur de Bellegarde à M. de Torcy. — Du 4 novembre 1705.

90. De Chamillard à M. Amelot. — De Marly, le 5 novembre.

Il est certain que Barcelonne est pris et que Gironne s'est rendue. Mais on a envoyé du secours à Roses qui soutient encore et qui a un gouverneur fidèle.

91. Amelot au roi. — De Madrid, le 6 novembre.

Il a rendu compte au roi catholique de l'impossibilité où est S. M. de lui fournir un nouveau corps d'armée.

92. Le même au même. — De Madrid, le 6 novembre.

Toute l'Espagne, d'une commune voix, a choisi le comte d'Aguilar fils, pour représenter à S. M. T. C. le mauvais état des affaires de ce royaume.

93. Le même à M. de Chamillard. — De Madrid, le 6 novembre.

Il seroit à souhaiter que le secours de France pût arriver, d'abord pour reprendre ce qu'on a perdu.

94. Le même au même. — De Madrid, le 7 novembre.

Le roi catholique prend le parti le plus honorable et le moins pernicieux qu'on puisse prendre dans le cas présent.

95. Le même à M. de Chamillard. — Madrid, le 7 novembre

Son ambassade est des plus laborieuses.

96. Le même au roi. — Du 8 novembre.

Le roi catholique a résolu d'assembler ses troupes et de se mettre à leur tête pour aller attaquer l'archiduc.

97. Le même au même. — Du 11 novembre.

La capitulation de Barcelonne a été signée le 9.

98. Le même à M. de Chamillard. — Du 12 novembre.

Il lui envoie ce qu'il a pu recueillir touchant le siége de Barcelonne, par un gentilhomme catalan.

99. De Chamillart à M. Amelot. — De Marly, le 13 novembre.

Il y a urgence de mettre des troupes dans Roses, Pampelune, Fontarabie et Saint-Sébastien et de les munir de tout.

100. Motifs de ce qui s'est passé à Barcelonne. — Du 14 novembre.

101. De Quinson à M. de Chamillard. — De Perpignan, le 15 novembre.

Milord Péterboroug est arrivé à Gironne avec des troupes qu'on croit monter à 2,000 hommes avec de la cavalerie.

102. Amelot au roi. — De Madrid, le 18 novembre.

Il a engagé le sieur Obrien, officier irlandais, à s'embarquer à Cadix pour aller à Lisbonne.

103. Le même à M. de Puysieux. — De Madrid, le 18 novembre.

Les circonstances de la perte de Barcelonne ne sont pas telles qu'il les lui a mandées.

104. Le même au roi. — Du 25 novembre.

Le voyage du roi catholique a fait suspendre les changements projetés au Despacho.

105. Le maréchal de Tessé à M. de Chamillard. — Du 25 novembre.

Le roi et la reine d'Espagne doivent voir le régiment de Berry et les troupes qui sont à portée de Madrid.

106. Le roi à M. de Tessé. — De Versailles, le 28 novembre.

S. M. craint que les ennemis n'envoient à l'archiduc des secours supérieurs aux Espagnols, et que pendant que le roi les combattra, les Portugois n'entrent en Castille et en Estramadure.

107. Amelot à M. de Chamillard. — De Madrid, le 29 novembre 1705.

Quelques frégates ennemies ont resté à Barcelonne et le reste de la flotte s'est retiré.

108. Le même à M. de Puysieux. — Le 2 décembre 1705.

Il a fait connoitre au roi catholique la nouvelle du renouvellement du capitulat de Milan.

109. De Quinson à M. de Chamillart. — De Perpignan, le 2 décembre.

Il y a une conspiration tramée dans Roses dont le major de la place et celui du régiment napolitain Castalairoles sont les chefs.

110. Amelot au roi. — De Madrid, le 4 décembre.

Les affaires semblent prendre une meilleure tournure en Arragon.

111. Le maréchal de Noailles à M. de Chamillard. — Le 6 décembre.

Il seroit à propos de lever un régiment étranger; il offre de faire l'armement sur la paye de colonel, ou même sans appointements.

112. Amelot au roi. — De Madrid, le 7 décembre.

Il faut former un conseil pour la reine pour gouverner en l'absence du roi catholique.

113. M. de Tessé au roi. — De Madrid, le 8 décembre.

Il fait partir M. de Legal pour Toulouse où il attendra les ordres de S. M. et de là pour Perpignan.

114. Le même à M. de Chamillard. — De Madrid, le 8 décembre.

Il seroit bon que S. M. T. C. déterminât la reine d'Espagne à prendre le gouvernement, quoiqu'elle en soit éloignée, et à se former un conseil pendant que le roi fera la campagne.

115. Le même à M. de Chamillard. — De Madrid, le 8 décembre.

Il est embarrassé de faire conduire l'artillerie et il partira dès qu'il aura réglé l'affaire des subsistances.

116. Amelot au roi. — De Madrid, le 14 décembre.

Il craint que les rebelles n'aillent jusqu'à Valence.

117. Chamillard à M. de Quinson. — De Marly, le 19 décembre.

Le roi s'en remet à ce qu'il fera au sujet des troupes qu'il envoie à Roses.

118. De madame des Ursins. — De Madrid, le 23 décembre.

Elle ne fera aucun tort au duc d'Albe.

119. Amelot au roi. — De Madrid, le 23 décembre.

Il a tranquillisé le roi catholique au sujet des faux bruits d'une négociation pour la paix.

120. Le même au même. — De Madrid, le 30 décembre 1705.

Depuis la perte d'une grande partie du royaume de Valence, le roi catholique n'a pas renoncé au projet de se mettre à la tête de ses troupes.

121. Mémoire sur l'emploi qu'on fera des trois bataillons de Courten. — Du 30 décembre 1705.

RECUEIL CONRART

DÉPOUILLEMENT DU RECUEIL CONRART DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Suite. — (*Voy.* t. V, p. 84, 133, 224; t. VI, p. 1, 32, 175; t. VII, p. 8, 94, 124, 184, 223, 260; t. VIII, p. 1, 86, 151, 182, 223; t. IX, p. 73, 89, 145, 178; t. X, p. 14, 88, 115; t. XI, p. 62, 140; t. XII, p. 16; t. XVI, p. 97, 135.)

2835. Tome xviii. — 1. Entreveue d'un courtisan et d'un gentilhomme champêtre. — P. 1-14.

Monsieur, Dieu vous doint le bon jour.
Et bien, vous venez de la cour:
Dites-nous un peu des nouvelles...

2. Sur la figure du roy Henry le Grand, qui est sur le cheval de bronze au bout du Pont-Neuf, laquelle a le visage tourné vers le palais et le dos vers le Louvre. — P. 15.

Henry, sur le Pont-Neuf, pour cause légitime...

3. Sur le petit pont de bois que la reyne mère du roy fit faire,

du temps que le maréchal d'Ancre vivoit, pour passer des Tuilleries au Louvre. — P. 16.

Ce pont, fait de planches légères...

4. Sur le veau gras présenté au roy par M. de Chavigny. Madrigal. — P. 17. (Le feuill. 19-20 est blanc.)

5. Madrigal envoyé à M. de Villarceaux, au nom de Mlle de Maintenon, avec des galans, pour une course de bague.—P. 21.

Vous devez avoir de la joie...

5. Réponse de M. de Villarceaux. — P. 21.

Beauté, qui les autres surpasse...

6. Stances de madame de Villarceaux à Mlle Testu, lorsque le marquis de Leuville, son frère, estoit prisonnier à la Bastille. — P. 22. (Le feuill. 23-24 est blanc.)

Belle Philis, que j'aime avec tant de raison...

7. Au roy Henry le Grand, lorsque le bruit couroit qu'il vouloit épouser la duchesse de Beaufort, de laquelle il avoit fait légitimer le fils qu'elle avoit eu de luy, qui est à présent duc de Vendôme. — P. 25.

Mariez-vous, de par Dieu, sire...

8. Pendant le siège d'Amiens, le roy s'amusant à Péquigny avec la duchesse de Beaufort, ce quatrain fut fait contre lui. — P. 25.

Ce grand Henry, qui souloit estre...

9. Un peu avant que la duchesse de Beaufort expirât, comme elle estoit en convulsion, on luy mit dans la main un fer chaud, pour tâcher à l'empescher de la fermer, mais elle le serroit aussi fort que s'il n'eut point esté chaud; ce qui donna lieu de faire le quatrain suivant. — P. 26. (Le feuill. 27-28 est blanc.)

Ce fer si chaud, que si ferme on luy vit...

10. D'une façon de parler des Italiens contraire à une autre des Espagnols. — P. 29.

L'Italien parlant dit toujours signorsi...

11. Au légat qui estoit à Paris, du temps que le fauxbourg Saint-Marceau fut inondé. — P. 29.

Monsieur le Legat glorieux...

12. D'une belle femme fort éveillée qui faisoit force tours dans une église, feignant de chercher quelqu'un. — P. 31.

J'estime bien fort les appas...

13. Rencontre amoureuse. — P. 31.

Sur une motte, Charlot...

14. D'une dame qui disoit à tout le monde que l'autheur luy avoit dérobé ses Délices, voulant parler d'un livre intitulé : les *Délices de la poésie françoise*.

Lisette, à tout-le monde dit...

15. Sur l'importunité de quelques filles gaillardes qui venoient à la porte de la chambre de l'Autheur lorsqu'il y estoit enfermé pour estudier. — P. 32.

Mon gros valet de Périgort...

16. D'une fameuse courtisane devenue vieille. — P. 33.

Lise, que l'on vit autresfois...

17. Une dame ayant trouvé dans sa chambre un poulet que par mégarde un gentilhomme y avoit laissé tomber, dans lequel une autre dame luy mandoit qu'il la revînt trouver et qu'il lui rapportât son ambre ; elle luy envoya le poulet, avec ce quatrain. — P. 33.

Celle qui vous a envoyé...

18. A la Beaupré qui avoit mauvaise couleur, parce qu'elle avoit ses fleurs. — P. 33.

Beaupré, dont la couleur modère mes ardeurs...

19. Confession d'un libertin. — P. 34.

Je ne sais digeste ni code...

20. Sur la fortune du maréchal d'Ancre et du marquis de Rochefort, l'un favory de la reyne mère, et l'autre favory de M. le prince. — P. 34.

Vous qui dépeignez la Fortune...

21. Sur la guerre que le roy fit en l'an... au duc de Savoye Charles-Emmanuel qui estoit bossu et qui avoit perdu tout son pays. — P. 35.

Le Savoyard, mal à propos...

22. Sur un chapelet qui se défila en une station du jubilé. — P. 37.

Voulant faire le jubilé...

23. Sur les succès de la guerre et le moyen de convertir les Huguenots. — P. 38.

Brûler, saccager, affamer...

24. Épigramme du bon Larron. — P. 41.

Qu'il fut adroit et fin ce glorieux voleur...

25. Pour le jour du mardy gras. — P. 42.

L'on se masque en toute saison...

26. Sur la patience de Job, épigramme. — P. 43. (Les feuill. 45 48 sont blancs.)

O ciel, qui m'avez tout ravy...

27. Épigramme. — P. 49.

Plaise à Monsieur le (chancelier)...

28. Autre. — P. 50. (Le feuill. 51-52 est blanc.)

Gautier, Garguille et Turlupin...

29. Bassompierre au duc de Montmorency.—P. 53. (Le feuill. 55-56 est blanc.)

Puisqu'avec tant de violence...

Réponce.

Si vous appelez violence...

Autre réponce faicte par M. de Montmorency même.

Poëte des cantons de Berne...

30. Traduction du madrigal italien : *Tirsi morir volea*, etc. — P. 57. (Le feuill. 59-60 est blanc.)

Tyrsis s'en alloit mourir d'aise...

31. Triolets. — P. 61. (Le feuill. 63-64 est blanc.)

Votre grand nez à triple étage...
Vous me l'accorderez, Silvie...

32. Cartel. — P. 65. (Le feuill. 67-68 est blanc.)

Cherchant partout quelque aventure...

33. Deliberatione à gli studij. — P. 69.

Cazzo, io voglio hoggi mai scriver dé' Cazzi...

34. Immanis sodomia. — P. 90.

Fra Lelio, io non so già per quel cagione...

35. Epitafio d'un Giesuita. — P. 71.

Giace il padre Costanzo, in questa cassa...

36. Sonnets italiens et poésies italiennes libres. — P. 72-109.

Premier sonnet : Epitafio d'un Cazzo.
Dernier : Renuntia di donatione d' un clarisimo.

37. Lettera del sign. Nicolà Villani al signor Giovane Giacomo Busciardi. — P. 114.

38. Capitolo contra 'l Bernia del signor Niccola Villani, al signor Giovane Giacomo Busciardi. — P. 113-121.

Havea gia letto, e ho' riletto uguanno...

39. Al sign. Giovanni Chappelain autore del poema intitolato: *la Pulzela d'Orleans*.—P. 123-128. (Le feuill. 129-130 est blanc.)

Trema ogni scettro e mal sicuro è gli soglio...

40. Poésies italiennes. — P. 131-151.

41. Épigrammes. A. Bautru, sur les coups de bâton qu'il receut des Symons. — P. 153-154. (Le feuill. 155-156 est blanc.)

Courage, Bautru, ne t'étonne...
Quantin acheta chèrement...
N'envoyez plus en Danemart...
Mais quoi ! l'on dit qu'il se veut battre...

42. Poésies diverses. — P. 157-190. (Le feuill. 191-192 est blanc.) — Epigrammes :

Martin, après avoir fricassé tout son bien...
Martin pressoit Jeanneton d'amourette...

A une fille qui vouloit qu'on l'appelât Sa Fantaisie, par alliance, et autres épigrammes :

Ma Fantaisie! Ha! Vraiment j'y consens...
Que cette femme est d'humeur aigre...
Tu treuves, ce dis-tu, le milieu plat et lache...
Pourquoi faire ainsi le farouche.

Sur un tableau de Pomone et de Vertumne, sous la forme d'une vieille et autres épigrammes :

Je n'entends point cette façon...
Je ne saurois aymer un esprit si léger...
Je veux mourir afin de me venger...
Ne vous riez point tant, madame...
Le clair feu qui sort de vos yeux...
Je suis jaloux et furieux...
Chassez cette rigueur estrange...
Quand je vous voy passer ainsi...

Pour un petit Orlando furioso:

Roland perdit le sens, aymant une beauté...
J'offre à votre beauté, que je veux adorer...
Si je vous blesse de vos yeux...

Imitation d'une épigramme grecque et autres :

Bonhomme, si tu pers les yeux...
Porter sa flamme au cœur, sans la laisser épandre...
Si je tâche à me délier...
Si vous prenez plaisir en mon cruel tourment...
De moy, j'y suis tout résolu...
Amour, tyran plein de rigueur...

Pour un bouquet :

Ces belles fleurs, richesse du printemps...

Traductions de quelques vers espagnols :

Y aviendo tan largo trecho...
Entre l'eau et le feu qui dévore mon cœur...

Pour un charlatan nommé du Bois, qui s'estoit vanté de faire quantité d'or. — P. 169-171.

Voicy le Dieu-donné, notre unique trésor
Le soleil d'icy bas, qui seul peut faire l'or...

Conte en vers :

Gros Pierre, assis auprès de son seigneur...

Epigramme :

Prince, qui fays trembler la terre...

Autre :

Bannissons d'icy ce coquin...

Inscription qui est sur le réfectoire des Chartreux de Beaune:

De ces biens qu'avons amassez...

Epigrammes :

On dit bien que l'amour vient de la connoissance...
Celuy d'où procède tout bien...
Tu demandes, Fillis, d'un sens froid et remis...
Si je ne pars si tôt, ce n'est point lâcheté...
Sans doute que cet homme à la barbe fourchue...

A un grand chasseur :

Vous qui faites aux cerfs une nouvelle guerre...

Du Fouilloux à un de ses amis qui lui avoit mandé que le milord Montaigu avoit chèvauché sa maîtresse :

Mal averty, tu nous en donnes...

Epigrammes :

C'est bien un grand témoignage...
Enfin ce petit Godenot...

D'un Glorieux qui mourut la veille de l'Ascension :

Mortels, ne vous étonnez pas...

Sur le portrait d'une laide, que plusieurs trouvoient fort mal fait :

Ce portrait est comme il doit estre...

Censure du comte d'Etelan sur le second mariage du maréchal de Saint-Luc son père, qu'il avoit retardé jusqu'au mois de juin, pour ne se marier pas au mois de may :

Vienne le cancre au divin secrétaire...

Sur le fard et la méchanceté d'une dame :

Sa beauté n'est rien qu'artifice...

Caprice luxurieux :

Je vis un jour sur un degré...

Pour un petit enfant, qui faisoit caresse à tout le monde :

Ce petit enfant est si doux...

Epigramme :

De ta sœur je n'ay point médit...

A une belle fille, montrant à quelqu'un sa mère, qui estoit fort laide :

Votre mère ! Elle ne l'est pas...

A une belle dame malade, à qui M. du Laurens, premier médecin du roy, avoit ordonné de boire des eaux :

Je suis contraire aux sentiments...

A une autre, qui avec un coup de pied fit allumer un fagot :

Honneur des plus parfaites dames...

A une dame, qui pleuroit la mort de sa nourrice :

Vous vous affligez sans raison...

A une dame vêtue de couleur de feu, qui demandoit si on la trouvoit bien parée :

Qu'une couleur de feu vous pare...

A une laide qui avoit pris pour elle le quatrain précédent :

Noire de cheveux et de teint...

A un qui aimoit une noire :

Puisque cette face noircie...

Contre une dame louche et bossue :

Si l'œil n'est que l'image étroite...

Contre un mauvais poëte qui appelloit sa maîtresse Diane :

Tyrcis, la dame que tu sers...

43. Deux épigrammes. — P. 193-194. (Le feuill. 195-196 est blanc.)

Votre nature magistrale...

Pour madame de Châteauneuf :

Cendre d'amour, jà destinée...

44. Deux épigrammes libres. — (P. 197-198 est blanc.)

Dans un chemin en pays traversant...
Une bande toute choisie...

45. Poésies libres, épigrammes, sonnets. — P. 201-312. (Les feuill. 243-244, 247-248, 251-252, 279-280, 299-300, 303-304 sont blancs.)

D'un qui avoit fait fortune en servant de bardache :

Lorsqu'on voit Aminte paroître...

Dévotion impertinente d'une religieuse lascive:

Une nonain pleine de conscience...

Sur une peinture de Suzanne entre les deux vieillards :

Jadis Susanne jeune et belle...

De deux bâtardes :

Arrière la fidélité...

Sur le même sujet :

Rimeurs qui vous rompez l'esprit...

Contre une dame vaine :

Il est vray qu'Angélique est belle...

Contre une dame qui avoit les yeux enfoncez:

O que Doris, que le Ciel réservoit...

Pour un frère et une sœur qui moururent, l'un de la vérole et l'autre des pâles couleurs :

Cette tombe reserre et la sœur et le frère...

Autre sur le même sujet :

Par les maux de Vénus, Daphnis cesse de vivre...

Résolution d'une guérison amoureuse :

La jeune Olympe l'autre jour...

A un mary jaloux :

Plus vos soupçons combattent mon amour...

Contre un b.... :

Un b.... s'accusoit en allant à confesse...

Contre le maréchal d'Ancre et le marquis de Rochefort, l'un favori de la reyne mère et l'autre de M. le P. (le Prince) :

Vous qui dépeignez la fortune...

A une dame qui vouloit se faire saigner du pied :

Fillis, au mal qui se possède...

Epigramme :

Lecteur, dont le grave soucy...

Neuf sonnets, sans titres :

Multipliez le monde en vôtre accouplement...
J'avois passé quinze ans les plus doux de ma vie...
Que tu me parus belle en un âge si tendre...
Je ne suis pas content, Cloris, quoy que tu fasses...
Approche, embrasse-moy, ne fay plus la farouche...
Gagnons le jubilé, n'usons plus de remises...
Enfin, vous m'offencez, de faire ainsi la sotte...
C'est un étrange cas qu'en ce monde qui passe...
J'ayme dedans un bois à treuver d'aventure...

Stances :

Hé bien ! on dit que je vous...

Onze sonnets :

Vous..... Mon Dieu ! qu'on a de mal...
Icy naquit un homme, et mourut tout soudain...,
Voicy la belle main cruellement lubrique...
Que je suis tourmenté par un injuste sort...
Çà, çà, pour le dessert, troussez-moi cette cotte...
Philis, tout est f...., je meurs de la v.....
Je songeois que Philis des enfers revenue...
Vous voulez dites-vous, estre religieuse...
Toy, qui cours l'éguillette et d'estoc et de taille...
Le même feu divin qui dévora Gomorre...
Je songeois cette nuit qu'enfin cette farouche...
Je ne m'étonne pas que dès le second jour...
Qu'une sévère loy tint Dorante captive !...
Alix estant sur le retour...
Cher Vigeon, que ta mort nous va couter de peines !...

Epigrammes, la plupart libres :

En faveur de ceux qui...
Un prêcheur citant l'Ecriture...

D'un homme qui juroit que le cœur de sa femme n'estoit qu'à luy :

Nicolas juroit l'autre jour...

Sentiments d'un débauché et d'un b.... sur les tettons des femmes :

Un débauché disoit un jour...

D'une femme qui appelloit les saints à son secours pendant que son valet :

Lisette sur une montée...

D'un b.... qui faisoit le mot *amour* masculin :

Colin fait, jusqu'à ce jour...

Epigramme :

Non, non, il n'est point véritable...

Autre :

Un sacristain vénérable, en soutane...

Autre :

Muses, trève de modestie...

Autre :

Du Priape nouveau venu...

Réponce :

Ignorant, qui crois tout savoir...

Trois épigrammes :

Et bien, Marfore, que dis-tu...
Icy git mort de la vérole...
O souverain pasteur et maître...

Instruction pour le jeu de trictrac. A une dame. Stances :

Il n'est rien si commun que le commencement...

Epigrammes, sans titres :

Ne pense pas, Alix, que je te baise...
Que je te porte de respect...
Cy gît d'un infâme mégère...
Jean, qui de Jeanne avoit seû quelque chose...
Le premier coup qu'Anne fut épousée...

Pour un savetier, en un ballet :

Ce vénérable savetier...

Autres épigrammes :

Un jour on vit des dames faire en rond...
Patenostre et oraison...
Je le connus au ruban du bonnet...
C'est vrayment un plaisant reproche...
Cleon, qui dans le droit n'estoit pas trop novice...
Voyez-vous de quelle façon...
Cette femme est la plus féconde...
Bonhomme, si tu pers les yeux...
Cy dessous gît dame Denise...
Je soupe chez un trésorier...
C'est bien le meilleur bonhomet...
Médisans, vous avez bon temps...
Peuple, pourquoy t'étonnes-tu...
Tyrcis, vous dites sans raison...

Contre une vieille :

Vieille, horreur de nos yeux, cesse de te vanter...

Pour deux bossues, en un ballet :

Nous ne sommes pas trop decenes...

D'une laide, qui faisoit la cruelle :

Laïs qui n'a pas plus d'appas...
Tu fais bien de prendre sa nièce...

En faveur des brayettes :

Ceux qui parlent mal des brayettes...

D'un excellent musicien qui est châtré, à des filles dont il désiroit être aimé :

Vous pouvez bien, sans contredit...

Du même qui traittoit des dames :

Ce garçon que vous aimez fort...

Sur le portrait d'un châtré, peint par le roy, en bavolette :

Invincible Louis, qui gravez l'épouvante...

Autres épigrammes :

Sire, votre franchise et bonté sans seconde...
Bertaut qui chantoit l'autre jour...
Tyrcis, vous dittes sans raison...
Grand et riche ornement de la terre où nous sommes...
Sigismonde est la plus friande...
Guy, pour faire que ton amour...
Il est vray, Denis, je presens...
Tant que vous serez en fillage...
De par le plus grand roy du monde.
Ne t'ébahis pas si Lisette...
Je me plaignois hier du fâcheux traitement...

Pour un châtré nommé le Roy :

He bien ! ce royal jeune fils...

Epigrammes :

Un jour Jacquelin tout fâché...
Il nous fait beaucoup moins de mal que de pitié...
Il faut qu'il ait quelque partie...
Un chasseur courant sur le tard...
Dolet enquis sur les points de la foy...

Sonnets :

Notre amy si frais et si beau...
Un parler ordinaire avec affeterie...

Stances :

Enfin celle qui fut jadis...

A Du Moutier, excellent peintre, sonnet :

Hé bien ! mons du Moutier, comment vous portez-vous...

Stances :

Auprès de l'eau, sur la verdure...

Quatre sonnets libertins :

De ce............ ambitieux...
Maudite soit la nuit par trop brunette...
Beaux sont ces bois épais, belle cette prairie...
Sitôt que le sommeil au matin m'a quitté...

46. Satire de la pauvreté des poëtes. — P. 313-315.

Prens, Filandre, congé des muses...
C'est en vain qu'elles font les buses...

47. Autre copie de la pièce précédente.

Gomez ayant trouvé dans les vers de Maillet qui se pleignoit toujours d'estre fort pauvre, le mot de *prie* qu'il faloit prononcer d'une syllabe, en cette façon, *pri'*, de peur que le vers ne fut trop long, fit cette épigramme. — Page 321.

Maillet quoyque tres importun...

A quelqu'un qui avoit appellé Bordier le Phébus de la cour. — Page 321.

Vous estes dans un grand abus...

Placet de Maillet au roy. — Page 322.

Plaise au roy me donner cent livres...

De Maillet, à une dame qui vouloit estre fort respectée. — Page 322.

Vostre grandeur m'est bien connue...

Contre un qui estoit mauvais poëte et mauvais soldat. — Page 322.

Vous serez des meilleurs gendarmes...

De Regnier, sur un livre du léger et du pesant, fait par le cardinal du Perron. — Page 323.

Cher lecteur, ce livre présent...

De lui-même, sur la traduction du livre de l'Enéide, par le même cardinal. — Page 323.

Au lieu de prêcher l'Évangile...

Du cardinal du Perron. — Page 324.

Quand Paris, fors Énone, aymera rien au monde...

La Motte-Aigron ayant fait un livre contre le père Goulu, général des Feuillans, sur le sujet de M. de Balzac, lequel livre il dédia à son père, qu'il nommoit écuyer, et luy donnoit plusieurs autres titres fort glorieux, quoyqu'il ne fut qu'éleu, après avoir esté toute sa vie apoticaire; on fit l'épigramme qui suit sur cette qualité d'Eleu. — Page 325. (Le feuill. 327-328 est blanc.)

Objet du mépris de Goulu...

Sur les observations faites par M. de Scudéry, sur le Cid. Epigramme. — Page 329. (Le feuill. 331-332 est blanc.)

Les vers de ce grand Cid, que tout le monde admire...

Sonnet dans lequel est imité le langage de madame d'Antraigues, Marie Touchet, fait au temps que mademoiselle d'Antraigues, sa fille, avoit procès au Parlement de Rouen contre M. de Bassompierre. — Page 333.

Mon enfant, mon amy, c'est ce que je veux dire...

Epopée de monseigneur l'archevesque de Rouen où le poëte royal et archiepiscopal le fait discourir dans l'étendue de son acrostiche. — Page 334.

Franc de hayne et d'amour, ris, pleur, espoir et crainte...

Le nom de François de Harlay est désigné par l'acrostiche.

Sonnet non rymé. — Page 335.

Philis, je ne suis plus des rimeurs de ce siècle...

Sonnet en langage de paysan d'Anjou.—Page 336. (Les feuill. 337-340 sont blancs.)

C'est un dangeleu mau que le mau de l'amour...

Ode à monseigneur le duc d'Epernon. — Pages 341-344.

Grand duc, qui d'Amour et de Mars
Portez le cœur et le visage...

Vers espagnols traduits en vers françois. — Pages 345-346.

Pues el bien trae nal descuento
De hoymas bien pue des amor...
Si pour le bien que tu promets
On reçoit douleur tant extrême...

Quatrain. — Page 347.

Aymer avec discrétion...

Pour un miroir. — Page 347.

Alors que ta beauté ce crystal te fait voir...

Sonnet. — Page 349.

C'est à bon droit, belle main, que je doy...

Dixain. — Page 350.

Alors qu'André fut marié...

Huitain. — Page 351. (Les feuill. 353-356 sont blancs.)

Il ne faut point que je me flatte...

Sonnets, libres la plupart. — Pages 357-369.

Vous qui portez au cœur les fureurs enflamées...
Je suis tout hors de moy quand je voy l'arrogance...
Ces charlatans rusez, presqu'en tout sont semblables...
Trahir leur jeune roy, saccager les citez...
Un visage à l'antique, une vieille Cybele...
Elle a trop fait pour moy de m'estre impitoyable...
Sainte mère d'Amour et toy père Priape...
Les habitans de la cité brûlée...
Je ne connus jamais femme de tel courage...
Le fruit d'amour trop longtemps attendu...
Ne laissez point de faire amour nouvelle...
Un mignon circoncis, sorty de la fontaine...
Forget au nez tortu, qui forgez sans mesure...

Contre un juif. — Pages 370-378.

Je l'eusse mis en mes vers bien avant
Juif misérable, et ton nom s'élevant...

Trois dizains. — Pages 379-381.

Monsieur, je ne suis point un chat...
Amys, oyez ma patience...
Laissez-moy là ce jeune fils...

Huitain. — Page 382.

Dans cette tombe gît Sanflous...

Deux quatorzains. — Pages 383-384.

Une fille que j'ay connue...
Philis, que j'ay toute ma vie...

Deux huitains. — Pages 385-386.

Quand le sort qui me fit amant...
En me peignant j'eus la triste nouvelle...

Douzains et dizains. — Pages 387-394.

Tu vis dans mon inquiétude...
Jeanne ne fait que lamenter...
Ce garçon n'a pas tant de tort...
Jeanne, vous m'avez toujours dit...
Catherine, qui a foison...
Madeleine ne cherche pas...
Je ne croy pas que cette belle...
Laissez passer les envieux...

Quatrains, sixains et autres petites pièces de vers. — Pages 395-403. (Les feuill. 405-410 sont blancs.

Un seigneur que je connois bien...
C'est en vain que tu crois parfaire ton ouvrage...
Un soldat cajoloit une fille à Melun...
O que Doris, que le ciel réservoit...
Ma femme, je me porte bien...

Pour un chien qu'on avoit pendu.

On m'a mis en ce piteux estre...
Pour Dieu, Madame, excusez-moy...
Ce n'est rien pour avoir ouy...
J'en ay usé fort privément...
Elle est vieille, mais pour cela...
Quand je n'aurois autre profit...
Catin ne fait que s'enquérir...
Un jour, un Allemand, un Flamand, un Anglois...
Les bons vers ont pouvoir de rendre...
Antoinette avec sa servante...
Courtisans, vous estes à voir...
Lorsqu'écrirez ici en teste...
Votre beauté à la balance...

Dixains et huitains. — Pages 411-418.

Vous tenez un peu, sur ma foy...
Que vous estes bien à mon gré...
Je reconnois en sa main des anneaux...
Conseillez-moy, dois-je laisser...
Je ne puis qu'estre aymé de vous...
A mon gré ce qui sied le mieux...
Si je rougis à chaque fois...
Un sourd fit un sourd ajourner...

Stances. — Pages 419-421.

Divin objet de mon amour...
Astre, dont je reçois le jour...

Elégie. — Pages 423-429.

Toy qui dedans un char éclatant de lumière,
Fournis sans te lasser ton oblique carrière...

Requeste à monseigneur le cardinal duc de Richelieu, par Scarron. — Pages 431-434.

> Très-humblement vous présente requeste,
> Un qui n'a pas beaucoup l'esprit en feste...

Lettre politique, en vers, dans le genre de Loret. — Pages 435-40.

> Je ne say pas quelle influence
> Les astres versent sur la France,
> Mais il semble que pour jamais
> Ils en veuillent chasser la paix...

Fin :

> Si dans les États qu'on prépare
> Le roy hautement ne déclare
> Que Longeville a mérité
> La couronne de la beauté...

Stances. — Pages 451-453.

> A mes yeux éblouis! quelles sont ces lumières
> Que ne peuvent souffrir mes débiles paupières?...

Autres. — Page 453.

> Vos yeux ont par leur pouvoir...

Autres. — Pages 454-456.

> D'un accueil obligeant daignez nous honorer;
> Prenez en gré notre service...

Sur la maladie de Clorise. — Pages 457-460.

> Amour, soulage les tourmens
> Que souffre la belle Clorize...

Deux chansons.—Pages 461-464. (Le feuill. 465-466 est blanc.

> Enfin, que faut-il que je face,
> Martyr et d'honneur et d'amour...
> L'aimable concert des oyseaux,
> Le doux murmure des ruisseaux...

Les baisers. — Pages 467-468.

Baisers et regards : Vos humides baisers et vos regards brûlans...
Baiser humide : De grâce, mouille ce baiser...
Baiser de cœur : Amarante, quand je vous baise...
Baiser humide : Cette liqueur douce et charmante...

Pour le soleil levant durant un voyage. — Page 469.

> Voy ce Dieu par qui nous voyons...

Larmes causées par la fumée. — Page 470.

Fumée importune et fâcheuse...

Pour le même sujet. — Page 470.

Fille obscure d'un père aussi pur que le jour...

Comparaison de luy et de sa maîtresse au soleil. — Page 471.

Divinité visible, adorable soleil...

En voyageant sur le Po. — Page 470.

Et bien, Amour, il faut mourir...

Ressemblance d'Amarante et du soleil. — Page 472.

O beauté, qu'on peut adorer...

Le baiser embellit la bouche. — Page 472.

Il est vrai que rien ne me plait...

Pour écrire sur un miroir. — Page 473.

Le lustre, l'éclat et la pompe...

Sur la mort d'Olimpe. — Page 474.

Croyant que la divinité...

Pour le départ d'Amarante, sonnet. — Page 475.

Amarante s'en va! triste et fâcheux voyage...

Sur la maladie d'Amarante, sonnet. — Page 476. (Le feuill. 477-478 est blanc.)

Amarante est malade, et si son mal lui dure...

Madrigaux sur un portrait de madame la princesse de Phalsbourg, représentée en Diane. — Pages 479-483. (Le feuill. 485-486 est blanc.)

Princesse, l'on te fait tort...
On ne sauroit représenter...
Nouvelle Diane en beauté...
O mortels! je suis bien Diane...
Ton extrême chasteté...
Je quitte pour jamais le lieu de ma naissance...
Venez admirer ce tableau...
Ceux qui m'ont remarquée au milieu de ma cour...

Au même portrait qui estoit couvert d'un rideau.

L'histoire d'Actéon ne m'ôte pas l'envie...

Madrigaux, en l'honneur de Clorise et d'Amarante. — Pages 487-492. (Le feuill. 493-494 est blanc.)

En vain la raison me conseille ..
Gardien d'un trésor si beau...
Pren courage, Clorise, et souffre doucement...
Le Ciel qui me favorise...
Puisque mon amour me convie...
Inévitables neus de l'esprit le plus brave...
Divins objets de tant de vœux...
Celle à qui j'ay fait tant de vœux...
Ton amitié te persuade...
L'ambition et l'avarice...
Amarante, dont la beauté...
Amarante, dont les attraits...

Cy commence la légende de Bourbon, de cette présente année 1642. — Pages 495-518.

Madame Sainte-Hautefort,
Qu'on estime partout si fort,
Dame également belle et bonne...

Fin :

Devot comme une patenôtre
Faisant tous les jours examen,
Afin de me sauver, amen.

Douzain, peut-être par Scarron. Page 519. (Le feuill. 521-522 est blanc.)

De grâce, envoyez une lettre...

La Pétarade en rondeau. — Pages 523-526.

Double homonyme, et vous fine équivoque,
A jointes mains, ma Clion vous invoque...

La Rome ridicule, par Saint-Amand. — Pages 527-577. (Le feuill. 579 580 est blanc.)

Il vous sied bien, Monsieur le Tibre,
De faire ainsi tant de façon...

Fin :

Sur ce tiltre de ridicule,
Puisqu'on veois encor en ce lieu
Qu'au pair d'un Mars ou d'un Hercule
Elle en fit autreffois un Dieu.

Elégie pour mademoiselle Roche. — Pages 583-589.

A quel point de folie et de témérité
Contre mon vouloir propre, Amour, m'as-tu porté?...

Madrigal pour la même. — Page 590.

Cette fière beauté que mon âme idolâtre...

L'Esté de Rome, sonnet. — Page 591.

Quelle étrange chaleur nous vient icy brûler...

L'Hiver et les Alpes.—Page 592. (Le feuill. 593-594 est blanc.)

Ces atomes de feu qui sur la neige brillent...

Le Cidre. A M. le comte de Brionne, caprice. — Pages 595-598.

Comte, puisqu'en la Normandie
Pomone fait honte à Bacchus...

La louange du Cidre, par M. des Yveteaux. A M. de Saint-Amant. — Pages 599-562.

Cher Saint-Amand, tant renommé,
N'est-il pas vray que le pommé...

Douzain bacchique et libertin. —Page 603. (Le feuill. 605-606 est blanc.

Je ne voy point de différence...

A la lune, stances. — Pages 607-608. (Le feuill. 609-610 est blanc.)

Triste flambeau des lous et des gens à lésine,
Chandelle du bourgeois, piqué de passion...

Deux sonnets sur le même sujet. — Pages 611-612. (Le feuill. 613-514 est blanc.)

Sans ressource à ce coup, le malheur me terrace...
La fortune qui me maltraitte...

Le Voyage du Mont Valérien. A madame de Morangis. — Pages 615-622.

Nymphe qui sous les noms d'Oréade ou d'Orée,
Serez parmy ces monts désormais adorée...

Fin :

Arrête, batelier, ce bord est bien uny.
Oréade, c'est tout, le voyage est finy.

A Monsieur le vicomte de Sardiny, épître. — Pages 620-631. (Le feuill. 632-633 est blanc.)

Sardiny, c'est à vous que ce paquet s'adresse.
Hier, le dos courbé sous le bas qui me blesse...

Fin :

Et nous leur ayant fait nos complimens profons,
Ils firent ce qu'on dit qu'on fait delà les Ponts.

De Monsieur Maynard le fils. — Page 635.

Je n'ay point de nom arresté
Dont je baptise la beauté...

Contre le mariage. — Pages 626-628.

Les malheurs du mariage
Troublent l'esprit le plus fort...

Vers, par la Peyrère. — Pages 639-640. (Le feuill. 641-642 est blanc.)

Tirsis s'en alloit mourir d'aise
Sur le sein de Philis, qu'il baise...

Enigmes en sonnets. — Pages 643-688. (Les feuill. 673-674 et 685-686 sont blancs.)

Dans le palais des rois où le luxe commande...
Je suis dedans les fers en ma propre maison...
Je fays peu de chemin et je marche à toute heure...
O superbes beautez qui triomphez du monde...
Cibele a fait mon corps et Vulcain l'a formé...
Je suis une beauté dont l'extrême inconstance...
Mon corps est sans couleur, comme celuy des eaux...
Pour deux nobles jumeaux ces vers furent tracés...
Les astres dessus nous ont versé leurs trésors...
Je suis fils de Cibele, et la grande Thétis...
D'un frère et d'une sœur je raconte l'histoire...
Au règne de l'Aurore, à la porte du jour...
Nous sommes deux jumeaux de pareille grandeur...
Quand on voit mes beautez, on voit la vive image...
Je suis nay par deux fois et de diverse mère...
En ma verte jeunesse, alors que je le vois...
Il n'est point icy bas de monstre plus sauvage...
Je puis comme les dieux découvrir les pensées...
On doute si je viens des cieux ou des enfers...
On embellit mon corps pour l'exposer aux flammes...
Le soleil ne voit point la terre où je suis née...
J'employe à mon travail les saisons de l'année...
Les doctes ont douté quelle estoit ma naissance...
Mon corps, quoyque petit, a ses nerfs et ses veines...
Je me repais de sang comme font les tyrans...
Je ressemble au torrent dont la course rapide...
Un trompeur agréable, un peintre ingénieux...
J'habite une solide et flottante maison...
Tel que Tiresias, qui fut mâle et femelle...
Du superbe palais où ton esprit habite...
Filles de la douleur et filles de la joye...
Un heureux climat a produit...
Nous venons des lieux où l'Aurore...

On voit en l'air une maison...
Lorsque la Nature sommeille...
Voicy l'amoureuse Clytie...
L'amoureuse ardeur de mes feux...
Adultère de la beauté...
Je suis souvent dans l'eau pour le bien de la terre...
Il n'est rien si fermé que je n'y treuve entrée...
Thétis et Vulcain m'ont formée...
Formé d'invisible matière...

Enigmes en sixains. — Pages 689-690.

Nous nous retirons de la terre...
Le doux parfum de nos haleines...
Celuy qui préside aux saisons...
Les peuples nez au siècle d'or...

Enigme en sonnet. — Page 691.

Issus d'un père malheureux...

Enigme en dialogue. — Page 692.

Demande. Expliquez-moy, savant Tyrsis...

(*A continuer.*)

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

(*Suite.* — Voy. p. 139.)

DEUX-SÈVRES.

2836. — Marnes du canton d'Airvaut, petite commune de 6 à 700 habit. — 1683-1687. — 247.

2837. — Niort : temple, 1557-1684, aujourd'hui chef-lieu du département. — 267.

2838. — Ayrvaud, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay, autrefois du diocèse de Périgueux. — 1668-1679. — 259.

2839. — Chizé, diocèse de Poitiers. Baptêmes, mariages. — 1572-1666. — Village de 7 à 800 habit., du canton de Brioux, arrond. de Melle. — 313.

2840. — Cherveux, diocèse de Poitiers, 1683, du canton de Saint-Maixent, arrond. de Niort. — 313.

2841. — La discipline ecclésiastique de ceux de la religion prétendu e réformée arrêtée au synode de Saint-Maixant, tenu en 1609. — 1 vol. in-4, pap. — Anc. f. 10350², et S. G. Fr. 1310.

DORDOGNE.

CINQ ARRONDISSEMENTS : PÉRIGUEUX, BERGERAC, NONTRON, RIBÉRAC, SARLAT.

2842. — Histoire de la prise de Périgueux par les huguenots, l'an 1575, par le S[r] de Langoiran, lequel garda six ans moins onze jours et fut reprise par le S[r] Deffieux en l'an 1581, le jour de Sainte-Anne. — *Périg., Leydet et Prunis*, 5. Fol. 316.

2843. — Périgord : Etats des biens et suppression des consistoires. — 1600-1689. — 235-287.

2844. — Le Breuilh, diocèse de Périgueux (cant. de Vergt, arrond. de Périgueux). — 1668. — 315.

2845. — Salagnac, diocèse de Cahors (cant. d'Excideuil, arrond. de Périgueux) : consistoire. — 1580-1683. — 242.

2846. — Aymet, diocèse de Périgueux. Poursuites contre le ministre. — 1671-1678. — 259.

2847. — Clarens, diocèse de Périgueux. — 313.

2848. — Sorges, diocèse d'Angers (cant. de Savignac, arrond. de Périgueux). Poursuite des ministres. — 284.

2849. — Synodes de Sorges. — 1665-1685. — Actes de ces synodes, convoqués sous l'autorité du roy, où sont renouvellés les sermens de fidélité à S. M. et aussi les professions de foi et doctrine sur la grace et la justification, d'après les synodes de Dordrecht, de Loudun, etc., où sont réglés enfin divers articles de discipline intérieure des églises réformées. — 284, n° 9.

2850. — Synode de Sorges. — Juin 1683. — Procès-verbal de M. Ch. de Beaumont d'Autichamp de ce qui s'est passé au synode de Sorges. 12 rôles. — Avec le certificat d'abjuration de Fr. Pequeur, marchand drapier d'Angers, donné par Henry, évêque d'Angers. 25 oct. 1684. — Arrêt de la Cour de Parlement portant que le temple de Sorges où ceux de la religion P. R. d'Angers faisoient leurs exercices, sera demoly, avec la condamnation des ministres catholiques pervertis, et autres y dénommés. A Angers, 1685. 2 rôles. — Procès-verbal de la tenue du synode de Sorges. 2 juin 1683. — 284, l. 121.

2851. — 1685. — Sentence portant condamnation des ministres du temple de Sorges et démolition de leur temple pour avoir reçu à la cène des catholiques relaps. — Arrêt prononcé d'amende honorable et autres peines avec confiscation de biens, contre les individus des deux sexes, avec une information contre les patrons de barques arrêtées en la rivière de Seuldre, et qui contenoient un certain nombre de religionnaires fugitifs. Environ 35 rôles. — 284, n° 9.

2852. — Information au sujet d'une barque arrêtée sur la rivière de Seuldre où étoient des religieux fugitifs. — 16... — 284, l. 221, n° 10.

2853. — Extrait de sentence rendue en la sénéchaussée d'Anjou contre Daniel Dutemps, Jean Lombard, ministres, Marie Chevalier, Franç. Pecqueur et Thomas Georget. — 1685. — Avec une lettre du lieut. criminel Ayrault. — (14 avril 1604.)

2854. — Bergerac (chef-lieu d'arrond.). — Synodes. — 1596-1677. — Lettres du duc de la Force et autres pièces. — 1700-1702. — 330.

2855. — Nomination par le consistoire de Bourniquel de deux députés à Paris pour prier S. M. de s'opposer au projet du Parlement de Toulouse qui étoit sur le point, disoit-on, d'ordonner la démolition du temple de Bourniquel. — 1685. — 124, 287, n° 20.

2856. — Issigeac, diocèse de Périgueux (chef-lieu de canton de l'arrond. de Bergerac) : consistoires et synodes. — 1570-1666. — 238.

2857. — Lanquais, diocèse de Sarlat (cant. de Lalende, arrond. de Bergerac). — 1596-1668. — 323.

2858. — Limeuil, diocèse de Périgueux (cant. de Saint-Alvere, arrond. de Bergerac). — 1633-1668. — 258.

2859. — Ponchapt, diocèse de Périgueux (cant. de Velènes, arrond. de Bergerac) : baptêmes, etc. — 1619-1667. — 285.

2860. — Extrait des registres de baptêmes des enfants de l'Eglise réformée de Ponchat, pour monstrer la continuation sans interruption de ladite Eglise, depuis l'année 1620 jusques à l'année dernière 1667 pour lesdits ministres antiens et habitans de ladite R. P. R. dudit Ponchat. — Contre le sieur sindicq du diocese de Perigueux, demandeur sur requeste. — Partage au sujet de l'exercice de la R. P. R. audit lieu de Ponchat. — Du 9 avril 1668. — 122, 285, n° 5.

2861. — Pomport, diocèse de Sarlat (cant. de Sigoulès, arrond. de Bergerac). — 1688. — Entre autres pièces de cette liasse, nous distinguons le n° 10 qui suit :

2862. — Partage intervenu entre MM. les commissaires au sujet des contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Sarlat, et les habitans de la R. P. R. des lieux de Pomport et la Calinie, au sujet de l'exercice de leur religion. — 1668. — 285, liasse 122.

2863. — Razac, diocèse de Sarlat (cant. de Sigoulès, arrond. de Bergerac). — 1668. — 258.

2864. — Saint-Jean de Gardonne (cant. de Sigoulès, arrond. de Bergerac) : synodes, colloques. — 1667-1677. — 254.

2865. — Saint-Antoine, diocèse de Périgueux (cant. de Vélines, arrond. de Bergerac). — 1668. — 315.

2866. — Sausignac, diocèse de Sarlat (cant. de Sigoulès, arrond. de Bergerac) : consistoire. — 1577-1683. — 239.

2867. — Villefranche en Périgord (chef-lieu de canton, arrond. de Bergerac). — 1668. — 288.

2868. — Chalais, diocèse de Périgueux (cant. de Jumillac-le-Grand, arrond. de Nontron). — 1664. — 321.

2869. — Mussidan en Périgord (chef-lieu de canton, arrond. de Ribérac) : affaires diverses. — 264.

2870. — La Roche-Chalais, diocèse de Saintes (cant. de Sainte-Aulaye, arrond. de Ribérac) : colloque. — 1626-1664. — 261.

2871. — Saint-Aulaye en Rouergue (chef-lieu de canton, arrond. de Ribérac). — 1668. — 315.

2872. — Histoire chronologique de l'église de Sarlat, diocèse et pays sarladois, montrant le nom, ordre et suite des prélats qui y ont présidé; sous quelle religion et forme d'état on y a vécu; qui et quels ont été les princes et seigneurs qui y ont commandé; avec la fondation des églises et viles, sieges, prises et reprises dicelle, et autres divers accidents que ce pays a souffert jusqu'à présent. — Sup. fr. 1310.

Curieux surtout pour l'histoire des guerres de religion.

2873. — Sarlat : ville et diocèse (chef-lieu d'arrondissement) : biens des consistoires. — 235, 242.

2874. — Le siége de Sarlat de l'an 1587. Fait suite au précédent article. — Paraît imprimé à Bordeaux par *Sim. Millauges* en 1588, et réimprimé en 1688. — Sup. fr. 1310.

2875. — Le Bugue, diocèse de Périgueux (chef-lieu de canton, arrond. de Sarlat). — 287.

2876. — Castelnau-de-Milloudes, (cant. de Domme, arrond. de Sarlat), diocèse de Sarlat. — 1625-1655. — 317.

2877. — Sivrac, diocèse de Sarlat (cant. de Belvès, arrond. de Sarlat. — 1668. — 284.

2878. — Memoire de la despense que la curé de Saint-Amand dit avoir faite pour la nourriture des soldats qui ont gardé l'abbaye et le fort de Saint-Amand, dont M. l'abbé doit le rembourser du tiers (à l'arche.). — 22 déc. 1585. — F. Gaign., 2739[2], fol. 136.

« On craignoit quelque surprise de M. de Chavagnac, qui étoit tout auprès avec sa compagnie... »

2879. — Mémoire pour Esther de Larmandie, mère et tutrice de ses enfans, et de feu Jean Roux, escuyer, seign. de Campanhac, demandant désaveu de M. le duc de Mayenne du pillage de la maison et homicide dudit sieur de Campagnac fait par le cap. Belcaire, et par l'archidiacre de Pellebezy, contre les règlemens faits pendant les troubles. — Gaign., 102[2], fol. 7.

2880. — Mémoire concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Sarlat et le sieur de Belcastel, seigneur de Siourac, par rapport à l'exercice personnel qu'il prétend avoir dans son château. — Extrait du partage d'avis entre les commissaires. — 1668. — 284, n° 10.

DROME.

2881. — Valence, ville et diocèse : affaires générales, poursuites. — 1612-1683. — 270, 288, 289.

2882. — Charmes, diocèse de Valence. — 1669. — Village de 800 hab. du canton de Saint-Donat, arrond. de Valence. — 321.

2883. — R. P. R. Soyon, diocèse de Valence. Partage intervenu entre MM. les commissaires au sujet des contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Valence et les habitants de la R. P. R. du lieu de Soyon. — 1669. — Exploit par lequel les habitants de la R. P. R. de Soyon signifient leur consentement à la démolition du temple, pourvu que ce ne soit point à leurs frais. — 1683. — 284, n° 11.

2884. — Motifs de MM. les commissaires catholiques et de la R. P. R. pour les haults justiciers et possesseurs de fiefs de

haubert et pour ceux des fiefs où ils n'ont point de haulte justice, à l'encontre de M. Reyné d'Angilboud, seigneur de Boue... faisant profession de la R. P. R. — 1665. — Avec le partage d'avis desdits commissaires du 8 mars 1664. — 287, 124, n° 8.

2885. — Articles de la paix du comté de Venisse accordés par Sa Majesté à ses sujets catholiques et de la rel. p. réf. — Harl., 101[7].

« Pour mettre fin aux troubles et guerres civilles... »

2886. — Ratification du traité par le pape Grégoire XIII : — (d'Avignon) Février 1579. — Harl., 101[7].

« A la future mémoire, comme ainsi soit... »

2887. — Deux volumineux procès-verbaux contenant partage d'avis sur la grande requête présentée contre ceux de la R. P. R. des diocèses de Vienne, Valence, Grenoble, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaizon et Sisteron, etc. — Outre ces deux verbaux : 1° Mémoires et correspondance particulière de M. de Champigny, commissaire catholique. — 2° Imprimés deux arrêts du conseil d'Etat vidant ces partages, ou portant règlement sur ces partages, ou enfin ordonnant provisoirement la démolition de plusieurs temples, sans avoir égard aux motifs de ces partages, quoique bien établis par les pièces produites de la part des R. R. et du commissaire de leur religion.

2888. — Saint-Paul-Trois-Châteaux, diocèse. — 1664-1665. — Du canton de Pierrelatte, arrond. de Montélimart. — 288, liasse 125.

2889. — Grignan : baptêmes, mariages. — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimart. — 237.

2890. — Le Pegue, diocèse de Die. — 1664. — Village de 3 à 400 hab. du canton de Grignan, arrond. de Montélimart. — 235.

2891. — Salles : églises de ce nom dans les diocèses de Die, Nîmes, Périgueux, la Rochelle. — 1619-1683. — Village de 5 à 600 hab., du canton de Grignan, arrond. de Montélimart. — 242.

2892. — Clesles, diocèse de Die. — 1664-1665. — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grenoble (Isère). — 313.

2893. — Bonlieu en Languedoc : consistoire. — 1649. — Village de moins de 300 hab. du canton de Marsanne, arrond. de Montélimart. — 287.

2894. — Dieulefit, diocèse de Die. — 1664. — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimart. — 314.

2895. — Châteauneuf-de-Mazenc, diocèse de Die. — 1664-1665. — Village de 600 hab., du canton de Dieulefit, arrond. de Montélimart. — 321.

2896. — Montjoux, diocèse de Die, village de 5 à 600 hab. du canton de Dieulefit, arrond. de Montélimart. — 314.

2897. — Poet-Laval, diocèse de Die. — 1664-1665. — Du canton de Dieulefit, arrond. de Montélimart. — 314.

2898. — Vescq, diocèse de Die. — 1664. — Du canton de Dieulefit, arrond. de Montélimart. — 288. — Dans ce dossier nous distinguons les pièces suivantes :

2899. — Pièces concernant les contestations d'entre le syndicq du clergé du diocèse de Die et les habitans religionnaires des lieux de Vesq, Bourières et Compet, au sujet de l'exercice de la R. P. R. — 1° Procès-verbal de partage d'avis des commissaires, concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Die et les habitants religionnaires des lieux de Vesq, Bouvières et Compet. — 2° Autre verbal de partage entre les commissaires sur le même droit d'exercice à Ville-Vieille, au diocèse de Nismes, où il existoit légalement depuis 1588. — 3° Plaintes et informations contre la violation par les pénitens bleus du temple de Villegondet, au diocèse de Castres. — 288, 125, n° 11.

2900. — Arvest, diocèse de Die. — 1664-1706. — 259.

2901. — Bonc, diocèse de Die. — 1664-1665. — 287.

2902. — Herans, diocèse de Die : consistoire, baptêmes, mariages. 1593-1690. — 254.

2903. — Poet-Selas, diocèse de Die. — 1664-1665. — 285.

2904. — Saint-Jean-d'Ilerans, diocèse de Die : baptêmes, mariages, consistoire. — 1593-1664. — 254.

2905. — La Roche de Grave, diocèse de Valence. — 1664-1665. — 261.

2906. — Savasse en Dauphiné : assemblée de nouveaux convertis. — 242.

2907. — Mémoire sur les religionnaires de Dauphiné. — Fontan., t. 297.

2908. — Die, diocèse : ville et académie. — 1663-1735. — 270, 314.

2909. — Laval, diocèse de Die. — 1664-1665. — Village du canton de Die. — 323.

2910. — Ponnet, diocèse de Die. — 1664-1665. — Village de 300 hab., du canton et de l'arrondissement de Die. 285. — Entre autres pièces de cette liasse, nous signalons le n° 7 :

2911. — Pièces concernant la contestation d'entre les syndics du clergé du diocèse de Die et les ministres et habitans religieux desdits lieux de Ponnet et de Poet-Selas. — Motifs sur le partage de Ponet. — 1665. — Ces motifs servent contre toutes les communautés qui prétendent exercice de la R. P. R.

2912. — Romeyer, diocèse de Die. — 1571-1664. — Village de 450 hab. du canton de Die. — 261.

2913. — Bezaudun, diocèse de Die. — 1664-1665. — Village de 350 hab., du canton de Bourdeaux, arrond. de Die. — 330.

2914. — Crupies, diocèse de Die. — 1664. — Village du canton de Bourdeaux, arrond. de Die. — 246.

2915. — Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du

clergé du diocèse de Die et les habitans religieux du lieu de Poet-Solas au sujet de l'exercice de la R. P. R. audit lieu. — 1664. — Village du canton de Bourdeaux. — TT. sans numéro, liasse 285.

2916. — Valdrome, diocèse de Die. — 1664-1684. — Village du canton de Chalançon, arrond. de Die. — 289.

2917. — Chatillon, diocèse de Die. — 1583-1683. — Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die. — 321.

2918. — Menglon : baptêmes. — 1603-1620. — Culte. — 1614. — Village de 900 hab., du canton de Chatillon, arrond. de Die. — 236.

2919. — Crest, diocèse de Die. — 1683. — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die. — 246.

2920. — Aouste, diocèse de Die, cant. de Crest, arrond. de Die : baptêmes, mariages. — 1584-1592. — 259.

2921. — Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. au lieu de Pouyols : 1° Partage d'avis des commissaires, etc. — 1664. — 285, 122, n° 9.

2922. — Arnajon, diocèse de Die. — 1664. — Village de 2 à 300 hab. du canton de Lamotte-Chalançon, arrond. de Die. — 259.

2923. — Volvent, diocèse de Die. — 1664-1685. — Village de 400 hab. du canton de Lamotte-Chalançon, arrond. de Die. — 244.

2924. — Beaumont, diocèse de Valence. — 1598-1684. — Village de 400 hab. du canton de Luc-en-Diois, arrond de Die. — 257.

2925. — Beaurière, diocèse de Die. — 1664-1684. — Village de 3 à 400 hab. du canton de Luc-en-Diois, arrond. de Die. — 289.

2926. — Poyols, diocèse de Die. — 1664-1683. — Village de 350 hab. du canton de Luc, arrond. de Die. — 285.

2927. — Saillans, diocèse de Die. — 1663-1664. — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die. — 242.

2928. — Le Cheylard en Dauphiné : troubles. — 1683. — Village de moins de 200 hab., du canton de Saillans, arrond. de Die. — 313.

2929. — Vercheny, diocèse de Valence : camps originaux de consuls, assemblées. — 1579-1679. — Cant. de Saillans, arrond. de Die. — 289.

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy.* t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90 et 183.)

2930. — Tome VI. — 1. Philippe de Voluire, marquis de Ruffec, gouverneur de l'Angoumois, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1582. — Mort en 1585. Port. à l'encre de Chine. — Avec les armes au bas, rapportées. — Fol. 1.

2. François de Mandelot, seigneur de Pacy-l'Erué et de Vireaux, vicomte de Chalon, gouverneur de Lion, Lionnois, Forets et Beaujollois, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1582. — Mort à Lion, le 24 novembre 1588. — Fol. 2.

3. Portraits, emblêmes, tombeaux, monuments et sujets divers à l'honneur de la maison de Rostaing, du fol. 4 au fol. 35; la plupart gravés par Henry Chesneau et faisant partie du *Trophée métallique*, dont le titre n'est pas la chose la moins curieuse, (ceux-ci au nombre de 24). — Fol.

Nous nous contenterons de signaler les pièces intercallées et qui sont étrangères au trophée métallique, savoir :

4. Médaillon du portrait de messire Louys Henry, comte de

Rostaing, 28 oct. 1641. — Sur un écu contre une panoplie d'armes et quatre écussons. — Fol. 5, v°.

5. Le Chesneau françois. — Gravure emblématique donnant dans un médaillon, entouré de quatre autres petits sujets, le portrait du graveur Henri Chesneau, auteur du *Trophée métallique*. — Fol. 7.

6. Portrait (médaillon) de Tristan, marquis de Rostaing, âgé de 78 ans, 1591, sans nom de graveur. — Fol. 8.

7. Hault et puissant seigneur messire Tristan, marquis de Rostaing, nay en 1513. Grav. chez L. Boissevin. — Fol. 8, v°.

8. Messire Charles, marquis et comte de Rostaing, aagé de LXXVI ans, 1649, grav. par Moncornet.

9. Deux autres portraits dont l'un, dans un médaillon historié, de Charles, marquis et comte de Rostaing, 1645, sans nom de graveur. — Fol. 10, v°.

10. Messire François de Rostaing, chevallier et comte de Bury aetat. 23 ans, 1641. Médaillon entouré d'emblèmes, grav. de *Jaspar Isac* (*sic*). — Fol. 12.

11. Représentation de la sépulture que messire Charles, marquis et comte de Rostaing a fait faire dans l'église des Feuillans Saint-Bernard de Paris, pour luy et à la mémoire de messire Tristan, marquis de Rostaing, son père, chevalier des deux ordres du roi, 1640, sans nom de graveur. — Fol. 13.

12. Trois bustes (portraits) des dames Marguerite Hurault, Anne Hurault et Catherine Hurault de Cheverin, avec les armes de leurs maris, sans nom de graveur. — Fol. 14, v°.

13. Bury. Recueil mémorial des fondations que messire Charles, marquis de Rostaing, et madame Anne Hurault son espouse ont faictes et du changement de nom de ce chasteau de Bury en Blaisois en comté de Rostaing, 1642, sans nom de graveur. — Fol. 32.

14. Représentation de la sépulture que messire Charles, marquis et comte de Rostaing, a fait faire dans l'église des Feuillans Saint-Bernard de Paris, pour luy et à la mémoire de messire Tristan, marquis de Rostaing son père, chevalier des deux ordres du roy, 1640, sans nom de graveur. — Fol. 33.

15. Monument emblématique en l'honneur d'un Rostaing, sans texte : dessin à l'encre de Chine. — Fol. 34.

16. Inscription que hault et puissant seigneur Charles, marquis de Rostaing, a fait poser dans la chapelle Sainct-Martin des Célestins de Paris, près l'arsenal, mil six cens cinquante trois, aagé de quatre-vingts ans. — Fol. 35.

Voir dans Tallemant des Réaux divers détails sur les Rostaing: édit. PP., t. I, 66; II, 437, 441; VII, 267, 462; III, 151; VII, 327.

17. Jean-Jacques de Suzanne, comte de Cerny, fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1582, avec l'écu rapporté, dessin à l'encre de Chine. — Fol. 36.

18. Reçu du sous prieur des Augustins Jeh. Montanus et Pierre du Bourg, procureur dudit couvent, de la somme de 333 escus pour les messes et services du Saint-Esprit, célébrés dans le courant de l'année 1582. — Très-belle pièce au bas de laquelle sont neuf lignes autographes et la signature de Jacques Amyot, grand aumonier de France, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. — Du 15 janvier 1583. — Fol. 37.

19. Portrait à l'encre de Chine, de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont, évesque et comte de Toul, fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1583, mort en 1587, suivi d'un autre plus grand portrait du même cardinal, gravé, sans nom d'auteur. — Fol. 38 et 39.

20. Henri III, roy de France et de Pologne, joli portrait avec une sorte d'encadrement, genre Th. de Leu, avec une notice manuscrite de Cléramb. — Fol. 40.

21. Portrait (gravé) de M. de Rochefort, abbé de Vezelet,

marquis de la Bou..., avec le monogr. aux quatre coins. *J. Collin, sculp.*, au dos, une notice généalogique par Cléramb. de la maison Chatillon Rochefort. — Fol. 41.

22. Lettres de Henri III portant rémission en faveur de M. de Rochefort de Pluvot, capitaine de cinquante hommes d'armes, et des maire et échevins de la ville d'Auxonne, du fait de l'emprisonnement du s[r] vicomte de Tavanes, capitaine gouverneur de la ville d'Auxonne. — 23 août 1586. — Fol. 42.

23. Sur la reddition d'Auxonne, pour parvenir a l'exécution de la vollunté du roy. — Fol. 46.

24. Le roy Louis XIII à M. de Pluvot, conseiller d'Estat, lieutenant général au gouvernement de Nivernois.—Sur les rebelles de la Rochelle. — Saumur, du 16[e] mai 1621. — Fol. 50.

« M. de Pluvot vous ayant mandé le jour que j'arrivay icy, que je vous ferois encore une dépesche... »

25. Les articles accordez par le roy au seigneur de Rochefort à la réduction à son obéissance de la ville de Vezelay. — Paris, 8 avril 1594. — Fol. 56.

26. Les articles accordés par le roy pour la réduction de la ville et château de Vezelay. — A la dame v[e] de défunt le s[r] de Pluvot, ci-devant gouverneur de ladite ville et au s[r] Edme de Rochefort Pluvot son fils, et aux habitans et manants de ladite ville. — Paris, 8 avril 1594. — Fol. 55 et 57.

27. Jean de Vivonne, seigneur et baron de Pisani, et S. Gouard, chevalier de l'ordre du roy, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1583 (des. portrait à l'encre de Chine). — Fol. 61.

28. Actes et quittances sur parchemin et pap. d'Aimery de Vivonne, escuier, 1345. — Hublez de Vivonne, chevalier, capitaine du chastel de Rochefort, 1345, parch., fragm. de sceau, Savary de Vivonne, chevalier, sire de Tors, 1346, cop. mod. avec dessin du sceau, à l'encre. — Aimery de Vivonne, de 1315.

— Cop. mod. Yeble de Vivonne, chevalier, 1345. — Hugues de Vivonne, chevalier, 1327, cop. sceau.

29. Regnaut de Vivonne, 1385, parch. — Autre du même, même date, avec la reproduction du sceau, dessin à l'encre de Chine. Autre de Regnault de Vivonne, sénéchal du Poitou, du 4 septembre 1386. — Pap. dessin du sceau. — Autre du même, avril 1386, cop. mod. Un autre orig. avec sceau, sur parchemin, de 1385.

30. C'est la monstre des gens d'armes du sire de Thors, faict le xixe jour de juin jusques au dernier dudit mois.—Fol. 69, r°.

31. La revue de messire Jehan de Torssay, chevalier, bachelier, de neuf autres chevaliers et de quatre-vingt et un escuiers de sa compagnie, reveus devant Chablis le vingt-deuxième jour de juillet 1405, sur parch. — Fol. 71, v°.

32. Note sur l'affaire..... — Fol. 74.

« Il s'est trouvé sous les scellés de feu M. Labbé de la Rochepozé... »

33. Le Camus à M. — Fol. 76.

« Mons., j'ay creu ne me pouvoir pas dispenser de vous informer... »

34. Lettre de Harlay à. — 2 décembre 1678. — Fol. 78.

« Mons., i'ay appris par votre lettre du 1er de ce mois... »

35. Le Camus à M... — 2 décembre 1678. — Fol. 79.

« Mons., j'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire... »

36. Portrait de Jean Chasteigner, seigneur de la Rochepozay. *J. Picart deline. et fec.* — Fol. 80.

37. Portrait de Jean Chasteigner, seigneur de la Rochepozay M. DC. VI. *G. Picart delinea. et fe. Sur la même page* : Henricus Ludouicus Castanaeus de la Rochepozay abbas S. Cypriani Pictauen. Anno 1600 aetatis 23. — *Masne fecit.* — Fol. 82, v°.

38. Henricus Ludovicus Castanaeus de la Rochepozay episcopus pictavensis. *L. Beriot fecit. Æt.* 42, 1619. — Fol. 83.

39. Portrait de Bernard de La Valette, admiral de France,

gouverneur et lieutenant général pour le roy en Provence, dauphiné et marquisat de Saluce : grav. avec petits médaillons aux quatre coins et quatre vers françois au bas. Le même sans le quatrain. Au verso : un autre du même plus grand, avec les armes et cette mention : tué le 1er février 1592, à 39 ans.—Fol. 84 et 85.

40. Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, maistre de la garderobe du roy, gouverneur d'Anjou et de Touraine, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1583. (Portr. de la collection des chevaliers du Saint-Esprit, à l'encre de Chine.) — Fol. 86.

41. Franciscus Card. A. Sioisa creat. anno 1583. Mort 1615, port. gr. par E. V. W. — Fol. 87.

42. Copie d'une lettre escrite par M. Gautier, advocat général au grand conseil. — Au roy. — Pour l'asseurance du décès du P. Ange de Joyeuse. *Paris, chez Pierre Ramier*... 1608, imprimé in-8° de 8 pages. — Fol. 88.

43. Le P. Ange de Joyeuse, capuchin, port. grav., dans un cadre en forme de cartouche (sans nom d'auteur). — Fol. 92.

44. Le portrait du même, à mi-corps, devant un crucifix. *Au bas sur la même page* Henriette Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier..., douairière de Montpensier et de Guise. — Grav. de Moncornet. — Fol. 93.

45. Portrait aux trois crayons, genre de Moustiers, avec cette indication, au crayon, en haut : *Mons. de Larchan. Scavoir si c'est Nicolas ou Louis?* — Fol. 94.

46. Nicolas de Grimonville, seigneur de Larchant, capitaine de cent archers de la garde du roy, fait chevalier du Saint-Esprit le 1er janvier 1584. — Et dame Catherine de Vivonne sa femme.— Tombeau des deux personnages représentés à genoux devant un prie-Dieu, dans la chapelle de Saint-Augustin, église des Grands-Augustins. — Joli dessin à l'encre de Chine. Au verso un panégyrique en 70 vers commençant ainsi : — Fol. 95.

Si ce sont les vertus des hommes remarquables
Qui rendent à jamais leurs tombes perdurables...

47. GRIMONVILLE. Extrait des tombeaux de l'église des Augustins; c'est la copie des pièces qui précèdent, donnée par Jehanne; bastarde de Guionnie. — Quittance (sur parchemin) de la som. de cent liv. ts. pour sa pension, du 3 décembre 1520. signé. — Fol. 97.

48. Pierre d'Amboise, vic. de Thouars, et sa femme, Jeanne de Rohan, donnent 60 sext. de froment sur l'Oyre Valois à l'abbaie d'Absie, pour demeurer quittes des legs de leurs prédécesseurs. Du 20 février 1405, orig. sur parch. — Fol. 100.

49. Quittances, dons et divers originaux ou cop. sur parch. et sur papier, de George d'Amboise, évêque de Montauban, archevêque de Rouen des an. 1486 et de divers autres membres de la famille d'Amboise, 1418, 1534, 1505, 1506, 1517, 1521, 1535, 1536 1537 et 1547. — Fol. 101 à 126.

50. Lettres de réhabilitation du roi Charles VII en faveur de Loys d'Amboise, chevalier, retenu prisonnier au chastel de Poitiers, pour certains cas et délits qu'on lui imputoit... Donné à Tours en septembre 1434. — Fol. 127.

51. Arrest du conseil du roy rendu à Saumur le 6 de septembre 1462 entre Françoise d'Amboise, veuve de Pierre, duc de Bretagne, et Louis d'Amboise, son père, vicomte de Thouars, sur le procès qui avoit esté intenté dès l'année 1454, par elle et par son mary, aux fins de faire déclarer son père inhabile à manier ses revenus, l'accusant de méchante conduite, de méchante vie et de prodigalité... — Fol. 129.

52. Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, femme de Pierre II. Port. grav. fig. en pied agenouillée devant un prie-Dieu. — Au verso, un autre petit portrait gravé de la même en religieuse carmélite de l'ancienne observance. Divers autres portraits gravés de Charles d'Amboise, onzième du nom, sire de Chaumont..., l'an 1511, fol. 132. — De George d'Amboise, port. gravé de la collection, fol. 134 du même, du rec. Thévet. — Fol. 131.

53. Inscription pour le tombeau de George d'Amboise, en marbre, de la chapelle de la Vierge, dans la cathédrale de Poitiers. — Fol. 134 v°.

54. Testament de Georges d'Amboise, cardinal, copie du XVIII[e] siècle, inachevée. Aux fol. 135, v°, deux autres portraits grav. de G. d'Amboise, le 2[e] entouré de petits tabl. représentant les faits principaux de la vie du cardinal. — Fol. 135.

55. Le portrait gravé de Charles d'Amboyse, seigneur de Chaumont, du rec. d'André Thévet — et d'un petit portrait du même du rec. Au verso, un dessin au trait légèrement tinté représentant la figure agenouillée de Charles d'Amboyse telle qu'elle étoit sur la tombe de cuivre jaune dans la chapelle de Saint-Jean des Cordeliers d'Amboise. — Fol. 136.

56. François de la Valette, seigneur de Cornusson et de Parisot, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 60 hommes d'armes de ses ordres, sénéchal de Toulouse, fait chevalier du Saint-Esprit à Paris, le 31 décembre 1583 — et mourut à Toulouze le 16 décembre 1586, et fut depuis enterré à Cornusson. Dessin à l'encre de Chine, de la collection. — Fol. 139.

57. *On a soulevé le portrait de cette page.* — Au verso, portrait à la gouache de Jean de La Valette, grand maître de Malte, avec un texte et des vers latins. — Fol. 140.

58. Johan. Valetta, Mag. Rhod. Melitenses, militiæ magist. Portr. profil gravé, sans nom d'auteur. — Fol. 141.

59. Portrait gravé du même avec les deux vers. — Fol. 141

Te, pulsis, Turcis, melite defensa magistro
Te milà tolli moret, Valetta sinit.

60. Portrait à l'encre de Chine de François de Caizllac, baron de Cessac, seigneur de Millors, Nouailhes, Tonnac, Lesrac, etc., chevalier de l'ordre du roy, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, chambellan ordinaire de S. M., fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1583. — Fol. 142.

61. Portrait gravé de illustriss. F. Jo. de Valleta, sac. religionis hieroso. MM. Milita a Turcis obsessa. — M. D. LXV. *Ant. Lanfreri formis Romæ com privilegio.* — Fol. 187.

62. Portrait à l'encre de Chine de Charles de Balsac, seigneur de Clermont d'Entragues, conseiller d'Etat, capitaine de cent archers de la garde du corps du roy, chevalier de Saint-Michel, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1583, tué à la bataille d'Ivry, sous la cotte d'armes du roy Henry IV, l'an 1590. — Fol. 143 et dernier.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ORLÉANOIS (LOIRET)

(*Suite.* — Voy. p. 78 et 159 du présent volume.)

Nous reprendrons ici le règne du premier duc d'Orléans que, pour passer au règne de Louis de France (p. 164), nous avons trop promptement interrompu. Philippe de France, cinquième fils de Philippe de Valois, en faveur de qui l'Orléanois avoit été créé en duché-pairie en 1344, le conserva jusqu'en 1375, époque où, mourant sans enfants, le duché fit retour à la couronne et fut, à quelque temps de là, créé de nouveau en duché en 1392, en faveur de Louis de France, frère de Charles VI.

2931. Lettre de Philippe, duc d'Orléans, permettant estre levé sur ses terres une imposition de 6 deniers pour livre, pour ayder le roy à supporter les frais de la guerre. 6 février 1354, scel. — 6 février 1354. — Tres. des ch. J. 358-359.

2932. Philippe, fils du roi de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, donne quittance au receveur général du subside pour les guerres, de la somme de 5,025 escus sur ses gages,

du 24 juin 1356. Orig. sur parch. scellé. — 1356. — Titr. scel. 82, page 6455.

2933. Quittance du duc d'Orléans, de la somme de 15,000 l. pour le reste d'une plus grande somme de 50,000 l. que luy devoit le roy, en suite d'une transaction. —Du 25 mai 1357, scel. — Trés. des ch. J. 358-359.

2934. Acte de ce qui s'est passé en un conseil tenu par le roy Charles V, auquel il fit exposer par M. Ansel Choquart, que le roy Philippe de Valois avoit transporté plusieurs villes et chasteaux au duc d'Orléans, qui diminuoient de beaucoup le domaine; que le roy Jean, y avait bien consenti, mais que ce n'avoit esté que par force et après une protestation de faire le tout révocquer, suivant le serment qu'il avoit fait à son sacre : que les revenus de ces terres estoient aussi grands que le domaine royal de la langue d'oïl : que si ledit duc venoit à décéder sans enfants, sa sœur Jeanne de France y succéderoit, laquelle pouvoit se marier à telle personne, ce qui pourroit beaucoup brouiller le royaume. C'est pourquoi le roy avoit fait faire cette assemblée pour adviser à la révocation desdites dispositions, ayant tenté plusieurs fois d'en accorder avec ledit duc. — La résolution de l'assemblée fut de tenter l'accord une fois, puis procéder par voie de justice. — 28 décembre 1366. —En ce conseil y avoit, tant évêques que gens du conseil et du parlement, 22, et des grands seigneurs et gentilshommes, 27, qui sont nommez audit acte. — Trés. des ch. J. 358-359.

2935. Traité et accord ensuite de l'advis ci-dessus, entre le roy Charles V et le duc d'Orléans Philippes, son oncle, pour terminer ce différend; et le roy lui aiant fait donner jour devant lui par le comte de Boulongne et le connestable, ledit duc délaisse au roy et à la couronne les terres qui lui avoient esté données en apanage par son père, et les terres que la reine Jeanne tenoit en douaire, desquelles il estoit propriétaire. — Le roy lui rend toutes lesdites terres en telle dignité qu'il les tenoit, à la charge que si led. Philippe meurt sans enfants, qu'elles re-

tourneront à la couronne. En ce cas Jeanne de France, sœur dudit duc aura, elle et ses hoirs, 6,000 l. de terre à Parisis, à sçavoir Beaumont-sur-Oyse et autres y spécifiées : et elle décédée sans hoirs, les d. 6,000 l. retourneront à la couronne : Que desdites terres, ledit duc n'en pourra disposer que de 1,000 liv. de terre par testament, et autant pendant sa vie à ses serviteurs, excepté villes et chasteaux les pourra aliéner pour une délivrance de prisiez : qu'audit duché les femelles ne pourront jamais succéder, et outre le roy promet luy païer la somme de 50,000 livres d'or.—A Paris, en janvier 1366, scel. de 2 sceaux. — Trés. des ch. 358-359.

2936. Lettre du roy Charles V aux trésoriers généraux, sur les aydes ordonnez pour la délivrance du roy Jehan, qu'ils aient à païer à son oncle, le duc d'Orléans, ladite somme de 50,000 fr. d'or. — Du 29 janvier 1366. — Trés. des ch. J. 358-359.

2937. Autre quittance du duc d'Orléans de 20,000 l. pour le mesme fait. — Du 7 mars 1367, scel. — Trés. des ch. J. 358-359.

2938. Procuration du duc d'Orléans donnant pouvoir à sa femme de transporter à tousjours au roy et à la couronne de France, toutes les terres et seigneuries et autres choses à luy appartenant, à cause de sa d. femme, en prenant du roy autres terres. — Janvier 1367, scel.

2939. Pouvoir donné par Philippe, duc d'Orléans, à Blanche, sa femme, fille du roi de France, Charles le Bel, et de Jeanne d'Evreux, de transporter au roy pour la couronne de France, Coulommiers, Crécy en Brie, Crevecœur et Breteuil, appartenances et dépendances. — 25 janvier 1367, scel.—Trés. des ch. J. 358-359.

2940. Lettres patentes du roy contenant la ratification faicte par la sœur du duc d'Orléans, Jehanne, fille du roy de France, de l'accord de janvier 1366, fait du consentement et de l'autorité de Blanche, reine, sa mère, d'induire son futur mari de consentir audit accord : ladite ratification du mois de février 1368 : est

ordonné que ladite ratification de sadite tante Jeanne, sera mise ès mains du chapitre de Paris pour les garder en leur trésor, sans en partir, jusqu'à ce qu'elle soit mariée au comte d'Alençon, ou à autre son subject; et promet outre le roy que ladite ratification n'aura effect que ladite Jeanne ne soit mariée audit comte ou autre subjet du roi; et en cas qu'elle se marie contre sa volonté et celle de sa mère Blanche, il pourra tirer ladite ratification dudit chapitre et s'en servir entièrement. — Février 1368, scel. — J. 358-359.

2941. Rouleau en papier contenant les revenus des terres de Crécy et Coulommiers de diverses années. — 1370-1371-1372. — J. 358-359.

2942. Donation desdites terres par madame Blanche, duchesse d'Orléans, au roy, en vertu de ladite procuration, et avec ce, tout le droit et actions que ladite dame avoit en la comté de Bigorre, et généralement tout ce que ladite dame pouvoit avoir de rentes et seigneuries, tant du costé et ligne du roi Charles, son père, comme de par la mère dudit roy Charles. — Octobre 1373, scel. — J. 358-359.

SUITE DES DOCUMENTS RELATIFS AU RÈGNE DE LOUIS DE FRANCE DUC D'ORLÉANS

Voy. p. 164 (1375-1407).

Louis de France, duc d'Orléans, pair de France, comte de Valois, d'Ast, de Blois, de Dunois, d'Angoulême, etc., second fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, né le 13 mars 1371, épouse en septembre 1389 Valentine de Milan, fille de Jean Galéas, premier duc de Milan et d'Isabelle de France. Assassiné à Paris par les gens du duc de Bourgogne le 23 novembre 1407.

2943. Documents sur Louis, duc d'Orléans, XIVe et XVe siècles. — K. 534-541.

2944. Don fait par madame Blanche, vefve de Philippes, duc d'Or-

léans, au roy, des terres de Braye-comte-Robert, de Gournay, de la Ferté-Aleps, et des fiefs, fermes et rentes à elle appartenant au bailliage de Caen, et en la vicomté d'Auges, lesquelles elle tiendra sa vie durant seulement. — 1376, scel. de 2 sc. — J. 358-359.

2945. Mariage de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan. — 1387-1394. — K. 553-555.

2946. Procuration donnée par Valentine, duchesse de Milan et de Touraine, pour prendre possession du comté d'Asti et y recevoir les serments de fidélité. — 18 avril 1387. — K. 53, n° 68.

(Ce serait ici le lieu de rappeler les pièces relatives aux libéralités des princes et princesses de la maison d'Orléans, que contenait le Recueil de Joursanvaux, de la Bibliothèque du Louvre. *Voir notre Notice.*)

2948. Vaisselle et argenterie de Louis, duc d'Orléans. — 1388. — KK. 264.

2949. Transaction entre Louis, duc d'Orléans, et Galéas Visconti, père de Valentine de Milan, au sujet du comté d'Asti, qu'il avoit donné en dot à sa fille et dont le duc d'Orléans contestoit la valeur — 30 septembre 1389. — K. 67, n° 31.

2950. Promesse de Charles VI à Louis, duc d'Orléans, son frère, de pourvoir au mariage de ses filles, et de payer la rançon de ses fils, dans le cas où ils seroient faits prisonniers. — Paris, 4 juin 1392. — K. 54, n° 16.

2951. Donation par laquelle madame Blanche, duchesse douairière d'Orléans, confirme non-seulement la précédente donation de Coulommiers (1376), mais y adjouste la terre et vicomté de Saint-Sauveur Leudelin retourne à elle l'usufruit, sa vie durant, et autres choses y contenues. — 1392, dernier janvier, scel. — J. 358-359.

2952. Serment fait par Louis, fils de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, par lequel il promet tenir foy au roy, à la reine et à M. le dauphin, son nepveu, en outre leur aisné fils s'oblige de les garder et défendre de tout son pouvoir; s'o-

blige de garder et faire observer la loi et ordonnance faite par le roy son père, sur l'aagement du roy et des autres aisnés enfants des rois de France, à la garde et gouvernement tant dudit fils aisné que des autres enfants, à son testament, et qu'il ne consentira à aucune ligue et confédération quelles qu'elles soient au préjudice du royaume, et que s'il venoit à sa cognoissance que quelconque personne, fust-ce pape, empereur, roy ou aultre, voulut faire le contraire, qu'il l'empescheroit... — 24 février 1392, scel. — J. 358-359.

2953. Déclaration de Louis, duc d'Orléans, par laquelle, sur ce que le roy luy avoit donné 4,000 l. de rente à prendre sur les forfaitures et confiscations qui eschéront au royaume, il reconnoit qu'il a non-seulement eu, en déduction du don la ville, chastel et chastellenie de la Ferté-Bernard et celle de la Forte-maison-lès-Chartres, qui furent à M. Pierre de Craon, chevalier, et la terre de Tresfonds assise près la Ferté-Bernard, appartenant à Pierre de Tresfonds; lesquelles terres ont esté forfaites et confisquées par crime de leze majesté, pour la navreure de M. Olivier de Clisson, connestable de France; lesquelles terres luy ont esté baillées pour la somme de 1,500 livres de rente, mais aussi 100 l. parisis de rente sur les terres de Perchefontaines et autres qui furent de la confiscation dudit de Craon. — 12 mars 1392, scel. — J. 358-359.

2954. Don fait par Charles VI à Louis de France, son frère, duc d'Orléans, de l'artillerie de ce duché, à l'exception de celle de Montargis, en échange de l'artillerie du duché de Touraine qui a été rendue au roi, orig.—Saint-Germain en Laye, 12 juillet 1392. — K. 54, n° 19.

2955. Instructions données par le roy à l'évêque de Noyon, au sire de Coucy et à Jean de Sanis, secrétaire du roy, pour obtenir du pape l'inféodation en faveur du duc d'Orléans, de diverses terres en Italie, et lui constituer un royaume, ainsi qu'on avoit eu le projet de le faire pour le duc d'Anjou (cop. du temps). — 24 janvier 1393. — K. 54, n° 22.

2956. Lettre du roy Charles VI d'accroissement de l'apanage de son frère Louis, duc d'Orléans, et pour parfaire le don par lui fait audit duc de 4,000 l. de rente sur les confiscations; et pour ce il lui donne à luy, ses hoirs, à toujours mais, la comté d'Angoulesme, appartenances et dépendances, avec tous les droits qui y appartiennent, patronages, collations et présentations de bénéfices, excepté seulement le ressort, souveraineté et hommage lige, avec tous autres droits royaux qui ne peuvent estre mis hors la couronne; à la charge de pouvoir retirer ladite comté lorsqu'il plaira au roy et à ses successeurs en baillant assignat de 2,000 livres de terre qui restent dudit don. — Octobre 1394, scel. — J. 358-359.

Nous placerons ici une série de quittances de différentes dates et de différentes personnes, que nous fournit le recueil des *Titres Scellés*, au mot ORLÉANS. Ces pièces, toutes originales, sont signées et presque toutes munies de leurs sceaux.

2957. Jehan d'Orléans, escuyer de la baillie d'Orl., reconnoît avoir reçu 27 l. 10 s. t. pour cause de ses gaiges. 20 octobre 1339, orig. scel. — Tit. scel. 82. — Autres quittances à divers titres de Gérard d'Orléans, escuyer. — 1390. — De Jehan d'Orléans, vallet de chambre de M. le comte de Poitiers. — Du 10 novembre 1359. — De Jehan d'Orléans, conseiller du roy. Du 7 mars 1361. — De Loys d'Orléans, conseiller et maître des requestres de lostel du roy. — Du 26 février 1390. — De Jacques d'Orléans, escuyer pannetier du roy. — Du 16 avril 1405. — Du même et de Jacques Lempereur, escuyer, eschançon du roy. — Du 26 mai 1405. — Du même Jacques d'Orléans, eschançon. — Du 13 aoust 1405, et du même Jacques d'Orléans du 24 novembre 1405. — Tit. scel. 82. — Jehan d'Orléans, arbalestrier du roi, reconnoit avoir reçu le dixième de 15 liv. ts, demeurant de ses gages. — A Saint-Germain, le 28 octobre 1339, orig. scel. — Tit. scel. 82.

2958. Ratification du don et accroissement d'apanage de la comté d'Angoulême, au profit de Louis, duc d'Orléans. — Octobre 1394, scel. — J. 358-359.

2959. Lettres de Charles VI portant promesse au duc d'Orléans de trois cent mille francs d'or pris de la cession des villes de Gènes et Savone (vid. de 1443 et 1460). — 12 décembre 1396. — K. 54, n° 37.

2960. Prêt de dix milles livres fait par le duc d'Orléans à Wenceslas, empereur d'Allemagne et roi de Bohème, par l'entremise du sénéchal de Luxembourg. — Obligation de cette somme faite par Wenceslas au profit du duc d'Orléans, caution fournie à ce sujet par Wenceslas, patriarche d'Antioche, son chancelier, et diverses autres personnes. — 15 février, 1er juin 1398.—K. 54, n° 58 à 58[2].

2961. Promesse faite par Adolphe, comte de Cleves, au duc d'Orléans de le servir envers et contre tous, hormis l'empereur d'Allemagne, le duc de Gueldre et l'archevêque de Cologne, moyennant mille livres ts. de pension viagère, orig. scel. — Reims, 1er avril 1398. — K. 56, n° 1.

2962. Dépenses aux chapelles des ducs d'Orléans à Saint-Paul et à Saint-Eustache. — 1399-1401. — KK. 265.

2963. Lettres par lesquelles Charles VI commet la garde de Benoît XIII au duc d'Orléans, orig. — Paris, 18 octobre 1400. — K. 55, n° 10.

2964. Traité d'alliance entre Henri, duc de Laucastre, sénécha d'Angleterre, et Louis, duc d'Orléans, portant promesse de se défendre réciproquement envers et contre tous, hormis le roi de France et le roi d'Angeterre, orig. scel. — Paris, 17 juin 1399. — K. 55, n° 2.

2965. Promesse faite par Wenceslas, empereur d'Allemagne et ro de Bohême, à Louis, duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, hormis le roi de France et Procope, marquis de Moravie, oncle dudit Wenceslas. — Reims, 31 mars 1399, orig. — K. 54, n° 59.

2966. Obligation de cinquante mille écus faite par le duc d'Orléans

2956. Lettre du roy Charles VI d'accroissement de l'apanage de son frère Louis, duc d'Orléans, et pour parfaire le don par lui fait audit duc de 4,000 l. de rente sur les confiscations; et pour ce il lui donne à luy, ses hoirs, à toujours mais, la comté d'Angoulesme, appartenances et dépendances, avec tous les droits qui y appartiennent, patronages, collations et présentations de bénéfices, excepté seulement le ressort, souveraineté et hommage lige, avec tous autres droits royaux qui ne peuvent estre mis hors la couronne; à la charge de pouvoir retirer ladite comté lorsqu'il plaira au roy et à ses successeurs en baillant assignat de 2,000 livres de terre qui restent dudit don. — Octobre 1394, scel. — J. 358-359.

Nous placerons ici une série de quittances de différentes dates et de différentes personnes, que nous fournit le recueil des *Titres Scellés*, au mot ORLÉANS. Ces pièces, toutes originales, sont signées et presque toutes munies de leurs sceaux.

2957. Jehan d'Orléans, escuyer de la baillie d'Orl., reconnoit avoir reçu 27 l. 10 s. t. pour cause de ses gaiges. 20 octobre 1339, orig. scel. — Tit. scel. 82. — Autres quittances à divers titres de Gérard d'Orléans, escuyer. — 1390. — De Jehan d'Orléans, vallet de chambre de M. le comte de Poitiers. — Du 10 novembre 1359. — De Jehan d'Orléans, conseiller du roy. Du 7 mars 1361. — De Loys d'Orléans, conseiller et maître des requestres de lostel du roy. — Du 26 février 1390. — De Jacques d'Orléans, escuyer pannetier du roy. — Du 16 avril 1405. — Du même et de Jacques Lempereur, escuyer, eschançon du roy. — Du 26 mai 1405. — Du même Jacques d'Orléans, eschançon. — Du 13 aoust 1405, et du même Jacques d'Orléans du 24 novembre 1405. — Tit. scel. 82. — Jehan d'Orléans, arbalestrier du roi, reconnoit avoir reçu le dixième de 15 liv. ts, demeurant de ses gages. — A Saint-Germain, le 28 octobre 1339, orig. scel. — Tit. scel. 82.

2958. Ratification du don et accroissement d'apanage de la comté d'Angoulême, au profit de Louis, duc d'Orléans. — Octobre [illegible] scel. — J. 358-359.

2959. Lettres de Charles VI [illegible] trois cent mille francs [illegible] prix de la [illegible] nes et Bayone (vid. de 1443 et 1400) [illegible] décembre [illegible] K. [illegible], n° [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

2964. [illegible] d'[illegible] défendre [illegible] France et [illegible] — K. 5[illegible], n° [illegible]

2965. Promesse faite [illegible] de Bohême, à Louis [illegible] tre tous, hormis le ro[illegible] [illegible], oncle dudit W[illegible] [illegible] de [illegible]

au profit du duc de Gueldre, pour l'hommage rendu par ledit duc de Gueldre au roi de France, orig. — Noyon, 12 mai 1401. — K. 56, n° 2.

2967. Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Gueldre, remet au terme de Noel prochain le payement d'une somme de cinquante mille écus que Louis, duc d'Orléans, devoit lui faire à la Toussaint, orig. scel. — 3 juin 1401. — K. 56, n° 3.

2968. Lettres par lesquelles Charles VI déclare que loin de tenir Benoît XIII prisonnier, il l'a pris sous sa sauvegarde, et a chargé le duc d'Orléans de veiller à la sureté de sa personne et de ses biens, orig. — Paris, 1er août 1401. — K. 55, n° 14.

2969. Acte constatant le dépôt fait à Mouzon, par Olivier de Braquemont, d'un bijou d'or et d'argent de la valeur de quarante mille écus, qui devra être donné au duc de Gueldre, en à compte sur les cinquante mille écus que lui doit le duc d'Orléans, orig. scel. — Mouzon, 27 décembre 1401. — K. 56, n° 4.

2970. Promesse faite par Jean, comte de Salm, au duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, hormis les ducs de Bar et de Lorraine, moyennant deux cents livres de pension, orig. scel. — Château de Beauté, 6 juin 1402. — K. 56, n° 5.

2971. Promesse faite par Bernard, marquis de Bade, au duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, moyennant deux mille écus de pension, orig. scel. — Thionville, 7 novembre 1402. — — K. 56, n° 6.

2972. Promesse faite par Raoul, comte de Solèze, à Louis, duc d'Orléans, de le servir moyennant deux cents livres de pension, orig. — Thionville, 7 novembre 1402. — K. 56, n° 7.

2973. Dépenses des ducs d'Orléans aux chapelles des Célestins de Chartres. — 1400. — KK. 266.

2974. Lettre de Louis, duc d'Orléans, par laquelle il se soubmect au jugement et ordonnance de la roine, de ses cousin et oncles le

roy de Sicile et Jérusalem, les ducs de Berry et de Bourbonnois, des différents et divisions qui peuvent estre entre son oncle le duc de Bourgogne et luy; ces différents tendent à mettre le royaume en grand trouble : lesdites lettres contiennent une cédule ou ordonnance par laquelle défenses sont faites à toutes personnes de semer division, entre les seigneurs, et ordonne qu'il sera informé de ceux qui ont semé lesdits bruits et divisions, fors les serviteurs et familiers desdits ducs, scel. — 6 janvier 1401. — J. 358-359.

2975. Lettres d'Archambaud, comte de Foix, portant promesse à Louis, duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, sauf le roi de France et le dauphin, orig. scel. — Paris, 4 avril 1401. — K. 56, n° 25.

2976. Traité de paix entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, conclu par l'entremise d'Isabelle, reine de France, Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, Jean, duc de Berry et Louis, duc de Bourbon. — Paris, 14 janvier 1402. — K. 55, n° 16.

2977. Ordre donné par Louis, duc d'Orléans à son trésorier général de payer chaque année deux cents livres à Henry d'Orley, chevalier, qui s'est engagé à le servir envers et contre tous, orig. — 29 novembre 1402. — K. 57, n° 9[2].

2978. Promesse faite par Bernard, comte d'Armagnac à Louis, duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, moyennant six mille livres de pension, orig. scel. — 17 et 18 novembre 1402. — K. 56, 40, 25[2] et 25[3].

2979. Lettres par lesquelles Charles VI accorde à Louis, duc d'Orléans son frère, en supplément d'apanage, les terres et seigneuries de Soissons, Ham, Pinon, Montcornet, Origny et le vinage de Laon, orig. — Paris, 22 mai 1404. — K. 55, n° 26.

2980. Trésorerie du duc d'Orléans. — 1404-1405. — KK. 267.

2981. Cession faite par Charles VI à Louis d'Orléans de tous ses droits sur la ville et seigneurie de Pise, vid. — Paris, 24 mai 1404. — K. 55, n[os] 11[2] et 11[3].

2982. Lettre de Louis, duc d'Orléans, frère du roy, comte de Valois, de Blois, de Beaumont et Coucy, par laquelle sur ce que le roi, pour l'accroissement de son apanage luy avoit délaissé Chastillon sur Marne, Montargis, Courtenay et Crécy en Brie, appartenances et dépendances, il déclare qu'il est content de son apanage, et moyennant ce, quitte au roy toute telle part et portion qu'il luy pouvoit demander par droit et succession d'hoirie, de part et portion, ou d'apanage et promet de ne plus rien demander à l'advenir, de quelque nature que se puisse estre, scel. — — Juin 1404. — J. 358-359.

2983. Traité de mariage entre Charles, comte d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans, et Isabelle de France, fille de Charles VI, (orig. et vid.). — Le roi donne a sa fille 300,000 l. qui lui restoient à payer en raison du mariage conclu mais non consommé de ladite Isabelle et Richard, jadis roi d'Angleterre, etc. — Paris, 5 juin 1404. — K. 55, n°s 27 et 28.

2984. Promesse faite par Valeron de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, au duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, sauf le roi, le dauphin, et le duc de Berry, moyennant six mille livres de pension, orig. scel. — 9 juillet 1404. — K. 56, n° 8.

2985. Loys, duc d'Orléans, de Milan, de Vallois, comte de Blois, de Pavye et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, reconnoit avoir reçu la somme de 285 l. ts. pour un quartier qui lui est dû comme capitaine de 95 lances..., orig. sig. scel. — Du 3 aoust 1404. — Titres scel.

2986. Promesse d'Edmond de Bar, marquis de Pont, au duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous hormis le roi, moyennant soixante livres de pension, orig. scel. — Paris, 23 août 1404. — K. 56, n° 9.

2987. Compte des terres du duc d'Orléans. — 1404. — J. 8329.

2988. Ordre donné par Charles VI au garde des deniers de son pargne, de payer deux cent mille livres, sur les revenus du

Languedoc, au duc d'Orléans, en considération des dépenses par lui faites pour prendre possession au nom du roi de la ville de Savone. — Paris, 20 mai 1405. — K. 55, n° 11[4].

2989. Lettres par lesquelles Venmar de Hoirss, Wetghin de Inchgenden, burgraves du Château de Broich, et les échevins des villes de Broich, Suchteln, Glodbach, promettent de rendre à la duchesse de Gueldre et au duc d'Orléans, le château de Broich et ses dépendances, orig. scel. — 28 juillet 1405. — K. 56, n° 11.

2990. Promesse faite par les officiers du duc de Gueldre, de remettre à Louis, duc d'Orléans, le château de Borne, orig. scel. — 4 août 1405. — K. 56, n° 11[2].

2991. Lettres de Charles VI mandant au bailli de Caux de défendre à ses justiciables de prendre fait et cause dans la discorde qui existe entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne.—Vid. du 7 septembre. — Paris, 21 août 1405. — K. 55, n° 35.

2992. Traité d'alliance entre la reine Isabelle, Jehan, duc de Berry et Louis, duc d'Orléans, pour le bien du royaume et la défense du roi et de ses enfants, orig. — Paris, 1er décembre 1405. — K. 55, n° 36.

2993. Promesse faite par Philippe, comte de Nassau à Louis, duc d'Orléans, de le servir envers et contre tous, à l'exception de l'empereur d'Allemagne et de quelques autres princes, moyennant mille livres de pension, orig. scel.—Soissons, 3 mars 1406. K. 56, n° 12.

2994. Quittance donnée par le trésorier des guerres, de douze mille livres tournois, sur les vingt-deux mille que le duc d'Orléans doit prêter au roy pour les frais de la guerre, orig. — 12 mai 1406. — K. 55, n° 37.

2995. Lettres par lesquelles Charles VI mande aux gens de ses comptes et trésoriers à Paris, qu'il a receu l'hommage des ducs d'Orléans et de Bourgogne pour la ville et seigneurie de Pise et ses dépendances, orig. scel. — Paris, 27 juillet 1406. — K. 55, n° 11[5].

2996. Traité d'alliance entre Louis, duc d'Orléans, Robert, duc de Bar, et Edouard de Bar, marquis de Pont contre le duc de Lorraine, orig. scel. — Epinay, 8 mai 1407. — K. 56, n° 13.

2997. Convention additionnelle au traité d'alliance fait en 1405 entre le duc d'Orléans Philippe, comte de Sarrebruck, Frédéric, comte de Sarrebruck, Frédéric, comte de Saverne, Jean, comte de Salm, et Gérard, seigneur de Benlai, contre le duc de Lorraine, relative à la manière de partager les prises faites sur leurs ennemis, orig. scel. — 13 février 1405, 8 mai 1407. — K. 56, nos 14, 14[2] et 14[3]

2998. Lettres par lesquelles Louis, duc d'Orléans, prend sous sa sauvegarde les biens du duc de Milan et du comte de Pavie, frères de Valentine de Milan, orig. scel. — Château de Beauté, 6 octobre 1407. — K. 56, n° 16.

2999. Don fait par Charles VI au duc d'Orléans son frère, de six mille francs d'or, pour la garde des forteresses de l'Angoumois pendant l'année 1407, vid. de 1443. — K. 67, n° 26.

3000. Inventaire des joyaux du duc d'Oéléans. — 1407. — K. 500.

INVENTAIRE DES PAPIERS DE NOAILLES

De la Bibliothèque du Louvre.

(Suite. — *Voy.* p. 170, t. XVII; p. 59, 117 et 192, t. XVIII.)

3001. — Tome XXIII. — *Table des lettres contenues dans ce volume concernant le siége de Barcelonne, fait par M. le maréchal de Tessé, sous les ordres du roy d'Espagne, et la guerre faite en Castille et en Estramadure, par M. le maréchal de Berwick, année 1706.*

1. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. de Chamillard, de Méquinensa, le 13 janvier 1706. — Page 7.

Petit échec arrivé à Mons. le marquis de Brancas, voulant re-

connoître un quartier à deux lieues du sien. Mons. de Pelleport a attaqué le village de La Frenada, et s'en est rendu maître sans perte.

2. Le même au même. — De Caspé, le 15 janvier 1706. — Page 9.

Il parle du payement de la garnison de Jaca, en particulier, et en général du non-payement de ses troupes.

3. Le même au même. De Caspé, le 15 janvier 1706. — Page 10.

Nouveaux obstacles et embarras qui s'opposent à l'avancement des affaires; révolte des peuples, infidélité de la ville de Sarragosse, etc.

4. Le même au même. De Caspé, le 20 janvier 1706. — Page 12.

Embarras et difficultés par rapport aux subsistances, aux fonds destinés pour les payements. — La Castille et l'Estramadure menacées. Mauvaises dispositions de la noblesse espagnole. — Longue suite de réflexions sur la situation des affaires et spéculations.

5. Le même au même. De Moreilla, le 21 janvier 1706.—Page 21.

Besoins de la garnison de Jaca, et nécessité dont il est d'y pourvoir pour la conservation de cette place importante.

6. Le même au même. Du camp de Calaceyte, le 25 janvier 1706. — Page 22.

Mouvement de l'armée d'Espagne qui vient à Calaceyte, village révolté occupé par des Miquelets, s'en empare; massacre des Miquelets, circonstances singulières de la mort de deux prêtres qui étoient parmi eux.

7. Le même au même. Du camp de Cretas, le 27 janvier 1706. — Page 23.

Mesures qu'il prend pour le passage des troupes françoises.

8. Le même au même. Du camp de Cretas, le 27 janvier 1706. — Page 24.

Embarras qui lui surviennent de la part de la cour de Madrid: détails de faux projets et de fausses mesures de la part de cette cour.

9. Le même au même. Du camp entre Ortas et Valderobles, le 28 janvier 1706. — Page 27.

Mouvement de l'armée d'Espagne; elle s'empare de Valderobles et d'Ortas.

10. Le même au même. Du camp de Gandeca, le 4 février 1706. — Page 28.

Heureuse aventure du chevalier d'Asfeld qui passe au fil de l'épée trois compagnies de grenadiers ennemis, et grand nombre de Miquelets. Il rend compte de ses dispositions, de ses forces et de son projet pour la suite de cette campagne.

11. Le même au même, du même jour. — Page 33.

Suite du même objet que la lettre précédente; nécessité de pourvoir à la conservation de Cadix, Pampelune et Jaca.

12. Le même au même. Du camp de Gandeca, le 11 février 1706. — Page 35.

Dispositions des troupes d'Espagne, infanterie et cavalerie; leur bonne et leur mauvaise volonté, nécessité de les soutenir par un jugement régulier. — Reflexions sur les suites dangereuses que peut avoir la campagne du roy d'Espagne en Catalogne en cas d'événements malheureux, etc.

13. Le même au même, du même jour. — Page 37.

Prise du château de Miravet. — Circonstances. — Difficultés au sujet des vivres et des fonds nécessaires.

14. Le même au même, du même jour. — Page 39.

Au sujet des recrues de France qui doivent arriver par Bayonne.

15. Le même au même, du même jour. — Page 40.

Le bruit répandu que Mons. Davaray avoit ordre du roy de rester auprès de la reine, est sans aucun fondement.

16. Le roy au maréchal de Tessé. De Marly, le 13 février 1706. — Page 41.

Il lui fait connoître la nécessité où il est de soumettre la Catalogne et de se rendre maître de Barcelonne avant qu'il y arrive de nouveaux secours à l'archiduc. Il lui ordonne d'abandonner le projet de la réduction du royaume de Valence, et de se rendre en diligence en Catalogne avec son armée pour y rejoindre Mons. de Legal, qui a ordre de se rendre sur l'Obregat, pour commencer ensemble le siége de Barcelone lorsque les munitions de guerre et de bouche auront été débarquées par la flotte de Mons. le comte de Toulouse.

17. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. de Chamillard, du camp de Gandeca, le 17 février 1706. — Page 44.

Il se plaint beaucoup des variations de la cour de Madrid, et lui envoie copie de la lettre que S. M. C. lui a écrite ainsi que de la réponse qu'il y a faite.

18. Lettre du roy d'Espagne à Mons. le maréchal de Tessé, du 9 février 1706. — Page 45.

Il luy mande que son dessein est d'aller réduire la ville de Valence avant que d'entrer en Catalogne, et ajoute qu'il ait à le venir joindre dans ce royaume, en laissant au chevalier d'Asfeld la défense de l'Aragon.

19. Réponse de Mons. le maréchal de Tessé à la lettre du roy d'Espagne. Du camp de Gandeca, le 13 février 1706. — Page 46.

20. Mons. le maréchal de Tessé au roy. Du camp de Batea, le 18 février 1706. — Page 49.

Il lui mande les raisons qu'il a de retenir Mons. Lamotte-Baracé qui a ordre de se rendre en Castille et en Estramadure pour y diriger ce qui regarde l'artillerie.

21. Le même au roy. Du camp d'Alcanitz, le 21 février 1706. — Page 50.

Réponse à la lettre de S. M. par laquelle elle lui a ordonné de se disposer en toutes choses pour le siége de Barcelone préférablement à tout; ses dispositions, ses vues et ses mesures, etc.

22. Le même à Mons. Chamillard, le 21 février 1706. — Page 53.

Mauvais arrangements de la cour de Madrid. La division de la garnison de Jaca ne vient que du défaut de payement; inconvéniens de ce défaut de payement qui est général.

23. Copie de la lettre de Mons. le maréchal de Tessé au roy d'Espagne Du camp de d'Alcanitz, le 20 février 1706.

Il lui mande le changement survenu par les ordres du roy, son grand père, dans le projet de réduire Valence avant d'entrer en Catalogne. Il l'attend au pont de Caspé; divers arrangements et nouvelles dispositions.

24. Le même à Mons. Chamillard. Du camp d'Alcanitz, le 25 février 1706. — Page 57.

Son pont à Caspé est fait; il va faire préparer du biscuit. Grandes difficultés pour l'argent, les vivres, les voitures, etc.

25. Lettre du roy à Mons. le maréchal de Tessé. De Versailles, le 1er mars 1706. — Page 60.

Il lui marque qu'il ne sauroit faire trop de diligence pour le siége de Barcelone, qu'il envoie le sieur de Lapara en qualité d'ingénieur en chef : que le comte de Toulouse a déjà fait sortir dix vaisseaux pour se rendre devant cette place, lesquels il doit suivre : il approuve que le chevalier d'Asfeld se rende aussi au siége avec ses troupes.

26. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. Chamillard, le 2 mars 1706. — Page 62.

Il lui mande que sur la nouvelle des ordres du roy, le roy d'Espagne a changé sa route et doit être à Daroca, première ville d'Aragon, le 7. — Mesures pour l'arrivée du roy d'Espagne. — Dérangement et difficultés pour les payements et les fonds nécessaires.

27. Le même au même. D'Alcanitz, le 5 mars 1706. — Page 63.

Il lui mande qu'il part pour aller trouver le roy d'Espagne à Daroca ; il en repartira pour le précéder au pont de Caspé et règlera sa marche sur les avis qu'il attend de Mons. de Legal et de Mons. le duc de Noailles.

28. Le même au roy. Du pont de Caspé, le 12 mars 1706. — Page 64.

Il luy mande qu'il a été trouver le roy d'Espagne à Daroca, et qu'il l'attend le lendemain à Caspé. Le voyage de Valence a retardé l'arrivée de S. M. C. de quatre jours ; il doit essayer de passer l'Ebre le 16 ou le 17 ; le bruit court que Mons. le comte de Toulouse est devant Barcelone.

29. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. Chamillard. De Caspé, 15 mars 1706. — Page 66.

Mons. de Legal lui a écrit du quatre, qu'il n'étoit point encore prêt, et qu'il n'espéroit pas l'être plus tôt que la fin du mois. Toutes choses sont prêtes de son côté ; mesures qu'il va prendre relativement à ce retard. Détail de vivres. Péterboroug est toujours à Valence avec le corps de troupes qu'il commande.

30. Mons. le maréchal de Tessé au même. Du camp de Fraga, le 18 mars 1706. — Page 69.

Il a passé la Cinca. Péterborourg est toujours dans Valence et ne songe point à en partir. Nulles nouvelles de Mons. le comte de Toulouse, incertitude des différents bruits à ce sujet. Le

prince D'Armstat est dans Lérida où l'on a jeté 1,500 Anglais ou Hollandais, etc.

31. Le même au même. Du camp de Fraga. le 22 mars 1706. — Page 70.

Il lui mande de donner des ordres pour l'arrivée des recrues. Difficultés pour les subsistances. Nulles nouvelles de Mons. de Légal et de Mons le comte de Toulouse. Il espère être demain, 23, au-delà de la Segre. — Personne ne vient à l'obéissance sur l'amnistie publiée, etc.

32. Le même au même. Du camp de la Tour de Segre, le 24 mars 1706. — Page 72.

Il rend compte de sa marche. Nulles nouvelles encore de Mons. le comte de Toulouse et de Mons. de Legal.

33. Le même au roy. Au camp devant Barcelonne, le 5 avril 1706. — Page 73.

Il mande l'arrivée du roy d'Espagne devant Barcelonne et de Mons. de Legal. Il s'est emparé de la Tour de l'Obregat pour faciliter le débarquement. L'archiduc dans Barcelonne. Difficultés du siége. Il s'est emparé des capucins. Il envoye Chasel pour informer S. M. et luy rendre compte de tout.

34. Le même à Mons. Chamillard, du même jour. — Page 75.

Il lui apprend l'arrivée de l'armée devant Barcelonne.

35. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. Chamillard. Du camp devant Barcelonne, le 8 avril 1706. — Page 76.

Récit d'un grand nombre de difficultés pour le siége de Barcelonne. On continue à débarquer autant que l'on peut les munitions. Il demande ce que l'on doit faire de Barcelonne en cas qu'on la prenne et conseille d'en démolir les fortifications en augmentant celles du Mont-Jouy. Ouverture de la tranchée, la nuit du 6 au 7. Circonstances. Etat de la garnison de Barcelonne.

36. Le même au même, du même jour. — Page 83.

Au sujet de la subsistance de la garnison de Jaca.

37. Le roy à Mons. le maréchal de Tessé, le 11 avril 1706. — Page 84.

Il luy demande de l'informer sur son Etat, si le siége de Barcelonne est commencé, et luy propose divers projets et divers arrangements, suivant les différents événements et conformes aux circonstances.

38. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. Chamillard, le même jour au camp devant Barcelonne. — Page 88.

Il espère que demain douze pièces de canon seront en état de tirer, difficultés par rapport au terrain. Le pays est toujours de plus en plus révolté et le camp même est continuellement assiégé par une multitude de Miquelets.

39. Le même au même, du 14 avril 1706. — Page 89.

Il rend compte des opérations du siége. L'archiduc est encore dans la ville. Récit d'un stratagème employé par ce prince pour s'attacher le peuple de Barcelonne ; son effet. Autres circonstances, dispositions, arrangements, etc.

40. Le même au même, devant Barcelonne, le 15 avril 1706. — Page 93.

Différents avis disent que la flotte des ennemis a débouqué le détroit, en sorte que Mons. l'amiral appareille. Le comte de Cifuentes est sur les montagnes avec 300 chevaux et un nombre infini de Miquelets et de soumettans. Mons. le prince Darmestat avec la garnison de Lerida, borde l'Obregat, en sorte qu'on est obligé d'estre continuellement aux mains avec eux, etc. Mort de Mons. Lapara, tué d'nn coup de Mousquet. Suite du siége.

41. Le même au même. Devant Barcelonne, le 17 avril 1706. — Page 95.

Journal de la tranchée. Suite du siége.

42. Le même au roy, le 20 avril, devant Barcelonne. — Page 97.

Réponse à la lettre de Sa Majesté ci-dessus. Réflexions, spéculations; mesures à prendre; dispositions à faire suivant les circonstances et les événements.

43. Le même à Mons. Chamillard, du même jour, devant Barcelonne. — Page 97.

Spéculations sur les suites du siége de Barcelonne et sur ce qu'il y aura à faire la ville étant prise. Il se plaint de la très-mauvaise artillerie qui a été envoyée de Bayonne et des gens pour la servir. Suite du siége.

44. Le même au roy, devant Barcelonne, le 22 avril 1706. — Page 100.

Récit et détail de l'action du 21 par laquelle on s'est rendu maître de ce que l'on appelle le nouveau Mont-Jouy, en resser-

rant les ennemis devant le Vieux Mont-Jouy, lequel est très-petit. Heureux succès de cette action.

45. Dispositif de l'attaque aux deux brèches du Mont-Jouy, le 21 avril 1706. — Page 105.

46. Le même à Mons. Chamillard, du 22 avril, devant Barcelonne. — Page 107.

Même sujet que la lettre précédente.

47. Le même au même. Du 25 avril 1706, devant Barcelonne. — Page 108.

Suite du siége; difficultés. Il espére cependant être bientôt maître du réduit de Mont-Jouy et de sa communication avec la ville. Circonstances singulières de la révolte des peuples.

48. Le même au roy. 25 avril après minuit, devant Barcelonne.— Page 111.

Prise de Mont-Jouy. Circonstances.

49. Le même à Mons. Chamillard, le 29 avril 1706, devant Barcelonne. — Page 113.

Arrivée de Péterboroug sur les hauteurs avec 1,500 chevaux et 2,000 hommes de pied, n'ayant laissé que 400 hommes dans Valence. Suite du siége. L'archiduc est toujours dans Barcelonne. Il se plaint beaucoup de l'artillerie très-mauvaise et très-défectueuse, etc.

50. Le même au même. Le 5 may 1706, devant Barcelonne. — Page 116.

Suite du siége. Nouvelles plaintes sur l'artillerie et l'ignorance des canoniers. L'armée assiégeante elle-même assiégée par les Miquelets et paysans. Arrivée de la flotte ennemie dans la Méditerranée. Il ne peut donner à Mons. le comte de Toulouse 5 ou 600 hommes qu'il demande dans le dessein sans doute de la combattre, ne pouvant les embarquer, etc.

51. Le même au même. Du camp de Saint-Pierre-Pescador, le 20 may 1706. — Page 119.

Levée du siége de Barcelonne, besoins d'argent, nécessité de pourvoir à la conservation des Roses, etc.

52. Copie de la lettre du roy d'Espagne à Perpignan, le 24 may, par laquelle il lui expose le besoin où il est d'argent, et l'ex-

horte à faire rentrer ses troupes en Espagne avec le plus de diligence qu'il lui sera possible.

53. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. Chamillard. De Tarreil de Montgry, le 25 may 1706. — Page. 121.

Il espère estre en état le lendemain de passer la Fluvia et de se rapprocher du Roussillon; il insiste sur la nécessité de pourvoir à la conservation de Roses.

54. Le roy à Mons. le maréchal de Tessé. De Versailles, le 29 may 1706. — Page 122.

Il lui marque la satisfaction qu'il a de ses services et de sa conduite quoique l'entreprise de Barcelonne n'ait pas réussi; il envoye des ordres pour faire marcher 30 bataillons et 20 escadrons du côté de Pampelune; autres arrangements, etc.

55. Mons. le maréchal de Tessé à Mons. Chamillard. Du camp de Perclade, le 29 may 1706. — Page 123.

Il luy envoie copie d'une lettre que le roy d'Espagne lui a écrite. Besoins d'argent, défaut d'acquittement des lettres de change. Il mande que les ennemis ont envoyé de leur infanterie à Gironne; il ignore le chemin qu'a pris leur cavalerie.

56. Copie de la lettre du roy d'Espagne à Mons. le maréchal de Tessé. De Perpignan, le 26 may 1706.

Il l'engage à faire rentrer ses troupes en Espagne avec le plus de diligence qu'il lui sera possible.

Campagne de Mons. le maréchal de Berwick sur les frontières de Castille et de Portugal. — Année 1706.

57. Mons. Amelot à Mons. Chamillard. De Madrid, le 1er janvier 1706. — Page 127.

Nouvelles du royaume de Valence, bonnes dispositions des villes et lieux de la frontière de Castille. Nouvelles de l'Aragon.

58. Mons. Amelot au même. Du 5 janvier 1706. — Page 128.

Inutile tentative d'une escadre angloise de 13 vaisseaux sur l'isle de Teneriffe; rembarquement des troupes débarquées à Lisbonne pour passer au royaume de Valence.

59. Mons. de Stalpaert. De Cadix, le 17 janvier 1706. — Page 129.

Nouvelles de Lisbonne. Il y a une flotte de 38 vaisseaux à Gibraltar.

60. Extrait d'une lettre non datée, du marquis de Canales. — Page 130.

Il mande la prise de Calaceyte par Mons. le maréchal de Tessé. La deffaite de trois compagnies de grenadiers et miquelets, deux faits déjà rapportés dans une des lettres du maréchal de Tessé cy-dessus.

61. Le chevalier Dubourg à Mons. Chamillard. De Madrid, le 3 janvier 1706. — Page 131.

Nouvelles de Barcelonne; disposition des esprits dans cette ville; conduite de milord Péterboroug, etc.

62. Mons. d'Avaray à Mons. Chamillard. De Madrid, le 12 février 1706. — Page 133.

Entrée de milord Péterboroug dans Valence avec un corps de cavalerie et d'infanterie, ce qui détermine le roy d'Espagne à commencer la campagne de ce côté là avant que de passer en Catalogne. — Réflexions sur ce projet, etc.

63. Mons. Amelot à Mons. Chamillard. De Madrid, le 13 janvier 1706. — Page 136.

Entrée de milord Péterboroug dans le royaume de Valence et dans la ville, ce qui change la face des affaires et détermine à faire marcher Mons. le maréchal de Tessé pour l'en chasser. Le roy d'Espagne, abandonnant le royaume d'Aragon, doit se mettre à la tête de l'armée pour réduire Valence, et de là marcher en Catalogne, lequel a écrit en conséquence à Mons. le maréchal de Tessé. Quelques villes de Castille ont voulu se soulever, ce qui n'a pas eu d'effet par les prompts remèdes qu'on y a apportés. La ville d'Outiniente, prise d'assaut par l'évêque de Murcie, dont les habitants se sont rachetés du pillage. Le départ du roy, fixé au 20 du mois, etc.

64. Du même au même, du même jour. — Page 141.

Sur les indéterminations de Mons. le maréchal de Tessé; on ne demande pas mieux que de lui laisser la décision de tout ce qui regarde la guerre.

65. Le même au même. Du 14 janvier 1706. — Page 142.

Il luy mande que les affaires d'Espagne sont dans un état désespéré, et que si le roy trouve jour à faire la paix, il doit la faire à quelque prix que ce soit.

66. Le roy à Mons le duc de Berwick. De Marly, le 16 février 1706. — Page 143.

Il luy ordonne de passer en Espagne avec le plus de diligence qu'il pourra pour y commander l'armée, et s'opposer aux efforts des ennemis sur la Castille et l'Estramadure, etc. — Il est fait maréchal de France.

67. Mons. Chamillard à Mons. le duc de Berwick. Du même jour. — Page 145.

Il lui envoie l'ordre du roy pour passer en Espagne et pour y commander. Il luy rend compte de l'état des affaires de ce royaume, etc.

68. Mons. Chamillard à Mons. Amelot, le 1er mars 1706. — Page 148.

En lui envoyant une lettre de Mons. le maréchal de Tessé, il luy mande qu'il n'a aucune part à ce qui a été dit du peu de cas que l'on fait en Espagne des généraux françois, etc.

69. Mons. Amelot à Mons. Chamillad. De Madrid, le 5 mars 1706. — Page 149.

Il luy envoie des nouvelles venues de Lisbonne. Conjectures sur la destination de la flotte des ennemis.

70. Mons. le maréchal de Berwick à Mons. Chamillard. De Madrid, le 12 mars 1706. — Page 152.

Son arrivée à Madrid; il a déjà commencé à travailler pour prendre connoissance de l'état des choses; dispositions en conséquence.

71. Le même au même. De Madrid, le 17 mars 1706. — Page 154.

Arrangements, mesures et dispositions pour entrer incontinent en campagne. Etat des choses. Son projet, ses desseins. — Les ennemis continuent de s'assembler dans l'Alenteja.

72. Le même au même. De Truxillo, le 23 mars 1706. — Page 157.

Les ennemis doivent se mettre en campagne le 25 de ce mois; conjectures sur leurs desseins, dispositions, etc.

73. Le même au même. Du camp de Talaveira, le dernier mars 1706. — Page 159.

Récit d'une intelligence entre le secrétaire de Mons. de Bay et Mons. d'Asminas pour tromper l'ennemy. Etat de la place de Badajos, dispositions qu'il doit faire en cas que les ennemis y viennent, suite de la fausse intelligence du secrétaire avec Mons d'Asminas. — Projet de défensive, etc.

74. Mons. Amelot à Mons. Chamillard. De Madrid, le 1er avril 1706. — Page 164.

Nouvelles de Valence. — Nouvelles de Vigo. — Nouvelles de Cadix.—Nouvelles de l'armée portugaise et de celle de Mons. le maréchal de Berwick. — Raisons qui s'opposent à ce que l'on dégarnisse Cadix des troupes qu'il demande.

75. Le même à Mons. Chamillard, le 9 avril 1706. — Page 167.

Il mande que l'on a eu avis que le roy d'Espagne étoit arrivé devant Barcelonne le Vendredi-Saint, que l'on avoit entendu tirer devant cette place, ce qui fait croire qu'elle a commencé à être attaquée.

6. Mons. le maréchal de Berwick à Mons. Chamillard. Du camp d'Arroyo del Puereo, le 9 avril 1706. — Page 169.

Continuation de la marche de l'armée espagnole, ses mouvements, ses campements. —Mouvements et campements de l'armée ennemie. Etat des troupes, leur distribution.

. Mons. Amelot à Mons. Chamillard, le 11 avril 1706. — Page 175.

Nouvelles de Valence et de Barcelonne.

78. Mons. le maréchal de Berwick à Mons. Chamillard. Du camp d'Arroyo del Puereo, le 15 avril 1706. — Page 176.

Prise d'Alcantara par les ennemis; la garnison composée de de dix bataillons prisonniers de guerre. Supériorité des ennemis. Besoin de secours, etc.

79. Du même au même. Du camp d'Arroyo del Puereo, le 18 avril 1706. — Page 177.

Relation de la prise d'Alcantara, du peu de deffense de la garnison et de la mauvaise conduite du gouverneur. Projet de deffensive et d'observation, suivant les mouvements que les ennemis pourront faire. — Manque de subordination et d'obéissance de la part des officiers généraux espagnols, ce qui cause de grands inconvénients, etc.

80. Mons. Amelot à Mons. Chamillard. De Madrid, le 22 avril 1706. — Page 182.

Il luy mande la prise d'Alcantara et la mauvaise conduite du gouverneur, qu'on ne peut attribuer qu'à infidélité. Le marquis de Bay a bombardé Elvas et demande à se retirer parce qu'on luy a envoyé un supérieur.

81. Mons. le maréchal de Berwick au même. Du camp de Malpartida de Plazencia, le 22 avril 1706. — Page 185.

Mouvement de l'armée d'Espagne en conséquence des dispositions des ennemis. — Différentes marches. — Alarmes de Madrid sur les progrès des ennemis; on commence à y lever des bataillons; secours qui viendront trop tard pour empêcher les ennemis d'y aller, etc.

82. Le même au même. Du camp de Plasentia, le 26 avril 1706. — Page 188.

Mouvement de l'armée ennemie qui s'empare de Moraleja et de Coria où il y avoit un magasin de farine. Mouvement de l'armée espagnole. — Dispositions pour s'opposer aux progrès des ennemis. — Il ajoute que si les ennemis marchent sur Madrid, le seul parti à prendre pour la reine est de joindre l'armée avec ses gardes. — Nouveaux mouvements des ennemis qui font connoistre que leur dessein est de marcher droit à Madrid, faisant reconnoistre l'archiduc pour roy partout ils passent. La reine a fait convoquer toute la nation pour accourir à sa défense.

83. Mons. Amelot au même. De Madrid, le 24 avril 1706. — Page 191.

Nouvelles des ennemis. — Craintes pour la reine. — Proposition de Mons. de Berwick pour qu'elle se rende à l'armée, regardée comme très-extraordinaire.

84. Le même au même. Du 26 avril. — Page 193.

Improbation de la proposition faite par Mons. de Berwick, sur le parti que la reine doit prendre. Il mande aussi que Mons. de Villadarias écrit du 22 qu'il doit entrer incessamment en Portugal.

85. Le même au même. Du 28 avril 1706. — Page 194.

Il mande qu'on travaille avec beaucoup de force à lever des troupes aux environs de Madrid, lesquelles on tâchera de porter jusqu'à 10,000 hommes, et on les fera marcher aux ordres de Mons. de Berwick.

86. Extrait de la lettre de Mons. le maréchal de Berwick à Mons. Amelot. Du 26 avril 1706. — Page 195.

Il lui mande la situation présente et celle des ennemis.

87. Mons. Amelot à Mons. Chamillard. De Madrid, le 28 avril 1706. — Page 196.

Mons. le comte de Lastorrès, suivant sa lettre du 25, s'est emparé de Cuttera et de Succa, postes occupés par les révoltés à l'embouchure du Xucar, etc.

88. Mons. le chevalier Dubourg à Mons. Chamillard. De Madrid, le 7 may 1706. — Page 197.

Il rend un compte détaillé des mauvaises dispositions des seigneurs espagnols et des tribunaux de Madrid; leur indifférence sur l'état présent, et leur mauvaise volonté pour y apporter aucun secours, etc.

89. Mons. Orry à Mons. Chamillard. De Madrid, le 18 may 1706. — Page 200.

Il mande les avis reçus de Salamanque et de Ciudad Rodrigo, par lesquels il paroît que les ennemis ont dessein de faire le siége de cette dernière place.

90. Mons. Amelot à Mons. Chamillard. De Madrid, le 24 may 1706. — Page 201.

Il luy envoie des extraits de nouvelles reçues de Saragosse et de Balbastro le 21. — Mauvaise situation des affaires d'Espagne. Il discute les raisons qui doivent porter la reine d'Espagne à se retirer à Pampelune ou à Fontarabie, et la déterminer au choix de l'une ou de l'autre de ces deux villes.

91. Mons. Amelot au même. De Madrid, le 7 juin 1706. — Page 205.

Retour du roy d'Espagne à Madrid; grandes démonstrations de joie de la part du peuple. Les ennemis viennent camper à Salamanque. Danger qu'il y a de perdre l'Aragon, s'il n'y vient des troupes pour le défendre.

92. Mons. le maréchal de Berwick à Mons. Amelot. Du camp de Villorias, le 5 juin 1706. — Page 207.

Campements et marches des ennemis; ils sont à deux lieues de Salamanque. Sa situation, ses vues, ses mesures, pour retarder le progrès des ennemis, etc. Il demande une conférence avec Mons. Orry, etc.

93. Guerre d'Espagne. — Six derniers mois, 1706. — Avertissement. — Page 211.

94. Journal des marches et campements, tant de l'armée d'Espagne que de celle de l'Archiduc. — Page 212.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, t. XVI; p. 62 et 152, t. XVII; p. 1, 108 et 170, t. XVIII.)

(*Articles complémentaires du carton* M. 304.)

3002. — 1. Guillaume de Murol, damoiseau et son épouse Dauphine, fille et héritière pour partie de feu Gautier de Penne, damoiseau, quittent à la mère de celle-ci, Yolande, une partie du château de Carnonia. — Mercredi avant la Saint-Jean, à la Porte Latine, 1327.

Parchemin, 1 pièce.

2. Jean et Guillaume Sanche, clercs, fils de feu Jean Sanche, chevalier, reconnoissent la validité du testament de leur père. — Samedi après la Saint-Barthélemy, 1345.

Parchemin, 1 pièce.

3. Jacques de Murol, procureur de Guillaume de Murol, son père, et au nom de Jean de Murol, s'accordent au sujet de leurs possessions. — 7 octobre 1419.

Parchemin, 1 pièce, original.

(*Article complémentaire du carton* M. 305.)

3003. — 1. Fiançailles *per verba de futuro* entre Amblard de Murol, damoisau, et Beaudonine, fille de Maurin de Panhac, chevalier. — Dimanche après la Saint-Antoine, 1346.
Parchemin, 2 pièces.

(*Dépouillement du carton* M. 309.)

3004. — 1. Compromis entre Eblon d'Ussel, archidiacre de Brives, et Bertrand Comtor, au sujet de la succession de feu Bertrand de Murol, abbé de Clermont, et de son frère Caston, passé entre les mains de G. de Cros, prévôt de Clermont et Eldin, prieur de Saint-Nectaire. — Avril 1233.
Parchemin, 1 pièce, original.

2. Donation faite à l'abbesse et au couvent do Blazille, par Dauphine, dame de Brosse, son mari Brion de la Roche, et les fils de Dauphine et de son premier mari Louis de Beaujoir, Imbert et Loyn. — Samedi après la Saint-Gérand, 1312.
Parchemin, 1 pièce.

3. Contrat de mariage de Godefroid de la Tour, seigneur de Montgascon et de Livradois, et d'Antoinette de Polignac, sœur d'Armand de Polignac. — 4 septembre 1491.
Parchemin, 2 pièces.

4. Pierre d'Urphé, mari de Catherine de Polignac, accepte, pour le complément de la dot de ladite Catherine de Polignac, une hypothèque sur le château de Polignac. — 25 novembre 1491.
Parchemin,2 pièces.

5. Autre exemplaire dudit contrat de mariage de Godefroy de la Tour, deuxième du nom, seigneur de Montgascon, et de An-

toinette de Chalençon, dite de Polignac. — 25 novembre 1491.
Parchemin, 1 pièce.

6. Donation de Godefroy de la Tour à Antoinette de Polignac, sa femme, de la moitié de ses biens meubles et de ses biens immeubles acquis pendant le mariage. — 2 mai 1493.
Parchemin, 1 pièce.

7. Dires et défenses de Antoinette de Polignac, veuve de Godefroy de la Tour et tutrice de Anne et Suzanne de la Tour, mineures, contre la demande de Jean de Foix, comte de Carmaing, comme tuteur de ses enfants de lui et de feue Jeanne de la Tour, sa femme. — 1497.
Parchemin, 1 cahier.

8. Lettre du roi au sujet d'une requête à lui présentée par Antoinette de Polignac, tutrice et administratrice des biens de ses filles mineures. — 2 janvier 1500.
Parchemin, 1 pièce, original scellé.

9. Anne et Suzanne de Boulogne, filles de Godefroy de Montgascon et de Antoinette de Polignac, déclarent délivrer celui-ci de rendre ses comptes de tutelle. — 24 janvier 1506.
Parchemin, 1 pièce.

10. Contrat de mariage de Charles de Bourbon, comte de Roussillon, sire de Montpensier, et de Anne de la Tour. — 27 janvier 1506.
Parchemin, 1 pièce.

11. Partage entre Anne de Boulogne et Suzanne de Boulogne, sa sœur, des biens de leur père, Godefroy de la Tour, sire de Montgascon. — 5 mars 1508.
Parchemin, 1 pièce.

12. Procès aux requêtes du palais entre Antoinette de Polignac, veuve de Godefroy de la Tour, seigneur de Montgascon, et Antoine de Langhat, protonotaire apostolique, abbé de Clermont, qui lui réclame la somme de 600 l. sur l'héritage de Charles de Bourbon, évêque de Clermont. — 1509.
2 pièces, 1 en papier, 1 en parchemin.

13. Procuration de Claude de Chalençon, seigneur de Montouroux, à Alexandre de Calnon et Jehan Brunel, pour bailler à ferme les leydes de Clermont pour 900 l. tournois pour 3 ans. — 24 janvier 1513.

Parchemin, 1 pièce.

14. Testament d'Antoinette de Chalencon, dite de Solignac, dame de Montgascon, mariée à Godefroy de la Tour de Montgascon. — 2 novembre 1534.

Parchemin, 1 pièce.

15. Henry II donne à François de Chalençon, sieur de Bochebaron, l'amende de 750 l., encourue par Claude de Chalencon, mari de Susanne de la Tour. — 28 février 1547.

Parchemin, 4 pièces.

16. Procès-verbal et enquête des preuves de noblesse faites pour recevoir chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Antoine de la Tour, chevalier, fils de Giles de la Tour et de Marguerite de la Cropte. — 1557.

1 cahier papier et 1 pièce parchemin.

17. Consentement donné par Jehan le Groing à Godefroy de la Tour, lui permettant de prendre le temps nécessaire pour racheter 150 l. de rente vendues à feu Albert le Groing, par madame Anne de Beaufort et feu Jehan de la Tour, mère et frère dudit Godefroy. — 10 avril 1586.

1 gros cahier de papier plein de pièces anciennes.

18. Pièces extraites du trésor des chartes d'Olliergues.—1682.

1 gros cahier de papier plein de pièces anciennes.

(*Dépouillement du carton* M. 310).

3005. — 1. Arnold de Wesemale approuve une donation faite au chapitre de Saint-Sauveur d'Utrecht. — Veille de la Toussaint, 1250.

Parchemin, 1 pièce, original.

2. Quittance de Jean de Montgascon, chanoine de Clermont à Jean de Vénat, clerc de Montgascon, de 50 l., dus à Robert, comte de Bologne et d'Auvergne. — Vendredi après le *Reminiscere*, 1284.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

3. Bertrand de Roquefort Damoiseau, fils de feu Aymoin de Roquefort, donne différentes terres à son oncle, Pierre de Montaigu, chevalier, en reconnoissance des services qu'il en a reçus. — Dimanche après la Saint-Julien, 1286.

Parchemin, 2 pièces.

4. Etienne, comte de Sancerre, transige avec Sudes de Souillac, chevalier, seigneur de Beaujean, sur la contestation qui les divisoit au sujet de l'hommage qu'il réclamoit à ce dernier pour la terre donnée par feu, la dame de Herri à la fille de Guillaume des Barres. — Mercredi après la Saint-Denis, 1290.

Parchemin, 1 pièce.

5. Guillaume du Masclerc, frère et héritier de feu Hugues de Mas, damoiseau, renonce au don de 100 l. de revenus fait audit défunt et à ses descendants légitimes, par Guillaume de Thyerne, seigneur de Volare. — Samedi après la Saint-Luc, 1291.

Parchemin, 1 pièce.

6. Brion de la Roche, sa femme Dauphine et leurs enfants retirent diverses possessions par eux vendues précédemment au prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, en Auvergne. — Jeudi après la quinzaine de l'Annonciation, 1315.

Parchemin, 1 pièce.

7. Brion de la Roche, chevalier, et Dauphine son épouse, veuve de Louis de Beaujeu, attaquent les héritiers de feu Imbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France au sujet des comptes de tutelle de ladite Dauphine. — 1316.

Parchemin, 1 pièce.

8. Vente d'une rente de 20 sous faite par Pierre Bausier à

Maurin de Pouhac, chevalier, moyennant 20 l. tournois.—Mercredi après la Saint-Nicolas d'hiver, 1328.

Parchemin, 1 pièce.

9. Causa nobilis et potentis viri domini Agne de Turre et domini de Oliargiis, contra Guillelmum de Burnone et Petrum ejus filium ac Alixeus dicti Petri uxorem dicti loci de Oliargiis. — 1393.

1 gros cahier de papier scellé.

10. Bref de Paul II en faveur de Jean de Goncourt, prêtre du diocèse de Lyon. — Du Vatican, 1470, 21 septembre.

Parchemin, 1 pièce.

11. Anchastel de Molins certifie au nom de Anthoine de Polignac, veuve de Godefroy de la Tour, seigneur de Montgascon, que ces décembre et janvier derniers elle fut malade et ne put s'occuper de ses affaires, (avec certificat de médecin). — 21 juillet 1510.

Parchemin, 2 pièces.

12. Comptes de charpentiers employés au château de Turenne, recettes et dépenses. — 1642 et années suivantes.

Papier, 23 pièces.

13. Comptes pour la garde du château de Saint-Céré et autres. — 1643, avril et octobre.

Papier, 21 pièces.

14. Compte rendu au duc de Bouillon, par Jean Martin, receveur de la vicomté de Langeais pour l'année commençant à la Saint-Jean 1542 et finissant à la Saint-Jean 1543.

15. Lettre du parlement sur le procès pendant entre François de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, et Nicole Berthe, avocat en la cour. — 17 juillet 1550.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

16. Compte rendu par le receveur Andrieux à Eléonore de Bergh, duchesse de Bouillon. — Le 2 mai 1642.

Papier, 1 cahier.

17. Autres comptes du même. — 1652.
8 paquets en papier.

18. Administration générale des domaines des ducs de Bouillon et de leur famille aux XVIe et XVIIe siècles.—Turenne, Langeais, Limeuil. (Etat de dettes, de dépenses, mémoires à fournir, etc., comptes de ferme, etc.)

(*Dépouillement du carton* M. 311.)

3006. — 1. Etienne de Chalençon reconnoît avoir reçu 50 l. pour lesquelles il avoit cautionné Guillaume d'Auvergne. — Lundi après l'octave de Saint-André, 1286.
Parchemin, 1 pièce.

2. Compromis passé en présence de Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, entre Guy et Pierre de Murat frères, Gérard, Boyer et Astorge aussi frères et tous enfants de Gérard de Murat d'une part, et leurs oncles, Adémar et Roger de Murat d'autre part. — Le jeudi après la Toussaint, 1311.
Parchemin, 1 pièce.

3. Pierre de Montaigu se désiste de ses prétentions à faire rendre le compte de sa tutelle à Guy de Murat, fils et héritier de Gérard de Murat, tuteur dudit Montaigu, moyennant 66 l. payées comptant. — Dimanche après la Saint-Hilaire, 1312.
Parchemin, 2 pièces.

4. Guillaume, comte de Boulogne et d'Auvergne, mande à Michel de la Caussade, clerc tenant le sel en Auvergne, de mettre Marie de Flandre, veuve de son père Robert, en possession des châteaux de Montgascon et de Billom, etc. — Mercredi après la Sainte-Catherine, 1325.
Parchemin, 1 pièce.

5. Aveu et dénombrement rendu à Bertrand de la Tour, par

Jean Ducret, damoiseau d'Espinac. — Samedi après la Saint-Pierre et Paul, 1328.

Parchemin, 1 pièce.

6. Lettre de Philippe de Valois mandant au prévôt de Paris, à la requête de Marguerite d'Evreux, épouse de feu Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne, de contraindre Louis de Bourbon, fils aîné de Robert, comte de Clermont, à lui payer ce à quoi l'oblige le contrat de mariage de ses père et mère. (Vidimus.) — 13 avril 1333.

Parchemin, 1 pièce.

7. Le lieutenant civil et judiciaire de Marguerite, comtesse d'Evreux, de Boulogne et d'Auvergne, tutrice légitime de sa fille Jeanne, rend un jugement dans une contestation entre particuliers. — Samedi avant la Saint-Antoine, 1334.

Parchemin, 1 pièce.

8. Bertrand de la Roche de *Broca*, chevalier, fils de feu Brion de la Roche, seigneur desdits lieux et Amblart Sancy, seigneur de Murol, son neveu, fils et héritier de Jean Sancy, seigneur de Murol, s'accordent au sujet de la dot d'Alaisie ou Boheyra, mère dudit Amblart, et fille dudit Brion de la Roche, et sœur de son fils Bertrand. — 26 mars 1351.

Parchemin, 2 exemplaires identiques.

9. Lettre du roi Jean prenant les biens et les personnes de Jean de la Tour et de son épouse sous sa sauvegarde. — 31 décembre 1356.

Parchemin, 1 pièce.

10. Jean de la Tour, seigneur d'Oliergues, mande à son châtelain de Murat de maintenir Jean de Giac, Pierre d'Issay et les héritiers de Pierre de la Pallonchée en la possession des pâturaux de Varron, que les habitants de Passerolles prétendoient leur appartenir. — 28 janvier 1357.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

11. Guillaume d'Auvergne, chanoine de Lille, reconnoit de-

voir à Jean de Rochefort 70 l. viennois, et donne pour principal débiteur Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, son frère. — Juillet 1258.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

12. Testament d'Alhot de Saint-Fleuret. — Vendredi après la Saint-Grégoire, pape, 1364.

Parchemin, 1 pièce.

13. Quittance donnée à Jean et Anne de la Tour par un Italien nommé Francesco d'une somme de 65 ducats d'or. — 1368.

Parchemin, 1 pièce.

14. Contrat de mariage de Bertrand de la Tour, quatrième du nom, et Marie de Boulogne. (Vidimus.) —Jeudi après la Saint-Mathieu, 1388.

Parchemin, 1 pièce.

15. Adémar de Murat, prieur de Saint-Martin, fils de Gérard de Murat, renonce en faveur de Jean de Murat, son neveu, à ses droits à la succession de ses père et mère et de son frère Guy, père dudit Jean, moyennant 3,200 l. payées comptant. — 1er juin 1391.

Parchemin, 1 pièce.

16. Frais de l'inventaire des meubles estant à Paris, ayant appartenu à Guillaume Roger, comte de Beaufort. — 1394.

Papier, 1 cahier.

17. Quittance de Guillaume de Brezou à Guy de Murat de 200 florins. — Jeudi après la Saint-Vincent, 1397.

Parchemin, 1 pièce.

18. Testament de Jeanne de Chateauneuf, fille de Bérenger de Chateauneuf et femme de Reynaud de Murat, instituant son légataire universel Raynaud de Murat, son fils.— 1er juillet 1398.

Parchemin, 1 pièce.

19. Contrat de mariage entre Alice de Murat, fille de Guy de

Murat, et Marie de Buydeval et Alérin de Mezet, fils de feu Robert de Mezet. — Lundi après la Saint-Antoine, 1398.

Parchemin, 2 pièces.

20. Emancipation de Marguerite de la Tour. — 1402.

Copie sur papier du xvie siècle.

21. Quittance de Illidius de Mériac, seigneur d'Alet, (diocèse de Clermont), à Guy de Murat de 50 l. par lui due sur somme plus forte donnée à Alice de Murat sa femme, fille dudit Guy pour son trousseau. — 20 novembre 1406.

Parchemin, 1 pièce.

22. Appellation de Agnet de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, contre maistre Jehan Rigal, lieutenant du sénéchal de Limosin, de l'élargissement sous caution fait de Veyrat et autres prisonniers trouvés en flagrant délit dans ladite vicomté. — 31 octobre 1480.

Parchemin, 1 pièce.

23. Délégation par François de la Tour, vicomte de Turenne, seigneur d'Oliergues, des différentes sommes à lui dues par ses fermiers d'Auvergne à Catherine Pichonnat, marchande de drap de soye à Paris, pour s'acquitter d'une dette de 4,550 l.—14 novembre 1545.

24. Lettre de Loys d'Agont à monseigneur le comte de Ventador, (monseigneur le plus humblement que faire puys me recommande). — Le xxie de juillet.

1 feuillet papier, xvie siècle.

25. Quittance de François de la Tour, vicomte de Turenne, pour lui et Léonor de Montmorency sa femme, donnée à Anne de Montmorency, connétable de France, et à son épouse Madeleine de Savoye, de la somme de 50,000 l., dot de ladite Léonor. — 14 avril 1550.

Papier, 1 cahier.

26. Prestation de serment dudit François. — 4 février 1552.

Parchemin, 1 pièce.

27. Henry II accorde à François de la Tour une compagnie de 40 hommes d'armes. — 11 novembre 1552.

28. Testament de François III de la Tour, vicomte de Turenne, blessé à la bataille de Saint-Quentin, instituant son héritier son fils Henry de la Tour et dotant sa fille Madeleine. — 13 août 1557.

Papier, 1 pièce.

29. Inventaire des meubles et livres trouvés au château de Joze et baillés au sieur de Champlatrier. — 1558.

Papier, 1 cahier.

30. Contrat de mariage de Madeleine, fille de François III et de Léonor de Montmorency et de Honorat, comte de Tende. 1er janvier 1572.

Parchemin, 1 pièce.

31. Testament de Madeleine, comtesse de Tende. — 1580.

Parchemin, 1 cahier.

32. Lettre écrite par monseigneur, frère du roy à monseigneur le comte, pour le mariage de M. de Vint avec Mlle de Sault, niepce de M. de Ventadour. (A mon cousin Monsieur le comte de Ventadour : Monsieur, j'ai bien cogneu par la lettre que m'avez escripte..., signé Henry.)

Papier, 1 pièce, XVIe siècle.

33. Travaux généalogiques de Du Bouchet. — Correspondance avec Baluze, lettres autographes de Baluze (1705-6), une lettre de Godefroy de 1667.

Papier, 7 pièces.

(*Dépouillement du carton* M. 312.)

3007. — 1. Testament de G., comtesse de Montferrand, femme du dauphin, comte de Clermont. — 1199.

Parchemin, 1 pièce.

2. Robert, comte de Clermont, se constitue principal débi-

teur envers Franconnet de Mauzac, à cause de son épouse, de la somme de 14,000 st. — Vers 1240.

Parchemin, 1 pièce.

3. Arbitrage prononcé par Agne, abbé de Mauzac, entre Philippe, veuve de Guillaume, et Robert de Carceils son mari, d'une part, et Robert I[er], comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, d'autre, au sujet des répétitions faites par ladite Philippe, contre ledit Robert, pour raison de sa dot et du legs à lui fait par ledit Guillaume son mari. — Octobre 1241.

1 pièce, parchemin portant 5 sceaux.

4. Fouques de Mongascon possédant un droit de palissage pendant le mois de mai sur un terrain mouvant de lui, donné par Bonne de Nalbinhac au monastère Allire de Clermont, abandonne ce droit audit couvent à perpétuité. — 1249.

Parchemin, 1 pièce.

5. Exceptions et défenses fournies par Robert III, dauphin d'Auvergne, contre Guillaume d'Apchon et sa femme Mahaut, sœur dudit Robert, au sujet de la succession de leur oncle commun Hugues. — Vers 1309.

Parchemin, 2 pièces.

6. Testament de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, instituant son légataire universel son fils unique Robert VII. — Mai 1314.

Parchemin, 1 pièce.

7. Donation par Alboin la Roche, seigneur de Cambon, à Delphine, dame de *Broca* et de Cambon, de divers cens et rentes. — Lundi après la Saint-Julien, 1324.

Parchemin, 1 pièce.

8. Contrat de mariage de Jehan de Châteauvillain, chevalier, et de Marie, fille aînée de Ysabeau de Château le Perron, dame de la Ferté, Chaudon et de Jaligny. — Mardi après la fête du corps du Christ, 1334.

Parchemin, 3 pièces.

9. Partage entre Catherine, fille de Guillaume Lour et Alagie de Laligeir, et Guillaume et Gabrielle, ses frère et sœur, des biens à eux laissés par leurs feu père et mère. — Jeudi après la Sainte-Claire, 1366.

Parchemin, 1 pièce.

10. Extrait du terrier d'Auvergne du temps de M. de Berry, relatif au seigneur de Belfort. — Mardi après l'Assomption, 1367.

Parchemin, 1 pièce.

11. Contrat de mariage de Mahaut, sœur de Robert, dauphin, comte de Clermont et de Guillaume Comptor. — Le lundi avant la Saint-Barnabé, 1368.

Parchemin, 1 pièce.

12. Charles V donne à Catherine de la Monte, veuve de Lourdin de Jaligny, l'amende de 60 liv. parisis, pour son fol appel d'une sentence du sénéchal d'Auvergne, rendue contre lui et le comte de Ventadour. — 14 mars 1373.

Parchemin, 1 pièce,

13. Contrat de mariage de Marie de Bologne, fille de Jean Ier, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Raymond VIII, vicomte de Turenne. (Vidimus.) — Mardi avant la Noël, 1375.

Parchemin, 1 pièce.

14. Arrêt du parlement rendu entre Louis de Ritiers et sa femme Catherine de Giac et Guillaume et Eudes de Tournon, au sujet du testament de leur père Guillaume de Tournon. — 14 août 1408.

Parchemin, 1 pièce.

15. Procuration donnée par Marguerite de Volare, dame de Chascron et de Montqueille, pour faire hommage au duc de Berry et d'Auvergne. — 6 octobre 1415.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

16. Testament de Hélionor de Beaufort. — 16 août 1420.

Parchemin, 1 pièce.

17. Reconnoissances faites à Guillaume de la Tour, évêque de Clermont, pour Murat de Cayre. — 11 avril 1426.

1 gros volume, papier.

18. Lettre de Charles VII en faveur de Bertrand de la Tour, héritier de Bertrand et de Marie de Boulogne, promettant d'informer sur la vente faite par Jean, comte de Boulogne, des terres et château de Livradois en Auvergne. — 25 février 1438.

Parchemin, 1 pièce.

19. Testament de Pierre de Beaufort, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, instituant son héritière universelle sa fille Anne de Beaufort. — 16 juin 1442.

Papier, 1 cahier.

20. Inventaire de production pour Anne de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, et Anne de Beaufort son épouse, contre Loys de Ventadour et Catherine de Beaufort son épouse, dans le procès pendant entre eux au parlement pour les seigneuries de Servières, Saint-Exupéry, Marguerides et Rosiers. — Sans date.

Papier, 1 cahier, xve siècle.

21. Transaction entre Pierre, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, et Agnet, seigneur d'Oliergues, fils et héritier de Bertrand de la Tour et de Marguerite de Beaufort, sur les terres et seigneuries appartenant à ladite Marguerite et à son époux Nicolas de Beaufort dont ledit Agnet réclamoit la moitié. — 24 mars 1443.

1 cahier papier.

22. Testament de Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur de Limeuil, instituant pour héritière universelle Anne de Beaufort sa fille aînée. — 3 juillet 1444.

Parchemin, 1 pièce.

23. Arrêt du parlement de Bordeaux, assignant à la requête de Agne de la Tour, vicomte de Turenne, Bertrand d'Orignac, seigneur de Saint-Chamand. — 8 février 1484.

24. Procuration de Anne de Beaufort, dame de Montgascon, veuve de Godefroy de la Tour, tant pour elle que pour ses enfants à Antoine de Bonnefond pour gérer les affaires de ladite dame et de ses enfants. — 13 août 1469.

Parchemin, 1 pièce.

25. Assiette faite par Agnet et Anne de Beaufort son épouse, à Loys de Ventadour et Catherine de Beaufort sa femme, de 31 liv. 2 s., 6 d. et mailles sur la moitié de la seigneurie de Marguaride en Limousin. — 15 octobre 1478.

Parchemin, 1 pièce.

26. Compte rendu à Godefroy de la Tour, seigneur de Montgascon, du pays de Livradois, par Armand Peschier, receveur de la terre de Baffie, de la recette et dépense d'un an commençant au 24 juin 1490. — 24 juin 1491.

Papier, 1 cahier.

27. Echange entre Guillaume Vigier, seigneur de Claux, et Gilbert et Jehan Géry frères, d'un pré contre une vigne. — 24 mars 1493.

Parchemin, 1 pièce.

28. Advertissement pour frère François de la Tour, receveur et chambrier de l'abbaye de Ambroyse, au diocèse de Bourges, contre les religieuses et abbé dudit couvent. — 1498.

Parchemin et papier, 13 pièces.

29. Bulles d'indulgence accordées par Louis X à François-Antoine, Gilles Anne et Marguerite de la Tour. — 1316.

Imprimé.

30. Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, seigneur d'Oliergues, donne à son fils Gilles la baronnie de Limeuil au diocèse de Périgueux. — 18 avril 1527.

Papier, 1 cahier.

31. Attestation que François, fils de Antoine de la Tour et de Antoinette de Pons, est né le 8 juillet 1497, à Limeuil, et a été baptisé à l'église de Saint-Pierre de Limeuil. — 23 mars 1551.

Papier, 1 pièce.

(*Dépouillement du carton* M. 313.)

3007. — 1. Déclaration de Jean de Dreux, sire de Montpensier, confirmant le don fait par Louis, duc de Bourbonnais, comte de la Marche, à Bertrand de la Tour, chevalier, seigneur d'Oliergues, d'une valeur de 100 liv. de rente. — 27 mars 1227.

Parchemin, 1 pièce.

2. Partage entre Hugues Dauphin et son frère Robert Dauphin, des biens appartenant à leur père Robert Dauphin, comte de Clermont. — Mai 1262.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

3. Vente par Perronnel de Montrichard à Bernard de Montignac d'une pièce de terre, moyennant 30 s. tournois. — Veille de l'Assomption, 1305.

Parchemin, 1 pièce.

4. Bertrand de la Tour reconnoit devoir à Robert Peyrussa 40 lt. comme répondant de Pierre Rorat. — Lundi après la Saint-Nicolas d'hiver, 1310.

Parchemin, 2 pièces.

5. Contrat de mariage de Bertrand, seigneur d'Oliergues et de Marguerite Aycelin, fille de Gilles Aycelin, seigneur de Montaigu, et de son épouse Blanche. — Jour de Saint-Barthélemy, 1314.

Parchemin, 1 pièce.

6. Transaction entre Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues, et Jean de Ladmassa, ledit Bertrand s'affranchissant à certaines conditions d'une redevance de bled qu'il devait audit Ladmassa. — Vendredi après la Nativité de la Vierge, 1317.

Parchemin, 1 pièce.

7. Vente par Guillaume Deume à Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergue, de 40 lt. de rente avec la rente seigneuriale

sur la seigneurie d'Herment, moyennant 800 lt. — Vendredi après l'octave de la Saint-Martin, 1318.

Parchemin, 1 pièce.

8. Quittance de Huguette Calchatà, veuve de Girard Calcati, à Agne et Pierre de la Tour, frère et fils de Bertrand de la Tour et de Marguerite Aysselin de Montaigu, et à Aton de Saint-Flour de 40 lt. en petits tournois, reste de plus grande somme que leur devoient ledit Bertrand et sa femme et le sindic de Saint-Flour. — 5 août 1323.

Parchemin, 1 pièce.

9. Quittance de Hugues de Fayas à Bertrand de la Tour, seigneur de Murat et d'Oliergues, de 100 l. tournois que lui devoit ledit Bertrand.— Vendredi après la Saint-Nicolas d'hiver, 1323.

Parchemin, 1 pièce.

10. Vente de Guillaume de Chassanholas à Bertrand de Verunio du quart d'une terre moyennant 12 lt. — Samedi après la Saint-George, 1326.

Parchemin, 1 pièces.

11. Jean de Dreux, seigneur de Montpensier et de Herment, vues les lettres scellées du comte de Dreux son frère, portant don et remise à Bertrand de la Tour, chevalier, seigneur de Murat, de la rente qu'il lui devoit à cause du château de Murat, confirme lesdits don et remise. — Mardi après la Saint-Denis, 1327.

Parchemin, 1 pièce.

12. Don fait par Jean de Dreux, chevalier, seigneur de Montpensier, à Louis, duc de Bourbonnais, comte de la Marche, de certaines choses valant 100 lt. de rente. (Double du précédent.) — 11 et 12 février 1327.

Parchemin, 1 pièce.

13. Donation de Jean de Dreux à Louis, duc de Bourbonnais, comte de la Marche, de différentes choses valant 100 lt. de rente

et transport de ces mêmes choses à Bertrand de la Tour, par le comte de la Marche. — 17 mars 1327.

Parchemin, 1 pièce.

14. Transaction entre Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues, et Jean de Drois, seigneur de Montpensier, ce dernier cédant à Bertrand le château de Chavane. — Jeudi avant la Noël, 1327.

Parchemin, 1 pièce.

15. Attestation de maladie de Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues, lequel avoit procès avec Jean de Drevel, sire de Montpensier, qui l'avoit appelé à gage de bataille, et procuration dudit Bertrand à diverses personnes pour cette affaire. — 5 octobre 1328.

Parchemin, 1 pièce.

16. Signification faite à Bertrand de la Tour, d'un acte du bailli d'Auvergne, sans plus de détails. — Dimanche avant Noël, 1328.

Parchemin, 1 pièce.

17. Recepte faite par le receveur de Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues, de ce que Jean Combel avoit pu recevoir pour ledit seigneur d'Oliergues. — Mardi avant les Rameaux, 1329.

Parchemin, 1 pièce.

18. Quittance de Guillaume de Prat à Marguerite, veuve de Bertrand de la Tour, tutrice de ses enfants, de 63 l. 19 s. — Lundi avant la Noël, 1329.

Parchemin, 1 pièce.

19. Quittance de Hugues Trémolin, habitant de Clermont, à Marguerite Aysselin de Montaigu, veuve de Bertrand de la Tour et tutrice de ses enfants, de tout ce que ledit Bertrand pouvoit leur devoir. — Samedi après la fête de Sainte-Foi, 1329.

Parchemin, 1 pièce.

20. Quittance de Huguette Calchata à Pierre et Agne de la

Tour, et à Louis de Saint-Flour, de 20 lt. de petits tournois. — Mercredi après la Saint-Mathieu, 1333.

Parchemin, 1 pièce.

21. Vente par Bernard Garin, clerc de la paroisse de Lupallac, à Marie de Flandres, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, pour 10 lt. et 13 s., de ce qu'il avoit en vertu de certaines lettres de l'année 1334. — Samedi après la Purification, 1336.

Parchemin, 1 pièce.

22. Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues et autres seigneurs s'ongagent à rendre à la Toussain 500 florins d'or que leur prête Tuccio Bulqui, marchand florentin. — 4 juillet 1344.

Parchemin, 1 pièce.

23. Philippe de Valois mande au sénéchal de Beaucaire de laisser jouir Guillaume Roger, frère de Clément VI et comte de Beaufort, de la baronnie d'Anduse ou de celle d'Alais comme d'un comté, ainsi qu'il le lui a jadis accordé.— 27 avril 1346.

Parchemin, 1 pièce.

24. Hommage de Louis, sire de Saint-Sévère, au duc de Bourbonnais, de ce que Guillaume de Roche de Giroux avoit en la Châtellenie de Hençon. — Jeudi avant la Toussaint, 1354.

Parchemin, 1 pièce.

25. Titre faisant mention du mariage de Godefroy d'Auvergne, seigneur de Montgascon, et de Blanche de Genlis. — Sans date, vers 1405.

Papier, 1 pièce.

26. Acte capitulaire de l'abbaye de Vaissy, remettant à Marie de Boulogne, dame de Montgascon, comtesse d'Auvergne, cé que ladite dame pouvoit devoir au monastère.— Mardi avant l'Annonciation, 1427.

Parchemin, 1 pièce.

27. Mathe de Beaufort, veuve de Guy dit Guyot, seigneur de la Tour, reconnoît que ledit château et châtellenie de Montre-

don appartiennent à Pierre de Beaufort, son neveu, bien qu'elle les détienne pour le moment. — 21 janvier 1427.

Parchemin, 1 pièce.

28. Contrat de mariage de Pierre, comte de Beaufort et d'Alèze, vicomte de Turenne, et de Blanche de Guisel. — 8 juillet 1432.

Parchemin, 1 pièce.

29. Accord entre Pierre de Beaufort et Bertrand de la Tour, au sujet de la propriété du château de Montredon, par lequel ils remettent le jour de la décision au 8 juillet suivant, ledit Beaufort continuant à en jouir en attendant. — 4 août 1432.

Parchemin, 1 pièce.

30. Donation de René d'Anjou, comte de Provence, à Jean Lassa de Naples, de la baronnie Grimaud, dans le diocèse de Fréjus. — 20 avril 1441.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

31. Quittance de Godefroy, seigneur de Montgascon, à Julien Vacher, de 64 écus d'or. — 20 décembre 1462.

Parchemin, 1 pièce, avec cachet.

32. Enregistrement au parlement de Bordeaux d'une requête de Agne de la Tour, vicomte de Turenne, dans son procès avec les héritiers Patrix Foucaut. — 2 mai 1474.

Parchemin, 1 pièce.

33. Procuration du vicomte de Turenne.—12 novembre 1483.

Parchemin, 1 pièce.

34. Autorisation de François de la Tour à Anne de Boulogne son épouse, de vendre la terre et seigneurie de Sernat à elle appartenant. — 17 novembre 1520.

Parchemin, 1 pièce, scellé.

35. Compte des dépenses de la maison de la Tour en 1531 et 1532.

7 cahiers de papier.

36. Lettre de Henri III au parlement de Toulouse au sujet du titre de marquis de Cassilat, prétendu par Jean de Beaufort et de Montboissier. — 18 novembre 1579.

Parchemin, 1 pièce.

FIN DU CATALOGUE DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIERES

DU DIX-HUITIÈME VOLUME

CATALOGUE GÉNÉRAL

FIN DE LA TABLE DU CATALOGUE GÉNÉRAL.

Paris. — Imprimé chez A. PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins.

